



**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

## **Comptes 2023**

Comptes de l'Etat du Valais et du Fonds FIGI





# TABLE DES MATIERES



## ETAT DU VALAIS

<b>BILAN ET COMPTES .....</b>	<b>1</b>
Bilan .....	3
Compte de résultats .....	4
Compte des investissements .....	5
Compte de financement .....	6
Tableau des flux de trésorerie .....	7
<b>ANNEXES .....</b>	<b>9</b>
Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat .....	11
Etat du capital propre .....	17
Tableau des participations .....	18
Tableau des provisions .....	19
Tableau des garanties .....	20
Principaux crédits d'engagement .....	23
Tableau des immobilisations du patrimoine administratif ....	25
Placements financiers à long terme .....	26
Prêts du patrimoine administratif .....	27
Engagements financiers à long terme .....	28
Crédits supplémentaires .....	29
Classification fonctionnelle .....	32
<b>FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS .....</b>	<b>37</b>
Financements spéciaux et fonds .....	39
Fonds cantonal pour l'emploi .....	41
<b>MANDATS DE PRESTATIONS POLITIQUES .....</b>	<b>43</b>
<b>POUVOIR LEGISLATIF .....</b>	<b>45</b>
Grand Conseil .....	46
Constituante .....	49
<b>POUVOIR EXECUTIF .....</b>	<b>50</b>
Conseil d'Etat .....	51
Préfectures .....	52
<b>POUVOIR JUDICIAIRE .....</b>	<b>53</b>
Tribunaux .....	54

Ministère public .....	55
Commission cantonale de recours en matière fiscale .....	56
<b>AUTORITE DE SURVEILLANCE .....</b>	<b>57</b>
Conseil de la magistrature .....	58
<b>AUTORITE DE RECOURS.....</b>	<b>59</b>
Commission de recours du Conseil de la magistrature .....	60
<b>PRESIDENCE .....</b>	<b>61</b>
Chancellerie d'Etat .....	62
Inspection des finances.....	66
<b>FINANCES ET ENERGIE.....</b>	<b>69</b>
Administration cantonale des finances .....	70
Service cantonal des contributions.....	75
Service des ressources humaines .....	79
Service immobilier et patrimoine .....	84
Service de l'énergie et des forces hydrauliques .....	88
Service cantonal de l'informatique .....	98
Service de l'administration numérique .....	103
Service de statistique et de péréquation .....	107
<b>SANTE, AFFAIRES SOCIALES ET CULTURE.....</b>	<b>110</b>
Service de la santé publique .....	111
Service de la consommation et des affaires vétérinaires ....	120
Service de l'action sociale .....	126
Service de la culture .....	134
Service de protection des travailleurs et des relations du travail .....	141
Service des poursuites et faillites .....	148
Office cantonal de l'égalité et de la famille .....	154
Subventionnement des assurances sociales .....	158
<b>ECONOMIE ET FORMATION.....</b>	<b>159</b>
Service administratif et des affaires juridiques de la formation .....	160
Service juridique des affaires économiques .....	165
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation.....	169
Service de l'industrie, du commerce et du travail .....	178
Service de l'agriculture.....	184
Service de l'enseignement .....	192
Service de la formation professionnelle .....	198
Service des hautes écoles .....	206
Service cantonal de la jeunesse.....	215
<b>SECURITE, INSTITUTIONS ET SPORT .....</b>	<b>221</b>
Service juridique de la sécurité et de la justice.....	222
Police cantonale.....	227

Service de la sécurité civile et militaire.....	235
Service de la circulation routière et de la navigation .....	241
Service de l'application des peines et mesures.....	246
Service de la population et des migrations.....	250
Service des affaires intérieures et communales.....	260
Service de la chasse, de la pêche et de la faune .....	264
Service de la géoinformation.....	273
Service du registre foncier .....	277
Office cantonal du sport .....	282
<b>MOBILITE, TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>287</b>
Service administratif et juridique .....	288
Service de la mobilité.....	296
Service de l'Unité Territoriale III .....	307
Service des forêts, de la nature et du paysage .....	310
Service de l'environnement.....	321
Service de la construction des routes nationales .....	332
Service du développement territorial.....	337
Service des dangers naturels.....	342
 <b>AMORTISSEMENTS, REEVALUATIONS ET REPORT A L'ACTIF DES INVESTISSEMENTS NETS .....</b>	 <b>353</b>
 <b>VARIATION DES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX SOUS CAPITAL PROPRE .....</b>	 <b>354</b>
 <b>RESULTATS .....</b>	 <b>355</b>
 <b>APERÇU GENERAL .....</b>	 <b>357</b>
 <b>RECAPITULATION GENERALE .....</b>	 <b>358</b>
 <b>FONDS FIGI</b>	
<b>BILAN, COMPTES ET ANNEXES.....</b>	<b>367</b>
Bilan.....	369
Compte de résultats.....	370
Compte des investissements .....	370
Compte de financement.....	371
Explicatifs concernant le fonds FIGI.....	372
 <b>MANDAT DE PRESTATIONS POLITIQUE.....</b>	 <b>379</b>
 <b>RESULTATS .....</b>	 <b>384</b>





Bilan et comptes



## Bilan

en francs suisses	31.12.2022	31.12.2023	Ecart
<b>10 Patrimoine financier (PF)</b>	<b>2'906'987'697.82</b>	<b>2'741'221'203.97</b>	<b>-165'766'493.85</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	91'829'734.58	87'633'441.78	-4'196'292.80
101 Créances	1'429'205'221.86	1'206'565'050.20	-222'640'171.66
102 Placements financiers à court terme	180'000'000.00	175'800'000.00	-4'200'000.00
104 Actifs de régularisation	411'205'493.36	441'246'429.17	30'040'935.81
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	8'691'303.02	8'566'295.74	-125'007.28
107 Placements financiers à long terme	785'119'012.05	820'485'196.08	35'366'184.03
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF	323'500.00	323'400.00	-100.00
109 Créances envers les financements spéciaux et les fonds sous capitaux de tiers	613'432.95	601'391.00	-12'041.95
<b>14 Patrimoine administratif (PA)</b>	<b>1'877'480'622.37</b>	<b>1'854'434'456.46</b>	<b>-23'046'165.91</b>
140 Immobilisations corporelles PA	382'198'348.66	366'583'771.80	-15'614'576.86
142 Immobilisations incorporelles PA	2'783'466.00	2'802'920.00	19'454.00
144 Prêts PA	220'451'889.46	209'947'497.91	-10'504'391.55
145 Participations, capital social PA	1'036'887'718.75	1'036'887'716.75	-2.00
146 Subventions d'investissement	235'159'199.50	238'212'550.00	3'053'350.50
<b>Total de l'actif</b>	<b>4'784'468'320.19</b>	<b>4'595'655'660.43</b>	<b>-188'812'659.76</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>3'829'508'099.61</b>	<b>3'561'366'995.40</b>	<b>-268'141'104.21</b>
200 Engagements courants	760'803'497.94	754'871'724.14	-5'931'773.80
201 Engagements financiers à court terme	463'000'000.00	320'000'000.00	-143'000'000.00
204 Passifs de régularisation	277'824'127.70	241'441'570.05	-36'382'557.65
205 Provisions à court terme	95'357'431.20	74'751'517.95	-20'605'913.25
206 Engagements financiers à long terme	1'946'977'792.52	1'866'909'240.92	-80'068'551.60
208 Provisions à long terme	240'836'480.10	256'878'820.70	16'042'340.60
209 Engagements envers les financements spéciaux et les fonds sous capitaux de tiers	44'708'770.15	46'514'121.64	1'805'351.49
<b>29 Capital propre</b>	<b>954'960'220.58</b>	<b>1'034'288'665.03</b>	<b>79'328'444.45</b>
290 Financements spéciaux sous capital propre	88'880'323.86	151'688'376.73	62'808'052.87
291 Fonds sous capital propre	8'356'174.55	23'387'395.22	15'031'220.67
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	36'323'781.30	32'037'926.87	-4'285'854.43
293 Préfinancements	322'063'511.83	293'693'452.10	-28'370'059.73
294 Réserves de politique budgétaire	437'387'909.22	437'387'909.22	-
299 Excédent ou découvert du bilan	61'948'519.82	96'093'604.89	34'145'085.07
<b>Total du passif</b>	<b>4'784'468'320.19</b>	<b>4'595'655'660.43</b>	<b>-188'812'659.76</b>

## Compte de résultats

en francs suisses	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart 2023-B23
Charges d'exploitation	3'894'314'422.84	3'966'364'800.00	4'010'271'658.70	43'906'858.70
30 Charges de personnel	1'044'878'222.06	1'103'565'900.00	1'115'672'830.82	12'106'930.82
31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.	411'052'192.93	455'508'900.00	443'801'842.27	-11'707'057.73
33 Amortissements du patrimoine administratif	67'823'166.00	65'152'100.00	61'030'236.98	-4'121'863.02
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	143'873'316.03	137'249'800.00	180'783'529.59	43'533'729.59
36 Charges de transferts	2'023'565'494.22	2'001'325'100.00	2'000'356'136.38	-968'963.62
37 Subventions redistribuées	203'122'031.60	203'563'000.00	208'627'082.66	5'064'082.66
Revenus d'exploitation	4'034'055'728.19	4'002'623'300.00	4'049'243'256.22	46'619'956.22
40 Revenus fiscaux	1'557'287'966.51	1'458'775'400.00	1'608'944'944.40	150'169'544.40
41 Patentes et concessions	207'530'632.47	150'290'000.00	45'302'583.93	-104'987'416.07
42 Taxes et redevances	262'260'672.57	270'579'100.00	278'367'123.42	7'788'023.42
43 Revenus divers	11'218'836.49	9'614'600.00	23'564'409.06	13'949'809.06
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	111'039'293.73	151'246'900.00	101'126'862.61	-50'120'037.39
46 Revenus de transferts	1'681'596'294.82	1'758'554'300.00	1'783'310'250.14	24'755'950.14
47 Subventions à redistribuer	203'122'031.60	203'563'000.00	208'627'082.66	5'064'082.66
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>139'741'305.35</b>	<b>36'258'500.00</b>	<b>38'971'597.52</b>	<b>2'713'097.52</b>
Résultat financier	26'327'059.90	13'087'800.00	51'820'372.15	38'732'572.15
34 Charges financières	67'034'419.53	67'002'400.00	63'796'761.28	-3'205'638.72
44 Revenus financiers	93'361'479.43	80'090'200.00	115'617'133.43	35'526'933.43
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>166'068'365.25</b>	<b>49'346'300.00</b>	<b>90'791'969.67</b>	<b>41'445'669.67</b>
Résultat extraordinaire	-109'814'033.87	-56'174'800.00	-56'646'884.60	-472'084.60
38 Charges extraordinaires	156'125'793.46	124'477'100.00	99'415'854.47	-25'061'245.53
48 Revenus extraordinaires	46'311'759.59	68'302'300.00	42'768'969.87	-25'533'330.13
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>56'254'331.38</b>	<b>-6'828'500.00</b>	<b>34'145'085.07</b>	<b>40'973'585.07</b>

## Compte des investissements

en francs suisses	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart 2023-B23
<b>5 Dépenses</b>	<b>483'661'275.07</b>	<b>583'324'500.00</b>	<b>466'747'097.13</b>	<b>-116'577'402.87</b>
50 Immobilisations corporelles	252'425'597.16	300'832'900.00	240'447'051.49	-60'385'848.51
52 Immobilisations incorporelles	11'645'246.21	18'639'900.00	14'560'884.51	-4'079'015.49
54 Prêts	35'887'078.00	53'709'800.00	27'958'815.00	-25'750'985.00
55 Participations et capital social	1'000.00	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	171'079'874.95	191'141'900.00	172'061'755.28	-19'080'144.72
57 Subventions d'investissement redistribuées	12'622'478.75	19'000'000.00	11'718'590.85	-7'281'409.15
<b>6 Recettes</b>	<b>257'319'767.68</b>	<b>293'046'200.00</b>	<b>249'136'217.17</b>	<b>-43'909'982.83</b>
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	109'966.00	-	2'935'747.50	2'935'747.50
63 Subventions d'investissement acquises	209'616'355.51	239'179'500.00	199'816'435.77	-39'363'064.23
64 Remboursements de prêts	34'239'549.27	34'134'700.00	33'913'396.50	-221'303.50
65 Transferts de participations	501.50	-	2.00	2.00
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	730'916.65	732'000.00	752'044.55	20'044.55
67 Subventions d'investissement à redistribuer	12'622'478.75	19'000'000.00	11'718'590.85	-7'281'409.15
<b>Investissements nets</b>	<b>226'341'507.39</b>	<b>290'278'300.00</b>	<b>217'610'879.96</b>	<b>-72'667'420.04</b>

## Compte de financement

en francs suisses	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart 2023-B23
<b>Compte de résultats</b>				
Charges	4'117'474'635.83	4'157'844'300.00	4'173'484'274.45	15'639'974.45
Revenus	4'173'728'967.21	4'151'015'800.00	4'207'629'359.52	56'613'559.52
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>56'254'331.38</b>	<b>-6'828'500.00</b>	<b>34'145'085.07</b>	<b>40'973'585.07</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	483'661'275.07	583'324'500.00	466'747'097.13	-116'577'402.87
Recettes	257'319'767.68	293'046'200.00	249'136'217.17	-43'909'982.83
<b>Investissements nets</b>	<b>226'341'507.39</b>	<b>290'278'300.00</b>	<b>217'610'879.96</b>	<b>-72'667'420.04</b>
<b>Compte de financement</b>				
Total du compte de résultats	56'254'331.38	-6'828'500.00	34'145'085.07	40'973'585.07
Amortissements et réévaluations	249'900'355.86	266'667'300.00	240'657'045.87	-26'010'254.13
Investissements nets	-226'341'507.39	-290'278'300.00	-217'610'879.96	72'667'420.04
<b>Excédent (+) / Insuffisance (-) de financement</b>	<b>79'813'179.85</b>	<b>-30'439'500.00</b>	<b>57'191'250.98</b>	<b>87'630'750.98</b>

## Tableau des flux de trésorerie

en francs suisses	Compte 2022	Compte 2023	Ecart
Total du compte de résultats (excédent de revenus)	56'254'331.38	34'145'085.07	-22'109'246.31
Amortissements et réévaluations du PA	249'900'355.86	240'657'045.87	-9'243'309.99
Créances <sup>1</sup>	-197'071'074.51	222'640'171.66	419'711'246.17
Marchandises, approvisionnements et travaux en cours <sup>1</sup>	-523'108.41	125'007.28	648'115.69
Actifs de régularisation du compte de résultats <sup>1</sup>	186'488'094.06	-30'537'571.88	-217'025'665.94
Engagements courants <sup>2</sup>	206'706'096.01	-5'931'773.80	-212'637'869.81
Provisions <sup>2</sup>	47'026'119.75	-4'563'572.65	-51'589'692.40
Passifs de régularisation du compte de résultats <sup>2</sup>	-41'883'758.77	-38'477'666.26	3'406'092.51
Financements spéciaux, fonds et comptes de réserve <sup>2</sup>	49'598'090.67	47'000'752.82	-2'597'337.85
Réévaluations du patrimoine financier	-27'700.00	100.00	27'800.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle</b>	<b>556'467'446.04</b>	<b>465'057'578.11</b>	<b>-91'409'867.93</b>
Subventions d'investissement acquises	215'211'179.91	201'214'123.60	-13'997'056.31
Remboursements de prêts	34'219'549.27	33'933'396.50	-286'152.77
Transferts de participations	501.50	2.00	-499.50
Remboursements de subventions d'investissement propres	730'916.65	754'156.55	23'239.90
Subventions d'investissement à redistribuer	11'933'609.75	12'321'687.85	388'078.10
Recettes d'investissement extraordinaires	1'443'780.45	-	-1'443'780.45
Recettes du compte des investissements	263'539'537.53	248'223'366.50	-15'316'171.03
Immobilisations corporelles	-259'128'890.95	-241'826'536.69	17'302'354.26
Immobilisations incorporelles	-11'633'875.18	-13'842'871.88	-2'208'996.70
Prêts	-35'910'349.00	-28'064'278.00	7'846'071.00
Participations et capital social	-1'000.00	-	1'000.00
Propres subventions d'investissement	-172'628'850.13	-170'087'107.86	2'541'742.27
Subventions d'investissement redistribuées	-12'536'426.75	-12'357'454.85	178'971.90
Dépenses du compte des investissements	-491'839'392.01	-466'178'249.28	25'661'142.73
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA	-228'299'854.48	-217'954'882.78	10'344'971.70
Placements financiers et immobilisations du PF <sup>1</sup>	-263'974'589.96	-28'230'436.53	235'744'153.43
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF	-263'974'589.96	-28'230'436.53	235'744'153.43
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement</b>	<b>-492'274'444.44</b>	<b>-246'185'319.31</b>	<b>246'089'125.13</b>
Engagements financiers à court terme <sup>2</sup>	-17'000'000.00	-143'000'000.00	-126'000'000.00
Engagements financiers à long terme <sup>2</sup>	-84'913'675.85	-80'068'551.60	4'845'124.25
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>	<b>-101'913'675.85</b>	<b>-223'068'551.60</b>	<b>-121'154'875.75</b>
<b>Variation des disponibilités et placements à court terme<sup>2</sup></b>	<b>-37'720'674.25</b>	<b>-4'196'292.80</b>	<b>33'524'381.45</b>

<sup>1</sup> Augmentation (-) / Diminution (+)

<sup>2</sup> Augmentation (+) / Diminution (-)

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Pour des raisons techniques, tous les flux non monétaires n'ont pas pu être exclus et les flux financiers avec certaines entités de l'Etat passant par un compte courant n'ont volontairement pas été éliminés.





Annexes



## Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat

---

### 1. Base légale

L'établissement du compte de l'Etat se fonde sur la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) du 24.06.1980.

### 2. Principes MCH2 appliqués

Le compte se base sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation. Les divergences à ces recommandations pour l'année publiée doivent être indiquées dans l'annexe au compte.

Au niveau de la vision consolidée, le périmètre comprend les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que les Départements et Services de l'Administration cantonale selon l'art. 5b de la LGCAF. Ils sont tous intégrés dans le compte de l'Etat selon la méthode de la consolidation globale, exception faite du Fonds FIGI qui n'est pas consolidé. Le complément à la recommandation « Vision consolidée » du 10.06.2020 n'est pas appliqué.

### 3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de l'efficience, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux et de la gestion axée sur le résultat.

### 4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'exhaustivité, de la véracité, de la ponctualité et de la traçabilité.

### 5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables.

Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et ceux du compte des investissements figurent dans le message du Conseil d'Etat. Il en va de même pour certains éléments de l'exercice sous revue expliqués dans la présente brochure, sous la partie traitant des mandats de prestations politiques.

### 6. Principes d'évaluation du bilan

#### 6.1. Actif

##### 6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est évalué à la valeur nominale. Les valeurs du patrimoine financier du MCH1 ont été transférées au bilan de reprise MCH2 à leur valeur comptable et n'ont pas été retraitées. Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous. Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

#### Disponibilités et placements à court terme

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

## Créances

---

Les créances à court terme comprennent toutes les créances envers des tiers facturées et qui sont impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre, pour autant qu'un fonds ne soit pas dédié. En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales, pour les créances résultant du domaine de la justice, ainsi que pour les créances douteuses de plus de Fr. 10'000.00 si ces dernières n'ont pas encore été transmises au contentieux, si elles sont échues depuis plusieurs mois et si le Service émetteur indique qu'il existe un risque particulier.

La position "Ducroire", rangée à l'actif du bilan, en diminution des créances, s'élève à :

Fr. 69'026'664.99 au 31.12.2023

Fr. 65'080'300.38 au 31.12.2022.

### Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les soldes négatifs des créances ne sont pas tous reclassés au passif du bilan. Une solution informatique doit être développée afin de permettre cette présentation.

## Placements financiers à court terme

---

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

### Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La distinction entre court et long terme se fait au moment de la conclusion du placement et elle n'est plus adaptée en cours de période du placement pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique.

## Actifs de régularisation

---

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

## Marchandises, fournitures et travaux en cours

---

Les articles de commerce, les matières premières et auxiliaires, les produits semi-finis et finis, et les travaux en cours sont évalués au prix coûtant, à la valeur fiscale ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

## Placements financiers à long terme

---

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale, mais au maximum à leur valeur d'acquisition.

### Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La distinction entre court et long terme se fait au moment de la conclusion du placement et elle n'est plus adaptée en cours de période du placement pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique.

## Immobilisations corporelles du patrimoine financier

---

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. En l'absence du coût d'acquisition, la valeur vénale au moment de l'entrée s'applique.

## Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers

---

Les créances résultant de financements spéciaux des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### 6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

---

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements corporels et incorporels est fixé à Fr. 200'000.00 par objet ou par projet. Les subventions d'investissement, les prêts et les participations figurent uniquement à l'actif du bilan.

Les investissements financés par des fonds et des financements spéciaux sont amortis ou réévalués à 100 % dans l'année de leur dépense. La part dépassant le taux d'amortissement ordinaire est enregistrée dans les amortissements extraordinaires.

Dès l'entrée en vigueur du MCH2, les valeurs comptables avant amortissement inférieures à Fr. 200'000.00 par objet ou par projet (nouveaux projets d'investissements dès 2018, hors prêts, participations et capital social) sont entièrement amorties sur l'ordinaire.

Conformément à l'art. 14 al. 4 de la LGCAF, des amortissements supplémentaires doivent être opérés dans la mesure où la situation financière et la conjoncture le permettent.

#### Divergence par rapport aux recommandations MCH2

L'amortissement a lieu généralement dès l'enregistrement de la première dépense, sur douze mois.

L'éventuelle valeur résiduelle n'est pas intégralement amortie à la fin de la durée d'utilisation de l'immobilisation concernée mais selon la règle de la valeur seuil (CHF 200'000.00 pour les nouveaux biens dès 2018, sinon CHF 1'000.00 en général pour les cas des années antérieures).

Les valeurs brutes des investissements ne sont pas publiées.

Ces divergences s'expliquent par le fait que certaines valeurs ne sont pas toujours connues, vu le caractère des investissements.

#### Immobilisations corporelles

---

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif, qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation, sont amorties par catégorie à leur valeur comptable résiduelle.

#### *Liste des taux d'amortissements ordinaires appliqués (méthode dégressive) :*

Terrains : 0%

Routes nationales : 100%

Routes et voies de communication : 10%

Aménagement des cours d'eau : 10%

Bâtiments : 8%

Forêts : 0%

Biens meubles : 40%

Autres immobilisations corporelles : 40%.

#### Immobilisations incorporelles

---

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement ordinaire est de 50%.

#### Prêts

---

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

## Participations, capital social

---

Les participations sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Les participations acquises sont évaluées à leur valeur d'acquisition. En absence de cette dernière, la valeur boursière est appliquée ou, en dernier lieu, la valeur nominale est déterminante.

Si aucun dividende ou intérêt n'est distribué, les placements sont généralement ramenés à un franc chaque année au 31 décembre.

Lors du bilan de reprise du MCH2, les participations du patrimoine administratif, pour lesquelles un rendement régulier a été distribué, ont été évaluées à leur valeur boursière au 01.01.2018, si cette dernière était disponible, sinon à leur valeur nominale. Une réserve de fluctuation de valeur de 10% sur ce montant a également été enregistrée comme correctif d'actifs.

## Subventions d'investissement

---

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Elles sont comptabilisées au net et figurent uniquement à l'actif du bilan.

Le taux d'amortissement ordinaire est en principe de 15%.

### Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La comptabilisation des subventions d'investissement est enregistrée selon les disponibilités budgétaires et n'est pas toujours prise en compte dans l'année où les travaux ont été achevés par des tiers. Cette manière de faire est conforme à la loi sur les subventions du 13.11.1995.

Un taux d'amortissement unique est utilisé pour les subventions d'investissements, la sectorisation de ces dernières ne pouvant pas toujours être appliquée et n'étant pas suffisamment précise.

## **6.2. Passif**

### **6.2.1. Capitaux de tiers**

---

#### Engagements courants

Les engagements courants sont des engagements provenant de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles en l'espace d'un an. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. De plus, figurent également sous cette rubrique des financements de la Confédération.

### Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les soldes positifs des engagements courants ne sont pas tous reclassés à l'actif du bilan. Une solution informatique doit être développée afin de permettre cette présentation.

#### Engagements financiers à court terme

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

### Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique, la distinction entre court et long terme se fait au moment de l'enregistrement de l'engagement et elle n'est plus adaptée par la suite.

#### Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

### Provisions à court terme

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture du compte), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie des fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions font en principe l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre.

### Engagements financiers à long terme

---

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.

### Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique, la distinction entre court et long terme se fait au moment de l'enregistrement de l'engagement et elle n'est plus adaptée par la suite.

### Provisions à long terme

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture du compte), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font en principe l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre.

### Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

## 6.2.2. Capital propre

---

### Fonds et financements spéciaux sous capital propre

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan. Les mouvements de fonds sont définis sur la base des dispositions légales cantonales. Lorsque la base légale autorise le postfinancement, un compte de financement spécial ou un fonds peut présenter un solde négatif et être classé au passif du bilan (exemple : Caisse de prévoyance (CPVAL) dans le tableau "Financements spéciaux et fonds").

### Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les attributions et les prélèvements sont comptabilisés sur des rubriques du compte de résultats, à l'exception des transferts entre fonds, financements spéciaux et comptes de réserve qui sont comptabilisés directement via le bilan, ceci en application de la LGCAF. Les allocations aux fonds sont réglées dans la LGCAF, ainsi que dans nos bases légales spécifiques.

### Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires

---

Il s'agit de financements spéciaux constitués à partir des excédents budgétaires qui se fondent sur l'art. 22 al. 3 et 4 de la LGCAF. Ces montants sont limités à une période de compensation de trois ans par projet ou à la durée de réalisation de la convention-programme.

### Préfinancements

---

Les préfinancements sont des réserves pour des projets futurs.

### Réserves de politique budgétaire

---

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

## 7. Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont comptabilisées généralement selon le principe de l'échéance des impôts avec des éventuelles corrections internes des acomptes facturés.

### Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les créances fiscales doivent être comptabilisées sur la base des bordereaux envoyés.

Cependant, pour des raisons pratiques et de simplification, les correctifs ne sont pas envoyés au moment de la clôture du compte, mais lors des taxations définitives.

Ainsi, les écritures ci-dessous sont enregistrées manuellement via des comptes débiteurs et créanciers généraux :

en francs suisses	Variation 2022			Variation 2023		
	Impôts personnes physiques	Impôts personnes morales	Autres impôts directs	Impôts personnes physiques	Impôts personnes morales	Autres impôts directs
Correction des acomptes de l'impôt cantonal	-15'350'000.00	-10'980'000.00	-1'200'000.00	-10'800'000.00	-6'700'000.00	-
Correction des décomptes de l'impôt à la source	-7'000'000.00	-	-	-7'500'000.00	-	-
<b>Total</b>	<b>-22'350'000.00</b>	<b>-10'980'000.00</b>	<b>-1'200'000.00</b>	<b>-18'300'000.00</b>	<b>-6'700'000.00</b>	<b>-</b>

Augmentation(+) / Diminution (-)

## Etat du capital propre

en francs suisses	Solde au 31.12.2022	Attribution	Prélèvement	Solde au 31.12.2023
290 Financements spéciaux sous capital propre	88'880'323.86	163'091'993.82	-100'283'940.95	151'688'376.73
291 Fonds sous capital propre	8'356'174.55	15'478'194.09	-446'973.42	23'387'395.22
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	36'323'781.30	9'156'816.71	-13'442'671.14	32'037'926.87
293 Préfinancements	322'063'511.83	956'239.00	-29'326'298.73	293'693'452.10
294 Réserves de politique budgétaire	437'387'909.22	-	-	437'387'909.22
299 Excédent ou découvert du bilan	61'948'519.82	34'145'085.07	-	96'093'604.89
<b>29 Capital propre</b>	<b>954'960'220.58</b>	<b>222'828'328.69</b>	<b>-143'499'884.24</b>	<b>1'034'288'665.03</b>

Tableau des participations dès Fr. 200'000.00 (valeur nominale)

en francs suisses	Nombre détenu	Part du canton	Valeur nominale	Rendement 2023	Valeur comptable au 31.12.2022	Valeur comptable au 31.12.2023
<b>Institut de droit public</b>						
Banque Cantonale du Valais SA	11'062'501	70%	110'625'010.00	39'271'878.55	1'064'212'615.50	1'064'212'615.50
Banque nationale suisse SA	1'000	1%	250'000.00	-	3'889'000.00	3'889'000.00
Société suisse de crédit hôtelier SCH <sup>1</sup>	750	1%	375'000.00	-	1.00	1.00
Fonds FIGI		100%	10'000'000.00	-	10'000'000.00	10'000'000.00
<b>Société anonyme</b>						
BLS SA	837'138	1%	837'138.00	-	1.00	1.00
Centre de Cautionnement et de Financement SA	80'000	23%	4'000'000.00	75'000.00	1.00	1.00
FMV SA (type A)	1'020'000	100%	51'000'000.00	3'366'667.00	51'000'000.00	51'000'000.00
FMV SA (type B)	80'000	8%	4'000'000.00	133'333.30	4'000'000.00	4'000'000.00
Groupe CGN SA	32'602	4%	815'050.00	-	1.00	1.00
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	7'640	13%	1'910'000.00	-	1.00	1.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs SA	6'538	3%	490'350.00	-	1.00	1.00
RegionAlps SA	79'800	12%	798'000.00	-	1.00	1.00
Salines Suisses SA	320	3%	320'000.00	-	320'000.00	320'000.00
Selfin Invest SA	320	3%	320'000.00	-	320'000.00	320'000.00
TMR Transports de Martigny et Régions SA	289'025	43%	2'890'250.00	-	1.00	1.00
Transports Publics du Chablais SA	60'008	7%	600'080.00	-	1.00	1.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	6'700	27%	3'350'000.00	134'000.00	3'350'000.00	3'350'000.00
<b>Fondation</b>						
Fondation Château Mercier			500'000.00	-	1.00	1.00
Fondation Château de Tourbillon			200'000.00	-	1.00	1.00
Fondation The Ark			280'000.00	-	1.00	1.00
<b>Société coopérative</b>						
Cautionnement romand, société coopérative <sup>1,2</sup>	3'500	18%	3'500'000.00	-	1.00	1.00
<b>Divers</b>						
Aménagement Pallazuit <sup>3</sup>			3'900'000.00	-	1.00	1.00
Valinvest <sup>1</sup>	1'000	43%	10'000'000.00	14'820.55	13'431'200.00	13'431'200.00

Une réserve de fluctuation de valeur sur les participations figure au bilan comme correctif d'actif -114'102'306.25 -114'102'306.25

<sup>1</sup> part du canton lors de son dernier rapport annuel publié

<sup>2</sup> en vertu de l'art. 3 des statuts de la coopérative, chaque canton sociétaire doit augmenter sa part au capital en tout temps, pour permettre d'accroître la capacité d'octroi de cautionnement de la part de Cautionnement romand, pour les PME sises sur son territoire

<sup>3</sup> droit de participation

#### Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les participations détenues par l'Etat du Valais de manière indirecte ne sont pas publiées dans le compte de l'Etat, ces données étant disponibles dans leur propre rapport annuel.

Tableau des provisions dès Fr. 200'000.00

en francs suisses	Solde au 31.12.2022	Variation	Solde au 31.12.2023
<b>Provisions à court terme</b>			
<b>Administration cantonale des finances</b>			
Intérêts sur le régime de pensions des magistrats	1'221'431.20	-22'690.60	1'198'740.60
<b>Service de l'énergie et des forces hydrauliques</b>			
Litiges en lien avec l'impôt spécial sur les forces hydrauliques	-	26'682'777.35	26'682'777.35
<b>Service de la santé publique</b>			
Frais pour les hospitalisations hors canton	24'110'000.00	-2'945'000.00	21'165'000.00
Subsides pour la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie et ADB	54'126'000.00	-30'671'000.00	23'455'000.00
<b>Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation</b>			
Remboursement des aides COVID à la Confédération	13'900'000.00	-13'900'000.00	-
<b>Service de la mobilité</b>			
Litige redevances	-	450'000.00	450'000.00
<b>Service de l'environnement</b>			
Pollution mercure	2'000'000.00	-200'000.00	1'800'000.00
<b>Provisions à long terme</b>			
<b>Administration cantonale des finances</b>			
Coût de la garantie statique CPVAL <sup>1</sup>	105'171'330.30	-6'319'455.15	98'851'875.15
Rente pont AVS	11'768'728.00	-327'630.00	11'441'098.00
Pension des magistrats	47'717'000.00	-3'010'000.00	44'707'000.00
<b>Service cantonal des contributions</b>			
Remboursement impôt anticipé <sup>2</sup>	30'000'000.00	15'000'000.00	45'000'000.00
<b>Service de l'énergie et des forces hydrauliques</b>			
Litiges en lien avec l'impôt spécial sur les forces hydrauliques	46'058'667.65	-42'575'574.25	3'483'093.40
<b>Service de la santé publique</b>			
Frais pour les hospitalisations hors canton	-	3'705'000.00	3'705'000.00
Subsides pour la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie et ADB	-	35'670'000.00	35'670'000.00
<b>Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation</b>			
Remboursement des aides COVID à la Confédération	-	13'900'000.00	13'900'000.00

<sup>1</sup> Dès le 01.01.2020, la Caisse de prévoyance du Canton du Valais (CPVAL) est constituée d'une caisse de prévoyance ouverte (CPO) et, à titre transitoire, d'une caisse de prévoyance fermée (CPF).

En dérogation aux principes d'évaluation du Canton du Valais, la provision CPVAL est examinée et réévaluée à moyen terme (dernière évaluation : 01.01.2020).

La variation annuelle de la provision CPVAL concerne le financement de la part de la garantie statique par le Canton du Valais.

<sup>2</sup> La Confédération estime la provision de l'impôt anticipé pour l'Etat du Valais à Fr. 113'887'529.70 pour l'année 2023.

En tenant compte du fonds de fluctuations de recettes et après consultation du SRS-CSPCP, le risque de perte sur les recettes à court terme est suffisamment pris en compte.

## Tableau des garanties

en francs suisses	Solde au 31.12.2022 <sup>1,2</sup>	Solde au 31.12.2023 <sup>2</sup>	Ecart
<b>Banque Cantonale du Valais</b> Conformément à la loi du 01.10.1991 sur la Banque Cantonale du Valais, le canton garantit les engagements de la banque.	p.m.	p.m.	
<b>CPVAL</b> Conformément aux art. 5 et 7 de la loi régissant la Caisse de prévoyance du Canton du Valais du 14.12.2018, l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de CPVAL selon l'art. 72c LPP. La réévaluation de ces engagements est examinée à moyen terme (dernière évaluation : 01.01.2020). Les engagements résultant de la dernière évaluation sont inscrits au bilan.	p.m.	p.m.	
<b>Assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains</b> <sup>3</sup> Décision du Grand Conseil du 12.09.2007 concernant l'assainissement de la commune bourgeoisiale de Loèche-les-Bains. Échéance : décembre 2037.	9'388'518.00	9'388'518.00	-
<b>Hôpital du Valais</b> Conformément à l'art. 40 de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) du 13.03.2014, l'Etat du Valais accorde les cautionnements et/ou les prêts jusqu'à un montant maximal de 30% du budget annuel pour garantir le fonds de roulement indispensable à l'exploitation et aux investissements de l'Hôpital du Valais et les cautionnements supplémentaires pour les nouvelles constructions. Au 31.12.2023 : Fr. 565'152'979.30 <sup>4,5</sup> Au 31.12.2022 : Fr. 565'152'979.30 <sup>4,5</sup>	100'000'000.00	100'000'000.00	-
<b>Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais</b> Conformément aux décisions du Grand Conseil des 10.02.2009, 10.05.2012 et 09.02.2021, aux décisions du Conseil d'Etat des 22.05.2019, 30.12.2020 et 09.06.2021, l'Etat du Valais accorde un cautionnement à l'Etablissement intercantonal Riviera-Chablais Vaud-Valais pour le financement de la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais et pour garantir le fonds de roulement. Au 31.12.2023 : Fr. 132'737'500.00 <sup>4,6</sup> Au 31.12.2022 : Fr. 132'737'500.00 <sup>4,6</sup>	114'908'200.00	107'391'582.00	-7'516'618.00
<b>Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS)</b> Conformément à la décision du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du 04.10.2019, l'Etat du Valais accorde un cautionnement pour garantir le fonds de roulement indispensable à l'exploitation et aux investissements de l'OCVS ainsi qu'au dispositif pré-hospitalier, dans le cadre des missions attribuées à l'OCVS et de la planification arrêtée par le Conseil d'Etat (cf. art. 18 al. 4 de la Loi sur l'organisation des secours sanitaires). Au 31.12.2023 : Fr. 3'000'000.00 <sup>4,7</sup> Au 31.12.2022 : Fr. 3'000'000.00 <sup>4,7</sup>	-	-	-
<b>La Castalie</b> Conformément à l'art. 14 de l'Ordonnance du 26.10.2011 sur l'organisation et le fonctionnement de La Castalie, l'Etat du Valais accorde un cautionnement en garantie d'un crédit d'exploitation souscrit par La Castalie afin de financer le fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de l'institution. Au 31.12.2023 : Fr. 8'000'000.00 <sup>4,8</sup> Au 31.12.2022 : Fr. 8'000'000.00 <sup>4,8</sup>	8'000'000.00	8'000'000.00	-

en francs suisses	Solde au 31.12.2022 <sup>1,2</sup>	Solde au 31.12.2023 <sup>2</sup>	Ecart
<b>Aide en matière d'investissements (LIM)</b> Prêts accordés par la Confédération conformément à la LF du 21.03.1997 sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne. Solde des prêts accordés : Fr. 11'000'000.00 au 31.12.2023 Solde des prêts accordés : Fr. 14'000'000.00 au 31.12.2022 Le canton supporte 50% des pertes éventuelles.	7'000'000.00	5'500'000.00	-1'500'000.00
<b>Promotion économique</b> Cautionnements accordés en application de la loi sur la politique économique cantonale du 11.02.2000 (gérés par le Centre de Cautionnement et de Financement SA). Le canton supporte les pertes éventuelles selon décision du Grand Conseil du 29.06.2001 concernant les aides financières sous forme de cautionnements.	16'735'800.00	13'604'800.00	-3'131'000.00
<b>Fonds cantonal pour le tourisme</b> Cautionnements accordés en application de la loi sur le tourisme du 09.02.1996 (gérés par le Centre de Cautionnement et de Financement SA). Le canton supporte les pertes éventuelles selon décision du Grand Conseil du 11.06.2015 concernant le fonds cantonal pour le tourisme et les engagements sous forme de garanties.	27'218'000.00	28'703'000.00	1'485'000.00
<b>Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements</b> Cautionnements accordés conformément au décret cantonal du 16.11.1984, à la loi du 30.06.1988 sur le logement et RE du 07.02.1990.	1'525'728.00	1'234'314.00	-291'414.00
<b>Prêts NPR</b> Parts fédérales versées dans le cadre du programme de mise en œuvre de la politique régionale du Canton du Valais selon la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais du 01.03.2016.	72'231'800.00	72'323'377.00	91'577.00
<b>HES-SO Valais-Wallis</b> Conformément à l'art. 28 al. 3 de la loi sur la HES-SO Valais-Wallis du 16.11.2012, l'Etat du Valais garantit les emprunts de la HES-SO Valais-Wallis. Au 31.12.2023 : Fr. 4'000'000.00 <sup>4,7</sup> Au 31.12.2022 : Fr. 4'000'000.00 <sup>4,7</sup>	-	-	-
<b>Aides aux exploitations paysannes</b> Conformément à l'ordonnance fédérale du 26.11.2003 sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture, le canton supporte les pertes éventuelles.	3'876'080.93	3'566'612.43	-309'468.50
<b>Crédits d'investissements agricoles</b> Conformément à l'ordonnance fédérale du 07.12.1998 sur les améliorations structurelles dans l'agriculture, le canton supporte les pertes éventuelles.	57'402'590.00	57'685'311.55	282'721.55
<b>Cautionnements cantonaux COVID-19</b> Conformément aux décisions du Conseil d'Etat du 19.02.2021 et du 16.04.2021, l'Etat du Valais se porte caution d'emprunts contractés lors du COVID-19 par des entreprises reconnues comme cas de rigueur avec un recul du chiffre d'affaires sans fermeture ordonnée.	2'357'262.60	2'163'005.00	-194'257.60

<sup>1</sup> chiffres adaptés pour des raisons de comparabilité et de présentation

<sup>2</sup> montants contractés ou qui découlent d'obligations légales

<sup>3</sup> chiffres de l'année précédente

<sup>4</sup> montants décidés par les autorités compétentes

<sup>5</sup> dont, au 31.12.2023 : Fr. 100'000'000.00 cautionnement (tiers) / Fr. 207'800'000.00 financés par le canton (ce dernier montant figure dans nos comptes cf. tableau des "Placements financiers à long terme")

dont au 31.12.2022 : Fr. 100'000'000.00 cautionnement (tiers) / Fr. 167'800'000.00 financés par le canton (ce dernier montant figure dans nos comptes cf. tableau des "Placements financiers à long terme")

<sup>6</sup> dont au 31.12.2023 : Fr. 107'391'582.00 cautionnement (tiers) / Fr. 0.00 financé par le canton

dont au 31.12.2022 : Fr. 114'908'200.00 cautionnement (tiers) / Fr. 0.00 financé par le canton

<sup>7</sup> dont au 31.12.2023 : Fr. 0.00 cautionnement (tiers) / Fr. 0.00 financé par le canton

dont au 31.12.2022 : Fr. 0.00 cautionnement (tiers) / Fr. 0.00 financé par le canton

<sup>8</sup> dont au 31.12.2023 : Fr. 8'000'000.00 cautionnement (tiers) / Fr. 0.00 financé par le canton

dont au 31.12.2022 : Fr. 8'000'000.00 cautionnement (tiers) / Fr. 0.00 financé par le canton

## Principaux crédits d'engagement

en francs suisses	Coût total	Subvention cantonale allouée	Subvention versée années précédentes	Subvention versée année 2023	Solde engagement du canton
<b>Participations de l'Etat du Valais à des tiers (projets en cours en 2023)</b>					
Adductions d'eau, locaux du feu, CSI	4'179'039.15	2'543'884.19	1'057'029.80	1'284'341.63	361'694.58
Infrastructures sportives	22'029'573.17	6'274'571.00	3'587'064.00	1'387'283.00	1'300'224.00
EMS, CMS, OVS, Centrales d'alarme	144'222'161.15	45'797'596.55	19'678'584.30	6'448'668.44	19'670'343.81
Centres pour handicapés	155'452'421.71	105'136'744.94	68'758'560.60	3'091'634.53	33'259'975.81
Suppressions de barrières architecturales	1'943'832.25	887'311.85	355'565.65	136'442.80	392'835.50
Institutions pour mineurs	5'118'720.69	2'775'397.00	599'645.08	1'680'758.83	544'066.89
Bâtiments scolaires : enseignement primaire	252'838'507.00	78'475'493.00	29'621'908.00	7'425'320.00	41'221'418.00
Bâtiments scolaires : CO et degré secondaire	38'400'204.30	12'277'584.00	5'046'631.10	2'318'080.00	4'912'788.90
Bâtiments scolaires : hautes écoles	29'157'900.00	1'800'000.00	1'520'000.00	280'000.00	-
Encouragement au logement	362'902'209.00	202'552'098.00	189'771'229.83	2'170'903.00	10'609'965.17
Remontées mécaniques	20'000'000.00	20'000'000.00	5'000'000.00	-	15'000'000.00
Améliorations structurelles	320'685'500.00	84'679'476.00	32'331'670.50	8'894'708.00	43'103'151.50
Plans d'aménagement du territoire et projets d'agglomérations	1'862'637.00	605'031.00	359'648.00	-	-
Abornements et mensurations cadastrales	666'313.75	171'415.85	98'259.65	16'197.55	56'958.70
Entreprises de transport	212'501'233.45	136'306'537.17	112'149'040.66	22'382'118.20	1'776'438.31
Entreprises de transport, prêts conditionnellement remboursables	400'829'471.00	88'211'628.00	73'972'449.00	4'700'000.00	8'493'337.00
Corrections de torrents	297'710'470.65	236'840'682.90	77'812'983.90	24'510'302.15	132'855'303.10
Monuments historiques	39'424'488.80	22'609'413.40	8'250'533.70	2'020'959.35	12'337'920.35
Protection des sites	7'489'596.20	1'208'318.47	58'499.95	270'137.40	879'681.12
Equipement de dessertes, forêts de protection	146'109'868.90	135'823'798.20	89'789'489.65	19'707'114.25	25'656'669.10
Travaux de protection contre les dangers naturels	132'286'078.70	105'792'230.75	53'419'301.30	14'969'399.60	36'016'767.20
Sentiers pédestres	23'314'694.00	9'410'895.00	5'494'156.99	1'688'556.60	1'733'896.50
Assainissement eaux usées, ordures, sites pollués	71'921'763.20	20'994'582.00	14'332'780.30	3'058'010.25	3'528'961.45
Programme bâtiments économie d'énergie	196'456'957.00	196'456'957.00	78'599'574.00	38'421'365.00	75'007'174.00
<b>Total</b>					<b>468'719'570.99</b>

en francs suisses	Coût total	Paiements effectués années précédentes	Paiements effectués année 2023	Solde à payer total	Solde à payer part du canton
<b>Investissements propres</b> (projets en cours en 2023)					
Routes principales suisses	762'683'892.00	418'540'864.00	29'852'380.00	314'290'648.00	-
Autres routes cantonales et ouvrages d'art	714'578'213.00	443'069'710.00	40'183'623.00	231'324'880.00	161'927'416.00
Correction du Rhône	1'024'645'965.00	292'780'220.00	12'427'806.00	719'437'939.00	247'702'482.40
Polycom	43'800'000.00	34'449'619.49	2'869'709.42	6'480'671.09	6'480'671.08
Projets d'informatisations au SCC	19'300'000.00	7'449'147.15	1'506'349.73	7'452'898.45	7'452'898.45
Stratégie informatique 2015-2024	89'800'000.00	69'155'649.24	11'196'806.78	9'447'543.98	9'447'544.00
Projet RF 2020	20'000'000.00	17'487'638.27	1'268'017.70	1'244'344.03	1'244'344.05
DEM2017.110 Nouveau logiciel CMS	2'725'000.00	1'133'603.20	593'473.80	997'923.00	997'923.00
Equipement centrale d'engagement	10'494'800.00	1'767'402.64	3'160'791.96	5'566'605.40	5'566'605.40
Projet eConstruction	3'756'038.00	2'023'623.31	386'936.66	1'345'478.03	1'345'478.05
Equipement centre ETERPYS	4'827'000.00	-	100'000.00	4'727'000.00	4'727'000.00
Projet eBadges	3'114'100.00	-	1'049'832.25	2'064'267.75	2'064'267.75
<b>Total</b>					<b>448'956'630.18</b>

en francs suisses	Coût total	Paiements effectués années précédentes	Paiements effectués année 2023	Solde à payer total	Solde à payer part du canton
<b>Campus Energypolis</b>					
Création campus Energypolis (yc achat bâtiment hors crédit cadre)	60'155'000.00	51'110'002.00	5'734'451.90	3'161'142.00	2'845'027.80
Plateformes préindustrielles BioArk	23'000'000.00	23'000'000.00	-	-	-
Démonstrateurs	5'000'000.00	3'077'200.00	1'529'206.00	393'594.00	393'594.00
ALPOLE Sion	65'046'552.75	53'403'831.95	7'701'838.95	3'940'881.85	2'358'000.00
Parc innovation Sion	44'606'460.00	13'492'652.24	3'151'788.30	27'962'019.46	27'910'663.51
Pôle santé (part fonds XXIe siècle)	4'700'000.00	-	927'200.00	3'772'800.00	3'395'520.00
Plateformes préindustrielles équipement (hors crédit cadre)	6'000'000.00	5'652'095.75	-	-	-
<b>Total</b>					<b>36'902'805.31</b>

## Tableau des immobilisations du patrimoine administratif

en francs suisses	Solde au 31.12.2022	Investissement net	% <sup>3</sup>	Amortissement ordinaire	Amortissement supplémentaire	Solde au 31.12.2023
<b>Immobilisations corporelles</b>						
1400 - Terrains	31'591'630.47	-2'309'619.50	0%	-	-	29'282'010.97
1401 - Routes / voies de communication <sup>1</sup>	72'949'981.00	77'762'327.63	10%	20'659'464.10	51'147'416.53	78'905'428.00
1402 - Aménagement des cours d'eau	11'966'946.99	3'694'686.26	10%	1'639'220.78	3'043'279.63	10'979'132.84
1404 - Bâtiments <sup>2</sup>	242'911'430.28	13'177'814.96	8%	21'426'982.50	10'184'797.16	224'477'465.58
1405 - Forêts	110'264.70	-	0%	-	-	110'264.70
1406 - Biens meubles	13'771'764.36	6'399'171.05	40%	4'635'019.25	1'419'958.00	14'115'958.16
1409 - Autres immobilisations corporelles	8'896'330.86	5'670'992.07	40%	3'719'083.38	2'134'728.00	8'713'511.55
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
1420 - Logiciel	629'884.00	2'622'374.95	50%	1'765'813.95	379'179.00	1'107'266.00
1429 - Autres Immobilisations incorporelles	2'153'582.00	11'760'467.42	50%	7'184'653.02	5'033'742.40	1'695'654.00
<b>Total des immobilisations</b>	<b>384'981'814.66</b>	<b>118'778'214.84</b>		<b>61'030'236.98</b>	<b>73'343'100.72</b>	<b>369'386'691.80</b>
<b>Total des subventions d'investissement<sup>1</sup></b>	<b>235'159'199.50</b>	<b>104'820'078.67</b>	<b>15%</b>	<b>85'807'030.13</b>	<b>15'959'698.04</b>	<b>238'212'550.00</b>

<sup>1</sup> Les investissements ci-dessous sont amortis à 100% par les rubriques ordinaires :

Routes nationales - rubrique 1401	4'424'947.13
Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) - subventions d'investissement	22'179'190.00

<sup>2</sup> Selon la DCE du 22.12.2021, les bâtiments gérés par le Fonds FIGI ont été repris au 01.01.2022 avec une valeur comptable à Fr. 1.00 par objet (soit pour un montant total de Fr. 328.00). Les valeurs résiduelles continuent d'être amorties dans les comptes de l'Etat du Valais. (voir aussi sous explicatifs du Fonds FIGI sous 8. valeurs comptables des immobilisations gérées par le Fonds FIGI).

<sup>3</sup> En raison de dispositions légales fédérales ou d'exigences spécifiques, dans certains domaines (UT III, remontées mécaniques gérées, etc.), les taux d'amortissements peuvent changer de ceux appliqués ordinairement (cf. liste de ces taux ordinaires figurant au point 6.1.2. dans les "Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat").

## Placements financiers à long terme

en francs suisses	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023	Ecart
Actions et autres papiers-valeurs	1'426'375.00	782'050.00	-644'325.00
Actions et autres papiers-valeurs des fondations gérées	461'792.19	461'792.19	-
Placements auprès des banques	316'000'000.00	210'000'000.00	-106'000'000.00
Placements auprès des institutions publiques	83'490'881.49	132'285'000.00	48'794'118.51
Prêts à des institutions publiques	220'553'179.40	231'579'924.75	11'026'745.35
Prêts au Fonds cantonal pour les remontées mécaniques	17'000'000.00	26'500'000.00	9'500'000.00
Prêts au Fonds FIGI	146'163'279.82	218'849'929.14	72'686'649.32
Divers	23'504.15	26'500.00	2'995.85
<b>Total des placements financiers à long terme</b>	<b>785'119'012.05</b>	<b>820'485'196.08</b>	<b>35'366'184.03</b>

## Prêts du patrimoine administratif

en francs suisses	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023	Ecart
<b>Prêts du patrimoine administratif</b>	<b>590'964'303.54</b>	<b>585'009'722.04</b>	<b>-5'954'581.50</b>
Aides aux exploitations paysannes	7'752'161.85	7'133'224.85	-618'937.00
Aides d'urgence aux entreprises culturelles	191'686.95	159'686.95	-32'000.00
Aides en matière d'investissement	223'349'182.90	214'304'841.00	-9'044'341.90
Caritas Valais, service de désendettement	50'000.00	50'000.00	-
Crédits agricoles cantonaux	145'000.00	330'000.00	185'000.00
Crédits d'investissements agricoles	57'402'590.00	57'685'311.55	282'721.55
Crédits d'investissements forestiers	734'250.00	754'740.00	20'490.00
Commune de Champéry (Fondation du Centre National de Glace)	160'000.00	140'000.00	-20'000.00
Logement	682'000.00	640'000.00	-42'000.00
Prêts d'études	18'948'955.64	18'299'975.49	-648'980.15
Programme énergétique	154'000.00	154'000.00	-
Sociétés de transport	238'717'592.20	242'510'790.20	3'793'198.00
Tourisme par le Centre de Cautionnement et de Financement SA	39'865'000.00	39'865'000.00	-
Unité des moyens d'enseignement romands	2'736'884.00	2'907'152.00	170'268.00
Valais/Wallis Promotion	75'000.00	75'000.00	-
<b>Correctifs d'actifs / Financements</b>	<b>-370'512'414.08</b>	<b>-375'062'224.13</b>	<b>-4'549'810.05</b>
Correctifs d'actifs sur prêts à l'Unité des moyens d'enseignement romands	-2'736'884.00	-2'907'152.00	-170'268.00
Correctifs d'actifs sur prêts au programme énergétique	-154'000.00	-154'000.00	-
Correctifs d'actifs sur prêts aux sociétés de transport	-233'919'372.20	-238'266'084.20	-4'346'712.00
Financement de la Confédération pour les aides aux entreprises culturelles	-191'686.95	-159'686.95	32'000.00
Financement de la Confédération pour les prêts agricoles	-61'278'670.93	-61'251'923.98	26'746.95
Financement de la Confédération pour les aides en matière d'investissement	-72'231'800.00	-72'323'377.00	-91'577.00
<b>Total net des prêts du patrimoine administratif</b>	<b>220'451'889.46</b>	<b>209'947'497.91</b>	<b>-10'504'391.55</b>

## Engagements financiers à long terme

en francs suisses	Intérêt 2023	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023	Ecart
Emprunts auprès des caisses de prévoyance <sup>1</sup>	56'828'235.50	1'924'274'518.00	1'844'274'518.00	-80'000'000.00
Engagements auprès de la Confédération - crédits agricoles	80'994.15	16'379'493.52	16'487'234.62	107'741.10
Engagements auprès de la Confédération - crédits forestiers	23'807.30	3'465'165.00	3'488'972.30	23'807.30
Engagements auprès de la Confédération - sociétés de transport	-	2'858'616.00	2'658'516.00	-200'100.00
<b>Total des engagements financiers à long terme</b>	<b>56'933'036.95</b>	<b>1'946'977'792.52</b>	<b>1'866'909'240.92</b>	<b>-80'068'551.60</b>

<sup>1</sup> Dès le 01.01.2020, la Caisse de prévoyance du Canton du Valais (CPVAL) est constituée d'une caisse de prévoyance ouverte (CPO) et, à titre transitoire, d'une caisse de prévoyance fermée (CPF).

Conformément à l'art. 6 de la loi régissant la Caisse de prévoyance du Canton du Valais s'appliquent les systèmes suivants :

- une capitalisation partielle avec garantie de l'Etat du Valais pour la CPF ;
- une capitalisation complète sans garantie de l'Etat du Valais pour la CPO.

La CPO contient également une réserve de fluctuation de valeur.

En dérogation aux principes d'évaluation du Canton du Valais, les coûts de la réforme structurelle de CPVAL sont examinés et réévalués à moyen terme (dernière évaluation : 01.01.2020).

**Crédits supplémentaires accordés en 2023**

en francs suisses	<b>Charges Dépenses</b>	<b>Revenus Recettes</b>	<b>Total net</b>
<b>Crédits supplémentaires du compte de résultats</b>			
<u>Service de la santé publique</u>			
Renchérissement de 2.8% des salaires du secteur sanitaire (DGC du 08.09.2023)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	14'250'000.00		
<b>Net</b>			<b>14'250'000.00</b>
Crise ukrainienne et migratoire (DGC du 08.09.2023)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	431'000.00		
<b>Net</b>			<b>431'000.00</b>
<u>Service de l'action sociale</u>			
Crise ukrainienne et migratoire (DGC du 08.09.2023)			
301 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	8'851'000.00		
305 - Cotisations de l'employeur	1'686'000.00		
309 - Autres charges de personnel	20'000.00		
310 - Charges de matières et de marchandises	3'171'000.00		
311 - Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'529'000.00		
312 - Alimentation et élimination des biens-fonds PA	233'000.00		
313 - Prestations de services et honoraires	9'329'000.00		
314 - Gros entretien et entretien courant	2'788'000.00		
315 - Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	86'000.00		
316 - Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	4'557'000.00		
317 - Dédommagements	74'000.00		
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	6'301'000.00		
425 - Recettes sur ventes		28'000.00	
426 - Remboursements		1'129'000.00	
461 - Dédommagements de collectivités publiques		32'492'000.00	
<b>Net</b>			<b>4'976'000.00</b>
<u>Service de la culture</u>			
Solde à financer pour les projets de transformation 2021 et 2022 (pandémie COVID-19) (DGC du 05.09.2023)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	879'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		440'000.00	
<b>Net</b>			<b>439'000.00</b>
Fonds des manifestations (DCE du 15.11.2023)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	200'000.00		
451 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		200'000.00	
<b>Net</b>			-

en francs suisses	Charges Dépenses	Revenus Recettes	Total net
<u>Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation</u> Renchérissment de 2.8 % des salaires des institutions subventionnées (DGC du 08.09.2023)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	200'000.00		
<b>Net</b>			<b>200'000.00</b>
Poursuite des soutiens financiers aux entreprises du secteur MEM et exportatrices (pandémie COVID-19) (DGC du 11.12.2023)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	3'000'000.00		
<b>Net</b>			<b>3'000'000.00</b>
<u>Service de l'enseignement</u> Renchérissment de 2.8 % des salaires des institutions subventionnées (DGC du 08.09.2023)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	1'568'000.00		
<b>Net</b>			<b>1'568'000.00</b>
Crise ukrainienne et migratoire (DGC du 08.09.2023)			
302 - Salaires des enseignants	2'800'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		453'000.00	
<b>Net</b>			<b>2'347'000.00</b>
<u>Service de la formation professionnelle</u> Crise ukrainienne et migratoire (DGC du 08.09.2023)			
302 - Salaires des enseignants	1'237'400.00		
310 - Charges de matières et de marchandises	91'000.00		
<b>Net</b>			<b>1'328'400.00</b>
<u>Service des hautes écoles</u> Renchérissment de 2.8 % des salaires des institutions subventionnées (DGC du 08.09.2023)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	2'758'500.00		
<b>Net</b>			<b>2'758'500.00</b>
<u>Service cantonal de la jeunesse</u> Renchérissment de 2.8 % des salaires des institutions subventionnées (DGC du 08.09.2023)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	500'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		425'000.00	
<b>Net</b>			<b>75'000.00</b>
Crise ukrainienne et migratoire (DGC du 08.09.2023)			
301 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	120'000.00		
<b>Net</b>			<b>120'000.00</b>

en francs suisses	Charges Dépenses	Revenus Recettes	Total net
<u>Service de la population et des migrations</u>			
Crise ukrainienne et migratoire (DGC du 08.09.2023)			
301 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	300'000.00		
461 - Dédommagements de collectivités publiques		1'327'500.00	
<b>Net</b>			<b>-1'027'500.00</b>
<u>Service des dangers naturels</u>			
Projets d'aménagement des cours d'eau latéraux (DCE du 24.01.2024)			
313 - Prestations de services et honoraires	60'000.00		
424 - Taxes d'utilisation et prestations de service		60'000.00	
<b>Net</b>			<b>-</b>
<b>Total des crédits supplémentaires du compte de résultats</b>	<b>67'019'900.00</b>	<b>36'554'500.00</b>	<b>30'465'400.00</b>

## Classification fonctionnelle 2023 - brute

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
<b>0 Administration générale</b>	<b>200'476'846.84</b>	<b>13'594'680.68</b>	<b>214'071'527.52</b>	<b>5.03</b>
01 Législatif et exécutif	9'476'521.74	-	9'476'521.74	0.22
02 Services généraux	191'000'325.10	13'594'680.68	204'595'005.78	4.81
<b>1 Ordre et sécurité publics, défense</b>	<b>348'474'256.97</b>	<b>12'480'691.52</b>	<b>360'954'948.49</b>	<b>8.48</b>
11 Sécurité publique	120'880'796.19	6'481'931.33	127'362'727.52	2.99
12 Justice	55'131'083.91	-	55'131'083.91	1.30
13 Exécution des peines	54'371'462.43	-	54'371'462.43	1.28
14 Questions juridiques	92'057'451.46	2'194'109.47	94'251'560.93	2.22
15 Service du feu	11'904'625.17	3'804'650.72	15'709'275.89	0.37
16 Défense	14'128'837.81	-	14'128'837.81	0.33
<b>2 Formation</b>	<b>1'004'014'431.58</b>	<b>28'828'708.75</b>	<b>1'032'843'140.33</b>	<b>24.28</b>
21 Scolarité obligatoire	378'821'253.86	9'013'668.00	387'834'921.86	9.12
22 Ecoles spéciales	64'259'560.68	260'345.05	64'519'905.73	1.52
23 Formation professionnelle initiale	144'898'028.83	364'696.10	145'262'724.93	3.41
25 Ecoles de formation générale	111'517'349.89	975'855.00	112'493'204.89	2.64
26 Formation professionnelle supérieure	16'506'094.26	317'165.00	16'823'259.26	0.40
27 Hautes écoles	247'223'385.11	17'855'289.60	265'078'674.71	6.23
28 Recherche	4'649'974.00	-	4'649'974.00	0.11
29 Autres systèmes éducatifs	36'138'784.95	41'690.00	36'180'474.95	0.85
<b>3 Culture, sport et loisirs, église</b>	<b>92'109'691.88</b>	<b>5'467'280.25</b>	<b>97'576'972.13</b>	<b>2.29</b>
31 Héritage culturel	35'221'625.20	2'291'096.75	37'512'721.95	0.88
32 Culture, autres	37'121'471.31	1'788'900.50	38'910'371.81	0.91
33 Médias	1'013'300.00	-	1'013'300.00	0.02
34 Sport et loisirs	16'956'698.22	1'387'283.00	18'343'981.22	0.43
35 Eglises et affaires religieuses	1'796'597.15	-	1'796'597.15	0.04
<b>4 Santé</b>	<b>571'253'141.49</b>	<b>7'526'134.65</b>	<b>578'779'276.14</b>	<b>13.60</b>
41 Hôpitaux, homes médicalisés	495'230'723.92	6'521'350.51	501'752'074.43	11.79
42 Soins ambulatoires	50'511'817.90	1'004'784.14	51'516'602.04	1.21
43 Prévention de la santé	18'761'677.87	-	18'761'677.87	0.44
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	6'748'921.80	-	6'748'921.80	0.16
<b>5 Prévoyance sociale</b>	<b>864'077'231.82</b>	<b>10'326'296.64</b>	<b>874'403'528.46</b>	<b>20.55</b>
51 Maladie et accident	231'079'352.87	876'306.03	231'955'658.90	5.45
52 Invalidité	206'878'132.26	3'311'716.64	210'189'848.90	4.94
53 Vieillesse et survivants	64'235'410.36	-	64'235'410.36	1.51
54 Famille et jeunesse	78'207'142.25	1'697'729.12	79'904'871.37	1.88
55 Chômage	32'727'627.53	20'123.00	32'747'750.53	0.77
56 Construction de logements sociaux	325'294.60	2'170'903.00	2'496'197.60	0.06
57 Aide sociale et domaine de l'asile	246'897'883.95	2'249'518.85	249'147'402.80	5.86
59 Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs	3'726'388.00	-	3'726'388.00	0.09
<b>6 Trafic et télécommunications</b>	<b>238'339'413.26</b>	<b>232'201'688.64</b>	<b>470'541'101.90</b>	<b>11.06</b>
61 Circulation routière	175'071'087.52	202'829'457.44	377'900'544.96	8.88
62 Transports publics	54'014'700.54	29'372'231.20	83'386'931.74	1.96
63 Trafic, autres	9'253'625.20	-	9'253'625.20	0.22

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
<b>7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>	<b>56'918'416.29</b>	<b>57'137'154.75</b>	<b>114'055'571.04</b>	<b>2.68</b>
72 Traitement des eaux usées	4'680'889.89	3'807'686.00	8'488'575.89	0.20
73 Gestion des déchets	14'918.00	965'096.25	980'014.25	0.02
74 Aménagements	20'402'522.87	51'977'435.84	72'379'958.71	1.70
75 Protection des espèces et du paysage	9'563'247.65	-	9'563'247.65	0.22
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	8'534'168.57	-	8'534'168.57	0.20
77 Protection de l'environnement, autres	773'764.25	-	773'764.25	0.02
79 Aménagement du territoire	12'948'905.06	386'936.66	13'335'841.72	0.31
<b>8 Economie publique</b>	<b>319'675'333.40</b>	<b>99'184'461.25</b>	<b>418'859'794.65</b>	<b>9.85</b>
81 Agriculture	176'862'580.19	24'099'423.00	200'962'003.19	4.72
82 Sylviculture	8'372'316.26	20'168'493.45	28'540'809.71	0.67
83 Chasse et pêche	7'639'301.24	-	7'639'301.24	0.18
84 Tourisme	32'466'415.26	16'285'347.55	48'751'762.81	1.15
85 Industrie, artisanat et commerce	16'453'877.53	209'832.25	16'663'709.78	0.39
87 Combustibles et énergie	77'880'842.92	38'421'365.00	116'302'207.92	2.73
<b>9 Finances et impôts</b>	<b>92'147'395.22</b>	<b>-</b>	<b>92'147'395.22</b>	<b>2.17</b>
96 Administration de la fortune et de la dette	92'147'395.22	-	92'147'395.22	2.17
<b>Total de la classification fonctionnelle brute</b>	<b>3'787'486'158.75</b>	<b>466'747'097.13</b>	<b>4'254'233'255.88</b>	<b>100.00</b>

## Classification fonctionnelle 2023 - nette

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
<b>0 Administration générale</b>	<b>102'595'606.00</b>	<b>10'658'933.18</b>	<b>113'254'539.18</b>	<b>4.53</b>
01 Législatif et exécutif	9'414'966.69	-	9'414'966.69	0.38
02 Services généraux	93'180'639.31	10'658'933.18	103'839'572.49	4.15
<b>1 Ordre et sécurité publics, défense</b>	<b>174'038'281.23</b>	<b>8'300'484.95</b>	<b>182'338'766.18</b>	<b>7.30</b>
11 Sécurité publique	81'426'018.93	6'330'271.33	87'756'290.26	3.51
12 Justice	41'651'397.07	-	41'651'397.07	1.67
13 Exécution des peines	23'317'525.52	-	23'317'525.52	0.93
14 Questions juridiques	22'989'865.10	1'970'213.62	24'960'078.72	1.00
15 Service du feu	226'069.47	-	226'069.47	0.01
16 Défense	4'427'405.14	-	4'427'405.14	0.18
<b>2 Formation</b>	<b>737'187'056.52</b>	<b>24'428'833.40</b>	<b>761'615'889.92</b>	<b>30.47</b>
21 Scolarité obligatoire	263'536'776.96	9'013'668.00	272'550'444.96	10.90
22 Ecoles spéciales	34'985'985.48	260'345.05	35'246'330.53	1.41
23 Formation professionnelle initiale	101'610'146.78	283'655.60	101'893'802.38	4.08
25 Ecoles de formation générale	109'031'345.20	975'855.00	110'007'200.20	4.40
26 Formation professionnelle supérieure	16'248'376.76	240'130.00	16'488'506.76	0.66
27 Hautes écoles	178'891'108.93	13'618'519.75	192'509'628.68	7.70
28 Recherche	4'649'974.00	-	4'649'974.00	0.19
29 Autres systèmes éducatifs	28'233'342.41	36'660.00	28'270'002.41	1.13
<b>3 Culture, sport et loisirs, église</b>	<b>62'414'792.79</b>	<b>4'485'117.31</b>	<b>66'899'910.10</b>	<b>2.68</b>
31 Héritage culturel	19'233'582.55	1'328'935.81	20'562'518.36	0.82
32 Culture, autres	34'521'599.38	1'788'899.50	36'310'498.88	1.45
33 Médias	1'013'300.00	-	1'013'300.00	0.04
34 Sport et loisirs	5'849'713.71	1'367'282.00	7'216'995.71	0.29
35 Eglises et affaires religieuses	1'796'597.15	-	1'796'597.15	0.07
<b>4 Santé</b>	<b>557'746'883.16</b>	<b>7'199'134.70</b>	<b>564'946'017.86</b>	<b>22.60</b>
41 Hôpitaux, homes médicalisés	488'630'416.21	6'521'350.51	495'151'766.72	19.81
42 Soins ambulatoires	50'503'817.90	677'784.19	51'181'602.09	2.05
43 Prévention de la santé	12'402'420.81	-	12'402'420.81	0.50
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	6'210'228.24	-	6'210'228.24	0.25
<b>5 Prévoyance sociale</b>	<b>383'380'362.15</b>	<b>8'236'786.40</b>	<b>391'617'148.55</b>	<b>15.67</b>
51 Maladie et accident	110'045'784.22	876'306.03	110'922'090.25	4.44
52 Invalidité	124'654'206.28	1'875'993.54	126'530'199.82	5.06
53 Vieillesse et survivants	27'327'727.91	-	27'327'727.91	1.09
54 Famille et jeunesse	56'684'355.50	1'697'729.12	58'382'084.62	2.34
55 Chômage	2'452'031.10	-	2'452'031.10	0.10
56 Construction de logements sociaux	313'274.60	1'715'281.00	2'028'555.60	0.08
57 Aide sociale et domaine de l'asile	90'826'118.14	2'071'476.71	92'897'594.85	3.72
59 Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs	-28'923'135.60	-	-28'923'135.60	-1.16
<b>6 Trafic et télécommunications</b>	<b>95'273'068.98</b>	<b>106'183'386.90</b>	<b>201'456'455.88</b>	<b>8.06</b>
61 Circulation routière	49'490'074.86	80'008'070.70	129'498'145.56	5.18
62 Transports publics	42'901'899.83	26'175'316.20	69'077'216.03	2.76
63 Trafic, autres	2'881'094.29	-	2'881'094.29	0.12

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
<b>7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>	<b>36'323'464.25</b>	<b>22'846'295.20</b>	<b>59'169'759.45</b>	<b>2.37</b>
72 Traitement des eaux usées	4'402'390.92	2'804'000.00	7'206'390.92	0.29
73 Gestion des déchets	14'918.00	254'010.25	268'928.25	0.01
74 Aménagements	9'874'183.87	19'401'348.29	29'275'532.16	1.17
75 Protection des espèces et du paysage	4'361'481.10	-	4'361'481.10	0.17
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	6'932'513.27	-	6'932'513.27	0.28
77 Protection de l'environnement, autres	801'630.55	-	801'630.55	0.03
79 Aménagement du territoire	9'936'346.54	386'936.66	10'323'283.20	0.41
<b>8 Economie publique</b>	<b>69'245'045.85</b>	<b>25'271'907.92</b>	<b>94'516'953.77</b>	<b>3.78</b>
81 Agriculture	28'649'731.27	8'766'639.50	37'416'370.77	1.50
82 Sylviculture	5'049'128.56	9'048'175.45	14'097'304.01	0.56
83 Chasse et pêche	2'378'866.31	-	2'378'866.31	0.10
84 Tourisme	25'306'044.68	-5'670'571.35	19'635'473.33	0.79
85 Industrie, artisanat et commerce	13'938'127.70	209'832.25	14'147'959.95	0.57
87 Combustibles et énergie	-6'076'852.67	12'917'832.07	6'840'979.40	0.27
<b>9 Finances et impôts</b>	<b>63'508'210.96</b>	<b>-</b>	<b>63'508'210.96</b>	<b>2.54</b>
96 Administration de la fortune et de la dette	64'063'364.01	-	64'063'364.01	2.56
97 Redistributions	-555'153.05	-	-555'153.05	-0.02
<b>Total de la classification fonctionnelle nette</b>	<b>2'281'712'771.89</b>	<b>217'610'879.96</b>	<b>2'499'323'651.85</b>	<b>100.00</b>





## Financements spéciaux et fonds



## Financements spéciaux et fonds

en francs suisses	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023	Ecart
<b>Financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers</b>			
Loteries	37'245'931.71	38'344'405.34	1'098'473.63
Sport	6'289'750.33	5'920'953.81	-368'796.52
Entités / Organisations gérées	559'655.16	1'647'371.49	1'087'716.33
<b>Total des financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers</b>	<b>44'095'337.20</b>	<b>45'912'730.64</b>	<b>1'817'393.44</b>
<b>Financements spéciaux sous capital propre</b>			
3e correction du Rhône	44'530'149.95	42'779'886.36	-1'750'263.59
Actions de secours : dommages non assurables (SICT)	4'713'070.40	983'305.50	-3'729'764.90
Actions de secours du Conseil d'Etat	969'430.84	969'430.84	-
Aide aux exploitations paysannes	1'655'552.33	1'965'020.83	309'468.50
Aide en matière d'investissement	10'065'211.85	11'065'211.85	1'000'000.00
Archéologie	4'632'930.24	3'774'029.32	-858'900.92
Caisse de prévoyance (CPVAL)	-545'255'046.96	-501'155'046.96	44'100'000.00
Compensation cantonale	-11'260.35	-21'966.85	-10'706.50
Consultation sociale	29'719.75	29'719.75	-
Contributions de remplacement des constructions PCI	1'443'050.97	1'547'244.70	104'193.73
Culture	427'600.01	436'557.16	8'957.15
Dîme de l'alcool	1'528'209.85	1'536'101.40	7'891.55
Emploi	14'759'997.56	12'021'284.56	-2'738'713.00
Encouragement à l'économie	7'091'817.19	7'104'117.19	12'300.00
Encouragement aux fusions de communes	1'337'752.55	3'187'752.55	1'850'000.00
Entretien et correction des cours d'eau	3'318'542.45	3'751'177.75	432'635.30
Epizooties	5'076'036.50	5'125'208.30	49'171.80
Handicapés	1'409.70	1'409.70	-
Hébergement et restauration : formation et formation continue	1'269'106.80	1'763'110.60	494'003.80
Intégration socio-professionnelle	4'100'020.00	2'075'955.95	-2'024'064.05
Institutions culturelles - Médiathèque	207'236.56	168'442.46	-38'794.10
Institutions culturelles - Musées cantonaux	21'406.86	21'406.86	-
Investigations préalables des sites présumés pollués	218'292.65	218'292.65	-
Lutte contre la dépendance au jeu	506'817.11	467'431.06	-39'386.05
Mesures d'exécution par substitution en matière de protection de l'environnement	747'967.35	770'093.35	22'126.00
Ouvrages scolaires	1'282'391.40	996'263.49	-286'127.91
Patrimoine culturel	216'750.00	222'815.00	6'065.00
Patrimoine bâti	7'040'241.67	5'023'227.97	-2'017'013.70
Péréquation financière intercommunale	1'617'454.00	5'748'618.00	4'131'164.00
Pisciculture	356'886.47	368'557.36	11'670.89
Police du feu	7'349'224.14	9'469'974.24	2'120'750.10

en francs suisses	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023	Ecart
Préfinancement du capital des FMV SA	131'757'970.65	152'093'852.85	20'335'882.20
Programme d'encouragement à l'énergie	22'368'073.67	17'785'085.20	-4'582'988.47
Promotion de la santé et prévention	2'176'008.49	1'981'465.91	-194'542.58
Promotion des manifestations culturelles	3'104'116.10	2'606'942.95	-497'173.15
Protection de la nature et du paysage	770'909.54	905'872.19	134'962.65
Rachat d'aménagements hydroélectriques	162'382'377.74	203'696'113.89	41'313'736.15
Reboisement de compensation	842'113.55	841'225.60	-887.95
Redevances sur le trafic des poids lourds (RPLP)	36'072'896.17	25'191'471.01	-10'881'425.16
Repeuplement du gibier	643'785.85	663'939.57	20'153.72
Routes cantonales et trafic d'agglomération	31'278'692.67	22'695'956.95	-8'582'735.72
Routes principales suisses	62'566'746.07	45'638'552.41	-16'928'193.66
Secours aux assurés des caisses-maladie	123'617.61	124'668.36	1'050.75
Secours aux employés	381'593.45	381'593.45	-
Secours pour dommages non assurables selon la LFH	37'549'953.34	39'279'122.94	1'729'169.60
Soutien en faveur des détenus	40'022.00	47'242.05	7'220.05
Tourisme	10'000'000.00	10'000'000.00	-
UT III	5'468'983.02	5'311'352.80	-157'630.22
Vallesia	104'494.10	29'285.66	-75'208.44
<b>Total des financements spéciaux sous capital propre</b>	<b>88'880'323.86</b>	<b>151'688'376.73</b>	<b>62'808'052.87</b>
<b>Fonds sous capital propre</b>			
Fonds d'auto-assurance	8'348'174.55	8'498'622.30	150'447.75
Legs et fondations sans personnalité juridique	8'000.00	14'888'772.92	14'880'772.92
<b>Total des fonds sous capital propre</b>	<b>8'356'174.55</b>	<b>23'387'395.22</b>	<b>15'031'220.67</b>
<b>Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires</b>			
Financements spéciaux selon article 22 al. 3 LGCAF	27'316'533.63	22'855'280.30	-4'461'253.33
Financements spéciaux selon article 22 al. 4 LGCAF	9'007'247.67	9'182'646.57	175'398.90
<b>Total des réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires</b>	<b>36'323'781.30</b>	<b>32'037'926.87</b>	<b>-4'285'854.43</b>
<b>Préfinancements</b>			
Grands projets d'infrastructures du XXIe siècle	322'063'511.83	293'693'452.10	-28'370'059.73
<b>Total des préfinancements</b>	<b>322'063'511.83</b>	<b>293'693'452.10</b>	<b>-28'370'059.73</b>
<b>Réserves de politique budgétaire</b>			
Compensation des fluctuations de recettes	250'487'909.22	250'487'909.22	-
Réserve de politique budgétaire	186'900'000.00	186'900'000.00	-
<b>Total des réserves de politique budgétaire</b>	<b>437'387'909.22</b>	<b>437'387'909.22</b>	<b>-</b>

## Fonds cantonal pour l'emploi

<b>Bilan</b>			
en francs suisses	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>Ecart</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>26'045'289.86</b>	<b>24'753'879.13</b>	<b>-1'291'410.73</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	9'459'967.19	5'410'206.76	-4'049'760.43
101 Créances	74'500.45	108'399.69	33'899.24
104 Actifs de régularisation	10'822.22	235'272.68	224'450.46
107 Placements financiers	16'500'000.00	19'000'000.00	2'500'000.00
<b>Total de l'actif</b>	<b>26'045'289.86</b>	<b>24'753'879.13</b>	<b>-1'291'410.73</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>11'285'292.30</b>	<b>12'732'594.57</b>	<b>1'447'302.27</b>
200 Engagements courants	366'048.30	534'205.50	168'157.20
204 Passifs de régularisation	8'781'969.50	10'682'428.05	1'900'458.55
208 Provisions à long terme	403'607.56	341'353.76	-62'253.80
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	1'733'666.94	1'174'607.26	-559'059.68
<b>29 Capital propre</b>	<b>14'759'997.56</b>	<b>12'021'284.56</b>	<b>-2'738'713.00</b>
299 Excédent / Découvert du bilan	14'759'997.56	12'021'284.56	-2'738'713.00
<b>Total du passif</b>	<b>26'045'289.86</b>	<b>24'753'879.13</b>	<b>-1'291'410.73</b>

<b>Compte de résultats</b>			
en francs suisses	<b>Compte 2022</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>10'820'044.50</b>	<b>12'924'245.33</b>	<b>2'104'200.83</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	82'457.40	63'130.00	-19'327.40
36 Charges de transferts	10'737'587.10	12'861'115.33	2'123'528.23
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>13'500'000.00</b>	<b>10'000'000.00</b>	<b>-3'500'000.00</b>
46 Revenus de transferts	13'500'000.00	10'000'000.00	-3'500'000.00
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2'679'955.50</b>	<b>-2'924'245.33</b>	<b>-5'604'200.83</b>
<b>Résultat financiers</b>	<b>-22'709.89</b>	<b>185'532.33</b>	<b>208'242.22</b>
34 Charges financières	36'234.31	3'500.01	-32'734.30
44 Revenus financiers	13'524.42	189'032.34	175'507.92
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2'657'245.61</b>	<b>-2'738'713.00</b>	<b>-5'395'958.61</b>
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>2'657'245.61</b>	<b>-2'738'713.00</b>	<b>-5'395'958.61</b>

Divergence par rapport aux recommandations MCH2 et à la LGCAF

Le fonds cantonal pour l'emploi est doté d'une comptabilité propre et ne peut pas être consolidé en globale en raison de principes comptables et de présentation des comptes différents. Il est publié dans l'annexe conformément aux principes de la permanence, de la comparabilité et de la clarté.

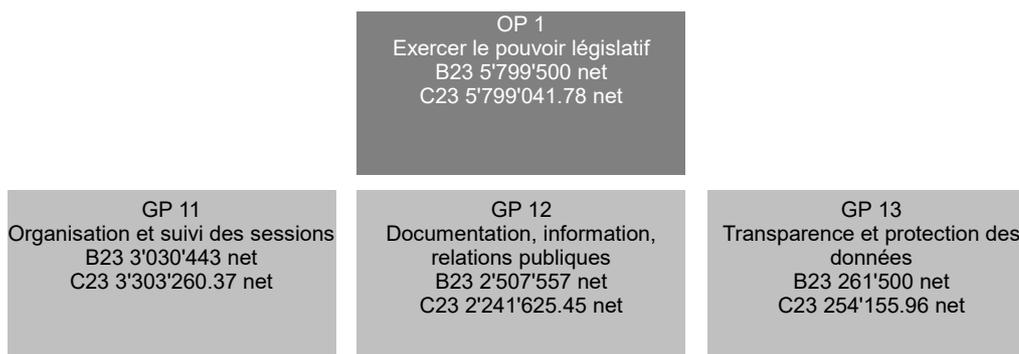




Mandats de prestations politiques



<b>Pouvoir législatif (Législatif)</b>		<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>VUE FINANCIERE</b>					
<b>TOTAL</b>					
	<b>Charges et dépenses</b>	<b>7'200'070.35</b>	<b>6'608'500</b>	<b>6'500'004.90</b>	<b>-108'495</b>
	<b>Revenus et recettes</b>	<b>32'830.20</b>	<b>15'200</b>	<b>30'965.05</b>	<b>15'765</b>
	<b>Insuffisance de financement</b>	<b>7'167'240.15</b>	<b>6'593'300</b>	<b>6'469'039.85</b>	<b>-124'260</b>
<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</b>					
	Grand Conseil (Service parlementaire)	5'282'002.22	5'799'500	5'799'041.78	-458
	Constituante	1'885'237.93	793'800	669'998.07	-123'802
	<b>Insuffisance de financement</b>	<b>7'167'240.15</b>	<b>6'593'300</b>	<b>6'469'039.85</b>	<b>-124'260</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>					
30	Charges de personnel	4'545'767.15	3'889'600	4'050'246.30	160'646
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'813'248.17	1'870'900	1'606'843.42	-264'057
36	Charges de transferts	836'366.90	842'400	837'239.10	-5'161
39	Imputations internes	4'688.13	5'600	5'676.08	76
42	Taxes et redevances	23'366.60	15'200	30'965.05	15'765
48	Revenus extraordinaires	9'463.60	0	0.00	0
	<b>Total charges</b>	<b>7'200'070.35</b>	<b>6'608'500</b>	<b>6'500'004.90</b>	<b>-108'495</b>
	<b>Total revenus</b>	<b>32'830.20</b>	<b>15'200</b>	<b>30'965.05</b>	<b>15'765</b>
	<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>7'167'240.15</b>	<b>6'593'300</b>	<b>6'469'039.85</b>	<b>-124'260</b>

**GRAND CONSEIL (SERVICE PARLEMENTAIRE)**

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>5'314'832.42</b>	<b>5'809'500</b>	<b>5'828'856.83</b>	<b>19'357</b>
30 Charges de personnel	3'219'711.65	3'380'200	3'608'262.35	228'062
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'385'276.52	1'712'400	1'508'068.54	-204'331
36 Charges de transferts	706'366.90	712'400	707'239.10	-5'161
39 Imputations internes	3'477.35	4'500	5'286.84	787
<b>4 Revenus</b>	<b>32'830.20</b>	<b>10'000</b>	<b>29'815.05</b>	<b>19'815</b>
42 Taxes et redevances	23'366.60	10'000	29'815.05	19'815
48 Revenus extraordinaires	9'463.60	0	0.00	0
<b>Excédent de charges</b>	<b>5'282'002.22</b>	<b>5'799'500</b>	<b>5'799'041.78</b>	<b>-458</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>5'282'002.22</b>	<b>5'799'500</b>	<b>5'799'041.78</b>	<b>-458</b>

## Explication des écarts financiers

30 : Augmentation des indemnités parlementaires en raison de l'organisation d'une session extraordinaire en février 2023 et de l'ajout de plusieurs demi-journées lors des sessions ordinaires (+ 180'000.-).

31: Réévaluation de la 2e phase du développement numérique du Parlement (-150'000.-). Retard dans la transcription des débats parlementaires et l'impression des bulletins des sessions (-25'000.-). Abandon du bulletin officiel en format papier (-16'000.-).

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	8.20	8.10	8.40

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE				
<b>Exercer le pouvoir législatif</b>				
<b>Sous-objectifs politiques</b>				
1	Exercer, sous réserve des droits du peuple, le pouvoir législatif			
1.1	Elaborer et approuver les dispositions constitutionnelles et les règles de droit, ainsi que tout acte relevant de la compétence du Grand Conseil			
1.2	Exercer la haute surveillance sur la gestion du Conseil d'Etat, des autorités judiciaires et des établissements autonomes de droit public			
2	Procéder aux élections et nominations prévues par la constitution et la loi			
3	Apporter, avec le Service parlementaire, un appui juridique, scientifique et logistique au Grand Conseil et à ses organes			
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Développement dans les 6 mois des interventions parlementaires déposées	31.12.26		● A la fin décembre 2023, les interventions de mars 2023 ont été développées. Compte tenu du nombre important d'interventions et de l'examen de lois volumineuses, le Parlement a environ 3 mois de retard.
	2 Traitement dans les 6 mois après leur développement des interventions parlementaires déposées	31.12.26		■
	3 Examen et traitement des objets soumis par le Conseil d'Etat ou proposés par les organes ou membres du Grand Conseil lors d'un maximum de 6 sessions	01.03.26		▲ Le Grand Conseil a organisé une session extraordinaire en février 2023 pour traiter de la loi sur l'énergie.
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de jours de sessions (addition des 1/2 journées)	18	23	▲ L'organisation d'une session extraordinaire de deux jours (4 demi-journées) explique l'augmentation.
	2 Nombre d'objets traités par le Grand Conseil (projets de loi, décrets ou décisions; élections, rapports)	100	102	■ Le nombre d'objets traités (sans les interventions) est conforme à la planification. Par contre, plusieurs lois (protection des données, ouverture des magasins, énergie, climat) ont entraîné des débats de plus d'une demi-journée.
	3 Nombre de séances de commissions	250	192	■
	4 Nombre d'interventions parlementaires déposées	400	358	■ En 2022, 455 interventions avaient été déposées.
	5 Nombre d'interventions parlementaires liquidées au stade du traitement	350	379	■
	6 Pourcentage des interventions parlementaires développées dans les 6 mois après leur dépôt	90%	70%	● Les interventions de mai et juin 2023 n'ont pas été développées au 31 décembre 2023.
	7 Pourcentage des interventions parlementaires traitées dans les 6 mois après leur développement	90%	90%	■

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Organisation et suivi des sessions</b>	<b>3'304'960.98</b>	<b>1'700.61</b>	<b>3'303'260.37</b>
P1101 Appui aux organes du Grand Conseil	268'162.95	39.57	268'123.38
P1102 Appui aux commissions	1'471'895.80	1'561.69	1'470'334.11
P1103 Préparation administrative des sessions	204'036.13	36.24	203'999.89
P1104 Déroulement des sessions	1'200'484.18	35.02	1'200'449.16
P1105 Suivi des sessions	160'381.92	28.09	160'353.83
<b>GP12 Documentation, information, relations publiques</b>	<b>2'269'739.89</b>	<b>28'114.44</b>	<b>2'241'625.45</b>
P1201 Prestations aux députés	557'416.52	18'078.92	539'337.60
P1202 Gestion des documents	923'896.91	130.04	923'766.87
P1203 Travaux pour des tiers	315'356.02	56.01	315'300.01
P1204 Communication et médias	227'132.50	21.86	227'110.64
P1205 Représentation - réception - associations	245'937.94	9'827.61	236'110.33
<b>GP13 Transparence et protection des données</b>	<b>254'155.96</b>		<b>254'155.96</b>
P1301 Transparence et protection des données	254'155.96		254'155.96
<b>Total</b>	<b>5'828'856.83</b>	<b>29'815.05</b>	<b>5'799'041.78</b>

**CONSTITUANTE**

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
<b>3 Charges</b>	<b>1'885'237.93</b>	<b>799'000</b>	<b>671'148.07</b>	<b>-127'852</b>
30 Charges de personnel	1'326'055.50	509'400	441'983.95	-67'416
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	427'971.65	158'500	98'774.88	-59'725
36 Charges de transferts	130'000.00	130'000	130'000.00	0
39 Imputations internes	1'210.78	1'100	389.24	-711
<b>4 Revenus</b>	<b>0.00</b>	<b>5'200</b>	<b>1'150.00</b>	<b>-4'050</b>
42 Taxes et redevances	0.00	5'200	1'150.00	-4'050
<b>Excédent de charges</b>	<b>1'885'237.93</b>	<b>793'800</b>	<b>669'998.07</b>	<b>-123'802</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>1'885'237.93</b>	<b>793'800</b>	<b>669'998.07</b>	<b>-123'802</b>

<b>Pouvoir exécutif (Exécutif)</b>	<b>Compte 2022 Fr.</b>	<b>Budget 2023 Fr.</b>	<b>Compte 2023 Fr.</b>	<b>Ecart B/C Fr.</b>
<b>VUE FINANCIERE</b>				
<b>TOTAL</b>				
<b>Charges et dépenses</b>	<b>4'253'668.30</b>	<b>4'096'700</b>	<b>4'187'399.10</b>	<b>90'699</b>
<b>Revenus et recettes</b>	<b>1'325'947.95</b>	<b>1'085'000</b>	<b>1'030'590.00</b>	<b>-54'410</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>2'927'720.35</b>	<b>3'011'700</b>	<b>3'156'809.10</b>	<b>145'109</b>
<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</b>				
Conseil d'Etat	2'568'662.70	2'658'900	2'788'633.75	129'734
Préfectures	359'057.65	352'800	368'175.35	15'375
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>2'927'720.35</b>	<b>3'011'700</b>	<b>3'156'809.10</b>	<b>145'109</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>				
30 Charges de personnel	2'427'181.25	2'399'700	2'501'511.90	101'812
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	569'215.20	690'000	653'772.30	-36'228
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	300'000.00	500'000	500'000.00	0
36 Charges de transferts	945'264.00	500'000	525'000.00	25'000
39 Imputations internes	12'007.85	7'000	7'114.90	115
42 Taxes et redevances	125'947.95	85'000	30'590.00	-54'410
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	900'000.00	500'000	500'000.00	0
46 Revenus de transferts	300'000.00	500'000	500'000.00	0
<b>Total charges</b>	<b>4'253'668.30</b>	<b>4'096'700</b>	<b>4'187'399.10</b>	<b>90'699</b>
<b>Total revenus</b>	<b>1'325'947.95</b>	<b>1'085'000</b>	<b>1'030'590.00</b>	<b>-54'410</b>
<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>2'927'720.35</b>	<b>3'011'700</b>	<b>3'156'809.10</b>	<b>145'109</b>

Pouvoir exécutif (Exécutif)

**CONSEIL D'ETAT**

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
<b>3 Charges</b>	<b>3'894'610.65</b>	<b>3'743'900</b>	<b>3'819'223.75</b>	<b>75'324</b>
30 Charges de personnel	2'068'123.60	2'046'900	2'133'336.55	86'437
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	569'215.20	690'000	653'772.30	-36'228
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	300'000.00	500'000	500'000.00	0
36 Charges de transferts	945'264.00	500'000	525'000.00	25'000
39 Imputations internes	12'007.85	7'000	7'114.90	115
<b>4 Revenus</b>	<b>1'325'947.95</b>	<b>1'085'000</b>	<b>1'030'590.00</b>	<b>-54'410</b>
42 Taxes et redevances	125'947.95	85'000	30'590.00	-54'410
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	900'000.00	500'000	500'000.00	0
46 Revenus de transferts	300'000.00	500'000	500'000.00	0
<b>Excédent de charges</b>	<b>2'568'662.70</b>	<b>2'658'900</b>	<b>2'788'633.75</b>	<b>129'734</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>2'568'662.70</b>	<b>2'658'900</b>	<b>2'788'633.75</b>	<b>129'734</b>

**PRÉFECTURES**

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
<b>3 Charges</b>	<b>359'057.65</b>	<b>352'800</b>	<b>368'175.35</b>	<b>15'375</b>
30 Charges de personnel	359'057.65	352'800	368'175.35	15'375
<b>4 Revenus</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>359'057.65</b>	<b>352'800</b>	<b>368'175.35</b>	<b>15'375</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>359'057.65</b>	<b>352'800</b>	<b>368'175.35</b>	<b>15'375</b>

<b>Pouvoir judiciaire (Judiciaire)</b>		<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>VUE FINANCIERE</b>					
<b>TOTAL</b>					
	<b>Charges et dépenses</b>	<b>57'388'237.09</b>	<b>55'350'100</b>	<b>56'381'659.05</b>	<b>1'031'559</b>
	<b>Revenus et recettes</b>	<b>12'231'794.03</b>	<b>12'237'600</b>	<b>12'507'600.50</b>	<b>270'001</b>
	<b>Insuffisance de financement</b>	<b>45'156'443.06</b>	<b>43'112'500</b>	<b>43'874'058.55</b>	<b>761'559</b>
<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</b>					
	Tribunaux	29'462'802.67	30'263'300	29'342'990.75	-920'309
	Ministère public	15'355'168.94	12'466'500	14'261'513.56	1'795'014
	Commission cantonale de recours en matière fiscale	338'471.45	382'700	269'554.24	-113'146
	<b>Insuffisance de financement</b>	<b>45'156'443.06</b>	<b>43'112'500</b>	<b>43'874'058.55</b>	<b>761'559</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>					
30	Charges de personnel	36'937'336.45	39'018'100	38'420'484.34	-597'616
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'904'962.49	13'598'700	15'507'940.92	1'909'241
34	Charges financières	18'513.88	26'000	22'327.68	-3'672
36	Charges de transferts	791'851.75	1'371'300	898'568.95	-472'731
39	Imputations internes	1'735'572.52	1'336'000	1'532'337.16	196'337
40	Revenus fiscaux	6.40	0	0.00	0
42	Taxes et redevances	9'911'957.94	10'183'000	10'365'992.89	182'993
44	Revenus financiers	3.25	0	101.40	101
46	Revenus de transferts	2'230'220.70	2'054'600	2'035'089.15	-19'511
49	Imputations internes	89'605.74	0	106'417.06	106'417
	<b>Total charges</b>	<b>57'388'237.09</b>	<b>55'350'100</b>	<b>56'381'659.05</b>	<b>1'031'559</b>
	<b>Total revenus</b>	<b>12'231'794.03</b>	<b>12'237'600</b>	<b>12'507'600.50</b>	<b>270'001</b>
	<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>45'156'443.06</b>	<b>43'112'500</b>	<b>43'874'058.55</b>	<b>761'559</b>

## TRIBUNAUX

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>37'178'042.82</b>	<b>38'080'700</b>	<b>37'082'846.38</b>	<b>-997'854</b>
30 Charges de personnel	27'147'528.70	28'799'300	28'029'705.24	-769'595
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'736'696.63	8'951'200	8'800'162.79	-151'037
34 Charges financières	9'675.20	12'000	6'896.99	-5'103
36 Charges de transferts	52'183.00	150'000	0.00	-150'000
39 Imputations internes	231'959.29	168'200	246'081.36	77'881
<b>4 Revenus</b>	<b>7'715'240.15</b>	<b>7'817'400</b>	<b>7'739'855.63</b>	<b>-77'544</b>
42 Taxes et redevances	6'186'008.36	6'462'800	6'286'280.32	-176'520
44 Revenus financiers	3.25	0	101.40	101
46 Revenus de transferts	1'445'725.75	1'354'600	1'359'926.10	5'326
49 Imputations internes	83'502.79	0	93'547.81	93'548
<b>Excédent de charges</b>	<b>29'462'802.67</b>	<b>30'263'300</b>	<b>29'342'990.75</b>	<b>-920'309</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>29'462'802.67</b>	<b>30'263'300</b>	<b>29'342'990.75</b>	<b>-920'309</b>

Pouvoir judiciaire (Judiciaire)

## MINISTÈRE PUBLIC

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
<b>3 Charges</b>	<b>19'826'990.97</b>	<b>16'879'100</b>	<b>18'966'762.48</b>	<b>2'087'662</b>
30 Charges de personnel	9'418'221.85	9'834'800	10'065'478.40	230'678
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'158'242.46	4'642'500	6'702'193.13	2'059'693
34 Charges financières	8'838.68	14'000	15'430.69	1'431
36 Charges de transferts	739'668.75	1'221'300	898'568.95	-322'731
39 Imputations internes	1'502'019.23	1'166'500	1'285'091.31	118'591
<b>4 Revenus</b>	<b>4'471'822.03</b>	<b>4'412'600</b>	<b>4'705'248.92</b>	<b>292'649</b>
42 Taxes et redevances	3'687'327.08	3'712'600	4'030'085.87	317'486
46 Revenus de transferts	784'494.95	700'000	675'163.05	-24'837
<b>Excédent de charges</b>	<b>15'355'168.94</b>	<b>12'466'500</b>	<b>14'261'513.56</b>	<b>1'795'014</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>15'355'168.94</b>	<b>12'466'500</b>	<b>14'261'513.56</b>	<b>1'795'014</b>

**COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIÈRE FISCALE**

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
<b>3 Charges</b>	<b>383'203.30</b>	<b>390'300</b>	<b>332'050.19</b>	<b>-58'250</b>
30 Charges de personnel	371'585.90	384'000	325'300.70	-58'699
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'023.40	5'000	5'585.00	585
39 Imputations internes	1'594.00	1'300	1'164.49	-136
<b>4 Revenus</b>	<b>44'731.85</b>	<b>7'600</b>	<b>62'495.95</b>	<b>54'896</b>
40 Revenus fiscaux	6.40	0	0.00	0
42 Taxes et redevances	38'622.50	7'600	49'626.70	42'027
49 Imputations internes	6'102.95	0	12'869.25	12'869
<b>Excédent de charges</b>	<b>338'471.45</b>	<b>382'700</b>	<b>269'554.24</b>	<b>-113'146</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>338'471.45</b>	<b>382'700</b>	<b>269'554.24</b>	<b>-113'146</b>

<b>Autorité de surveillance (Aut. surveillance)</b>	<b>Compte 2022 Fr.</b>	<b>Budget 2023 Fr.</b>	<b>Compte 2023 Fr.</b>	<b>Ecart B/C Fr.</b>
<b>VUE FINANCIERE</b>				
<b><u>TOTAL</u></b>				
Charges et dépenses	257'679.14	395'700	321'643.34	-74'057
Revenus et recettes	6'840.25	1'000	0.00	-1'000
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>250'838.89</b>	<b>394'700</b>	<b>321'643.34</b>	<b>-73'057</b>
<b><u>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</u></b>				
Conseil de la magistrature	250'838.89	394'700	321'643.34	-73'057
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>250'838.89</b>	<b>394'700</b>	<b>321'643.34</b>	<b>-73'057</b>
<b><u>COMPTE DE RESULTATS</u></b>				
30 Charges de personnel	194'427.95	307'600	232'334.00	-75'266
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	57'904.39	86'400	88'417.36	2'017
39 Imputations internes	5'346.80	1'700	891.98	-808
42 Taxes et redevances	6'840.25	1'000	0.00	-1'000
<b>Total charges</b>	<b>257'679.14</b>	<b>395'700</b>	<b>321'643.34</b>	<b>-74'057</b>
<b>Total revenus</b>	<b>6'840.25</b>	<b>1'000</b>	<b>0.00</b>	<b>-1'000</b>
<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>250'838.89</b>	<b>394'700</b>	<b>321'643.34</b>	<b>-73'057</b>

**CONSEIL DE LA MAGISTRATURE**

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
<b>3 Charges</b>	<b>257'679.14</b>	<b>395'700</b>	<b>321'643.34</b>	<b>-74'057</b>
30 Charges de personnel	194'427.95	307'600	232'334.00	-75'266
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	57'904.39	86'400	88'417.36	2'017
39 Imputations internes	5'346.80	1'700	891.98	-808
<b>4 Revenus</b>	<b>6'840.25</b>	<b>1'000</b>	<b>0.00</b>	<b>-1'000</b>
42 Taxes et redevances	6'840.25	1'000	0.00	-1'000
<b>Excédent de charges</b>	<b>250'838.89</b>	<b>394'700</b>	<b>321'643.34</b>	<b>-73'057</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>250'838.89</b>	<b>394'700</b>	<b>321'643.34</b>	<b>-73'057</b>

<b>Autorité de recours (Aut. recours)</b>		<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>VUE FINANCIERE</b>					
<b>TOTAL</b>					
	<b>Charges et dépenses</b>	<b>9'437.25</b>	<b>7'000</b>	<b>2'809.95</b>	<b>-4'190</b>
	<b>Revenus et recettes</b>	<b>4'000.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
	<b>Insuffisance de financement</b>	<b>5'437.25</b>	<b>7'000</b>	<b>2'809.95</b>	<b>-4'190</b>
<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</b>					
	Commission de recours du Conseil de la magistrature	5'437.25	7'000	2'809.95	-4'190
	<b>Insuffisance de financement</b>	<b>5'437.25</b>	<b>7'000</b>	<b>2'809.95</b>	<b>-4'190</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>					
30	Charges de personnel	8'346.55	5'000	2'418.45	-2'582
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'090.70	2'000	391.50	-1'609
42	Taxes et redevances	4'000.00	0	0.00	0
	<b>Total charges</b>	<b>9'437.25</b>	<b>7'000</b>	<b>2'809.95</b>	<b>-4'190</b>
	<b>Total revenus</b>	<b>4'000.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
	<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>5'437.25</b>	<b>7'000</b>	<b>2'809.95</b>	<b>-4'190</b>

**COMMISSION DE RECOURS DU CONSEIL DE LA MAGISTRATURE**

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
<b>3 Charges</b>	<b>9'437.25</b>	<b>7'000</b>	<b>2'809.95</b>	<b>-4'190</b>
30 Charges de personnel	8'346.55	5'000	2'418.45	-2'582
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'090.70	2'000	391.50	-1'609
<b>4 Revenus</b>	<b>4'000.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
42 Taxes et redevances	4'000.00	0	0.00	0
<b>Excédent de charges</b>	<b>5'437.25</b>	<b>7'000</b>	<b>2'809.95</b>	<b>-4'190</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>5'437.25</b>	<b>7'000</b>	<b>2'809.95</b>	<b>-4'190</b>

<b>Présidence (PRES)</b>		<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>VUE FINANCIERE</b>					
<b>TOTAL</b>					
	<b>Charges et dépenses</b>	<b>12'814'999.27</b>	<b>14'024'700</b>	<b>14'392'142.18</b>	<b>367'442</b>
	<b>Revenus et recettes</b>	<b>1'232'481.72</b>	<b>606'800</b>	<b>1'504'175.49</b>	<b>897'375</b>
	<b>Insuffisance de financement</b>	<b>11'582'517.55</b>	<b>13'417'900</b>	<b>12'887'966.69</b>	<b>-529'933</b>
<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</b>					
	Chancellerie d'Etat	8'439'685.61	10'017'800	9'533'932.77	-483'867
	Inspection des finances	3'142'831.94	3'400'100	3'354'033.92	-46'066
	<b>Insuffisance de financement</b>	<b>11'582'517.55</b>	<b>13'417'900</b>	<b>12'887'966.69</b>	<b>-529'933</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>					
30	Charges de personnel	8'439'635.32	8'822'900	9'005'626.35	182'726
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'997'002.42	4'765'300	4'973'393.19	208'093
34	Charges financières	33.30	1'200	4.65	-1'195
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	0.00	2'800	6'093.75	3'294
36	Charges de transferts	322'506.00	387'500	355'192.00	-32'308
39	Imputations internes	55'822.23	45'000	51'832.24	6'832
40	Revenus fiscaux	11'056.00	10'000	10'441.00	441
42	Taxes et redevances	378'263.35	413'800	584'529.31	170'729
43	Revenus divers	-840.00	0	-910.00	-910
44	Revenus financiers	1'081.05	22'000	6'093.75	-15'906
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	8'145.12	0	0.00	0
46	Revenus de transferts	0.00	16'000	0.00	-16'000
49	Imputations internes	834'776.20	145'000	904'021.43	759'021
	<b>Total charges</b>	<b>12'814'999.27</b>	<b>14'024'700</b>	<b>14'392'142.18</b>	<b>367'442</b>
	<b>Total revenus</b>	<b>1'232'481.72</b>	<b>606'800</b>	<b>1'504'175.49</b>	<b>897'375</b>
	<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>11'582'517.55</b>	<b>13'417'900</b>	<b>12'887'966.69</b>	<b>-529'933</b>

OP 1  
Appui au Conseil d'Etat en  
matières stratégique,  
opérationnelle, d'information et de  
communication  
B23 10'017'800 net  
C23 9'533'932.77 net

GP 11 Appui à l'action gouvernementale B23 2'767'418 net C23 2'824'691.66 net	GP 12 Communication et information B23 2'118'269 net C23 1'669'234.94 net	GP 13 Appui juridique au Conseil d'Etat B23 1'408'714 net C23 1'619'055.10 net	GP 14 Prestations en faveur de l'administration B23 3'723'399 net C23 3'420'951.07 net
--	--	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>9'452'274.53</b>	<b>10'359'100</b>	<b>10'776'162.36</b>	<b>417'062</b>
30 Charges de personnel	5'402'113.70	5'625'300	5'676'601.35	51'301
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'681'768.30	4'305'800	4'696'004.04	390'204
34 Charges financières	33.30	1'200	4.65	-1'195
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	0.00	2'800	6'093.75	3'294
36 Charges de transferts	322'506.00	387'500	355'192.00	-32'308
39 Imputations internes	45'853.23	36'500	42'266.57	5'767
<b>4 Revenus</b>	<b>1'012'588.92</b>	<b>341'300</b>	<b>1'242'229.59</b>	<b>900'930</b>
40 Revenus fiscaux	11'056.00	10'000	10'441.00	441
42 Taxes et redevances	291'426.55	293'300	495'919.41	202'619
43 Revenus divers	-840.00	0	-910.00	-910
44 Revenus financiers	1'081.05	22'000	6'093.75	-15'906
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	8'145.12	0	0.00	0
46 Revenus de transferts	0.00	16'000	0.00	-16'000
49 Imputations internes	701'720.20	0	730'685.43	730'685
<b>Excédent de charges</b>	<b>8'439'685.61</b>	<b>10'017'800</b>	<b>9'533'932.77</b>	<b>-483'867</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>8'439'685.61</b>	<b>10'017'800</b>	<b>9'533'932.77</b>	<b>-483'867</b>

## Explication des écarts financiers

31 : Lancement de l'eBO au 01.03.2023 (non inscrit au budget 2023). Augmentation des charges liées aux frais postaux.

42 : Encaissements effectués par le SECO pour les publications à l'eBO (non inscrit au budget 2023).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	35.50	34.50	35.50

Nombre de postes à l'organigramme

## Explication des écarts

Un collaborateur a débuté son activité auprès de la Chancellerie au 01.08.2024 en tant que "Analyste-programmeur et chef de projet informatique" au sein de la section conduite stratégique et controlling gouvernemental.

OBJECTIF POLITIQUE				
<b>Assurer un appui au Conseil d'Etat en matières stratégique, opérationnelle, d'information et de communication</b>				
Sous-objectifs politiques				
1	Fournir au Conseil d'Etat un appui à matière de gouvernance, c'est-à-dire notamment mettre à disposition les informations nécessaires pour la définition d'options stratégiques et pour la promotion des intérêts du canton sur la scène fédérale ainsi qu'assurer la direction du controlling gouvernemental (GP11)			
2	Assurer un appui logistique au Conseil d'Etat pour la planification, le suivi et la coordination de ses affaires courantes ainsi que pour l'organisation des activités et manifestations protocolaires (GP11)			
3	Positionner les activités de l'Etat de manière transparente, proactive, intégrée et coordonnée afin de favoriser la libre formation de l'opinion publique et stimuler la participation à la vie publique (GP12)			
4	Fournir au Conseil d'Etat un appui juridique adéquat (GP13)			
5	Fournir à l'administration cantonale des prestations dans les domaines de la coordination administrative, de la traduction, de la distribution du courrier et de l'accueil (GP14)			
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 ★ Simplification et optimisation des instruments et des processus de gouvernance de l'Etat et de son administration, notamment dans le cadre de la révision du système de gestion par mandats de prestations et de l'allègement des formalités administratives	31.12.25		▲ Décision a été prise de ne pas soumettre formellement les projets de mandats de prestations stratégiques au Conseil d'Etat, mais d'utiliser cet instrument comme élément permettant de fournir à l'ACF des informations utiles à la préparation des projets d'enveloppes budgétaires. L'outil e-DICS sera simplifié. Des réflexions vont être menées au sujet de la présentation du mandat de prestations politique.
	2 Réorganisation de la Chancellerie d'Etat	30.06.23	30.06.23	■
★ : Programme gouvernemental				

## CHANCELLERIE D'ETAT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre de rencontres organisées entre le Conseil d'Etat et les parlementaires fédéraux valaisans	4		●
<i>ad2</i>	2 Nombre d'heures liées à l'organisation des activités et des manifestations protocolaires (estimation)	500	400	■
	3 Nombre de dossiers traités par le Conseil d'Etat	5'000	5'500	■
<i>ad3</i>	4 Communiqués de presse publiés	200	232	■
	5 Conférences de presse organisées	40	41	■
	6 Nombre d'objets gouvernementaux non communiqués de manière intégrée et coordonnée	0	0	■
<i>ad4</i>	7 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal fédéral	90%	100%	■
	8 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal cantonal	79%	69.23%	▲ La diversité et la complexité des dossiers rendent superflue une analyse spécifique des pourcentages effectifs.
	9 Pourcentage des dispositions légales rendues par les services de l'Etat invalidées par les tribunaux	0%	0%	■
	10 Ratio du nombre de recours au Conseil d'Etat traités par rapport au nombre de recours reçus (1 : nombre traités = nombre reçus)	1.2	0.98	■ Les dossiers sont plus complexes à traiter et les sujets sont sensibles.
<i>ad5</i>	11 Nombre de pages traduites (env.)	1'200	1'200	■
	12 Nombre d'envois (lettres et colis) sortants traités (env.)	3'000'000	3'315'000	■ Chiffre effectif des envois.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Appui à l'action gouvernementale</b>	<b>2'918'552.07</b>	<b>93'860.41</b>	<b>2'824'691.66</b>
P1101 Séances du Conseil d'Etat - Coordination Parlement	391'498.34	12'452.73	379'045.61
P1102 Protocole du Conseil d'Etat	703'357.56	32'863.92	670'493.64
P1103 Affaires extérieures	647'304.45	16'142.96	631'161.49
P1104 Controlling mandats prestations et PiP	823'712.92	25'581.05	798'131.87
P1105 Objets gouvernementaux et objectifs de législation	352'678.80	6'819.75	345'859.05
<b>GP12 Communication et information</b>	<b>1'729'895.76</b>	<b>60'660.82</b>	<b>1'669'234.94</b>
P1201 Communication gouvernementale	273'445.86	11'264.79	262'181.07
P1202 Communication externe	631'625.41	23'129.40	608'496.01
P1203 Information interne	174'284.45	1'877.88	172'406.57
P1204 Conseil et appui	141'005.54	5'808.82	135'196.72
P1205 Technologie web	509'534.50	18'579.93	490'954.57
<b>GP13 Appui juridique au Conseil d'Etat</b>	<b>1'798'489.38</b>	<b>179'434.28</b>	<b>1'619'055.10</b>
P1301 Préparation, suivi, publication de la législation	471'847.06	11'982.61	459'864.45
P1302 Instruction et décisions sur recours	1'326'642.32	167'451.67	1'159'190.65
<b>GP14 Prestations en faveur de l'administration</b>	<b>4'329'225.15</b>	<b>908'274.08</b>	<b>3'420'951.07</b>
P1401 Gestion administrative et affaires courantes	295'135.94	14'737.85	280'398.09
P1402 Courrier et accueil	3'738'507.90	886'247.56	2'852'260.34
P1403 Traduction	295'581.31	7'288.67	288'292.64
<b>Total</b>	<b>10'776'162.36</b>	<b>1'242'229.59</b>	<b>9'533'932.77</b>

OP 1  
 Contrôler la gestion financière de  
 l'Etat et la réalisation des  
 mandats de prestations  
 B23 3'400'100 net  
 C23 3'354'033.92 net

GP 11  
 Contrôle gestion financière et  
 réalisation MP  
 B23 3'400'100 net  
 C23 3'354'033.92 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>3'362'724.74</b>	<b>3'665'600</b>	<b>3'615'979.82</b>	<b>-49'620</b>
30 Charges de personnel	3'037'521.62	3'197'600	3'329'025.00	131'425
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	315'234.12	459'500	277'389.15	-182'111
39 Imputations internes	9'969.00	8'500	9'565.67	1'066
<b>4 Revenus</b>	<b>219'892.80</b>	<b>265'500</b>	<b>261'945.90</b>	<b>-3'554</b>
42 Taxes et redevances	86'836.80	120'500	88'609.90	-31'890
49 Imputations internes	133'056.00	145'000	173'336.00	28'336
<b>Excédent de charges</b>	<b>3'142'831.94</b>	<b>3'400'100</b>	<b>3'354'033.92</b>	<b>-46'066</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>3'142'831.94</b>	<b>3'400'100</b>	<b>3'354'033.92</b>	<b>-46'066</b>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	16.00	17.00	17.00

Nombre de postes à l'organigramme

## OBJECTIF POLITIQUE

**Contrôler la gestion financière de l'Etat et la réalisation des mandats de prestations (art. 44 LGCAF)**

### Sous-objectifs politiques

- Investiguer et assumer les tâches de contrôle prévues par la LGCAF à l'improviste et en tout temps, sur propre initiative (art. 44 ss LGCAF)
- Investiguer et contrôler sur mandat confié par le Conseil d'Etat ou les commissions des finances et de gestion (art. 44 al. 2 LGCAF)

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
<p>■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes</p>			
ad1 1 Contrôle périodique des services de tous les départements selon les critères de planification	31.12.26		■ Contrôle réalisé selon planification (cf. rapport d'activité).
ad2 2 Réalisation des mandats sur requête du Conseil d'Etat ou des commissions des finances et de gestion (art. 44 al. 2 LGCAF)	31.12.26		■ Mandats spéciaux sur requête du Conseil d'Etat, de la COFI ou de la COGEST (cf. rapport d'activité).

Présidence (PRES)

**INSPECTION DES FINANCES**

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre de rapports déposés (env. 90)	→	→	■ Contrôles effectués décrits en détail dans le rapport d'activité.
<i>ad2</i>	2 Part maximale de l'activité consacrée aux mandats spéciaux afin de garantir l'autonomie de l'IF	30%	18%	■ Autonomie et indépendance de l'IF assurées.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

<b>Groupes de produits / Produits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net 2023</b>
<b>GP11 Contrôle gestion financière et réalisation MP</b>	<b>3'615'979.82</b>	<b>261'945.90</b>	<b>3'354'033.92</b>
P1101 Contrôle de la gestion étatique	3'024'801.87	237'198.16	2'787'603.71
P1102 Mandats spéciaux	591'177.95	24'747.74	566'430.21
<b>Total</b>	<b>3'615'979.82</b>	<b>261'945.90</b>	<b>3'354'033.92</b>

<b>Département des finances et de l'énergie (DFE)</b>		<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>VUE FINANCIERE</b>					
<b>TOTAL</b>					
	<b>Charges et dépenses</b>	<b>629'600'151.49</b>	<b>619'468'400</b>	<b>665'598'416.25</b>	<b>46'130'016</b>
	<b>Revenus et recettes</b>	<b>2'728'360'501.96</b>	<b>2'712'201'900</b>	<b>2'769'678'681.83</b>	<b>57'476'782</b>
	<b>Excédent de financement</b>	<b>2'098'760'350.47</b>	<b>2'092'733'500</b>	<b>2'104'080'265.58</b>	<b>11'346'766</b>
<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</b>					
	Administration cantonale des finances	-877'617'033.28	-63'791'200	30'441'629.04	94'232'829
	Service cantonal des contributions	-1'247'642'284.25	-1'220'163'400	-1'301'979'014.53	-81'815'615
	Service des ressources humaines	10'359'791.09	11'215'900	11'138'008.26	-77'892
	Service immobilier et patrimoine	5'738'204.35	7'444'100	4'314'006.54	-3'130'093
	Service de l'énergie et des forces hydrauliques	-61'483'788.79	-60'298'400	-79'247'882.27	-18'949'482
	Service cantonal de l'informatique	31'486'979.43	33'494'500	32'950'920.22	-543'580
	Service de l'administration numérique	659'711.96	2'104'100	1'778'849.50	-325'251
	Service de statistique et de péréquation	39'738'069.02	-802'739'100	-803'476'782.34	-737'682
	<b>Excédent de financement</b>	<b>2'098'760'350.47</b>	<b>2'092'733'500</b>	<b>2'104'080'265.58</b>	<b>11'346'766</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>					
30	Charges de personnel	75'713'581.19	82'083'900	79'463'711.72	-2'620'188
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	62'111'147.54	89'697'400	69'982'028.04	-19'715'372
34	Charges financières	66'766'211.77	66'603'000	63'540'471.73	-3'062'528
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	83'409'102.80	90'481'100	118'323'966.50	27'842'867
36	Charges de transferts	154'724'342.21	120'916'300	154'740'918.94	33'824'619
38	Charges extraordinaires	53'520'969.69	0	645'514.80	645'515
39	Imputations internes	74'951'178.60	87'127'400	112'294'182.39	25'166'782
40	Revenus fiscaux	1'348'231'506.10	1'278'690'000	1'420'556'931.08	141'866'931
41	Patentes et concessions	169'737'210.30	114'920'000	7'623'558.38	-107'296'442
42	Taxes et redevances	37'530'866.01	45'199'800	37'370'136.35	-7'829'664
43	Revenus divers	168'072.13	5'000	106'597.45	101'597
44	Revenus financiers	77'059'087.48	63'965'200	99'436'784.96	35'471'585
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	6'676'577.95	18'314'000	13'155'677.42	-5'158'323
46	Revenus de transferts	960'501'710.59	1'022'604'100	1'015'308'611.25	-7'295'489
48	Revenus extraordinaires	24'314'335.94	48'310'100	25'550'492.57	-22'759'607
49	Imputations internes	79'948'548.17	91'964'100	119'938'403.00	27'974'303
	<b>Total charges</b>	<b>571'196'533.80</b>	<b>536'909'100</b>	<b>598'990'794.12</b>	<b>62'081'694</b>
	<b>Total revenus</b>	<b>2'704'167'914.67</b>	<b>2'683'972'300</b>	<b>2'739'047'192.46</b>	<b>55'074'892</b>
	<b>Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations</b>	<b>-2'132'971'380.87</b>	<b>-2'147'063'200</b>	<b>-2'140'056'398.34</b>	<b>7'006'802</b>
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>					
50	Immobilisations corporelles	17'285'726.06	26'088'400	15'292'759.61	-10'795'640
52	Immobilisations incorporelles	8'689'845.98	13'174'400	10'602'400.77	-2'571'999
56	Propres subventions d'investissement	32'428'045.65	43'296'500	40'712'461.75	-2'584'038
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	109'966.00	0	2'935'747.50	2'935'748
63	Subventions d'investissement acquises	24'082'621.29	28'229'600	27'695'741.87	-533'858
	<b>Total dépenses</b>	<b>58'403'617.69</b>	<b>82'559'300</b>	<b>66'607'622.13</b>	<b>-15'951'678</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>24'192'587.29</b>	<b>28'229'600</b>	<b>30'631'489.37</b>	<b>2'401'889</b>
	<b>Investissements nets</b>	<b>34'211'030.40</b>	<b>54'329'700</b>	<b>35'976'132.76</b>	<b>-18'353'567</b>

## ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

OP 1  
Administrer et gérer les finances  
du canton  
B23 -66'323'574 net  
C23 29'912'302.00 net

OP 2  
Mettre en oeuvre les principes du  
développement durable  
(programme et plan climat)  
B23 2'532'374 net  
C23 529'327.04 net

GP 11 Planification, budget et compte B23 61'961'565 net C23 49'726'516.40 net	GP 12 Services financiers et logistiques B23 5'720'335 net C23 2'741'606.47 net
GP 13 Affaires financières générales B23 -135'326'400 net C23 -23'757'854.40 net	GP 14 Missions et tâches de l'EM du Dpt B23 1'320'926 net C23 1'202'033.53 net

GP 21  
Coordination, planification et suivi  
de la réalisation du  
développement durable  
B23 2'532'374 net  
C23 529'327.04 net

**Total service B23 -63'791'200 net C23 30'441'629.04 net**

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>174'253'014.55</b>	<b>133'709'200</b>	<b>126'558'846.70</b>	<b>-7'150'353</b>
30 Charges de personnel	6'724'774.10	9'545'900	6'948'859.10	-2'597'041
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'223'150.65	13'985'200	8'650'347.20	-5'334'853
34 Charges financières	62'163'317.56	62'002'800	59'051'293.88	-2'951'506
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	43'660'635.35	46'118'500	46'171'461.15	52'961
36 Charges de transferts	4'003'179.05	1'161'000	1'503'167.40	342'167
38 Charges extraordinaires	51'600'000.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	877'957.84	895'800	4'233'717.97	3'337'918
<b>4 Revenus</b>	<b>1'051'870'047.83</b>	<b>197'500'400</b>	<b>96'117'217.66</b>	<b>-101'383'182</b>
41 Patentes et concessions	160'737'934.40	107'350'000	43'074.05	-107'306'926
42 Taxes et redevances	662'678.83	143'500	278'837.85	135'338
43 Revenus divers	35'915.88	0	-6.35	-6
44 Revenus financiers	54'863'365.50	44'057'000	57'633'898.41	13'576'898
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	96'956.65	0	183'952.25	183'952
46 Revenus de transferts	827'081'238.00	25'024'400	26'100'537.85	1'076'138
48 Revenus extraordinaires	0.00	12'490'100	0.00	-12'490'100
49 Imputations internes	8'391'958.57	8'435'400	11'876'923.60	3'441'524
<b>Excédent de charges</b>	<b>-877'617'033.28</b>	<b>-63'791'200</b>	<b>30'441'629.04</b>	<b>94'232'829</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>-877'617'033.28</b>	<b>-63'791'200</b>	<b>30'441'629.04</b>	<b>-94'232'829</b>

**ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES**

Explication des écarts financiers
30 : régime de pension des magistrats (-1.4 mio), variation de la provision - ponts AVS (-0.3 mio) et autres charges salariales et cotisations patronales (-0.8 mio),
31 : honoraires et prestations de service (-3.8 mios : une partie des coûts du développement durable a été réalisée au sein de différents services (1.4 mio) ou a été enregistrée en charges de transfert (0.4 mio)), adaptation de la provision générale sur débiteurs (-1.4 mio)
34 : intérêts sur comptes courants (-2.0 mios) et frais postaux et honoraires (-1.0 mio)
39 : intérêts passifs internes (+2.9 mios)
41 : part cantonale au bénéfice de la Banque nationale suisse (-107.3 mios)
44 : revenus des intérêts (+9.0 mios) et revenus des participations (+4.7 mios)
46 : part au produit des impôts sur les huiles minérales (+1.1 mio)
48 : réserve de politique budgétaire (-12.5 mios)
49 : intérêts rémunérateurs internes (+2.0 mios)

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	41.00	42.00	43.70

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
43 EPT prévus au budget 2023 : transfert de 0.7 EPT de la commission cantonale de recours en matière fiscale (CCR) à l'Etat-major du département

OBJECTIF POLITIQUE 1	
<b>Gérer les finances de l'Etat du Valais et élaborer les bases utiles à la conduite de sa politique financière</b>	
Sous-objectifs politiques	
1	Etablir la planification financière, le budget et le compte de l'Etat et réaliser des analyses financières, en particulier :
1.1	Elaborer la planification financière et le budget et en assurer le suivi
1.2	Elaborer des préavis financiers à l'attention du Conseil d'Etat
1.3	Tenir et présenter les comptes, assurer l'exécution des paiements et la gestion optimale de la trésorerie
1.4	Collaborer à l'élaboration des mandats de prestations et des rapports de controlling
2	Organiser la comptabilité générale et les outils du controlling et assurer les services financiers et logistiques centraux, en particulier :
2.1	Mettre en place et veiller au bon fonctionnement des systèmes de comptabilité et de planification et assurer le contrôle des paiements
2.2	Gérer les assurances et les dévolutions
2.3	Mettre à disposition des services le mobilier, le matériel de bureau et fournir les prestations en matière d'imprimés et de reliures
3	Gérer les affaires financières générales
4	Réaliser et garantir les tâches de secrétariat général et de controlling de département
4.1	Fournir l'appui au département par la réalisation de mandats et de projets spécifiques
4.2	Assurer le controlling départemental

## ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Etablissement du projet de budget 2024 et de la planification intégrée pluriannuelle pour les années 2025 à 2027	05.09.23	05.09.23	■ Le projet de budget 2024 et la planification intégrée pluriannuelle 2024-2027 ont été établis et remis dans les délais.
	2 Clôture et présentation des comptes 2022	04.04.23	04.04.23	■ Le compte 2022 a été remis aux commissions du Grand Conseil concernées et au Service parlementaire dans les délais légaux.

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Compte de résultats en millions de francs (positif)	23.6	34.1	■ Le compte de résultats (y compris les amortissements et réévaluations) présente un excédent de revenus. Pour de plus amples renseignements, se référer au message du Conseil d'Etat concernant le compte 2023.
	2 Compte de financement en millions de francs (positif)	0	57.2	■ Le compte 2023 présente un excédent de financement.
	3 Variation du capital propre en millions de francs	-61.8	79.3	■ Le compte 2023 présente une augmentation du capital propre.

## OBJECTIF POLITIQUE 2

## Mettre en oeuvre les principes du développement durable (programme et plan climat)

## Sous-objectifs politiques

- Accompagner la réalisation de la stratégie cantonale en matière de développement durable (Agenda 2030)
- Coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures de lutte contre les causes et les effets négatifs des changements climatiques au niveau cantonal (Loi sur le climat)

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Réalisation du Programme 2023 du développement durable	31.12.23	31.12.23	■
	2 ★ ● Réalisation d'actions concrètes, rapides et innovantes dans les différentes thématiques de l'Agenda 2030 du canton du Valais via des appels à projets de développement durable au sein de l'administration cantonale	31.12.25		■ Environ 30 projets issus de l'appel à projets étaient encore en cours en 2023. Un bilan des 4 appels (2019-2022) a été effectué et des recommandations ont été établies pour un éventuel nouveau cycle d'appels.
ad2	3 ★ § ● Elaboration d'une loi sur le climat	01.04.23	14.12.23	■ La loi sur le climat a été adoptée par le Grand Conseil en 2ème lecture en session de décembre 2023.
★ : Programme gouvernemental    § : Programme législatif    ● : Agenda 2030				

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	1 📊 Emissions totales directes et indirectes de CO <sub>2</sub> eq (équivalent CO <sub>2</sub> ) par habitant (tonnes/an) (2019=16.2 tonnes)	↘	→	▲ La mise à jour du bilan carbone est prévue en 2025.
	2 📊 Emissions totales de CO <sub>2</sub> eq (équivalent CO <sub>2</sub> ) de l'Administration cantonale (2019=55'000 tonnes)	↘	→	▲ La mise à jour du bilan carbone est prévue en 2025.

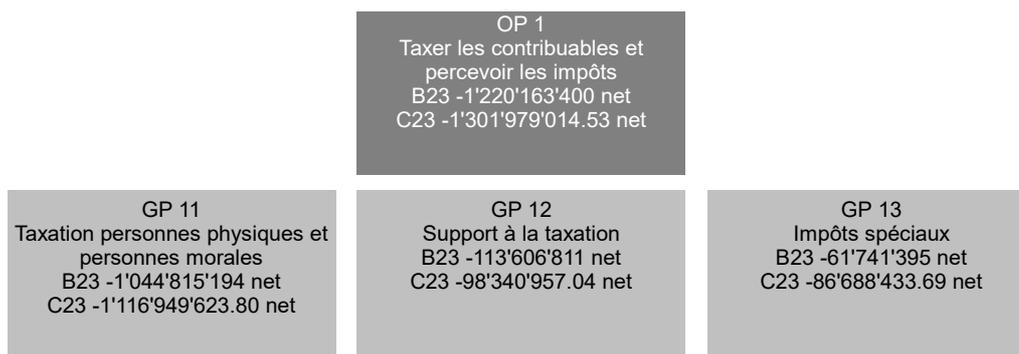
### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>OP1 Administrer et gérer les finances du canton</b>	<b>126'029'519.66</b>	<b>96'117'217.66</b>	<b>29'912'302.00</b>
<b>GP11 Planification, budget et compte</b>	<b>64'409'699.25</b>	<b>14'683'182.85</b>	<b>49'726'516.40</b>
P1101 Etablissement de la planification et du budget	782'354.81	22'639.53	759'715.28
P1102 Préavis financiers	342'475.39	10'471.91	332'003.48
P1103 Tenue et présentation du compte	63'284'869.05	14'650'071.41	48'634'797.64
340 Intérêts liés à la reconnaissance de dette envers CPVAL	56'828'235.50		56'828'235.50
340 Intérêts passifs sur les dettes à court terme	265'486.11		265'486.11
342 Frais postaux et bancaires et autres honoraires	625'629.75		625'629.75
349 Intérêts sur comptes courants	29'805.58		29'805.58
440 Intérêts sur placement		11'549'042.79	-11'549'042.79
Solde dépenses/recettes du produit	5'535'712.11	3'101'028.62	2'434'683.49
<b>GP12 Services financiers et logistiques</b>	<b>10'359'826.58</b>	<b>7'618'220.11</b>	<b>2'741'606.47</b>
P1201 Organisation de la comptabilité de l'Etat	888'196.85	36'758.49	851'438.36
P1202 Instruments de controlling et financiers	9'751.77	779.50	8'972.27
P1203 Prestations générales	1'360'262.67	128'854.48	1'231'408.19
P1204 Gestion des affaires adm. et financières	96'988.97	3'061.43	93'927.54
P1205 Gestion des assurances	3'880'550.73	3'702'351.27	178'199.46
313 Primes d'assurance	2'889'054.58		2'889'054.58
491 Imputations internes		2'889'054.58	-2'889'054.58
Solde dépenses/recettes du produit	991'496.15	813'296.69	178'199.46
P1206 Economat	4'124'075.59	3'746'414.94	377'660.65
310 Fourniture et matériel de bureau	1'452'168.21		1'452'168.21
310 Imprimés, reliures et publications	1'097'546.35		1'097'546.35
311 Mobilier, instruments et machines	1'099'911.21		1'099'911.21
490 Imputations internes		3'657'157.72	-3'657'157.72
Solde dépenses/recettes du produit	474'449.82	89'257.22	385'192.60
<b>GP13 Affaires financières générales</b>	<b>50'052'734.05</b>	<b>73'810'588.45</b>	<b>-23'757'854.40</b>
P1301 Affaires financières générales	50'052'734.05	73'810'588.45	-23'757'854.40
306 Régime de pension des magistrats : prestations aux retraités	1'185'494.60		1'185'494.60
351 Fonds CPVAL	44'100'000.00		44'100'000.00
398 Coûts indirects imputés à la RPLP	802'335.80		802'335.80
446 Rémunération de la garantie de l'Etat en faveur de la BCVs		4'678'098.00	-4'678'098.00
460 Dîme de l'alcool		1'075'734.00	-1'075'734.00
460 Part à la taxe sur les poids lourds (RPLP)		802'335.80	-802'335.80
460 Part au produit des impôts sur les huiles minérales		23'667'315.00	-23'667'315.00
498 Financement des coûts indirects pour la RPLP		802'335.80	-802'335.80
Solde dépenses/recettes du produit	3'964'903.65	42'784'769.85	-38'819'866.20
<b>GP14 Missions et tâches de l'EM du Dpt</b>	<b>1'207'259.78</b>	<b>5'226.25</b>	<b>1'202'033.53</b>
P1401 Secrétariat général et controlling	1'207'259.78	5'226.25	1'202'033.53

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

<b>Groupes de produits / Produits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net 2023</b>
<b>OP2 Mettre en oeuvre les principes du développement durable (programme et plan climat)</b>	<b>529'327.04</b>		<b>529'327.04</b>
<b>GP21 Coordination, planification et suivi de la réalisation du développement durable</b>	<b>529'327.04</b>		<b>529'327.04</b>
P2101 Coordination du développement durable	529'327.04		529'327.04
<b>Total</b>	<b>126'558'846.70</b>	<b>96'117'217.66</b>	<b>30'441'629.04</b>

## SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>145'225'046.44</b>	<b>119'073'400</b>	<b>144'740'272.83</b>	<b>25'666'873</b>
30 Charges de personnel	25'606'989.80	26'818'500	26'723'479.25	-95'021
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	34'067'951.13	43'518'100	33'316'632.90	-10'201'467
34 Charges financières	4'529'271.21	4'600'000	4'488'539.30	-111'461
36 Charges de transferts	79'950'627.55	44'040'000	79'686'969.95	35'646'970
38 Charges extraordinaires	920'969.69	0	389'105.05	389'105
39 Imputations internes	149'237.06	96'800	135'546.38	38'746
<b>4 Revenus</b>	<b>1'393'632'311.81</b>	<b>1'340'736'800</b>	<b>1'448'225'637.09</b>	<b>107'488'837</b>
40 Revenus fiscaux	1'257'093'765.85	1'185'000'000	1'299'915'928.13	114'915'928
42 Taxes et redevances	21'314'770.77	28'946'800	20'536'943.76	-8'409'856
43 Revenus divers	17'156.25	5'000	106'603.80	101'604
44 Revenus financiers	12'138'019.58	8'405'000	13'478'007.55	5'073'008
46 Revenus de transferts	102'085'735.74	118'260'000	110'870'599.76	-7'389'400
48 Revenus extraordinaires	862'863.62	0	3'197'554.09	3'197'554
49 Imputations internes	120'000.00	120'000	120'000.00	0
<b>Excédent de revenus</b>	<b>1'248'407'265.37</b>	<b>1'221'663'400</b>	<b>1'303'485'364.26</b>	<b>81'821'964</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>764'981.12</b>	<b>1'500'000</b>	<b>1'506'349.73</b>	<b>6'350</b>
52 Immobilisations incorporelles	764'981.12	1'500'000	1'506'349.73	6'350
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>764'981.12</b>	<b>1'500'000</b>	<b>1'506'349.73</b>	<b>6'350</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>1'247'642'284.25</b>	<b>1'220'163'400</b>	<b>1'301'979'014.53</b>	<b>81'815'615</b>

## Explication des écarts financiers

31 : Pertes sur débiteurs moins élevées.  
 36 : Part reversée aux communes liée aux impôts spéciaux.  
 40 : Evolution des recettes fiscales des personnes physiques, des personnes morales et des impôts spéciaux.  
 42 : Evolution des récupérations des frais de procédure.  
 44 : Augmentation des produits d'intérêts.  
 46 : Variation de la part cantonale à l'impôt anticipé.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	178.90	180.30	181.30

Nombre de postes à l'organigramme

## Explication des écarts

1 EPT selon DCE du 7 juin 2022.

**OBJECTIF POLITIQUE**

**Taxer les personnes physiques, les personnes morales, les impôts spéciaux, percevoir ces impôts conformément aux dispositions légales et procéder aux recouvrements forcés des créances non fiscales de l'Etat.**

**Sous-objectifs politiques**

- 1 Taxer l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux et communaux (impôt sur le revenu et la fortune) des personnes physiques et percevoir l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux
- 2 Taxer l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux et communaux (impôt sur le bénéfice et le capital) des personnes morales et percevoir l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux
- 3 Taxer et percevoir les impôts spéciaux (impôt à la source, impôt sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations)
- 4 Gestion des débiteurs des créances fiscales et gestion des procédures forcées pour les créances non-fiscales de l'Etat

## SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre d'informations pour les contribuables, les communes et les fiduciaires au sujet de la fiscalité	40	51	■
	2  Nombre de personnes physiques assujetties	310'000	306'485	■
	3 % des personnes physiques dépendantes (domiciliées) taxées au 31.12	78%	74%	▲ Insuffisance de ressources.
	4 % des personnes physiques indépendantes taxées au 31.12	37%	37%	■
	5 Déclarations fiscales (personnes physiques) remplies par voie électronique, en %	89%	92%	■
	6 Nombre de recours déposés auprès de la commission cantonale de recours en matière fiscale, contre les décisions de taxation	70	46	■
	7 Pourcentage des recours totalement admis par la commission cantonale de recours en matière fiscale	10%	13.33%	■
	8 Nombre de taxations effectuées par les communes	28'000	24'207	▲ Renonciation de certaines communes à taxer.
	9 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes physiques dépendantes concernant les années N-4 et antérieures	300	239	■
	10 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes physiques indépendantes concernant les années N-4 et antérieures	200	74	■
	11 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes morales concernant les années N-4 et antérieures	120	58	■
<i>ad2</i>	12  Nombre de personnes morales assujetties	29'000	30'197	■
	13 % des personnes morales taxées au 31.12	40%	42.3%	■
<i>ad3</i>	14  Nombre de personnes physiques imposées à la source	45'000	49'949	■
<i>ad4</i>	15 Nombre de poursuites du SCC	30'000	28'230	■
	16 Nombre de poursuites pour les autres services	8'000	7'384	■

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Taxation personnes physiques et personnes morales</b>	<b>43'891'622.08</b>	<b>1'160'841'245.88</b>	<b>-1'116'949'623.80</b>
P1101 Taxation des personnes physiques	36'600'074.99	991'773'250.44	-955'173'175.45
P1102 Taxation des personnes morales	7'291'547.09	169'067'995.44	-161'776'448.35
<b>GP12 Support à la taxation</b>	<b>16'755'550.60</b>	<b>115'096'507.64</b>	<b>-98'340'957.04</b>
P1201 Contentieux	12'558'436.16	114'075'782.74	-101'517'346.58
P1202 Taxes cadastrales	320'591.65	30'992.87	289'598.78
P1203 Impôts anticipés	1'923'966.56	796'041.91	1'127'924.65
P1204 Inspectorat fiscal	1'952'556.23	193'690.12	1'758'866.11
<b>GP13 Impôts spéciaux</b>	<b>85'599'449.88</b>	<b>172'287'883.57</b>	<b>-86'688'433.69</b>
P1301 Gains immobiliers	58'838'365.10	91'110'281.77	-32'271'916.67
P1302 Successions et donations	22'058'284.29	34'111'908.07	-12'053'623.78
P1303 Impôts à la source	4'702'800.49	47'065'693.73	-42'362'893.24
<b>Total</b>	<b>146'246'622.56</b>	<b>1'448'225'637.09</b>	<b>-1'301'979'014.53</b>

Département des finances et de l'énergie (DFE)  
**SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

OP 1  
 Mettre en oeuvre la politique du personnel  
 B23 11'215'900 net  
 C23 11'138'008.26 net

<b>GP 11</b> Politique du personnel et stratégie RH B23 1'440'103 net C23 560'419.95 net	<b>GP 12</b> Management du personnel B23 4'170'498 net C23 2'668'483.61 net	<b>GP 13</b> Management des conditions cadres B23 3'247'173 net C23 2'018'226.68 net	<b>GP 14</b> Gestion de la rémunération et des assurances sociales B23 2'358'126 net C23 5'890'878.02 net
---	--	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>11'066'650.44</b>	<b>11'900'100</b>	<b>11'768'736.85</b>	<b>-131'363</b>
30 Charges de personnel	10'471'651.54	10'753'100	11'129'520.93	376'421
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	550'554.46	1'109'100	594'733.39	-514'367
34 Charges financières	0.00	0	638.55	639
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	8'000.00	0	0.00	0
36 Charges de transferts	10'000.00	10'000	10'000.00	0
39 Imputations internes	26'444.44	27'900	33'843.98	5'944
<b>4 Revenus</b>	<b>706'859.35</b>	<b>684'200</b>	<b>630'728.59</b>	<b>-53'471</b>
42 Taxes et redevances	260'780.40	276'200	166'918.10	-109'282
46 Revenus de transferts	8'000.00	8'000	0.00	-8'000
49 Imputations internes	438'078.95	400'000	463'810.49	63'810
<b>Excédent de charges</b>	<b>10'359'791.09</b>	<b>11'215'900</b>	<b>11'138'008.26</b>	<b>-77'892</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>10'359'791.09</b>	<b>11'215'900</b>	<b>11'138'008.26</b>	<b>-77'892</b>

Explication des écarts financiers

30 : Davantage de ponts AVS ont été versés aux retraités que budgétisés (conformément à la législation en place).

31 : Des mandats RH n'ont pas pu être réalisés dans leur globalité. Concernant la migration SAP S4/HANA, différents développements techniques n'étaient pas connus ce qui n'a pas permis de réaliser d'autres études. Tenant compte de la volonté du Conseil d'Etat de réaliser de manière commune les deux sondages de satisfaction du personnel administratif et enseignant, notre sondage a été reporté d'une année et aura lieu en 2024. Concernant le projet EVAFO, le Conseil d'Etat s'est déterminé pour un lancement en 2024. Dans le cadre du renouvellement des lecteurs de temps devenus obsolètes, le délai de livraison n'a pas été respecté.

42 : Le remboursement de frais administratifs AVS versé par la Caisse cantonale de compensation n'a pas lieu malgré sa budgétisation.

49 : Les prestations du SRH envers certains services ont permis de récupérer un montant plus important.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	27.10	27.10	28.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Le Conseil d'Etat a décidé le 7 juin 2022 de créer pour notre service un poste à 50% de collaborateur économique et un poste à 50% de conseiller en soutien et gestion des conflits pour le Bureau de soutien et de gestion des conflits qui est rattaché administrativement au SRH.

OBJECTIF POLITIQUE			
<b>Définir et promouvoir une politique du personnel adaptée aux besoins de l'employeur et aux conditions du marché du travail</b>			
Sous-objectifs politiques			
1	Proposer et appliquer les mesures permettant à l'Etat du Valais de demeurer un employeur attractif et compétitif sur le marché du travail.		
2	Contribuer à l'optimisation organisationnelle de l'Etat du Valais.		
3	Appliquer une politique du personnel efficiente, en veillant à l'égalité des chances et au bien-être au travail.		
4	Demeurer un des plus importants formateurs du canton du Valais		
5	Appliquer la politique de rémunération et des assurances sociales.		
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<i>ad1</i>	1 Maintenir de bonnes conditions de travail favorisant la conciliation de la vie professionnelle et non professionnelle et demeurer un des plus importants formateurs du canton du Valais.	31.12.23	31.12.23
	2 Poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie sur le télétravail	31.12.23	31.12.23
	3 Mise en oeuvre du concept sur la compliance, de l'ordonnance et des directives concernant l'acceptation de cadeaux, d'invitations et d'autres avantages.	31.12.23	31.12.23
<i>ad2</i>	4 Poursuivre la digitalisation des processus de gestion du personnel.	31.12.23	31.12.23
<i>ad3</i>	5 Réaliser un sondage périodique de satisfaction auprès du personnel de l'Administration cantonale.	31.12.24	
	6 Poursuivre et promouvoir la politique de développement des compétences de conduite.	31.12.23	31.12.23
	7 Assurer l'application du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (MSST) : réaliser les axes prioritaires 2023.	31.12.23	31.12.23
<i>ad5</i>	8 Poursuivre l'extension de la couverture salariale en cas de maladie.	30.06.23	31.12.23
			■ L'importance et les valeurs de notre politique du personnel sont reconnues et certifiées par le label suisse Famille UND Beruf suite aux multiples mesures en faveur de la conciliation vie professionnelle et non professionnelle mises en place par le Conseil d'Etat. Environ 400 jeunes sont formés au sein de l'administration cantonale sous forme d'apprentissages ou de stages. ■ La stratégie pour le télétravail définie par le Conseil d'Etat poursuit ses effets en 2023 et environ 35% du personnel effectuent actuellement du télétravail. ■ En application du concept de compliance, des directives ont été édictées par le Conseil d'Etat en 2022. De multiples mesures de sensibilisation et de formation ont été mises en place. ■ Différents processus de digitalisation ont été mis en place dans le domaine des RH dans le cadre de la poursuite de l'administration numérique. ● Tenant compte de la volonté du Conseil d'Etat de réaliser de manière commune les deux sondages de satisfaction du personnel administratif et enseignant, notre sondage a été reporté d'une année et aura lieu en 2024. ■ Le SRH a organisé de multiples mesures de développement de compétences de conduite. ■ Différentes mesures en lien avec la santé et la sécurité au travail ont été mises en place : formation, ergonomie, accompagnement dans l'aménagement de locaux, digitalisation. ■ Suite à différentes études, le projet d'ordonnance (OIPG) a été élaboré.

## SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de postulations par mise au concours (durée indéterminée et déterminée, administration, enseignant)	27	17	▲ Le nombre de dossiers de candidature reçus a diminué assez fortement ce qui réduit le nombre de postulations par mise au concours.
	2 Mises au concours dont le nombre de postulations est inférieur à 10, en % (durée indéterminée et déterminée, administration, enseignant)	35%	41%	▲ Nous recevons moins de 10 candidatures par mise au concours principalement pour les postes de spécialistes et d'encadrement.
	3 Nombre total de postulations traitées pour les mises au concours (durée indéterminée et déterminée, administration, enseignant)	10'000	8'034	▲ Une diminution du nombre de postulations a été enregistrée au vu de l'attractivité du marché du travail avec un taux de chômage bas et une situation de plein emploi (OFS).
	4 Nombre de formations effectuées par le personnel aboutissant à une certification reconnue (CAS, MAS, etc.) (administration)	15	70	■ Il a été enregistré 70 formations de collaborateurs-trices aboutissant à une certification reconnue (CAS, MAS, brevet et diplôme fédéral).
	5 Taux de télétravailleur (durée indéterminée, administration)	15%	35%	■
	6 Nombre de mesures d'intégrations de personnes en situation de handicap ou ayant des pathologies impactant la capacité de travail (administration)	40	37	■ Dans le cadre des mesures d'intégration des personnes handicapées ou ayant des soucis de santé qu'offre l'administration cantonale valaisanne, 37 personnes ont été engagées dans différents services.
ad2	7 Nombre de transferts entre unités organisationnelles, avec mise au concours (administration)	20	36	■ Grâce à la promotion de la mobilité professionnelle interne, 36 collaborateurs-trices ont changé de service.
	8 Nombre d'optimisations organisationnelles bénéficiant d'un soutien méthodologique (administration)	120	140	■ Il s'agit de 140 décisions de réorganisation, de transfert et de transformation de postes ainsi que de la participation à divers groupes de travail et CoPils.
ad3	9 Taux d'absentéisme - maladie et accident (durée indéterminée, déterminée, apprentis et stagiaires, administration)	4%	3.99%	■ Le taux indiqué cumule les absences maladies de moins de 3 jours, de plus de 3 jours, les accidents professionnels et non professionnels.
	10 Taux de démission des employés (durée indéterminée, sans les mises à la retraite, administration)	2.6%	2.8%	■
	11 Nombre total de journées de formation suivies par collaborateur (durée indéterminée, administration)	2.5	3.1	■ Grâce à une offre de formation couvrant les besoins, les collaborateurs-trices se forment régulièrement afin de maintenir et de développer leurs compétences dans différents domaines.
	12 Taux de satisfaction générale du personnel de l'administration cantonale (dernier sondage en 2018 - administration)	75%	0%	● Tenant compte de la volonté du Conseil d'Etat de réaliser de manière commune les deux sondages de satisfaction du personnel administratif et enseignant, notre sondage a été reporté d'une année et aura lieu en 2024.
	13 Nombre de cadres participants aux mesures du programme de développement des compétences de conduite (administration)	15	8	▲ Des nouveaux cadres ont participé aux mesures du programme de développement des compétences de conduite.
ad4	14 Nombre d'apprentis à l'administration cantonale au 31.12 (y.c les stagiaires MP-E considérés comme des apprentis, administration et judiciaire)	200	177	▲ L'Administration cantonale est un des plus grands formateurs du canton du Valais. Les places d'apprentissage sont réparties dans les principaux métiers suivants : employé de commerce, information documentaire, médiamaticien, agent d'exploitation. Au vu du marché du travail, plusieurs places de stage MP-E n'ont pas été pourvues.

**SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<i>ad5</i> 15 Nombre moyen de salaires versés mensuellement (administration, enseignant, stagiaires, apprentis, pouvoir judiciaire (tribunaux et ministère public), députés, mandats/honoraires)	10'800	11'600	■ Le SRH gère le salaire de l'administration, enseignement, Grand Conseil, institutions tierces et des assurances sociales y relatives ainsi que les mandats/honoraires.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Politique du personnel et stratégie RH</b>	<b>595'865.45</b>	<b>35'445.50</b>	<b>560'419.95</b>
P1101 Politique du personnel, stratégie et controllingRH	522'817.05	27'861.93	494'955.12
P1102 Information	73'048.40	7'583.57	65'464.83
<b>GP12 Management du personnel</b>	<b>2'879'126.92</b>	<b>210'643.31</b>	<b>2'668'483.61</b>
P1201 Recrutement et marketing	542'818.15	23'535.12	519'283.03
309 Mises au concours	310'181.45		310'181.45
Solde dépenses/recettes du produit	232'636.70	23'535.12	209'101.58
P1202 Rémunération et reconnaissance	170'248.60	13'146.77	157'101.83
309 Fidélités 10-20-30 ans	12'402.00		12'402.00
Solde dépenses/recettes du produit	157'846.60	13'146.77	144'699.83
P1203 Formation et développement	2'166'060.17	173'961.42	1'992'098.75
301 Stagiaire MP-E	313'013.15		313'013.15
301 Stagiaires	597'114.35		597'114.35
309 Honoraires animateurs	542'582.36		542'582.36
313 Personnel GETAC, apprentis et cadres	88'121.75		88'121.75
426 Inscriptions aux cours reçues des communes		128'900.20	-128'900.20
Solde dépenses/recettes du produit	625'228.56	45'061.22	580'167.34
<b>GP13 Management des conditions cadres</b>	<b>2'219'611.14</b>	<b>201'384.46</b>	<b>2'018'226.68</b>
P1301 Gestion du droit et des conditions de travail	1'107'747.53	110'310.29	997'437.24
P1302 Santé et sécurité au travail	279'322.91	16'802.24	262'520.67
P1303 Management de l'organisation et technologies RH	832'540.70	74'271.93	758'268.77
313 Mandats HR-tech	60'893.91		60'893.91
314 Renouvellement lecteurs	55'432.20		55'432.20
Solde dépenses/recettes du produit	716'214.59	74'271.93	641'942.66
<b>GP14 Gestion de la rémunération et des assurances sociales</b>	<b>6'074'133.34</b>	<b>183'255.32</b>	<b>5'890'878.02</b>
P1401 Gestion, contrôle et paiement des salaires	5'722'015.53	146'699.92	5'575'315.61
P1402 Soutien des partenaires dans la rémunération et les assurances sociales	352'117.81	36'555.40	315'562.41
<b>Total</b>	<b>11'768'736.85</b>	<b>630'728.59</b>	<b>11'138'008.26</b>

OP 1  
Gérer le Fonds FIGI et assurer la  
conservation et la connaissance  
du patrimoine bâti et des sites  
B23 7'444'100 net  
C23 4'314'006.54 net

GP 11  
Gestion du patrimoine bâti et des  
sites  
B23 7'444'100 net  
C23 4'314'006.54 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>19'916'174.08</b>	<b>26'359'300</b>	<b>24'687'659.47</b>	<b>-1'671'641</b>
30 Charges de personnel	14'017'083.30	14'269'300	15'046'084.91	776'785
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'292'225.48	7'666'500	5'213'635.37	-2'452'865
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'431'200.00	3'231'200	3'231'200.00	0
36 Charges de transferts	183'205.00	113'200	29'635.00	-83'565
39 Imputations internes	992'460.30	1'079'100	1'167'104.19	88'004
<b>4 Revenus</b>	<b>30'302'754.96</b>	<b>43'005'400</b>	<b>29'837'272.94</b>	<b>-13'168'127</b>
42 Taxes et redevances	12'448'448.89	12'749'000	13'357'132.99	608'133
43 Revenus divers	115'000.00	0	0.00	0
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	2'881'138.57	7'271'200	5'248'213.70	-2'022'986
46 Revenus de transferts	0.00	600'000	0.00	-600'000
48 Revenus extraordinaires	14'858'167.50	22'355'200	11'070'431.70	-11'284'768
49 Imputations internes	0.00	30'000	161'494.55	131'495
<b>Excédent de revenus</b>	<b>10'386'580.88</b>	<b>16'646'100</b>	<b>5'149'613.47</b>	<b>-11'496'487</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>19'364'676.75</b>	<b>26'044'000</b>	<b>14'591'576.45</b>	<b>-11'452'424</b>
50 Immobilisations corporelles	16'617'286.10	23'728'000	12'300'479.70	-11'427'520
56 Propres subventions d'investissement	2'747'390.65	2'316'000	2'291'096.75	-24'903
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>3'239'891.52</b>	<b>1'953'800</b>	<b>5'127'956.44</b>	<b>3'174'156</b>
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	109'966.00	0	2'935'747.50	2'935'748
63 Subventions d'investissement acquises	3'129'925.52	1'953'800	2'192'208.94	238'409
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>16'124'785.23</b>	<b>24'090'200</b>	<b>9'463'620.01</b>	<b>-14'626'580</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>5'738'204.35</b>	<b>7'444'100</b>	<b>4'314'006.54</b>	<b>-3'130'093</b>

**SERVICE IMMOBILIER ET PATRIMOINE**

Explication des écarts financiers
30 : Dépassement des dépenses salariales liées à l'indexation des salaires, aux maladies et aux nouveaux bâtiments (Personnel de nettoyage supplémentaire).
31 : Honoraires moins élevés suite à des retards sur quelques projets. Diminution des frais d'entretien liés aux Monuments historiques suite notamment au report des travaux au Château Mercier en raison d'une importante hausse des coûts.
36 : Retard dans le traitement des inventaires par les communes, dont les demandes ne nous sont pas parvenues et n'ont pas pu être traitées au 31.12.2023.
42 : Refacturation des charges au Fonds FIGI, soit CHF 13'221'693 (salaires, frais de personnel, assurances, etc.) plus élevée suite à l'augmentation des charges salariales.
45 : Prélèvement sur le Fonds du Patrimoine bâti a été moins élevé que budgété suite aux travaux moins importants et à des subventions acquises plus importantes
46 : Aucune subvention étant donné le report des travaux au Château Mercier.
48 : Prélèvement sur le Fonds 21e siècle pour les objets d'investissement moins élevé que budgété suite notamment au report de l'achat d'un terrain.
50 : Dépenses d'investissement moins élevées que prévu suite au report de l'achat de la parcelle no 1048 et à des dépenses moins élevées sur l'objet "Alpole".
60 : Transfert du Patrimoine Administratif au Patrimoine Financier de la valeur du terrain à Sierre ainsi que celles des bâtiments "Préjeux" à Sion à la suite de la vente de ces derniers.
63 : Subventions reçues plus élevées dues principalement aux subventions redistribuées non prévues au budget.

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	33.60	67.15	68.15

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Le nombre d'EPT comprend les collaborateurs du SIP y compris les concierges. Augmentation de 1.5 EPT. La baisse de 0.5 EPT est due à une erreur lors du transfert des concierges. Le personnel de nettoyage ne fait pas partie des EPT (283 personnes).

<b>OBJECTIF POLITIQUE</b>
<b>Administrer le Fonds FIGI</b> <b>Préserver, connaître, faire connaître et documenter le patrimoine bâti et les sites</b>
<b>Sous-objectifs politiques</b>
1 Connaître le patrimoine bâti et les sites par des inventaires et études et les faire connaître par des publications, conférences, sensibilisations et visites
2 Veiller, dans le respect du principe de subsidiarité, à la préservation des sites, à la conservation et à la documentation des objets du patrimoine bâti en favorisant prioritairement les objets les plus menacés et ceux qui présentent le plus d'intérêt

## SERVICE IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Inventaires du patrimoine bâti d'importance cantonale	31.12.26		▲ Fait en partie mais vu le manque de ressources l'objectif de fin 2026 ne pourra pas être atteint
	2 Mise en ligne publique des données de protection du patrimoine bâti (SIG)	31.12.26		▲ Fait en partie mais vu le manque de ressources l'objectif de fin 2026 ne pourra pas être atteint
<i>ad2</i>	3 Mise sous protection du patrimoine bâti d'importance cantonale	31.12.26		▲ Fait en partie mais vu le manque de ressources l'objectif de fin 2026 ne pourra pas être atteint
	4 Engagement des travaux de restauration de la 6ème étape de Valère	31.05.23	31.05.23	■ Décision du Grand Conseil du 08.05.2023

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre d'objets "Patrimoine bâti" étudiés ayant fait l'objet d'un rapport dans l'année	30	40	■ 11 rapports historiques; 29 rapports techniques
	2 Nombre de pages "Patrimoine bâti" publiées	300	536	■ 9 publications dont le livre sur le patrimoine bâti de Venthône (315 pages)
	3 Nombre de monuments classés d'importance cantonale par année	7	57	■ 1 Bs-VS / 53 Vs-centre / 3 Ht-VS
	4 Nombre d'inventaires communaux homologués	5	9.1	▲ 81 inventaires communaux en cours; 1.8 inventaires homologués en 2023 (0.8 VS-centre / 1 Ht-VS); portant le total à 9.1 inventaires homologués (1.4 Bs-VS / 5.1 Vs-centre / 2.6 Ht-VS)
	5 Nombre de fiches d'inventaire traitées annuellement	2'500	4'940	■ 4940 fiches d'inventaire traitées
<i>ad2</i>	6 Nombre de chantiers "Monuments" achevés (par année)	15	23	■ 43 nouveaux chantiers dont 23 terminés; 7 Bs-VS / 5 VS-centre / 11 Ht-VS
	7 Nombre de chantiers "Sites" subventionnés (par année)	30	18.5	▲ 21 nouveaux objets (8 VS-Centre / 13 Ht-VS) dont 18.5 terminés; 8 VS-Centre / 10.5 Ht-VS
	8 Nombre de dossiers "Sites" préavisés (par année)	1'000	1'443	■ 1349 sites; 94 monuments - 1188 CCC / 38 SCA / 44 SDT / 56 Communes / 8 privés / 109 autres services de l'Etat
	9 Part de dossiers "Sites" préavisés dans les délais	75%	43%	● Nombre de dossiers plus élevé que planifié et plus complexe; Vu le manque de ressources le délai de réponse ne pourra pas s'améliorer
	10 Part d'objets "PBC" (constructions, ensembles bâtis...) possédant une documentation de sécurité	18%	17.3%	▲ Nombre d'objets : +1.3 objets, soit 0.2%, portant le total à 111.5 objets sur 646, soit 17.3%

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

<b>Groupes de produits / Produits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net 2023</b>
<b>GP11 Gestion du patrimoine bâti et des sites</b>	<b>39'279'235.92</b>	<b>34'965'229.38</b>	<b>4'314'006.54</b>
P1101 Connaissance du patrimoine	16'431'026.89	15'588'834.41	842'192.48
313 Prestations de service et honoraires	212'728.18		212'728.18
Solde dépenses/recettes du produit	16'218'298.71	15'588'834.41	629'464.30
P1102 Monuments	17'531'303.80	14'438'009.27	3'093'294.53
314 Frais d'entretien des Monuments Historiques	3'305'183.56		3'305'183.56
351 Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	3'231'200.00		3'231'200.00
562 Communes et associations intercommunales	103'340.00		103'340.00
565 Entreprises privées	443'038.00		443'038.00
566 Organisations privées à but non lucratif	1'347'725.35		1'347'725.35
567 Ménages privés	126'856.00		126'856.00
630 Confédération		722'031.20	-722'031.20
632 Communes et associations intercommunales		132'588.04	-132'588.04
635 Entreprises privées		24'077.20	-24'077.20
Solde dépenses/recettes du produit	8'973'960.89	13'559'312.83	-4'585'351.94
P1103 Sites	5'316'905.23	4'938'385.70	378'519.53
562 Communes et associations intercommunales	103'208.40		103'208.40
566 Organisations privées à but non lucratif	6'300.00		6'300.00
567 Ménages privés	160'629.00		160'629.00
630 Confédération		83'464.50	-83'464.50
Solde dépenses/recettes du produit	5'046'767.83	4'854'921.20	191'846.63
<b>Total</b>	<b>39'279'235.92</b>	<b>34'965'229.38</b>	<b>4'314'006.54</b>

## SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

OP 1  
 Promouvoir un approvisionnement  
 et une utilisation de l'énergie  
 favorisant le développement  
 durable  
 B23 -60'298'400 net  
 C23 -79'247'882.27 net

GP 11  
 Production et approvisionnement  
 B23 -71'592'724 net  
 C23 -90'207'032.86 net

GP 12  
 Consommation et efficacité  
 B23 11'294'324 net  
 C23 10'959'150.59 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>77'251'031.49</b>	<b>94'109'800</b>	<b>141'844'791.37</b>	<b>47'734'991</b>
30 Charges de personnel	3'670'179.70	4'227'300	3'822'077.80	-405'222
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'687'699.60	2'001'800	1'503'351.73	-498'448
34 Charges financières	73'580.50	0	0.00	0
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	30'459'857.45	33'778'600	61'656'758.35	27'878'158
36 Charges de transferts	7'539'769.61	9'088'000	7'723'506.59	-1'364'493
39 Imputations internes	33'819'944.63	45'014'100	67'139'096.90	22'124'997
<b>4 Revenus</b>	<b>147'462'779.51</b>	<b>169'112'900</b>	<b>234'010'505.71</b>	<b>64'897'606</b>
40 Revenus fiscaux	91'137'740.25	93'690'000	120'641'002.95	26'951'003
41 Patentes et concessions	8'999'275.90	7'570'000	7'580'484.33	10'484
42 Taxes et redevances	2'576'002.50	2'706'600	2'760'512.80	53'913
44 Revenus financiers	10'057'702.40	11'503'200	28'324'879.00	16'821'679
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	237'818.73	7'909'400	4'590'128.47	-3'319'272
46 Revenus de transferts	3'889'896.85	4'045'700	3'999'944.64	-45'755
49 Imputations internes	30'564'342.88	41'688'000	66'113'553.52	24'425'554
<b>Excédent de revenus</b>	<b>70'211'748.02</b>	<b>75'003'100</b>	<b>92'165'714.34</b>	<b>17'162'614</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>29'680'655.00</b>	<b>40'980'500</b>	<b>38'421'365.00</b>	<b>-2'559'135</b>
56 Propres subventions d'investissement	29'680'655.00	40'980'500	38'421'365.00	-2'559'135
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>20'952'695.77</b>	<b>26'275'800</b>	<b>25'503'532.93</b>	<b>-772'267</b>
63 Subventions d'investissement acquises	20'952'695.77	26'275'800	25'503'532.93	-772'267
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>8'727'959.23</b>	<b>14'704'700</b>	<b>12'917'832.07</b>	<b>-1'786'868</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>61'483'788.79</b>	<b>60'298'400</b>	<b>79'247'882.27</b>	<b>18'949'482</b>

**SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES****Explication des écarts financiers**

35 : (+27.9 mios)

- +8.6 mios : attribution supérieure aux Fonds hydrauliques
- +2.5 mios : attribution des intérêts aux Fonds hydrauliques
- +16.8 mios : attribution de la rente de ressource élevée au Fds Rachat

36 : (-1.4 mio)

L'écart s'explique principalement par la non-utilisation des disponibilités budgétaires pour le "Centre de compétence pour la rénovation énergétique" (-0.5 mio) et le "Coaching Rénovation des grands immeubles" (-0.4 mio).

39 : (+22.1 mios) et 49 (+24.4 mios)

Les écarts s'expliquent principalement par les transferts liés aux attributions aux deux Fonds hydrauliques plus élevées (voir rubrique 35) et au prélèvement au Fonds d'encouragement inférieur (voir rubrique 45).

40 : (+27.0 mios)

+10.3 mios : impôt spécial supérieur par rapport au montant budgété +16.6 mios : dissolutions des provisions beaucoup plus élevées par rapport aux nouvelles provisions pour des cas litigieux

44 : (+16.8 mios)

L'écart s'explique par le décompte annuel de la rente de ressource beaucoup plus élevée liée à l'aménagement Chippis-Rhône.

45 : (-3.3 mios)

Le Programme Bâtiments n'a pas nécessité un prélèvement aussi élevé que celui budgété dans le Fonds d'encouragement pour assumer le financement des propres subventions d'investissement.

56 : (-2.6 mios)

Demande de paiements de subvention inférieure au budget disponible (durant l'année 2023, les engagements envers des tiers se sont toutefois montés à 45.6 mios de francs).

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	20.90	20.90	24.40

Nombre de postes à l'organigramme

**Explication des écarts**

- +1.0 EPT : Collaborateur scientifique (à durée indéterminée) pour les programmes de promotion
- +0.5 EPT : Collaborateur scientifique (à durée indéterminée) pour le début de la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur l'énergie
- +2.0 EPT (à durée indéterminée) orientés projets selon proposition du Grand Conseil

**OBJECTIF POLITIQUE**

**Promouvoir un approvisionnement et une utilisation de l'énergie favorisant le développement durable en prenant en compte les coûts énergétiques reportés sur les consommateurs.**

**Sous-objectifs politiques**

- 1 Réduire la consommation d'énergie par personne : [Agenda 2030, PIP, Prog gvta]
  - 1.1 par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des installations techniques et par la récupération de chaleur.
- 2 Améliorer la sécurité d'approvisionnement en basant de plus en plus celui-ci sur les ressources énergétiques renouvelables et indigènes :
  - 2.1 par la promotion de l'utilisation des énergies indigènes et renouvelables,
  - 2.2 par la planification énergétique territoriale et la coordination de la distribution d'énergie,
  - 2.3 par l'exemplarité énergétique de l'Etat du Valais, en renonçant autant que possible aux énergies fossiles et en favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.
- 3 Améliorer la maîtrise de la chaîne de valeur énergétique :
  - 3.1 par la mise sur pieds des conditions-cadres favorisant, aux niveaux des communes et de l'Etat du Valais, le financement et la réalisation des retours des concessions hydrauliques,
  - 3.2 par l'usage des moyens d'action du canton en vue de l'adaptation des structures de l'économie électrique aux évolutions technologiques et réglementaires,
  - 3.3 par la maîtrise des énergies indigènes en exploitant de manière optimale le potentiel de production et de valeur ajoutée, ainsi qu'en visant une répartition et une utilisation responsables des revenus.

## SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Conduite et adaptation éventuelle des programmes de promotion énergétiques fortement financés par l'Office fédéral de l'énergie et soumis à ses exigences.	31.12.23	31.12.23	■ En 2023, plus de 2'200 demandes de subvention ont été soumises. Le budget d'engagement de 43.5 millions de francs disponible en 2023 a été entièrement utilisé.
	2 Soutien des offres de formation continue mises en place par les associations professionnelles concernées ou la HES-SO.	31.12.23	31.12.23	■ Le service a mis sur pieds en collaboration avec l'Agence Minergie / CECB romande établie à Sion, des cours de formation technique continue pour les experts CECB et les planificateurs Minergie valaisans. 81 experts CECB valaisans ont participé à des cours sur différents sujets organisés dans le canton (en présentiel et en ligne) et 18 professionnels ont suivi une formation continue Minergie traitant de diverses thématiques. Le SEFH a mis sur pieds en collaboration avec la HES-SO Valais/Wallis, une formation certifiante CAS en Analyse énergétique des bâtiments, 35 personnes ont suivi ce cours dont 29 valaisans. La rénovation énergétique du parc immobilier et le recours aux énergies renouvelables constituent des enjeux majeurs de la Transition énergétique. Dans ce contexte, le Bureau des Métiers et ses associations professionnelles, la HES-SO Valais-Wallis et le SEFH ont uni leurs compétences pour proposer une nouvelle formation courte de Facilitateur/trice de rénovations énergétiques. Cette formation-pilote qui réunit des acteurs des milieux bancaires, des milieux immobiliers, des communes et des milieux professionnels, constitue une grande première en Suisse. Une accréditation a été délivrée à 71 professionnels dont 55 du Bas-Valais et 16 du Haut-Valais.
	3 Elaboration d'un plan de communication consécutivement à l'adoption de la nouvelle législation sur l'énergie.	31.12.23	31.12.23	▲ Quelques réflexions et éléments préparatoires ont été effectués, mais pas mis en priorité étant donné la mise en vigueur de la loi plutôt au 2ème semestre 2024.
	4 Soutien aux services de conseil en énergie communaux ou régionaux mis en place par les communes.	31.12.23	31.12.23	▲ 56 communes (23 du Bas-Valais et 33 du Haut-Valais) bénéficient d'une aide financière du canton pour un service communal de conseils en énergie (SCCEn). Le SEFH travaille à mieux faire connaître ce programme, mais les décisions communales prennent du temps. Plusieurs communes sont en cours de réflexion pour adhérer au concept.
	5 Mise en place d'un Centre de compétence pour la rénovation énergétique des bâtiments qui aurait la mission d'animer-coordonner-dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments du parc immobilier du territoire cantonal.	31.12.23	31.12.23	■ Un mandat a été attribué en 2022 à l'Institut Entrepreneuriat & Management de la HES-SO Valais-Wallis pour conduire un Comité de pilotage (COPIL) dont le travail prévu jusqu'à la fin de l'année 2024 doit aboutir à la définition d'un business model pour un tel Centre. Tous les acteurs de la rénovation énergétique sont présents dans ce COPIL : la HES-SO, le SEFH, les communes, l'Association valaisanne des banques, les milieux immobiliers avec la CIV et l'USPI, les distributeurs d'énergie avec l'AVDEL et constructionvalais qui représente toutes les entreprises et les mandataires de la construction.

## SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	6 Accompagnement des propriétaires dans leurs réflexions et leurs démarches en vue d'une rénovation.	31.12.23	31.12.23	■ Le SEFH est intervenu lors de 23 manifestations mises en place par différents organisateurs (communes, PPE, entreprises, associations, instituts bancaires, etc.) pour présenter le programme cantonal de subventions en vigueur.
ad2	7 Soutien à la planification énergétique territoriale au niveau des communes.	31.12.23	31.12.23	■ En 2023, 1 planification énergétique territoriale au niveau communal a été finalisée. 6'000 francs ont été versés. 7 demandes concernant 11 communes ont été formulées afin d'obtenir une promesse de soutien financier pour l'élaboration d'une planification énergétique territoriale. Le montant promis est de 55'000 francs en 2023. Des démarches de planification énergétique territoriale ont également été entreprises sans demande de soutien financier de l'Etat.
	8 Soutien juridique et procédural aux projets d'utilisation des énergies renouvelables et défense d'une pesée des intérêts cantonaux au niveau de la politique énergétique fédérale.	31.12.23	31.12.23	▲ Le DETEC a approuvé l'inscription de 8 projets hydro-électriques dans le plan directeur cantonal. Le peuple valaisan a refusé le décret relatif à la procédure pour les projets solaires alpins. La nouvelle loi sur l'énergie : - introduit un intérêt cantonal pour les énergies renouvelables - modifie la loi sur les constructions pour simplifier les procédures pour les énergies renouvelables, en particulier pour les pompes à chaleur
	9 Suivi de la réalisation des mesures d'assainissement des cours d'eau (selon les articles 83a et 83b Leaux et l'article 10 LFSP).	31.12.23	31.12.23	▲ Les adaptations de méthodologie par l'OFEV et les ressources internes limitées consacrées à l'assainissement des cours d'eau limitent le nombre de décisions prises annuellement. Une réorganisation interne permet d'avancer plus rapidement sur les assainissements de la migration des poissons et le charriage.
	10 Réalisation progressive des mesures stratégiques communiquées dans le message de la loi sur l'énergie adressé au Grand Conseil.	31.12.23	31.12.23	▲ Des actions sont menées dans la plupart des 13 mesures stratégiques. Le travail important relatif à la loi sur l'énergie et à la préparation de l'ordonnance en est un exemple. Il faut relever aussi la mise sur pied d'une formation pilote de Facilitatrice et Facilitateur de rénovations énergétiques avec plusieurs partenaires concernés (Bureau des métiers, HES-SO, banques, professionnels de l'immobilier, communes).

## SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad3 11 Gestion des nouvelles concessions et des retours de concessions.	31.12.23	31.12.23	■ Le SEFH est représenté dans les initiatives officielles suivantes des communes concédantes pour clarifier le retour et l'utilisation future de la force hydraulique : "Association des collectivités concédantes pour l'étude du règlement de l'utilisation actuelle et future de la force hydraulique liée à FMG (ACC FMG39)", "Société simple Retour Dixence-Cleuson 2031", "Collaboration FMO 27". Elle aide également un grand nombre d'autres communes concédantes à clarifier l'utilisation de leurs forces hydrauliques. Le SEFH publie à intervalles irréguliers, autour du vadémécum « Retour des concessions », des documents d'aide supplémentaires destinés aux communes concédantes et aux autres cercles intéressés, afin de faciliter la clarification du droit de retour. Le SEFH contribue ainsi à un traitement uniforme des cas de retour dans le canton. Le SEFH a pu achever un important travail d'archivage, au cours duquel les concessions existantes ont pu être transférées aux archives de l'Etat du Valais et sauvegardées.
12 Discussions avec les acteurs concernés en vue de l'adaptation des structures de l'économie électrique.	31.12.23	31.12.23	▲ Travaux préparatoires en vue de la vente éventuelle d'une partie des actions de l'Etat dans FMV afin de favoriser la cohésion au sein de l'économie électrique valaisanne. Suivi des discussions entre certains acteurs de l'économie électrique en vue de la création d'une plateforme valaisanne de commercialisation de l'électricité.
13 § Révision partielle de la législation cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques.	31.12.23	31.12.23	▲ Le travail plus intensif en vue de la présentation du projet au chef du Département sera effectué une fois que la loi sur l'énergie et l'ordonnance sur l'énergie seront adoptées.
14 Prise en compte de la multifonctionnalité de l'eau dans les dossiers de retours des concessions.	31.12.23	31.12.23	▲ Le vadémécum « Retour des concessions » recommande aux communes concédantes de prendre en compte d'autres utilisations de l'eau lors de la clarification du retour et de l'utilisation future de la force hydraulique. En conséquence, le SEFH a également élaboré un modèle de concession opportune permettant différentes utilisations de l'eau. D'autres travaux sont en cours afin de permettre une utilisation multifonctionnelle des infrastructures hydroélectriques.
§ : Programme législatif			

## SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Consommation finale d'énergie par personne en kWh par an (sans la grande industrie) [L'indicateur correspondant à l'année précédente]	21'964	23'009	● Objectif non atteint en 2021. La baisse visée n'a pas été atteinte.
	2 Nombre de dossiers énergétiques préavisés	325	383	■
	3 Nombre de bâtiments certifiés MINERGIE, MINERGIE-P ou MINERGIE-A ou CECB A/A, par an	120	108	▲ 47 Labels Minergie 8 Labels Minergie-P 53 Certificat CECB A/A
	4 Nombre de communes offrant du conseil en énergie	75	90	■ 90 communes ont une structure mise en place directement ou indirectement pour effectuer du conseil en énergie à différents niveaux, auprès de leurs citoyens.
	5 Nombre d'accompagnements terminés et payés (par an)	400	0	● L'article 37 de la nouvelle loi sur l'énergie prévoit la mise en place d'un conseil aux propriétaires de grands bâtiments à faible efficacité énergétique et d'une surface de référence énergétique de plus de 800 m <sup>2</sup> . Comme la loi n'est pas encore en vigueur, cette mesure n'est pas encore effective.
	6 Sommes engagées dans le cadre du Programme Bâtiments (en mio Fr. par an)	42	45.7	■ [2022: 41.3 mio Fr.] [2021: 33.8 mio Fr.] [2020: 25.9 mio Fr.]
ad2	7 Taux d'approvisionnement renouvelable et indigène (avec la grande industrie)	32%	22%	● Objectif 2021 non atteint. La production d'électricité solaire ainsi que la diminution de la consommation d'énergie attendues n'ont pas été atteintes. Conséquemment, le taux souhaité d'approvisionnement renouvelable et indigène n'est pas atteint.
	8 Production hydroélectrique moyenne nette (GWh par an)	9'700	9'791	■ La production hydroélectrique moyenne décennale nette (production - pompage) prend en compte les dernières données disponibles, soit celles de l'année hydrologique 2021/2022. [2021/2022: 9'289 GWh] [2020/2021: 9'780 GWh] [2019/2020: 10'527 GWh]
	9 Production d'électricité par les nouvelles énergies renouvelables (GWh par an) [l'indicateur correspondant à l'année précédente]	371	242	● L'objectif de production par les nouvelles énergies renouvelables n'est pas atteint, la production d'électricité solaire photovoltaïque étant moindre par rapport à l'objectif fixé en la matière conjointement à une baisse de la production d'électricité des usines de valorisation thermique des déchets.
	10 Nombre de communes disposant d'une planification énergétique territoriale	40	69	■ Les planifications énergétiques territoriales qui ne répondent pas à nos exigences de subvention ont été aussi prises en compte.

## SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad2 11 Pourcentage des assainissements (éclusées, migration libre du poisson, charriage) autorisés (au total 102 installations)	50%	0%	● Suite au réexamen de la planification cantonale, aucune nouvelle passe à poissons n'a été autorisée en 2023. Basée sur un examen externe, une adaptation de la planification de la migration du poisson a été préparée pour être soumise à l'OFEV en 2024. L'élaboration du concept a été poursuivie dans le cadre de l'assainissement du charriage avec l'objectif d'adapter le nombre d'installations à assainir. L'assainissement des éclusées se déroule comme prévu, mais les autorisations ne seront accordées qu'à partir de 2028.
ad3 12 Nombre de processus de retour de concession et/ou de préparation de concession en cours avec implication du Service de l'énergie et des forces hydrauliques	18	22	■ Il s'agit de dossiers pluriannuels qui sont toujours en cours: Nouvelle concession (13): Totensee, Ernen-Mörel, projet Oberaletsch, Ganterbach-Saltina, projet de rehaussement du barrage de Mattmark, projet Gornerli, Chippis, Pallazuit, Nant de Drance, projet de rehaussement du barrage d'Emosson, Vernayaz, Haute Vièze, Massongex-Bex-Rhône Retour de concession (9): Massaboden, Gouggra, 1ère Dixence, Cleuson, Lienne, Forces Motrices d'Orsières, Salanfe, Pissevache, Lavey
13 Total de l'impôt spécial perçu par le canton (en mio Fr. par an)	93	119.9	■ L'impôt spécial total facturé pour l'année 2023 s'élève à 103.3 mios CHF. Pour certains aménagements, il y a un risque élevé d'un non-paiement des montants dus ou un risque d'une obligation de rembourser des montants déjà encaissés. Pour ces cas litigieux, on déduit les provisions nettes (dissolutions - nouvelles provisions) du montant total de l'impôt spécial facturé. En 2023, les dissolutions des provisions ont été beaucoup plus élevées par rapport aux nouvelles provisions, soit +16.6 mios CHF nettes. [2022: 90.5 mios. Fr.] [2021: 86.8 mios. Fr.] [2020: 94.7 mios. Fr.]
14 Total des redevances hydrauliques du Rhône perçues par le canton (en mio Fr. par an)	7.6	7.9	■ [2022: 7.6 mios. Fr.] [2021: 7.5 mios. Fr.] [2020: 8.0 mios. Fr.]

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Production et approvisionnement</b>	<b>133'427'662.05</b>	<b>223'634'694.91</b>	<b>-90'207'032.86</b>
P1101 Forces hydrauliques	132'872'403.25	223'634'364.44	-90'761'961.19
313 Impôts communaux sur les redevances du Rhône 2023	236'479.15		236'479.15
313 Mandats divers (expertises, études, traductions)	190'553.80		190'553.80
351 Fds Préfin : attribution des intérêts	1'138'769.90		1'138'769.90
351 Fds Préfin FMV : attribution 2023	19'063'779.00		19'063'779.00
351 Fds Préfin FMV : attribution dividendes FMV SA (Année 2022) - Type "B" (ordinaires)	133'333.30		133'333.30
351 Fds Rachat : attribution 2023	13'470'838.75		13'470'838.75
351 Fds Rachat : attribution des intérêts	1'355'469.40		1'355'469.40
351 Fds Rachat : attribution dividendes FMV SA (Année 2022) - Type "A" (Privilégié)	1'666'667.00		1'666'667.00
351 Fds Rachat : attribution Rente de ressource pour Chippis-Rhône 2022	24'820'761.00		24'820'761.00
360 Compensation pour perte d'impôts (part destinée à des communes)	415'262.95		415'262.95
361 Franc du paysage (part communale)	1'188'382.20		1'188'382.20
361 Franc du paysage (prélèvement par la Confédération)	1'248'626.10		1'248'626.10
363 Réduction de l'impôt spécial pour l'industrie	4'299'996.00		4'299'996.00
398 Fds Cours d'eau et indemnisation dommages non assurables : transfert de l'attribution 2023	3'458'339.20		3'458'339.20
398 Fds Préfin FMV : transfert de l'attribution 2023	19'063'779.00		19'063'779.00
398 Fds Rachat : transfert de l'attribution 2023	13'470'838.75		13'470'838.75
398 Fds Rachat : transfert de l'attribution de la rente de ressource pour Chippis-Rhône 2022	24'820'761.00		24'820'761.00
398 Fds Rachat : transfert de l'attribution dividendes FMV SA (Année 2022) - Type "A" (Privilégié)	1'666'667.00		1'666'667.00
401 Compensation pour perte d'impôts		692'104.90	-692'104.90
403 Impôt spécial sur les forces hydrauliques		119'948'380.05	-119'948'380.05
412 Redevances sur les forces hydrauliques du Rhône + divers		7'580'484.33	-7'580'484.33
421 Divers émoluments pour des actes administratifs		55'281.95	-55'281.95
429 Participation des communes au Fds Cours d'eau et indemnisation dommages non assurables		2'696'686.45	-2'696'686.45
441 Rente de ressource pour Chippis-Rhône		24'820'761.00	-24'820'761.00
446 Dividendes FMV SA (année 2022)		3'500'000.30	-3'500'000.30
461 Franc du paysage (contribution de la Confédération)		2'311'232.00	-2'311'232.00
461 Franc du paysage (contribution des communes)		442'434.55	-442'434.55
494 Fds Préfin FMV : transfert de l'attribution des intérêts		1'138'769.90	-1'138'769.90
494 Fds Rachat : transfert de l'attribution des intérêts		1'355'469.40	-1'355'469.40
498 Fds Préfin FMV : transfert de l'attribution 2023		19'063'779.00	-19'063'779.00
498 Fds Rachat : transfert de l'attribution 2023		13'470'838.75	-13'470'838.75
498 Fds Rachat : transfert de l'attribution de la rente de ressource pour Chippis-Rhône 2022		24'820'761.00	-24'820'761.00
498 Fds Rachat : transfert de l'attribution dividendes FMV SA (Année 2022) - Type "A" (Privilégié)		1'666'667.00	-1'666'667.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'163'099.75	70'713.86	1'092'385.89
P1102 Autres énergies renouvelables	222'042.21	131.18	221'911.03

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
P1103 Transport, distribution et stockage	333'216.59	199.29	333'017.30
<b>GP12 Consommation et efficacité</b>	<b>46'838'494.32</b>	<b>35'879'343.73</b>	<b>10'959'150.59</b>
P1201 Formation	190'953.82	3'015.94	187'937.88
P1202 Programmes de promotion et parc immobilier	45'625'748.14	35'872'938.20	9'752'809.94
313 Mandats traitements de dossiers + divers (expertises, études, traductions etc.)	780'626.66		780'626.66
398 Fonds d'encouragement : transfert du prélèvement 2023	4'589'631.17		4'589'631.17
451 Fonds d'encouragement : prélèvement 2023		4'589'631.17	-4'589'631.17
461 Subventions acquises de la Confédération dans le cadre des programmes de promotion (part "frais d'exécution")		1'177'237.80	-1'177'237.80
498 Fonds d'encouragement : transfert du prélèvement 2023		4'589'631.17	-4'589'631.17
562 Subventions accordées aux communes et syndicats intercommunaux	953'507.00		953'507.00
564 Subventions accordées aux entreprises publiques	635'857.00		635'857.00
565 Subventions accordées aux entreprises privées	14'485'044.00		14'485'044.00
566 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	522'814.00		522'814.00
567 Subventions accordées aux ménages privés	21'824'143.00		21'824'143.00
630 Subventions acquises de la Confédération dans le cadre des programmes de promotion (part "investissements")		25'497'030.23	-25'497'030.23
Solde dépenses/recettes du produit	1'834'125.31	19'407.83	1'814'717.48
P1203 Collectivités publiques et secteurs économiques	1'011'018.37	3'385.81	1'007'632.56
363 Conseil en énergie / information / concepts énergétiques	272'960.05		272'960.05
Solde dépenses/recettes du produit	738'058.32	3'385.81	734'672.51
P1204 Mobilité	10'773.99	3.78	10'770.21
<b>Total</b>	<b>180'266'156.37</b>	<b>259'514'038.64</b>	<b>-79'247'882.27</b>

#### Remarques

##### PROGRAMMES DE PROMOTION ÉNERGÉTIQUES :

En 2023, le montant des subventions versé dans le cadre des programmes de promotion énergétiques s'élève à 38.4 millions de francs. En considérant la recette fédérale de 25.5 millions de francs provenant de la taxe sur le CO2, l'attribution cantonale nette se monte ainsi à 12.9 millions de francs. Durant l'année 2023, les nouveaux engagements envers des tiers se sont montés à 45.6 millions de francs.

##### FONDS HYDRAULIQUES :

Après comptabilisation, les soldes des deux Fonds se montent au 31.12.2023 à:  
152.1 millions de francs pour le Fonds de préfinancement des FMV  
203.7 millions de francs pour le Fonds de rachat des aménagements hydro-électriques

OP 1  
Développer et exploiter un  
système d'information efficient,  
fiable et sécurisé  
B23 33'494'500 net  
C23 32'950'920.22 net

GP 11  
Gérer les systèmes d'information  
B23 33'494'500 net  
C23 32'950'920.22 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>33'317'550.17</b>	<b>35'322'900</b>	<b>34'565'882.99</b>	<b>-757'017</b>
30 Charges de personnel	14'047'612.65	14'677'100	14'208'737.38	-468'363
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18'055'561.96	20'462'700	20'141'855.38	-320'845
34 Charges financières	42.50	200	0.00	-200
38 Charges extraordinaires	1'000'000.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	214'333.06	182'900	215'290.23	32'390
<b>4 Revenus</b>	<b>10'423'875.56</b>	<b>15'293'200</b>	<b>13'389'703.47</b>	<b>-1'903'497</b>
42 Taxes et redevances	265'264.97	367'200	269'790.85	-97'409
48 Revenus extraordinaires	8'593'304.82	13'464'800	11'282'506.78	-2'182'293
49 Imputations internes	1'565'305.77	1'461'200	1'837'405.84	376'206
<b>Excédent de charges</b>	<b>22'893'674.61</b>	<b>20'029'700</b>	<b>21'176'179.52</b>	<b>1'146'480</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>8'593'304.82</b>	<b>13'464'800</b>	<b>11'774'740.70</b>	<b>-1'690'059</b>
50 Immobilisations corporelles	668'439.96	2'360'400	2'992'279.91	631'880
52 Immobilisations incorporelles	7'924'864.86	11'104'400	8'782'460.79	-2'321'939
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>8'593'304.82</b>	<b>13'464'800</b>	<b>11'774'740.70</b>	<b>-1'690'059</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>31'486'979.43</b>	<b>33'494'500</b>	<b>32'950'920.22</b>	<b>-543'580</b>

## Explication des écarts financiers

48, 50 et 52 : Le prélèvement sur le fonds des infrastructures du XXIème siècle pour la stratégie informatique a été moins élevé que prévu initialement. Les explications détaillées figureront dans le rapport annuel 2023 sur la stratégie informatique adressé au Grand Conseil.

50 : Les investissements pour le remplacement et l'extension des pare-feux ont été possibles grâce au prélèvement sur le compte de préfinancement des investissements créé en 2022 et un transfert budgétaire de la Police cantonale pour la partie des pare-feux relative à ses propres infrastructures.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	83.45	83.45	84.65

Nombre de postes à l'organigramme

## Explication des écarts

Dans le cadre du budget ordinaire 2023, le SCI a obtenu 1 EPT pour le poste d'ingénieur IDM (gestion des identités) et un 0.2 EPT comme ingénieur-système.

**OBJECTIF POLITIQUE****Développer et exploiter un système d'information efficient, fiable et sécurisé****Sous-objectifs politiques**

- 1 Gérer le système d'information
  - 1.1 Maintenir un haut niveau de sécurité des données et des systèmes d'information de l'État.
  - 1.2 Mettre à disposition de l'État une infrastructure technique résiliente, performante et évolutive correspondant aux attentes.
  - 1.3 Intégrer ou développer des solutions adaptées à nos usagers.
  - 1.4 Assurer la capacité de livraison des projets et des demandes.
  - 1.5 Fournir un soutien adéquat aux usagers internes en gérant notamment les demandes et acquisitions ainsi que les relations avec les fournisseurs, en assurant le support technique ainsi qu'en gérant les processus et portefeuilles des demandes et des projets.
  - 1.6 Mettre en place, suivre et faire évoluer la stratégie informatique.
  - 1.7 Mettre en œuvre les mesures digitales du Programme Gouvernemental (appui technologique).

## SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Stratégie informatique: Evolution des plate-formes	31.12.24		■ L'infrastructure du centre de données ultime est en place. La synchronisation des données est opérationnelle. La phase de gros œuvre du deuxième centre de calcul est terminée. Le projet clé "architecture cible du SCI" est terminé.
	2 Stratégie informatique: Evolution de la fonction informatique	31.12.24		■ Les instances transverses mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie informatique gagnent en maturité. Le centre de compétence intégration (CC Intégration) au sein de l'organisation du SCI a été formalisé.
	3 Stratégie informatique: Appui aux projets métiers	31.12.24		▲ La majorité des soutiens annoncés a été apportée. La dernière BDR (base de données référentielles) est en production. Le projet de mise en œuvre du portail des prestations des autorités est en phase de réalisation.
	4 Préparation de la nouvelle stratégie informatique qui prendra le relais de la stratégie actuelle qui se termine en 2024	30.09.24		▲ Les bases de la future stratégie informatique ont été définies. Elle a fait l'objet d'une présentation à la Délégation du CE à l'informatique et à la digitalisation, puis au Conseil d'Etat le 20 décembre 2023.
	5 ★ Implémentation de la gestion du cycle de vie des identités numériques et des accès y-relatifs (IAM)	31.12.24		▲ Ce projet est dépendant de l'engagement d'une ressource dédiée.
	6 Mise en place d'un environnement d'intégration continue dans le cadre des développements agiles et du DevSecOps	31.12.24		■ L'environnement OpenShift est en production.
	7 Renforcement et extension de l'infrastructure technique pour soutenir l'évolution future du poste de travail et l'environnement informatique pour le télétravail	31.12.24		■ La partie relative au renforcement et à l'extension de l'environnement informatique pour le télétravail est terminée. L'évolution future du poste de travail est en évaluation.
	8 Mise en service du nouveau Datacenter dans le bâtiment de la centrale d'engagement de Noës	30.06.25		■ Le projet se déroule selon la planification. Cependant, vu la complexité du bâtiment, des retards potentiels ne peuvent être exclus.
	9 Mise en service d'un 2ème Printcenter dans le futur bâtiment Eterpys à Conthey afin de garantir la continuité des activités	30.06.24		● Retard dans la construction du bâtiment. Celui-ci ne sera livré qu'en automne 2025 ce qui repousse la fin du projet.
	10 Développement de nouvelles applications en fonction des objectifs définis par les filières, groupe de travail pour la coordination de la demande informatique (GTD) et groupe de travail pour la coordination de la production informatique (GTP)	31.12.26		▲ Par manque de ressources, il y a de plus en plus d'arbitrages à faire avec le métier.
	11 Migration des applications obsolètes vers des plateformes pérennes (SAP, Java)	31.12.26		▲ La migration se fait vers les plateformes pérennes citées, avec également la recherche de solutions intercantionales ou du marché, pour éviter de développer des applications lorsque ce n'est pas nécessaire.
	12 Analyse, planification et déploiement de solutions basées sur la plateforme SAP S/4HANA	31.12.24		■ On peut citer notamment la gestion des temps ainsi que la gestion des articles (pour les stocks).
	13 Etude et proposition de solutions efficaces aux demandes métiers et techniques suivant les décisions du GTD et du GTP	31.12.26		■ Toutes les demandes font l'objet de propositions concrètes.

## SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad1</b> 14 Suite de la mise en place puis exploitation d'un référentiel pour les personnes physiques et morales ainsi que les bâtiments (BDR)	31.12.24		■ La dernière BDR (Bâtiments et Logements) a été mise en production en 2023. On entre dans une phase d'exploitation dès 2024.
15 Analyse d'opportunité : Transformation de l'administration en exploitant toutes les potentialités des technologies d'information et de communication (administration 4.0)	31.12.26		■ Tous les éléments que l'on peut implémenter en fonction des moyens à disposition (financiers et RH) sont étudiés et déployés lorsque c'est opportun.
16 ★ Simplification des processus administratifs, déploiement de la cyberadministration et maintien d'un haut niveau de sécurité de l'administration contre les cyberattaques dans le cadre de la mise en œuvre de la « Stratégie informatique 2015-2025»	31.12.26		■ Cette mesure prioritaire est traitée dans le rapport annuel 2023 sur la stratégie informatique.
17 Assurer une coordination efficace avec le Service de l'administration numérique (SAN) pour toutes les initiatives et projets concernant les deux Services	31.12.26		■ Des séances sont organisées régulièrement pour synchroniser les deux services.
★ : Programme gouvernemental			
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad1</b> 1 Degré de réalisation des objectifs politiques, stratégiques et opérationnels	85%	85%	■ La multiplication des projets et la complexité des environnements n'ont pas permis de dépasser la planification prévue.
2 Nombre de directives/règlements de sécurité révisés	2	4	■ 4 directives/règlements ont été élaborés, notamment pour la sécurité du poste de travail et le développement.
3 Nombre de réunions des instances stratégique et opérationnelle liées à la sécurité de l'information	6	7	■ Six séances ordinaires ainsi qu'une séance supplémentaire du Comité de Sécurité pour la préparation d'une directive transverse ont eu lieu.
4 Pourcentage d'utilisateurs internes touchés par une action de sensibilisation à la sécurité dans l'année	90%	99%	■ Tous les utilisateurs doivent participer au programme de sensibilisation Diagnophish et sont testés au travers de tentatives de hameçonnage (phishing).
5 Nombre maximum d'incidents ayant engendré une interruption de service sur les applications critiques	5	4	▲ Indicateur positif mais tendance à la hausse de pannes moyennement critiques (toujours plus de complexité et manque de ressources).
6 Disponibilité des services réseau	99.9%	99.99%	■
7 Nombre d'exercices de déroulement du PCI (Plan de Continuité Informatique) effectués	1	1	■ Formation/exercice pour membres des deux cellules de crises (EM et opérationnelle).
8 Pourcentage de maintenances évolutives mises en production selon les plans établis	50%	79%	■
9 Taux de synchronisation de la BDR avec les registres sources	98%	99.99%	■
10 Pourcentage de services qui ont entrepris une démarche de connexion à la BDR (estimation)	55%	52%	▲ Nous sommes tributaires des ressources et des priorités dans les services métiers.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

<b>Groupes de produits / Produits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net 2023</b>
<b>GP11 Gérer les systèmes d'information</b>	<b>46'340'623.69</b>	<b>13'389'703.47</b>	<b>32'950'920.22</b>
P1101 Sécurité informatique	1'672'317.21	446'285.99	1'226'031.22
P1102 Infrastructures	27'664'604.06	6'738'815.40	20'925'788.66
P1103 Solutions	17'003'702.42	6'204'602.08	10'799'100.34
<b>Total</b>	<b>46'340'623.69</b>	<b>13'389'703.47</b>	<b>32'950'920.22</b>

Département des finances et de l'énergie (DFE)  
**SERVICE DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE**

OP 1  
 Développer la numérisation  
 B23 2'104'100 net  
 C23 1'778'849.50 net

GP 11  
 Développement de l'offre de  
 services numériques  
 B23 2'104'100 net  
 C23 1'778'849.50 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>659'711.96</b>	<b>1'538'400</b>	<b>1'465'259.25</b>	<b>-73'141</b>
30 Charges de personnel	424'010.65	692'900	699'529.10	6'629
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	114'631.60	712'500	385'304.94	-327'195
36 Charges de transferts	120'605.00	133'000	120'517.00	-12'483
38 Charges extraordinaires	0.00	0	256'409.75	256'410
39 Imputations internes	464.71	0	3'498.46	3'498
<b>4 Revenus</b>	<b>0.00</b>	<b>4'300</b>	<b>0.00</b>	<b>-4'300</b>
42 Taxes et redevances	0.00	4'300	0.00	-4'300
<b>Excédent de charges</b>	<b>659'711.96</b>	<b>1'534'100</b>	<b>1'465'259.25</b>	<b>-68'841</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>570'000</b>	<b>313'590.25</b>	<b>-256'410</b>
52 Immobilisations incorporelles	0.00	570'000	313'590.25	-256'410
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>570'000</b>	<b>313'590.25</b>	<b>-256'410</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>659'711.96</b>	<b>2'104'100</b>	<b>1'778'849.50</b>	<b>-325'251</b>

Explication des écarts financiers

31 : Le reliquat s'explique du fait que de nombreux mandats octroyés en 2023 pour la mise en œuvre de la stratégie numérique n'ont été que partiellement réalisés et seront poursuivis en 2024.

38 : Report du crédit des moyens non utilisés de la rubrique 52.

52 : Le CE a fait l'acquisition de la solution iGovPortal. Le projet d'intégration de ce portail des prestations numériques des autorités valaisannes comporte plusieurs lots de services de base. Certains lots ont été différés afin de permettre l'ouverture du portail en 2024.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	1.50	2.50	3.70

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Création de 1.2 EPT par DCE du 07.06.2022.

OBJECTIF POLITIQUE				
<b>Développer la numérisation afin de rendre plus rapides, simples et efficaces les démarches administratives de la population, des entreprises et des collectivités publiques</b>				
Sous-objectifs politiques				
1	Mettre en place, examiner et faire évoluer la gouvernance et la stratégie en matière de services numériques des autorités			
2	Développer l'offre numérique de services publics [PIP]			
3	Renforcer la collaboration du Canton et des communes dans le domaine du numérique			
4	Réaliser les objectifs du Programme Gouvernemental en lien avec la numérisation de l'administration cantonale			
5	Garantir une collaboration et des relations actives avec la Confédération et les autres cantons			
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 § Rédaction d'un projet de loi sur les services numériques	31.03.23	31.12.23	■ Le projet de loi a été traité en 1ère lecture en novembre 2023 par le Parlement.
	2 Rédaction des projets d'ordonnances et de règlements sur les services numériques	31.12.23		▲ Ces bases légales sont en cours de rédaction parallèlement au traitement du projet de loi.
ad2	3 Acquisition et mise en place d'un portail des prestations numériques des autorités	31.12.23		▲ Le CE a fait l'acquisition de la solution iGovPortal. Sa mise en place est en cours.
ad3	4 Etablissement d'un Comité de direction stratégique interinstitutionnel	30.09.23		● Ce comité sera constitué lorsque la base légale sera en force.
ad4	5 Mise en place d'un soutien aux services de l'administration cantonale dans le domaine du numérique	31.12.23		▲ Le Chef de projet engagé au SAN en 2023 a pour mission d'accompagner les services.
	6 ★ Elaboration d'une stratégie pour la mise en place de l'administration numérique et d'un projet de loi	31.12.23		■ La stratégie "Services numériques des autorités valaisannes" a été approuvée par le CE le 27 avril 2022 et le projet de loi est en cours de traitement auprès du Parlement
ad5	7 Participation aux séances de la Conférence latine des directeurs du numérique (CLDN)	31.12.23	31.12.23	■ Ces séances permettent aux directeurs en charge du numérique d'échanger sur le sujet.
	8 Participation aux séances des organes de pilotage d'Administration numérique suisse (ANS)	31.12.23	31.12.23	■ Ces séances sont une énorme plus-value en termes de synergie et de financement portant sur des projets fédéraux ou intercantonaux.
★ : Programme gouvernemental    § : Programme législatif				

## SERVICE DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Un projet de loi sur les services numériques est soumis au Grand Conseil	31.03.23	14.11.23	■ Le projet de loi a été traité en 1ère lecture en novembre 2023 par le Parlement.
	2 Les ordonnances et les règlements relatifs au projet de loi sur les services numériques sont présentés au Conseil d'État	31.12.23		▲ Ces bases légales sont en cours de rédaction parallèlement au traitement du projet de loi
<i>ad2</i>	3 Une solution de portail pour les prestations des autorités est acquise et mise en service auprès du Service cantonal de l'informatique	31.12.23		▲ Le portail a été acquis et sa mise en place est en cours
<i>ad3</i>	4 Un Comité de direction stratégique interinstitutionnel est nommé par le Conseil d'État	30.09.23		● Ce comité sera constitué lorsque la base légale sera en force.
<i>ad5</i>	5 Nombre de séances de la Conférence latine des directeurs du numérique	2	2	■ La CLDN se réunit 2 fois par an.
	6 Nombre de séances avec les instances fédérales et cantonales	10	10	■ De nombreuses rencontres ont eu lieu au niveau fédéral et intercantonal.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Développement de l'offre de services numériques</b>	<b>1'778'849.50</b>		<b>1'778'849.50</b>
P1101 Gouvernance et stratégie	271'798.53		271'798.53
P1102 Développement des services numériques	1'249'191.38		1'249'191.38
P1103 Communication	100'597.66		100'597.66
P1104 Collaborations fédérale et intercantonale	157'261.93		157'261.93
<b>Total</b>	<b>1'778'849.50</b>	<b>0.00</b>	<b>1'778'849.50</b>

## SERVICE DE STATISTIQUE ET DE PÉRÉQUATION

OP 1  
Gérer les statistiques au niveau  
cantonal et les péréquations  
financières  
B23 -802'739'100 net  
C23 -803'476'782.34 net

GP 11  
Système cantonal de la  
statistique publique  
B23 1'118'210 net  
C23 912'470.69 net

GP 12  
Péréquations financières  
B23 -803'857'310 net  
C23 -804'389'253.03 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>109'507'354.67</b>	<b>114'896'000</b>	<b>113'359'344.66</b>	<b>-1'536'655</b>
30 Charges de personnel	751'279.45	1'099'800	885'423.25	-214'377
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	119'372.66	241'500	176'167.13	-65'333
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	6'849'410.00	7'352'800	7'264'547.00	-88'253
36 Charges de transferts	62'916'956.00	66'371'100	65'667'123.00	-703'977
39 Imputations internes	38'870'336.56	39'830'800	39'366'084.28	-464'716
<b>4 Revenus</b>	<b>69'769'285.65</b>	<b>917'635'100</b>	<b>916'836'127.00</b>	<b>-798'973</b>
42 Taxes et redevances	2'919.65	6'200	0.00	-6'200
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	3'460'664.00	3'133'400	3'133'383.00	-17
46 Revenus de transferts	27'436'840.00	874'666'000	874'337'529.00	-328'471
49 Imputations internes	38'868'862.00	39'829'500	39'365'215.00	-464'285
<b>Excédent de revenus</b>	<b>-39'738'069.02</b>	<b>802'739'100</b>	<b>803'476'782.34</b>	<b>737'682</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>-39'738'069.02</b>	<b>802'739'100</b>	<b>803'476'782.34</b>	<b>737'682</b>

## Explication des écarts financiers

30 : Les 2 nouveaux EPT ont commencé seulement en automne 2023.

36 : Paiements aux communes légèrement en baisse par rapport au budget.

39 et 49 : Part des communes (recettes) et part du canton au fonds de péréquation légèrement moins élevées que prévu.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	5.00	5.00	7.00

Nombre de postes à l'organigramme

## Explication des écarts

2 nouveaux EPT octroyés par le GC en date du 11.03.2022 lors de l'acceptation de la nouvelle loi cantonale sur la statistique (avec mise en vigueur au 01.01.2023).

OBJECTIF POLITIQUE				
<b>Conduire les travaux statistiques selon la loi ad hoc et gérer les affaires financières générales liées aux péréquations financières</b>				
Sous-objectifs politiques				
1	Mettre à disposition des autorités et de la collectivité dans son ensemble des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables, cohérentes et actuelles			
2	Collaborer avec les autorités fédérales à la gestion du système de péréquation financière intercantonale			
3	Gérer le système de péréquation financière intercommunale			
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes				
<i>ad1</i>	1 Mise en place de la nouvelle loi sur la statistique en informant les différents partenaires	31.12.23	31.12.23	■
<i>ad2</i>	2 Suivi de l'évolution de la péréquation financière intercantonale 2023	31.12.23	31.12.23	■
	3 Assurer le maintien des recettes fédérales liées à la péréquation intercantonale	31.12.23	31.12.23	■
<i>ad3</i>	4 Gestion du fonds de péréquation financière intercommunale 2023	31.12.23	31.12.23	■
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes				
<i>ad1</i>	1 Délai pour la mise en place de la statistique publique cantonale	31.03.23	31.03.23	■
<i>ad2</i>	2 Indice de ressources du canton du Valais pris en compte dans le calcul de la péréquation financière fédérale	63.8%	63.8%	■
	3 Montant par habitant du potentiel de ressources du canton du Valais pris en compte dans le calcul de la péréquation financière fédérale	2'100	2'408	■
<i>ad3</i>	4 Taux de prélèvement aux communes pour l'alimentation du fonds	20%	20%	■ Ce taux de 20% découle d'une décision du Conseil d'Etat.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Système cantonal de la statistique publique</b>	<b>912'470.69</b>		<b>912'470.69</b>
P1101 Statistiques fédérale et cantonale	748'155.83		748'155.83
P1102 Recherche, développement et assurance-qualité	164'314.86		164'314.86
<b>GP12 Péréquations financières</b>	<b>112'446'873.97</b>	<b>916'836'127.00</b>	<b>-804'389'253.03</b>
P1201 Péréquation financière intercantonale	2'694'012.18	846'550'325.00	-843'856'312.82
462 Compensation des charges géo-topographiques		76'105'009.00	-76'105'009.00
462 Compensation des charges socio-démographiques		9'671'626.00	-9'671'626.00
462 Mesures d'atténuation temporaires		10'828'990.00	-10'828'990.00
462 Péréquation des ressources		749'944'700.00	-749'944'700.00
Solde dépenses/recettes du produit	2'694'012.18		2'694'012.18
P1202 Péréquation financière intercommunale	109'752'861.79	70'285'802.00	39'467'059.79
351 Montant de la limitation selon art. 12 LPFI alimentation du fonds de compensation des cas de rigueur	7'264'547.00		7'264'547.00
362 Montant net payé aux communes	63'021'255.00		63'021'255.00
398 Part (recettes) des communes au fonds de péréquation intercommunale	39'365'215.00		39'365'215.00
451 Prélèvement dans le fonds de rigueur pour payer les cas de rigueur et les fusions de communes		3'133'383.00	-3'133'383.00
463 Part des communes au fonds de péréquation intercommunale		27'787'204.00	-27'787'204.00
498 Part cantonale au fonds de péréquation intercommunale		39'365'215.00	-39'365'215.00
Solde dépenses/recettes du produit	101'844.79		101'844.79
<b>Total</b>	<b>113'359'344.66</b>	<b>916'836'127.00</b>	<b>-803'476'782.34</b>

## Remarques

Rubrique 462 : compensation financière temporaire due au changement de système fédéral (compensations pour 2021 à 2025)

<b>Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)</b>		<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>VUE FINANCIERE</b>					
<b>TOTAL</b>					
<b>Charges et dépenses</b>		<b>1'352'778'926.55</b>	<b>1'422'364'000</b>	<b>1'436'723'061.45</b>	<b>14'359'061</b>
<b>Revenus et recettes</b>		<b>420'061'376.20</b>	<b>435'237'600</b>	<b>482'090'566.94</b>	<b>46'852'967</b>
<b>Insuffisance de financement</b>		<b>932'717'550.35</b>	<b>987'126'400</b>	<b>954'632'494.51</b>	<b>-32'493'905</b>
<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</b>					
Service de la santé publique		644'631'823.75	685'281'000	662'098'563.60	-23'182'436
Service de la consommation et des affaires vétérinaires		6'317'667.76	6'598'200	6'384'292.77	-213'907
Service de l'action sociale		181'083'876.06	194'775'400	187'339'381.77	-7'436'018
Service de la culture		46'724'450.60	42'277'400	42'608'278.44	330'878
Service de protection des travailleurs et des relations du travail		5'264'878.80	7'275'300	6'337'392.08	-937'908
Service des poursuites et faillites		-7'349'451.74	-8'530'800	-8'134'425.41	396'375
Office cantonal de l'égalité et de la famille		1'785'646.34	1'614'100	1'632'985.70	18'886
Subventionnement des assurances sociales		54'258'658.78	57'835'800	56'366'025.56	-1'469'774
<b>Insuffisance de financement</b>		<b>932'717'550.35</b>	<b>987'126'400</b>	<b>954'632'494.51</b>	<b>-32'493'905</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>					
30	Charges de personnel	77'452'795.44	86'591'800	93'332'769.03	6'740'969
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	81'303'310.15	90'134'200	109'142'008.34	19'007'808
34	Charges financières	115'731.79	228'800	89'380.83	-139'419
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	5'023'777.69	4'809'600	19'783'815.26	14'974'215
36	Charges de transferts	1'169'986'280.80	1'221'881'100	1'195'771'129.05	-26'109'971
38	Charges extraordinaires	857'612.00	0	1'317'000.00	1'317'000
39	Imputations internes	2'569'318.82	1'775'300	3'013'450.52	1'238'151
40	Revenus fiscaux	16'955.05	13'600	19'127.90	5'528
41	Patentes et concessions	800.00	5'000	5'200.00	200
42	Taxes et redevances	57'909'848.22	57'763'300	64'086'737.51	6'323'438
43	Revenus divers	0.00	0	14'878'000.00	14'878'000
44	Revenus financiers	13'084'372.47	13'211'100	12'889'373.32	-321'727
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	6'446'670.85	7'094'200	8'792'274.97	1'698'075
46	Revenus de transferts	336'255'862.63	351'364'800	374'921'339.15	23'556'539
48	Revenus extraordinaires	685'535.30	0	632'817.12	632'817
49	Imputations internes	3'164'291.81	2'872'900	3'924'930.78	1'052'031
	<b>Total charges</b>	<b>1'337'308'826.69</b>	<b>1'405'420'800</b>	<b>1'422'449'553.03</b>	<b>17'028'753</b>
	<b>Total revenus</b>	<b>417'564'336.33</b>	<b>432'324'900</b>	<b>480'149'800.75</b>	<b>47'824'901</b>
	<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>919'744'490.36</b>	<b>973'095'900</b>	<b>942'299'752.28</b>	<b>-30'796'148</b>
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>					
50	Immobilisations corporelles	1'752'613.42	2'257'400	2'833'511.26	576'111
52	Immobilisations incorporelles	1'121'000.69	3'214'300	1'763'251.39	-1'451'049
55	Participations et capital social	1'000.00	0	0.00	0
56	Propres subventions d'investissement	12'595'485.75	11'471'500	9'676'745.77	-1'794'754
63	Subventions d'investissement acquises	2'162'867.22	2'585'700	1'581'765.24	-1'003'935
64	Remboursements de prêts	35'000.00	0	32'000.00	32'000
65	Transferts de participations	0.00	0	1.00	1
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	299'172.65	327'000	326'999.95	-0
	<b>Total dépenses</b>	<b>15'470'099.86</b>	<b>16'943'200</b>	<b>14'273'508.42</b>	<b>-2'669'692</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>2'497'039.87</b>	<b>2'912'700</b>	<b>1'940'766.19</b>	<b>-971'934</b>
	<b>Investissements nets</b>	<b>12'973'059.99</b>	<b>14'030'500</b>	<b>12'332'742.23</b>	<b>-1'697'758</b>

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

**SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

OP 1  
Contribuer à la promotion, à la  
sauvegarde et au rétablissement  
de la santé humaine  
B23 685'281'000 net  
C23 662'098'563.60 net

GP 11 Santé publique B23 11'258'069 net C23 9'022'245.27 net	GP 12 Domaine hospitalier B23 415'806'959 net C23 405'482'580.35 net	GP 13 Domaine extra hospitalier B23 137'062'248 net C23 134'881'869.11 net	GP 14 Réduction individuelle des primes LAMal B23 121'153'724 net C23 112'711'868.87 net
---	---	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>774'486'120.97</b>	<b>816'313'200</b>	<b>796'045'264.45</b>	<b>-20'267'936</b>
30 Charges de personnel	4'996'111.56	5'322'300	5'163'699.06	-158'601
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'608'492.07	1'941'600	1'474'017.36	-467'583
34 Charges financières	51.65	100	46.20	-54
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	117'569.94	0	1'050.75	1'051
36 Charges de transferts	767'649'983.08	808'986'300	788'550'477.95	-20'435'822
39 Imputations internes	113'912.67	62'900	855'973.13	793'073
<b>4 Revenus</b>	<b>137'961'676.99</b>	<b>139'112'700</b>	<b>142'022'141.58</b>	<b>2'909'442</b>
40 Revenus fiscaux	5'485.05	5'600	5'374.70	-225
42 Taxes et redevances	3'818'356.25	798'100	895'494.06	97'394
44 Revenus financiers	11'628'746.95	11'618'600	11'618'651.70	52
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	2'700.00	414'600	194'542.58	-220'057
46 Revenus de transferts	120'773'651.33	124'690'400	127'656'655.06	2'966'255
49 Imputations internes	1'732'737.41	1'585'400	1'651'423.48	66'023
<b>Excédent de charges</b>	<b>636'524'443.98</b>	<b>677'200'500</b>	<b>654'023'122.87</b>	<b>-23'177'377</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>8'406'552.42</b>	<b>8'407'500</b>	<b>8'402'440.68</b>	<b>-5'059</b>
50 Immobilisations corporelles	1'402'613.42	1'807'400	1'077'466.21	-729'934
52 Immobilisations incorporelles	420'000.00	150'000	876'306.03	726'306
56 Propres subventions d'investissement	6'583'939.00	6'450'100	6'448'668.44	-1'432
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>299'172.65</b>	<b>327'000</b>	<b>326'999.95</b>	<b>-0</b>
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	299'172.65	327'000	326'999.95	-0
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>8'107'379.77</b>	<b>8'080'500</b>	<b>8'075'440.73</b>	<b>-5'059</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>644'631'823.75</b>	<b>685'281'000</b>	<b>662'098'563.60</b>	<b>-23'182'436</b>

**SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE****Explication des écarts financiers**

Les chiffres du budget 2023 tiennent compte d'un crédit supplémentaire accordé par le GC pour la compensation du renchérissement (20.51 mios brut, 14.25 mios net) crédit supplémentaire pour les bilans de santé des migrants suite à la crise ukrainienne (0.43 mio net).

30 : La différence s'explique par les fluctuations des départs et des engagements du personnel pendant l'année 2023.

31 : L'écart résulte des loyers pris en charge par le Fonds FIGI qui comprenaient des locaux pour la vaccination contre la COVID-19 qui n'ont pas été utilisés entièrement et des mandats octroyés moins importants que prévu.

36 : Les principaux écarts entre le budget et le compte 2023 concernent les réductions de primes de l'assurance-maladie (-6.2 mios), l'Hôpital Riviera-Chablais (-1.8 mio), les cliniques privées (+4 mios), les hospitalisations hors canton (-11.2 mios), l'ICH (-1 mio), l'OCVS (-1 mio), la régulation médicale (-0.5 mio), les CMS (-1.6 mio), les EMS (-0.5 mio), les foyers de jour (-0.6 mio), le financement des résidences de soins palliatifs (-0.3 mio) et le nouveau financement pour l'oxygénothérapie qui n'était pas prévu au budget (+0.3 mio).

39 : Le coût de 0.8 mio pour la prise en charge des bilans sanitaires des migrants a été refacturé par le SAS et non pas par l'ICH comme initialement prévu.

45 : Les différentes campagnes de prévention financées par le timbre santé aboutissent à un prélèvement moins important que prévu sur le Fonds.

46 : L'écart s'explique par l'adaptation de la part fédérale aux RIP à l'augmentation des coûts et par un solde de la participation de la Confédération à la vaccination contre la COVID-19.

50 et 52 : Le reliquat laissé sous la rubrique 50 résulte principalement du décalage des travaux pour les mesures préventives en cas d'épidémie à l'HVS et sert à compenser le dépassement de la rubrique 52 lié au développement du logiciel pour la gestion des RIP qui a pris du retard.

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	29.90	30.60	32.10

Nombre de postes à l'organigramme

**Explication des écarts**

Le SSP a bénéficié de 1.5 EPT supplémentaire, soit 1 EPT pour un infirmier de santé publique et 0.5 EPT pour un collaborateur administratif chargé des autorisations de pratique pour les professionnels de la santé.

OBJECTIF POLITIQUE	
<b>Contribuer à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine, dans le respect de la liberté, de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité des personnes</b>	
Sous-objectifs politiques	
1	Développer et assurer la mise en œuvre des politiques de santé publique
1.1	Organiser la lutte contre les maladies transmissibles et infectieuses, notamment en transmettant régulièrement les informations nécessaires à la population
1.2	Vérifier le respect des conditions de pratique du personnel de santé et les conditions d'exploitation des institutions sanitaires
1.3	Collaborer à la coordination interdépartementale afin d'assurer une formation adaptée aux besoins en personnel soignant
1.4	Amener les institutions sanitaires, les entreprises de secours et les professionnels de la santé à s'engager activement pour assurer la meilleure qualité des soins possible et promouvoir la sécurité des patients
1.5	Renforcer une approche globale et préventive de la santé en tenant compte des facteurs déterminants (niveau de formation, situation sociale, situation environnementale, habitudes alimentaires, activités physiques, habitudes de mobilité, genre, risques de pandémies)
1.6	Favoriser des organismes associatifs reconnus d'utilité publique œuvrant pour la promotion, la prévention et la formation dans le domaine des premiers secours.
2	Garantir une prise en charge hospitalière curative et palliative répondant aux besoins des patients [Agenda 2030]
2.1	Mettre en œuvre la planification hospitalière adoptée par le Conseil d'Etat en application des dispositions fédérales
2.2	Planifier les infrastructures hospitalières de manière judicieuse et allouer équitablement les ressources disponibles
2.3	Examiner les demandes d'hospitalisation hors canton et en assurer le financement
3	Garantir une prise en charge extra-hospitalière répondant aux besoins des patients [Agenda 2030]
3.1	Adapter la prise en charge médico-sociale au vieillissement de la population, au développement des maladies chroniques et aux besoins en soins palliatifs
3.2	Renforcer la coordination entre les institutions sanitaires par l'intermédiaire du SECOSS
3.3	Favoriser le soutien aux proches aidants et aux bénévoles qui leur viennent en aide
3.4	Veiller à l'organisation et à la planification des secours et octroyer les subventions aux entreprises de secours reconnues dans la planification
4	Garantir les prestations de santé par le subventionnement ciblé des primes des assurés
4.1	Participer au contrôle de la fixation des primes d'assurance-maladie
4.2	Atténuer l'effet des primes d'assurance-maladie obligatoire sur le budget des ménages à revenu modeste

## SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Amélioration de la qualité des soins, de la sécurité des patients et de l'efficacité des prestations grâce aux nouvelles technologies, par exemple en introduisant le dossier électronique du patient dans le cadre d'un partenariat intercantonal	31.12.25		■ En 2023, les efforts ont porté sur l'ouverture de nouveaux DEP, notamment par plus de communication visant le grand public, et la poursuite de l'exploitation du service Transfert en vigueur en Valais pour les professionnels depuis 2014. Il y a également eu via CARA l'attribution début 2023 d'un appel d'offres pour le développement d'un nouveau service, le PSP - plan de soins partagé - un nouvel outil en vue d'améliorer l'interprofessionnalité, qui sera déployé (en production) fin 2024. Un nouveau bureau d'ouverture de DEP et de vérification d'identité s'est ouvert en février 2023 sur le site de l'HRC à Rennaz en partenariat avec le canton de Vaud. En parallèle, la possibilité de faire une SwissID entièrement en ligne a été déployée à fin juin, rendant l'ouverture de DEP plus facile.
	2 § Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur le dossier électronique du patient	31.12.23	05.09.23	■ Après avoir été approuvé par les conseillers d'Etat membres de l'assemblée générale de CARA le 11 mai 2023, le projet de loi d'adhésion à la convention a été accepté par le Grand Conseil (100 oui/11 non/11 abstentions) le 05.09.2023.
	3 Révision des dispositions légales sur la santé bucco-dentaire de la population valaisanne	31.12.23	25.04.23	■ Le projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales pour l'instauration d'une aide financière pour les soins dentaires a été adopté par le Conseil d'Etat le 25.04.2023 et transmis au Grand Conseil.
	4 Mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé	31.12.23	31.12.23	■ Les objectifs minimaux de formation ont été fixés pour chaque établissement concerné (hôpitaux, cliniques privées, cliniques de réadaptation, EMS, OSAD, secours).
	5 Mise en oeuvre des nouvelles dispositions légales fédérales concernant l'admission des médecins à charge de l'assurance-maladie obligatoire	01.07.23		▲ Suite à l'acceptation de la motion urgente 2023.06.190, demandant la création d'une base légale cantonale pour mettre en oeuvre la fixation de nombres maximaux de médecins qui fournissent des prestations ambulatoires, le DSSC a élaboré une modification de la loi sur la santé qui sera soumise au Grand Conseil courant 2024.
	6 Établissement de contrôles dans les lieux de vente concernant le respect de l'interdiction de la publicité pour tous les produits du tabac, le cannabis légal, les cigarettes électroniques et les vapores aux personnes mineures	31.12.23	31.12.23	■ Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions relatives à l'interdiction de la publicité sur les produits du tabac, en août 2023, le SSP et les polices municipales ont effectué 247 contrôles dans les commerces du canton.
ad2	7 Renforcement de la prise en charge psychiatrique et pédopsychiatrique ambulatoire	31.12.23	31.12.23	■ Le Conseil d'Etat a approuvé la pérennisation des mesures d'urgence-crise ambulatoire des adolescents et des jeunes adultes prises courant 2021 pour renforcer les équipes ambulatoires et la plateforme d'orientation psychiatrique. Le monitoring a démontré l'efficacité de ces mesures (diminution des délais d'attente, augmentation du nombre de consultations, diminution des séjours stationnaires), tant dans le Haut-Valais que dans le Valais romand.
	8 Suivi de la mise en oeuvre du plan de retour à l'équilibre financier du centre hospitalier de l'hôpital Riviera-Chablais (HRC)	31.12.25		■ Un suivi régulier des états financiers de l'exploitation du centre hospitalier de l'HRC a été mis en place, à savoir notamment un bouclage trimestriel des comptes ainsi qu'un rapport semestriel sur les mesures de retour à l'équilibre.
	9 Révision de la liste hospitalière pour la réadaptation	30.06.23	31.12.23	■ La nouvelle liste hospitalière en réadaptation est entrée en vigueur le 01.01.2024.

## SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad2 10 ★ Revalorisation des conditions de travail du personnel des soins dans les hôpitaux	31.12.25		■ Des mesures en faveur du personnel soignant de l'Hôpital du Valais ont été mises en place dès le 01.01.2023. Un montant de 7 millions de francs a été octroyé en 2023 pour améliorer les salaires ainsi que les conditions de travail du personnel soignant.
ad3 11 Création d'une nouvelle centrale d'engagement regroupant sous un même toit tous les partenaires : police - pompiers - sanitaire - urgences internationales	31.12.24		▲ Le déménagement est prévu pour le 3ème trimestre 2025.
12 ★ Définition de la nouvelle planification en matière de soins de longue durée (EMS et soins à domicile)	31.12.23	07.06.23	■ La planification des soins de longue durée 2023-2025 a été arrêtée par le Conseil d'Etat le 07.06.2023.
13 Mise en oeuvre de la nouvelle planification en matière de soins de longue durée (EMS et soins à domicile)	31.12.25	21.08.23	■ Par courrier du 21.08.2023, le DSSC a invité les partenaires impliqués (communes, commissions régionales, fournisseurs de soins) à mettre en oeuvre la nouvelle planification.
14 Mise en place d'une convention collective de travail (CCT) pour le personnel des EMS et des CMS	31.12.25	19.12.23	■ La CCT a été approuvée par les AG extraordinaires des EMS/CMS le 19.12.2023. Signature de la CCT le 22.01.2024 avec entrée en vigueur au 01.05.2024
15 ★ Renforcement du soutien des proches aidants par le biais d'offres de relève accessibles géographiquement et financièrement	31.12.25		■ Le subventionnement cantonal a été augmenté afin de réduire les prix des offres de relève (relève à domicile, structures de soins de jour, courts séjours en EMS). Le soutien financier au service d'aide aux proches de la Croix-Rouge Valais a été augmenté pour répondre à la croissance de la demande.
16 § Révision de la loi cantonale sur les soins de longue durée (LSLD) (805.1)	31.12.24		▲ Les travaux préparatoires se poursuivent (nouveau modèle de financement des soins à domicile, soutien pour l'adaptation du logement, soutien pour l'accès aux appartements à encadrement médico-social suite au postulat 2021.12.529).
★ : Programme gouvernemental    § : Programme législatif			

## SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 🏢 Nombre d'autorisations de pratique délivrées à des professionnels de la santé	600	510	■ Professionnels sous propre responsabilité : 142 médecins, 35 soignants, 32 physiothérapeutes, 28 pharmaciens, 26 médecins-dentistes, 14 psychologues psychothérapeutes, 7 ostéopathes, 7 pédicures-podologues, 5 ergothérapeutes, 5 naturopathes, 5 opticiens, 5 diététiciens, 4 logopédistes, 4 hygiénistes dentaires, 3 sages-femmes, 3 droguistes, 2 optométristes, auxquels s'ajoutent les médecins, pharmaciens et psychologues psychothérapeutes en formation postgrade ainsi que les chefs de clinique.
	2 Dépenses globales en francs par habitant et par année pour la prévention (dépenses brutes du Service de la santé publique)	24.4	25.1	■ Les dépenses par habitant pour la prévention ont été un peu plus élevées que prévu.
	3 🏢 Nombre de carnets à souche délivrés (prescription médicale de stupéfiants)	1'000	1'127	■ Le nombre de carnets à souche délivrés a augmenté de manière importante en 2023.
	4 Nombre de contrôles effectués dans les pharmacies et drogueries	15	16	■ 4 pharmacies dans le Haut-Valais, 9 dans le Valais central et 3 dans le Bas-Valais ont été contrôlées.
	5 🏢 Nombre de déclarations de maladies transmissibles hors COVID-19 (y compris déclarations complémentaires)	1'950	3'158	▲ Le nombre de déclarations de maladies transmissibles augmente de manière importante, principalement pour les IST (chlamydie, gonorrhée, hépatites). Le nombre de cas de grippe déclarés a quant à lui diminué.
	6 🏢 Nombre de décisions rendues en matière de levée du secret professionnel médical	255	272	■ Le nombre de levées de secret est en augmentation importante par rapport à 2022, nécessitant des ressources importantes au sein du service.
	7 Nombre de semaines de stage et d'apprentissage pour les professions du domaine « soins et assistance » (soins infirmiers (HES et ES), ASSC, ASE, ASA) (nouvel indicateur 2023)	24'000		■ L'objectif 2022 a été atteint (23'882 semaines). Les données 2023 ne sont pas disponibles au moment du bouclage du compte.
ad2	8 🏢 Nombre de demandes d'hospitalisation hors canton consécutives à des urgences ou lorsque la prestation n'est pas disponible en Valais	4'997	4'604	■ Le nombre de demandes d'hospitalisations hors canton médicalement justifiées est en baisse par rapport à 2022 où elles se sont élevées finalement à 4'710.
	9 🏢 Nombre de demandes d'hospitalisation hors canton suite au libre choix de l'hôpital	3'338	3'328	■ Le nombre de demandes d'hospitalisations hors canton résultant du libre-choix est presque conforme au budget retenu.
	10 Nombre de factures payées concernant les hospitalisations hors canton effectives	6'982	6'418	■ Le nombre de factures payées est en baisse par rapport à 2022, notamment en raison du nombre de garanties octroyées moins élevées que prévu.
	11 Evolution des dépenses de l'Etat relatives au domaine hospitalier par habitant selon l'année de référence 2012 = 100%	122.6%	126.4%	■ La hausse résulte principalement du financement du renchérissement de 2.8% des salaires dans les hôpitaux publics et d'une activité de réadaptation plus élevée que prévu dans les cliniques privées.
	12 Contrôle du respect des listes hospitalières et mandats de l'année n-2	31.12.23	31.12.23	■ Les contrôles sont réalisés de manière ponctuelle et tiennent compte du respect des mandats de prestations des années antérieures. Les contrôles effectués n'ont pas démontré d'irrégularités.
	13 Evaluation des contrats de prestations des hôpitaux de l'année n-2	31.12.23	12.12.23	■ Toutes les fiches de controlling des contrats de prestations des établissements hospitaliers ont été réalisées. Globalement, les objectifs retenus ont été suivis par les établissements hospitaliers.
	14 Contrôle du respect de la liste des prestations à fournir en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire dans les hôpitaux	31.12.23	31.12.23	▲ Etant donné les ressources à disposition, les contrôles sont réalisés de manière ponctuelle. Les contrôles effectués n'ont pas démontré d'irrégularités.

## SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

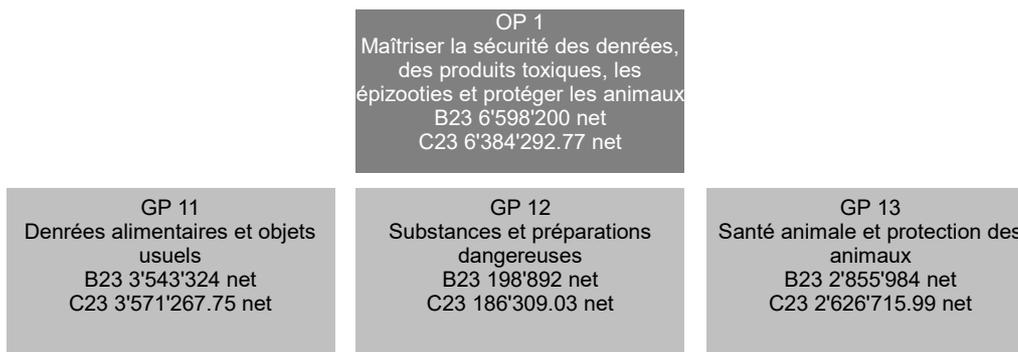
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad2 15 🏢 Nombre de médecins assistants en stage en cabinet subventionnés par le Service de la santé publique (Cursus romand de médecine générale)	15	15	■ 15 médecins assistants (dont 3 dans le Haut-Valais) ont terminé un stage en cabinet subventionné par le canton en 2023. 10 autres médecins assistants (dont 2 dans le Haut-Valais) ont commencé un stage en cabinet subventionné par le canton en fin d'année 2023.
16 Nombre de procédures tarifaires traitées (conventions tarifaires approuvées et fixation d'autorité)	5	7	■ 7 conventions tarifaires ont été approuvées pour les tarifs 2023 dans le domaine stationnaire (SwissDRG) et ambulatoire (TARMED cliniques). Il n'y a pas eu de fixation d'autorité pour 2023.
ad3 17 Evolution des dépenses de l'Etat relatives au domaine extrahospitalier par habitant selon l'année de référence 2012 = 100%	108.9%	106.4%	■ Les différentes charges comptables du domaine préhospitalier (OCVS) et des soins de longue durée (CMS et foyers de jour) enregistrent différents soldes 2022 en faveur du canton, ce qui explique cette baisse des coûts.
18 Nombre de lits de court séjour reconnus au 31 décembre	127	119	▲ Plusieurs projets d'agrandissement ou d'ouverture ont été mis en suspens ou reportés dès le COVID-19 et/ou en raison d'autres facteurs tels que l'opposition à la construction.
19 🏢 Nombre de projets de transformation/agrandissement/rénov: EMS en cours au 31.12	13	14	■ Les principaux projets concernent des agrandissements/constructions. 3 projets ont été clos à fin 2023 (dernières subventions versées) mais encore inclus dans ce décompte.
20 Nombre de rapports de contrôle délivrés pour les institutions de soins de longue durée	25	28	■ Cet indicateur concerne les contrôles qualité et les contrôles financiers dans les institutions de soins de longue durée.
21 🏢 Nombre de patients pris en charge hors canton pour des soins de longue durée	60	67	▲ La mobilité des assurés valaisans est en augmentation.
22 🏢 Nombre de demandes d'autorisation pour les prix de pension en EMS	10	13	■ A ce jour, 13 demandes ont été déposées. Sur les 13, 2 demandes ont été retirées et 1 demande est encore en suspens.
23 Nombre de lits de long séjour reconnus au 31 décembre	3'356	3'345	▲ Plusieurs projets d'agrandissement ou d'ouverture ont été mis en suspens ou reportés dès le COVID-19 et/ou en raison d'autres facteurs tels que l'opposition à la construction.
24 Publication d'un monitoring sur la mise en œuvre de la planification des soins de longue durée	31.12.23	07.06.23	■ Données du monitoring incluses à la nouvelle planification des soins de longue durée publiée en juin 2023.
ad4 25 🏢 Part de la population bénéficiant d'un subsidie pour l'assurance-maladie obligatoire	24.5%	22.6%	■ La nouvelle base de données qui a été mis en place en 2023 a permis d'exclure statistiquement certains bénéficiaires qui étaient décomptés à double. Il n'y a aucune incidence sur les bénéficiaires réels.
26 🏢 Nombre de recours et réclamations traités dans le cadre de la réduction individuelle des primes	45	80	■ Augmentation du nombre de recours et des demandes de remises
27 Nombre de contrôles de caisses d'assurance-maladie obligatoire	20	33	■ Un contrôle ciblé des RIP allouées a été effectué pour tous les assureurs-maladie actifs dans le canton du Valais (33 assureurs).
28 Nombre de demandes de remboursements de subsides octroyés à tort	330	180	■ Les demandes de remboursements concernant les personnes dont la situation familiale a changé en N-1 (mariage, divorce, enfants, ...) sont facturées directement par les assureurs-maladie.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Santé publique</b>	<b>11'802'837.55</b>	<b>2'780'592.28</b>	<b>9'022'245.27</b>
P1101 Médecin cantonal	458'892.02	5'731.43	453'160.59
P1102 Prévention et promotion de la santé	9'418'840.97	2'197'533.91	7'221'307.06
363 Ligne de consultations télé-médicales	-157'225.05		-157'225.05
363 Promotion Santé Valais (droit spécial pour la promotion de la santé et de	1'844'219.43		1'844'219.43
363 Santé scolaire	1'880'834.33		1'880'834.33
363 SIPE	2'750'000.00		2'750'000.00
463 Participation communale à la Santé scolaire		346'698.35	-346'698.35
Solde dépenses/recettes du produit	3'101'012.26	1'850'835.56	1'250'176.70
P1103 Epidémiologie	328'105.78	277'728.21	50'377.57
P1104 Surveillance professions de la santé	1'371'523.73	263'751.63	1'107'772.10
P1105 Surveillance des médicaments	225'475.05	35'847.10	189'627.95
<b>GP12 Domaine hospitalier</b>	<b>417'715'987.74</b>	<b>12'233'407.39</b>	<b>405'482'580.35</b>
P1201 Hôpital du Valais	276'938'940.87	11'249'559.19	265'689'381.68
363 HVS - Coordination du don d'organe	100'000.00		100'000.00
363 HVS - Soins palliatifs	1'600'000.00		1'600'000.00
363 HVS - subventions d'exploitation	266'991'739.36		266'991'739.36
447 HVS - Indemnisation pour la mise à disposition des infrastructures hospitalières		10'600'000.00	-10'600'000.00
447 HVS - Indemnisation pour la mise à disposition des locaux amb. de Martigny		44'971.70	-44'971.70
Solde dépenses/recettes du produit	8'247'201.51	604'587.49	7'642'614.02
P1202 Hôpital Riviera-Chablais	33'612'027.97	974'453.33	32'637'574.64
363 HRC - subventions d'exploitation	32'427'431.98		32'427'431.98
447 HRC - Indemnisation pour la mise à disposition des infrastructures hospitalières		973'680.00	-973'680.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'184'595.99	773.33	1'183'822.66
P1203 Cliniques privées	44'545'943.40	7'278.20	44'538'665.20
363 CIC Saxon	5'951'318.15		5'951'318.15
363 Clinique bernoise de Montana	6'760'940.13		6'760'940.13
363 Clinique de Valère	14'105'660.47		14'105'660.47
363 Clinique genevoise de Montana	1'927'846.55		1'927'846.55
363 Clinique lucernoise de Montana	2'691'557.23		2'691'557.23
363 Clinique romande de réadaptation	7'951'331.33		7'951'331.33
363 Leukerbad Clinic	2'939'217.79		2'939'217.79
Solde dépenses/recettes du produit	2'218'071.75	7'278.20	2'210'793.55
P1204 Hospitalisation hors canton	62'619'075.50	2'116.67	62'616'958.83
363 Hospitalisations hors canton	60'762'056.10		60'762'056.10
Solde dépenses/recettes du produit	1'857'019.40	2'116.67	1'854'902.73

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP13 Domaine extra hospitalier</b>	<b>141'183'153.91</b>	<b>6'301'284.80</b>	<b>134'881'869.11</b>
P1301 Etablissements médico-sociaux	69'446'285.76	1'600'177.01	67'846'108.75
363 EMS	58'609'492.29		58'609'492.29
Solde dépenses/recettes du produit	10'836'793.47	1'600'177.01	9'236'616.46
P1302 Soins à domicile	49'552'612.81	6'338.85	49'546'273.96
363 CMS	48'802'720.01		48'802'720.01
Solde dépenses/recettes du produit	749'892.80	6'338.85	743'553.95
P1303 Organisation des secours (OCVS)	15'952'777.20	4'693'801.56	11'258'975.64
363 OCVS - Subvention d'exploitation	14'602'416.10		14'602'416.10
463 Participation communale à l'OCVS		4'365'725.00	-4'365'725.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'350'361.10	328'076.56	1'022'284.54
P1304 Médecine ambulatoire	2'144'634.41	146.80	2'144'487.61
363 Assistanat en cabinet	517'396.45		517'396.45
Solde dépenses/recettes du produit	1'627'237.96	146.80	1'627'091.16
P1305 Coordination interinstitutionnelle	1'985'252.85	755.71	1'984'497.14
363 Service de coordination socio-sanitaire (SECOSS)	1'683'804.92		1'683'804.92
Solde dépenses/recettes du produit	301'447.93	755.71	300'692.22
P1306 Observatoire de la santé	2'101'590.88	64.87	2'101'526.01
363 Observatoire valaisan de la santé	2'078'737.00		2'078'737.00
Solde dépenses/recettes du produit	22'853.88	64.87	22'789.01
<b>GP14 Réduction individuelle des primes LAMal</b>	<b>233'745'725.93</b>	<b>121'033'857.06</b>	<b>112'711'868.87</b>
P1401 Réduction individuelle des primes LAMal	233'745'725.93	121'033'857.06	112'711'868.87
363 AM - Subventions aux assurés	231'021'221.42		231'021'221.42
463 AM - Subventions de la Confédération		121'027'329.00	-121'027'329.00
Solde dépenses/recettes du produit	2'724'504.51	6'528.06	2'717'976.45
<b>Total</b>	<b>804'447'705.13</b>	<b>142'349'141.53</b>	<b>662'098'563.60</b>

**SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES**

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>8'438'299.04</b>	<b>8'377'700</b>	<b>8'498'137.04</b>	<b>120'437</b>
30 Charges de personnel	5'883'351.35	6'008'800	6'028'049.40	19'249
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'994'893.21	2'165'000	2'187'444.22	22'444
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	5'100.00	0	49'171.80	49'172
36 Charges de transferts	121'290.85	169'300	142'753.75	-26'546
39 Imputations internes	433'663.63	34'600	90'717.87	56'118
<b>4 Revenus</b>	<b>2'120'631.28</b>	<b>1'779'500</b>	<b>2'113'844.27</b>	<b>334'344</b>
40 Revenus fiscaux	4'599.00	0	5'887.20	5'887
41 Patentes et concessions	800.00	5'000	5'200.00	200
42 Taxes et redevances	1'997'916.48	1'614'500	1'987'973.57	373'474
44 Revenus financiers	461.05	0	0.00	0
49 Imputations internes	116'854.75	160'000	114'783.50	-45'217
<b>Excédent de charges</b>	<b>6'317'667.76</b>	<b>6'598'200</b>	<b>6'384'292.77</b>	<b>-213'907</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>6'317'667.76</b>	<b>6'598'200</b>	<b>6'384'292.77</b>	<b>-213'907</b>

**Explication des écarts financiers**

35 : Attribution au fond cantonal des épizooties (6'000) et intérêts (43'172).

39 : Imputations internes du Service de la géoinformation pour le mandat d'approvisionnement en eau potable en temps de crise et de l'ACF, assurances et économat.

42 : Augmentation des recettes provenant des différentes prestations d'analyses et de l'Office vétérinaire suite à l'adaptation des tarifs des émoluments et l'augmentation des cas traités.

49 : Diminution des recettes provenant des analyses effectuées dans le cadre de 3ème correction du Rhône et pour le Service de l'environnement.

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	36.90	36.90	37.90

Nombre de postes à l'organigramme

**Explication des écarts**

+ 1 EPT : Contrôleur des denrées alimentaires dès le 01.04.2023

OBJECTIF POLITIQUE	
<b>Promouvoir la sécurité des denrées alimentaires et objets usuels, contrôler le commerce des substances dangereuses, lutter contre les épizooties et les prévenir, veiller au bien-être des animaux et contrôler la population canine conformément aux dispositions légales fédérales et cantonales.</b>	
Sous-objectifs politiques	
1	Veiller et promouvoir à la sécurité des denrées alimentaires, des objets usuels et protéger le consommateur contre la tromperie.
1.1	Assurer, par des inspections, la production et la manutention des denrées alimentaires et objets usuels dans de bonnes conditions d'hygiène (entreprises alimentaires, commerces, distributeurs d'eau).
1.2	Disposer en permanence des compétences analytiques nécessaires à la protection du consommateur.
1.3	Poursuivre le développement du pôle de compétence intercantonal dans le domaine de l'authenticité des denrées alimentaires.
1.4	Soutenir les produits AOC/AOP/IGP valaisans en contrôlant la conformité.
1.5	Collaboration dans le cadre de l'accord intercantonal au niveau des services romands de la consommation et affaires vétérinaires (constitution de centres de compétences, échanges des prestations, collaboration au niveau de l'inspectorat, entretien d'un système informatique commun).
1.6	Protéger la santé des baigneurs en garantissant l'hygiène générale des installations de bains publics et en prévenant la transmission d'agents pathogènes.
2	Contrôler le marché des substances et préparations dangereuses dans le but de protéger l'homme et son milieu de vie avec les ressources disponibles.
2.1	Assurer par contrôle la conformité des substances et préparations dangereuses mises sur le marché selon les ressources mises à disposition.
2.2	Mettre à disposition des états-majors cantonaux de crise les compétences scientifiques requises en cas de catastrophe atomique, bactériologique et chimique (ABC), dans le domaine des denrées alimentaires.
3	Lutter contre les épizooties, veiller à la bienveillance des animaux, s'occuper des affaires canines et contrôler les denrées alimentaires d'origine animale.
3.1	Prévenir, lutter contre, surveiller les épizooties, en particulier les zoonoses.
3.2	Contrôler les détentions d'animaux de rente, les transports et l'abattage. Donner suite aux dénonciations du public de cas de maltraitance animale.
3.3	Prévenir les accidents par morsures de chiens, prendre les mesures lors de cas de morsures avérés, contrôler les importations de chiens, contrôler les formations obligatoires de chiens.
3.4	Usage adéquat des médicaments vétérinaires, contrôles des viandes en abattoirs et contrôle de l'hygiène dans la production laitière, contrôle des mielleries.

## SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Effectuer une campagne sur les PFAS dans l'eau potable.	31.12.23	31.12.23	■ Les PFAS ont été analysés sur 67 échantillons d'eau potable. Tous respectaient les normes en vigueur.
	2 Développer des analyses pour d'autres denrées alimentaires.	31.12.23	31.12.23	■ Une méthode pour les PFAS dans les oeufs a été développée.
	3 Effectuer des campagnes sur le germe pathogène Salmonella sp.	31.12.23	31.12.23	■ Parmi les 127 échantillons analysés, un échantillon (épice) a révélé la présence de salmonelles.
	4 Effectuer une campagne cantonale d'inspection dans les caves (Lois fédérale et cantonale sur les denrées alimentaires et les objets usuels).	31.12.23	31.12.23	■ 103 inspections ont été effectuées dans ce domaine. Le taux de non-conformité était de 76%. Les manquements constatés étaient pour la plupart de nature mineure. Les points les plus contestés sont les suivants : la garantie de la protection de la jeunesse contre l'alcool dans le commerce en ligne et l'absence de l'autocontrôle.
	5 Poursuivre la campagne cantonale d'inspection sur les solariums en Valais initiée en 2022 (Loi d'application de la Loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son - LRNIS).	31.12.23	31.12.23	■ 8 établissements ont été inspectés. Parmi eux, 5 ont fait l'objet de réclamations. Les inspections ont montré que les clients des solariums ne sont pas suffisamment informés des risques et qu'un contrôle de l'âge qui fonctionne fait souvent défaut.
	6 § Révision de la loi cantonale concernant l'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (817.1).	31.12.23	31.12.23	▲ Le processus de révision est en cours. Il a été décidé d'attendre la révision de la loi fédérale avant de modifier la loi cantonale. La consultation sur la loi est prévue pour le deuxième semestre 2024.
ad3	7 Poursuite et achèvement du programme d'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD).	31.12.23	31.12.23	■ Situation stable mais fragile, car dépendante des autres cantons et du trafic des animaux.
	8 Mise en oeuvre de la traçabilité des petits ruminants, et mise sur pied d'un programme cantonal d'assainissement volontaire du piétin en vue de l'éradication officielle fédérale de 2024.	31.12.23	31.12.23	▲ Succès du programme cantonal, mais hausse de la masse de travail liée (nbre de procédures en santé animale). Défi de taille à relever en 2024 avec l'assainissement obligatoire sur le plan national.
	9 Mise en oeuvre des nouvelles dispositions pour les propriétaires de chiens.	31.12.23	31.12.23	● Contrôle indirect, par l'intermédiaire des communes. Difficultés liées à l'augmentation de la masse de travail dans ce secteur sans ressources supplémentaires, qui rend une priorisation nécessaire. Seul 1 commune sur 6 a transmis des informations.
§ : Programme législatif				

## SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 🏠 Nombre d'échantillons analysés en microbiologie et chimie.	10'000	10'357	■ Environ ¼ de ces échantillons sont analysés en chimie et ¾ en microbiologie.
	2 🏠 Nombre d'oppositions aux mesures prises en cas de non-conformité.	10	16	■ 8 de ces 16 oppositions ont finalement été retirées. Seules 8 oppositions sur 2'288 rapports d'inspection ou d'analyse contestés, c'est très peu.
	3 Nombre d'échantillons prélevés dans les douches.	50	54	■ Les légionelles ont été analysées dans 54 échantillons. 4 eaux de douche (7 %) présentaient des teneurs non conformes aux normes en vigueur dont 2 installations de douche (4 %) ont dû être interdites d'utilisation jusqu'à assainissement car elles présentaient des concentrations en légionelles trop élevées.
	4 🏠 Taux de lacunes graves des non conformités des inspections effectuées par l'inspecteur des denrées alimentaires.	3%	3.5%	■ Cette valeur ne peut pas vraiment être influencée par le SCAV, car les entreprises en sont responsables. Cette valeur est assez stable depuis des années.
	5 Nombre d'échantillons d'eau de piscines et de baignades analysés par année.	1'650	1'680	■ 93 concernaient des eaux de plages et 1'587 des eaux de piscines. Pour les eaux de piscines prélevées, un échantillon sur dix ne respectait pas les normes en vigueur.
	6 Nombre d'inspections effectuées par l'inspecteur des piscines (autorisation et/ou suivi de non conformité).	90	127	■ Nous avons formé un collaborateur supplémentaire dans ce domaine et celui-ci est désormais actif dans ce domaine. Cela a une influence directe et positive sur le résultat.
	7 Pourcentage des inspections effectuées dans les établissements alimentaires, conformément à la législation nationale sur les denrées alimentaires (fréquence des inspections conformément au plan de contrôle national, soit 100%).	83%	84.6%	■ La valeur prévue a pu être légèrement dépassée, ce qui est positif. Cependant, l'objectif national de 100% est loin d'être atteint !
	8 Nombre d'échantillons d'eau de réseaux avec présence de pesticide en quantité non conforme (nouvel indicateur 2021).	0	0	■ Aucun réseau d'eau n'a montré une quantité de pesticides non conforme pour les analyses effectuées.
	9 Nombre d'inspections effectuées dans les caves (dès 2023)	100	103	■ Au total, 103 inspections ont été effectuées dans ce domaine. Le taux de non-conformité était de 76%. Les manquements constatés étaient pour la plupart de nature mineure. Les points les plus contestés sont les suivants : La garantie de la protection de la jeunesse contre l'alcool dans le commerce en ligne et l'absence de l'autocontrôle.
	10 Nombre d'analyses de salmonelles.	40	127	■ Parmi les 127 échantillons analysés, un échantillon (épice) a révélé la présence de salmonelles.
ad2	11 Nombre d'inspections effectuées par l'inspecteur des produits chimiques selon la loi cantonale sur les produits chimiques.	90	134	■ 52 points de vente / 79 piscines / 3 écoles
ad3	12 🏠 Nombre de procédures administratives correctives suite aux contrôles vétérinaires officiels (CVO).	50	46	■
	13 🏠 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la santé animale.	200	492	▲ Hausse du nombre de cas traités en raison du programme contre le piétin du mouton, et d'une augmentation des importations.
	14 🏠 Nombre de classes visitées dans le cadre du programme de prévention contre les accidents par morsure.	150	194	▲ Succès du programme, mais difficulté à répondre à la forte demande.

**SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRIAIRES**

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad3</b> 15 🏢 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine des affaires canines (hors protection des animaux).	300	488	● Hausse faible du nombre d'agression sur humains, mais importante (doublement) du nombre d'agressions sur autres chiens et animaux.
16 🏢 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la protection des animaux suite à des annonces / dénonciations.	450	469	▲ Hausse du nombre des dénonciations (annonces), difficultés à gérer sur le plan des ressources (contrôles effectués à 2 pour des raisons de sécurité).
17 🏢 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la protection des animaux concernant des demandes d'autorisation.	100	137	■ Hausse du nombre de demandes d'attestations de conformité des détentions d'animaux de rente.
18 🏢 Nombre de CVO en agriculture (25% des exploitations).	435	434	■ Réduction liée à un décompte différent (seuls sont désormais décomptés les contrôles directement en lien avec les animaux).

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

**SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES**

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

<b>Groupes de produits / Produits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net 2023</b>
<b>GP11 Denrées alimentaires et objets usuels</b>	<b>5'179'142.28</b>	<b>1'607'874.53</b>	<b>3'571'267.75</b>
P1101 Inspection denrées alimentaires et objets usuels	2'490'472.62	550'456.95	1'940'015.67
P1102 Analyse des denrées alimentaires et objets usuels	2'135'943.57	814'849.85	1'321'093.72
P1103 Inspection des piscines et analyse de l'eau	552'726.09	242'567.73	310'158.36
<b>GP12 Substances et préparations dangereuses</b>	<b>195'883.28</b>	<b>9'574.25</b>	<b>186'309.03</b>
P1201 Surveillance: toxiques et substances dangereuses	146'190.39	8'986.85	137'203.54
P1202 Protection atomique et chimique	49'692.89	587.40	49'105.49
<b>GP13 Santé animale et protection des animaux</b>	<b>3'123'111.48</b>	<b>496'395.49</b>	<b>2'626'715.99</b>
P1301 Santé animale	1'348'807.12	136'738.50	1'212'068.62
P1302 Surveillance des professions vétérinaires	53'156.92	1'281.02	51'875.90
P1303 Protection des animaux - Affaires canines	1'268'715.26	155'207.60	1'113'507.66
P1304 Denrées alimentaires - dont contrôle de la viande	452'432.18	203'168.37	249'263.81
<b>Total</b>	<b>8'498'137.04</b>	<b>2'113'844.27</b>	<b>6'384'292.77</b>

**SERVICE DE L'ACTION SOCIALE**

<b>OP 1</b> Promouvoir l'intégration sociale et économique des personnes dans le besoin B23 194'775'400 net C23 187'339'381.77 net		
<b>GP 11</b> Prestations sociales individuelles B23 82'381'751 net C23 74'652'787.01 net	<b>GP 12</b> Institutions sociales B23 101'362'249 net C23 102'388'168.16 net	<b>GP 13</b> Asile (accueil et prise en charge sociale) B23 11'031'400 net C23 10'298'426.60 net

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>340'272'073.27</b>	<b>363'537'600</b>	<b>384'846'239.49</b>	<b>21'308'639</b>
30 Charges de personnel	31'988'549.05	39'434'000	45'521'732.39	6'087'732
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	53'087'932.68	59'859'200	79'607'215.48	19'748'015
34 Charges financières	36'013.57	23'700	44'938.50	21'239
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
36 Charges de transferts	252'301'651.39	262'159'000	256'079'451.74	-6'079'548
38 Charges extraordinaires	737'612.00	0	1'317'000.00	1'317'000
39 Imputations internes	120'314.58	61'700	275'901.38	214'201
<b>4 Revenus</b>	<b>164'052'877.43</b>	<b>173'612'200</b>	<b>201'454'327.97</b>	<b>27'842'128</b>
42 Taxes et redevances	23'429'111.69	23'764'200	29'984'934.10	6'220'734
44 Revenus financiers	1'557'357.00	1'559'000	1'247'970.00	-311'030
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	1'778'985.90	2'000'000	4'024'064.05	2'024'064
46 Revenus de transferts	136'601'887.54	146'289'000	164'824'958.51	18'535'959
48 Revenus extraordinaires	685'535.30	0	581'131.66	581'132
49 Imputations internes	0.00	0	791'269.65	791'270
<b>Excédent de charges</b>	<b>176'219'195.84</b>	<b>189'925'400</b>	<b>183'391'911.52</b>	<b>-6'533'488</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>7'062'547.44</b>	<b>7'435'700</b>	<b>5'561'235.49</b>	<b>-1'874'465</b>
50 Immobilisations corporelles	350'000.00	350'000	1'656'045.05	1'306'045
52 Immobilisations incorporelles	701'000.69	2'064'300	677'113.11	-1'387'187
56 Propres subventions d'investissement	6'011'546.75	5'021'400	3'228'077.33	-1'793'323
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>2'197'867.22</b>	<b>2'585'700</b>	<b>1'613'765.24</b>	<b>-971'935</b>
63 Subventions d'investissement acquises	2'197'867.22	2'585'700	1'613'765.24	-971'935
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>4'864'680.22</b>	<b>4'850'000</b>	<b>3'947'470.25</b>	<b>-902'530</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>181'083'876.06</b>	<b>194'775'400</b>	<b>187'339'381.77</b>	<b>-7'436'018</b>

**SERVICE DE L'ACTION SOCIALE**

Explication des écarts financiers
Remarque préliminaire : Les chiffres du budget 2023 tiennent compte d'un crédit supplémentaire accordé par le GC pour le domaine de l'asile. (38.6 mios de CHF au brut, 5.0 mios au net)
30 : La crise migratoire a nécessité l'engagement suppl. de ressources, couvert en grande partie par les forfaits de la CH (Cf. rub. 46)
31 : Hausse principalement due à la crise migratoire couverte en grande partie par les forfaits de la CH (cf. rub.46)
36 : L'écart budgétaire provient d'une part de prestations sociales inférieures au budget (-6.5 mios), d'autre part d'une hausse des prestations dans le secteur du handicap (+3.2 mios), et enfin d'un montant d'assistance dans le secteur de l'asile moins important que budgété (-2.8 mios)
38 : Affectation à un financement spécial des montants budgétés pour le développement, l'implémentation et l'intégration du nouveau logiciel de gestion de l'aide sociale (OCPS)
42 : Refacturation plus importante de la part des personnes admises provisoirement à charge de l'OCPS
45 : Prélèvement sur le fonds d'intégration socio-professionnelle pour des projets liés à l'intégration des bénéficiaires de l'assistance sociale et/ou des personnes en situation de handicap
46 : Principalement augmentation des forfaits de la CH pour l'encadrement des pers. du domaine de l'asile en raison de la crise migratoire
48 : Utilisation des financements spéciaux art. 22 LGCAF pour le projet de changement du logiciel de gestion de l'aide sociale
50 : Acquisition de structure d'hébergement collectif pour le domaine de l'asile dans le cadre de la crise migratoire
52 : Affectation à un financement spécial (art. 22 LGCAF) de montants affectés à des investissements non réalisés sur l'année 2023
56 : Replanification des subv. d'invest. pour les institutions spécialisées en lien avec les acquisitions de la rubrique 50

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	99.00	100.50	101.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
+0.7 EPT Collaborateur spécialisé (BRACE)
-0.1 EPT dû à une régularisation du SRH sur l'organigramme de l'OASI

**OBJECTIF POLITIQUE****Promouvoir l'intégration sociale et économique des personnes dans le besoin et favoriser l'épanouissement de la famille****Sous-objectifs politiques**

- 1 Soutenir et coordonner les prestations sociales individuelles et contrôler l'application des dispositions légales (GP11)
  - 1.1 Mettre en place un système d'insertion socio-professionnelle en Valais et contrôler l'application de l'aide sociale par les CMS et les communes
  - 1.2 Assurer un soutien aux victimes d'infractions
  - 1.3 Octroyer des avances aux créanciers-ères en difficulté et recouvrer les pensions alimentaires impayées
  - 1.4 Assurer le développement d'une politique en faveur des personnes âgées
- 2 Soutenir, planifier et coordonner les activités et prestations des institutions et organisations du domaine social. (GP12)
  - 2.1 Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
  - 2.2 Favoriser le soutien à domicile en mettant à disposition des institutions le financement nécessaire pour développer cette prestation
  - 2.3 Favoriser le soutien des proches aidants et des bénévoles en reconnaissant le travail réalisé par ces personnes lors de leur engagement
- 3 Assurer l'accueil et la prise en charge sociale des requérants d'asile et des réfugiés (GP13)
  - 3.1 Assurer l'hébergement et l'assistance des requérants d'asile et des réfugiés attribués au canton
  - 3.2 Développer l'insertion socio-professionnelle des personnes appelées à demeurer en Suisse (application de l'Agenda Intégration en Valais)
  - 3.3 Développer la prise en charge spécifique des personnes vulnérables ou en difficulté dépendant du secteur de l'asile afin de maintenir la cohésion sociale (application de l'Agenda Intégration en Valais)

## SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 ★ Lancement d'un projet pilote afin de déterminer les besoins en matière d'urgences sociales (SAMU social)	31.12.23	01.09.23	■ Les équipes EMUS étaient opérationnelles dès le début septembre 2023.
	2 ★ Mise en place, en collaboration avec les communes, d'une politique des seniors visant renforcer la participation des personnes âgées dans la société et à améliorer la solidarité intergénérationnelle	31.12.23		▲ Une collaboration avec les communes a été amorcée à travers une subvention leur permettant de mettre en œuvre une analyse des besoins de leurs générations 60+ tout en mettant en place un plan d'action. Ces démarches se poursuivront dans les prochaines années.
	3 ★ Réalisation d'une étude sur la situation du logement des ménages avec faibles revenus (en termes d'accessibilité, de coûts et de qualité du logement) dans le but d'élaborer une politique d'aide au logement	31.12.23		▲ L'étude réalisée par la HES-SO Valais est en cours. Elle devrait être terminée au début du printemps 2024.
	4 ★ Analyse d'opportunité : Transfert des bénéficiaires de l'aide sociale en formation vers le dispositif de bourses et prêts d'études	31.12.25	31.12.23	■ Un rapport conjoint entre SAAJF et SAS a été approuvé par le Conseil d'Etat début 2024.
	5 Analyse d'opportunité du développement ou de la modification du logiciel informatique du BRACE	31.12.23		▲ Une première analyse a été faite conjointement avec le SCI. Des pistes d'amélioration ont été mises en oeuvre, d'autres sont en développement.
	6 Rédaction d'un plan d'actions pour l'amélioration de la détection et la prise en charge des cas de traite des êtres humains (TEH)	31.12.23	31.12.23	■ Un rapport a été remis au Conseil d'Etat en mars 2023. Il propose la création d'une association spécialisée dans les questions de traite des êtres humains. Le but de cette structure est de créer une entité adaptée à la réalité cantonale afin de travailler avec les partenaires de terrain, afin de visibiliser la thématique de la TEH et par là même, de faire émerger les situations et de soutenir les victimes. L'association AVIT a été créée début novembre 2023. Son rôle est à la fois la mise en place de sensibilisations et formations des actrices et acteurs de terrains, la coordination de la prise en charge des victimes, et la participation à la table ronde et aux futurs groupes de travail.
	7 Mise en place d'un accueil spécifique des mineurs victimes d'infraction	31.12.23	31.12.23	■ Les centres de consultation LAVI du canton prennent en charge de manière spécifique les victimes mineures depuis 2022.
ad2	8 ★ Application de la convention de l'ONU et mise en application de la Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH)	31.12.25		▲ L'application de la LDIPH et de la convention de l'ONU s'est traduite en 2023 par la mise en place du projet pilote d'un outil d'évaluation des besoins des personnes vivant avec un handicap (IHP) permettant un libre choix du lieu de vie, la mise en place du bureau pour les droits des personnes en situation de handicap ainsi qu'une sensibilisation des acteurs communaux et associatifs.
	9 Elaboration d'un concept de gestion et du contrôle de la qualité des prestations dans les institutions sociales	31.12.23		▲ Le concept a été réalisé en novembre 2023 et présenté aux institutions partenaires en février 2024. Une collaboration a été initiée avec ces dernières afin de finaliser le concept.
	10 Mise en place d'un outil d'évaluation des besoins pour les personnes en situation de handicap	31.12.25		▲ Le projet pilote est en cours de réalisation avec un groupe d'accompagnement pluridisciplinaire.
	11 Préparation, en coordination avec les services et organismes concernés, d'un concept de prise en charge au sujet des troubles autistiques	31.12.24		▲ Un mandat d'étude est en cours avec la Haute école de travail social de Lausanne (HETSL). Le SAS collabore également dans le groupe de travail autisme piloté par le Service cantonal de la jeunesse (SCJ).

## SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad2 12 § Rédaction d'une directive servant à l'utilisation du fonds pour financer tout projet ou objet non couvert par le budget ordinaire du service et lié à l'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap.	31.12.23		▲ Une révision préalable de l'article 36 de l'OLIAS est nécessaire et un projet en ce sens a été soumis pour consultation à la commission SAI du Grand Conseil. Cette modification permettra la rédaction d'une directive ou d'un règlement en principe dans le courant de l'année 2024.
ad3 13 Poursuite et renforcement de la mise en application des mesures d'insertion socio-professionnelles répondant aux exigences de l'AIS.	31.12.23		▲ Durant l'année 2023, l'OASI a poursuivi ses mesures d'insertion socio-professionnelle. Même si la majorité des efforts de l'année ont été faits pour accueillir les nouvelles arrivées dans le canton, les efforts en matière d'intégration se sont poursuivis. Les cinq objectifs en matière d'efficacité de l'Agenda Intégration Suisse dictent les mesures mises en place en Valais : des cours de langue adaptés sont proposés dans les deux parties du canton et dès l'arrivée des personnes issues de l'asile dans les foyers collectifs ; les enfants en âge préscolaire sont inscrits dans les structures ordinaires de la petite enfance afin d'acquérir les bases de la langue ; la collaboration avec le SFOP pour mener les jeunes à une formation professionnelle initiale s'est renforcée ; les mesures de formation et de placement sur le marché du travail se sont poursuivies ; les mesures à visée d'intégration sociale ont été réorganisées au sein de l'OASI.
14 Renforcement de la prise en charge des personnes vulnérables de la troisième filière de l'AIS	31.12.23		▲ Une structure de suivi a été mise en place, des fiches de mesures spécifiques à la 3ème filière et le début du monitoring de l'ensemble des participants ont été créés. Des cours de langues spécifiques pour les 55+ ont débuté fin 2023. Une coordination étroite a été mise en place avec l'Hôpital du Valais pour la prise en charge des situations de détresses psychologiques pour les personnes issues de l'asile. Une unité de santé des personnes migrantes du domaine de l'asile (USMA) est opérationnelle depuis le 1 octobre dont l'objectif est de promouvoir un accès aux soins adéquat et bien structuré par le biais de l'ICH en collaboration avec le SSP et le SAS.
15 Mise en place d'un projet avec l'association Rhizome en vue de prévenir les radicalisations religieuses et politiques violentes.	31.12.23		▲ En raison de la surcharge de travail liée à la crise migratoire importante, le projet d'élargissement a été mis en "stand by". Il devrait être repris durant le deuxième semestre 2024.
16 Ouverture d'une structure d'hébergement collectif asile mixte dans le Haut Valais	31.12.23		■ Le canton a acquis un bâtiment dans le centre-ville de Brigue afin de créer 100 à 120 places d'accueil pour les requérants d'asile. Le bâtiment permet de pallier l'absence d'hébergement collectif de premier accueil pour les familles, dans la partie germanophone du canton et de favoriser ainsi l'intégration des personnes dès leur arrivée.
★ : Programme gouvernemental    § : Programme législatif			

## SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Pourcentage des coûts de l'aide sociale par rapport au total pris en compte dans la loi sur l'harmonisation	26%	25.2%	■ La part de l'aide sociale dans le montant total des frais répartis selon la loi d'harmonisation des régimes sociaux (PC AVS/AI, aide sociale, mesures en faveur des chômeurs, domaines de l'asile et du handicap) est en légère diminution en regard du budget.
	2 🏠 Part de la population valaisanne au bénéfice de l'aide sociale (2020: VS : 1.9%; CH : 3,2%; chiffres OFS disponibles avec une année de décalage)	2%	1.9%	■ Le taux d'aide sociale reste stable.
	3 🏠 Nombre de dossiers traités par le BRACE	2'475	2'362	■ Le nombre de dossiers traité par le BRACE s'est stabilisé ces dernières années à un niveau élevé.
	4 🏠 Nombre de dossiers d'avance sur contribution d'entretien (C22 = 992)	1'050	910	■ L'entrée en vigueur de la LRACE a permis d'éviter de devoir verser parfois des avances. En outre, elle concentre les avances sur les populations les plus vulnérables.
	5 Taux de recouvrement des créances de pensions alimentaires (2022 : 45.5% - 2020 : 38.2% - 2019 : 39.3% - 2018 : 36.81% - 2017 : 39.96% - 2016 : 36.82%)	45%	54%	■ Le taux de recouvrement des créances de contributions d'entretien a sensiblement été augmenté grâce notamment au renfort apporté par des collaborateurs à durée déterminée. Les moyens octroyés sont amplement compensés par les montants recouverts.
ad2	6 Evolution des dépenses relatives au domaine des institutions sans le renchérissement (base 2004 = 100%)	120%	120.5%	■ L'indicateur tient compte uniquement de l'augmentation des coûts autorisée dans le cadre des mandats de prestations (sans renchérissement)
	7 Evolution du nombre de places de travail intégrées dans des entreprises par les institutions spécialisées	175	189	■ Les institutions spécialisées ont pu conclure de nouvelles conventions avec des entreprises du 1er marché du travail.
	8 Nombre de places d'hébergement (homes, foyers, logements protégés) (C2020=1020; C2021=1023; B2022=1031)	1'041	1'043	■ L'évolution est conforme aux prévisions budgétaires.
	9 Nombre de places d'occupation (ateliers et centres de jour). (C2020=2106; C2021=2118; B2022=2129)	2'145	2'104	▲ L'indicateur inscrit au budget 2023 ne tenait pas compte de la nouvelle méthode d'évaluation du nombre de places définie par voie de directive en 2022. En 2023, les nouvelles places d'occupation concernent les institutions suivantes : La Castalie, FRSA et Mitmänsch OW.
	10 🏠 Nombre d'aides financières individuelles pour la famille (mesure LIPH) (2019 = 153, 2020 = 207, 2021 = 216)	210	240	■ Les demandes d'aides sont en hausse en lien avec le développement du maintien à domicile.
	11 🏠 Nombre d'aides financières individuelles pour des tiers (mesure LIPH) (2019 = 51, 2020 = 44, 2021 = 119)	120	42	▲ Le nombre de mesures inscrit au budget 2023 tenait compte des mesures comptabilisées en 2021. Ce nombre intégrait des mesures connexes aux aides individuelles pour des tiers, ce qui a faussé l'objectif du budget 2023. Le maintien à domicile reste une priorité pour le département avec les RMPC et l'ensemble des aides individuelles à disposition des personnes vivant avec un handicap.
	12 🏠 Nombre d'aides financières RMPC (2019 = 16, 2020 = 11, 2021 = 11)	15	23	■ Les demandes d'aides sont en hausse en lien avec le développement du maintien à domicile.
	13 Nombre d'institutions sociales participant à l'analyse de l'égalité salariale entre hommes et femmes (dès 2022)	18	17	■ Une institution est en cours de finalisation de son analyse.

## SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad3 14 🏠 Nombre de requérants (AP compris) au 31.12.	3'150	6'330	▲ On constate une forte hausse due à la crise migratoire (Ukraine et autres pays de provenance).
15 🏠 Nombre de départs durant l'année	300	1'234	▲ Le nombre de départs constaté est en forte hausse, en lien avec le flux migratoire.
16 🏠 Nombre d'arrivées durant l'année	360	1'954	▲ La crise ukrainienne, mais également un flux migratoire important d'autres pays de provenance a eu des répercussions importantes sur le nombre d'arrivées. Ces arrivées ont nécessité l'ouverture de structures d'hébergement, l'engagement de personnel supplémentaire qui ont ainsi engendré des coûts plus élevés que prévu au budget.
17 🏠 Nombre de non-entrées en matière (NEM) et de requérants déboutés au 31.12.	180	202	▲ L'augmentation est due principalement à l'impossibilité de renvoi des personnes en raison notamment de l'absence d'accords de réadmission avec les pays d'origine.
18 🏠 Nombre d'admis provisoires au 31.12	2'030	2'068	■ Le nombre d'admissions provisoires est conforme aux prévisions.
19 🏠 Rapport charges indirectes/moyenne des requérants présents dans l'année	7'500	6'600	■ Il existe un décalage entre la forte hausse des présences dues à la crise migratoire et l'engagement de personnel nécessaire qui s'est fait au fil de l'année 2023.
20 🏠 Pourcentage des personnes relevant du domaine de l'asile en âge de travailler ayant une activité au 31.12.	40%	35%	▲ La priorité a été mise sur l'accueil et l'hébergement des personnes arrivées en 2023, mais les efforts en matière d'intégration se poursuivent intensément.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Prestations sociales individuelles</b>	<b>103'709'637.91</b>	<b>29'056'850.90</b>	<b>74'652'787.01</b>
P1101 Mesures de politique sociale	791'462.83	68.85	791'393.98
P1102 Soutien/gestion prestations sociales individuelles	89'520'532.33	24'386'882.67	65'133'649.66
P1103 Coordination de l'aide aux victimes d'infractions	3'788'077.57	309'288.09	3'478'789.48
P1104 Recouvrement des contributions d'entretien	5'213'371.95	4'360'482.73	852'889.22
P1105 Avance des contributions d'entretien	4'396'193.23	128.56	4'396'064.67
<b>GP12 Institutions sociales</b>	<b>147'800'425.53</b>	<b>45'412'257.37</b>	<b>102'388'168.16</b>
P1201 Soutien et coordination des institutions sociales	868'956.05	99'006.94	769'949.11
P1202 Inclusion prof. et sociale pers. handicapées	1'799'332.30	289'568.70	1'509'763.60
P1203 Planification, subv. et surveillance institutions	134'654'580.41	42'629'716.55	92'024'863.86
P1204 Gestion de l'office de liaison	10'477'556.77	2'393'965.18	8'083'591.59
<b>GP13 Asile (accueil et prise en charge sociale)</b>	<b>138'897'411.54</b>	<b>128'598'984.94</b>	<b>10'298'426.60</b>
P1301 Accueil et prise en charge des requérants d'asile	138'897'411.54	128'598'984.94	10'298'426.60
<b>Total</b>	<b>390'407'474.98</b>	<b>203'068'093.21</b>	<b>187'339'381.77</b>

#### Remarques

##### Abréviations:

AI : Assurance invalidité

AIS : Agenda Intégration Suisse : programme commun de la Confédération et des cantons qui a pour objectif d'intégrer plus rapidement les réfugiés

AP : Admission provisoire

BRACE : Bureau de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien

CH: Confédération Helvétique

CMS : Centres Médicaux-Sociaux

EPT : Equivalent plein temps

EMUS : Equipes mobiles d'urgences sociales

FIGI : Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat

LAVI : Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions

LGCAF : Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton

LIPH : Loi sur l'intégration des personnes handicapées

LRACE : Loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien

NEM : Non-entrée en matière

OASI : Office de l'asile

OCPS : Office de coordination des prestations sociales

OCQH : Office de coordination pour les questions en matière de handicap

OFS : Office fédéral de la statistique

OLIAS : Ordonnance sur l'intégration et l'aide sociale

RA : Requérants d'asile

RAD : Requérants d'asile déboutés

RMPC : Règlement relatif au remboursement des frais de maladie et des frais résultant de l'invalidité en matière de prestations complémentaires

SAAJF : Service administratif et des affaires juridiques de la formation

SIP : Service immobilier et patrimoine

SFOP : Service de la formation professionnelle

## SERVICE DE LA CULTURE

OP 1  
Promouvoir la culture  
B23 42'277'400 net  
C23 42'608'278.44 net

GP 11 Action culturelle générale B23 8'956'855 net C23 10'343'199.11 net	GP 12 Archives B23 2'665'413 net C23 2'757'181.19 net	GP 13 Bibliothèques et médiathèques B23 10'331'922 net C23 9'953'515.33 net	GP 14 Musées B23 7'163'681 net C23 6'889'871.97 net
GP 15 Encourager les activités culturelles B23 10'616'129 net C23 10'461'360.79 net	GP 16 Patrimoine culturel et institutions B23 837'057 net C23 614'453.40 net	GP 17 Archéologie B23 1'706'343 net C23 1'588'696.65 net	

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>57'451'610.96</b>	<b>50'291'400</b>	<b>65'399'812.19</b>	<b>15'108'412</b>
30 Charges de personnel	15'714'527.28	15'942'400	16'315'246.93	372'847
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15'700'701.44	15'685'900	15'313'549.80	-372'350
34 Charges financières	69.90	400	68.15	-332
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'901'107.75	2'809'600	17'733'592.71	14'923'993
36 Charges de transferts	21'676'326.34	14'595'500	14'626'782.65	31'283
39 Imputations internes	1'458'878.25	1'257'600	1'410'571.95	152'972
<b>4 Revenus</b>	<b>10'728'160.36</b>	<b>8'114'000</b>	<b>22'891'532.75</b>	<b>14'777'533</b>
42 Taxes et redevances	482'291.35	700'900	398'563.53	-302'336
43 Revenus divers	0.00	0	14'878'000.00	14'878'000
44 Revenus financiers	700.00	2'500	1'849.00	-651
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	4'664'984.95	4'679'600	4'573'668.34	-105'932
46 Revenus de transferts	4'517'318.06	1'810'000	1'891'002.58	81'003
49 Imputations internes	1'062'866.00	921'000	1'148'449.30	227'449
<b>Excédent de charges</b>	<b>46'723'450.60</b>	<b>42'177'400</b>	<b>42'508'279.44</b>	<b>330'879</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>1'000.00</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000.00</b>	<b>0</b>
50 Immobilisations corporelles	0.00	100'000	100'000.00	0
55 Participations et capital social	1'000.00	0	0.00	0
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>1.00</b>	<b>1</b>
63 Subventions d'investissement acquises	-35'000.00	0	-32'000.00	-32'000
64 Remboursements de prêts	35'000.00	0	32'000.00	32'000
65 Transferts de participations	0.00	0	1.00	1
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>1'000.00</b>	<b>100'000</b>	<b>99'999.00</b>	<b>-1</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>46'724'450.60</b>	<b>42'277'400</b>	<b>42'608'278.44</b>	<b>330'878</b>

**SERVICE DE LA CULTURE**

Explication des écarts financiers
Remarque préliminaire : Les chiffres du budget 2023 tiennent compte d'un crédit supplémentaire accordé par le GC pour les paiements du solde des projets de transformation dans le cadre des mesures COVID-19 (0.9 mio brut, 0.4 mio net).
30 : Dépassement lié au remplacement de personnel en absence longue durée à la MV Sion et du personnel payé à l'heure aux Musées cantonaux
31 : Reliquat des rubriques 31, 300'000.- concernent le Fonds des manifestations (culture et tourisme), les aides ont été versées par la rubrique 36 "subventions"
35 : Comptabilisation au bilan du legs Brigitte Mavromichalis (14'878'000) et du fonds Vallesia
42 : Baisse des encaissements courants du service
43 : Versement du legs Brigitte Mavromichalis en faveur du Musée d'art (comptabilisation au bilan par la rubrique 35)
45 : Prélèvements aux fonds financiers inférieurs à la planification (Archéologie et fonds des manifestations)

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	103.60	102.00	105.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
+ 0.5 EPT : ingénieur données (Patrimoine)
+ 0.8 EPT : archiviste informaticien
+ 0.6 EPT : conseiller culturel
+ 0.5 EPT : guide médiateur (musées cantonaux)
+ 0.7 EPT : archéologue

<b>OBJECTIF POLITIQUE</b>
<b>Promouvoir une culture vivante et diversifiée comme élément essentiel du développement cantonal en garantissant des conditions favorables à la création artistique et à sa promotion, au développement des compétences culturelles, à l'accès aux productions et aux biens culturels, ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur du patrimoine.</b>
<b>Sous-objectifs politiques</b>
1 Stimuler et soutenir un développement culturel intégré et cohérent
2 Donner à la population valaisanne, à titre individuel et collectif, la possibilité de se connaître dans ses dimensions historiques et de s'exprimer dans sa diversité contemporaine
3 Encourager et soutenir le développement de la création, sa promotion et sa diffusion en veillant de manière différenciée à favoriser la relève, l'affermissement des talents prometteurs et l'insertion des artistes confirmés dans les circuits nationaux et internationaux
4 Veiller à l'identification, à la préservation, à l'étude et à la valorisation du patrimoine culturel dans ses dimensions historiques et contemporaines
5 Connaître le patrimoine archéologique par des prospections, des fouilles et des études et le faire connaître et le valoriser par des publications, des exposés et des visites
6 Favoriser de manière active, l'accès au patrimoine culturel ainsi qu'aux productions et pratiques artistiques en tenant compte de la diversité des publics
7 Favoriser la participation culturelle et citoyenne de la population
8 Contribuer au renforcement du rôle de l'art et de la culture comme éléments du développement économique et social

## SERVICE DE LA CULTURE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Conception, avec les entités du Service, d'un document « culture 2025 », incluant un bilan de la période COVID-19 et de la stratégie culturelle 2018	31.12.23	31.12.23	■ La stratégie est en cours d'élaboration (définition de la vision, des axes et du plan d'action) et repose sur une évaluation du bilan de la période COVID-19 et de la stratégie culture 2018.
ad2	2 Mise en œuvre du plan d'action « Bilinguisme au SC » par le renforcement de dispositifs bilingues (EAC), sa politique RH et la communication au sein des institutions cantonales	31.12.23	31.12.23	■ Le Service de la culture a évalué en 2023 sa politique du bilinguisme et a obtenu un Engagement bilinguisme de la part du Forum du bilinguisme pour la période 2024-2028.
ad4	3 Mise en oeuvre technique et éditoriale du Système d'information du patrimoine avec les prestataires retenus suite à l'appel d'offres (2023-2026)	31.12.23	31.12.23	▲ L'appel d'offres a finalement été lancé en décembre 2023. Le projet est repoussé par suite du départ de la conseillère Patrimoine culturel et de la vacance du poste durant plusieurs mois en 2023. Le système sera mis en place en 2024 et la mesure reprise dans la planification 2024.
	4 Généralisation de l'outil ECM Services à l'ensemble de l'Etat du Valais (2020-2025)	31.12.23	31.12.23	■ Le projet est en cours et avance conformément au planning prévisionnel établi.
ad5	5 Accompagne les travaux de conception et de construction du Centre ETERPYS et prépare le transfert de l'Office cantonal d'Archéologie et de ses collections, des collections des Musées cantonaux dans les locaux ETERPYS.	31.12.23	31.12.23	■ Les travaux de conception du centre Eterpys sont terminés et les travaux de préparation du déménagement des collections de l'Office cantonal d'archéologie et des Musées cantonaux ont été effectués.
	6 Finalisation (2022) et mise en oeuvre (2023-2025) de la stratégie élaborée par le groupe de travail "Archéologie 2025"	31.12.23	31.12.23	▲ La stratégie est en cours, mais sa mise en oeuvre est retardée en raison d'autres priorités au sein de l'OCA (rédaction et suivi de l'appel d'offres des fouilles autoroutières notamment, qui ont été très chronophages). Mesure reprise dans la planification 2024.
ad6	7 ★ Réalisation de la première étape du projet architectural du pôle muséal	31.12.25		■ Les travaux de rénovation de l'ancienne Chancellerie sont en cours et le concours architectural du pavillon d'accueil sur le site du Pénitencier a été lancé.
	8 Révision des dispositifs EAC: Evaluation générale des dispositifs suite à la gestion COVID-19, mise en oeuvre des recommandations suite à l'évaluation des ateliers en Valais, mise en oeuvre des mandats de prestations pluriannuels bipartites et tripartites	31.12.23	31.12.23	■ Les dispositifs sont évalués et la mise en oeuvre des contrats de prestations réalisée.
ad7	9 Mise en oeuvre du Plan directeur des bibliothèques valaisannes 2019-2023 à travers le développement du réseau des bibliothèques du Valais romand	31.12.23	31.12.23	■ La mise en oeuvre du plan directeur 2019-2023 a été réalisée conformément à la planification prévisionnelle. Le nouveau plan directeur 2024-2028 est rédigé et sera validé d'ici à la fin juin 2024.
ad8	10 ★ Renforcement des synergies entre culture et économie, notamment par le projet Valais Film Location visant à promouvoir le Valais comme lieu de tournage	31.12.25	31.12.23	■ Le Valais a accueilli en 2023 sept tournages, dont "Sauvages!" de Claude Barras et "Tschugger" de David Constantin. Une analyse de la structure organisationnelle de la Valais Film Commission est par ailleurs en cours.
★ : Programme gouvernemental				

## SERVICE DE LA CULTURE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre total d'entrées dans les institutions culturelles cantonales (MC + AEV + MV) (2020 = 418'216)	637'000	647'212	■
	2 Nombre annuel d'unités administratives bénéficiant du conseil et du soutien des Archives de l'Etat du Valais en matière de gestion des documents et des archives	40	44	■
ad2	3 Nombre annuel de notices de catalogage créées (dès 2022) (2021 = 8'434)	10'000	11'113	■
ad3	4 Nombre annuel de projets de l'encouragement à la culture soutenus (sans les écoles)	380	389	■
	5 Montant annuel moyen par dossier EAC soutenu	9'400	9'504	■ Montant moyen en baisse alors que la politique des milieux culturels romands est orientée vers un meilleur ciblage des aides.
	6 Taux d'acceptation des requêtes EAC + PAT (dès 2022) (2021 = 66%)	70%	60%	▲ Ce taux s'explique par un nombre grandissant de dossiers incomplets ou non adaptés aux critères des dispositifs.
	7 Taux d'acceptation des dossiers pour l'accès à la culture (Etincelles de culture, Art en partage, médiation culturelle) sur l'ensemble des dossiers EAC soutenus (dès 2022) (2021 = 25%)	20%	24%	■
	8 Nombre annuel de demandes de financement EAC + Patrimoine culturel (PAT) traitées pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles (dès 2022) (2021 = 731)	850	757	▲ La planification est trop ambitieuse et doit être adaptée à la réalité du terrain. Les chiffres de traitement sont en revanche en progression annuelle.
ad4	9 Part des collections MC stockées dans des locaux conformes aux normes et standards professionnels (dès 2022) (2021 = 1%)	1%	1%	■ L'ensemble des réserves des Musées cantonaux ne correspondent pas aux normes et standards professionnels. L'état sera régularisé par le transfert dans les nouveaux dépôts d'Eterpys dès l'automne 2025.
	10 Somme des subventions versées par le canton pour des projets patrimoniaux (2020 = 250'000)	500'000	500'415	■
	11 Nombre cumulé de collections et d'éléments reconnus d'intérêt cantonal (2020 = 11)	33	34	■
	12 🏠 Part de la population valaisanne desservie par une bibliothèque du réseau	98%	97.99%	■
	13 🏠 Part de la population valaisanne desservie par une bibliothèque du réseau intégrée à un réseau de bibliothèque régionale virtuelle	77.5%	77.34%	■
	14 Part cumulée des fonds des Archives de l'Etat du Valais traités conformément aux normes archivistiques (classement, conditionnement et inventaire)	62%	53%	■ Résultat en progression mais inférieur à la planification, celle-ci ne tenait pas compte de l'entrée exceptionnelle de 4.7 km/linéaires d'archives à la suite du déménagement 2020.
ad5	15 Nombre de dossiers de construction préavisés par année	480	439	▲ Chiffre en baisse, lié à la conjoncture de la construction.
	16 Taux de préavis « Archéologie » suivis (reformulation "suivis au lieu de non-suivis" de l'indicateur existant, dès 2023) (2020 = 79%, B2022 = 82%)	80%	80%	● Près de 20% des préavis de l'Office cantonal de l'archéologie ne sont pas suivis, ce pourcentage est en augmentation ces dernières années. De nouveaux courriers de rappel ont été envoyés aux communes en 2023.

## SERVICE DE LA CULTURE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<i>ad6</i> 17  Total annuel de visiteurs des Musées cantonaux (MC) (expositions permanentes et temporaires)	41'000	47'043	■
18 Nombre total de participants aux actions de médiation culturelle (2020 = 14'549)	27'450	43'475	■
19  Nombre de clients actifs (au moins un prêt par année)	23'000	27'821	■
20 Nombre de classes accueillies en médiation-présence (dès 2022)	180	296	■
21 Nombre d'Abobos vendus par an	1'000	2'000	■ 1'480 abonnements ont été vendus au cours de la première saison 2022-2023, près de 2'000 l'ont été dans le cadre de la saison 2023-2024.
<i>ad7</i> 22 Nombre de projets Art en partage soutenus	10	14	■
<i>ad8</i> 23 Nombre annuel de projets à impact touristique soutenus	30	6	▲ La planification non adaptée sera à corriger au budget 2025.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Action culturelle générale</b>	<b>10'899'962.79</b>	<b>556'763.68</b>	<b>10'343'199.11</b>
P1101 Action culturelle générale	10'899'962.79	556'763.68	10'343'199.11
316 Loyers facturés par le fonds FIGI	4'190'390.39		4'190'390.39
506 Centre ETERPYS	100'000.00		100'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	6'609'572.40	556'763.68	6'052'808.72
<b>GP12 Archives</b>	<b>3'037'664.94</b>	<b>280'483.75</b>	<b>2'757'181.19</b>
P1201 Archives de l'Etat du Valais	3'037'664.94	280'483.75	2'757'181.19
<b>GP13 Bibliothèques et médiathèques</b>	<b>10'196'430.08</b>	<b>242'914.75</b>	<b>9'953'515.33</b>
P1301 Médiathèque Valais	2'237'953.32	39'616.00	2'198'337.32
363 Participation du Valais à RERO	242'374.55		242'374.55
363 Plan directeur bibliothèques et centres de documentation	170'400.00		170'400.00
363 Subvention aux bibliothèques publiques et scolaires	678'772.00		678'772.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'146'406.77	39'616.00	1'106'790.77
P1302 Médiathèque Valais - Sion	3'379'086.56	114'704.30	3'264'382.26
P1303 Médiathèque Valais - Brigue	1'126'549.22	18'204.30	1'108'344.92
P1304 Médiathèque Valais - Martigny	2'004'908.59	57'528.80	1'947'379.79
P1305 Médiathèque Valais - St-Maurice	928'514.21	9'705.35	918'808.86
P1306 eMédiathèque Valais	519'418.18	3'156.00	516'262.18
<b>GP14 Musées</b>	<b>22'458'429.07</b>	<b>15'568'557.10</b>	<b>6'889'871.97</b>
P1401 Musées cantonaux	16'890'780.95	15'204'399.07	1'686'381.88
363 Fondation Pierre Gianadda	225'000.00		225'000.00
363 Jardin botanique de Champex	200'000.00		200'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	16'465'780.95	15'204'399.07	1'261'381.88
P1402 Musée d'art	529'257.28	102'228.20	427'029.08
P1403 Musée d'histoire	1'072'598.89	67'451.40	1'005'147.49
P1404 Musée de la nature	679'181.40	188'402.28	490'779.12
P1405 Publics et médiation	1'964'749.74	2'160.60	1'962'589.14
P1406 Collections	1'321'860.81	3'915.55	1'317'945.26
<b>GP15 Encourager les activités culturelles</b>	<b>12'107'282.94</b>	<b>1'645'922.15</b>	<b>10'461'360.79</b>
P1501 Soutien aux activités culturelles	6'933'981.18	1'645'922.15	5'288'059.03
363 Activités culturelles dans les écoles	317'345.00		317'345.00
363 Encouragement des activités culturelles de tiers	3'554'559.80		3'554'559.80
463 Encouragement des activités culturelles de tiers		690'800.00	-690'800.00
498 Soutien des activités culturelles de tiers		430'000.00	-430'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	3'062'076.38	525'122.15	2'536'954.23
P1502 Soutien aux formations culturelles	5'173'301.76		5'173'301.76
363 Ecoles de musique et formation culturelle	5'173'256.05		5'173'256.05
Solde dépenses/recettes du produit	45.71		45.71
<b>GP16 Patrimoine culturel et institutions</b>	<b>1'131'453.40</b>	<b>517'000.00</b>	<b>614'453.40</b>
P1601 Sauvegarde du patrimoine culturel	1'079'019.95	507'000.00	572'019.95
P1602 Les Vallesiana	52'433.45	10'000.00	42'433.45

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP17 Archéologie</b>	<b>5'668'588.97</b>	<b>4'079'892.32</b>	<b>1'588'696.65</b>
P1701 Archéologie	5'668'588.97	4'079'892.32	1'588'696.65
313 Elaboratons et études	2'561'000.00		2'561'000.00
313 Fouilles	847'060.00		847'060.00
313 Médiation et publications	86'800.00		86'800.00
313 Restauration	209'100.00		209'100.00
463 Subventions des collectivités publiques et de tiers		340'131.60	-340'131.60
Solde dépenses/recettes du produit	1'964'628.97	3'739'760.72	-1'775'131.75
<b>Total</b>	<b>65'499'812.19</b>	<b>22'891'533.75</b>	<b>42'608'278.44</b>

#### Remarques

##### Abréviations :

AEV : Archives de l'Etat du Valais

EAC : Encouragement des activités culturelles

ECM : Enterprise Content Management/gestion de contenu d'entreprise

LIPDA : Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage

MC : Musées cantonaux

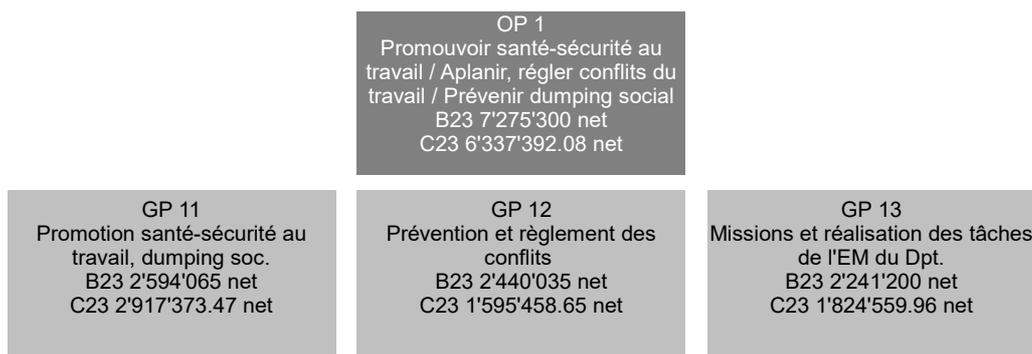
MV : Médiathèque Valais

OCA : Office cantonal d'archéologie

RERO : Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale

SAS : Service de l'action sociale

SC : Service de la culture

**SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL**

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>7'708'632.35</b>	<b>8'828'800</b>	<b>8'873'514.96</b>	<b>44'715</b>
30 Charges de personnel	5'944'399.55	6'526'700	6'354'716.80	-171'983
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'316'701.80	1'988'900	2'262'005.73	273'106
34 Charges financières	0.00	100	0.00	-100
36 Charges de transferts	12'000.00	62'000	12'000.00	-50'000
38 Charges extraordinaires	120'000.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	315'531.00	251'100	244'792.43	-6'308
<b>4 Revenus</b>	<b>2'443'753.55</b>	<b>2'553'500</b>	<b>2'745'955.13</b>	<b>192'455</b>
40 Revenus fiscaux	6'871.00	8'000	7'866.00	-134
42 Taxes et redevances	1'262'236.00	1'446'800	1'544'221.57	97'422
46 Revenus de transferts	922'812.90	892'200	941'598.15	49'398
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	51'685.46	51'685
49 Imputations internes	251'833.65	206'500	200'583.95	-5'916
<b>Excédent de charges</b>	<b>5'264'878.80</b>	<b>6'275'300</b>	<b>6'127'559.83</b>	<b>-147'740</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>1'000'000</b>	<b>209'832.25</b>	<b>-790'168</b>
52 Immobilisations incorporelles	0.00	1'000'000	209'832.25	-790'168
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>1'000'000</b>	<b>209'832.25</b>	<b>-790'168</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>5'264'878.80</b>	<b>7'275'300</b>	<b>6'337'392.08</b>	<b>-937'908</b>

## Explication des écarts financiers

31 et 52 : Un montant de 840'000 budgétisé sous la rubrique 52 en lien avec le projet eBadges a finalement été comptabilisé sous la rubrique 31 au titre d'apport initial (cotisation) à l'Association eBadges nouvellement créée. Le reliquat de la rubrique 52 compense ainsi le dépassement de la rubrique 31.

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	38.50	38.50	40.80

Nombre de postes à l'organigramme

## Explication des écarts

+ 1.8 EPT : collaboratrice scientifique  
 + 0.5 EPT : psychologue du travail

**OBJECTIF POLITIQUE**

**Promouvoir des pratiques et des conditions de travail dignes et durables indispensables au bien-être social et économique de la population valaisanne**

**Sous-objectifs politiques**

- 1 Réduire le risque d'affections professionnelles par une démarche préventive et des contrôles systémiques
- 2 Prévenir, résoudre les conflits individuels et collectifs en vue du maintien des places de travail
- 3 Encourager, promouvoir la conclusion d'accords collectifs favorables à la paix du travail
- 4 Réduire le risque de dumping social et salarial en matière de travailleurs détachés et de travail au noir
- 5 Garantir les tâches de secrétariat général du département
  - 5.1 Assurer le secrétariat du département
  - 5.2 Mettre en place des outils de gestion nécessaires au pilotage du département
  - 5.3 Assurer le controlling départemental
  - 5.4 Assurer l'information et la communication interne et externe du département
  - 5.5 Coordonner les relations du département avec le Grand Conseil et ses commissions

## SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Mise en oeuvre des nouvelles directives ASADO pour la MSST afin de favoriser l'approche préventive et de conseil dans les entreprises et renforcement de la prévention des risques psychosociaux	31.12.23	31.12.23	■ Tous les inspecteurs du travail et leur hiérarchie ont été formés par le SECO/CFST. Les méthodes de travail ont été adaptées (accompagnement des entreprises).
ad2	2 ★ Consolidation et développement du partenariat social et du droit collectif par l'édiction de conventions collectives de travail (CCT) et de contrats-types de travail (CTT), en particulier dans les branches exposées à des risques	31.12.25		■ Négociations abouties dans la création d'une CCT des soins de longue durée (EMS/CMS). Toutes les demandes d'extension ont été publiées et sont en cours de procédure. Les cahiers de doléances des CTT ont été examinés et des propositions d'ajustement ont été soumises au Conseil d'Etat. Dès le 1er janvier 2023, un salaire minimum impératif de Fr. 4'005.- est versé dans les entreprises des Remontées mécaniques valaisannes. Dès le 1er juin 2023, les paliers salariaux d'ancienneté de 3 ans et de 5 ans sont également obligatoires.
ad4	3 ★ Réalisation d'un outil digital d'identification et de contrôle des travailleurs du secteur de la construction (badge personnel) en collaboration avec les partenaires sociaux	31.12.25		■ L'association eBadges a été créée et les offres publiques publiées pour partie, attribuées. Il faut désormais adjudger le solde des mandats et poursuivre la réalisation de ceux déjà attribués, impliquer dans le projet les services adjudicateurs de marchés publics de l'administration cantonale ainsi que les communes valaisannes, finaliser l'ordonnance d'application de la LALDéLTN et rédiger les règles de fonctionnement de l'outil sur la base de celle-ci, et organiser les tests en vue de la mise en production de eBadges en décembre 2024.
	4 Plan d'action en coordination intercantonale pour le contrôle des conditions de travail et de salaires des travailleurs de l'économie numérique (ubérisation)	31.12.23		■ Les résultats des premiers contrôles ont été transmis aux caisses de compensation. Les analyses des contrôles sont difficiles à réaliser en raison des modèles économiques très différents et de leurs constantes adaptations entre les divers acteurs du marché. Poursuite des contrôles au vu du nombre croissant de livreurs en activité (plus de 300 à fin 2023) et de l'évolution rapide de leurs statuts, en collaboration avec les autres cantons latins et, en particulier, avec les cantons de Genève et de Vaud où les entreprises de livraison ont leur siège. A ce jour, la Caisse de compensation zurichoise, qui fait office de référence, n'a reconnu aucun statut d'indépendant à ces travailleurs.
ad5	5 Mise en œuvre de la 1ère étape du module Subventions (COSY-MPEXT) en coopération avec la Chancellerie d'État	01.09.23	31.12.23	■ Une application modèle a été créée et testée. Sur la base de ce modèle, tous les départements ont été interrogés sur leurs besoins. Une offre de projet a été établie pour la création d'une application utilisable par tous les services cantonaux afin de leur permettre de gérer sur une base de données unique tous les mandats de prestations passés avec les partenaires externes.
★ : Programme gouvernemental				

## SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de contrôles en entreprise (santé, sécurité, durée du travail et du repos, accidents majeurs et biologiques, dépôts d'explosifs, MSST, LAA, LTr, OTR, OPAM, OCS, OUC, LExpl)	650	570	▲ Malgré une année consacrée en bonne partie à la formation des nouveaux inspecteurs du travail, le nombre de contrôles est resté très élevé, pour répondre à la demande et à nos contrats de prestations : mis à part les contrôles tachygraphes (OTR) en baisse, liés à un poste vacant et à une réorganisation en profondeur du dispositif, les missions ont été remplies à satisfaction. Tous les voyants pour une réalisation complète de nos objectifs 2024 sont au vert.
	2 Nombre de contrôles système (MSST)	200	59	● Le nombre d'audits MSST est en deçà du chiffre planifié, en raison d'un nombre important de visites de validation des places d'apprentissage et des examens de plans de locaux de travail. Ces activités étant financées par la CFST, le montant perçu demeure stable (en rattrapage de l'année 2022). L'année 2023 a été consacrée à la formation des nouveaux collaborateurs, en 2024 la situation devrait revenir à la normale.
	3 Nombre de projets de construction de locaux et postes de travail examinés	600	786	■ Le service est particulièrement sollicité dans ce domaine. Cette activité a également été complétée par la délivrance d'autorisations d'exploiter pour les entreprises industrielles.
ad2	4 Pourcentage de règlement des conflits dans un délai de 18 mois	80%	85%	■ 655 requêtes de conciliation ont été déposées. Parmi les dossiers traités, 493 dossiers ont été liquidés devant l'Autorité de conciliation, ce qui correspond à un taux de conciliation de 85%. 88 autorisations de procéder ont été délivrées et 74 dossiers sont en cours de traitement. Les branches majoritairement concernées restent l'hôtellerie-restauration, la vente et le secteur de la construction. Ce pourcentage représente les dossiers liquidés devant l'Autorité de conciliation dans un délai de 12 mois, conformément au code de procédure civile. Le solde se traduit par la délivrance d'autorisation de procéder devant le Tribunal du travail. Par ailleurs, 6 dossiers ont été déposés devant la Commission cantonale LEg (inégalité à l'embauche, harcèlement sexuel et licenciement abusif).
ad3	5 Nombre de secteurs économiques régis par une convention collective de travail étendue (CCT) ou un contrat-type de travail (CTT)	22	21	■ En 2022, le Valais comptait 21 CCT étendues et CTT. En 2023, le domaine de la construction est demeuré couvert par des CCT étendues. La nouvelle CCT des soins de longue durée (EMS-CMS) a été signée (sans demande d'extension). Le secteur des remontées mécaniques est désormais couvert par un CTT prévoyant des salaires minimaux impératifs, qui vient compléter le CTT existant.

## SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad4	6 Nombre des contrôles liés aux mandats de prestations SECO	1'050	848	▲ Ces contrôles ont conduit à 198 dénonciations pénales auprès du Ministère public en matière de LTN. L'activité s'est concentrée davantage sur les enquêtes que sur les contrôles spontanés (approche qualitative). Les taux d'infractions constatées sont en augmentation, notamment grâce à un meilleur ciblage des contrôles/enquêtes. En matière de LDét, 224 entreprises indigènes ont été contrôlées en matière de conditions salariales, ainsi que 51 indépendants et entreprises étrangères détachant du personnel. Une campagne de contrôles a été menée dans les domaines des remontées mécaniques suite à l'édiction de salaires impératifs. Dans les branches du transport de choses, des établissements publics nocturnes, de l'agriculture et des barbiers, il n'a pas été constaté de sous-enchère abusive et répétée. Une enquête de branche est menée en parallèle par l'OVE dans le domaine de la petite enfance (crèches, UAPE, etc.). Les résultats seront connus en 2024.
	7 Nombre des contrôles liés aux mandats de prestations conclus pour les commissions professionnelles paritaires (travail détaché et CCT)	500	504	■ 349 contrôles de travailleurs détachés et 155 contrôles d'entreprises indigènes (respect des CCT) ont été réalisés. Au total, ce sont 462 entreprises et indépendants étrangers qui ont été contrôlés dans les domaines de la construction (gros œuvre et artisanat du bâtiment) avec l'appui des contrôleurs de l'ARCC.
	8 Nombre de prononcés de sanctions	450	202	▲ 91 sanctions administratives LDét ont été prononcées, dont 41 interdictions d'offrir ses services en Suisse. 111 amendes en matière de LTN ont été infligées (frais de contrôle et refus de renseigner). Environ 40 dossiers sont encore en cours de traitement. Le total des amendes et sanctions administratives prononcées se monte à CHF 226'506. Les frais de contrôle LDét et LTN prononcés s'élèvent à CHF 122'007 et les émoluments se montent à CHF 60'750. Ce qui représente un montant total de CHF 409'263.
	9 Nombre d'entreprises inscrites sur les listes permanentes	1'100	849	▲ Le nombre d'entreprises inscrites demeure stable. 48 nouvelles inscriptions ont été validées et 21 demandes sont en cours de traitement. Les radiations ont principalement été réalisées en raison de cessations d'activité ou à la demande de l'entreprise (38 sur 50).
	10 Pourcentage des livrables transmis au CoPil eBadges dans les délais (dès 2023)	95%	84%	▲ La modification de la LALDétLTN ainsi que la création de l'Association eBadges constituent les principales réalisations de 2023. La constitution de l'Association a nécessité de trouver un accord avec les partenaires tant sur le modèle économique que sur la gouvernance. Un appel d'offres a permis d'adjuger deux marchés pour appuyer la gestion managériale du projet, d'une part, et pour le controlling externe, d'autre part.
	11 Contractualisation avec le fournisseur de la solution retenue (dès 2023)	31.03.23		▲ Ce processus est toujours en cours. Le retard s'explique par une modification de l'architecture du système informatique à la suite d'une décision du fournisseur partenaire SIAC de ne pas étendre son cœur de métier (distribution de badges) tel qu'initialement prévu. Cela a nécessité une mise au marché public en 2023 dont l'adjudication des travaux sera effectuée d'ici mars 2024. La mise en production de l'outil eBadges est prévue pour décembre 2024.
ad5	12 Nombre annuel minimum de communiqués et/ou de conférences de presse	80	84	■ 59 communiqués (7 en collaboration avec un autre département), 13 conférences de presse, 12 news.

**SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL**

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<i>ad5</i> 13 Les décisions de subvention prises par les services, le département ou le Conseil d'Etat, concernant le DSSC, sont disponibles sur une plateforme numérique (dès 2023).	90%	10%	■ Un test de l'outil Mendix a été effectué sur un échantillon des mandats de prestations du DSSC. Les résultats ayant été probants, le développement de divers modules de gestion des mandats de prestations externes sur l'outil Mendix démarrera en 2024.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Promotion santé-sécurité au travail, dumping soc.</b>	<b>5'547'441.70</b>	<b>2'630'068.23</b>	<b>2'917'373.47</b>
P1101 Formation / Conseil	97'309.47	871.46	96'438.01
P1102 Approbation des plans / autorisation d'exploiter	162'868.84	23'458.57	139'410.27
P1103 Contrôle, audit protection santé des travailleurs	1'151'055.50	605'976.35	545'079.15
P1104 Contrôle conditions de travail Ldét/ LTN	3'496'463.74	1'995'170.02	1'501'293.72
P1105 Accidents majeurs / Sécurité biologique	195'904.36	1'708.42	194'195.94
P1106 Inspection de l'aide sociale	443'839.79	2'883.41	440'956.38
<b>GP12 Prévention et règlement des conflits</b>	<b>1'701'926.63</b>	<b>106'467.98</b>	<b>1'595'458.65</b>
P1201 Renseignements juridiques en droit du travail	229'911.00	2'198.55	227'712.45
P1202 Conflits individuels et collectifs du travail	1'192'454.14	7'399.34	1'185'054.80
P1203 CCT et CTT	153'700.47	998.51	152'701.96
P1204 Listes permanentes	125'861.02	95'871.58	29'989.44
<b>GP13 Missions et réalisation des tâches de l'EM du Dpt.</b>	<b>1'833'978.88</b>	<b>9'418.92</b>	<b>1'824'559.96</b>
P1301 Secrétariat général du Département et Controlling	1'833'978.88	9'418.92	1'824'559.96
<b>Total</b>	<b>9'083'347.21</b>	<b>2'745'955.13</b>	<b>6'337'392.08</b>

**SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES**

OP 1  
Procéder au recouvrement forcé  
des créances  
B23 -8'530'800 net  
C23 -8'134'425.41 net

GP 11  
Traitement des opérations de  
poursuites  
B23 -10'956'257 net  
C23 -10'653'304.56 net

GP 12  
Traitement des opérations de  
faillites et procédures  
concordataires  
B23 2'425'457 net  
C23 2'518'879.15 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>19'439'362.78</b>	<b>20'933'100</b>	<b>21'168'102.59</b>	<b>235'003</b>
30 Charges de personnel	12'209'846.25	12'614'400	13'224'752.40	610'352
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'026'230.68	8'007'700	7'795'852.32	-211'848
34 Charges financières	79'596.67	204'500	44'327.98	-160'172
39 Imputations internes	123'689.18	106'500	103'169.89	-3'330
<b>4 Revenus</b>	<b>26'788'814.52</b>	<b>29'463'900</b>	<b>29'302'528.00</b>	<b>-161'372</b>
42 Taxes et redevances	26'891'707.05	29'432'900	29'265'229.48	-167'671
44 Revenus financiers	-102'892.53	31'000	20'902.62	-10'097
49 Imputations internes	0.00	0	16'395.90	16'396
<b>Excédent de revenus</b>	<b>7'349'451.74</b>	<b>8'530'800</b>	<b>8'134'425.41</b>	<b>-396'375</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>7'349'451.74</b>	<b>8'530'800</b>	<b>8'134'425.41</b>	<b>-396'375</b>

## Explication des écarts financiers

31 : Diminution du volume de poursuites attendu et des dépenses liées (frais de port, distribution spéciale des actes de poursuites, mandats de conduite, etc.).

34 : Suppression des intérêts négatifs sur les comptes de liquidités des offices des poursuites et des faillites.

42 : Diminution du volume d'affaires attendu, des émoluments correspondants ainsi que des récupérations de frais relatives aux dossiers des clients (contrepartie de la rubrique 31).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	95.45	95.95	95.95

Nombre de postes à l'organigramme

**OBJECTIF POLITIQUE**

**Traiter les opérations de poursuites et de faillites**

**Sous-objectifs politiques**

- 1 Traiter les opérations de poursuites
- 2 Traiter les opérations de faillites et de procédures concordataires

## SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Deuxième phase de la planification et de la mise en œuvre du mandat externe dans le cadre du processus de réorganisation dans le secteur des poursuites	31.12.23	31.12.23	■ Suite au rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil (CG) et à sa demande, les premiers ateliers ont été organisés en collaboration avec un mandataire externe et l'Association valaisanne des préposés aux poursuites et faillites. Différentes structures des autres cantons ont été analysées afin de déterminer l'autorité de surveillance des offices. Le résultat est attendu au printemps 2024. Afin de réduire la charge de travail des offices, le paiement des factures dans SAP a été centralisé auprès de la direction du service. Par ailleurs, les processus de travail par site ont été constamment analysés, améliorés et uniformisés au cours de l'année. En 2024, il est prévu de saisir tous les processus des différents sites et de les rendre accessibles à tous les collaborateurs du service.
	2 Analyse de la mise en route de la procédure d'archivage numérique	31.12.23	31.12.23	■ Dans un premier temps, la grille d'archivage existante de la direction du service a été analysée et retravaillée en collaboration avec les archivistes cantonaux afin qu'elle puisse être introduite dans l'Enterprise Content Management (ECM) cantonal, où tous les documents sont archivés uniquement sous forme numérique. Le lien pour les secteurs des poursuites et faillites est trop vaste et techniquement impossible. Le Service cantonal de l'informatique travaille sur une solution pour assurer l'archivage dans les systèmes d'exploitation des poursuites et faillites conformément aux directives cantonales.
	3 Deuxième phase de l'analyse relative à la numérisation des processus	31.12.23	31.12.23	■ Une interface informatique a été introduite en collaboration avec la Poste Suisse afin que les données du courrier envoyé et retourné soient automatiquement enregistrées dans le système d'exploitation des offices des poursuites. Cette démarche permet un gain d'efficacité dans ce secteur. Par ailleurs, l'optimisation du processus de paiement dans SAP a été introduite dans tous les offices en collaboration avec l'Administration cantonale des finances, les factures respectives étant désormais lues de manière centralisée et validées au moyen d'une signature numérique. Le service participe en outre activement au projet e-GOV. La numérisation de l'extrait du registre des poursuites est la prochaine priorité pour 2024. Une proposition de modification de la loi devrait permettre de mieux exploiter les possibilités de numérisation dans le domaine de la poursuite pour dettes et de la faillite.
	4 Introduction des mesures de promotion de la sécurité au travail	31.12.23	31.12.23	■ En collaboration avec la police cantonale, des formations sur la gestion de la clientèle agressive ont été organisées pour le personnel confronté à celle-ci. En outre, tous les collaborateurs ont été invités à suivre un cours organisé par l'Office cantonal du feu afin d'améliorer leurs connaissances en matière de prévention des incendies et leur comportement en cas d'incendie. D'autres mesures telles que la sécurisation de la zone accessible au public, la vidéosurveillance dans la zone des guichets, des aménagements avec des boîtiers d'interrogation individuels, l'installation d'un système d'alarme et la sécurisation du transport de fonds ont été planifiées afin de pouvoir être réalisées en 2024.

**SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES**

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad2</b> 5 Deuxième phase de planification et d'application du mandat externe dans le cadre du processus de réorganisation dans le secteur des faillites	31.12.23	31.12.23	■ Dans le secteur des faillites, la centralisation des spécialistes sur 3 sites permet de favoriser l'acquisition des connaissances et de l'expérience, d'analyser et d'améliorer en permanence les processus de travail permettant ainsi d'obtenir un gain de qualité et d'efficacité sur le long terme. La formation dans le domaine des faillites dure plusieurs années. La saisie du processus de travail pour l'archivage électronique dans le domaine des faillites est prévue en 2024. En 2023, un module de gestion directe des biens immobiliers dans le système d'exploitation des faillites a été développé et sera introduit en 2024. En outre, afin de décharger les offices des faillites, les paiements des factures SAP ont été numérisés et centralisés à la direction du service.

## SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Délai pour la deuxième phase de planification et de la mise en œuvre du mandat externe dans le cadre du processus de réorganisation du secteur des poursuites	31.12.23	31.12.23	■ En 2023, 2 ateliers ont été organisés en collaboration avec un mandant externe et l'Association valaisanne des préposés aux poursuites et faillites. A la fin de l'année 2023, le paiement des factures SAP a été centralisé auprès de la direction du service.
	2 Délai pour l'analyse de la mise en route de la procédure d'archivage numérique	31.12.23	31.12.23	■ La nouvelle grille d'archivage pour l'introduction dans l'Enterprise Content Management (ECM) cantonal était prête pour fin 2023 et sera introduite début 2024 auprès de la direction du service.
	3 Délai pour la deuxième phase de l'analyse relative à la numérisation des processus	31.12.23	31.12.23	■ L'échange d'informations numériques pour le suivi et la confirmation de la distribution du courrier avec la Poste Suisse a été introduit progressivement et avec succès dans tous les offices en 2023. Pour le nouveau système de paiement dans SAP, plusieurs formations ont été organisées en faveur des offices en 2023 et la nouvelle procédure a été introduite à la fin de l'année.
	4 Délai pour l'introduction des mesures de promotion de la sécurité au travail	31.12.23	31.12.23	■ Après l'analyse effectuée par la police cantonale, différentes mesures ont été définies et mises en œuvre en 2023 : cours sur la sécurité au contact de la clientèle et en cas d'incendie, amélioration de certains guichets avec alarme directe à la police cantonale et surveillance par caméra, sécurisation des accès pour les tiers par l'installation de guichets d'interrogation. Le Service de l'informatique (SCI) et le Service des immeubles et du patrimoine (SIP) travaillent à la mise en œuvre de ces mesures en 2024.
	5 📄 Nombre de commandements de payer reçus durant l'année (C17=166494, C18=181212, C19=179412, C2020=156'831; C2021=158'055; C2022=158167)	167'000	174'248	■ (2022 = 158'165) Le nombre de nouvelles poursuites a augmenté de 10% par rapport à l'année précédente (environ 16'000 dossiers en plus). Cela représente 0.5 poursuite par habitant valaisan.
	6 📄 Nombre de poursuites traitées par collaborateur(-trice)	2'797	2'770	▲ (2022 = 2'469) (Calcul 2023 : 174'248 poursuites / 62,9 EPT = 2'770) Le nombre de nouvelles poursuites par collaborateur dans le secteur des poursuites a augmenté de 12% par rapport à l'année précédente. En moyenne, un agent des poursuites a traité environ 300 nouveaux dossiers de plus que l'année précédente. Le volume de travail des offices des poursuites ne cesse d'augmenter ces dernières années. Avec le volume de 2023, une limite est atteinte. D'autres augmentations ne peuvent être maîtrisées que par davantage de personnel ou par une numérisation plus poussée.
	7 📄 Nombre de plaintes 17 LP admises	→	13	■ (2022 = 6) Au total, 63 plaintes ont été déposées en vertu de l'article 17 LP, dont 21% ont été acceptées ou partiellement acceptées.
	8 Nombre de saisies traitées par collaborateur(-trice)	3'935	4'164	▲ (2022 = 3'460) (Calcul 2023 : 87'526 saisies / 21 EPT = 4'164) 50% des poursuites introduites ont atteint le stade de la saisie en 2023. Le nombre de saisies traitées par collaborateur est très élevé en 2023 et a augmenté de 10% par rapport à l'année précédente (environ 700 dossiers de plus par agent de saisie).

## SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	9 Délai pour la deuxième phase de planification et d'application du mandat externe dans le cadre du processus de réorganisation du secteur des faillites	31.12.23	31.12.23	■ Fin 2023, le nouveau module de gestion immobilière a été développé dans le système d'exploitation et le paiement des factures SAP a été centralisé à la direction du service.
10	📊 Nombre de faillites prononcées (=ouverts) dans l'année (C17=456, C18=481, C19=504, 2020=461; C2021=455; C2022=602)	472	585	■ (2022 = 602) 585 nouvelles faillites ont été prononcées par le juge. La fin de l'épuration du registre du commerce a entraîné une baisse des ouvertures de faillites d'entreprises présentant des carences dans l'organisation. Ces cas concernent : - à 61% une entreprise ou une personne physique inscrite au registre du commerce, dont 34% ouvrent une procédure de faillite suite à des carences dans l'organisation de la société (art. 731b CO) ; - à 35% des successions répudiées.
11	📊 Nombre de faillites traitées par collaborateur(-trice)	22	29.7	■ (2022 = 30.8) (Calcul 2023 : 585 faillites / 19.7 EPT = 29.7) Le nombre d'ouvertures de faillites par collaborateur est semblable à l'année précédente. Nous comptons environ 30 nouvelles faillites par collaborateur chargé des faillites.
12	Nombre de faillites liquidées	433	544	■ (2022 = 487) Le nombre de faillites clôturées a augmenté de 12% par rapport à l'année précédente.
13	Nombre de faillites ouvertes depuis plus qu'une année	135	198	▲ (2022 = 145) Le nombre de faillites ouvertes depuis plus d'un an a augmenté de 37% par rapport à l'année précédente.
14	Nombre de faillites traitées par une administration spéciale	→	6	■ (2022 = 8) En 2023, 2 autres dossiers ont été clôturés. Il s'agit de dossiers complexes, parfois anciens. Cette procédure d'organisation est aujourd'hui exceptionnelle. La nomination d'une administration spéciale pour la liquidation d'une faillite relève de la compétence de l'assemblée des créanciers.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

**SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES**

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

<b>Groupes de produits / Produits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net 2023</b>
<b>GP11 Traitement des opérations de poursuites</b>	<b>17'056'254.46</b>	<b>27'709'559.02</b>	<b>-10'653'304.56</b>
P1101 Traitement administratif	5'949'743.15	9'272'965.87	-3'323'222.72
P1102 Saisies, inventaires et séquestres	6'212'755.17	10'561'197.75	-4'348'442.58
P1103 Réalisation mobilière et immobilière et gérance	2'060'748.93	3'372'111.69	-1'311'362.76
P1104 Gestion comptable et financière	2'833'007.21	4'503'283.71	-1'670'276.50
<b>GP12 Traitement des opérations de faillites et procédures concordataires</b>	<b>4'111'848.13</b>	<b>1'592'968.98</b>	<b>2'518'879.15</b>
P1201 Traitement administratif	1'412'663.93	534'307.49	878'356.44
P1202 Opérations de liquidation	2'416'626.82	825'238.91	1'591'387.91
P1203 Gestion comptable et financière	282'557.38	233'422.58	49'134.80
<b>Total</b>	<b>21'168'102.59</b>	<b>29'302'528.00</b>	<b>-8'134'425.41</b>

## OFFICE CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

OP 1  
Égalité / Famille / Violences  
domestiques  
B23 1'614'100 net  
C23 1'632'985.70 net

GP 11  
Égalité / Famille / Violences  
domestiques  
B23 1'614'100 net  
C23 1'632'985.70 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>1'813'875.74</b>	<b>1'620'000</b>	<b>1'649'331.90</b>	<b>29'332</b>
30 Charges de personnel	716'010.40	743'200	724'572.05	-18'628
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	568'358.27	485'900	501'923.43	16'023
36 Charges de transferts	526'177.56	390'000	390'512.55	513
39 Imputations internes	3'329.51	900	32'323.87	31'424
<b>4 Revenus</b>	<b>28'229.40</b>	<b>5'900</b>	<b>16'346.20</b>	<b>10'446</b>
42 Taxes et redevances	28'229.40	5'900	10'321.20	4'421
46 Revenus de transferts	0.00	0	4'000.00	4'000
49 Imputations internes	0.00	0	2'025.00	2'025
<b>Excédent de charges</b>	<b>1'785'646.34</b>	<b>1'614'100</b>	<b>1'632'985.70</b>	<b>18'886</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>1'785'646.34</b>	<b>1'614'100</b>	<b>1'632'985.70</b>	<b>18'886</b>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	4.20	4.70	4.80

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

0.1 EPT Collaborateur administratif

### OBJECTIF POLITIQUE

**Promouvoir l'égalité de genre, soutenir la famille et lutter contre les violences domestiques et les discriminations.**

#### Sous-objectifs politiques

- 1 Veiller à l'application du principe de l'égalité de genre dans tous les domaines de l'existence ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait
- 2 Apporter à la famille, communauté de base de la société, la protection et le soutien dont elle a besoin pour que chacun de ses membres puisse s'épanouir
- 3 Lutter contre les violences domestiques, en protégeant les personnes qui en sont les victimes, en favorisant l'accompagnement des auteurs et en développant information/sensibilisation/prévention

## OFFICE CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes				
ad1	1 ★ Représentation équilibrée femmes-hommes dans les postes à responsabilités de l'administration et des organisations soutenues par le canton, promotion de la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public et renforcement de la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles	31.12.25		▲ Quelques femmes en plus dans les postes à responsabilités de l'administration, mais une marge d'amélioration persiste. Peu de ressources investies dans la promotion de la Charte en 2023, dû au changement à la tête de l'Office. Poursuite avec les mesures de prévention et d'information dans les domaines des violences sexuelles et des discriminations.
	2 Lutter contre les discriminations envers les personnes LGBTIQ, notamment par des actions d'information/prévention et soutenir le réseau associatif/institutionnel	31.12.23	31.12.23	■ Mesures du plan d'action toutes mises en oeuvre, déploiement d'une campagne cantonale 2023 et réalisation de clips vidéos à visée pédagogique. Rencontre régulière du COPIL et du groupe terrain qui regroupe les différents partenaires.
	3 Prise de contact avec les signataires de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public afin de demander les actions mises en place	31.12.23		▲ Prévu en fin d'année 2023, mais après discussion avec le Bureau fédéral de l'égalité, celui-ci a prévu un monitoring conséquent en 2024 et nous a proposé de ne pas solliciter à double les signataires de la charte à fréquence si rapprochée.
ad2	4 Fournir information/soutien/conseil aux familles et aider à la conciliation travail-famille	31.12.23	31.12.23	■ Mise à jour et enrichissement des informations disponibles sur notre site internet. Relance des réseaux familles dans le Valais romand et germanophone qui permettent une bonne connaissance réciproque des prestations utiles aux familles.
ad3	5 Assurer l'information/sensibilisation/prévention sur la thématique des violences domestiques ainsi que la coordination du réseau cantonal contre les violences domestiques	31.12.23	31.12.23	■ Mesure continue de sensibilisation/information du réseau professionnel, comme du grand public. Colloque du réseau en avril, travail sur la publication du registre statistique.
	6 § Réaliser la révision partielle de la Loi sur les violences domestiques (LVD) (550.6)	31.12.23		▲ Suite du travail de révision avec la Commission cantonale contre les violences domestiques. La mise en consultation de l'avant-projet de loi a été validée par le Conseil d'Etat en décembre 2023. La mise en consultation s'étend du 9 janvier au 23 février 2024. Un projet de révision sera transmis au Grand Conseil durant le premier semestre 2024.
★ : Programme gouvernemental    § : Programme législatif				

## OFFICE CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Pourcentages de femmes : Conseils Communaux 2020 26% / Grand Conseil 2021 35% / Participations de l'Etat 2022 25%	↗	→	■ Pas de nouvelles élections communales ou cantonales en 2023. Le préavis de l'OCEF n'est plus requis dans les participations de l'Etat.
	2 Nombre d'actions réalisées pour la lutte contre les discriminations (nouveau 2023)	10	10	■ Une campagne cantonale, 2 projets de partenaires soutenus et 7 interventions dans le cadre de formations à des groupes professionnels divers.
ad2	3 🏠 Nb de consultations des informations pour les familles sur le site de l'OCEF	40'000	38'500	■ Presque à l'objectif, la consultation reste stable. Les nouveaux contenus en cours de développement seront promus en 2024.
ad3	4 🏠 Cas de violences domestiques (2021 = 341 interventions de police, 0 homicide-0 tentative, 795 infractions)	→	↗	▲ Légère hausse en 2022, avec 377 interventions (+11%), 1 homicide consommé (+100%) et 931 infractions (+17%). Les chiffres 2023 seront disponibles en mars 2024.
	5 Nombre d'entretiens obligatoires et de mesures d'accompagnement des auteurs sur base volontaire (2021 : 278 dont 236 volontaires)	315	493	■ 2023: 493 entretiens dont 409 volontaires, soit 83% - une proportion stable par rapport à 2022. L'avant-projet LVD propose une augmentation de 1 à 3 du nombre d'entretiens obligatoires. Le travail de sensibilisation et de promotion de la prestation se poursuit pour continuer à augmenter le nombre d'entretiens volontaires.
	6 Nombre de rencontres du réseau contre les violences domestiques (groupes régionaux, commission, gd public) (2021 = 8)	10	10	■ Le rythme habituel des séances de la CCVD et des groupes régionaux est stable. Il a été décidé de faire dès 2023 un colloque chaque deux ans, pour préserver les ressources nécessaires à l'organisation. Un colloque a donc eu lieu en avril 2023 et le suivant se tiendra en 2025. Une rencontre avec les partenaires du registre statistique, destiné à paraître au printemps 2024 a également eu lieu en novembre.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

OFFICE CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

<b>Groupes de produits / Produits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net 2023</b>
<b>GP11 Egalité / Famille / Violences domestiques</b>	<b>1'649'331.90</b>	<b>16'346.20</b>	<b>1'632'985.70</b>
P1101 Egalité	605'283.23	6'405.77	598'877.46
P1102 Famille	193'558.58	2'627.16	190'931.42
P1103 Violence domestique	850'490.09	7'313.27	843'176.82
<b>Total</b>	<b>1'649'331.90</b>	<b>16'346.20</b>	<b>1'632'985.70</b>

**SUBVENTIONNEMENT DES ASSURANCES SOCIALES**

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>127'698'851.58</b>	<b>135'519'000</b>	<b>135'969'150.41</b>	<b>450'150</b>
36 Charges de transferts	127'698'851.58	135'519'000	135'969'150.41	450'150
<b>4 Revenus</b>	<b>73'440'192.80</b>	<b>77'683'200</b>	<b>79'603'124.85</b>	<b>1'919'925</b>
46 Revenus de transferts	73'440'192.80	77'683'200	79'603'124.85	1'919'925
<b>Excédent de charges</b>	<b>54'258'658.78</b>	<b>57'835'800</b>	<b>56'366'025.56</b>	<b>-1'469'774</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>54'258'658.78</b>	<b>57'835'800</b>	<b>56'366'025.56</b>	<b>-1'469'774</b>

## Explication des écarts financiers

36 : L'augmentation des charges est due principalement à l'augmentation des prestations complémentaires. Ces charges supplémentaires sont compensées par des recettes supplémentaires enregistrées sous la rubrique 46.

46 : L'augmentation des revenus est due d'une part au versement de la part du capital du fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture revenant au canton du Valais (1.7 millions) et d'autre part à l'augmentation proportionnelle de la part fédérale et des communes pour le financement des prestations complémentaires.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

363	Allocations familiales pour non-actifs (AFNA et allocations familiales complémentaires agricoles)	5'568'421
	Financement des allocations fédérales dans l'agriculture	1'020'550
	Frais de gestion de la Caisse Cantonale de Compensation	5'350'842
	Prestations complémentaires AVS et AI	124'029'337
		<b>135'969'150</b>
463	AF fédérales dans l'agriculture (Fonds)	1'702'206
	Subventions communales pour les frais de gestion des prestations complémentaires AVS, AI et AF	1'049'185
	Subventions communales pour les prestations complémentaires et les AFNA	22'798'225
	Subventions fédérales aux prestations complémentaires AI	27'344'564
	Subventions fédérales aux prestations complémentaires AVS	25'161'860
	Subventions fédérales pour les frais de gestion des prestations complémentaires AVS et AI	1'547'085
		<b>79'603'125</b>

<b>Département de l'économie et de la formation (DEF)</b>		<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>VUE FINANCIERE</b>					
<b>TOTAL</b>					
<b>Charges et dépenses</b>		<b>1'395'836'548.82</b>	<b>1'431'233'800</b>	<b>1'405'753'155.12</b>	<b>-25'480'645</b>
<b>Revenus et recettes</b>		<b>566'690'740.87</b>	<b>567'496'600</b>	<b>569'216'108.52</b>	<b>1'719'509</b>
<b>Insuffisance de financement</b>		<b>829'145'807.95</b>	<b>863'737'200</b>	<b>836'537'046.60</b>	<b>-27'200'153</b>
<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</b>					
Service administratif et des affaires juridiques de la formation		22'090'495.98	22'009'000	22'402'644.97	393'645
Service juridique des affaires économiques		1'079'418.44	1'183'100	1'123'437.91	-59'662
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation		28'012'292.63	40'332'600	19'744'643.88	-20'587'956
Service de l'industrie, du commerce et du travail		7'755'646.17	5'598'500	5'500'092.18	-98'408
Service de l'agriculture		44'953'478.52	30'118'700	30'649'515.00	530'815
Service de l'enseignement		422'017'014.87	441'068'200	440'607'852.39	-460'348
Service de la formation professionnelle		77'550'682.42	77'501'400	78'226'388.31	724'988
Service des hautes écoles		166'768'381.46	183'177'100	178'910'431.97	-4'266'668
Service cantonal de la jeunesse		58'918'397.46	62'748'600	59'372'039.99	-3'376'560
<b>Insuffisance de financement</b>		<b>829'145'807.95</b>	<b>863'737'200</b>	<b>836'537'046.60</b>	<b>-27'200'153</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>					
30	Charges de personnel	597'724'535.01	618'063'500	626'688'646.45	8'625'146
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	67'722'378.18	70'540'600	72'320'650.84	1'780'051
34	Charges financières	14'883.38	19'200	10'436.58	-8'763
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	8'288'700.72	4'937'500	3'180'040.02	-1'757'460
36	Charges de transferts	430'864'322.99	434'372'800	419'182'581.28	-15'190'219
37	Subventions redistribuées	198'362'209.00	198'748'000	203'589'586.66	4'841'587
38	Charges extraordinaires	2'350'227.97	583'700	1'964'023.00	1'380'323
39	Imputations internes	13'510'188.28	10'408'100	18'015'091.67	7'606'992
40	Revenus fiscaux	1'372'730.18	1'634'400	1'178'906.92	-455'493
41	Patentes et concessions	33'341'104.15	30'800'000	33'398'102.00	2'598'102
42	Taxes et redevances	34'360'042.09	36'402'600	40'549'774.51	4'147'175
43	Revenus divers	-83'586.55	-120'000	87'352.67	207'353
44	Revenus financiers	1'322'456.51	1'471'100	1'494'289.38	23'189
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	1'517'939.83	8'329'200	9'059'356.87	730'157
46	Revenus de transferts	221'761'005.67	208'696'500	215'340'866.27	6'644'366
47	Subventions à redistribuer	198'362'209.00	198'748'000	203'589'586.66	4'841'587
48	Revenus extraordinaires	14'115'817.39	16'492'200	8'721'921.25	-7'770'279
49	Imputations internes	11'900'452.83	8'984'000	14'861'677.24	5'877'677
	<b>Total charges</b>	<b>1'318'837'445.53</b>	<b>1'337'673'400</b>	<b>1'344'951'056.50</b>	<b>7'277'656</b>
	<b>Total revenus</b>	<b>517'970'171.10</b>	<b>511'438'000</b>	<b>528'281'833.77</b>	<b>16'843'834</b>
	<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>800'867'274.43</b>	<b>826'235'400</b>	<b>816'669'222.73</b>	<b>-9'566'177</b>
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>					
50	Immobilisations corporelles	0.00	269'000	20'123.00	-248'877
52	Immobilisations incorporelles	47'895.99	31'000	37'577.08	6'577
54	Prêts	31'887'078.00	48'435'000	23'001'075.00	-25'433'925
56	Propres subventions d'investissement	36'357'546.30	37'825'400	30'253'513.54	-7'571'886
57	Subventions d'investissement redistribuées	8'706'583.00	7'000'000	7'489'810.00	489'810
63	Subventions d'investissement acquises	6'495'672.50	15'833'700	309'898.25	-15'523'802
64	Remboursements de prêts	33'086'069.27	32'819'900	32'717'344.50	-102'556
65	Transferts de participations	501.00	0	0.00	0
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	431'744.00	405'000	417'222.00	12'222
67	Subventions d'investissement à redistribuer	8'706'583.00	7'000'000	7'489'810.00	489'810
	<b>Total dépenses</b>	<b>76'999'103.29</b>	<b>93'560'400</b>	<b>60'802'098.62</b>	<b>-32'758'301</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>48'720'569.77</b>	<b>56'058'600</b>	<b>40'934'274.75</b>	<b>-15'124'325</b>
	<b>Investissements nets</b>	<b>28'278'533.52</b>	<b>37'501'800</b>	<b>19'867'823.87</b>	<b>-17'633'976</b>

## SERVICE ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FORMATION

OP 1  
Appui à la conduite du  
Département, coordination et  
aides à la formation  
B23 22'009'000 net  
C23 22'402'644.97 net

GP 11  
Appui, coordination et préavis  
B23 4'782'600 net  
C23 4'793'856.71 net

GP 12  
Aides à la formation  
B23 17'226'400 net  
C23 17'608'788.26 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>24'234'467.32</b>	<b>23'859'000</b>	<b>24'518'922.16</b>	<b>659'922</b>
30 Charges de personnel	4'011'780.45	4'193'900	4'183'750.10	-10'150
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	725'882.53	1'185'800	1'629'727.47	443'927
36 Charges de transferts	19'483'802.00	18'471'000	18'426'382.00	-44'618
39 Imputations internes	13'002.34	8'300	279'062.59	270'763
<b>4 Revenus</b>	<b>1'448'835.17</b>	<b>1'447'900</b>	<b>1'467'297.04</b>	<b>19'397</b>
40 Revenus fiscaux	64.00	0	144.00	144
42 Taxes et redevances	37'535.75	48'100	31'996.65	-16'103
44 Revenus financiers	368'425.87	409'800	376'082.54	-33'717
46 Revenus de transferts	1'031'770.00	990'000	1'059'061.35	69'061
49 Imputations internes	11'039.55	0	12.50	13
<b>Excédent de charges</b>	<b>22'785'632.15</b>	<b>22'411'100</b>	<b>23'051'625.12</b>	<b>640'525</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>2'390'829.00</b>	<b>3'600'000</b>	<b>2'295'902.00</b>	<b>-1'304'098</b>
54 Prêts	2'390'829.00	3'600'000	2'295'902.00	-1'304'098
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>3'085'965.17</b>	<b>4'002'100</b>	<b>2'944'882.15</b>	<b>-1'057'218</b>
64 Remboursements de prêts	3'085'965.17	4'002'100	2'944'882.15	-1'057'218
<b>Recettes nettes d'investissement</b>	<b>695'136.17</b>	<b>402'100</b>	<b>648'980.15</b>	<b>246'880</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>22'090'495.98</b>	<b>22'009'000</b>	<b>22'402'644.97</b>	<b>393'645</b>

## Explication des écarts financiers

31 : Pertes sur créances : le montant des amortissements des prêts irrécouvrables accordés aux étudiants et aux apprentis a été plus important que planifié.

39 : Approvisionnement en matériel : imputations des coûts liés au réaménagement de l'étage et des bureaux de l'Etat-major du DEF.

39 : Intérêts et charges financières : imputations des intérêts liés aux prêts d'études (0.85%).

46 : Subvention de la Confédération : l'écart s'explique par la subvention fédérale allouée pour les aides à la formation en fonction de l'évolution de la population de chaque canton.

54 : Prêts ménages privés : les prêts d'études accordés n'ont pas été entièrement utilisés par les ayants droit par crainte d'un endettement trop important.

64 : Remboursements prêts ménages privés : le montant des remboursements des prêts d'études varie chaque année en fonction de la capacité financière des bénéficiaires.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	25.80	26.50	26.00

Nombre de postes à l'organigramme

**SERVICE ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FORMATION**

## Explication des écarts

Transfert du poste de collaborateur scientifique (case manager 0.5 EPT) du Service administratif et des affaires juridiques au Service des hautes écoles avec effet au 1er août 2023.

**OBJECTIF POLITIQUE**

**Appuyer la conduite et la direction du Département, assurer la coordination administrative, financière et juridique du Département ainsi que les aides à la formation et l'encouragement aux études**

**Sous-objectifs politiques**

- 1 Assurer les tâches d'état-major en particulier :
  - 1.1 Assumer les tâches particulières du secrétariat général du Département notamment la planification, le controlling départemental et l'information
  - 1.2 Garantir la coordination départementale entre les activités des services, la coordination interdépartementale et la représentation du Département dans les tâches interdépartementales générales [PIP]
- 2 Conseiller et soutenir le Chef de Département sur les questions liées à l'économie et à l'innovation
  - 2.1 Etre l'interlocuteur privilégié pour les entreprises stratégiques établies sur le territoire cantonal et faciliter leurs relations avec l'Administration cantonale
  - 2.2 Gérer et piloter pour le Département les projets d'importance stratégique du canton notamment le Campus Energypolis
- 3 Assurer la coordination administrative et financière ainsi que les préavis pour le compte du Chef de Département et de l'Etat-major
- 4 Conseiller juridiquement le Chef de Département et les Services de la formation dans l'élaboration et l'application de la législation, prendre position sur les recours et émettre des avis de droit.
- 5 Soutenir l'accès aux études du secondaire I dans une autre région linguistique, du secondaire du deuxième degré général et professionnel ainsi que du degré tertiaire par l'octroi de bourses et/ou de prêts d'études pour les étudiants et les apprentis n'ayant pas les ressources financières suffisantes [PIP]
- 6 Veiller à la mise en place de la politique RH du personnel de la fonction publique définie par le Conseil d'Etat au personnel enseignant et définir, dans certains domaines spécifiques, la politique RH des enseignants, arrêtée par le Chef de département

## SERVICE ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FORMATION

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	1 ★ Poursuite du développement du Campus Energypolis et mise en place de son Parc de l'innovation, antenne régionale du Parc de l'innovation de l'EPFL (SIP West)	31.12.25		■ En novembre 2023, le Grand Conseil a décidé l'acquisition de parcelles pour la construction des bâtiments pour les besoins du Parc de l'innovation du Campus.
	2 Création et mise en place de la société d'exploitation du Parc de l'innovation « Energypolis SA »	31.12.23		▲ La loi sur la société de gestion et d'exploitation du parc de l'innovation du Campus Energypolis (LPI) du 15 septembre 2022 est entrée en vigueur le 1er février 2023. Cependant, la société Energypolis SA n'a pas encore été formellement créée. Sa fondation est prévue durant le printemps 2024. Un groupe de travail composé des futurs membres du Conseil d'administration s'est par contre réuni à plusieurs reprises en 2023 pour définir les besoins en locaux du Parc d'innovation et préciser le business plan de la société.
	3 Mise en place, en collaboration avec la Fondation The Ark, d'un comité de sélection et de soutien des startups et entreprises du Parc de l'innovation du Campus Energypolis	30.06.23	28.04.23	■ La création d'un programme ScaleTec Energypolis au sein de la Fondation the Ark a été acceptée par le Conseil d'Etat en mars 2023. Un comité d'engagement a été mis en place et s'est réuni pour analyser et sélectionner les dossiers de demandes de soutien des start-up et entreprises du Parc de l'innovation du Campus Energypolis.
	4 ★ Transformation de l'aéroport de Sion en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme du canton	31.12.25		■ Afin d'exploiter l'aéroport de Sion comme outil de promotion économique et touristique, il est nécessaire pour le Canton de maîtriser cette infrastructure. Un avant-projet de loi concernant la création d'une société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion permettra d'avoir la maîtrise sur cette infrastructure. Sa consultation devrait intervenir durant le premier trimestre 2024.
	5 Coordination pour la réalisation de la fiche PSIA de l'aéroport de Sion	31.12.23		▲ La coordination de la fiche PSIA (Plan sectoriel des transports, partie infrastructures aéronautiques) se poursuit.
	6 § Rédaction d'un projet de loi pour la création d'une société d'exploitation des aéroports d'importance cantonale	31.12.23		▲ L'avant-projet de loi a été élaboré et sa consultation devrait intervenir durant le premier trimestre 2024.
	7 Coordination pour la mise oeuvre de la fiche PSIA de l'aéroport de Rarogne et soutien à l'implantation de sociétés d'innovation sur le site	30.06.23		● La coordination pour la mise en oeuvre de la fiche PSIA (Plan sectoriel des transports, partie infrastructures aéronautiques) de l'aéroport de Rarogne est en cours. Aucune implantation n'est possible avant la mise en oeuvre du PSIA qui est intimement lié à la réalisation du projet d'amélioration foncière Visp-Baltschieder-Raron.
	8 ★ Soutien au développement du Swiss Digital Center (SDC), écosystème de compétences et d'innovation ayant comme but de répondre aux défis de la transformation digitale	31.12.25		■ Les mesures visant à renforcer et développer l'écosystème sont réalisées selon le planning prévu. Le Swiss Digital Center bénéficie d'une visibilité et notoriété croissante en Valais et en Suisse romande également.
	9 Etudes sur la réalisation d'un bâtiment du Pôle industrie 4.0 à Sierre	31.12.23		▲ Les négociations pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction d'un bâtiment Pôle industrie 4.0 sont en cours. Le programme des locaux concernant ce bâtiment est également à l'étude.
★ : Programme gouvernemental    § : Programme législatif				

## SERVICE ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FORMATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	1 Investissements de l'EPFL à ce jour en Valais en millions de francs (objectif initial = 100 mios sur 10 ans)	220	220	■
	2 Nombre de chaires créées par l'EPFL en Valais	14	14	■
	3 Nombre de groupes de recherche créés par l'EPFL en Valais	2	2	■
	4 Nombre de personnes employées par l'EPFL en Valais et domiciliées en Valais (2021 = 70,9%)	175	174	■
	5 Nombre d'emplois créés par l'EPFL en Valais en EPT (objectif initial = 150 EPT)	250	250	■
ad5	6 1 Montant moyen par boursier des bourses versées pendant l'année	5'376	7'069	■
	7 1 Montant moyen par bénéficiaire des prêts versés pendant l'année	4'250	5'024	■
	8 1 Nombre d'ayants droit à une bourse et/ou à un prêt	2'900	2'336	■
	9 1 Montant brut des prêts (y.c. transitoires) (en mio.) (C2017=2.4; C2018=2.5)	3.6	2.4	▲ Les prêts d'études accordés n'ont pas été entièrement utilisés par les ayants droit par crainte d'un endettement trop important.
	10 1 Montant brut des bourses (y.c. transitoires) (en mio.)	18.01	18.38	■
	11 1 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation du degré tertiaire	43%	40.6%	■
	12 1 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation du secondaire (étudiants et apprentis)	56%	58.8%	■
	13 1 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation en Valais	60%	63.4%	■
	14 1 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation hors canton	40%	36.6%	■
	15 1 Montant par habitant des bourses d'études (CH = 42.-)	52.6	56.3	■
	16 1 Montant par habitant des prêts d'études (CH = 2.50)	7	6.9	■
	17 1 Montant par habitant des aides à la formation (bourses + prêts d'études) (CH = 44.50)	59.6	63.2	■
	18 1 Part de bénéficiaires de bourses par rapport à la population (CH = 0.55%)	1.01%	0.81%	▲
	19 1 Part de bénéficiaires de prêts par rapport à la population (CH = 0.03%)	0.16%	0.15%	■
	20 1 Part de bénéficiaires des aides (bourses+prêts) par rapport à la population (CH = 0.58%)	1.17%	0.96%	▲

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Appui, coordination et préavis</b>	<b>4'849'818.56</b>	<b>55'961.85</b>	<b>4'793'856.71</b>
P1101 État-major du Département	1'668'650.26	5'021.99	1'663'628.27
P1102 Déléguée à l'économie et à l'innovation	807'310.67	1'826.75	805'483.92
P1103 Affaires juridiques de la formation	567'264.35	3'792.63	563'471.72
P1104 Comptabilité de la formation	871'799.32	3'197.44	868'601.88
P1105 Coordination informatique du Département	180'807.90	761.39	180'046.51
P1106 Coordination RH de la formation	361'887.75	1'422.29	360'465.46
P1107 Traductions du Département et aides au bilinguisme	392'098.31	39'939.36	352'158.95
<b>GP12 Aides à la formation</b>	<b>21'965'005.60</b>	<b>4'356'217.34</b>	<b>17'608'788.26</b>
P1201 Bourses et prêts d'études	21'965'005.60	4'356'217.34	17'608'788.26
<b>Total</b>	<b>26'814'824.16</b>	<b>4'412'179.19</b>	<b>22'402'644.97</b>

## SERVICE JURIDIQUE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

OP 1  
Assurer les tâches juridiques des  
affaires économiques  
B23 1'183'100 net  
C23 1'123'437.91 net

GP 11  
Droit économique  
B23 706'577 net  
C23 1'004'338.27 net

GP 12  
Droit foncier rural et bail à ferme  
B23 476'523 net  
C23 119'099.64 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>1'560'305.44</b>	<b>1'627'300</b>	<b>1'542'241.21</b>	<b>-85'059</b>
30 Charges de personnel	1'286'527.35	1'288'200	1'290'989.60	2'790
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	142'565.95	216'500	142'045.05	-74'455
36 Charges de transferts	107'784.00	105'000	84'673.00	-20'327
39 Imputations internes	23'428.14	17'600	24'533.56	6'934
<b>4 Revenus</b>	<b>480'887.00</b>	<b>444'200</b>	<b>418'803.30</b>	<b>-25'397</b>
40 Revenus fiscaux	18'671.00	14'000	15'532.00	1'532
42 Taxes et redevances	462'216.00	430'200	403'271.30	-26'929
<b>Excédent de charges</b>	<b>1'079'418.44</b>	<b>1'183'100</b>	<b>1'123'437.91</b>	<b>-59'662</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>1'079'418.44</b>	<b>1'183'100</b>	<b>1'123'437.91</b>	<b>-59'662</b>

## Explication des écarts financiers

31 : En vue de l'entrée en vigueur du nouveau droit des marchés publics, initialement prévue en 2023, des dépenses plus élevées étaient prévues à la rubrique 31. La différence s'explique par le fait que le droit des marchés publics n'est entré en vigueur qu'au 1er janvier 2024, ce qui a entraîné moins de dépenses dans cette rubrique en 2023.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	7.60	7.60	7.60

Nombre de postes à l'organigramme

## OBJECTIF POLITIQUE

## Assurer le suivi juridique des affaires économiques

## Sous-objectifs politiques

- Contribuer à une application correcte de la législation sur les marchés publics par le conseil juridique, l'information et le contrôle [PIP]
- Instruire les recours dans les domaines de compétences du service et préparer les projets de décision pour le Conseil d'Etat
- Assurer le conseil juridique concernant des affaires économiques
- Gérer des projets de législations et participer à de tels projets
- Contribuer à des solutions juridiquement correctes par le conseil et par l'information dans le cadre de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) et prendre les décisions se basant sur lesdites lois

## SERVICE JURIDIQUE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Soutien aux pouvoirs adjudicateurs lors de la mise en place du nouveau système d'information sur les marchés publics KISSimap	31.12.23		● Le 3 février 2023 les cantons ont reçu une information de la part de l'association Simap, que la nouvelle plateforme simap.ch ne peut pas être mise en service comme initialement prévu en 2023 et qu'elle doit être reportée à mi-2024. Les formations des centres de compétence cantonaux Simap ont été également reportées au printemps 2024. Les services adjudicateurs n'ont donc pas pu être préparés à l'introduction de la nouvelle plateforme. Cette mesure a dû être reportée à l'année 2024.
	2 Réorganisation du Centre de compétence cantonal SIMAP	31.12.23		● En raison du report de la mise en service de la nouvelle plateforme Simap à mi-2024, la réorganisation du centre de compétences cantonal n'a pas été effectuée. Sur la base des premières constatations, il ne sera guère nécessaire de modifier l'organisation actuelle. Un rapport présentant l'organisation du centre de compétences cantonal Simap sera soumis au Conseil d'Etat au printemps 2024.
ad4	3 Soutien ciblé aux pouvoirs adjudicateurs lors de la mise en oeuvre de la nouvelle législation sur les marchés publics	31.12.23		▲ La nouvelle législation sur les marchés publics n'a pu être mise en vigueur dans le canton du Valais qu'au 1er janvier 2024. C'est pourquoi les mesures de soutien en faveur des adjudicateurs ont été encore limitées en 2023. Une newsletter cantonale sur le thème du droit des marchés publics a tout de même été lancée et envoyée pour la première fois en novembre 2023. Les formations des adjudicateurs sur le nouveau droit des marchés publics ont été fixées à janvier 2024. De plus, de nombreux outils ont été mis à la disposition des adjudicateurs.

## SERVICE JURIDIQUE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre d'informations et de formations spécifiques.	2	1	▲ Au cours de l'année 2023, les adjudicateurs ont reçu une seule information spécifique sur le droit des marchés publics. Les formations ont été reportées à la nouvelle année, compte tenu de l'entrée en vigueur du nouveau droit des marchés publics le 1er janvier 2024.
	2 Nombre d'informations spécifiques KISSimap	2	1	▲ Comme la mise en service de la nouvelle plateforme Simap a dû être reportée à la mi-2024, les adjudicateurs n'ont été informés qu'une seule fois de manière spécifique. D'autres informations spécifiques ne s'imposaient pas respectivement ne seront probablement nécessaires qu'en 2024.
	3 Rapport et mis en place de la nouvelle organisation du Centre de compétences cantonal SIMAP	1	0	● En raison du report de la mise en service de la nouvelle plateforme Simap à mi-2024, la réorganisation du centre de compétences cantonal n'a pas été effectuée. Un rapport présentant l'organisation du centre de compétences cantonal Simap sera soumis au Conseil d'Etat au printemps 2024.
	4 Nombre de contrôles ponctuels des procédures marchés publics effectués	50	54	■ En 2023 le SJAE a terminé 54 contrôles dans 19 communes valaisannes.
ad2	5 Pourcentage des recours déposés traités dans le délai d'ordre	90%	90%	■ Malgré un nombre toujours élevé de recours, le SJAE a pu maintenir un traitement rapide. Plus que 90% des recours ont pu être traités dans le délai d'ordre.
ad3	6 Nombre des demandes juridiques traitées par année	200	200	■ Toutes les demandes juridiques adressées au SJAE dans le domaine du droit économique sont traitées. Le SJAE a traité en 2023 plus que 200 demandes juridiques.
ad4	7 Nombre d'informations et de formations spécifiques concernant le nouveau droit sur les marchés publics	2	1	▲ Cet indicateur n'a été que partiellement atteint, car le nouveau droit des marchés publics n'a pu entrer en vigueur qu'au 1er janvier 2024. Une seule information spécifique concernant le nouveau droit des marchés publics a été donnée aux adjudicateurs.
ad5	8 Traitement dans les 5 jours ouvrables des dossiers de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) (réception d'environ 2'000 dossiers par année)	95%	95%	■ Le traitement rapide des demandes LDFR et LBFA est une des priorités du SJAE. Le SJAE a pu maintenir un traitement rapide des demandes en 2023 (nombre de dossiers traités en 2023 : 1933).

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

<b>Groupes de produits / Produits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net 2023</b>
<b>GP11 Droit économique</b>	<b>1'032'278.98</b>	<b>27'940.71</b>	<b>1'004'338.27</b>
P1101 Instruction, soutien juridique et administratif	1'032'278.98	27'940.71	1'004'338.27
<b>GP12 Droit foncier rural et bail à ferme</b>	<b>509'962.23</b>	<b>390'862.59</b>	<b>119'099.64</b>
P1201 Droit foncier rural et bail à ferme	509'962.23	390'862.59	119'099.64
<b>Total</b>	<b>1'542'241.21</b>	<b>418'803.30</b>	<b>1'123'437.91</b>

## SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

OP 1  
Favoriser le développement  
économique et maintenir la  
population sur l'ensemble du  
territoire  
B23 40'332'600 net  
C23 19'744'643.88 net

<p>GP 11 Créer les conditions fav. au dév. économique B23 21'770'674 net C23 23'610'248.71 net</p>	<p>GP 12 Assurer la mise en oeuvre stratégie du dév. éco B23 7'020'966 net C23 -1'299'374.82 net</p>	<p>GP 13 Renforcer le tissu et la compétitivité de l'éco.VS B23 10'997'465 net C23 -3'067'027.91 net</p>	<p>GP 14 Coordonner les relations entre acteurs éco. VS B23 543'495 net C23 500'797.90 net</p>
--	--	--	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>53'201'759.40</b>	<b>45'110'100</b>	<b>33'837'672.36</b>	<b>-11'272'428</b>
30 Charges de personnel	3'686'514.38	3'654'700	3'778'598.40	123'898
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'576'872.22	1'768'000	1'805'861.31	37'861
34 Charges financières	1'607.85	10'000	741.98	-9'258
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	1'004'000.00	1'000'000	1'012'300.00	12'300
36 Charges de transferts	45'569'450.29	37'804'200	23'276'607.39	-14'527'593
37 Subventions redistribuées	275'000.00	275'000	275'000.00	0
38 Charges extraordinaires	583'667.00	583'700	798'667.00	214'967
39 Imputations internes	504'647.66	14'500	2'889'896.28	2'875'396
<b>4 Revenus</b>	<b>32'578'195.91</b>	<b>16'543'800</b>	<b>10'137'738.13</b>	<b>-6'406'062</b>
42 Taxes et redevances	353'311.75	178'800	438'059.74	259'260
44 Revenus financiers	230'068.14	340'000	100'973.55	-239'026
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	577'562.65	0	0.00	0
46 Revenus de transferts	18'202'848.88	2'750'000	5'346'057.29	2'596'057
47 Subventions à redistribuer	275'000.00	275'000	275'000.00	0
48 Revenus extraordinaires	12'512'967.14	13'000'000	2'965'347.55	-10'034'652
49 Imputations internes	426'437.35	0	1'012'300.00	1'012'300
<b>Excédent de charges</b>	<b>20'623'563.49</b>	<b>28'566'300</b>	<b>23'699'934.23</b>	<b>-4'866'366</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>31'333'875.14</b>	<b>46'194'300</b>	<b>18'456'250.55</b>	<b>-27'738'049</b>
54 Prêts	16'300'305.00	34'394'300	12'820'000.00	-21'574'300
56 Propres subventions d'investissement	15'033'570.14	11'800'000	5'636'250.55	-6'163'749
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>23'945'146.00</b>	<b>34'428'000</b>	<b>22'411'540.90</b>	<b>-12'016'459</b>
63 Subventions d'investissement acquises	1'827'200.00	13'473'600	91'577.00	-13'382'023
64 Remboursements de prêts	21'691'702.00	20'564'400	21'906'341.90	1'341'942
65 Transferts de participations	500.00	0	0.00	0
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	425'744.00	390'000	413'622.00	23'622
<b>Recettes nettes d'investissement</b>	<b>-7'388'729.14</b>	<b>-11'766'300</b>	<b>3'955'290.35</b>	<b>15'721'590</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>28'012'292.63</b>	<b>40'332'600</b>	<b>19'744'643.88</b>	<b>-20'587'956</b>

Explication des écarts financiers
36 : Les dépenses inférieures au budget proviennent principalement de montants en lien avec les mesures COVID-19 (extournes cas de rigueur, correction MEM et remb. d'aides, -10 mios) et de la provision LERM au CCF (-4 mios).
38 : La charge supplémentaire correspond aux annuités remboursées au Fonds du 21ème siècle en lien avec les prêts BioArk III Monthey et BioArk II Viège.
39 : Cette rubrique est composée du mouvement en lien avec le Fonds pour pertes sur Prêts LIM/NPR (1 mio, écriture miroir en r.49) et les intérêts théoriques sur prêts LIM/NPR (1.86 mios).
42 : Ces recettes supplémentaires proviennent principalement d'une écriture comptable dite de "subvention non monétaire" en faveur de la société H55 et de start-up pour les loyers, compensée par une écriture miroir en rubrique 36.
44 : Le rendement des participations du SETI a été inférieur aux prévisions. Cela provient, en partie, par des investissements importants consentis par la Sté de promotion restoroutes val. (hall d'entrée).
46 : L'augmentation des recettes de la rubrique est due aux remboursements d'aides COVID-19.
48 : La différence provient pour 9 mios de montants en lien avec les aides aux remontées mécaniques (LERM) non engagés en 2023 et le solde par des dépenses moins importantes dans le cadre du parc de l'innovation.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	21.50	21.50	21.50

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
<b>Favoriser le développement économique orienté vers les divers potentiels du canton et maintenir la population sur l'ensemble du territoire</b>	
Sous-objectifs politiques	
1	Créer les conditions favorables à un développement économique durable 1.1. Adapter le cadre légal en vue d'un développement économique durable 1.2. Améliorer la qualité des prestations touristiques et sensibiliser la population aux enjeux économiques, touristiques, sociaux et environnementaux. 1.3. Gérer les différents contrats de prestations dans une optique de développement économique et de soutien à l'innovation 1.4. Défendre et promouvoir les intérêts du canton et de son économie à l'extérieur de ses frontières 1.5. Répondre aux demandes et attentes des organes de l'Etat, des institutions publiques, de l'économie et de la population valaisannes en matière de conditions-cadres [Prog gvtal]
2	Assurer la mise en oeuvre de la stratégie du développement économique en faveur des entreprises valaisannes et des institutions 2.1. Améliorer la compétitivité des régions socio-économiques par la mise en oeuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) fédérale et cantonale 2.2. Améliorer l'attractivité des régions socio-économiques par la mise en oeuvre de la loi cantonale sur la politique régionale 2.3. Assurer la mise en oeuvre de la politique du logement [PIP]
3	Renforcer le tissu économique valaisan en favorisant l'implantation d'entreprises et la domiciliation d'investisseurs 3.1 Faciliter l'implantation d'entreprises génératrices de valeur ajoutée dans le canton et contribuer à la promotion de la place économique valaisanne 3.2 Intensifier les relations à l'international 3.3. Promouvoir le développement et la pérennité des entreprises valaisannes 3.4. Soutenir la promotion touristique par des aides financières [PIP]
4	Assurer par le Centre de contact économique la coordination des relations entre acteurs de l'économie valaisanne et la prise en charge optimale des demandes de clients 4.1. Développer auprès du public et des partenaires la connaissance des prestations de Promotion économique Valais 4.2. Appliquer les processus internes et externes de prise en charge des demandes clients et des dossiers de Promotion économique Valais

## SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 ★ Définition et mise en oeuvre d'une stratégie pour un tourisme « 4 saisons » - Adoption par le Conseil d'Etat (2023)	31.12.25		▲ Le projet de la stratégie et des champs d'action ont été établis. Le SETI est en discussion avec les différents partenaires (CVT, VWP, ...) pour définir sa mise en oeuvre en vue d'une adoption par le Conseil d'Etat.
	2 ★ Mise en place d'un paquet de mesures pour développer l'attractivité de la place économique valaisanne : fiscalité - allègement des contraintes administratives - digitalisation de l'administration - flexibilisation raisonnable des horaires d'ouverture des magasins - Etat d'avancement des mesures par les services concernés (2023)	31.12.25		■ Continuité du programme d'accompagnement des acteurs touristiques sur les questions digitales (Digitourism).
	3 ★ § Loi sur la politique économique cantonale - Soumission projet de révision LPolEco au Conseil d'Etat (2023)	31.12.25		▲ Vision 2040 discutée au sein de Promotion économique Valais. Travail en cours sur le projet de révision LPolEco.
ad2	4 Objets stratégiques fédéraux prioritaires conduits et suivis par le Conseil d'Etat, via les départements : Promotion économique 2020-2023 - Mise en oeuvre de la convention-programme NPR (2023)	31.12.26	31.12.23	■ Le programme NPR 2020-2023 est terminé à satisfaction (prêts et aides à fond perdu).
★ : Programme gouvernemental    § : Programme législatif				

## SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Taux d'engagement du Fonds cantonal pour le tourisme (Prêts L'Tour)	78%	77.1%	▲ Des prêts pour un montant de CHF 30'736'033 (+1.5 mio) ont été octroyés par l'intermédiaire de CCF SA.
	2 Taux d'engagement du Fonds cantonal pour les remontées mécaniques (Prêts LERM)	20%	14.2%	▲ Le montant de prêts, octroyés par CCF SA, se monte à CHF 38'389'062 (+2.9 mios) au 31.12.2023.
	3 Engagements financiers totaux au titre de cautionnement CCF, dans la limite de 40 millions CHF maximum (en mios)	16	13.6	● La demande de cautionnement d'entreprises exportatrices valaisannes se monte à CHF 12'119'800 et à CHF 1'4850'000 pour les cautionnements "Agriculture". La maximisation du recours à Cautionnement Romand et l'environnement économique actuel explique l'utilisation limitée des possibilités de cautionnements.
	4 🏠 Nbre d'entreprises hébergées sur les sites de The Ark (2009 : 77)	130	163	■ Le nombre d'entreprises hébergées sur les sites de la Fondation a un peu augmenté en 2023 (+10). La mise en opération du BioArk III à Monthey contribue pour plus de la moitié à cette augmentation.
	5 Nbre d'entreprises basées sur les sites de la Fondation The Ark ou à Energypolis et qui sont impliquées dans des projets de la Fondation	5	40	■ Les projets de collaborations entre entreprises et les sites de la Fondation ou à Energypolis se répartissent comme suit : 8 entreprises à Energypolis, 22 au BioArk Monthey, 3 à Spark, 3 au SDC, 3 à IdeArk et 1 au PhytoArk.
	6 ARVR : Nbre de projets accompagnés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR)	20	21	■ L'ARVR a accompagné 12 dossiers NPR en lien avec des hébergements touristiques, 4 dossiers de remontées mécaniques, 2 dossiers de développement touristique et 3 dossiers de développement régional.
	7 RWO : Nbre de projets accompagnés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR)	20	25	■ La RWO a accompagné 2 dossiers de prêts et 23 dossiers à fonds perdus, principalement dans l'industrie touristique et le développement régional.
ad2	8 Taux de réalisation de la Convention-programme NPR 2020-2023	85%	75%	▲ La demande d'engagements NPR est inférieure aux prévisions principalement au niveau des prêts. Les multiples sources de soutiens à l'invest. et l'environnement économique expliquent ce taux inférieur aux attentes.
	9 Nbre de dossiers soutenus dans le cadre des aides au logement dans les zones spécifiques (PSRM)	70	73	■ Le nombre de dossiers soutenus est en hausse par rapport à 2022 (+18 dossiers).
	10 🏠 Evolution démographique dans les communes de montagne (PSRM) - Maintien de la population	0	62	■ Au 31.12.2022, la population des communes PSRM se monte à 17'519 habitants (+0.36% par rapport au 31.12.2021).
ad3	11 Nombre de partenariats de collaboration signés par des entreprises étrangères avec des entreprises ou instituts valaisans	3	0	● 5 partenariats sont en discussion. Problématique de permis de séjour et de transfert de fonds qui freinent également ce modèle d'affaires.
	12 Nombre de requêtes soumises par des entreprises étrangères à la recherche d'informations	50	57	■ Le Canton reste attractif malgré des résultats décevants en lien avec les implantations.
	13 Nombre d'entreprises étrangères implantées en Valais par le biais de réseaux de promotion	10	2	● Décision prise de se retirer du réseau GGBa pour le 31.12.2024.
	14 Montant (en mios) des investissements directs	2	0	● La situation économique internationale affecte directement cet indicateur.
	15 Retombées économiques directes (en mios) des manifestations soutenues par le service	25	29.8	■ 46 manifestations ont été soutenues pour des retombées économiques directes évaluées à 29.8 mios.
ad4	16 Événements organisés sous l'égide de Promotion économique Valais et ses partenaires	35	54	■ 54 événements organisés sous l'égide de Promotion économique Valais et 38 organisés avec le soutien de Promotion économique Valais.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

**SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION**

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad4</b> 17 Taux de satisfaction des clients du SETI	85%	93%	■ L'enquête de satisfaction a ciblé les destinations touristiques, les bénéficiaires de prestations de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), le programme INTERREG et les porteurs de projet de l'Espace Mont-Blanc.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Créer les conditions fav. au dév. économique</b>	<b>25'718'771.31</b>	<b>2'108'522.60</b>	<b>23'610'248.71</b>
P1101 Conceptualisation-modernisation conditions cadres	1'510'095.45	247.25	1'509'848.20
363 Projets Digitourism	1'010'000.00		1'010'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	500'095.45	247.25	499'848.20
P1102 Prom., sensibilisation de la qualité des services	832'587.49	72'934.57	759'652.92
363 Observatoire du tourisme	325'000.00		325'000.00
363 Soutien à la formation lié aux métiers à risques	99'366.00		99'366.00
Solde dépenses/recettes du produit	408'221.49	72'934.57	335'286.92
P1103 Contrats de prestations et participations	22'200'273.99	2'025'583.51	20'174'690.48
363 Antenne Région Valais romand (ARVR)	550'000.00		550'000.00
363 ARVR : Développement de compétences en management régional	200'000.00		200'000.00
363 Centre de cautionnement et de financement SA	3'650'000.00		3'650'000.00
363 CimArk SA	310'000.00		310'000.00
363 Conv.-prog. Renforcement du tissu industriel/digitalisation (The Ark)	3'200'000.00		3'200'000.00
363 IDIAP	200'000.00		200'000.00
363 Intérêts 2023 sur Fds LERM	207'430.55		207'430.55
363 RWO AG	440'000.00		440'000.00
363 RWO AG : Développement de compétences en management régional	100'000.00		100'000.00
363 The Ark	1'550'000.00		1'550'000.00
363 Valais/Wallis Promotion	11'540'000.00		11'540'000.00
445 Revenus des participations		100'973.55	-100'973.55
463 Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		1'900'000.00	-1'900'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	252'843.44	24'609.96	228'233.48
P1104 Relations hors canton	1'007'733.82	9'735.03	997'998.79
363 CDEP-SO	268'207.00		268'207.00
363 Espace Mont-Blanc / INTERREG V	241'125.15		241'125.15
363 INTERREG V (NPR)	40'388.40		40'388.40
Solde dépenses/recettes du produit	458'013.27	9'735.03	448'278.24
P1105 Services et orientation	168'080.56	22.24	168'058.32

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP12 Assurer la mise en oeuvre stratégie du dév. éco</b>	<b>23'030'840.01</b>	<b>24'330'214.83</b>	<b>-1'299'374.82</b>
P1201 Compétitivité des régions (NPR CH-VS)	14'678'285.69	13'051'822.16	1'626'463.53
351 Dotation à la provision pour pertes sur créances LIM/NPR	1'000'000.00		1'000'000.00
363 Convention-Programme NPR (CH+VS)	1'357'382.60		1'357'382.60
363 Film location (NPR)	108'000.00		108'000.00
363 Unesco SAJA	100'000.00		100'000.00
370 Unesco SAJA - part fédérale	275'000.00		275'000.00
463 Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		627'768.80	-627'768.80
470 Unesco SAJA - part fédérale		275'000.00	-275'000.00
542 Prêts NPR	500'000.00		500'000.00
545 Prêts NPR	7'985'000.00		7'985'000.00
630 Conv.-prog. NPR (moyens nets fédéraux disponibles)		91'577.00	-91'577.00
642 Remboursement Prêts NPR		478'000.00	-478'000.00
645 Remboursement Prêts NPR		10'375'700.00	-10'375'700.00
646 Remboursement Prêts NPR		200'000.00	-200'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	3'352'903.09	1'003'776.36	2'349'126.73
P1202 Attractivité des régions (NPR VS)	1'445'266.61	1'815'654.12	-370'387.51
363 Mediplant	150'000.00		150'000.00
389 Remboursement annuités BioArk au Fonds du 21ème siècle	798'667.00		798'667.00
545 Prêts NPR	170'000.00		170'000.00
546 Prêts NPR	35'000.00		35'000.00
642 Remboursement Prêts NPR		145'700.00	-145'700.00
645 Remboursement Prêts NPR		432'575.00	-432'575.00
646 Remboursement Prêts NPR		1'237'367.00	-1'237'367.00
Solde dépenses/recettes du produit	291'599.61	12.12	291'587.49
P1203 Gestion des dossiers LIM	42'270.07	4'170'422.64	-4'128'152.57
642 Remboursement Prêts LIM		671'440.00	-671'440.00
645 Remboursement Prêts LIM		3'419'379.90	-3'419'379.90
646 Remboursement Prêts LIM		79'600.00	-79'600.00
Solde dépenses/recettes du produit	42'270.07	2.74	42'267.33
P1204 Amélioration de l'hébergement touristique	4'214'193.10	4'824'611.13	-610'418.03
545 Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique	3'535'000.00		3'535'000.00
546 Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique	595'000.00		595'000.00
642 Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		60'600.00	-60'600.00
645 Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		4'381'980.00	-4'381'980.00
646 Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		382'000.00	-382'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	84'193.10	31.13	84'161.97
P1205 Aide au logement dans les zones spécifiques	2'470'826.57	390'020.67	2'080'805.90
567 NPR aide au logement	2'083'000.00		2'083'000.00
645 Remboursement Prêt NPR aide au logement		42'000.00	-42'000.00
667 Remboursement NPR aide au logement		335'950.00	-335'950.00

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
Solde dépenses/recettes du produit	387'826.57	12'070.67	375'755.90
P1206 Gestion des anciens dossiers d'aide au logement	179'997.97	77'684.11	102'313.86
567 Aide à la propriété/loyers modérés (CHWEG)	87'903.00		87'903.00
667 Remboursement aide à la propriété/loyers modérés (CHWEG)		77'672.00	-77'672.00
Solde dépenses/recettes du produit	92'094.97	12.11	92'082.86
<b>GP13 Renforcer le tissu et la compétitivité de l'éco.VS</b>	<b>3'025'702.86</b>	<b>6'092'730.77</b>	<b>-3'067'027.91</b>
P1301 Réseaux officiels de promotion de la place éco. VS	698'794.59	10'465.26	688'329.33
363 Mandat GGBa	350'000.00		350'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	348'794.59	10'465.26	338'329.33
P1302 Optimisation des invest. étrangers en Valais	334'671.09	36.74	334'634.35
P1303 Promotion développement et pérennité des entr.	-1'295'556.95	6'082'193.55	-7'377'750.50
316 Loyer H55/Start-up	681'951.50		681'951.50
363 Remboursements soutien COVID-19 Cas de rigueur	-3'415'560.46		-3'415'560.46
363 Soutien COVID-19 Industrie MEM	-4'460'000.00		-4'460'000.00
363 Subvention de fonctionnement ScalTec	1'401'143.00		1'401'143.00
463 Remboursements soutien COVID-19		2'781'944.29	-2'781'944.29
489 Prélèvement Fonds du 21ème s. pour subvention d'investissement (H55)		614'449.55	-614'449.55
489 Prélèvement Fonds du 21ème s. pour subvention d'investissement (ScaleTec)		2'350'898.00	-2'350'898.00
565 Subvention d'investissement H55	614'449.55		614'449.55
565 Subvention d'investissement MINTworld BioArk Visp	500'000.00		500'000.00
565 Subvention d'investissement ScalTec	2'350'898.00		2'350'898.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'031'561.46	334'901.71	696'659.75
P1304 Aide promotion touristique et div. de l'offre	3'287'794.13	35.22	3'287'758.91
363 CM Mountain Bike UCI 2025	150'000.00		150'000.00
363 Courses FIS de ski alpin	440'000.00		440'000.00
363 Omega European Masters Crans-Montana	200'000.00		200'000.00
363 Open Air Gampel	100'000.00		100'000.00
363 Sté promotion restoroutes val.	620'088.00		620'088.00
363 Verbier Festival	100'000.00		100'000.00
363 Xtreme Verbier	100'000.00		100'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'577'706.13	35.22	1'577'670.91
<b>GP14 Coordonner les relations entre acteurs éco. VS</b>	<b>518'608.73</b>	<b>17'810.83</b>	<b>500'797.90</b>
P1401 Optimisation des processus relations clientèle	80'198.27	2.28	80'195.99
P1402 Relations part. Promotion économique VS et autres	81'861.27	10.44	81'850.83
P1403 Communication	356'549.19	17'798.11	338'751.08
313 Prix Créateurs	80'000.00		80'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	276'549.19	17'798.11	258'751.08
<b>Total</b>	<b>52'293'922.91</b>	<b>32'549'279.03</b>	<b>19'744'643.88</b>

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

## Remarques

54 : Le faible niveau d'octroi de prêts NPR provient des possibilités accrues d'outils de financement permettant une optimisation des risques et de d'un niveau modeste de demandes.

56 : Ces dépenses inférieures au budget sont dues pour 0.6 mio au parc de l'innovation, pour 5 mios au montant LERM non engagé et pour le solde en lien avec les aides au logement PSRM.

63 : Ce montant correspond à la différence nette entre les parts fédérales des prêts octroyés (6.2 mios) et les remboursements d'annuité (6.1 mios) par rapport aux moyens théoriques maximum budgétisés.

64 : Ces recettes supplémentaires proviennent de remboursements d'annuité LIM/NPR plus importants que prévu.

## SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

OP 1  
Politique de l'emploi et activités  
économiques  
B23 5'598'500 net  
C23 5'500'092.18 net

GP 11  
Emploi et marché du travail  
B23 11'471'375 net  
C23 12'667'913.47 net

GP 12  
Activités économiques  
B23 -5'872'875 net  
C23 -7'167'821.29 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>80'830'833.37</b>	<b>79'478'400</b>	<b>81'182'372.85</b>	<b>1'703'973</b>
30 Charges de personnel	21'909'801.05	23'306'800	20'940'065.60	-2'366'734
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'684'764.43	2'534'400	1'764'716.80	-769'683
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	4'044'843.60	3'888'000	1'592'477.43	-2'295'523
36 Charges de transferts	42'755'548.29	41'566'300	44'888'012.06	3'321'712
39 Imputations internes	10'435'876.00	8'182'900	11'997'100.96	3'814'201
<b>4 Revenus</b>	<b>73'075'187.20</b>	<b>73'879'900</b>	<b>75'682'280.67</b>	<b>1'802'381</b>
40 Revenus fiscaux	1'337'683.68	1'603'300	1'147'042.52	-456'257
41 Patentes et concessions	33'341'104.15	30'800'000	33'398'102.00	2'598'102
42 Taxes et redevances	1'612'499.42	2'590'800	2'920'930.95	330'131
44 Revenus financiers	65'528.45	88'000	300'714.45	212'714
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	735'826.38	4'841'000	6'507'863.95	1'666'864
46 Revenus de transferts	25'633'154.01	26'006'800	22'972'625.66	-3'034'174
49 Imputations internes	10'349'391.11	7'950'000	8'435'001.14	485'001
<b>Excédent de charges</b>	<b>7'755'646.17</b>	<b>5'598'500</b>	<b>5'500'092.18</b>	<b>-98'408</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>269'000</b>	<b>20'123.00</b>	<b>-248'877</b>
50 Immobilisations corporelles	0.00	269'000	20'123.00	-248'877
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>269'000</b>	<b>20'123.00</b>	<b>-248'877</b>
63 Subventions d'investissement acquises	0.00	269'000	20'123.00	-248'877
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>7'755'646.17</b>	<b>5'598'500</b>	<b>5'500'092.18</b>	<b>-98'408</b>

**SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL**

Explication des écarts financiers
30 : Les frais de personnel sont moins élevés en raison de la baisse de chômage ("Budget au plafond"). Le Service a aussi baissé ses effectifs de 18.8 EPT depuis le 01.01.22. De plus, 3 collaborateurs ont été transférés temporairement dans d'autres services.
31 : Au budget 2023, nous avons prévu des honoraires pour des travaux dans les ORP, ainsi que des honoraires pour la certification ISO. Ces projets ont été reportés. Il y a eu moitié moins de frais de déplacement.
35 : Il s'agit des attributions des excédents de produits aux Fonds des loteries et Fonds LHR.
36 : Les subventions de la LORO ont été plus élevées qu'initialement prévu au budget.
40 : Les impôts sur les maisons de jeu et sur les machines à sous sont moins élevés que prévu. En effet, le produit brut des jeux a baissé d'environ 600'000 francs.
41 : La part valaisanne aux bénéfices de la LORO a été plus élevée qu'initialement prévu au budget.
44 : Il s'agit des intérêts sur les placements à court et moyen terme de la LORO.
45 : Un prélèvement a été effectué sur le Fonds des dommages non assurés.
46 : En raison de la baisse des demandeurs d'emploi, l'indemnisation de la Confédération est moins élevée. De plus, la participation cantonale au Fonds Cantonal de l'Emploi a baissé de 1'050'000 francs.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	155.00	155.00	155.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE
<b>Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques</b>
Sous-objectifs politiques
1 Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant [PIP]
2 Adapter les mesures du marché de travail et les structures des ORP aux variations budgétaires de la Confédération
3 Concilier les attentes de l'économie en main-d'oeuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail [PIP]
4 Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariales
5 Surveiller les activités économiques en leur délivrant des autorisations resp. en les contrôlant [PIP]
6 Prévenir et régler les conflits en matière de bail à loyer
7 Mettre en place les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs (AC-AI-AS_Formation professionnelle-OSP) bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale adéquate, coordonnée et efficiente.

## SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Mise en œuvre d'un système de management intégré en vue d'une certification ISO	31.12.23		▲ Le système de management intégré a été terminé dans sa 1ère phase. La certification se déroulera en 2024.
	2 Mise en oeuvre de manière efficace des mesures 5 et 6 du programme d'impulsion du Conseil Fédéral	31.12.23		▲ Le programme Impulsion du CF, avec les mesures 5 et 6 est en cours d'exécution dans notre canton et ce, jusqu'en juin 2025. Une évaluation et un bilan intermédiaire sont prévus dans le courant 2024.
ad2	3 Adaptation des structures du service public de l'emploi, à l'évolution actuelle et projetée du marché du travail (faible taux de chômage), et ce sans licenciements	31.12.23	31.12.23	■ Aucun licenciement n'a eu lieu en 2023.
	4 Promotion de l'intégration des personnes titulaires du permis S inscrites auprès des ORP sur le marché du travail	31.12.23	31.12.23	■ Les titulaires du permis S bénéficient d'un suivi identique (conseil, activation, placement, etc.) aux Réfugiés reconnus et Admis provisoires (APR) et sont soumis aux mêmes procédures et exigences.
ad4	5 ★ Participation à la mise en oeuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) en évaluant l'employabilité des personnes admises à titre provisoire (AP) et des réfugiés reconnus (R) annoncés par l'office de l'asile aux ORP et, si celle-ci est confirmée, les intégrer sur le marché du travail	31.12.23	31.12.23	■ 31 situations ont été annoncées. 14 ont été annulées et parmi celles-ci la moitié a trouvé un emploi dans un délai inférieur à 12 mois.
ad5	6 Révision de la loi cantonale concernant l'ouverture des magasins (en cours au GC)	31.12.23	31.12.23	■ La loi a été votée et acceptée par le GC, cependant, le peuple va voter sur un référendum en mars 2024.
★ : Programme gouvernemental				

## SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 ■ SECO - Indicateur de résultats 1 (Réinsertion rapide) Quelle est la durée moyenne d'indemnisation des bénéficiaires ? (2021 : ø CH = 185.2)	140	119.6	■
	2 ■ SECO - Indicateur de résultats 2 (Eviter le chômage de longue durée) Quelle part des bénéficiaires d'indemnités journalières est entrée en chômage de longue durée ? (2021 : ø CH = 22.8%)	15%	10.7%	■
	3 ■ SECO - Indicateur de résultats 3 (Eviter les arrivées en fin de droits) Quelle part des bénéficiaires d'indemnités journalières est arrivée en fin de droits ? (2021 : ø CH = 17.1%)	15%	11.9%	■
	4 ■ SECO - Indicateur de résultats 4 (Eviter les réinscriptions) Quelle part des désinscriptions aboutit à des réinscriptions ? (2021 : ø CH = 41.3%)	55%	45.2%	■
	5 SECO - Indicateur de résultat 4a - SECO - Benchmark : indice général de 100 = résultat attendu au vu des conditions-cadre exogènes	100	114	■
	6 ■ Indicateur général 1 : Taux de chômage cantonal (2021 : ø CH = 3%) (2020 - 15-24 ans --> 4%; 25-49 ans --> 3.9%; 50+ --> 3.2%)	2.7%	2.3%	■
	7 ■ Indicateur général 1a : Taux de chômage cantonal classe d'âge 15-24 ans	2.8%	2.7%	■
	8 ■ Indicateur général 1b : Taux de chômage cantonal classe d'âge 25-49 ans	2.6%	2.4%	■
	9 ■ Indicateur général 1c : Taux de chômage cantonal classe d'âge 50+ ans	2.4%	2%	■
	10 ■ Indicateur général 2 : Moyenne mensuelle des heures chômées (RHT) (2018 = 3'462 / 2019 = 2'359 / 2020 = 1'116'644 / 2021 = 577'855)	4'000	12'991	▲ En 2023, les RHT ont principalement été sollicitées par l'industrie métallurgique.
	11 Chômage saisonnier : nombre moyen de chômeurs dans les professions saisonnières en Valais 2021 = Total 1'959 (Agriculture = 176 / Construction = 937 / Hôtellerie et restauration = 846) 2020 = Total 2'397 (Agriculture = 187 / Construction = 1'111 / Hôtellerie et restauration = 1'099) 2019 = Total 1'721 (Agriculture = 149 / Construction = 1'014 / Hôtellerie et restauration = 558)	1'700	1'235	■
	12 Nombre d'annonces des postes vacants 2021 = 28'459	30'000	27'372	▲ L'écart s'explique par la diminution du nombre de professions soumises à l'obligation d'annonce.
	13 Placements réussis dans un délai de 12 mois	50%	50%	■
ad2	14 Nombre de licenciements dans la structure ORP/LMMT/Act	0	0	■

## SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
<i>ad2</i> 15 Insertion des permis S inscrites auprès des ORP sur le marché du travail	50%	50%	■
<i>ad6</i> 16 Bail à loyer : nombre de cas liquidés dans un délai de 90 jours par rapport aux cas soumis	70%	32%	▲ Augmentation significative du nombre de dossiers à traiter, liée notamment aux contestations de hausse de loyer. Demande fréquente de suspension de la procédure.
<i>ad7</i> 17 CII : Nombre de cas annoncés par tous les dispositifs ( 2019 = 54 / 2020 = 100 / 2021 = 93)	100	250	■
18 CII : taux de réinsertion réussie pour les situations de décrochage ( 2019 = 46% / 2020 = 30% / 2021 = 36%)	30%	50%	■

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Emploi et marché du travail</b>	<b>45'969'549.47</b>	<b>33'301'636.00</b>	<b>12'667'913.47</b>
P1101 Observation de l'Emploi (OVE)	398'441.48	16'667.93	381'773.55
P1102 Planification et Gestion des MMT	2'160'594.36	1'642'462.37	518'131.99
P1103 Main d'oeuvre étrangère et mesure d'accompagnement	837'577.09	1'457'844.00	-620'266.91
P1104 Prestations des ORP aux DE et aux entreprises	19'753'939.13	17'117'602.50	2'636'336.63
P1105 Prestations spécifiques dans l'assurance-chômage	22'413'497.03	12'840'825.44	9'572'671.59
P1106 Collaboration interinstitutionnelle cantonale	405'500.38	226'233.76	179'266.62
<b>GP12 Activités économiques</b>	<b>35'232'946.38</b>	<b>42'400'767.67</b>	<b>-7'167'821.29</b>
P1201 Prestations LHR	3'209'630.88	5'187'563.40	-1'977'932.52
P1202 Act. réglem. et commerce itinérant	31'185'723.06	37'140'703.77	-5'954'980.71
P1203 Bail à loyer	722'396.61	28'463.97	693'932.64
P1204 AEP	6'576.78	610.61	5'966.17
P1205 Surveillance des entreprises de placement privé	108'619.05	43'425.92	65'193.13
<b>Total</b>	<b>81'202'495.85</b>	<b>75'702'403.67</b>	<b>5'500'092.18</b>

## SERVICE DE L'AGRICULTURE

OP 1  
Défendre et promouvoir  
l'agriculture valaisanne  
B23 30'118'700 net  
C23 30'649'515.00 net

GP 11  
Structures agricoles  
B23 30'118'700 net  
C23 30'649'515.00 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>177'819'178.57</b>	<b>164'529'100</b>	<b>178'491'517.53</b>	<b>13'962'418</b>
30 Charges de personnel	17'774'010.75	17'922'900	18'337'378.17	414'478
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'167'098.19	9'303'400	10'995'095.27	1'691'695
34 Charges financières	7'321.97	4'500	8'646.39	4'146
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	249'754.04	49'500	309'468.50	259'969
36 Charges de transferts	21'962'077.15	10'304'700	14'255'526.88	3'950'827
37 Subventions redistribuées	127'124'281.74	126'000'000	132'451'035.13	6'451'035
38 Charges extraordinaires	861'747.00	0	945'356.00	945'356
39 Imputations internes	672'887.73	944'100	1'189'011.19	244'911
<b>4 Revenus</b>	<b>142'462'436.30</b>	<b>145'020'100</b>	<b>156'608'642.03</b>	<b>11'588'542</b>
40 Revenus fiscaux	15'871.50	16'700	15'820.40	-880
42 Taxes et redevances	7'860'025.26	9'235'500	9'264'665.43	29'165
43 Revenus divers	-8'295.75	0	36'175.74	36'176
44 Revenus financiers	218'167.65	247'500	229'878.14	-17'622
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	3'222'400	2'265'365.01	-957'035
46 Revenus de transferts	6'602'771.87	5'586'000	7'023'024.53	1'437'025
47 Subventions à redistribuer	127'124'281.74	126'000'000	132'451'035.13	6'451'035
48 Revenus extraordinaires	207'600.00	0	623'061.00	623'061
49 Imputations internes	442'014.03	712'000	4'699'616.65	3'987'617
<b>Excédent de charges</b>	<b>35'356'742.27</b>	<b>19'509'000</b>	<b>21'882'875.50</b>	<b>2'373'876</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>31'163'193.85</b>	<b>27'679'200</b>	<b>24'099'423.00</b>	<b>-3'579'777</b>
54 Prêts	12'838'100.00	10'205'000	7'714'905.00	-2'490'095
56 Propres subventions d'investissement	9'618'510.85	10'474'200	8'894'708.00	-1'579'492
57 Subventions d'investissement redistribuées	8'706'583.00	7'000'000	7'489'810.00	489'810
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>21'566'457.60</b>	<b>17'069'500</b>	<b>15'332'783.50</b>	<b>-1'736'717</b>
63 Subventions d'investissement acquises	4'668'472.50	1'801'100	-26'746.95	-1'827'847
64 Remboursements de prêts	8'185'402.10	8'253'400	7'866'120.45	-387'280
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	6'000.00	15'000	3'600.00	-11'400
67 Subventions d'investissement à redistribuer	8'706'583.00	7'000'000	7'489'810.00	489'810
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>9'596'736.25</b>	<b>10'609'700</b>	<b>8'766'639.50</b>	<b>-1'843'061</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>44'953'478.52</b>	<b>30'118'700</b>	<b>30'649'515.00</b>	<b>530'815</b>

**SERVICE DE L'AGRICULTURE****Explication des écarts financiers**

31 : L'écart est dû principalement aux éléments suivants :

- Paiements pour projets financés par le budget de l'Agenda 2030 : Fr. 551'000.-
- Protection des troupeaux (part financée par la Confédération) : Fr. 495'000.-
- Protection des troupeaux (part financée par le Canton) : Fr. 400'000.- (compensé par un reliquat sur R.36)
- Lutte contre la flavescence dorée : Fr. 287'000.-

36 : La charge brute pour le service se monte à Fr. 14.2 mios. Après déduction des redevances agricoles de Fr. 5.3 mios (neutre pour le SCA) et du soutien exceptionnel versé aux exploitations touchées par la grêle en 2023 de Fr. 3.7 mios (financé par un prélèvement au fonds spécial pour les dommages non assurables), la charge nette s'élève à Fr. 5.2 mios et comprend notamment :

- Part cantonale aux paiements directs : Fr. 1.7 mio
- Protection des troupeaux : Fr. 1.3 mio dont Fr. 700'000.- financés par la Confédération et Fr. 600'000.- financés par le million prélevé sur le fonds RPLP.

Des dépassements de crédit budgétaire ont été autorisés par le CE pour Fr. 4.7 mios (Grêle, part fédérale protection des troupeaux et redevances agricoles). En tenant compte de ces éléments, le compte 2023 de la rubr. 36 présente un reliquat de Fr. 800'000.- .

37 : Les paiements directs versés ont été supérieurs de Fr. 5.1 mios par rapport au montant budgétisé en raison du succès des nouveaux programmes en particulier sur la réduction des phytosanitaires et la mise au pâturage des bovins.

46 : L'écart est dû principalement à la participation de la Confédération aux mesures de protection des troupeaux (Fr. 1.17 mio) et aux frais de lutte contre les maladies de quarantaine (Fr. 300'000.-)

56 : Voir sous Remarque générale

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	117.15	115.15	115.55

Nombre de postes à l'organigramme

**Explication des écarts**

Ecart 2021/2022:

Deux postes d'agent d'exploitation ont été transférés au Service immobilier et patrimoine dans le cadre du regroupement des conciergeries.

Ecart 2022/23:

- Correction du transfert du poste d'agent d'exploitation pour le site de Viège. 0.5 EPT au lieu de 1 aurait dû être transféré.
- D'un commun accord, il a été décidé que les tâches liées aux remaniements parcellaires urbains (RPU) jusqu'alors effectuées par le Service de l'agriculture soient reprises par le SDT. Dans ce cadre, 0.1 EPT a été transféré de manière définitive au SDT avec effet au 1er mai 2023.

**OBJECTIF POLITIQUE**

**Entraîner l'agriculture valaisanne dans une dynamique de valeur ajoutée basée sur des produits authentiques et innovants, des paysages typiques, une riche biodiversité, des sols protégés, des eaux préservées et une relève performante.**

**Sous-objectifs politiques**

- 1 Promouvoir les intérêts et spécificités de l'agriculture valaisanne au niveau cantonal, national et international [PIP]
- 2 Promouvoir une agriculture respectueuse des ressources naturelles, préservant le sol, la qualité des eaux, une riche biodiversité, et assurer la protection des plantes
- 3 Développer des filières à forte valeur ajoutée pour les producteurs et assurer une communication efficiente et coordonnée entre les organes de promotion.
- 4 Améliorer les compétences des exploitants et encourager les reprises d'exploitation en renforçant les formations de base, continue et supérieure, la recherche, l'innovation et le conseil
- 5 Promouvoir le développement de l'espace rural par des améliorations structurelles, en particulier du vignoble, ciblées et coordonnées, et une promotion régionale intégrée [PIP]
- 6 Augmenter l'efficacité des prestations cantonales en faveur du développement de l'agriculture, notamment par la gestion de centres de compétences spécialisés, performants et exemplaires.

## SERVICE DE L'AGRICULTURE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Poursuite et adaptation des mesures selon les premières expériences pour la sauvegarde des races autochtones	31.12.25		▲ Encouragement à la classification des mâles et des femelles (72'500.-), prime combinée pour les taureaux reproducteurs avec valeurs morphologiques et laitières amélioratrices (15'930.-), mesure pour les vaches à haute fécondité (13'650.-), bonus dédié aux constructions ou rénovations de ruraux : 109'000.- (87'200.- canton / 21'800.- communes).
	2 Mise en oeuvre de la vision et des mesures "Agriculture Valais 2030" et "Stratégie à l'horizon 2030 pour la viticulture"	31.12.23		▲ Mesures coordonnées avec la stratégie climat agriculture et alimentation de la Confédération et le plan climat valaisan. Finalisation printemps 2024. Elaboration du projet Vignoble 21ème siècle.
ad2	3 Poursuite du plan d'actions produits phytosanitaires pour la viticulture et l'arboriculture	31.12.24		▲ Mise en oeuvre des mesures : places de lavage, projet ArboPhytoRed, soutien financier désherbage mécanique, contrôles des appareils de traitement, cours permis de traiter. Ressources limitées affectées aux maladies et ravageurs émergents (Flavescence dorée, popilla japonica, feu bactérien, drosophile suzukii, cochenille farineuse, punaise diabolique,...).
	4 Poursuite du projet ArboPhytoRed	31.12.26		■ Rapport intermédiaire et demandes d'adaptation transmises à l'OFAG. La réduction des produits phytosanitaires impacte très rapidement la rentabilité de la culture.
	5 Mise en oeuvre de l'initiative parlementaire Réduire le risque de l'utilisation des pesticides	31.12.23	31.12.23	■ Mesures selon l'Ordonnance des paiements directs, surtout contributions au système de production et contrôles des bordures tampons le long des routes
	6 Mise en oeuvre des nouveaux programmes de systèmes de production respectueux de l'environnement	31.12.23	31.12.23	■ Forte promotion et adhésion aux programmes (réduction des produits phytosanitaires, mise au pâturage,...).
ad3	7 Conduite du développement stratégique de la marque « Valais » avec les partenaires concernés, notamment touristiques ; promotion de la marque comme label de qualité, soutien aux utilisateurs et démarche économie positive	31.12.24		■ Bilan des 10 ans de Valais Wallis Promotion effectué et mesures définies avec les partenaires pour le futur (interprofessions agricoles notamment).
	8 Promotion des produits valaisans dans les manifestations et institutions étatiques ou soutenues par l'Etat	31.12.24		■ Marché-concours national des chevaux de Saignelégier, nouvel aménagement du restoroute de Martigny, Espace d'ici (Foire du Valais), Championnats du monde de la raclette, 100e anniversaire de l'Ecole d'agriculture du Valais.
	9 Conduite de la mise en oeuvre de l'agenda développement durable 2030 et du Plan Climat	31.12.24		■ Loi climat adoptée par le Grand Conseil.
	10 Création d'un fonds cantonal climatique en priorité pour les abricots	31.12.23	31.12.23	■ Modification partielle de la LcAgr acceptée par le Grand Conseil (novembre 2023). Base légale pour la création d'un fonds de financement spécial pour les risques météorologies ou phytosanitaires. Mise en oeuvre printemps 2024 pour le gel.
	11 Poursuite de la stratégie oenogastronomique cantonale et coordination des projets, promotions et manifestations qui s'inscrivent dans cette stratégie	31.12.24		■ Futurs Chefs saison 1, Ateliers du Terroir saison 3, réaménagement de 3 points de vente, salon Goût et Terroir.
	12 Poursuite de la démarche "cuisinons notre région" (place de marché numérique Regiofood) et développement de filières d'approvisionnement appropriées (viande et 4e gamme)	31.12.23		▲ Progression en 2023. Le cahier des charges revu. Nouvelles adhésions (p.ex. l'hôpital du Valais). RegioFoodVS restructuré pour correspondre aux besoins des clients. Chiffre d'affaires en croissance.

## SERVICE DE L'AGRICULTURE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad4 13 Promotion des formations CFC et AFP, ainsi que des formations supérieures, des professions de l'agriculture et de fromagers en favorisant l'acquisition de compétences, la mobilité professionnelle et les relations internationales	31.12.24		■ Promotion formations : Your Challenge, 100 ans Formations supérieures : journée présentation et relance aux anciens élèves Coopérations internationales : stages, séminaires Vitis Aquitas : stratégie définie, campagne d'affichage et site internet.
14 Orientation de la réforme AgriAliForm en fonction des intérêts de l'agriculture valaisanne	31.12.23	31.12.23	■ Défense de la position valaisanne (métier vigne et vin, arbo - maraîcher et agriculture montagne) et anticipation de la mise en place de la réforme.
ad5 15 Motivation et soutien à l'évolution structurelle du vignoble (projets maintien du vignoble en terrasses, projets de développement régionaux, projet pilote Savièse, ...) et crédit-cadre global pour la modernisation du vignoble	31.12.24		■ Projet de loi et d'ordonnance pour la modernisation du vignoble. Mise en consultation (novembre 2023), 48 prises de position. Validation prévue par le Conseil d'Etat en février 2024. Projet pilote Savièse : Mandat du SDT à des bureaux pour les franges urbaines. Participation au COPIL. Atelier organisé à Savièse avec vigneron, autorités communales, SDT, SFNP et SCA.
16 Poursuite de la mise en oeuvre de la stratégie de protection du sol agricole (sensibilisation des acteurs concernés, amélioration qualitative des SDA dégradées, aménagement cohérent de l'espace rural en lien avec les projets à incidence territoriale)	31.12.24		■ Décision du Conseil d'Etat de définir une stratégie SDA d'ici à la fin 2024. Maintien du quota de SDA sur 30 ans, cartographie des sols, mesures de gestion durables des SDA.
17 Conduite de l'accompagnement agricole pour R3 et mise en oeuvre des planifications agricoles	31.12.24		■ Expertise en commun sur projet R3. Très bonne collaboration avec le SDANA.
18 Promotion d'un développement régional coordonné par la réalisation de projets de développement régionaux (Val d'Illicz, Leuk, Anniviers, Entremont, Fully, Montana, Chamoson, Saillon, Sion, Sierre, Projet Suprarégional) visant la création de valeur ajoutée dans l'agriculture	31.12.24		■ Projets en études préliminaires : Filière céréales, Race autochtone, Sierre, Coeur du Valais et Saillon. Projets en phase de documentation : Crans-Montana, Sion et Valais-Wallis. Projet en phase de réalisation : Fully, Chamoson, Grand-Entremont et Val d'Illicz
19 Poursuite du conseil ciblé sur les mesures de protection des troupeaux sur les alpages protégeables et soutien aux mesures prises sur les alpages non protégeables	31.12.24		■ Toutes les mesures spécifiques de protection des troupeaux proposées à tous les exploitants de moutons et chèvres. Protocole de conseil élaboré avec chacun. Légitimation de 53 chiens de protection cantonaux. 10'000 moutons protégés par ces chiens pour 6 victimes.
20 Réalisation des mesures structurelles de lutte contre le gel et de modernisation des infrastructures d'irrigation	31.12.23		▲ Réalisation pour près de 6 mios d'investissement au niveau de la modernisation des réseaux d'irrigation (Sion, Saxon, Chalais) et régions de montagne (Grensiols, Grimisuat, Hérérence, Noble-Contrée, Riederalp) et près de 2.5 mios de dépenses engagées pour la modernisation des réseaux
ad6 21 Développement des domaines agricoles cantonaux selon conventions avec Agroscope	31.12.24		■ Essai de polyclonale d'Arvine, préparation des terrasses pour la plantation de cépages robustes, essai entretien du sol, essai alimentation en eau sur le réseau de parcelles, essai « résidus de pesticides » avec des vinifications, essai « levures acidifiantes » avec des vinifications, essai « Azote » pour identifier les pratiques utilisées dans les caves, et essais de vinification au Grand Brûlé. Essais œnologiques. Pour l'arboriculture, une augmentation des surfaces plantées ces prochaines années (programme hybridation poire et abricot).

## SERVICE DE L'AGRICULTURE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Optimisation du volume des paiements directs (en mios) selon les adaptations législatives	126	131.1	■ Les nouveaux programmes de réduction des produits phytosanitaires et de mise au pâturage ont permis d'augmenter les montants totaux des paiements directs versés aux exploitants du VS.
	2 Montant des contributions fédérales et cantonales versées au titre du projet ArboPhytoRed (en mios)	0.9	0.5	▲ Contributions cantonales : 146'000.- Contributions fédérales : 406'000.- Total des contributions : 552'000.-
	3 Maintien du cheptel race d'Hérens en Valais	6'200	6'123	■
	4 Maintien du cheptel Nez Noir en Valais	12'000	10'000	▲ Cessation d'activité d'anciens éleveurs en manque de relève + découragement face au loup
	5 Maintien du cheptel Col Noir en Valais	1'700	1'535	▲ Cessation d'activité d'anciens éleveurs en manque de relève + découragement face au loup
	6 PDR races autochtones : crédit et mise en oeuvre	31.12.23	31.12.23	● Demande de soutien à l'OFAG pour la phase de documentation en cours. Retard en raison de la phase de documentation en 2 étapes et des discussions avec l'OFAG.
ad2	7 Evolution de la part non désherbée chimiquement : surface (ha) de vignes enherbées touchant des paiements directs (surfaces de promotion de la biodiversité niveau de qualité 1) En 2019 : 912 ha / en 2020 : 1046 ha / en 2021 : 1'212 ha)	1'800	1'360	▲ En 2022 : 1266 ha, évolution progressive
	8 Nombre de producteurs participants au projet ArboPhytoRed	25	21	▲ Réticence des producteurs à participer à ce projet étant donné les risques (adaptations demandées à l'OFAG), le travail supplémentaire et le programme exigé par le commerce (fruits durables)
	9 Surfaces de promotion de la biodiversité qualité 2 dans les réseaux biodiversité (2018: 4'440 ha, 2019: 4'630 ha, 2020: 4'900 ha)	5'300	6'025	■
	10 Surface agricole utile de plaine (en ha, données OFS)	8'192	7'937	● 2021 : 8'030 ha ; Données 2022. La pression sur les surfaces agricoles de plaine ne faiblit pas.
	11 Surface agricole utile de colline et montagne (en ha, données OFS)	28'080	28'334	■ 2021 : 28'315 ha ; Données 2022
	12 Maintien du Valais comme zone à faible prévalence pour le feu bactérien	31.12.23	31.12.23	■ Très fort engagement réalisé
ad3	13 Rendement brut du secteur agricole (2017 = 307 mios, 2018 = 363 mios, 2019 = 312.4 mios, 2020 = 289.4 mios, 2021 = 249,7 mios)	360	0	● 2022 : 330.1 mios, les chiffres pour l'économie animale et les grandes cultures ainsi que pour la viticulture ne sont pas encore connus. Pour les fruits et légumes : 57'432'557.-
	14 Nombre de cuisines participant à la démarche « cuisinons notre région »	200	140	▲ Le chiffre est en constante augmentation. De nouvelles entreprises vont y adhérer en 2024.
ad4	15 Nombre de CFC délivrés dans les deux champs professionnels	70	88	■ Relève encore insuffisante
	16 Taux de satisfaction des apprentis sur les cours dispensés	90%	90%	■
	17 Taux de satisfaction des cours de formation continue	95%	95%	■
ad5	18 Volume d'investissement [mios] des dossiers MVT en cours de réalisation (Fully, Visperterminen, Bovernier, Vétroz, Martigny - Martigny-Combe, Sion, Lens, Raron, Chermignon-Sierre, Conthey, Savièse, Saillon)	3.2	2.1	▲ Le volume d'investissement réalisé représente un montant de Fr. 2.1 mios pour 7 communes valaisannes.

## SERVICE DE L'AGRICULTURE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad5 19 Nombre de nouveaux projets de développement régionaux ou structurels au niveau du vignoble (discussion en cours pour Saillon, Sion, Chamoson, Lens)	4	4	■ Filière céréales, Sierre, Coeur du Valais et Saillon.
20 Volume d'investissement (en mios), généré par année, des projets "réfection des routes" en cours	6	5	▲ 22 communes valaisannes sur un volume d'investissement de Fr. 5.7 mios.
21 Volume d'investissement des projets de remise en état des bisses (en mios)	1	1.5	■ Les volumes d'investissement représentent un montant de 1.5 mio dont 0.5 financés par des contributions cantonales et 0.5 par des contributions fédérales.
22 PDR Fully : réalisation des travaux	60%	40%	▲ Réalisation projet en lien avec le domaine de l'apiculture, modernisation des structures (caves), concrétisation de l'achat du bâtiment pour la maison de la Petite Arvine.
23 Nbre de régions avec des planifications agricoles finalisées	4	1	▲ Les planifications lancées en 2023 portent sur les communes de Fully, de Vétroz et de la région du Lötschental. Plusieurs communes souhaitent lancer une planification agricole en 2024, notamment au niveau de la région du Chablais et du Valais central
24 Volume d'investissement (en mios) des projets "irrigation et lutte contre le gel"	10	6	▲ Réalisation pour près de 6 mios d'investissement au niveau de la modernisation des réseaux d'irrigation (Sion, Saxon, Chalais) et régions de montagne (Grengiols, Grimisuat, Hérémente, Noble-Contrée, Riederalp).
25 Utilisation des montants disponibles pour la protection des troupeaux (alpages protégés et non protégés)	100%	100%	■ 1.13 mio utilisé pour la part cantonale, 2.48 mios utilisés pour la part fédérale, total : 3.61 mios
ad6 26 Proportion d'abricots et de cerises conditionnés en Marque Valais sur le domaine de Châteauneuf - en %	70	0	● Priorité donnée à la lutte contre le feu bactérien

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Structures agricoles</b>	<b>202'590'940.53</b>	<b>171'941'425.53</b>	<b>30'649'515.00</b>
P1101 Améliorations structurelles	28'751'917.54	18'100'952.92	10'650'964.62
P1102 Economie animale	9'368'406.92	5'312'472.86	4'055'934.06
363 Principalement : Redevances fromagères (encaissées et reversées, cf rubr. 429)	744'568.85		744'568.85
363 Soutien à l'élevage et à la production animale : prime de qualité pour les fromages à raclette du VS, prime de performance pour la race d'Hérens, contributions aux filières locales de viande, contributions aux organisations d'élevage, etc	694'019.00		694'019.00
425 Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits provenant du secteur de production de l'office d'économie animale		112'522.18	-112'522.18
429 Redevances fromagères (encaissées et reversées, cf rubr. 363)		721'775.00	-721'775.00
Solde dépenses/recettes du produit	7'929'819.07	4'478'175.68	3'451'643.39
P1103 Arboriculture et culture maraîchère	10'880'145.14	3'438'611.81	7'441'533.33
363 Grêle 2023 - Soutien exceptionnel aux exploitations touchées par la grêle en 2023 (cas de rigueur)	3'726'388.00		3'726'388.00
363 Principalement lutte par confusion en arboriculture, subventions pour lutte contre les organismes nuisibles, projet ArboPhytoRed et projet AgriPV (essais panneaux agri-voltaïques)	628'499.50		628'499.50
363 Redevances fruits et légumes (encaissées et reversées, cf rubr. 429)	920'014.50		920'014.50
425 Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits provenant du secteur de production de l'office d'arboriculture et cultures maraîchères		270'837.44	-270'837.44
429 Redevances fruits et légumes (encaissées et reversées, cf rubr. 363)		922'197.25	-922'197.25
463 Contribution d'Agroscope pour l'exploitation du site spécial de Conthey		408'066.70	-408'066.70
Solde dépenses/recettes du produit	5'605'243.14	1'837'510.42	3'767'732.72
P1104 Viticulture	9'833'594.41	6'812'920.16	3'020'674.25
363 Principalement : Subv. pour lutte contre les ravageurs de la vigne et soutien à la plateforme "Orientation Bio"	178'404.85		178'404.85
363 Redevances viticoles (encaissées et reversées, cf rubr. 429)	3'688'220.19		3'688'220.19
425 Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des vins de la Cave du Grand-Brûlé et de Châteauneuf		815'646.57	-815'646.57
429 Redevances viticoles (encaissées et reversées, cf rubr. 363)		3'694'316.20	-3'694'316.20
461 Contributions de la Confédération et des communes aux frais de lutte contre les maladies de quarantaine		380'094.77	-380'094.77
463 Subvention fédérale pour contrôle AOC de la vendange		256'007.50	-256'007.50
Solde dépenses/recettes du produit	5'966'969.37	1'666'855.12	4'300'114.25
P1105 Formation de base et formation continue	8'299'777.49	4'129'346.40	4'170'431.09
424 Hébergement et restauration internat de Châteauneuf		534'294.93	-534'294.93
424 Hébergement et restauration internat de Viège		119'447.85	-119'447.85
425 Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits du domaine de Viège		635'561.27	-635'561.27
461 Contributions des autres cantons aux frais d'écolage pour les élèves hors canton qui suivent leur formation à Châteauneuf		368'184.00	-368'184.00

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
463 Subvention fédérale pour l'enseignement - Montant total : Fr. 276'386.-		184'614.78	-184'614.78
Solde dépenses/recettes du produit	8'299'777.49	2'287'243.57	6'012'533.92
P1106 Paiements directs	135'457'099.03	134'147'121.38	1'309'977.65
363 Principalement : Part cantonale des paiements directs aux contributions écologiques et qualité paysage	1'727'136.79		1'727'136.79
370 Paiements directs versés	131'138'835.13		131'138'835.13
421 Emoluments pour contrôles des exploitations participant volontairement aux programmes de biodiversité et qualité paysage, émoluments pour reconnaissance d'exploitation		534'198.20	-534'198.20
Solde dépenses/recettes du produit	2'591'127.11	133'612'923.18	-131'021'796.07
<b>Total</b>	<b>202'590'940.53</b>	<b>171'941'425.53</b>	<b>30'649'515.00</b>

#### Remarques

56 : Sur le reliquat de Fr. 1.5 mio, Fr. 945'000.- ont été affectés à un compte de financement spécial dans le but d'un préfinancement des dépenses et Fr. 630'000.- ont été affectés au fonds RPLP. Certains projets, dont les paiements étaient prévus en 2023, n'ont pas pu être réalisés pour différentes raisons : météorologiques, administratives, report des travaux par le maître d'œuvre.

35, 45, 54, 63, 64 : Crédit agricole : Les prêts du crédit agricole sont neutres et n'influencent pas le résultat du compte. Les demandes de prêts ont été inférieures de Fr. 2.4 mios par rapport aux montants budgétés.

56 : Subventions pour améliorations structurelles :

Des subventions d'investissement ont été versées par l'OAS pour un montant de Fr. 8.9 mios. Elles se répartissent comme suit :

- Irrigation et eaux potables hors crédit-cadre : Fr. 2.5 mios
- Constructions rurales (laiterie, alpage, ruraux, agritourisme) : Fr. 2.4 mios
- Crédits-cadres (PDR, irrigation, vignoble)(MVT – projets PDR) : Fr. 1.7 mio
- Infrastructures routières : Fr. 1.6 mio
- Bisses : Fr. 0.5 mio
- Intempéries : Fr. 0.1 mio
- Autre : Fr. 0.1 mio

Financement spécial (art. 22 al. 3 LGCAF) :

48 : Prélèvement de Fr. 623'061.- / Rubr. 38 : Attribution de Fr. 945'356.- à un compte de financement spécial pour les subventions d'investissement (rubr. 56) en lien avec les améliorations structurelles.

Protection des troupeaux :

Les coûts relatifs à la protection des troupeaux s'élèvent à Fr. 3.61 mios pour notre service (hors heures effectuées par le personnel du SCA) :

- Subventions versées aux exploitations : Fr. 2.56 mios
- Achat de matériel et logements mobiles mis à disposition des exploitations : Fr. 796'000.-
- Autres : Fr. 255'000.-

La Confédération a participé à ces coûts à hauteur de Fr. 2.48 mios. La charge nette pour notre service s'élève à Fr. 1.13 mio.

## SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

OP 1  
Assurer l'enseignement  
B23 441'068'200 net  
C23 440'607'852.39 net

GP 11  
Enseignement obligatoire et  
spécialisé  
B23 324'618'264 net  
C23 311'905'558.65 net

GP 12  
Enseignement secondaire du 2e  
degré  
B23 116'449'936 net  
C23 128'702'293.74 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>546'868'626.19</b>	<b>566'529'500</b>	<b>577'198'249.84</b>	<b>10'668'750</b>
30 Charges de personnel	441'734'070.50	455'587'900	465'482'120.56	9'894'221
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25'204'368.70	23'982'400	25'694'426.91	1'712'027
34 Charges financières	5'860.76	4'500	952.94	-3'547
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	8'000.00	0	265'794.09	265'794
36 Charges de transferts	79'621'943.39	86'854'500	85'489'579.13	-1'364'921
39 Imputations internes	294'382.84	100'200	265'376.21	165'176
<b>4 Revenus</b>	<b>134'350'536.34</b>	<b>135'461'300</b>	<b>146'594'142.50</b>	<b>11'132'843</b>
40 Revenus fiscaux	16.00	0	0.00	0
42 Taxes et redevances	8'081'770.55	7'628'100	10'712'324.46	3'084'224
43 Revenus divers	8'000.00	0	265'794.09	265'794
44 Revenus financiers	31'351.40	0	93'711.55	93'712
46 Revenus de transferts	126'163'153.74	127'833'200	135'473'220.40	7'640'020
49 Imputations internes	66'244.65	0	49'092.00	49'092
<b>Excédent de charges</b>	<b>412'518'089.85</b>	<b>431'068'200</b>	<b>430'604'107.34</b>	<b>-464'093</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>9'498'925.02</b>	<b>10'000'000</b>	<b>10'003'745.05</b>	<b>3'745</b>
52 Immobilisations incorporelles	26'265.54	17'000	20'606.79	3'607
56 Propres subventions d'investissement	9'472'659.48	9'983'000	9'983'138.26	138
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>9'498'925.02</b>	<b>10'000'000</b>	<b>10'003'745.05</b>	<b>3'745</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>422'017'014.87</b>	<b>441'068'200</b>	<b>440'607'852.39</b>	<b>-460'348</b>

**SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT****Explication des écarts financiers**

30 : La différence provient des éléments suivants :

- Le renchérissement octroyé en 2023 était de 2.8% alors que celui budgétisé était de 1.5% (rub 301 et 302)
- Certaines mesures en faveur du personnel enseignant qui font partie du paquet décidé par le Conseil d'Etat ont été mises en application déjà en 2023/24 et touchent donc l'exercice 2023 sur les 4 derniers mois (rub 302)
- Les cotisations patronales ont été sous-évaluées au budget (rub 305)

31 : Une location d'un bâtiment scolaire n'avait pas été intégrée dans le listing de FIGI (rub 316). Cela a été corrigé lors de l'élaboration du budget 2024.

35 et 43 : La différence provient de la création d'un nouveau fonds en faveur du Bureau des échanges linguistiques à la suite d'un legs.

Le montant qui figure dans la rubrique 351 est ainsi compensé intégralement par celui de la rubrique 439.

36 : Le reliquat provient du fait qu'une partie du montant prévu pour le numérique à l'école n'a pas été utilisé, les bases légales s'y référant n'ayant pas encore été modifiées.

42 : Les allocations encaissées se sont révélées supérieures à celles budgétisées. Les coûts relatifs à l'animation pédagogique ont été comptabilisés différemment dès 2023. Ils se retrouvent en charges salariales (rub 30) et en recettes (rub 43) au niveau du compte de l'Etat et en charge (rub 31) au niveau de la HEPVS.

44 : Des locations de salles n'avaient pas été prévues au budget.

46 : La contribution des communes au traitement du personnel enseignant et aux charges éducatives a été sous-estimée. La différence est due à la hausse des charges du compte précédent qui influence directement et proportionnellement le calcul de la contribution communale.

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	44.80	31.80	34.80
Enseignants	2'994.00	3'043.00	3'120.00

Nombre de postes à l'organigramme

**Explication des écarts**

Enseignants :

Les postes enseignants reflètent la situation au 31.12.2023, soit celle de l'année scolaire 2023-24.

Les 77 postes supplémentaires se répartissent comme suit :

- 48 postes en primaire,
- 15 postes au CO,
- 14 postes au secondaire 2.

Cette variation est due à la mise en application d'une partie des mesures en faveur du personnel enseignant qui font partie du paquet décidé par le Conseil d'Etat.

Administration :

3 postes : renforcement du Centre ICT-VS.

**OBJECTIF POLITIQUE****Assurer l'enseignement au niveau des degrés primaire et secondaire non professionnel****Sous-objectifs politiques**

- 1 Au niveau de la scolarité obligatoire :
  - 1.1 Contrôler de façon générale l'enseignement dispensé dans les écoles
  - 1.2 Garantir un enseignement de base des matières scolaires par l'élaboration et l'évaluation des programmes scolaires [PIP]
  - 1.3 Veiller à assurer une harmonieuse continuité entre les niveaux et degrés d'enseignement
  - 1.4 Renforcer l'orientation des élèves du CO en vue d'une amélioration de la transition vers l'apprentissage
  - 1.5 Assurer l'accompagnement des jeunes sans perspectives après le CO
  - 1.6 Développer et soutenir les projets de prise en charge et d'inclusion des personnes en situation de handicap par les services cantonaux et les milieux concernés
  - 1.7 Sensibiliser les jeunes au risque lié au surendettement et aux violences envers les enfants en application de l'article 14 de la LJe
  - 1.8 Assurer et/ou coordonner le suivi des élèves en difficultés (scolaires, sociales, psychosociales,...) par des mesures adaptées dans le but qu'ils puissent mener à bien leur scolarité
  - 1.9 Assurer et/ou coordonner la prise en charge des élèves issus de l'immigration
- 2 Seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse de façon subsidiaire
- 3 Au niveau de la scolarité postobligatoire :
  - 3.1 Contrôler de façon générale l'enseignement dispensé dans les écoles
  - 3.2 Garantir un enseignement adéquat par l'élaboration des programmes scolaires et par la mise à disposition de locaux en suffisance [PIP]
  - 3.3 Veiller à assurer une harmonieuse continuité avec les écoles secondaires du 1er degré (CO)
  - 3.4 Préparer les élèves aux carrières professionnelles ou aux études supérieures selon le caractère propre de chaque école
- 4 Développer et soutenir des projets en lien avec le bilinguisme

## SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 § Révision de la Loi sur l'instruction publique (LIP) : - Rédaction du nouveau projet de loi (2023)	31.12.25		▲ La rédaction a débuté en interne. Le résultat de la Constitution est attendu pour la poursuite des travaux. Les travaux préparatoires et la rédaction en interne se poursuivent en 2024.
	2 ★ Digitalisation de l'école	31.08.26		■ La stratégie a été présentée au Conseil d'Etat. La mise en oeuvre débutera à la rentrée 2024.
	3 Analyse du domaine du numérique à l'école et adaptation des contributions cantonales et communales.	31.12.23	31.12.23	▲ L'analyse a été effectuée. Le message a été rédigé et sera présenté au Grand Conseil à la session de mai 2024.
	4 Amélioration des conditions de travail des enseignants : - Révision des cahiers des charges des enseignants - Mesures liées à l'organisation dans les écoles	31.08.24		▲ Les projets de cahiers des charges ont été rédigés et sont en voie de consultation auprès des Associations. Le Conseil d'Etat a décidé d'un paquet de mesures. Certaines ont été mises en vigueur dès la rentrée scolaire 2023-2024. Les autres seront soumises au Grand Conseil lors de la session de mars 2024.
	5 Détermination de l'ampleur de la pénurie du personnel enseignant (par degré et région linguistique) avec proposition de mesures	30.06.23	30.06.23	■ Le rapport a été rédigé. Le Conseil d'Etat a renouvelé pour l'année scolaire 2023-2024 les mesures prises pour l'année scolaire 2022-2023 afin de remédier à la pénurie. De nouvelles mesures ont également été mises en place avec la HEPVs.
	6 Etudier en partenariat avec les organismes concernés la mise en oeuvre du programme de prévention des violences en application l'article 14 de la LJe	31.12.24	31.12.23	■ Les mesures suivantes ont été mises en place : - Renforcement des interventions du SIPE. - Développement du système des ERVE et mise en oeuvre du plan d'action contre le harcèlement en milieu scolaire. - Renforcement de la médiation scolaire. - Mise en place de formations continues à la HEPVs.
	7 Renforcement du dispositif TSA dans le domaine de l'information, de la formation et de l'encadrement	31.12.23	31.12.23	▲ Un mandat de prestations a été établi entre l'Etat du Valais et Autisme Valais ainsi que Autismus Wallis. En outre, la formation Focus obligatoire pour tous les enseignants spécialisés du Valais romand se terminera à la fin de l'année scolaire 2023-2024.
ad3	8 Réalisation d'infrastructures dignes du 21ème siècle pour la formation : construction d'un nouveau collège de Sion et rénovation du collège de St-Maurice : - Collège de Sion : Gros oeuvre (2023) - Collège de St-Maurice : Devis définitif (2023)	31.12.24		▲ Pour le collège de Sion, le gros oeuvre a débuté comme prévu en 2023. Concernant le Lycée-collège de St-Maurice, il s'agit d'un projet d'envergure. Le devis définitif sera connu en automne 2024.
ad4	9 Promotion du bilinguisme : - Augmentation des échanges dans les degrés 7H et 8H - Développement des échanges d'enseignants au sein du canton et entre les cantons	31.08.25		■ Les échanges sont en nette augmentation au sein des écoles primaires. Le BEL a rencontré différents centres scolaires francophones où les enseignants ont répondu favorablement à ce programme « Premiers pas – los ! ». Il a dû restreindre sa promotion au vu du manque de classes germanophones. - Les partenariats entre les écoles se développent et la mise en place de la mobilité des enseignants est en cours.
★ : Programme gouvernemental    § : Programme législatif				

## SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Coût salarial brut par élève au niveau primaire (C2017=7510; C2018=7420; C2019=7450; C2020=7560; C2021=7650)	7'700	7'930	▲ Le coût salarial a été sous-estimé lors de l'établissement du budget. Le renchérissement 2023 explique en partie l'augmentation de coût. L'application d'une partie des mesures en faveur du personnel enseignant explique également cette augmentation.
	2 Coût salarial brut par élève au niveau du cycle d'orientation (C2017=12430; C2018=12320; C2019=12200; C2020=12320; C2021=12470)	12'300	12'800	▲ Le coût salarial a été sous-estimé lors de l'établissement du budget. Le renchérissement 2023 explique en partie l'augmentation de coût. L'application d'une partie des mesures en faveur du personnel enseignant explique également cette augmentation.
	3 Taux d'encadrement des élèves en primaire	1.85	1.87	■
	4 Taux d'encadrement des élèves au CO (quotient périodes/élève)	2.14	2.13	■
	5 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé en niveau Primaire	40	59	▲ La pénurie du personnel enseignant s'intensifie. Face à cette situation, de nouvelles personnes non diplômées ont dû être engagées.
	6 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé au CO	130	111	■ La grande majorité de ces enseignants ont acquis leur bachelor académique et terminent leur formation pédagogique.
	7 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé au Secondaire II	50	39	■ La grande majorité de ces enseignants ont acquis leur master académique et terminent leur formation pédagogique.
	8 Taux d'occupation moyen dans l'enseignement Primaire valaisan (poste fixe) des nouveaux diplômés HEP valaisans	60%	61%	■
	9 Taux de redoublement au terme de la 4H	2.5%	1.9%	■ On constate un taux d'échec de l'ordre de 2 % au terme de la 4h. Ce taux est en légère diminution.
	10 Nombre d'élèves au bénéfice de mesures renforcées soutenus par le SSH pour la transition vers le monde professionnel	115	135	▲ Cette augmentation démontre que les familles d'enfants en situation de handicap font de plus en plus appel au Service social handicap, ce qui est vivement conseillé dans la Loi sur l'enseignement spécialisé.
	11 Nombre total d'élèves au bénéfice de mesures renforcées (C2017=771; C2018=791; C2019=848; C2021=797; B2022=821)	900	891	■
ad3	12 Taux d'encadrement des élèves au niveau secondaire II	1.66	1.77	▲ Légère surestimation du nombre d'élèves lors de l'établissement du budget. La nouvelle décharge octroyée pour le titulariat en remplacement du forfait génère une augmentation du nombre de périodes attribuées.
	13 Coût salarial brut par élève au niveau secondaire II	12'700	13'240	▲ Le coût salarial a été sous-estimé lors de l'établissement du budget. Le renchérissement 2023 explique en partie l'augmentation de coût. L'application d'une partie des mesures en faveur du personnel enseignant explique également cette augmentation.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Enseignement obligatoire et spécialisé</b>	<b>453'155'194.42</b>	<b>141'249'635.77</b>	<b>311'905'558.65</b>
P1101 Enseignement primaire	220'431'398.65	71'204'818.83	149'226'579.82
P1102 Enseignement secondaire du 1er degré (CO)	123'431'039.48	40'472'654.36	82'958'385.12
P1103 Enseignement spécialisé	108'950'012.51	29'460'318.16	79'489'694.35
P1104 Publications	342'743.78	111'844.42	230'899.36
<b>GP12 Enseignement secondaire du 2e degré</b>	<b>134'046'800.47</b>	<b>5'344'506.73</b>	<b>128'702'293.74</b>
P1201 Enseignement secondaire niveau collège	80'288'338.73	3'492'197.77	76'796'140.96
P1202 Enseignement secondaire niveau diplôme	53'758'461.74	1'852'308.96	51'906'152.78
<b>Total</b>	<b>587'201'994.89</b>	<b>146'594'142.50</b>	<b>440'607'852.39</b>

Remarques
<p>Détails des subventions les plus importantes :</p> <p>Enseignement spécialisé : 45.6 mios (B23 : 41.0 mios)            Institutions scolaires : 39.7 mios (B23 : 36.4 mios)            Centres AI : 4.0 mios (B23 : 3.4 mios)            Placements hors canton : 1.7 mio (B23 : 1.0 mio)            Subventions d'investissement : 0.2 mio (B23 : 0.2 mio)</p> <p>Transports des étudiants du secondaire II général : 1.2 mio (B23 : 1.7 mio)</p> <p>Directions d'écoles : 3.0 mios (B23 : 3.25 mios)</p> <p>Moyens d'enseignement : 5.6 mios (B23 : 10.1 mios)</p> <p>HEPVs : 19.0 mios (B23 : 17.838 mios)</p>

## SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OP 1  
Mettre en oeuvre, surveiller et  
développer la formation  
professionnelle  
B23 77'501'400 net  
C23 78'226'388.31 net

<p>GP 11 Contrats d'apprentissage, surveillance et examen B23 6'196'343 net C23 6'394'701.86 net</p>	<p>GP 12 Formation professionnelle initiale - enseignement B23 67'315'519 net C23 68'392'431.14 net</p>	<p>GP 13 Formation prof. supérieure et form. continue B23 22'633 net C23 -24'900.90 net</p>	<p>GP 14 Plateforme T1 et Unité de soutien form prof B23 1'814'964 net C23 1'703'461.60 net</p>
<p>GP 15 Recherche et développement, relations publiques B23 2'151'941 net C23 1'760'694.61 net</p>			

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>117'500'384.95</b>	<b>118'518'600</b>	<b>117'810'797.39</b>	<b>-707'803</b>
30 Charges de personnel	77'123'771.88	79'794'900	80'595'834.54	800'935
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20'243'639.29	21'018'600	20'062'788.20	-955'812
34 Charges financières	91.80	200	95.27	-105
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'982'103.08	0	0.00	0
36 Charges de transferts	17'050'626.91	17'650'000	17'016'738.35	-633'262
39 Imputations internes	100'151.99	54'900	135'341.03	80'441
<b>4 Revenus</b>	<b>39'949'702.53</b>	<b>41'017'200</b>	<b>39'584'409.08</b>	<b>-1'432'791</b>
42 Taxes et redevances	7'874'628.55	8'225'600	8'082'449.63	-143'150
44 Revenus financiers	61'515.00	55'800	62'929.15	7'129
46 Revenus de transferts	31'725'599.93	32'564'600	31'030'683.35	-1'533'917
49 Imputations internes	287'959.05	171'200	408'346.95	237'147
<b>Excédent de charges</b>	<b>77'550'682.42</b>	<b>77'501'400</b>	<b>78'226'388.31</b>	<b>724'988</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>77'550'682.42</b>	<b>77'501'400</b>	<b>78'226'388.31</b>	<b>724'988</b>

## Explication des écarts financiers

30 : Dépassement de fr. 334'000 sur le personnel enseignant (rapatriement des professions d'assistant médical et dentaire, augmentation des effectifs des classes d'accueil et d'intégration, etc.).  
Dépassement de fr. 454'000 sur les cotisations patronales.

31 : Le projet d'acquisition en 2023 de tableaux interactifs pour 2 écoles (fr. 700'000) a dû être soumis à la procédure des marchés publics. Les décisions y relatives seront prises en 2024.

36 : La reprise, par nos écoles professionnelles du Valais Romand, des formations d'assistant dentaire et médical CFC a permis une économie de fr. 423'000 sur cette rubrique.

46 : Les subventions fédérales "ordinaires" 2023 ont été budgétisées sur la base de données transmises par la Confédération au début 2022. Les facteurs suivants influencent ces subventions: nombre de contrats d'apprentissage, utilisation ou non des crédits mis à disposition de la formation professionnelle supérieure (brevets et diplômes), réalité des comptes 22 et 23. En 2023, nous avons réellement reçu 30.27 millions de francs contre 31.38 millions de francs budgétés. Nous recevons également des montants en provenance du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Ces montants fluctuent en fonction du nombre d'élèves répondant aux conditions du mandat conclu avec le SEM.

## SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	53.65	44.00	46.00
Enseignants	407.39	406.84	431.83

Nombre de postes à l'organigramme

## Explication des écarts

Employés à durée déterminée

+ 1 collaborateur pour la Transition I

+ 1 collaborateur pour la Direction du SFOP

Enseignants

Les ressources financières 2023 couvrent les années scolaires 22/23 (8 mois) et 23/24 (4 mois). Les équivalents pleins temps sont la situation au 31.12 de chaque année civile.

Les principaux écarts entre 2022 (année scolaire 22/23) et 2023 (année scolaire 23/24) sont les suivants:

- reprise des formations d'assistant médical et dentaire pour le Valais Romand = 4.05 EPT

- augmentation des effectifs dans les métiers de la santé et du social = 3 EPT

- classes d'accueil et d'intégration (migrants, préparation à la formation pour adultes, passerelle apprentissage, etc.) = + 12 EPT

- renforcement des Directions des Écoles = 3 EPT

- variation des effectifs/titulariat/divers = solde

## OBJECTIF POLITIQUE

**Assurer l'exécution au niveau cantonal de la Loi fédérale sur la formation professionnelle en développant l'ensemble des activités liées à la formation professionnelle initiale, y compris la maturité professionnelle fédérale ainsi que les autres mesures liées à la formation professionnelle, notamment les mesures préparatoires, d'insertion et la certification professionnelle pour adultes.**

## Sous-objectifs politiques

- 1 Développer, consolider et assurer la surveillance de la formation professionnelle initiale en système dual (apprentissage), subsidiairement en école des métiers, en collaboration avec les partenaires du Service de la formation professionnelle, principalement les associations professionnelles et la Confédération, et en tenant compte des objectifs stratégiques suisses de la "Formation professionnelle 2030" (<https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/>) [PIP]
- 2 Gérer et coordonner la transition I entre la fin de la scolarité obligatoire et le secondaire II (professionnel et général) dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle cantonale (CII) et en adéquation avec les objectifs de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).
- 3 Développer et soutenir les projets de prise en charge et d'intégration socio-professionnelle des personnes migrantes en collaboration avec les services de la Confédération (Secrétariat d'Etat aux migrations), du canton (Service de l'action sociale entre autres) et les milieux concernés.
- 4 Mettre en œuvre la numérisation et les nouvelles technologies d'apprentissage (technologie numérique pour l'enseignement/la formation professionnelle).
- 5 Collaborer avec les autres Services en charge de l'exécution de certaines tâches prévues par la Loi cantonale d'application de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, notamment le Service des Hautes Écoles (orientation scolaire, professionnelle et de carrière ainsi que la formation continue), le Service de l'enseignement (Écoles des métiers du commerce) et le Service de l'agriculture (École cantonale d'agriculture).
- 6 Assurer et/ou coordonner le suivi des apprentis présentant des difficultés de toutes sortes (scolaires, professionnelles, psychosociales) dans le but qu'ils puissent mener à terme leur formation.
- 7 Consolider et développer toutes les voies de certification professionnelle initiale pour adultes menant à l'obtention d'un titre fédéral du secondaire II.

## SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Consolidation et développement des offres de formation dans nos écoles professionnelles.	31.12.23	31.12.23	■ Processus continu, notamment en lien avec les réformes des ordonnances de formation (par ex. le commerce de détail et le commerce). A noter que les formations d'assistant médical CFC et dentaire CFC du Valais Romand ont été reprises dès la rentrée d'août 2023 par l'École professionnelle artisanat et service communautaire.
	2 Etablissement d'un planning de construction des nouveaux bâtiments des sites de Monthey et de Chippis (Swiss Digital Center), ainsi que d'un bâtiment pour les professions de la santé.	31.12.23		▲ La construction du bâtiment de la BFO est en cours. La décision concernant celui de l'EDHEA/Couture a été validée par le Grand Conseil au printemps 2023. Le bâtiment principal du site de Martigny de l'École professionnelle artisanat et service communautaire datant de 1971 est en cours de rénovation durant l'année scolaire 2023-2024. Pour le site de Chippis, une solution de financement par le Fonds du 21ème siècle est possible. Pour les bâtiments de Monthey et "santé/social", Martigny, le financement est lié aux disponibilités du Fonds FIGI. Le bâtiment principal de l'École professionnelle commerciale et artisanale de Sion qui date de 1962 doit être rénové ces prochaines années (isolation, portes et fenêtre).
	3 Participation aux diverses réflexions et travaux du processus "Formation professionnelle 2030" et mise en place d'une réflexion à long terme de la place de la formation professionnelle en Valais (qualité et vision).	31.12.23	31.12.23	■ Le SFOP participe activement aux réflexions et travaux en prenant une part active dans les différentes commissions régionales et/ou fédérales.
	4 Poursuite de la promotion et de la valorisation de la formation professionnelle, principalement dans les secteurs indispensables au développement économique du canton.	31.12.23	31.12.23	■ Des séances et échanges avec les différents milieux économiques sont organisés régulièrement. Un groupe de travail réunissant plusieurs services de l'état et des associations professionnelles a été mis en place. La thématique développée est une réflexion autour de l'avenir de la formation professionnelle en Valais (enjeux, besoins et vision).
ad2	5 Amélioration de la transition entre l'école obligatoire et le secondaire II (professionnel et général) afin que 95% des jeunes disposent d'un titre de formation post-obligatoire (secondaire II).	31.12.23		▲ Le domaine de la transition 1 représente un défi constant que le SFOP affronte de manière assidue et surtout de manière systémique. Le travail avec les partenaires institutionnels permet d'offrir des prestations de soutien et de préparation à l'entrée en formation post-obligatoire aux jeunes en grande difficulté d'insertion socio-professionnelle. Afin d'améliorer la prise en charge de notre public, nous développons des synergies avec une multitude d'instances dans le secteur public et privé (par exemple : nouveau mandat de prestations en vigueur depuis l'été 2023 avec la Fondation valaisanne Action jeunesse).
ad3	6 Renforcement de l'insertion sociale, en particulier de l'intégration professionnelle des migrants en Suisse en vue de les rendre indépendants financièrement.	31.12.23	31.12.23	■ A noter le travail conséquent de l'École professionnelle artisanat et service communautaire-EPASC (Section classes d'accueil et d'intégration) et de la Berufsfachschule Oberwallis-BFO dans le renforcement de l'insertion sociale des jeunes, notamment des migrants.

## SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad3	7 Participation active au Programme d'intégration cantonal - PIC	31.12.23	31.12.23	■ Le SFOP ne participe pas directement au Programme d'intégration cantonal - PIC. Néanmoins un travail conséquent est effectué par l'EPASC et la BFO dans l'intégration et la formation des migrants. Une collaboration avec le Service de la population et des migrations, de même qu'avec le Service de l'Action sociale, est instituée.
ad4	8 Développement des infrastructures, des mesures et des actions permettant la mise en œuvre du numérique dans les écoles professionnelles, en collaboration avec le Centre de compétences ICT-VS et le Service cantonal de l'informatique.	31.12.23		● Actuellement, les moyens à disposition ne permettent, que partiellement, d'assurer un équipement complet permettant l'implémentation du numérique (BYOD et autres plateformes) au sein des écoles professionnelles, un équipement découlant des exigences des Ordonnances de formation et des demandes des associations professionnelles. Le SFOP a participé activement à l'élaboration de la Stratégie cantonale de l'éducation numérique pour les années 2024 à 2028.
	9 Formation des enseignants à l'application des nouvelles plateformes informatiques en lien avec les réformes des professions.	31.12.23	31.12.23	■ La formation des enseignants aux nouvelles plateformes est en cours, en fonction de la mise en vigueur des nouvelles ordonnances de formation propres à chaque profession.
ad5	10 Participation active aux réflexions stratégiques en lien avec l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes et des adultes.	31.12.23	31.12.23	■ Collaboration étroite entre le Service des Hautes Écoles, en charge de l'orientation, et le Service de l'enseignement.
	11 Mise en place des conditions cadres nécessaires à la réforme de la profession d'employé de commerce.	31.12.23	31.12.23	■
ad6	12 Mise en place des mesures de compensation des désavantages selon les recommandations de la Conférence Suisse de la Formation Professionnelle (CSFP) pour des jeunes ayant un déficit confirmé.	31.12.23	31.12.23	■ Depuis septembre 2023, le SFOP bénéficie d'un poste de coordinateur cantonal des mesures en lien avec les troubles des apprentissages. L'objectif primaire de cette figure professionnelle est d'harmoniser les pratiques en termes de mesures dans le cadre de la compensation des désavantages des apprentis. Cela comporte un travail synergique avec tous les acteurs de la formation professionnelle et la définition d'un cadre légal d'intervention.
	13 Coordination des activités de la « Surveillance », la "Transition" et l'"Unité de soutien en formation professionnelle".	31.12.23	31.12.23	■
ad7	14 Consolidation du portail Certification professionnelle pour adultes.	31.12.23	31.12.23	■ Le portail CPA (Certification professionnelle pour adulte) est le portail d'entrée pour tous les adultes désirant obtenir un titre du secondaire II professionnel. Il collabore avec tous les cantons en inscrivant des candidats dans des filières intercantionales et en accueillant des candidats d'autres cantons. Une nouvelle ordonnance abrogeant d'anciens règlements est aujourd'hui en consultation et devrait être approuvée courant 2024.

## SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Taux de réussite aux procédures de qualification.	90%	91.62%	■
	2 Coût net moyen par personne en formation (GP 13 / nombre de personnes en formation). (C2017=6458; C2018=6362; C2019=6412; C2020=6144; C2021=6046; B2022=6500)	7'000	6'964	■
	3 Nombre de jeunes sous la responsabilité du SFOP (contrats d'apprentissage, maturité professionnelle à plein temps, classe d'intégration, etc.). (C2017=10142; C2018=9955; C2019=9655; C2020=9696; C2021=9613; B2022=9700)	9'750	9'820	■
	4 Pourcentage d'entreprises qui forment par rapport à celles qui sont autorisées à former.	60%	54.36%	▲ 2'969 entreprises forment sur les 5'461 autorisées (en 2022 = 2'975 / 5'383 = 57.27%).
	5 Nombre de résiliations de contrat (voir également l'indicateur no 12).	1'100	1'587	▲ La mise en place de la structure "Soutien, Conseil et Surveillance de l'apprentissage" ainsi que la collaboration avec le Service des Hautes Écoles (orientation) a permis de stabiliser ce chiffre (2022 = 1'596) mais surtout de suivre les jeunes en rupture de formation.
	6 Décisions de principe prises par le Conseil d'État pour les bâtiments de Monthey et de Chippis.	31.12.23		● Aucune décision prise car les disponibilités du Fonds FIGI sont toutes absorbées par d'autres projets du canton.
	7 Nombre de jeunes en formation professionnelle initiale dans les domaines de la santé (ASSC + ASA 21/22 = 437)	457	486	■
ad2	8 🏠 Nombre de chômeurs de 15 à 24 ans inscrits en juillet indiquant "apprentis" ou "écoliers/étudiants" comme dernière fonction exercée.	250	175	▲ Bien que ce nombre soit en baisse, il représente le 42.37% des chômeurs de 15 à 24 ans. En juillet 2022, ce taux était de 46.84%. La mise en place de la structure "Soutien, Conseil et Surveillance de l'apprentissage" ainsi que la collaboration avec le Service des Hautes Écoles (orientation) doivent permettre au moins de stabiliser ce chiffre mais surtout de suivre les jeunes en rupture de formation et/ou en déficit de formation.
	9 Nombre de jeunes sans solution et/ou suivi institutionnel contactés par les collaborateurs de la T1.	300	437	● Le travail de la Plateforme T1 augmente chaque année. Cela signifie d'une part que les partenaires institutionnels ainsi que la société civile commencent à rentrer dans une logique de signalement des situations fragiles, mais également que la situation d'un certain nombre de jeunes en dehors de la scolarité obligatoire est très précaire. Les problématiques en lien avec des conditions financières difficiles, des ruptures sociales/familiales et une forme de marginalisation issue d'une santé mentale fragilisée, rendent ce public particulièrement exclu des parcours de formation post-obligatoire.
	10 Pourcentage de résiliations avec le motif "orientation" par rapport au total des résiliations.	20%	23.76%	▲ La collaboration avec le Service des Hautes Écoles (orientation) doit permettre au moins de stabiliser ce chiffre. Un groupe de travail guidé par l'OSP réunit plusieurs fois par année les chef-fe-s du SE, du SFOP, du SHE et du SICT afin de traiter les questions telles que celles posées par cet indicateur.

## SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad2 11 Nombre de jeunes en rupture de contrat qui ont signé un autre contrat dans un délai de 60 jours.	800		● Indicateur pas mis en place. La structure "Soutien, Conseil et Surveillance de l'apprentissage" ainsi que les commissions communales sont à disposition des jeunes qui ne trouveraient pas de nouvelles places de formation suite à une résiliation. A noter que les jeunes peuvent suivre l'école professionnelle pendant 3 mois suite à une résiliation. Selon une étude de l'Office fédéral de la statistique, 78.7% des jeunes ayant eu une résiliation du contrat d'apprentissage recommencent une formation professionnelle initiale.
ad3 12 Nombre de personnes (migrants) concernées par les structures "Classes d'accueil et d'intégration".	380	650	■ Il s'agit des effectifs des classes d'accueil et d'intégration qui comprennent des migrants mais aussi de personnes dans des offres de transition "professionnalisante".
13 Places de formation soutenues par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM).	70	78	■
ad5 14 Conditions-cadres (ressources) mises en place pour la réforme de la profession d'employé de commerce.	01.09.23	01.09.23	■
ad6 15 Nombre d'apprentis bénéficiant d'une compensation des désavantages (373 en 2021 et 316 en 2020).	400	517	● La collaboration avec les écoles professionnelles a été renforcée par la création du poste de Coordinateur pour les mesures en lien avec les troubles spécifiques des apprentissages.
ad7 16 Nombre de CFC et d'AFP obtenus par une procédure de qualification non formelle (art. 32 et validation des acquis)	↗	→	▲ Nombre de candidats ayant obtenu le CFC par validation d'acquis = 23 en 2023 contre 57 en 2022. Nombre de candidats ayant obtenu le CFC par art. 32 examens = 72 en 2023 contre 67 en 2022.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Contrats d'apprentissage, surveillance et examen</b>	<b>7'553'172.16</b>	<b>1'158'470.30</b>	<b>6'394'701.86</b>
P1101 Gestion des contrats d'apprentissage	563'694.39	21'293.72	542'400.67
P1102 Surveillance et qualité de la formation	732'805.89	15.36	732'790.53
P1103 Gestion des examens (CFC et promotions annuelles)	4'218'370.34	829'345.34	3'389'025.00
361 Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantionales	776'714.14		776'714.14
Solde dépenses/recettes du produit	3'441'656.20	829'345.34	2'612'310.86
P1104 Gestion du système des Rails-Checks	1'920'196.50	175'215.88	1'744'980.62
P1105 Gestion des cours pour formateurs en entreprise	118'105.04	132'600.00	-14'494.96
<b>GP12 Formation professionnelle initiale - enseignement</b>	<b>106'661'092.92</b>	<b>38'268'661.78</b>	<b>68'392'431.14</b>
P1201 Écoles cantonales, SFOP - formation duale	52'333'192.15	18'790'215.12	33'542'977.03
P1202 Écoles subventionnées - formation duale	6'887'434.00	-247'753.00	7'135'187.00
361 403217 Soutien écoles professionnelles - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantionales	4'946'056.00		4'946'056.00
363 403217 Soutien écoles professionnelles - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantionales	1'941'378.00		1'941'378.00
Solde dépenses/recettes du produit		-247'753.00	247'753.00
P1203 Écoles cantonales, SFOP - formation plein temps	18'040'110.60	7'429'191.74	10'610'918.86
P1204 Écoles subventionnées - formation plein temps	4'222'640.00	49'133.00	4'173'507.00
361 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantionales	604'333.00		604'333.00
363 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantionales	3'618'307.00		3'618'307.00
Solde dépenses/recettes du produit		49'133.00	-49'133.00
P1205 Écoles cantonales, SFOP - cours interentreprises	10'887'602.23	5'701'420.12	5'186'182.11
P1206 Cours interentreprises (hors écoles cantonales)	1'478'204.30	9'041.25	1'469'163.05
363 411655 Cours interentreprises - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantionales	1'478'204.30		1'478'204.30
Solde dépenses/recettes du produit		9'041.25	-9'041.25
P1207 Écoles cantonales, SFOP - maturités à plein temps	5'431'390.59	1'857'025.80	3'574'364.79
P1208 Écoles subventionnées - maturités à plein temps	456'681.33		456'681.33
361 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantionales	152'867.00		152'867.00
363 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantionales	303'814.33		303'814.33
P1209 Certification professionnelle pour adultes	1'363'369.60	178'395.57	1'184'974.03
P1210 Écoles cantonales - classes d'accueil, d'intégration et préapprentissage professionnel	5'560'468.12	4'501'992.18	1'058'475.94
<b>GP13 Formation prof. supérieure et form. continue</b>	<b>45'959.10</b>	<b>70'860.00</b>	<b>-24'900.90</b>
P1301 Form. prof. sup. et cont. par écoles prof. cant.	45'959.10	70'860.00	-24'900.90
<b>GP14 Plateforme T1 et Unité de soutien form prof</b>	<b>1'765'875.19</b>	<b>62'413.59</b>	<b>1'703'461.60</b>
P1401 Transition T1	1'254'504.22	40'009.99	1'214'494.23
P1402 Unité de soutien en formation professionnelle	511'370.97	22'403.60	488'967.37

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP15 Recherche et développement, relations publiques</b>	<b>1'784'698.02</b>	<b>24'003.41</b>	<b>1'760'694.61</b>
P1501 Gestion de projets	1'956.06	3.08	1'952.98
P1502 Santé, sécurité au travail	63'904.09	0.33	63'903.76
P1503 ICT/ Gestion des données/coordination informatique	1'542'096.10		1'542'096.10
P1504 Promotion, communication, valorisation form. prof.	176'741.77	24'000.00	152'741.77
<b>Total</b>	<b>117'810'797.39</b>	<b>39'584'409.08</b>	<b>78'226'388.31</b>

#### Remarques

##### Accords intercantonaux

Les tarifs prévus par l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (AEPr) sont les suivants:

- pour les formations duales : fr. 7'800 (19-20, 20-21, 21-22 et 22/23) et fr. 7'900 pour 23/24,
  - pour les formations à plein temps: fr. 14'600 (19-20), fr. 14'300 (20-21), fr. 14'400 (21-22) , fr. 14'700 (22-23) et fr. 14'800 pour 23/24,
  - pour les cours interentreprises: un montant par jour/apprenti, en fonction de chaque profession.
- Cela concerne la rubrique 36.

##### Forfaits reçus de la Confédération (= subventions ordinaires)

En 2020: 7'315 forfaits "dual" à fr. 3'159 et 2'139 forfaits "plein temps" à fr. 5'074 = fr. 33'959'706 (subventions non utilisées par la Confédération reversées aux cantons).

En 2021: 7'208 forfaits "dual" à fr. 2'956 et 2'093 forfaits "plein temps" à fr. 4'796 = fr. 31'349'855.

En 2022: 7'091 forfaits "dual" à fr. 2'933 et 2'038 forfaits "plein temps" à fr. 4'777 = fr. 30'529'974.

En 2023: 7'021 forfaits "dual" à fr. 2'956 et 1'974 forfaits "plein temps" à fr. 4'820 = fr. 30'267'597.

Cela concerne la rubrique 36.

## SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

OP 1  
Assurer le pilotage, le  
financement et la surveillance de  
la formation tertiaire et de la  
recherche  
B23 183'177'100 net  
C23 178'910'431.97 net

<p>GP 11 Piloter, évaluer et soutenir la formation tert. B23 669'960 net C23 397'560.43 net</p>	<p>GP 12 Garantir et dével. la form.tert. et la recherche B23 90'981'134 net C23 88'698'386.04 net</p>	<p>GP 13 Garantir et développer les études à distance en VS B23 6'090'177 net C23 6'012'978.12 net</p>	<p>GP 14 Etudes subventionnées hors canton B23 77'834'949 net C23 76'315'133.87 net</p>
<p>GP 15 Assurer la distribution des moyens d'enseignement B23 0 net C23 0.00 net</p>	<p>GP 16 Orientation scolaire et professionnelle B23 7'072'520 net C23 6'768'243.18 net</p>	<p>GP 17 Formation continue B23 528'360 net C23 718'130.33 net</p>	

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>243'193'289.31</b>	<b>261'124'700</b>	<b>255'507'058.04</b>	<b>-5'617'642</b>
30 Charges de personnel	11'298'014.30	12'024'000	11'576'321.08	-447'679
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'063'557.36	8'435'200	8'337'357.96	-97'842
34 Charges financières	1.00	0	0.00	0
36 Charges de transferts	158'051'579.81	172'708'100	169'045'919.24	-3'662'181
37 Subventions redistribuées	66'324'181.26	67'801'100	66'241'533.53	-1'559'566
39 Imputations internes	455'955.58	156'300	305'926.23	149'626
<b>4 Revenus</b>	<b>77'798'350.85</b>	<b>81'675'500</b>	<b>80'600'606.77</b>	<b>-1'074'893</b>
42 Taxes et redevances	5'240'575.86	5'253'500	5'619'832.50	366'333
43 Revenus divers	-83'290.80	-120'000	-214'617.16	-94'617
44 Revenus financiers	347'400.00	330'000	330'000.00	0
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	204'550.80	265'800	286'127.91	20'328
46 Revenus de transferts	4'308'966.64	4'502'100	4'246'709.29	-255'391
47 Subventions à redistribuer	66'324'181.26	67'801'100	66'241'533.53	-1'559'566
48 Revenus extraordinaires	1'138'600.00	3'492'200	3'833'712.70	341'513
49 Imputations internes	317'367.09	150'800	257'308.00	106'508
<b>Excédent de charges</b>	<b>165'394'938.46</b>	<b>179'449'200</b>	<b>174'906'451.27</b>	<b>-4'542'749</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>1'496'444.00</b>	<b>4'017'900</b>	<b>4'228'925.90</b>	<b>211'026</b>
54 Prêts	357'844.00	235'700	170'268.00	-65'432
56 Propres subventions d'investissement	1'138'600.00	3'782'200	4'058'657.90	276'458
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>123'001.00</b>	<b>290'000</b>	<b>224'945.20</b>	<b>-65'055</b>
63 Subventions d'investissement acquises	0.00	290'000	224'945.20	-65'055
64 Remboursements de prêts	123'000.00	0	0.00	0
65 Transferts de participations	1.00	0	0.00	0
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>1'373'443.00</b>	<b>3'727'900</b>	<b>4'003'980.70</b>	<b>276'081</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>166'768'381.46</b>	<b>183'177'100</b>	<b>178'910'431.97</b>	<b>-4'266'668</b>

**SERVICE DES HAUTES ÉCOLES**

Explication des écarts financiers
30 : essentiellement lié à des vacances de postes ponctuelles en cours d'année.
36 : - accords intercantonaux (AIU; AHES; AES; HES-SO), (-1.9 mio) : essentiellement lié à l'AIU (-1.6 mio) dont les coûts se sont stabilisés au même niveau que 2022 après une forte augmentation en 2021 (+3 mios) et en 2022 (+0.8 mio) liée essentiellement aux effets de la crise sanitaire. - mandats de prestations HES-SO Valais (-0.6 mio) : reliquats remboursés suite au controlling de 3 mandats de 2022 (ES travail social, stages HES santé, modules complémentaires santé). - révision loi communes sièges (-0.3 mio) : réduction de 25% de la contribution de la Ville de Sion en lien avec l'EPFL Valais. Cet impact avait été budgétisé en rubrique 36 alors qu'il se concrétise par une baisse de recettes en rubrique 46 puisque c'est le SHE qui facture directement les contributions à la Ville de Sion pour l'EPFL Valais. - subv. Fondation ES Santé Valais-Wallis (-0.2 mio) : reliquat de 0.2 mio remboursé par la Fondation.
37 et 47(net=0) : contributions de la HES-SO redistribuées à la HES-SO Valais-Wallis et contributions de la CDIP (AIU) redistribuées à UniDistance.
42 : ventes de la CECAME supérieures au budget.
48 : prélèvement de 0.3 mio sur les réserves issues de l'enveloppe budgétaire pour le versement de la dernière tranche de la subvention pour la construction du Campus d'études à distance à Brigue.
56 : dernière tranche (0.3 mio) de subvention pour la construction du Campus d'études à distance à Brigue (non prévu au budget mais compensé par un prélèvement sur réserves en rub. 48).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	64.20	66.50	67.70
Enseignants	0.04	0.04	0.04

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
L'augmentation des EPT au compte 2023 par rapport au compte 2022 (+1.2 EPT) s'explique par : - une augmentation de 0.5 EPT (collaborateur scientifique) au niveau du périmètre Hautes écoles du SHE (prévu au budget 2023) ; - une augmentation de 0.2 EPT (psychologue) pour l'Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière (prévu au budget 2023); - un transfert de 0.5 EPT (collaborateur scientifique) du SAAJF vers le SHE.

OBJECTIF POLITIQUE	
<b>Assurer le pilotage, le financement et la surveillance de la formation tertiaire et de la recherche</b>	
Sous-objectifs politiques	
1	Consolider l'offre de formation favorisant l'accès des Valaisannes et des Valaisans des deux régions linguistiques aux domaines et filières de formation tertiaire sur le plan national et international [PIP]
2	Contribuer au développement socio-économique et culturel du canton par le biais de la recherche appliquée, du transfert de technologies et de connaissances
3	Renforcer la formation et la recherche universitaires en Valais [PIP]
4	Rechercher des synergies entre institutions au niveau de la formation et de la recherche
5	Piloter, évaluer et soutenir la formation tertiaire [PIP]
6	Mettre en oeuvre la loi cantonale sur la formation continue des adultes
7	Mettre en oeuvre l'orientation scolaire, professionnelle et de carrière conformément aux dispositions légales

## SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Implémenter, en collaboration avec les autres cantons, le Rectorat HES-SO et la HES-SO Valais, la convention d'objectifs avec la HES-SO 2021-2024. Poursuivre les démarches entreprises en 2021 pour renforcer l'attractivité des filières HES pour la partie germanophone du canton (31.12.2023).	31.12.24	31.12.23	■ Suivi de la Convention d'objectifs via le Comité gouvernemental HES-SO, avec notes de suivi annuelles faisant état des objectifs et indicateurs fixés. Travaux préparatoires pour le campus HES à Brigue.
	2 Mettre en œuvre la loi révisée sur les communes sièges. En 2023, mise en œuvre du régime transitoire 2023-2025 (réduction des contributions des communes sièges de 25% et compensation par le canton).	31.12.23	31.12.23	■ 2023 est la première année de la période transitoire de 4 ans jusqu'à l'arrêt des contributions communales aux charges d'exploitation des institutions tertiaires. Les montants annuels des contributions communales pour 2023, 2024 et 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Etat (DCE du 21 juin 2023). Le montant 2023 des contributions cantonales compensatoires a été fixé (Décision du DEF du 7 août 2023) avec une répartition entre les institutions tertiaires basée sur leurs performances passées et un nouveau processus de financement de projets, fondé sur un appel à projets interinstitutionnels. - La rencontre annuelle de coordination entre les présidences des communes sièges, les directions des institutions tertiaires et le DEF a eu lieu le 24 novembre 2023.
	3 Assurer les places de stages dans les formations tertiaires de la santé en application de la loi cantonale sur la mise à disposition des places de stages et d'apprentissages dans les professions non universitaires de la santé.	31.12.23	31.12.23	■ Sur la base des résultats du rapport de l'OBSAN sur les besoins de relève du personnel soignant, la commission cantonale a émis les recommandations suivantes : - statu quo sur le nombre de semaines de stage à fixer comme objectifs 2024 par rapport à 2023 ; - élargir le périmètre des professions soumises à l'obligation de formation en particulier celles relevant des filières de formation santé de la HES-SO non offertes en Valais.
	4 Campus EDHEA - Ecole de Couture : Décision du Grand Conseil pour la construction d'un nouveau Campus à Sierre regroupant l'EDHEA et l'Ecole de Couture.	31.12.23	31.12.23	■ Le Grand Conseil a décidé en date du 11 mai 2023 d'octroyer un cautionnement de 46.72 mios en faveur de la HES-SO Valais-Wallis pour l'emprunt à contracter pour financer la réalisation du "Campus EDHEA-Ecole de Couture du Valais".
ad2	5 Implémenter des outils incitatifs de financement de la recherche en termes d'acquisition de fonds tiers et d'innovation.	31.12.23	31.12.23	■ En 2023, le SHE a lancé un appel à projets interinstitutionnels. Au total, 10 projets ont été déposés par les institutions de recherche sises en Valais sur les thèmes de la transformation numérique, de la transition environnementale et énergétique et de l'innovation pédagogique. 5 projets ont été acceptés et réalisés en 2023 pour un soutien financier de CHF 580'000.-.
ad3	6 Mettre en consultation la révision totale de la loi sur la formation et la recherche universitaires (LFRU) et la soumettre au Grand Conseil.	31.12.23		▲ L'avant-projet de révision totale de la loi a été mis en consultation entre le 15 septembre et le 30 octobre 2023 et a rencontré un écho favorable. L'avant-projet retravaillé post-consultation a été présenté aux directions des institutions tertiaires en décembre 2023. Le projet sera soumis au Grand Conseil avant l'été 2024.
	7 ★ Accompagnement d'Unidistance vers l'accréditation en tant qu'Université en 2027	31.12.25	31.12.23	■ En 2023, UniDistance a répondu avec succès aux conditions posées lors de l'accréditation. Le SHE a démarré les travaux préparatoires avec le Conseil de fondation et la Direction d'UniDistance en vue de la future loi sur l'Université du Valais.

## SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad3	8 Accompagner l'IDIAP en sa qualité d'institution reconnue d'importance nationale selon la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Accompagner l'IDIAP dans la préparation de sa demande au SEFRI pour la période 2025-2028 (31.12.2023).	31.12.24	31.12.23	■ Succession à la Direction de l'IDIAP. Dépôt de la demande de soutien LERI au SEFRI pour la période 2025-2028. Le Conseil d'Etat a indiqué son soutien à l'Idiap (et au Swiss Polar Institute localisé à Sion) dans le cadre de la LERI.
	9 EPFL Valais-Wallis : suivi et accompagnement de la réalisation des démonstrateurs dans le cadre du Campus Energypolis. Participation au groupe d'accompagnement dédié au suivi de ces projets.	31.12.23	31.12.23	■ Financement de CHF 1.5 millions en 2023 avec libération d'environ CHF 400'000 pour des demandes complémentaires.
ad4	10 Inciter le lancement de projets inter-institutionnels dans le domaine de la recherche et de la formation.	31.12.23	31.12.23	■ Cf. Indicateur 5. En 2023, le SHE a lancé un appel à projets interinstitutionnels. Au total, 10 projets ont été déposés par les institutions de recherche sises en Valais sur les thèmes de la transformation numérique, de la transition environnementale et énergétique et de l'innovation pédagogique. 5 projets ont été acceptés et réalisés en 2023 pour un soutien financier de CHF 580'000.-.
ad5	11 Publier le rapport cantonal sur les hautes écoles sur le thème de la formation continue.	31.12.23		▲ L'enquête de terrain a été effectuée auprès des entreprises et prestataires valaisans de formation continue. Elle portait sur la stratégie de FC des entreprises/administrations publiques, la participation aux offres de formation continue proposées en Valais par les hautes écoles et les besoins futurs en personnel qualifié et en formation continue. Les résultats sont actuellement travaillés avec les acteurs valaisans de la FC en vue d'une publication d'ici fin 2024.
ad6	12 Mettre en oeuvre la stratégie cantonale de promotion des compétences de base des adultes.	31.12.23	31.12.23	■ Le SHE a repris la stratégie globale « compétences de base chez l'adulte » en impliquant les différents acteurs institutionnels. Ceci a permis d'élaborer un plan d'action dont les effets sont attendus dès 2024. De plus, par sa participation au Comité de la CSFC (Conférence suisse de formation continue) et à différents groupes de travail relatifs aux compétences de base chez l'adulte, le SHE inscrit sa stratégie en adéquation avec la stratégie nationale en la matière et peut aussi influencer cette dernière. Par ailleurs, le SHE a impulsé la création de l'association « Formation continue Valais ».
ad7	13 Mettre en oeuvre le nouveau moyen didactique pour le cours d'éducation aux choix professionnels (10 CO pour le Valais Romand).	31.12.23	31.12.23	■ La phase d'implémentation du cours EDC s'est poursuivie en 2023 avec les 10CO. Les enseignants ont été formés à la nouvelle méthode. Une coordination permanente est effectuée avec le Service de l'enseignement avec qui l'Office d'orientation (OSP) assure le suivi qualité.
	14 Mettre en oeuvre les mesures prioritaires au niveau valaisan selon la feuille de route établie par la Conférence Suisse des Directrices et Directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU).	31.12.23	31.12.23	■ Des lignes directrices ont été élaborées par la CS OPUC (anciennement CDOPU) pour coordonner les actions d'orientation dans les cantons. L'OSP les intègre dans sa pratique : Projet ViaMia, amélioration de la stratégie d'information, échange de bonnes pratiques, groupes de travail intercantonaux et nationaux... Cet objectif sera suivi sur plusieurs années.
★ : Programme gouvernemental				

## SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏢 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les HEU (universités/EPF) hors canton (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	4'418	4'366	■ Diminution de -2.04% (-91 étudiants) entre le réalisé 2022 et 2023 Pour le réalisé 2023: données OFS au 15.10.2022 pour rentrée 22/23 Sont compris dans les données 507 doctorants et personnes en formation continue (qui seront sortis du périmètre dès 2024).
	2 🏢 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les HES hors canton (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	1'687	1'667	■ Stabilisation des étudiants VS dans les HES hors canton (+1.9%, +31 étudiants) entre le réalisé 2022 et 2023 Pour le réalisé 2023: données OFS au 15.10.2022 pour rentrée 22/23
	3 🏢 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les ES hors canton (ES au 15.10 de l'année considérée)	482	527	■ Augmentation des étudiants VS dans les ES hors canton (+9%, +45 étudiants). Pour le réalisé 2023: données OFS au 15.10.2021 pour rentrée 2021/2022
	4 🏢 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant une Haute école ou une ES en Valais (bachelor, master, ES au 15.10 de l'année considérée)	2'170	2'262	■ ES = 273 contre 202 l'année précédente HES = 1'868 (HEP, FFHS, HES-SO VS) contre 1'925 l'année précédente HEU = 121 UniDistance contre 128 l'année précédente TOTAL : 2'262 contre 2'255 l'année précédente Pour le réalisé 2023: données OFS au 15.10.2022 pour rentrée 22/23
	5 🏢 Nombre d'étudiants fréquentant les ES en Valais (ES au 15.10 de l'année considérée) (C2021=282; B2022=313)	357	463	■ Augmentation des étudiants avec la nouvelle filière de formation ES à Vatel (y compris les étudiants non financés via l'accord AES qui n'étaient pas prévus dans la planification) et subsidiairement à l'ES Santé. Pour le réalisé 2023: données OFS au 15.10.2022 pour rentrée 22/23
	6 🏢 Nombre de diplômes (Bachelor + Master) délivrés par les institutions tertiaires en Valais: HES, ES, UNI	1'466	1'474	■ Données des institutions (2022=1'436, 2021=1'491)
	7 🏢 Ratio : Nombre d'étudiants valaisans dans les Hautes écoles en Valais par rapport aux étudiants valaisans dans les Hautes écoles hors canton (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	32%	33%	■ 1'989 étudiants VS dans les Hautes écoles en Valais par rapport à 6'033 hors canton. Pour le réalisé 2023: données OFS au 15.10.2022 pour rentrée 22/23
	8 🏢 Ratio: coûts pour le SHE de la formation tertiaire et de la recherche en Valais par rapport aux coûts pour le SHE de la formation tertiaire et de la recherche hors-Valais	120%	124%	■ Impact de la révision de la loi sur les communes sièges de CHF 3.3 mio à charge du canton en 2023. En neutralisant l'effet, le ratio se situe à 120%.
	9 🏢 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole d'ingénierie de la HES-SO Valais (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	439	417	■ Données HES au 15.10.2023 pour rentrée 23/24. En croissance de 16 étudiants par rapport au 15.10.2022 (401)
	10 🏢 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole de santé de la HES-SO Valais (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	475	449	■ Données HES au 15.10.2023 pour rentrée 23/24. Stable (- 2 étudiants par rapport au 15.10.2022).
	11 🏢 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole de travail social de la HES-SO Valais (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	456	475	■ Données HES au 15.10.2023 pour rentrée 23/24. Stable (-7 étudiants par rapport au 15.10.2022 (482))
	12 🏢 Nombre d'étudiants à l'Ecole de design et haute école d'arts de la HES-SO Valais (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	84	80	■ Données HES au 15.10.2023 pour rentrée 23/24. Stable (-1 étudiant par rapport au 15.10.2022)

## SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad1 13	853	655	● Données HES au 15.10.2023 pour rentrée 23/24. Forte décroissance (-67 étudiants par rapport au 15.10.2022 et -169 étudiants par rapport au 15.10.2021).
14	1'725	1'711	■ Pour le réalisé 2023: données OFS au 15.10.2022 pour rentrée 22/23
15	60	60	■ Données HEMU au 15.10.2023 pour rentrée 23/24
16	42'278	44'869	■ Coût moyen analytique 2022 (43'111 en 2021)
17	19'295	22'011	▲ Coût moyen analytique 2022 (20'597 en 2021)
18	20'453	21'617	▲ Coût moyen analytique 2022 (20'501 en 2021)
19	46'238	38'916	■ Coût moyen analytique 2022 (42'635 en 2021)
20	19'884	21'062	▲ Coût moyen analytique 2022 (19'819 en 2021)
21	47'057	50'944	■ Coût moyen analytique 2022 (49'732 en 2021)
22	24'080	25'410	▲ Coût moyen analytique 2022 (24'080 en 2021)
ad2 23	120	117	■ Donnée 2021 = 105 mios
ad3 24	2'501	2'119	■ Pour le réalisé 2023: données OFS au 15.10.2022 pour rentrée 22/23. Le réalisé est inférieur à la planification faite par l'institution. Stabilité (+1 étudiant par rapport au 15.10.2021)
25	8'080	8'964	▲ Coût moyen analytique 2022 (augmentation de 12% des coûts et diminution de 2% des étudiants en moyenne par rapport à 2021). Renforcement du corps professoral propre en lien avec la future accréditation en 2027. Le coût revient à hauteur de l'année 2019 (augmentation des étudiants en 2020-2021 avec un effet retard sur les coûts).
26	30	33	■ Donnée 2023 de l'institution
27	140	129	■ Donnée 2023 de l'institution (2022 = 117, 2021 = 126). Pour 2023, les prévisions de l'institution étaient trop élevées.
ad6 28	30	50	■ Cette année 2023 a vu se concrétiser les coordinations lancées en 2022, comme la création de l'Association Formation continue Valais en septembre 2023 et la mise en place de différentes gouvernances dans les thématiques telles que les compétences de base, la durabilité, l'insertion et la santé par exemple.

## SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad7 29 Nombre de chômeurs de plus de 50 ans ayant bénéficié d'une mesure d'orientation ou d'aide à la réinsertion	300	277	■ VSR: 196; HVS: 81. L'excellente conjoncture et la pénurie de personnel dans tous les secteurs de l'économie expliquent le nombre plus faible que prévu de chômeurs de plus de 50 ans ayant bénéficié d'une mesure d'orientation ou d'aide à la réinsertion.
30 Nombre d'adultes de plus de 40 ans conseillés dans la gestion de leur carrière après une évaluation de leur employabilité (viamia)	300	270	■ VSR: 228; HVS: 42. Une campagne de promotion a été organisée et a bien fonctionné (plus de 320 inscriptions). En plus de ces 270 personnes conseillées, 32 personnes inscrites en 2023 sont en attente d'un rendez-vous en 2024.
31 Pourcentage de jeunes des écoles publiques sans projet et sans solution à la fin de la scolarité obligatoire	0.3%	0.29%	■ VSR: 9 sur 3'105; HVS: 2 sur 653
32 Taux de conseillers en orientation (COSP) par élève du CO	0.14%	0.14%	■
33 Taux de conseillers en orientation (COSP) par élève du Secondaire II général	0.08%	0.08%	■
34 Nombre de jeunes de 15 à 25 ans inscrits à l'ORP et sans diplôme du Secondaire II ayant bénéficié d'une mesure d'évaluation de leur aptitude au placement et de développement de la maturité vocationnelle (Eval T1)	220	195	■ VSR: 180; HVS: 15. L'excellente conjoncture et la pénurie de personnel dans tous les secteurs de l'économie ont permis à plusieurs jeunes d'être engagés en stage juste avant de participer à la mesure.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Piloter, évaluer et soutenir la formation tert.</b>	<b>398'621.16</b>	<b>1'060.73</b>	<b>397'560.43</b>
P1101 Veille stratégique & évaluation form. tertiaire	279'928.98	1'060.73	278'868.25
P1102 Statistiques de la formation	37'924.03		37'924.03
P1103 Pilotage formation continue des enseignants	80'768.15		80'768.15
<b>GP12 Garantir et dévelop. la form.tert. et la recherche</b>	<b>149'138'410.38</b>	<b>60'440'024.34</b>	<b>88'698'386.04</b>
P1201 Assurer les conditions cadres et la coordination	148'553'745.89	60'434'720.72	88'119'025.17
361 Contribution à la HES-SO pour les étudiants en Valais	38'730'051.89		38'730'051.89
361 Contribution au Canton de Vaud pour la HEMU- site de Sion	945'139.59		945'139.59
361 Contribution du Valais à la HEMU - site de Sion	635'606.00		635'606.00
363 Chaires EPFL Valais Wallis	13'200'000.00		13'200'000.00
363 Fondation ES Santé Valais-Wallis	4'904'746.00		4'904'746.00
363 HES-SO Valais-Wallis formations ES Education de l'enfance et Action socioprofessionnelle	2'544'057.50		2'544'057.50
363 HES-SO Valais-Wallis modules complémentaires en santé	886'400.00		886'400.00
363 HES-SO Valais-Wallis stages HES en santé	2'013'016.00		2'013'016.00
363 Observatoire valaisan du Tourisme	250'000.00		250'000.00
363 Subvention à la HES-SO Valais-Wallis pour infrastructures	8'417'645.36		8'417'645.36
363 Subvention cantonale à la HES-SO Valais-Wallis pour la Ra&D	2'000'000.00		2'000'000.00
370 Enveloppe HES-SO redistribuée à la HES-SO Valais-Wallis pour les formations de niveau HES	55'315'959.18		55'315'959.18
470 Enveloppe HES-SO reçue à redistribuer à la HES-SO Valais-Wallis		55'315'959.18	-55'315'959.18
489 Fonds du 21e siècle : financement des subventions d'investissements		3'553'712.70	-3'553'712.70
560 Démonstrateurs	1'529'206.00		1'529'206.00
560 Equipements scientifiques ALPOLE (EPFL Valais-Wallis)	1'830'000.00		1'830'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	15'351'918.37	1'565'048.84	13'786'869.53
P1202 Définir et suivre les mandats de prestations	398'397.67	4'242.89	394'154.78
P1203 Assurer la surveillance selon les bases légales	186'266.82	1'060.73	185'206.09
<b>GP13 Garantir et développer les études à distance en VS</b>	<b>17'219'613.20</b>	<b>11'206'635.08</b>	<b>6'012'978.12</b>
P1301 Garantir et développer les études à distance en VS	17'219'613.20	11'206'635.08	6'012'978.12
370 Montant de l'accord intercantonal universitaire redistribué à Unidistance pour les étudiants non valaisans	10'925'574.35		10'925'574.35
470 Montant accord intercantonal universitaire à redistribuer à Unidistance		10'925'574.35	-10'925'574.35
Solde dépenses/recettes du produit	6'294'038.85	281'060.73	6'012'978.12

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP14 Etudes subventionnées hors canton</b>	<b>76'320'437.51</b>	<b>5'303.64</b>	<b>76'315'133.87</b>
P1401 Accords intercant. AHES/AESS/AIU/HES-SO (hors VS)	76'320'437.51	5'303.64	76'315'133.87
361 Contribution à la HES-SO pour les étudiants valaisans hors Canton	10'646'930.67		10'646'930.67
361 Contribution pour les étudiants universitaires valaisans hors Canton en vertu de l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	45'310'909.35		45'310'909.35
361 Contributions versées à des écoles HES et ES hors canton accueillant des étudiants valaisans (y compris propédeutiques hors canton)	19'780'345.53		19'780'345.53
Solde dépenses/recettes du produit	582'251.96	5'303.64	576'948.32
<b>GP15 Assurer la distribution des moyens d'enseignement</b>	<b>5'636'887.45</b>	<b>5'636'887.45</b>	<b>0.00</b>
P1501 Centrale cantonale des moyens d'enseignement	5'636'887.45	5'636'887.45	0.00
<b>GP16 Orientation scolaire et professionnelle</b>	<b>10'045'105.68</b>	<b>3'276'862.50</b>	<b>6'768'243.18</b>
P1601 Orientation - activité Etat	7'036'411.13	263'225.91	6'773'185.22
P1602 Orientation - activités et mandats divers	3'008'694.55	3'013'636.59	-4'942.04
<b>GP17 Formation continue</b>	<b>976'908.56</b>	<b>258'778.23</b>	<b>718'130.33</b>
P1701 Formation continue	976'908.56	258'778.23	718'130.33
<b>Total</b>	<b>259'735'983.94</b>	<b>80'825'551.97</b>	<b>178'910'431.97</b>

## SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

OP 1  
Promouvoir la protection et l'aide  
à la jeunesse  
B23 62'748'600 net  
C23 59'372'039.99 net

GP 11 Placements et mesures contractualisées B23 45'596'576 net C23 40'125'985.14 net	GP 12 Promotion et soutien B23 731'835 net C23 492'720.31 net	GP 13 Education sociale et promotion de la santé B23 905'074 net C23 984'002.81 net	GP 14 Protection de l'enfant B23 504'731 net C23 6'487'908.02 net
GP 15 Conseil Conseil/psychologie/logopédie/psychor B23 13'250'204 net C23 10'069'092.48 net	GP 16 Psychiatrie pour enfants et adolescents B23 99'998 net C23 27'204.02 net	GP 17 Education précoce spécialisée B23 1'660'182 net C23 1'185'127.21 net	

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>73'628'600.98</b>	<b>76'896'700</b>	<b>74'862'225.12</b>	<b>-2'034'475</b>
30 Charges de personnel	18'900'044.35	20'290'200	20'503'588.40	213'388
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'913'629.51	2'096'300	1'888'631.87	-207'668
36 Charges de transferts	46'261'511.15	48'909'000	46'699'143.23	-2'209'857
37 Subventions redistribuées	4'638'746.00	4'671'900	4'622'018.00	-49'882
38 Charges extraordinaires	904'813.97	0	220'000.00	220'000
39 Imputations internes	1'009'856.00	929'300	928'843.62	-456
<b>4 Revenus</b>	<b>15'826'039.80</b>	<b>15'948'100</b>	<b>17'187'914.25</b>	<b>1'239'814</b>
40 Revenus fiscaux	424.00	400	368.00	-32
42 Taxes et redevances	2'837'478.95	2'812'000	3'076'243.85	264'244
46 Revenus de transferts	8'092'740.60	8'463'800	8'189'484.40	-274'316
47 Subventions à redistribuer	4'638'746.00	4'671'900	4'622'018.00	-49'882
48 Revenus extraordinaires	256'650.25	0	1'299'800.00	1'299'800
<b>Excédent de charges</b>	<b>57'802'561.18</b>	<b>60'948'600</b>	<b>57'674'310.87</b>	<b>-3'274'289</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>1'115'836.28</b>	<b>1'800'000</b>	<b>1'697'729.12</b>	<b>-102'271</b>
52 Immobilisations incorporelles	21'630.45	14'000	16'970.29	2'970
56 Propres subventions d'investissement	1'094'205.83	1'786'000	1'680'758.83	-105'241
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>1'115'836.28</b>	<b>1'800'000</b>	<b>1'697'729.12</b>	<b>-102'271</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>58'918'397.46</b>	<b>62'748'600</b>	<b>59'372'039.99</b>	<b>-3'376'560</b>

**SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE****Explication des écarts financiers**

31 : Il y a eu globalement moins de frais (représentation, traductions, honoraires, déplacements, etc.). Les redevances des loyers FIGI sont comptabilisées sur cette rubrique.

36 : Au niveau des institutions (-289'514), il y a eu plus de journées « enfants non valaisans » que budgétisées. Pour la petite enfance (-514'413), il y a un solde au niveau des enfants allophones (-317'000), ainsi que des remboursements des soldes 2022 (-412'300) mais plus d'heures de garde des parents d'accueil et crèches (223'900). Il y a également eu moins de projets des jeunes et pour les pratiques innovantes (-308'953). Il y a aussi eu moins de placements hors canton, ainsi qu'un remboursement suite à une fausse indication de changement de domicile (-863'024).

38 : Création d'un fonds spécial pour la Chaloupe (220'000).

46 : Le calcul du forfait scolaire se fait avec une année de décalage. L'augmentation des recettes provient du fait que depuis 2023 suite au contrôle de l'IF et la nouvelle directive, les mesures spécialisées fournies par des prestataires externes via un mandat de prestations tels que le SMSPP (Logo et Psycho) et MitMänsch sont dorénavant prises en compte dans le calcul du forfait (Total env. + 360'000 de charges). Il y a aussi une augmentation d'environ + 900'000.00 de charges pour l'Institut Saint-Raphaël qui a été pris en considération dans le calcul. Il y a en effet plus de Valaisans, ainsi que plus d'enfants se trouvant dans la tranche d'âge 4-16 ans.

48 : Utilisation des fonds spéciaux pour l'Institut St-Raphaël (501'000).

56 : Tous les investissements n'ont pas pu avoir lieu mais un fonds spécial a été créé (voir rubrique 38).

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	125.30	127.60	138.00

Nombre de postes à l'organigramme

**OBJECTIF POLITIQUE**

**Contribuer à la promotion, au soutien et à la coordination de la politique, de la protection et de l'aide spécialisée aux jeunes**

**Sous-objectifs politiques**

- 1 Optimiser l'accueil des jeunes dans les institutions spécialisées [PIP]
- 2 Promouvoir la politique familiale, notamment par le soutien aux réseaux d'accueil à la journée des enfants entre 0 et 12 ans
- 3 Promouvoir une politique en faveur des jeunes par une écoute de leurs préoccupations, un soutien à leurs projets, une coordination de leurs activités au niveau des communes et des régions et un encouragement au développement du processus d'autonomie et d'intégration à la société
- 4 Assurer la sécurité des enfants et des jeunes en leur fournissant les moyens et les structures nécessaires afin de les protéger des facteurs qui mettent en danger leur développement
- 5 Fournir aux enfants, aux jeunes et à leurs familles des prestations spécialisées (psychothérapie, psychologie, psychiatrie, logopédie, psychomotricité, pédagogie précoce spécialisée) lorsque leur développement psychosocial est perturbé ou en danger de l'être [PIP]

## SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Développement du projet "Centre de transition et d'accueil d'urgence" et construction du nouveau FJT, Institut St-Raphaël (concours d'architecture)	31.12.24		▲ Actuellement, St-Raphaël est à la recherche d'un bâtiment existant pour intégrer le CAT. Pour le FJT, la réalisation du foyer suit la planification
	2 Suivi de l'application des recommandations de l'audit OFJ 2020 (audit en 2024)	31.12.24		■
ad2	3 Renforcement des outils permettant d'améliorer la qualité (nouvelle grille d'analyse)	31.12.23		▲ La grille est en cours d'élaboration. Une plateforme numérique est en cours de réalisation
	4 Amélioration des conditions cadres permettant l'accueil des enfants souffrant d'un handicap dans les structures d'accueil	31.12.23	31.12.23	■
	5 Organisation d'une formation avec l'OEI pour les professionnels encadrant les enfants TSA dans les structures	31.12.23	31.12.23	■
ad3	6 Mise en oeuvre de la formation des professionnels dans le cadre du projet enfants allophones	31.12.25		■
	7 Encouragement et suivi des projets innovants (développement de locaux pour jeunes par le Jast Westlicher Raron et Jast Leuk)	31.12.24		■
	8 Accompagnement et suivi du rassemblement des jeunesses valaisannes (jeunesse de Chalais)	31.12.23	31.12.23	■
	9 Participation au projet "bilinguisme" du DEF (Foire du Valais 2023)	31.12.23		▲ Ce projet a été reporté en 2024
	10 Conduite du groupe de travail et gestion du projet plateforme "jeunes" (interdépartements + acteurs externes)	31.12.24		■
	11 Suivi et participation au projet Agenda 2030 "Jugend partizipiert"	31.12.24		▲ Mesure partiellement atteinte en raison de l'arrêt maladie de la coordinatrice
ad4	12 Mise en place d'un processus qualité des prestations et du fonctionnement de l'OPE par le biais d'un coaching externe	31.12.23	21.12.23	■
	13 Evaluation du projet pilote modèle de consensus parental et extension sur tout le territoire cantonal (Cochem)	31.12.23		▲ L'évaluation aura lieu en 2024 via le SSI (Service social international)
	14 Adaptation du fonctionnement de l'OPE à la cantonalisation des APEA	31.12.23	31.12.23	■
ad5	15 Mise en oeuvre par étapes du nouveau concept de la prise en charge des enfants souffrant du trouble autistique	31.12.23		● Etant donné les ressources disponibles, le projet a été limité à 6 enfants
	16 Soutien aux collaborateurs concernés dans la prise en charge d'enfants souffrant du trouble autistique (formation pour les logopédistes)	31.12.23		■ Supervision et formation
	17 Intégration du SMSPP au CDTEA de Sion (fusion des équipes)	31.07.23		● Le projet a dû être abandonné
	18 Copilotage du groupe intervention précoce intensive	31.12.23	31.12.23	■

## SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad5</b> 19 Mise en oeuvre du nouveau contrat de prestations concernant la pédopsychiatrie 20 Implémentation du concept de protection des jeunes des écrans (éducation numérique responsable) 21 Etablir en partenariat avec les organismes ou services concernés des programmes de sensibilisation et d'information au sujet des troubles du spectre autistique	31.12.23  31.12.25  31.12.23	31.12.23	■  ■ Le concept est en cours  ▲ En cours

## SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad2</i>	1 Nbre de places subventionnées dans les structures d'accueil à la journée à temps d'ouverture élargi (C2017=6366; C2018=6689; C2019=7093; C2020=7752; C2021=8186; B2022=7900)	8'250	9'336	■
	2 Nbre de places subventionnées auprès des associations de parents d'accueil (C2017=3502; C2018=3854; C2019=4011; C2020=3921; C2021=3709; B2022=4200)	4'400	3'825	■ Moins d'enfants placés mais plus d'heures de garde
<i>ad3</i>	3 Nbre de rencontres avec les instances politiques/communales	30	33	■
	4 Nbre de projets réalisés dans le domaine des activités extra-scolaires de loisirs soutenus par le délégué à la jeunesse	50	24	▲ Une série de projets ont été refusés car ils ne correspondaient pas aux critères
<i>ad4</i>	5 Nbre de familles d'accueil disponibles	92	100	■
	6 Groupe de familles d'accueil d'urgence	5	3	■
	7 Nbre de familles d'accueil professionnelles (1 dans les 3 régions)	1	3	■
	8 Nbre de nouveaux cas suivis	550	582	■
	9 Nbre d'anciens cas suivis (cas resignalés)	85	32	■
	10 Nbre de cas qui continuent à être suivis	1'265	1'166	■
	11 Nbre d'enfants suivis (globalement)	1'900	1'780	■
<i>ad5</i>	12 Nbre de nouveaux cas suivis	1'700	3'154	▲ Forte pression au niveau des nouvelles demandes
	13 Nbre d'anciens cas suivis (cas resignalés)	1'000	1'215	■
	14 Nbre de cas qui continuent à être suivis	3'300	3'709	▲ Forte pression au niveau des nouvelles demandes
	15 Nbre d'enfants suivis (globalement)	6'000	8'078	■
	16 Pourcentage d'enfants intégrés dans une structure préscolaire et scolaire	70	73	■
	17 Nbre d'enfants TSA préscolaires à suivre par année avec intervention précoce spécialisée intensive	34	6	● Etant donné les ressources disponibles, le projet a été limité à 6 enfants
	18 Nbre d'heures d'intervention précoce spécialisée intensive à effectuer par année pour les enfants TSA préscolaires	21'600	3'569	● Etant donné les ressources disponibles, le projet a été limité à 6 enfants
	19 Nbre d'EPT à créer pour les suivis en intervention précoce spécialisée intensive	3.5	3	■

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Placements et mesures contractualisées</b>	<b>49'912'763.67</b>	<b>9'786'778.53</b>	<b>40'125'985.14</b>
P1101 Institutions, mesures ambulatoires et colonies	19'070'746.72	9'775'234.66	9'295'512.06
P1102 Surveillance et financement accueil à la journée	30'842'016.95	11'543.87	30'830'473.08
363 Subvention des structures d'accueil de la petite enfance et associations de parents d'accueil	30'403'286.80		30'403'286.80
Solde dépenses/recettes du produit	438'730.15	11'543.87	427'186.28
<b>GP12 Promotion et soutien</b>	<b>494'978.49</b>	<b>2'258.18</b>	<b>492'720.31</b>
P1201 Encour. activités extra-scol. et aides financières	494'978.49	2'258.18	492'720.31
<b>GP13 Education sociale et promotion de la santé</b>	<b>990'043.96</b>	<b>6'041.15</b>	<b>984'002.81</b>
P1301 Educ. à la santé et promotion de la santé	990'043.96	6'041.15	984'002.81
<b>GP14 Protection de l'enfant</b>	<b>10'670'555.78</b>	<b>4'182'647.76</b>	<b>6'487'908.02</b>
P1401 Protection des enfants	10'670'555.78	4'182'647.76	6'487'908.02
<b>GP15 Conseil éducatif/psychologie/logopédie/psychomotr.</b>	<b>13'198'468.48</b>	<b>3'129'376.00</b>	<b>10'069'092.48</b>
P1501 Consultation/thérapie/examens/rapp./expertises	13'198'468.48	3'129'376.00	10'069'092.48
<b>GP16 Psychiatrie pour enfants et adolescents</b>	<b>27'204.02</b>		<b>27'204.02</b>
P1601 Traitements pédopsychiatriques/éval. et expert.	27'204.02		27'204.02
<b>GP17 Education précoce spécialisée</b>	<b>1'265'939.84</b>	<b>80'812.63</b>	<b>1'185'127.21</b>
P1701 Interventions de pédagogie spécialisée précoce	1'265'939.84	80'812.63	1'185'127.21
<b>Total</b>	<b>76'559'954.24</b>	<b>17'187'914.25</b>	<b>59'372'039.99</b>

**Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)**
**Compte 2022**  
Fr.

**Budget 2023**  
Fr.

**Compte 2023**  
Fr.

**Ecart B/C**  
Fr.

**VUE FINANCIERE**
**TOTAL**

<b>Charges et dépenses</b>	<b>321'109'102.54</b>	<b>337'366'100</b>	<b>336'755'414.75</b>	<b>-610'685</b>
<b>Revenus et recettes</b>	<b>365'997'050.67</b>	<b>338'483'300</b>	<b>352'295'569.50</b>	<b>13'812'270</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>44'887'948.13</b>	<b>1'117'200</b>	<b>15'540'154.75</b>	<b>14'422'955</b>

**SUBDIVISION ADMINISTRATIVE**

Service juridique de la sécurité et de la justice	2'876'765.56	7'609'600	8'082'169.40	472'569
Police cantonale	84'326'663.90	90'910'800	89'601'796.20	-1'309'004
Service de la sécurité civile et militaire	5'122'387.39	5'656'100	5'210'339.37	-445'761
Service de la circulation routière et de la navigation	-68'338'136.97	-79'473'800	-78'898'260.58	575'539
Service de l'application des peines et mesures	20'053'160.75	30'266'300	25'191'954.76	-5'074'345
Service de la population et des migrations	4'885'889.35	6'020'500	3'702'364.33	-2'318'136
Service des affaires intérieures et communales	6'584'616.75	7'199'700	7'643'255.29	443'555
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	1'763'894.53	2'035'900	2'415'865.27	379'965
Service de la géoinformation	3'444'277.05	5'150'400	5'193'127.87	42'728
Service du registre foncier	-109'726'050.72	-80'667'100	-87'809'481.08	-7'142'381
Office cantonal du sport	4'118'584.28	4'174'400	4'126'714.42	-47'686
<b>Excédent de financement</b>	<b>44'887'948.13</b>	<b>1'117'200</b>	<b>15'540'154.75</b>	<b>14'422'955</b>

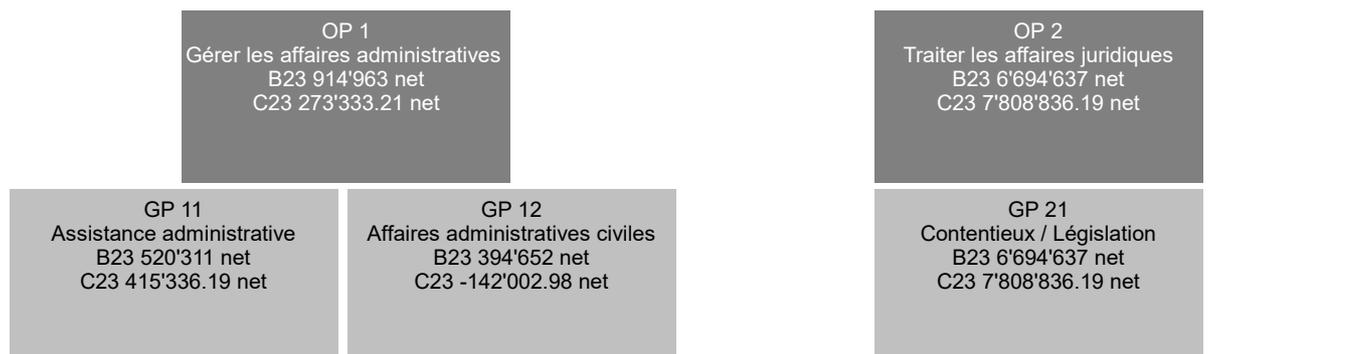
**COMPTE DE RESULTATS**

30	Charges de personnel	153'744'384.08	169'318'100	170'001'718.49	683'618
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	47'319'958.33	56'714'900	50'420'588.70	-6'294'311
34	Charges financières	100'048.23	124'000	111'023.20	-12'977
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'951'214.40	2'101'500	4'361'497.17	2'259'997
36	Charges de transferts	73'299'480.85	62'426'900	62'641'274.76	214'375
37	Subventions redistribuées	4'719'822.60	4'815'000	5'037'496.00	222'496
38	Charges extraordinaires	2'971'598.64	0	3'434'296.15	3'434'296
39	Imputations internes	24'125'713.58	24'768'500	26'879'545.76	2'111'046
40	Revenus fiscaux	207'592'431.28	178'404'400	187'112'852.45	8'708'452
41	Patentes et concessions	3'020'002.50	3'190'000	2'981'305.00	-208'695
42	Taxes et redevances	82'492'886.21	80'813'400	81'599'656.37	786'256
43	Revenus divers	1'373'055.81	489'600	1'249'819.99	760'220
44	Revenus financiers	377'773.54	243'300	481'060.88	237'761
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	174'324.70	310'000	616'305.20	306'305
46	Revenus de transferts	37'649'732.50	41'438'100	43'031'290.01	1'593'190
47	Subventions à redistribuer	4'719'822.60	4'815'000	5'037'496.00	222'496
48	Revenus extraordinaires	1'466'578.30	0	4'069'611.38	4'069'611
49	Imputations internes	20'246'125.27	21'232'300	21'915'964.65	683'665
	<b>Total charges</b>	<b>309'232'220.71</b>	<b>320'268'900</b>	<b>322'887'440.23</b>	<b>2'618'540</b>
	<b>Total revenus</b>	<b>359'112'732.71</b>	<b>330'936'100</b>	<b>348'095'361.93</b>	<b>17'159'262</b>
	<b>Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations</b>	<b>-49'880'512.00</b>	<b>-10'667'200</b>	<b>-25'207'921.70</b>	<b>-14'540'722</b>

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS**

50	Immobilisations corporelles	1'753'844.37	6'700'000	6'481'931.33	-218'069
52	Immobilisations incorporelles	1'739'654.00	1'900'000	1'954'016.07	54'016
56	Propres subventions d'investissement	8'066'031.71	6'497'200	5'208'131.27	-1'289'069
57	Subventions d'investissement redistribuées	317'351.75	2'000'000	223'895.85	-1'776'104
63	Subventions d'investissement acquises	6'546'965.71	5'547'200	3'956'310.72	-1'590'889
64	Remboursements de prêts	20'000.00	0	20'000.00	20'000
65	Transferts de participations	0.50	0	1.00	1
67	Subventions d'investissement à redistribuer	317'351.75	2'000'000	223'895.85	-1'776'104
	<b>Total dépenses</b>	<b>11'876'881.83</b>	<b>17'097'200</b>	<b>13'867'974.52</b>	<b>-3'229'225</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>6'884'317.96</b>	<b>7'547'200</b>	<b>4'200'207.57</b>	<b>-3'346'992</b>
	<b>Investissements nets</b>	<b>4'992'563.87</b>	<b>9'550'000</b>	<b>9'667'766.95</b>	<b>117'767</b>

## SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE



**Total service B23 7'609'600 net C23 8'082'169.40 net**

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>3'973'039.21</b>	<b>13'555'500</b>	<b>12'803'318.37</b>	<b>-752'182</b>
30 Charges de personnel	2'487'093.10	9'908'300	11'050'069.50	1'141'770
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'252'913.68	1'749'100	1'461'414.98	-287'685
36 Charges de transferts	149'647.05	142'000	143'265.60	1'266
39 Imputations internes	83'385.38	1'756'100	148'568.29	-1'607'532
<b>4 Revenus</b>	<b>1'096'273.65</b>	<b>5'945'900</b>	<b>4'721'148.97</b>	<b>-1'224'751</b>
40 Revenus fiscaux	3'712.00	8'500	20'380.00	11'880
42 Taxes et redevances	1'092'561.65	1'616'100	2'072'292.37	456'192
46 Revenus de transferts	0.00	2'672'600	2'628'476.60	-44'123
49 Imputations internes	0.00	1'648'700	0.00	-1'648'700
<b>Excédent de charges</b>	<b>2'876'765.56</b>	<b>7'609'600</b>	<b>8'082'169.40</b>	<b>472'569</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>2'876'765.56</b>	<b>7'609'600</b>	<b>8'082'169.40</b>	<b>472'569</b>

## Explication des écarts financiers

30 : Deux facteurs principaux expliquent l'excédent de charges : les coûts de la rémunération des membres et suppléants des APEA (rémunération à l'heure). Compte tenu de la nécessité "de mettre à niveau" les APEA et de garantir l'interdisciplinarité de l'autorité, il a dû être davantage fait appel à ces spécialistes (psychologues, pédagogues, assistants sociaux, etc.) (près de 14'000 heures) dont la rémunération horaire est calculée par référence à la classe 10 ou 8 de l'échelle des traitements (plus d'un million de francs); l'avance de la rémunération des curateurs privés, y compris les charges sociales (plus de 400'000 francs) qui sont, dans un deuxième temps, refacturées à la personne concernée ou à la commune de domicile (compte 42).

31 : Au chapitre des charges de biens et services, le budget n'a pas été entièrement utilisé. Les honoraires des assesseurs et psychologues de l'urgence ainsi que les expertises médicales ordonnées par les APEA se sont avérés moins importants que prévu dans le cadre du processus budgétaire. A noter qu'il s'agit du 1er exercice des APEA cantonales et qu'il conviendrait d'avoir des données chiffrées sur 2 ou 3 exercices pour estimer plus précisément ce type de charges.

39 et 49 : Initialement, les salaires du personnel des APEA cantonales ont été budgétisés sous le centre financier propre au Service. Dans un deuxième temps, ils ont été réaffectés dans le centre financier propre aux APEA cantonales. Il s'agit donc d'écritures internes qui s'annulent (compte 39 – compte 49). Le budget 2024 ne retient déjà plus aucun montant.

42 : Le résultat de l'exercice 2023 affiche un excédent de recettes de plus de 450'000 francs par rapport au budget : les décisions rendues par les APEA cantonales ont généré une recette supérieure de plus de 200'000 francs; la récupération de l'avance de la rémunération des curateurs privés (compte 30) auprès de la personne sous mesure qui n'avait pas été budgétisée.

**SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE**

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	12.40	15.80	76.80

Nombre de postes à l'organigramme

**Explication des écarts**

Dans le cadre de la cantonalisation des APEA au 1er janvier 2023, 61 EPT ont été créés dont 59 pour les APEA et le solde pour renforcer la section APEA du Service.

**OBJECTIF POLITIQUE 1****Gérer les affaires administratives et exercer une surveillance dans les domaines du droit privé****Sous-objectifs politiques**

- 1 Organiser les sessions d'examen des candidats au barreau et au notariat
- 2 Assurer le suivi des dossiers du Département de la sécurité ne relevant d'aucun autre de ses Services dans les domaines des droits fondamentaux (art. 7 à 36 Cst. féd.)
- 3 Proposer une assistance et exercer une surveillance juridique, administrative, le cas échéant disciplinaire, sur les fondations, les notaires, les avocats et les registres du commerce
- 4 Assurer les relations du Département de la sécurité avec le Pouvoir judiciaire et le Ministère public

<b>Mesures prioritaires</b>		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes				
<i>ad1</i>	1 Soutien administratif aux commissions d'examen	31.12.26		■ Le Service assure le secrétariat des commissions et leur fournit un appui administratif et logistique dans le cadre de l'organisation des examens et de la cérémonie de remise des brevets.
<i>ad2</i>	2 Rédaction de notes juridiques à l'intention du Chef du Département	31.12.26		■ Le Service accorde une priorité au traitement des interventions relatives aux droits fondamentaux.
<i>ad3</i>	3 Surveillance administrative des notaires	31.12.26		■ Le Service assume une surveillance administrative sur les notaires, en particulier par la délivrance de l'autorisation de pratiquer, la vérification du respect des conditions posées à l'exercice de la profession, l'examen des demandes de levée du secret professionnel, l'examen et le suivi des rapports annuels d'inspection des études, la procédure de liquidation de l'étude.
	4 Surveillance des fondations	31.12.26		■ Le Service surveille le respect du droit des fondations par les organes de la fondation (respect de la loi, de l'acte de fondation, des règlements et de l'utilisation des biens de la fondation conformément à leur destination) et examine également la politique de placement des fondations.

## SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de doléances enregistrées en relation avec l'informatisation des sessions d'examen	5	0	■ Il n'y a pas eu de doléances émises en relation avec l'informatisation des sessions d'examen.
ad2	2 Pourcentage des notes juridiques délivrées dans le délai imparti	90%	99%	■ Le Service a délivré au Chef du Département des avis de droit dans différents domaines.
ad3	3 Pourcentage des dénonciations contre un notaire traitées dans un délai de 6 mois	95%	100%	■ Les tâches de surveillance constituent une des priorités du Service.
	4 Pourcentage des décisions en matière de surveillance des fondations rendues dans les 3 mois dès la clôture de l'instruction (acceptation de la surveillance, examen annuel de la gestion et des comptes, modification des statuts, liquidation)	90%	93%	■

## OBJECTIF POLITIQUE 2

## Exercer les tâches de législation et de contentieux dans les domaines de la sécurité et de la justice

## Sous-objectifs politiques

- 1 Réviser le droit judiciaire cantonal, préparer la législation d'application du droit judiciaire fédéral et la législation en matière de sécurité publique
- 2 Préparer et défendre, en cas de recours, des décisions dans les domaines de la sécurité; conseiller le Chef du Département et ses Services en ces matières; donner des conseils juridiques dans les domaines relevant de sa compétence
  - 2.1 Veiller à l'indemnisation et à la réparation morale des victimes d'infractions selon la LAVI
- 3 Piloter les 9 autorités cantonales de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et assumer leur surveillance administrative et organisationnelle

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	1 Indemnisation et réparation morale des victimes d'infractions selon la LAVI	31.12.26		■ Le Service a ouvert un nombre important de dossiers en matière LAVI. 58 décisions ont été rendues par le Service. 1 recours a été interjeté auprès du Tribunal cantonal. Il est toujours pendant.

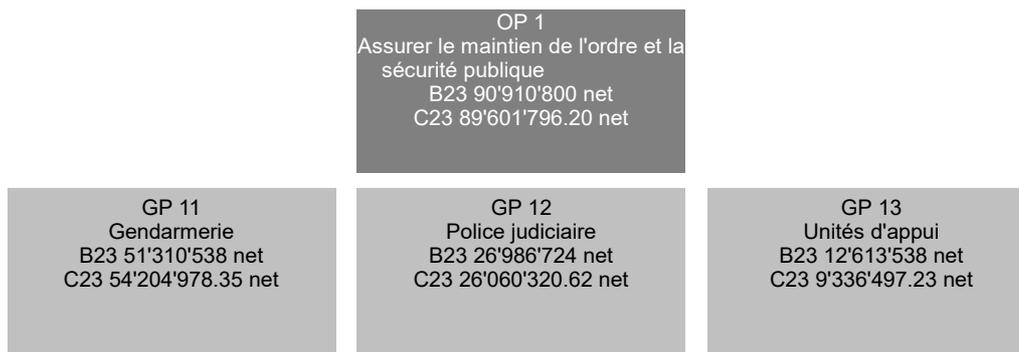
## SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Suivi de l'expertise Ecoplan sur le Pouvoir judiciaire - Adoption par le Conseil d'Etat du projet de révision de la loi sur l'organisation de la Justice	31.12.24		■ La loi sur la réorganisation, du ministère public du canton du Valais a été acceptée en lecture unique le 7 septembre 2023. Il s'agit désormais de mener une étude approfondie des recommandations émises concernant les tribunaux, en tenant compte du résultat de la votation populaire du 3 mars 2024 sur la nouvelle Constitution cantonale.
	2 Révision du droit cantonal, principalement en matière de justice et de sécurité, pour l'adapter à la nouvelle Constitution cantonale - Adoption par le Conseil d'Etat des projets de révision	31.12.26		■ La section légistique a examiné le projet de nouvelle Constitution cantonale adoptée le 25 avril 2023 par la Constituante et ses conséquences en matière d'organisation du Pouvoir judiciaire. Des sujets d'analyse ont été identifiés et font l'objet de fiches thématiques. Il est attendu le résultat de la votation populaire du 3 mars 2024 sur la nouvelle Constitution cantonale.
	3 Révision de la loi sur le notariat (acte authentique électronique) - Adoption par le Conseil d'Etat	31.12.25		■ Le 16 juin 2023, les Chambres fédérales ont adopté la loi fédérale sur le passage au numérique dans le domaine du notariat (LNN). Les conséquences de cette nouvelle législation fédérale sur le droit cantonal font l'objet d'une analyse approfondie qui a débuté. L'entrée en vigueur de la LNN est annoncée pour le 1er janvier 2027.
ad2	4 Pourcentage de décisions LAVI rendues dans les 3 mois dès la clôture de l'instruction (2021 = 49 décisions sur 63)	85%	100%	■ Les 58 décisions ont été rendues dans le délai. Les décisions allouant une indemnité pour tort moral constituent la très grande majorité des décisions rendues.
ad3	5 Unification des pratiques des 9 APEA cantonales	31.12.23		■ Soutien juridique par téléphone et par courriel. Colloques mensuels avec doyens et présidents uniques. Etablissement de notes, directives et circulaires. Mise à disposition de modèles de courriers et de décisions dans système informatique CMI et amélioration des modèles grâce au comité de relecture.
	6 Organisation de formations et formations continues pour le personnel et les membres des APEA ainsi que pour les curateurs	31.12.26		■ Formation initiale pour curateurs privés mis en place par la HES-SO. Formation continue des curateurs privés mise sur pied avec la HES-SO (mais dispensée en 2024). Formation continue du personnel des APEA : CMI, médiation, gestion des menaces, OGPCT, collaboration APEA-OPE (Haut-Valais seulement).

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>OP1 Gérer les affaires administratives</b>	<b>1'203'204.28</b>	<b>929'871.07</b>	<b>273'333.21</b>
<b>GP11 Assistance administrative</b>	<b>515'968.19</b>	<b>100'632.00</b>	<b>415'336.19</b>
P1101 Admission au stage et à l'examen avocat et notaire	300'683.21	100'632.00	200'051.21
P1102 Affaires de Justice	215'284.98		215'284.98
<b>GP12 Affaires administratives civiles</b>	<b>687'236.09</b>	<b>829'239.07</b>	<b>-142'002.98</b>
P1201 Fondations classiques	243'178.08	101'060.00	142'118.08
P1202 Affaires administratives civiles	444'058.01	728'179.07	-284'121.06
<b>OP2 Traiter les affaires juridiques</b>	<b>11'600'114.09</b>	<b>3'791'277.90</b>	<b>7'808'836.19</b>
<b>GP21 Contentieux / Législation</b>	<b>11'600'114.09</b>	<b>3'791'277.90</b>	<b>7'808'836.19</b>
P2101 Conseils juridiques / Décisions - Recours	657'002.31	25'342.00	631'660.31
P2102 Législation / Consultations	491'070.33		491'070.33
P2103 Protection de la personne	10'452'041.45	3'765'935.90	6'686'105.55
<b>Total</b>	<b>12'803'318.37</b>	<b>4'721'148.97</b>	<b>8'082'169.40</b>

## POLICE CANTONALE



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>97'498'823.76</b>	<b>99'558'400</b>	<b>101'310'171.72</b>	<b>1'751'772</b>
30 Charges de personnel	79'046'919.66	82'135'700	82'285'728.13	150'028
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'804'449.05	14'081'900	13'031'693.72	-1'050'206
34 Charges financières	51'785.88	63'000	47'435.70	-15'564
36 Charges de transferts	1'055'015.50	1'295'200	1'446'194.11	150'994
38 Charges extraordinaires	2'372'708.59	0	2'350'000.00	2'350'000
39 Imputations internes	2'167'945.08	1'982'600	2'149'120.06	166'520
<b>4 Revenus</b>	<b>14'903'153.38</b>	<b>14'797'600</b>	<b>18'038'646.85</b>	<b>3'241'047</b>
40 Revenus fiscaux	91'138.50	90'000	93'350.00	3'350
42 Taxes et redevances	9'821'784.81	9'792'000	10'045'083.65	253'084
44 Revenus financiers	-4'980.85	0	-3'094.05	-3'094
46 Revenus de transferts	2'460'166.79	2'439'300	2'286'934.68	-152'365
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	3'022'571.33	3'022'571
49 Imputations internes	2'535'044.13	2'476'300	2'593'801.24	117'501
<b>Excédent de charges</b>	<b>82'595'670.38</b>	<b>84'760'800</b>	<b>83'271'524.87</b>	<b>-1'489'275</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>1'753'844.37</b>	<b>6'150'000</b>	<b>6'481'931.33</b>	<b>331'931</b>
50 Immobilisations corporelles	1'753'844.37	6'150'000	6'481'931.33	331'931
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>22'850.85</b>	<b>0</b>	<b>151'660.00</b>	<b>151'660</b>
63 Subventions d'investissement acquises	22'850.85	0	151'660.00	151'660
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>1'730'993.52</b>	<b>6'150'000</b>	<b>6'330'271.33</b>	<b>180'271</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>84'326'663.90</b>	<b>90'910'800</b>	<b>89'601'796.20</b>	<b>-1'309'004</b>

**POLICE CANTONALE****Explication des écarts financiers**

30 : Adaptation des salaires au renchérissement et augmentation des EPT. L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. L'utilisation dépend également du taux d'augmentation des collaborateurs dans les classes de salaires, et des fluctuations engendrées par les rotations.

31 : Une grande partie du budget relatif aux mesures de prévention en faveur des mineurs (RFFA) a été transférée en faveur des différents partenaires cantonaux (Fr. 889'600.-).

36 : Cette rubrique concerne 28 conventions ou accords intercantonaux et évolue selon les décisions prises lors de différentes conférences intercantionales.

42 : Les recettes liées aux prestations sécuritaires fournies lors des manifestations sportives sont plus importantes que prévues (+ Fr. 263'000.-).

46 : Les indemnités versées par l'Office fédéral des routes ont diminué (- Fr. 144'000.-). Celles-ci rétribuent les heures de contrôles du trafic lourd effectuées sur l'ensemble du réseau routier cantonal (à l'exception des centres de contrôle du trafic lourd), ainsi que les heures de contrôles en entreprise effectuées par le Service de la Protection des Travailleurs. En 2023, la Police cantonale a rempli son quota d'heures.

50, 48 et 38 : Ces rubriques concernent les travaux relatifs à la nouvelle centrale d'engagement ainsi qu'au déploiement de la nouvelle technologie Polycom "WEP 2030". Les budgets sont adaptés et utilisés en fonction de l'avancement des travaux. De ce fait, les budgets prévus en 2023 pour le stand de tir Indoor (Fr. 1'650'000.-) et le centre logistique situé au lieu-dit "Les Eterpys" (Fr. 700'000.-) ont été reportés sur les années suivantes.

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	535.00	535.40	542.70

Nombre de postes à l'organigramme

**Explication des écarts**

Création de 5 postes à la nouvelle section d'action rapide de la gendarmerie et de 3 postes à la section cybercriminalité de la police judiciaire conformément au postulat 2019.05.124 (ancien 4.0378).

Retour de 0.3 EPT du Service de la chasse, de la Pêche et de la faune à la section financière de la police judiciaire (décision du Chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport du 24 mars 2023).

Transfert d'un poste prévu initialement à la section cybercriminalité au Registre foncier (décision du Conseil d'Etat du 25.01.2023).

**OBJECTIF POLITIQUE**

**Assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre ainsi que le respect des institutions démocratiques en veillant à l'observation des lois, par des actions préventives et répressives.**

**Rechercher le renseignement, maintenir et développer les réseaux utiles à ses missions.**

**Etre au service de la population et des autorités.**

**Sous-objectifs politiques**

- 1 Mettre en oeuvre l'alarme et les mesures d'urgence dans toutes les situations de protection de la population.
- 2 Ecarter les dangers concrets pour la sécurité publique et réprimer les troubles à l'ordre.  
Porter assistance aux personnes directement menacées dans leur vie ou leur intégrité corporelle.
- 3 Combattre la criminalité sur le territoire cantonal en adaptant l'organisation et les moyens à l'évolution de celle-ci.  
Suivre la mise en place des mesures de prévention et de sécurité des mineurs en collaboration avec les autres partenaires.
- 4 Accomplir les tâches relevant de la surveillance et de la régulation de la circulation selon la législation sur la circulation routière notamment par des actions préventives et des mesures ciblées contre les infractions graves.
- 5 Assurer la formation des aspirantes et aspirants valaisans par la recherche d'un nouveau centre de formation sur le plan interne ou intercantonal.
- 6 Assurer auprès du public et des médias une communication sur les missions sécuritaires et les engagements opérationnels, en prenant compte tous les partenaires feux bleus.
- 7 Entretenir un contact régulier avec la population et les partenaires de la société civile et politique dans le but de lutter contre la délinquance et de réduire le sentiment d'insécurité.

## POLICE CANTONALE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Construction à Sierre d'un bâtiment regroupant, sous un même toit avec un système d'aide à l'engagement commun, les centrales d'engagement 112-117-118-144 et le 2e centre de calculs de l'Etat du Valais.	31.12.24		■ Le 4 mai 2016, le Conseil d'Etat a décidé de réunir sous un même toit les centrales 112, 117, 118 et 144. Le site de Noës a été retenu pour la construction de cette infrastructure. Le 17 juin 2020, ce projet qui intégrera également le 2ème centre de calcul du Service cantonal de l'informatique a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil. Le dossier a été mis à l'enquête publique le 31 août 2020. Un recours a été déposé. Celui-ci a été rejeté par le Tribunal cantonal le 27 octobre 2021. Les travaux ont débuté durant le 1er trimestre 2022 et se poursuivent selon le planning prévu. Ils devraient se terminer en 2024. La mise en service est planifiée pour l'automne 2025.
ad2 2 Augmentation des effectifs dans le sens du dossier accepté à l'unanimité par le Grand Conseil le 9 février 2009 et du postulat no 4.0378 déposé par la Commission de sécurité publique et accepté par le Parlement en novembre 2019 demandant l'engagement de 40 policiers supplémentaires sur 5 ans	31.12.26		▲ L'effectif de la Police cantonale au 31 décembre 2023 est de 547.82 EPT dont 487.95 EPT policiers. Toutefois, le ratio de 1 policier cantonal pour 650 habitants prévu à l'article 29 de l'Ordonnance de la loi sur la Police cantonale du 20 décembre 2017 n'est toujours pas atteint. Actuellement, il se situe à 1 policier cantonal pour 732 habitants. Si l'on veut maintenir le niveau sécuritaire actuel du canton, il faudra poursuivre l'augmentation de l'effectif dans un proche avenir afin d'atteindre le ratio prévu. Par ailleurs, lors de sa session de février 2021, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité un postulat de la Commission de la sécurité publique [2019.05.124 (ancien 4.0378)] proposant l'engagement de 40 policiers sur 5 ans. Au 31 décembre 2023, 12 de ces 40 policiers ont été engagés.
3 Construction d'une installation de tir indoor sur la place d'armes cantonale de Sion	31.12.24		■ En session de juin 2021, le Grand Conseil a accepté la construction d'un stand de tir Indoor à proximité de la caserne de Sion. Cette structure semi-enterrée comprendra 10 box de tir à courte distance. 7 étant destinés à l'Armée et 3 à la Police cantonale. Elle disposera également d'une salle d'entraînement permettant d'offrir une formation dans le domaine de la sécurité personnelle et de la technique d'intervention. Le coût d'investissement de Fr. 33'475'000.- est réparti entre la Confédération (67.7%) et le canton du Valais (32.3%). Au niveau fédéral, ce dossier a été validé par le Conseil national en juin 2021 puis soumis au Conseil des Etats qui l'a accepté à l'unanimité le 23 septembre 2021. Le 11 novembre 2022 a eu lieu la pose de la première pierre de cette installation. La mise en service est planifiée en automne 2024.
4 Construction d'un local des séquestres de la Police cantonale au sein du centre de compétences mutualisé Eterpys à Conthey (site de l'agroscope)	31.12.24		▲ En session de février 2021, le Grand Conseil a accepté la création d'un centre logistique commun entre le Service de la culture, la Police cantonale et le Service cantonal de l'informatique. Ce centre sera situé sur l'ancien site de l'Agroscope à Conthey, au lieu-dit Eterpys. Ce projet devisé à Fr. 22'000'000.- accueillera pour ce qui concerne la Police cantonale les objets et véhicules séquestrés et ceux confisqués par décision de justice. Cette infrastructure devrait être opérationnelle durant le troisième trimestre 2025.
5 Remplacement du véhicule blindé attribué au groupe intervention	31.12.24		■ La procédure d'acquisition d'un nouveau véhicule blindé est actuellement en cours. La livraison de ce véhicule devrait intervenir durant le deuxième semestre 2024.

## POLICE CANTONALE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad3</b> 6 Migration du système de télécommunication POLYCOM vers la nouvelle technologie "WEP 2030" conformément aux exigences de l'Office fédéral de la protection de la population	31.12.23		▲ Conformément aux exigences de la Confédération, la Police cantonale doit migrer son système de télécommunication POLYCOM vers la nouvelle technologie "WEP 2030". Le Conseil d'Etat a accordé le 8 mai 2019 un crédit d'engagement de Fr. 8'200'000.- réparti sur les années 2020 à 2023. Les travaux de migration sont actuellement en cours de réalisation. Cette nouvelle technologie sera entièrement implémentée durant le deuxième semestre 2025.

## POLICE CANTONALE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Nombre quotidien d'appels aux numéros d'urgence 117-118-112 ainsi qu'au numéro principal de la police cantonale (027/326.56.56)	950	949	■ 923 appels par jour en 2022. Le nombre d'appels quotidien à la centrale est en légère augmentation.
	2 🏠 Nombre quotidien d'appels uniquement aux numéros d'urgence 117-118-112	280	314	■ 265 appels d'urgence enregistrés par jour en 2022 (2021 = 277). Légère augmentation par rapport aux années précédentes.
ad2	3 🏠 Nombre d'infractions en relation avec le Code pénal suisse	13'300	14'376	▲ Le nombre d'infractions au code pénal suisse est en augmentation par rapport à l'année passée (2022 = 13'674). Ce chiffre démontre que les efforts de prévention et de répression sur le terrain doivent être maintenus.
	4 Ratio de la population par policier tel que prévu à l'article 29 de l'Ordonnance de la loi sur la Police cantonale du 20 décembre 2017 (1 policier pour 650 habitants) (population estimée au 31.12.2023 = 357'351 habitants "+0.5% par an" divisé par le nombre de policiers cantonaux au 31.12.2023 = 479.15 EPT). Le solde de l'effectif est composé de personnel civil (61.85 EPT).	745	732	▲ 1 policier pour 737 habitants en 2022. Le ratio de 1 policier pour 650 habitants n'est toujours pas atteint compte tenu d'une population en constante augmentation (357'282 habitants pour 487.95 EPT policiers au 31 décembre 2023).
	5 🏠 Pourcentage d'infractions commises par des étrangers non résidant en Suisse	12%	15.3%	■ Le pourcentage d'infractions commises par des étrangers qui ne résident pas en Suisse est en diminution par rapport à l'année précédente malgré une augmentation générale des phénomènes de criminalité itinérante (2022 = 16.6%).
	6 🏠 Pourcentage d'infractions commises par des auteurs mineurs	14%	13.2%	■ Ce pourcentage est en augmentation par rapport à l'année précédente (2022 = 11.8%). L'existence d'une section mineurs-moeurs à la police judiciaire et les mesures de prévention déployées contribuent à lutter contre les infractions commises par des auteurs mineurs.
	7 Heures supplémentaires	20'000	29'283	▲ 29'709 heures supplémentaires au 31.12.2022 (2021 = 27'452). Les tâches administratives qui lient les agents de la Police cantonale sont de plus en plus importantes. Elles représentent environ 50 heures supplémentaires par EPT (limite annuelle fixée à 160 heures par EPT). Au regard des nouvelles menaces criminelles, la Police cantonale a également renforcé sa présence préventive sur le terrain.
	8 🏠 Nombre de brigandages sur le territoire cantonal	23	19	■ Le nombre de vols avec violence a diminué par rapport aux années précédentes (2022 = 28, 2021 = 23). Les concepts d'intervention particulièrement dissuasifs et la qualité des enquêtes dans ce domaine permettent de maintenir ce nombre à un niveau très bas malgré le durcissement de la criminalité.
	9 🏠 Nombre d'infractions contre l'intégrité sexuelle	350	285	■ Ce chiffre est en diminution par rapport aux années précédentes (2022 = 290, 2021 = 349). Les enquêtes menées dans ce domaine demeurent une priorité de la Police cantonale.
ad3	10 🏠 Pourcentage d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants commises par des auteurs mineurs	13.5%	14.7%	■ Ce chiffre demeure stable par rapport à l'année précédente (2022 = 14.9%). L'une des priorités de la Police cantonale reste la lutte contre la consommation des produits illicites par des mineurs.

## POLICE CANTONALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad3 11  Nombre d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants	3'350	3'067	■ La Police cantonale maintient le principe de la tolérance zéro et cible ses enquêtes aussi bien à l'encontre des trafiquants que des petits consommateurs (2022 = 3'491, 2021 = 3'371).
12  Nombre d'enquêtes liées à la criminalité économique	230	198	■ 188 enquêtes liées à la criminalité économique avaient été menées en 2022. Ce chiffre peut varier en fonction de la complexité des affaires à instruire.
13  Nombre d'enquêtes liées à la criminalité informatique/cybercriminalité	510	1'124	● Les infractions liées à la criminalité numérique sont en nette augmentation (2022 = 1054, 2021 = 735). Depuis le 1er janvier 2020, l'Office fédéral de la statistique a intégré la composante numérique dans sa statistique. Pour lutter contre cette criminalité, une section cybercriminalité a été créée en 2022 au sein de la police judiciaire. Durant l'année 2023, 378 supports informatiques ont été analysés par cette section. Elle est également intervenue dans 353 affaires.
14  Nombre d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	980	1'018	■ Les enquêtes liées à ces infractions sont en augmentation (2022 = 1'012, 2021 = 983). Elles démontrent une augmentation de la violence dans la société. Dans le cadre du postulat 2019.05.124 (ancien 4.0378, une section d'action rapide a été créée en 2023 au sein de la gendarmerie afin de renforcer la présence policière dans les rues. L'effectif actuel de 5 EPT sera renforcé ces prochaines années.
15  Nombre d'interventions pour des violences domestiques	340	452	▲ Le nombre d'interventions pour des violences domestiques est en augmentation par rapport aux années précédentes (2022 = 377, 2021 = 341).
16  Nombre d'heures de conduite de détenus (2020 = 12'633 dont 4'959 par la société Securitas)	14'000	12'728	■ Sur les 12'728 heures effectuées en 2023 (2022 = 14'697, 2021 = 14'093), 6'029 heures l'ont été par la société Securitas SA. Ce mandat permet à la Police cantonale de se concentrer sur ses missions prioritaires tout en externalisant une partie des conduites des détenus. A relever toutefois que les conduites de détenus dangereux sont effectuées par la Police cantonale.
ad4 17 Conducteurs soumis à l'éthylomètre/éthylotest	18'000	17'009	■ Ce chiffre est en légère diminution par rapport aux années précédentes (2022 = 17'774, 2021 = 18'131). Tous les chauffeurs professionnels font l'objet d'un test systématique. Les usagers de la route impliqués dans un accident de la circulation font également l'objet d'un tel contrôle.
18 Nombre de contrôles de vitesse effectués	1'700	1'570	■ Le nombre de contrôles de vitesse est en légère diminution (2022 = 1'752). Ces contrôles sont planifiés en priorité dans les lieux à risque et les endroits accidentogènes. En matière de sécurité routière, la Police cantonale veille à maintenir un bon équilibre entre prévention et répression.
19 Nombre de conducteurs de véhicules contrôlés / vitesse	404'000	435'538	■ 446'315 automobilistes avaient été contrôlés en 2022. A relever que les moyens techniques engagés permettent de contrôler simultanément les automobilistes circulant dans les deux sens de circulation.
20 Nombre d'heures de contrôles du trafic lourd sur l'ensemble du territoire valaisan (CCTL de St-Maurice et du Simplon + section circulation)	29'800	29'293	■ Sur ces 29'293 heures de contrôles, 18'065 heures ont été effectuées par le CCTL de Saint-Maurice, 8'273 heures par le CCTL de l'axe du Simplon et 2'955 heures par la section circulation (2022 = 29'022).
21 Nombre d'heures de contrôles du trafic lourd sur l'axe du Simplon	8'600	8'273	■ 8'303 heures de contrôles du trafic lourd avaient été effectuées sur l'axe du Simplon en 2022.
22 Nombre de poids lourds contrôlés sur l'axe du Simplon	1'200	1'100	■ 1'120 poids lourds avaient été contrôlés en 2022 sur l'axe du Simplon.

## POLICE CANTONALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad4</b> 23 🚒 Nombre de chauffeurs dénoncés sur l'axe du Simplon	550	472	■ 421 chauffeurs avaient été dénoncés sur l'axe du Simplon en 2022.
24 Nombre d'heures de contrôles du trafic lourd sur l'axe du Grand-St-Bernard	470	446	■ 302 heures de contrôles sur l'axe du Grand-St-Bernard en 2022. Ce nombre peut varier en fonction des effectifs engagés sur d'autres événements.
25 Nombre de poids lourds contrôlés sur l'axe du Grand-St-Bernard	235	125	■ 85 poids lourds avaient été contrôlés en 2022. Ce chiffre dépend de l'indicateur 24.
26 🚒 Nombre de chauffeurs dénoncés sur l'axe du Grand-St-Bernard	45	16	■ 9 chauffeurs avaient été dénoncés en 2022. Ce chiffre dépend également de l'indicateur 24.
27 Nombre de conducteurs de véhicules contrôlés / bruit	12	140	■ 140 véhicules ont été contrôlés en 2023 pour 59 dénonciations, soit un pourcentage de 42.14%.
<b>ad5</b> 28 🚒 Nombre d'aspirants à assermenter afin de maintenir l'effectif autorisé (compensation des départs - retraite, réduction du taux d'activité, démission)	25	24	■ En septembre 2023, 24 aspirants valaisans ont débuté leur formation de base à l'Académie de Savatan selon le concept général de formation (1 année théorique, 1 année pratique. Ceux-ci rejoindront le Corps en septembre 2025.
29 Nombre d'EPT affectés de manière permanente à l'Académie de police	4	4	■ Le nombre de 4 EPT affectés de manière permanente à l'Académie de Savatan est maintenu pour l'instant.
30 Heures de formation dispensées par des EPT non permanents à l'Académie de police	1'100	911	■ 1'088 heures avaient été dispensées par des EPT non permanents en 2022.
<b>ad6</b> 31 🚒 Nombre de communiqués destinés à la population (y compris les communiqués par le biais des réseaux sociaux F/D)	210	210	■ 227 communiqués de presse (F/D) avaient été diffusés en 2022. Ce chiffre varie en fonction des événements nécessitant une information à la population.

## POLICE CANTONALE

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Gendarmerie</b>	<b>67'798'353.11</b>	<b>13'593'374.76</b>	<b>54'204'978.35</b>
P1101 Circulation routière	6'397'102.17	6'474'642.26	-77'540.09
P1102 Interventions spéciales	7'322'878.94	471'954.78	6'850'924.16
P1103 Premières interventions	25'181'015.39	2'117'762.65	23'063'252.74
P1104 Police de proximité et investigations	25'425'975.30	1'782'951.16	23'643'024.14
P1105 Centre Contrôle Trafic Lourd (CCTL)	3'471'381.31	2'746'063.91	725'317.40
<b>GP12 Police judiciaire</b>	<b>28'557'503.46</b>	<b>2'497'182.84</b>	<b>26'060'320.62</b>
P1201 Enquêtes judiciaires	21'142'134.56	1'387'933.45	19'754'201.11
P1202 Identité judiciaire	3'470'829.57	179'300.61	3'291'528.96
P1203 Renseignements, analyse et documentation	3'944'539.33	929'948.78	3'014'590.55
<b>GP13 Unités d'appui</b>	<b>11'436'246.48</b>	<b>2'099'749.25</b>	<b>9'336'497.23</b>
P1301 Communication et prévention	1'258'101.92	91'184.71	1'166'917.21
P1302 Centrale d'engagement	6'206'323.88	984'225.99	5'222'097.89
P1303 Groupe armes et entreprises de sécurité	825'433.76	411'981.33	413'452.43
P1304 Formation continue	1'080'429.55	66'093.39	1'014'336.16
P1305 Formation de base	2'065'957.37	546'263.83	1'519'693.54
<b>Total</b>	<b>107'792'103.05</b>	<b>18'190'306.85</b>	<b>89'601'796.20</b>

## SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

OP 1  
Protéger la population et ses  
bases d'existence  
B23 5'656'100 net  
C23 5'210'339.37 net

GP 11 Coordination de l'état de préparation B23 1'117'185 net C23 1'641'902.42 net	GP 12 Prévention incendie B23 0 net C23 0.00 net	GP 13 Préparation de la protection civile B23 3'120'357 net C23 3'113'740.92 net	GP 14 Gestion des affaires militaires B23 1'418'558 net C23 454'696.03 net
--	---	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>23'337'885.74</b>	<b>24'140'500</b>	<b>28'408'745.10</b>	<b>4'268'245</b>
30 Charges de personnel	10'346'410.77	10'934'400	10'846'230.68	-88'169
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'547'628.46	8'150'400	8'159'559.01	9'159
34 Charges financières	10'857.62	10'000	13'946.54	3'947
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	518'103.83	0	2'224'943.83	2'224'944
36 Charges de transferts	3'324'590.25	3'594'400	3'797'634.34	203'234
37 Subventions redistribuées	840'726.15	1'015'000	879'250.00	-135'750
39 Imputations internes	749'568.66	436'300	2'487'180.70	2'050'881
<b>4 Revenus</b>	<b>18'215'498.35</b>	<b>18'484'400</b>	<b>23'198'405.73</b>	<b>4'714'006</b>
40 Revenus fiscaux	5'600.00	8'400	5'800.00	-2'600
42 Taxes et redevances	4'057'235.81	3'917'700	4'058'119.03	140'419
44 Revenus financiers	87'996.55	24'000	153'799.09	129'799
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	41'000	0.00	-41'000
46 Revenus de transferts	12'708'201.31	13'188'900	15'711'138.17	2'522'238
47 Subventions à redistribuer	840'726.15	1'015'000	879'250.00	-135'750
49 Imputations internes	515'738.53	289'400	2'390'299.44	2'100'899
<b>Excédent de charges</b>	<b>5'122'387.39</b>	<b>5'656'100</b>	<b>5'210'339.37</b>	<b>-445'761</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>6'524'114.86</b>	<b>7'547'200</b>	<b>3'804'650.72</b>	<b>-3'742'549</b>
50 Immobilisations corporelles	0.00	550'000	0.00	-550'000
56 Propres subventions d'investissement	6'524'114.86	4'997'200	3'804'650.72	-1'192'549
57 Subventions d'investissement redistribuées	0.00	2'000'000	0.00	-2'000'000
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>6'524'114.86</b>	<b>7'547'200</b>	<b>3'804'650.72</b>	<b>-3'742'549</b>
63 Subventions d'investissement acquises	6'524'114.86	5'547'200	3'804'650.72	-1'742'549
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0.00	2'000'000	0.00	-2'000'000
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>5'122'387.39</b>	<b>5'656'100</b>	<b>5'210'339.37</b>	<b>-445'761</b>

**SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE**

Explication des écarts financiers
30 : Adaptation des salaires au renchérissement et augmentation des EPT. L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement.
35 : Attribution au fonds Police du feu pas prévue au budget (+2'120'750.10). Attribution au fonds des Contributions de remplacement plus importante que prévue (+104'193.73).
36 : Revalorisation des contributions aux Centres de secours incendie (6 CSI A et 16 CSI B).
37 et 47 : Diminution des demandes de subventions fédérales pour les abris de protections civiles (boîte aux lettres rubriques 37-47).
39 et 49 : Ecriture comptable pour attribution au fonds Police du feu.
42 : Suite aux nombreuses interventions survenues en 2023, diminution des engagements en faveur de la collectivité par la Protection civile (-67'454). Diminution des récupérations POLYALERT auprès des communes (-117'547). Augmentation des amendes prononcées par les Arrondissements militaires (+89'900). Augmentation des récupérations de salaires suite accidents/APG (+50'082). Augmentation des contributions de remplacement (+175'660).
44 : Les intérêts gérés hors-SAP n'ont pas été annoncés lors du budget.
46 : Augmentation de la part de la taxe restant à l'Etat du Valais dû au rattrapage de la notification des décisions de taxation définitive (+379'292). Augmentation des subventions POLYALERT (+203'421). Ecritures comptables pour la mise à zéro de l'Office du feu (autofinancé) (+1'984'518).
50 : Report des différents projets techniques & informatiques de l'Office cantonal du feu.
56 : Diminution des demandes de subvention des communes auprès de l'Office cantonal du feu.
57 et 67 : Pas de demandes de subventions reçues de la part des communes (boîte aux lettres avec la Confédération).
63 : Ecritures comptables pour mise à zéro de l'Office du feu (égal au dépassement des rubriques 50 & 56).

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	74.80	73.80	74.30

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
+ 0.5 EPT pour la reprise de la gestion des stands de tir de chasse depuis le Service de la chasse, de la pêche et de la faune.

**OBJECTIF POLITIQUE**

**Protéger la population et ses bases d'existence par la coordination des moyens civils (feu, PCi, organes de conduite) et la collaboration à la préparation des moyens militaires**

**Sous-objectifs politiques**

- 1 Identifier et évaluer périodiquement les risques et dangers à l'échelon du canton
- 2 Renforcer la coordination entre tous les partenaires de la protection de la population
- 3 Consolider l'état de préparation des organes de conduite et d'intervention notamment lors de situations particulières et extraordinaires
- 4 Informer les autorités, les partenaires, les tiers et la population sur les dangers potentiels et les mesures de protection
- 5 Renforcer la formation des acteurs et partenaires en matière de prévention incendie
- 6 Garantir la disponibilité des sapeurs-pompiers ainsi que des spécialistes pour les interventions
- 7 Garantir les capacités d'engagement et les prestations de la protection civile au profit de la collectivité
- 8 Assurer la police du tir dans le canton (installations de tir de toutes natures)
- 9 Assurer en tout temps la disponibilité des infrastructures militaires cantonales et fédérales au profit de la troupe et pour les besoins des Forces aériennes et des autres utilisateurs (police, corps des gardes-frontière, manifestations civiles), conformément aux conventions et contrats conclus avec la Confédération
- 10 Garantir les prestations d'exploitation et de logistique au profit de l'Armée conformément aux conventions et contrats conclus avec la Confédération
- 11 Gérer les astreints aux obligations militaires conformément au droit fédéral (journées d'information, dispenses, taxes d'exemption de l'obligation de servir, libérations, etc.)

## SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Etablir la gestion documentaire, respectivement les décisions réservées, pour chaque risque reconnu	31.12.25		■ La gestion documentaire est terminée et les décisions réservées sont en cours d'établissement.
	2 Evaluation de l'efficacité des mesures prises visant à maîtriser les risques identifiés	31.12.23	31.12.23	■ Chaque exercice et chaque événement permettent un retour d'expérience (RETEX) qui est repris pour la mise à jour annuelle des plans de coordination et des modules transversaux.
	3 Mise en oeuvre du projet de prévention et de préparation des administrations communales et cantonale en matière de cyber-sécurité	31.12.25		■ Le groupe de travail élabore la stratégie cantonale. De plus, un exercice cantonal est prévu en octobre 2024 qui permettra de finaliser l'organisation cantonale.
<i>ad2</i>	4 Mise en place d'une plateforme d'échanges entre les partenaires de la protection de la population chaque année	31.12.26		■ Les plates-formes (Journées cantonales de la protection de la population) ont bien été mises en place en 2021. Elles sont à présent reconduites chaque année à satisfaction des partenaires.
<i>ad3</i>	5 Standardisation de la formation commune à la gestion des situations particulières et extraordinaires	31.12.24		■ L'introduction de la nouvelle documentation de l'Office fédéral de la protection de la population est en cours auprès de tous les organes de conduite du Canton.
<i>ad5</i>	6 Consolidation de la formation des chargés de sécurité, des ramoneurs et des projeteurs	31.12.26		■ La formation continue pour les chargés de sécurité a été remise sur pied en 2022 et se fait maintenant chaque année. Concernant les ramoneurs, la formation a été remise en vigueur en 2023 et s'effectuera chaque année.
<i>ad6</i>	7 Formation selon les normes en vigueur	31.12.26		■ Les cours cantonaux respectivement fédéraux sont bien suivis avec l'entière satisfaction des participants. Il est précisé que depuis 2023, tous les instructeurs du canton suivent, entre autres, un séminaire de deux jours, ce qui permet un échange excellent des deux parties linguistiques du canton.
<i>ad7</i>	8 Actualisation de la loi et son ordonnance selon les nouvelles dispositions fédérales	31.12.23	31.12.23	■ La loi est entrée en vigueur au premier janvier 2024. L'ordonnance sera soumise au Conseil d'Etat dans le courant du premier trimestre 2024 après remarques de la commission sécurité publique.
<i>ad8</i>	9 Mise en place d'une banque de données cantonale sur les installations de tir et les sociétés de tir	31.12.25	31.12.23	■ Une carte interactive a été mise en ligne grâce au recueil des données, comme outil de promotion et d'information du tir pour le public et tous les acteurs du tir.
<i>ad9</i>	10 Participation à l'élaboration du concept d'exploitation du stand de tir souterrain (halle Indoor)	31.12.24		■ Le concept sera finalisé avec tous les partenaires militaires et civils durant le premier semestre 2024.
	11 Planification de la rénovation échelonnée de l'infrastructure militaire cantonale	31.12.26		■ La planification de divers projets se poursuit (clôture de l'enceinte des casernes, panneaux solaires, système d'accès, etc.), en collaboration avec le Service Immobilier et Patrimoine (SIP). Toujours avec le SIP, une planification pluriannuelle va être établie pour les bâtiments cantonaux.
<i>ad10</i>	12 Exploitation des infrastructures et installations aéroportuaires militaires pour les besoins des Forces aériennes et de l'aéroport civil	31.12.26		■ L'exploitation s'est déroulée à satisfaction des utilisateurs.

## SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre de nouveaux documents de planification établis	5	5	■ Le plan de coordination ainsi que les modules transversaux sont en phase finale.
	2 Nombre de jours pour des formations / exercices pour les états-majors communaux / régionaux	30	48	■ Suite à la conduite de plusieurs formations ces dernières années, l'année 2023 s'est principalement focalisée sur la mise en pratique des connaissances acquises (plus grand nombre d'exercices).
<i>ad3</i>	3 Evaluation des cours (taux de satisfaction)	80%	100%	■ L'expérience des formateurs ainsi que les nouveaux documents didactiques mis à disposition par l'Office fédéral de la protection de la population donnent entière satisfaction aux participants.
<i>ad5</i>	4 Nombre de personnes ayant suivi l'instruction / information dispensée aux responsables de la prévention, ramoneurs, chargés de sécurité, constructeurs de cheminées	125	280	■ Les chargés de sécurité, les ramoneurs et les constructeurs de cheminées du canton ont suivi une formation continue.
	5 Evaluation des cours (taux de satisfaction)	80%	92%	■ 93% de satisfaction au cours de chargés de sécurité, 97% pour les ramoneurs romands et 85% pour les ramoneurs haut-valaisans.
	6 Nombre de jours de formation en matière de prévention incendie	5	6	■ 3 jours pour les chargés de sécurité, 2 jours pour les ramoneurs romands et 1 jour pour les ramoneurs haut-valaisans.
<i>ad6</i>	7 Nombre de cours de formation pour les sapeurs-pompiers organisés par l'OCF	130	103	▲ Moins de formation suite à la vacance du poste d'instructeur Valais-romand.
<i>ad7</i>	8 Nombre de jours-homme pour l'engagement de la protection civile pour les interventions en faveur de la collectivité	1'250	4'718	▲ Soutien aux manifestations de portée nationale, dont, entre autres, une grande manifestation : Tour d'Italie de cyclisme (GIRO).
	9 Nombre de nouveaux astreints formés au centre d'instruction de Grône	220	176	▲ Le nombre de personnes recrutées et attribuées à la protection civile par le centre de recrutement de l'Armée est insuffisant. En 2023, seulement 176 personnes ont été attribuées à la protection civile, alors que 220 sont nécessaires afin de maintenir l'effectif réglementaire de 2'400 astreints pour le Valais.
	10 Evaluation des cours (taux de satisfaction)	80%	98%	■ La formation des instructeurs auprès de l'Office fédéral de la protection de la population porte ses fruits.
<i>ad11</i>	11 Nombre de participants aux journées d'orientation	1'400	1'429	■ Le nombre de participants varie en fonction de la courbe démographique du canton.
	12 Nombre de femmes ayant participé aux journées d'orientation	75	71	■ Malgré une campagne de communication active le nombre de femmes participant aux journées d'orientation reste relativement stable.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Coordination de l'état de préparation</b>	<b>2'019'338.85</b>	<b>377'436.43</b>	<b>1'641'902.42</b>
P1101 Formation des organes de conduites	418'740.60	8'961.64	409'778.96
P1102 Gestion des risques et coordination	1'226'167.98	366'028.07	860'139.91
P1103 Gestion des moyens	374'430.27	2'446.72	371'983.55
<b>GP12 Prévention incendie</b>	<b>14'870'768.40</b>	<b>14'870'768.40</b>	<b>0.00</b>
P1201 Prévention des incendies	1'918'749.68	853'872.56	1'064'877.12
P1202 Engagement des corps sapeurs-pompiers	5'395'104.47	11'659'813.28	-6'264'708.81
P1203 Financement, achat équipements et infrastructures	7'556'914.25	2'357'082.56	5'199'831.69
<b>GP13 Préparation de la protection civile</b>	<b>6'266'720.04</b>	<b>3'152'979.12</b>	<b>3'113'740.92</b>
P1301 Organisation et planification	527'157.70	175'903.30	351'254.40
P1302 Instruction des astreints	3'500'019.36	20'507.40	3'479'511.96
P1303 Constructions et matériel	2'239'542.98	2'956'568.42	-717'025.44
<b>GP14 Gestion des affaires militaires</b>	<b>9'056'568.53</b>	<b>8'601'872.50</b>	<b>454'696.03</b>
P1401 Gestion des conscrits et militaires domiciliés VS	690'985.16	211'474.40	479'510.76
P1402 Assujettissement et exonération de la taxe	991'794.07	1'955'969.75	-964'175.68
P1403 Centre logistique cantonal	7'373'789.30	6'434'428.35	939'360.95
<b>Total</b>	<b>32'213'395.82</b>	<b>27'003'056.45</b>	<b>5'210'339.37</b>

## SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

OP 1  
Régler l'admission des personnes  
et des véhicules  
B23 -79'473'800 net  
C23 -78'898'260.58 net

GP 11  
Admission des personnes  
B23 -491'322 net  
C23 -342'411.45 net

GP 12  
Admission des véhicules  
B23 -78'982'478 net  
C23 -78'555'849.13 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>31'934'704.10</b>	<b>22'713'500</b>	<b>23'034'168.17</b>	<b>320'668</b>
30 Charges de personnel	11'884'601.75	12'010'700	12'595'906.75	585'207
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'772'820.00	5'667'500	5'271'494.53	-396'005
34 Charges financières	14'042.35	17'000	18'376.49	1'376
36 Charges de transferts	11'747'085.91	2'315'500	1'447'328.74	-868'171
39 Imputations internes	3'516'154.09	2'702'800	3'701'061.66	998'262
<b>4 Revenus</b>	<b>100'272'841.07</b>	<b>102'187'300</b>	<b>101'932'428.75</b>	<b>-254'871</b>
40 Revenus fiscaux	75'538'098.33	76'760'000	76'250'470.85	-509'529
42 Taxes et redevances	24'004'601.59	24'834'000	24'909'677.89	75'678
44 Revenus financiers	123'574.50	80'000	150'080.51	70'081
46 Revenus de transferts	519'289.30	513'300	521'338.95	8'039
49 Imputations internes	87'277.35	0	100'860.55	100'861
<b>Excédent de revenus</b>	<b>68'338'136.97</b>	<b>79'473'800</b>	<b>78'898'260.58</b>	<b>-575'539</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>68'338'136.97</b>	<b>79'473'800</b>	<b>78'898'260.58</b>	<b>-575'539</b>

## Explication des écarts financiers

30: Adaptation des salaires au renchérissement et augmentation des EPT. L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. L'utilisation dépend également du taux d'augmentation des collaborateurs dans les classes de salaires, et des fluctuations engendrées par les rotations (effet de noria).

31: Les prévisions du budget 2023 concernant les changements de permis bleu en un permis au format carte de crédit étaient trop optimistes. De plus, une partie des projets prévus pour 2023 n'ont pas encore été réalisés.

36: Les montants prévus pour la fin du programme de promotion des véhicules électriques et des bornes de recharge étaient plus élevés par rapport à la réalité.

39: L'augmentation provient des charges dorénavant facturées au SCN par les services centraux (SCI / SRH / ACF / SCC) selon demande du SCN, ceci afin d'avoir un calcul plus réaliste de l'indice de couverture des charges par les émoluments. Le budget 2023 était sous-évalué et ne comprenait pas encore tous les montants facturés au SCN (notamment ceux de la Chancellerie).

40: Les revenus fiscaux ont finalement été moins importants que planifiés car l'augmentation du parc de véhicules a été plus faible que prévue.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	90.70	91.70	93.20

Nombre de postes à l'organigramme

**SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION**

Explication des écarts
Augmentation de 1.5 postes concerne l'engagement d'un expert de la circulation et d'un 0.5 EPT de comptable 2.

<b>OBJECTIF POLITIQUE</b>				
<b>Régler l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière et à la navigation</b>				
<b>Sous-objectifs politiques</b>				
1	S'assurer que les personnes disposent des aptitudes et d'une formation suffisante pour conduire un véhicule en toute sécurité sur la voie publique et prendre les mesures nécessaires en cas d'infractions aux règles de la circulation et de la navigation			
2	S'assurer que les véhicules mis en circulation répondent aux prescriptions et percevoir les redevances auxquelles ils sont assujettis			
3	Favoriser la mise en circulation de véhicules moins polluants			
<b>Mesures prioritaires</b>		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Introduction progressive du système d'exploitation Cari complètement renouvelé notamment avec l'intégration de différents nouveaux modules "Cyberadministration"	31.12.25		■ En 2023, une nouvelle interface utilisateur a été introduite avec succès. D'autres modules suivront au cours des prochaines années, avec des innovations dans le domaine de la digitalisation.
ad2	2 Augmentation du nombre de véhicules contrôlés dans les délais légaux conformément à la planification établie par le service	31.12.26		▲ L'engagement d'un expert supplémentaire a permis d'augmenter le nombre de contrôles techniques et ainsi de réduire légèrement le retard, mais cela pourrait être neutralisé par l'évolution future du parc de véhicules.
	3 Le service collabore avec la police cantonale lors des contrôles spécifiques de la conformité des véhicules.	31.12.26		■ 13 contrôles effectués durant l'année. La police cantonale tient des statistiques correspondantes.

## SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Indice de satisfaction des usagers, selon enquête M.I.S. Trend (note max. 10)	8.6	9.2	■ Enquête effectuée par la société MIS-Trend en commun avec les cantons de VD, FR et NE.
	2 Pourcentage de recours admis par rapport au nombre de recours déposés	2%	0%	■ 89 recours déposés, 0 admis et 0 partiellement admis (en 2022 : 97 recours, 3 admis et 0 partiellement admis).
	3 🚗 Nombre de permis d'élève conducteur délivrés (tous types de permis)	10'000	9'034	■ Légère augmentation de 8.2% par rapport à 2022 (8'346).
	4 🚗 Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques, tous types d'examens)	17'000	15'944	■ Légère augmentation de 2.7% par rapport à 2022 (15'516).
	5 🚗 Taux d'échec aux examens de conduite théoriques (catégories A, A1 et B)	25%	25.5%	■ Le taux d'échec est resté stable par rapport à 2022 (22.5%). Il est proche de la moyenne suisse de 25.7%.
	6 Taux d'échec aux examens de conduite pratiques (catégories A, A1 et B)	30%	29%	■ Le taux d'échec est resté stable par rapport à 2022 (29.02%). Il est proche de la moyenne suisse de 32.4%.
	7 🚗 Nombre de permis de conduire délivrés (tous types de permis, nouveaux permis et renouvellement)	40'000	24'319	■ Diminution par rapport à 2022 (27'770). Le nombre de permis bleus échangés a été inférieur aux prévisions.
	8 Pourcentage des contrôles médicaux subséquents effectués dans les délais légaux	100%	100%	■ Il s'agit d'une tâche prioritaire. 17'611 certificats médicaux traités en 2023 (16'267 en 2022).
	9 Temps d'attente moyen au téléphone (en secondes)	20	23.2	▲ L'objectif n'a pas pu être atteint en raison d'absences pour cause de maladie de plusieurs collaborateurs administratifs qui ont impacté l'organisation des guichets et du call center du SCN
	10 🚗 Nombre d'avertissements prononcés	2'000	2'015	■ Légère diminution de 4.5% par rapport à 2022 (2'110).
	11 🚗 Nombre de retraits de permis de conduire prononcés	4'400	4'716	■ Légère diminution de 2.5% par rapport à 2022 (4'839).
ad2	12 Pourcentage de bateaux contrôlés dans les délais légaux	100%	98.5%	■ 373 bateaux ont été contrôlés (473 expertises en 2022, 558 en 2021).
	13 Pourcentage de véhicules contrôlés dans les délais légaux	67%	67.8%	■ L'objectif a été atteint. Augmentation de 4.3% par rapport à 2022 (65%) grâce à l'engagement d'un expert supplémentaire et l'achèvement de la formation de plusieurs experts.
	14 Nombre de contrôles techniques effectués	91'000	94'000	■ L'objectif a été dépassé. Augmentation de 10.5% par rapport à 2022 (85'071) grâce à l'engagement d'un expert supplémentaire et l'achèvement de la formation de plusieurs experts.
	15 🚗 Nombre de véhicules immatriculés dans l'année (tous types de véhicules)	75'000	86'341	■ Le nombre de véhicules immatriculés dans l'année est revenu à un niveau similaire à avant la phase COVID.
	16 🚗 Nombre de véhicules en circulation au 30 septembre	354'000	352'857	■ Augmentation de 1.4% par rapport à 2022 (348'026).
	17 Ratio du nombre de véhicules en circulation par rapport aux collaborateurs en emploi fixe du SCN	3'840	3'785	■ Le ratio est en légère diminution par rapport à 2022 (3'795) grâce à l'engagement de 1.5 EPT.
	18 Nombre d'immatriculations traitées par CARI Garage	4'700	3'900	▲ L'objectif n'a pas pu être totalement atteint. Augmentation de 2.6% par rapport à 2022 (3'800).
	ad3	19 🚗 Pourcentage de véhicules électriques/hybrides par rapport au total des véhicules motorisés en circulation	3.9%	5%
20 🚗 Pourcentage de véhicules électriques par rapport au total des véhicules motorisés en circulation		2.4%	2%	▲ L'objectif n'a pas pu être totalement atteint. La vente de véhicule électrique a ralenti suite à la fin du programme d'incitation.

**SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION**

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad3</b> 21  Pourcentage de véhicules électriques neufs par rapport au total des véhicules neufs immatriculés dans l'année	20%	14%	▲ L'objectif n'a pas pu être totalement atteint. La vente de véhicules électriques a ralenti suite à la fin du programme d'incitation.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

**SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION**

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

<b>Groupes de produits / Produits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net 2023</b>
<b>GP11 Admission des personnes</b>	<b>8'644'205.71</b>	<b>8'986'617.16</b>	<b>-342'411.45</b>
P1101 Examens de conduite	2'152'766.54	1'101'359.10	1'051'407.44
P1102 Permis de conduire	3'638'210.79	2'236'159.08	1'402'051.71
P1103 Mesures administratives et sanctions pénales	2'853'228.38	5'649'098.98	-2'795'870.60
<b>GP12 Admission des véhicules</b>	<b>14'389'962.46</b>	<b>92'945'811.59</b>	<b>-78'555'849.13</b>
P1201 Contrôles techniques des véhicules	7'279'694.58	5'100'676.74	2'179'017.84
P1202 Permis de circulation	5'601'778.26	11'165'111.73	-5'563'333.47
P1203 Perception des redevances	1'508'489.62	76'680'023.12	-75'171'533.50
<b>Total</b>	<b>23'034'168.17</b>	<b>101'932'428.75</b>	<b>-78'898'260.58</b>

## SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

OP 1  
Contribuer à la protection de la  
société par l'application des  
peines et des mesures.  
B23 30'266'300 net  
C23 25'191'954.76 net

GP 11 Détenition avant jugement - Sion et Brig B23 8'120'962 net C23 8'169'690.74 net	GP 12 Privation de liberté - Crêtelongue B23 5'981'514 net C23 6'060'484.39 net	GP 13 Exécution des mesures - Pramont B23 4'921'531 net C23 1'726'600.37 net	GP 14 Exécution sanctions et mesures d'accompagnement B23 11'242'293 net C23 9'235'179.26 net
---	--	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>51'158'807.09</b>	<b>62'081'000</b>	<b>56'273'982.84</b>	<b>-5'807'017</b>
30 Charges de personnel	17'984'129.38	20'440'900	19'533'857.77	-907'042
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'338'930.46	12'396'100	10'198'183.60	-2'197'916
34 Charges financières	1'664.86	3'500	1'308.75	-2'191
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	4'127.30	5'500	7'517.60	2'018
36 Charges de transferts	11'015'282.72	15'232'000	12'404'540.05	-2'827'460
39 Imputations internes	13'814'672.37	14'003'000	14'128'575.07	125'575
<b>4 Revenus</b>	<b>31'105'645.84</b>	<b>31'814'700</b>	<b>31'082'028.08</b>	<b>-732'672</b>
40 Revenus fiscaux	462.00	500	602.50	103
42 Taxes et redevances	6'878'165.25	6'419'600	6'419'455.39	-145
43 Revenus divers	3'022.31	0	-4'754.06	-4'754
44 Revenus financiers	49'093.92	2'800	2'764.43	-36
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	526.10	0	297.55	298
46 Revenus de transferts	9'787'270.45	10'814'300	10'347'194.40	-467'106
49 Imputations internes	14'387'105.81	14'577'500	14'316'467.87	-261'032
<b>Excédent de charges</b>	<b>20'053'161.25</b>	<b>30'266'300</b>	<b>25'191'954.76</b>	<b>-5'074'345</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.50</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
65 Transferts de participations	0.50	0	0.00	0
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>-0.50</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>20'053'160.75</b>	<b>30'266'300</b>	<b>25'191'954.76</b>	<b>-5'074'345</b>

## Explication des écarts financiers

30 : Différence principalement due à l'engagement des 17.5 EPT dans le courant 2023 (le montant budgétisé est sur l'année). De plus, l'adaptation des salaires au renchérissement et augmentation des EPT. L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. L'utilisation dépend également du taux d'augmentation des collaborateurs dans les classes de salaires, et des fluctuations engendrées par les rotations (effet de noria).

31 : Reliquats de Fr. 1.6 mio sur les loyers FIGI dus à l'ouverture en cours d'année de Crêtelongue (facturation prorata temporis), ainsi que la répartition entre les frais d'entretien d'immeuble et énergie entre FIGI et le SAPEM. Le solde étant les charges directes (alimentation, matériel, ...) liées à l'ouverture retardée de Crêtelongue.

36 : Reliquat de plus de Fr. 2.8 mios sur le coût des exécutions de peines et mesures hors du SAPEM.

46 : Surestimation des recettes à recevoir.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	147.30	147.30	164.80

Nombre de postes à l'organigramme

**SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES**

## Explication des écarts

Au budget 2023 le SAPEM s'est vu attribuer 17.5 EPT en vue de la réalisation des constructions sur les sites de Crêtelongue et Sion

**OBJECTIF POLITIQUE**

**Contribuer à la protection de la société en exerçant sur les détenus un contrôle sécuritaire et en les incitant à respecter l'ordre juridique**

**Sous-objectifs politiques**

- 1 Elaborer une politique sécuritaire adaptée
  - 1.1 Contribuer à la protection de la société par un contrôle sûr, raisonnable et humain des détenus
- 2 Favoriser une politique de réinsertion sociale appropriée
  - 2.1 Mettre en oeuvre dans les établissements de détention du canton une prise en charge encourageant et favorisant la réinsertion sociale des détenus

<b>Mesures prioritaires</b>		<b>Planifié</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Etat de la mise en oeuvre</b>
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes				
<i>ad1</i>	1 "Vision 2030" : Mettre en oeuvre le concept global de développement des établissements et structures pénitentiaires du canton adapté à nos besoins en nombre de places et qui répond aux exigences dictées par les différents régimes de détention à couvrir.	31.12.30		■ Le concept est en phase de réalisation.
	2 Optimisation du système de surveillance vidéo dans les établissements	31.12.24		■ Le concept est en phase de réalisation.
	3 D'étudier la création d'un établissement pour l'exécution des mesures thérapeutiques en milieu fermé (art.59 al 3 CP)	31.12.23		■ L'étude a été réalisée avec l'aide d'un mandataire externe. La réalisation sera mise en oeuvre progressivement au cours des années suivantes.
<i>ad2</i>	4 Elaborer un concept de prise en charge encourageant la réinsertion sociale des détenus	31.12.23		■ Le concept a été réalisé et sera mis en oeuvre progressivement.

## SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 🏠 Nombre de places en détention préventive (Sion - Brigue ) 2021 =132	140	132	▲ 112+20 = 132. Il est planifié de réaliser les 8 places manquantes en 2024.
	2 🏠 Nombre de places en exécution de peine	122	112	▲ 80+32 = 112, les 10 places manquantes seront réalisées en mi 2024.
	3 🏠 Nombre de places en mesures éducatives (jeunes adultes et mineurs, total 24)	24	24	■ 24 places en exécution de mesures mineurs et jeunes adultes (15 DPMIn et 61 CP).
	4 Rapport entre les places de détention et le nombre d'équivalents plein temps (EPT) à la prison de Sion	2.3	2.8	▲ 51.3 EPT pour 144 places de détention (144 / 51.3 = 2.8).
	5 Rapport entre les places de détention et le nombre d'équivalents plein temps (EPT) à l'établissement de Crêtelongue	2	2.1	▲ 48.5 EPT pour 104 places de détention (104 / 48.5 = 2.1).
	6 🏠 Taux d'occupation des établissements de détention avant jugement	80%	69.6%	● Avec nouvelles places depuis septembre.
	7 🏠 Taux d'occupation de l'établissement d'exécution de peines de Crêtelongue	75%	69.5%	● Avec nouvelles places depuis septembre.
	8 🏠 Taux d'occupation du Centre éducatif fermé de Pramont (mineurs et jeunes adultes) 2021= 100.29%	95%	96.6%	■ Un taux d'occupation aussi élevé demande à tout instant un niveau d'exigence et de vigilance de la part du personnel sur site. Cela exerce une pression conséquente sur le personnel éducatif.
	9 Nombre de personnes en attente de placement (attente > 9 mois) 2021 = 3	5	2	▲ En 2023, nous avons 2 personnes. La tendance est à la baisse. Avec l'ouverture de la nouvelle structure à l'EPCL cette tendance ne devrait en tout cas pas augmenter pour 2024, elle devrait être stable voire diminuer.
	10 🏠 Coûts pour les placements hors SAPEM (hors cantons et hors établissements du SAPEM), afin d'en suivre l'évolution, en particulier dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie carcérale 2030 (en millions) 2021 = 12.5 mios	13.6	11.1	■ Pour l'année 2023 le coût des mesures hors cantons s'élève à environ Fr. 7.7 mios alors que le coût pour l'exécution des peines hors canton se monte à environ Fr. 3.4 mios. Pour autant que l'établissement pénitentiaire de Crêtelongue puisse accueillir des peines en milieu fermé, les coûts d'exécution de peine hors canton devraient ainsi diminuer.
	11 Nombre de personnes suivies par bracelet électronique y compris dossiers "avec violences domestiques" (2021 = 17)	15	11	▲ Durant l'année 2023, 11 personnes (10 hommes et 1 femme) ont bénéficié du bracelet électronique uniquement en ce qui concerne une exécution de peine. Sur les 11 émistes 3 émistes, dont la femme, avaient déjà débuté l'EM en 2022. Cela représente un total de 791 jours pour l'année 2023.
ad2	12 Pourcentage de mineurs suivant une formation scolaire ou professionnelle certifiante 2021= 22.2%	15%	3.4%	● 3.4% de mineurs en formation certifiante en 2023.
	13 Pourcentage de personnel reconnu par l'Office Fédéral de la Justice (exigence OFJ > 75%) 2021 = 75%.	75%	82%	■ Le Centre éducatif fermé de Pramont (CEP) possède en 2023 une moyenne de 82% de personnel formé et reconnu par l'OFJ. Le CEP a engagé en 2023 plusieurs collaborateurs qui souhaitent débiter leur formation d'éducateur.
	14 Taux de rotation du personnel éducatif à Pramont (référence moyenne 2004 à 2008 pour l'Administration cantonale 3.66 %) 2021 = 19.3%	10%	10.8%	▲ Le taux de rotation 2023 selon le nombre de collaborateurs se monte à 10.8%.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Détention avant jugement - Sion et Brig</b>	<b>10'627'208.91</b>	<b>2'457'518.17</b>	<b>8'169'690.74</b>
P1101 Gestion de la privation de liberté	7'605'693.49	2'185'283.11	5'420'410.38
P1102 Exploitation des ateliers	3'021'515.42	272'235.06	2'749'280.36
<b>GP12 Privation de liberté - Crêtelongue</b>	<b>22'393'222.58</b>	<b>16'332'738.19</b>	<b>6'060'484.39</b>
P1201 Gestion de l'exécution des peines	5'617'337.20	2'798'013.42	2'819'323.78
P1202 Exploitation du domaine et des ateliers	15'787'149.76	13'406'648.30	2'380'501.46
P1203 Gestion de la détention administrative	988'735.62	128'076.47	860'659.15
<b>GP13 Exécution des mesures - Pramont</b>	<b>8'882'609.49</b>	<b>7'156'009.12</b>	<b>1'726'600.37</b>
P1301 Gestion de l'exécution des mesures	5'136'632.95	6'811'818.06	-1'675'185.11
P1302 Exploitation des ateliers	3'745'976.54	344'191.06	3'401'785.48
<b>GP14 Exécution sanctions et mesures d'accompagnement</b>	<b>14'370'941.86</b>	<b>5'135'762.60</b>	<b>9'235'179.26</b>
P1401 Exécution des sanctions pénales	12'912'206.77	5'076'107.36	7'836'099.41
P1402 Probation	1'458'735.09	59'655.24	1'399'079.85
<b>Total</b>	<b>56'273'982.84</b>	<b>31'082'028.08</b>	<b>25'191'954.76</b>

Remarques

En automne 2023, le nouveau bâtiment cellulaire a pu être mis en service à Crêtelongue. Pour l'instant, l'établissement fonctionne avec un taux d'occupation d'environ 60 %, avec pour objectif de le faire monter progressivement à 100 % d'ici la mi-2026. La réalisation des ateliers a pris du retard ; ils devraient être opérationnels vers 2027.

## SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>15'073'411.95</b>	<b>15'772'100</b>	<b>16'118'969.51</b>	<b>346'870</b>
30 Charges de personnel	8'309'162.50	8'830'400	9'094'590.10	264'190
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'276'160.59	2'061'700	1'467'936.53	-593'763
34 Charges financières	12'483.19	14'500	20'450.58	5'951
36 Charges de transferts	4'868'034.47	4'767'800	5'343'427.85	575'628
38 Charges extraordinaires	489'607.85	0	0.00	0
39 Imputations internes	117'963.35	97'700	192'564.45	94'864
<b>4 Revenus</b>	<b>10'497'914.75</b>	<b>10'151'600</b>	<b>13'102'603.55</b>	<b>2'951'004</b>
40 Revenus fiscaux	27'244.00	35'000	25'982.00	-9'018
42 Taxes et redevances	8'852'521.25	7'251'700	10'051'064.90	2'799'365
46 Revenus de transferts	1'615'699.50	2'862'500	2'732'111.00	-130'389
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	291'245.65	291'246
49 Imputations internes	2'450.00	2'400	2'200.00	-200
<b>Excédent de charges</b>	<b>4'575'497.20</b>	<b>5'620'500</b>	<b>3'016'365.96</b>	<b>-2'604'134</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>310'392.15</b>	<b>400'000</b>	<b>685'998.37</b>	<b>285'998</b>
52 Immobilisations incorporelles	310'392.15	400'000	685'998.37	285'998
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>310'392.15</b>	<b>400'000</b>	<b>685'998.37</b>	<b>285'998</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>4'885'889.35</b>	<b>6'020'500</b>	<b>3'702'364.33</b>	<b>-2'318'136</b>

**SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS****Explication des écarts financiers**

30 : L'adaptation des salaires selon l'inflation et l'augmentation des effectifs à temps plein dépend de l'occupation des postes, du taux d'augmentation des salaires et des fluctuations dues aux rotations du personnel. De plus, cette année, nous avons engagé temporairement des ressources supplémentaires pour actualiser le traitement des demandes d'autorisations standards.

31: [Migration] Budget prévu pour la dématérialisation, respectivement conservation des dossiers et registres, et numérisation pas utilisé dans sa totalité: coûts réels de maintenance dans le cadre du projet eMigration moins élevés car l'implémentation s'est faite en été au lieu du début d'année. [Centre de biométrie] Loyer des locaux à Monthey pas facturé mais prévu au budget.

36: [Migration] L'augmentation du nombre d'autorisations de séjour produits entraîne des dépenses supplémentaires (frais de production des titres de séjour au format carte biométrique). [Centre de biométrie] L'augmentation du nombre de documents d'identité produits entraîne des dépenses supplémentaires (frais de production des cartes d'identité et des passeports biométriques).

42 et 46 : [Migration] Augmentation du nombre de permis produits et ainsi même des émoluments perçus (en lien avec la rubrique 36). [Centre de biométrie] Augmentation de la production de documents d'identité et ainsi même des émoluments perçus (en lien avec la rubrique 36). [Intégration] Déploiement du programme général d'encouragement de l'intégration avec contribution de la Confédération.

48 et 52: [Migration] Projet eMigration (DCE du 12 mai 2021), libération du solde non utilisé lors des années précédentes: attribution du financement spécial au sens l'art. 22 al. 3 LGCAF du montant prévu au budget 2020 du compte 5200 Logiciel (domaine d'activité 7120, ordre 301'118) pour financement de l'acquisition et l'implémentation du système de gestion des migrations -> selon DCE 2021.00331

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	62.90	64.90	67.40

Nombre de postes à l'organigramme

**Explication des écarts**

+ 1 EPT Secrétaire obtenu au budget 2023 pour faire fonctionner les 2 centres de données biométriques (décentralisation Visp/Monthey, selon DCE 2020.04727 du 4.11.2020)

+ 1.5 EPT Collaborateur administratif obtenu au budget 2023 pour renforcer la section Séjour et Etablissement

<b>OBJECTIF POLITIQUE</b>	
<b>Gérer l'état civil, traiter les demandes de naturalisation, établir les documents d'identité suisses et appliquer la législation fédérale en matière d'étrangers</b>	
<b>Sous-objectifs politiques</b>	
1	Garantir la délivrance des prestations sur le territoire cantonal et l'unité de doctrine. Piloter et coordonner les activités et métiers du service
2	Gérer l'état civil et les procédures y apparentées
2.1	Accomplir les tâches d'état civil dévolues au canton par la législation fédérale
2.1.1	Assurer l'enregistrement des événements d'état civil et la tenue exacte des registres officiels selon les périmètres de compétences conférées et conformément aux dispositions légales applicables
2.1.2	Assurer la mission d'autorité de surveillance des offices de l'état civil du canton (directives, formation, inspection)
3	Accomplir les tâches dévolues par la législation fédérale en matière de contrôle des étrangers et d'intégration
3.1	Traiter, respectivement instruire, pour le Département compétent, les requêtes et procédures apparentées à l'état civil (en particulier octroi et libération du droit de cité, changement de nom/prénom, adoption)
3.2	Délivrer ou refuser les autorisations de séjour et de travail, ainsi que les visas d'entrée en Suisse
3.3	Assurer la surveillance des bureaux communaux de police des étrangers (élaboration de directives, formation, surveillance)
3.4	Mettre en place la politique d'intégration des étrangers voulue par les législations fédérale et cantonale, conformément au concept cantonal d'intégration
3.5	Appliquer les mesures de contrainte prévues par la législation fédérale
3.5.1	Etablir les décisions de détention conformément à la législation et aux règles de procédures fédérales et cantonales
3.6	Accomplir les tâches dévolues au canton par la législation fédérale en matière de procédure d'asile et de renvoi
3.6.1	Veiller à l'application correcte des tâches dévolues au canton notamment par le respect des décisions prises par les autorités fédérales et des délais impartis
3.7	Assurer le départ des personnes sans autorisation de séjour
4	Gérer les données d'identité et de domiciliation des personnes physiques
4.1	Etablir les documents d'identité suisses
4.2	Etablir les données de biométrie à l'intention des ressortissants étrangers
4.3	Appliquer les lois fédérales sur le contrôle de l'habitant et sur l'harmonisation des registres (LHR)
4.3.1	Coordonner l'harmonisation des registres des personnes physiques entre la Confédération et les communes
4.3.2	Administrer les plates-formes et systèmes et assurer l'intendance des données (GERES, BDR-PP)
4.3.3	Assurer la mission d'autorité de surveillance des organes communaux de contrôle de l'habitant

## SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 [Orientation client] Optimisation de la qualité des services fournis aux citoyens et communes : étude et mise en place d'indicateurs de satisfaction de la clientèle	31.12.23	31.12.23	▲ Pas de sondage mené en 2023, concentration sur le rattrapage des retards, qui contribuent à l'augmentation de la qualité
	2 [Orientation client] Digitalisation des prestations	31.12.23	31.12.23	■ Introduction d'un outil permettant de traiter les dossiers de la migration de manière numérique
ad2	3 [Etat civil] Optimisation de l'organisation des offices d'état civil de proximité ; modification de l'ordonnance sur l'état civil (VS 211.130) en conséquence de l'évolution de la société, des besoins des citoyennes et citoyens et de l'organisation de la délivrance des prestations sur le territoire cantonal	30.04.23		● Projet à revoir dans le sens d'une révision partielle car la solution proposée (réduction à 3 offices) n'a pas été retenue. Repris en 2024.
	4 [Naturalisation] Révision de la loi sur le droit de cité valaisan et du règlement d'exécution y relatif, en correspondance avec la loi fédérale sur la nationalité suisse dont les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur au 1er janvier 2018	31.12.24		● Modification conséquente mobilisant les juristes de la section Etat civil dont l'une des 2 était en congé maternité la moitié de l'année 2023.
ad3	5 [Migration] Implémentation du nouveau modèle d'affaires et du système d'information en matière de gestion des migrations	31.12.23	31.12.23	■ La digitalisation du service se poursuit selon le planning défini avec une ouverture du portail commune au printemps 2024.
	6 [Migration] Dématérialisation de l'ensemble des dossiers papier actifs de personnes ressortissantes étrangères	31.12.26		■ Le projet suit son cours avec le soutien important de personnel externe et/ou auxiliaire.
	7 [Intégration] Mise en oeuvre des 8 points forts du Programme d'intégration cantonal (convention-programme PIC2bis 2022-2023)	31.12.23	31.12.23	■ Les mesures du PI2bis sont mises en œuvre, néanmoins de manière disparate selon les régions. Le monitoring précis des prestations nécessiterait un travail supplémentaire qui n'est pas priorisé.
ad4	8 [Habitant, eDéménagement] Implémentation des fonctionnalités d'eDéménagement auprès des 119 communes (précédemment essai-pilote auprès de Brig, Savièse et Zermatt)	31.12.25		■ Les premières communes ont pu être activées.
	9 [Habitant] Modification de la loi cantonale sur le contrôle de l'habitant en conséquence de l'introduction du nouveau modèle d'affaires en matière de migration et d'e-Déménagement	31.12.23		■ Un décret a permis de mettre en place la base légale nécessaire pour le déploiement du projet. La loi cantonale sera ainsi révisée dans un délai de 5 ans.

## SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad2	1 [Etat civil] Nombre d'offices de l'état civil (sites de service de proximité, 2021 = 6)	6	6	■ Inchangé selon l'ordonnance cantonale sur l'état civil. (2022 = 6).
	2 🏠 [Etat civil] Nombre de naissances survenues et enregistrées en Valais (au 31 décembre) (2021 = 2'450, 2020 = 2'386)	2'500	2'104	■ Chiffres stables, réduction de 4.8% par rapport à 2022. (2022 = 2'210).
	3 🏠 [Etat civil] Nombre de reconnaissances enregistrées dans les offices de proximité (au 31 décembre) (2021 = 1'059, 2020 = 875)	1'100	1'039	■ Chiffres stables par rapport à 2022. (2022=1'000).
	4 🏠 [Etat civil] Nombre de mariages célébrés en Valais (au 31 décembre) (2021 = 1'232, 2020 = 1'168)	1'300	1'266	■ Chiffres stables, réduction de 8% par rapport à 2022. (2022=1'376).
	5 [Etat civil] Nombre de salles de mariage hors du siège de l'office de l'état civil (selon annexe à l'ordonnance cantonale sur l'état civil) (2021 = 36)	36	36	■ Inchangé. Réduction prévue dans le cadre de la révision de l'ordonnance cantonale sur l'état civil. (2022 = 36).
	6 🏠 [Etat civil] Nombre de décès survenus et enregistrés en Valais (au 31 décembre) (2021 = 2'689, 2020 = 3'084)	3'000	2'845	■ Chiffres stables, augmentation de 3.5% par rapport à 2022. (2022 = 2'747).
	7 [Etat civil] Nombre d'événements d'état civil communiqués de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une décision de transcription ou de refus de transcription (selon données disponibles depuis 1989, au 19.12.2017 = 504) (2021 = 787, 2020 = 718)	800	625	■ Cas traités mais en mis en attente car il manque des documents de la part des clients (2022=750).
	8 [Etat civil] Inspection des offices de l'état civil (parmi les 6 arrondissements-offices) (2021 = 2, 2020 = 0)	2	0	▲ 2 inspections prévues le 1er semestre 2024 (2022=0).
	9 [Naturalisation] Nombre de naturalisations ordinaires prononcées (ressortissants étrangers naturalisés et confédérés naturalisés valaisans ; 2021 = 779, 2020 = 938, 2019 = 1'238)	800	850	■ Conforme aux prévisions, ce chiffre comprend la naturalisation de 804 étrangers et de 46 confédérés (2022=834).
	10 [Naturalisation] Part de dossiers de naturalisation ordinaire refusés par le Service par rapport au nombre total de requêtes déposées durant l'année (2021 = 22%, 2020 = 20%, 2019 = 10.8%, 2018 = 5.2%)	15%	17%	■ 105 dossiers refusés par le SPM sur un total de 623 dossiers déposés: 49 dossiers non recevables, 5 dossiers retirés, 9 dossiers non conformes. Cet indicateur montre la qualité des dossiers présentés (respect des conditions légales, nombre de pièces manquantes, etc.) (2022=14.2%).
	11 [Naturalisation] Nombre de décisions du Secrétariat d'Etat aux migrations concernant des naturalisations facilitées ayant débouché sur une indemnisation de l'autorité cantonale (rétrocession d'une part de l'émolument) (199 décisions entre le 1er décembre 2020 et le 30 novembre 2021)	200	196	■ entre le 01.12.2022 et le 31.11.2023.
	12 [Adoption] Nombre de décisions rendues par année (au 31 décembre) (2021 = 19, 2020 = 26)	20	30	■ Chiffre tiré d'ISR correspondant au nombre d'adoptions prononcées et enregistrées; ne comprend pas les dossiers instruits et refusés ou classés sans suite (2 en 2023) (2022=18).

## SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad2 13 [Changement de nom] Nombre de décisions rendues par année (au 31 décembre) (2021 = 258, 2020 = 233)	250	172	■ Chiffre tiré d'ISR correspondant au nombre de changements de nom prononcés et enregistrés; ne comprend pas les dossiers instruits et refusés ou classés sans suite (59 en 2023); baisse s'explique par 43 décisions prononcées et enregistrées entre le 01.01.2024 et le 26.01.2024 (sur la base de demandes introduites en 2023) (2022=214).
ad3 14 [Migration - Autorisation de séjour] Population étrangère résidante en Valais de manière permanente au 31 décembre (2021 = 79'306, 2020 = 76'828)	75'000	87'827	■ Augmentation constante du nombre de personnes étrangères arrivant en Valais. Plus de 6000 nouvelles personnes en 2023. Chaque nouvelle personne doit faire une demande de permis. Le planifié 23 est erroné. (2022=81'664).
15 [Migration - Autorisation de séjour] Nombre d'autorisations de séjour de courte durée, de séjour, d'établissement ou frontalières établies, selon la provenance Etats tiers (2021 = 10'712, 2020 = 9'108, 2019 = 9'144, 2018 = 9'798)	9'200	8'271	■ En 2023, l'accent a été mis sur la résorption du retard des permis UE/AELE. Le chiffre est un peu en dessous de ceux des dernières années, mais reste dans la moyenne. Les permis B pays tiers sont maintenant plus régulièrement renouvelés pour 2 ans, plutôt qu'une année, d'où une légère diminution du nombre de permis établis (2022=12'899).
16 [Migration - Autorisation de séjour] Nombre d'autorisations de séjour de courte durée, de séjour, d'établissement ou frontalières établies, selon la provenance Europe (2021 = 43'777, 2020 = 48'251, 2019 = 38'352, 2018 = 40'421)	40'000	54'551	■ Augmentation due aux ressources supplémentaires accordées à la section séjour et établissement et à la résorption du retard. Le planifié 2023 est erroné. (2022=51'185).
17 [Migration - Autorisation de séjour   Biométrie] Nombre de convocations adressées pour prise de données biométriques (estimation, disponibilité de la donnée en cours de définition dans le cadre de la généralisation du format carte biométrique PA-19)	30'000	32'792	■ EE/AELE & Etats tiers (2022=29'527).
18 [Migration] Durée moyenne (en jours) de délivrance (de la demande à la réception) d'un permis de séjour (courte durée L et B)	90	20	■ Avant le renfort, 14 jours pour les L et 64 pour les B. Dès septembre: 1 jour pour les B et les L.
19 [Migration - Autorisation de séjour] Nombre de décisions formelles de refus d'octroi ou renouvellement de l'autorisation de séjour rendues (2021 = 190, 2020 = 136, 2019 = 153)	150	159	■ Stable (2022=190).
20 [Migration - Autorisation de séjour] Part des dossiers de migration numérisés par rapport au nombre total de dossiers actifs papier (estimation à numériser : ~ 500'000 dossiers) (2021 = 9.98%, 2020 = 4%)	25%	35%	■ Estimation. Changement de système en 2023, introduction du scan à l'entrée. Indicateur à revoir pour 2024 (2022=15.7%).
21 [Migration - Asile] Nombre de requérants d'asile (2021 = 290 + 200 déboutés)	300	1'029	▲ 898 requérants + 131 déboutés selon fichier statistique du SAS (2022=696).
22 [Migration - Asile] Nombre de personnes en permis F (admis provisoire/réfugié admis provisoire) (2021 = 2'363, 2020 = 2'307)	3'000	2'520	■ selon fichier statistique du SAS (2022=2'691).
23 [Migration - Asile] Nombre de personnes au bénéfice d'une protection provisoire (permis S)	3'500	2'385	■

## SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad3 24 [Migration - Asile] Nombre de personnes susceptibles de solliciter un cas de rigueur (séjour de plus de 5 ans) (2021 = 931, 2020 = 600)	1'000	1'813	■ Dès 5 ans de séjour. Les autres critères ne sont pas pris en compte ici (2022=1'996).
25 [Migration - Départ et Renvoi] Nombre de renvois LA si (2021 = 45, 2020 = 46)	200	10	▲ 45 échecs (2022=5).
26 [Migration - Départ et Renvoi] Nombre de renvois LEI (2021 = 120, 2020 = 137)	120	51	▲ Augmentation des situations Dublin et diminution des détentions administratives (2022=85).
27 🏠 [Migration - Départ et Renvoi] Proportion de cas médicaux dans les renvois (2021 = 113%, soit 51 rapports pour 45 départs)	40%	100%	■ Un rapport médical est nécessaire pour tous les renvois et parfois également pour les départs autonomes (2022=100%).
28 [Migration - Départ et Renvoi] Nombre de mesures de contrainte prononcées (2021 = 97 décisions de détention - hors décisions de prolongation, 2020 = 110 décisions de détention, 2019 = 86, 2018 = 212)	180	47	▲ Suite aux arrêts du TC et des places non adaptées aux dispositions régissant la détention administrative (2022=111).
29 [Migration - Départ et Renvoi] Durée moyenne de détention administrative (en jours) (2021 = 19, 2020 = 31, 2019 = 22.1, 2018 = 25.3)	30	18	■ (2022=24).
30 🏠 [Intégration] Part des communes participant au Programme d'intégration cantonal (PIC) (2021 = 44% avec situation inchangée, reflète les fusions de communes, soit 54 communes participantes, 2020 = Bas-Valais 51 communes sur 63, Haut-Valais 7 communes sur 63, soit 46%)	44%	44%	■ (2022=44%).
31 🏠 [Intégration] Taux de couverture de la population cantonale dont les communes participent au Programme d'intégration cantonal (PIC) (2021 = 80%, inchangé, 2020 = 80%)	80%	82%	■ Légère augmentation due à une augmentation plus rapide de la population étrangère (demande de main-d'oeuvre en augmentation) (2022=80%).
32 🏠 [Intégration] Taux de couverture de la population étrangère cantonale dont les communes participent au Programme d'intégration cantonal (PIC) (2021 = 90%, inchangé, 2020 = 90%)	90%	90%	■ Les chiffres sont stables (2022=90%).
33 🏠 [Intégration] Nombre de projets d'intégration (2021 = 132, 2020 = 135)	145	122	■ Le nombre est variable d'une année à l'autre mais se situe entre 120 et 140 (2022=136).
34 [Intégration PIC-CH] Nombre de personnes qu'il a été possible d'atteindre dans le cadre de la "primo-information" (ressortissants étrangers titulaires d'un permis de séjour B, C et L, hors asile) (2021 = 9'470)	9'500	13'675	■ Données 2022.
35 🏠 [Intégration PIC-CH] Nombre de participants aux cours de langue subventionnés (ressortissants étrangers titulaires d'un permis de séjour B, C et L, hors asile) (2021 = 2'596)	2'600	2'663	■ Il s'agit des données 2022. les données 2023 ne sont pas disponibles. (2022=2'541).

## SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad3 36 [Intégration PIC-CH] Nombre de consultations effectuées dépendant du financement via le domaine d'encouragement "Conseil" (ressortissants étrangers titulaires d'un permis de séjour B, C et L, hors asile) (2021 = 8'546)	8'600	2'157	▲ Données 2022.
37 [Intégration PIC-CH] Nombre de consultations effectuées dépendant du financement via le domaine d'encouragement "Protection contre la discrimination" (ressortissants étrangers titulaires d'un permis de séjour B, C et L, hors asile) (2021 = 24)	25	27	■ Données 2022.
ad4 38 [Biométrie] Nombre de passeports établis (2021 = 14'639, 2020 = 11'289, 2019 = 14'677)	14'700	26'987	■ (2022=21'954).
39 [Biométrie] Nombre de cartes d'identité établies (2021 = 34'319, 2020 = 24'785, 2019 = 29'442)	30'000	38'712	■ (2022=38'154).
40 [Biométrie] Nombre de prises de données biométriques saisies pour des ressortissants d'Etats tiers (disponibilité de la donnée concernant spécifiquement le nombre de mandats biométriques - validité des données : 5 ans, encore à définir) (2021 = 2'773, 2020 = 0)	2'750	5'627	■ (2022=4'114).
41 [Biométrie] Nombre de prises de données saisies pour des ressortissants d'Europe (nouveau dès juillet 2021 ; disponibilité de la donnée spécifiquement concernant le nombre de mandats biométriques - validité des données : 5 ans, encore à définir) (2021 = 8'189)	20'000	27'165	■ (2022=25'383).
42 [Biométrie] Délai d'attente moyen jusqu'à la prochaine possibilité de rendez-vous pour la prise des données biométriques (jours ouvrables, objectif < 6 jours) (2021 = 8, 2020 = 4)	5.99	10	■ Grande affluence, avec le personnel présent on a toujours pu libérer des RDV (2022=10).
43 [Biométrie] Taux moyen absolu d'appels perdus (ligne d'appel à l'intention des Suisses, objectif < 10%) (2021 = 10.38%, 2020 = 8.74%)	9.99%	23.33%	▲ Trop peu de personnes pour traiter les appels dû à une rotation importante du personnel. (2022=9.3%).
44 [Biométrie] Taux moyen absolu d'appels perdus (ligne d'appel à l'intention des ressortissants étrangers, objectif < 10%) (2021 = 7.44%, 2020 = 4.68%)	9.99%	20.96%	▲ Trop peu de personnes pour traiter les appels dû à une rotation importante du personnel. (2022=9.3%).
45 [Harmonisation Registres - BDR] Part des communes valaisannes dont la livraison des données statistiques est acceptée par l'Office fédéral de la Statistique (soit résultat des livraisons trimestrielles de données habitant par les communes à 31.12.N-1, 31.03.N, 30.06.N et 30.09.N, 2021 = 99.39%, 2020 = 99.8%, 2019 = 99.2%)	100%	98.97%	■ (2022=98.5%).

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

**SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS**

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème <span style="margin-left: 20px;">▲ partiellement atteint / problèmes mineurs</span> <span style="margin-left: 20px;">● non atteint / problèmes</span>			
<i>ad4</i> 46 [Harmonisation Registres - BDR] Nombre d'unités organisationnelles connectées (2022 actuel = 22)	30	35	■ (2022=23).
47 [Harmonisation Registres - BDR] Nombre de recours déposés en matière de domiciliation	3	2	■ (2022=2).

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

<b>Groupes de produits / Produits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net 2023</b>
<b>GP11 Etat civil</b>	<b>3'510'589.55</b>	<b>2'300'224.75</b>	<b>1'210'364.80</b>
P1101 Etat civil	2'950'461.34	1'760'528.20	1'189'933.14
P1102 Procédures apparentées à l'état civil	560'128.21	539'696.55	20'431.66
<b>GP12 Migration</b>	<b>8'898'648.65</b>	<b>6'153'712.45</b>	<b>2'744'936.20</b>
P1201 Autorisation de séjour et établissement	5'215'382.48	3'359'442.09	1'855'940.39
P1202 Intégration des étrangers	2'636'277.22	1'299'834.00	1'336'443.22
P1203 Asile - Départ	1'046'988.95	1'494'436.36	-447'447.41
<b>GP13 Identité - Domiciliation</b>	<b>4'395'729.68</b>	<b>4'648'666.35</b>	<b>-252'936.67</b>
P1301 Documents d'identité - Biométrie	3'999'120.48	4'646'466.35	-647'345.87
P1302 Harmonisation des registres - BDR Habitant	396'609.20	2'200.00	394'409.20
<b>Total</b>	<b>16'804'967.88</b>	<b>13'102'603.55</b>	<b>3'702'364.33</b>

## SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES

<b>OP 1</b> Assurer la préparation des tâches législatives et gérer les relations Canton-communes B23 7'199'700 net C23 7'643'255.29 net		
<b>GP 11</b> Constitution, législation et contentieux B23 996'367 net C23 928'758.34 net	<b>GP 12</b> Relation Canton-communes B23 4'620'263 net C23 4'904'692.26 net	<b>GP 13</b> Appui du Chef du département dans ses fonctions B23 1'583'070 net C23 1'809'804.69 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>8'871'036.55</b>	<b>9'507'800</b>	<b>9'924'090.49</b>	<b>416'290</b>
30 Charges de personnel	3'442'636.32	3'482'800	3'779'113.82	296'314
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	498'415.49	635'400	532'570.86	-102'829
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
36 Charges de transferts	655'000.00	825'000	795'000.00	-30'000
39 Imputations internes	2'274'984.74	2'564'600	2'817'405.81	252'806
<b>4 Revenus</b>	<b>2'286'419.80</b>	<b>2'308'100</b>	<b>2'280'835.20</b>	<b>-27'265</b>
40 Revenus fiscaux	2'208.00	0	1'760.00	1'760
42 Taxes et redevances	224'211.80	128'100	129'075.20	975
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	60'000.00	180'000	150'000.00	-30'000
49 Imputations internes	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
<b>Excédent de charges</b>	<b>6'584'616.75</b>	<b>7'199'700</b>	<b>7'643'255.29</b>	<b>443'555</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>6'584'616.75</b>	<b>7'199'700</b>	<b>7'643'255.29</b>	<b>443'555</b>

## Explication des écarts financiers

30 : Adaptation des salaires au renchérissement et augmentation des EPT (si applicable). L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. L'utilisation dépend également du taux d'augmentation des collaborateurs dans les classes de salaires, et des fluctuations engendrées par les rotations (effet de noria).

31 : Dépassement de budget de KCHF 38 constaté au sein du SAIC et KCHF 87 de prestations de services et d'honoraires non utilisés au sein de l'EM du département. Enveloppe budgétaire pas totalement utilisée au sein de la SFC, soit KCHF 37

39 : Ecart dû à la livraison de matériel destiné aux élections et votations (brochures, enveloppes, feuilles de réexpédition, bulletins de vote, etc.).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	21.10	21.10	21.90

Nombre de postes à l'organigramme

## Explication des écarts

DSIS - Etat-major : +0,8 EPT

Conformément à la décision du Département de la sécurité, des institutions et du sport du 22 décembre 2022, 0,80 EPT a été transféré depuis le Service de la population et des migrations (SPM), ceci jusqu'à fin 2024 au maximum afin de compenser un cas de maladie longue durée.

OBJECTIF POLITIQUE				
<b>Assurer la préparation des tâches législatives nécessaires aux développements des institutions et gérer les relations Canton-communes dans le domaine de ses compétences (Constitution, institutions, communes, élections et votations, finances communales)</b>				
Sous-objectifs politiques				
1	Assurer la préparation des travaux législatifs et juridiques.			
1.1	Elaborer et conduire les projets en matière de politique institutionnelle (Constitution, lois)			
1.2	Préparer les projets de décision sur recours pour le Conseil d'Etat dans les domaines de compétences du service			
2	Réaliser des projets et prestations notamment en faveur des communes			
2.1	Appuyer, conseiller et soutenir les communes et les bourgeries dans ses domaines de compétence, en particulier au niveau juridique et financier			
2.2	Organiser et conduire les élections et votations fédérales, cantonales et communales			
3	Assurer un appui et réaliser des mandats stratégiques en faveur du Chef du département			
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Finalisation de la révision partielle de la LcDP	31.12.23	01.04.23	■ Entrée en vigueur de la révision.
ad2	2 Conseil et appui aux communes engagées dans la mise en place du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2).	31.12.23	31.12.23	■ Toutes les communes valaisannes sont passées au MCH2 lors de l'établissement du budget 2022.
	3 Conseil et appui aux communes engagées dans un processus de fusion.	31.12.24		■
	4 Organisation et conduite des élections fédérales.	31.12.23	31.12.23	■ Résultats rapidement publiés. Aucun recours déposé.
	5 Mise à jour du système de transmission et de calcul des résultats en matière de votations et élections.	31.12.24		■
ad3	6 Collaboration à la gestion des projets gouvernementaux.	31.12.26		■

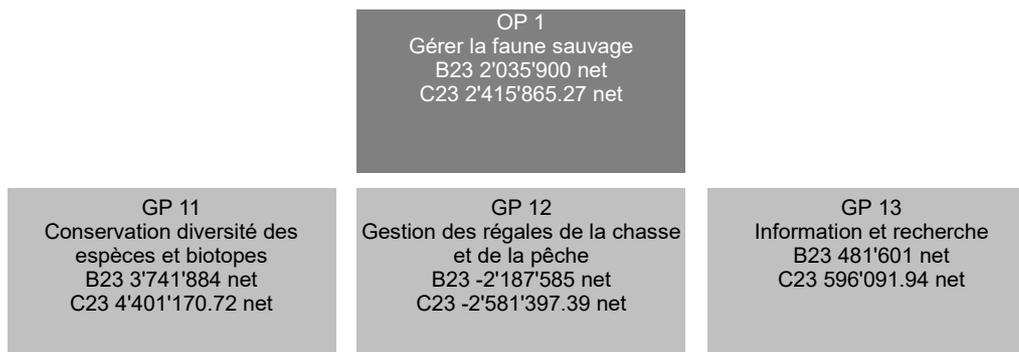
## SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Equilibre entre le nombre de requêtes et recours déposés et le nombre de décisions rendues dans l'année (2021= 357 dossiers déposés)	0	-13	■ 438 décisions rendues / 425 nouveaux dossiers.
	2 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal Cantonal	85%	79.1%	■ 53 DCE sur 67 ont été confirmées par le TC.
	3 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal fédéral	85%	86.7%	■ 13 DCE sur 15 ont été confirmées par le TF.
<i>ad2</i>	4 🏢 Nombre de règlements communaux homologués par le Conseil d'État sur demande des communes et préavis du service, dont les règlements communaux des constructions et des zones	100	104	■ Dont 22 relatifs à des PAZ/RCCZ.
	5 🏢 Nombre de demandes d'homologation effectuées pour les règlements communaux des constructions et des zones (RCCZ) ainsi que pour les plans d'affectation de zones (PAZ)	10	0	■ Ne dépend nullement du SAIC.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Constitution, législation et contentieux</b>	<b>1'011'770.91</b>	<b>83'012.57</b>	<b>928'758.34</b>
P1101 Constitution et législation cantonales	43'130.06		43'130.06
P1102 Recours, plaintes	968'640.85	83'012.57	885'628.28
<b>GP12 Relation Canton-communes</b>	<b>7'079'264.89</b>	<b>2'174'572.63</b>	<b>4'904'692.26</b>
P1201 Fusion de communes et collaboration intercommunale	45'010.20		45'010.20
P1202 Approbation règlements et autres actes communaux	218'314.81	24'572.63	193'742.18
P1203 Renseignements, conseils et aides aux communes	5'260'874.54	2'150'000.00	3'110'874.54
P1204 Organisation des élections et votations	873'555.50		873'555.50
P1205 Relations avec les autorités	681'509.84		681'509.84
<b>GP13 Appui du Chef du département dans ses fonctions</b>	<b>1'833'054.69</b>	<b>23'250.00</b>	<b>1'809'804.69</b>
P1301 Soutien au Chef du département - Etat-Major	1'833'054.69	23'250.00	1'809'804.69
<b>Total</b>	<b>9'924'090.49</b>	<b>2'280'835.20</b>	<b>7'643'255.29</b>

## SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>7'227'203.97</b>	<b>7'597'000</b>	<b>7'755'179.33</b>	<b>158'179</b>
30 Charges de personnel	4'456'106.55	4'798'600	4'821'674.95	23'075
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'907'932.02	1'879'900	2'028'660.66	148'761
34 Charges financières	9'084.92	15'000	9'325.39	-5'675
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	82'844.55	96'000	109'035.74	13'036
36 Charges de transferts	459'824.00	475'000	464'851.60	-10'148
39 Imputations internes	311'411.93	332'500	321'630.99	-10'869
<b>4 Revenus</b>	<b>5'463'309.44</b>	<b>5'561'100</b>	<b>5'339'314.06</b>	<b>-221'786</b>
40 Revenus fiscaux	1'635.00	2'000	1'620.50	-380
41 Patentes et concessions	3'020'002.50	3'190'000	2'981'305.00	-208'695
42 Taxes et redevances	1'261'705.69	1'428'500	1'277'949.41	-150'551
43 Revenus divers	5'918.00	39'600	0.00	-39'600
44 Revenus financiers	122'089.20	130'000	127'511.70	-2'488
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	113'798.60	89'000	77'211.13	-11'789
46 Revenus de transferts	720'987.00	497'000	619'023.50	122'024
49 Imputations internes	217'173.45	185'000	254'692.82	69'693
<b>Excédent de charges</b>	<b>1'763'894.53</b>	<b>2'035'900</b>	<b>2'415'865.27</b>	<b>379'965</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>1'763'894.53</b>	<b>2'035'900</b>	<b>2'415'865.27</b>	<b>379'965</b>

## Explication des écarts financiers

30 : Adaptation des salaires au renchérissement et augmentation des EPT (si applicable). L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. L'utilisation dépend également du taux d'augmentation des collaborateurs dans les classes de salaires, et des fluctuations engendrées par les rotations (effet de noria).

31 : La majeure partie de l'écart est expliquée par les indemnités de dégâts causés aux animaux de rente par les loups qui sont compensées par la participation de l'OFEV en rubrique 46; d'autre part le canton a accordé des indemnités forfaitaires supplémentaires aux éleveurs touchés par des attaques de loups, pour un total de CHF 24'500.00.

41 : Les ventes de permis de chasse se situent en dessous du budget établi. L'on constate une baisse de 7 % du nombre de permis vendus sur les 10 dernières années. La planification financière 2025 sera adaptée en conséquence.

42 : Les ventes de bouquetins à des chasseurs domiciliés en Valais n'ont pas été à la hauteur de la planification. Une réforme est prévue pour le budget 2025. De plus, aucune chasse complémentaire aux cerfs n'a été organisée.

46 : Le surplus de rentrées financières provient de la participation de l'OFEV aux indemnités de dégâts causés aux animaux de rente tués par les loups, à hauteur de 80 %.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

**SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE**

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	33.20	33.20	36.60

Nombre de postes à l'organigramme

**Explication des écarts**

L'écart s'explique par l'augmentation du taux d'activité du garde-faune du Val des Dix à 100 % (+0.4 EPT), l'engagement d'une collaboratrice spécialisée pour le traitement des dossiers de dommages aux cultures et aux animaux de rente - attaques de loups (+ 1 EPT), la création d'un poste supplémentaire de garde-faune pour le Haut-Valais (+ 1 EPT) et d'un collaborateur spécialisé à contrat de durée déterminée (+ 1 EPT).

**OBJECTIF POLITIQUE**

**Gérer la faune sauvage, conserver ses biotopes et la diversité des espèces et minimiser les dégâts**

**Sous-objectifs politiques**

- 1 Conserver la diversité des espèces et leurs biotopes, assurer l'équilibre des populations de faune sauvage, gérer de manière équilibrée par la chasse les populations de gibier
- 2 Prévenir et réparer les dommages causés par la faune sauvage à la forêt, aux cultures et aux animaux de rente
- 3 Garantie de repeuplement pour promouvoir le repoissonnement
- 4 Informer les autorités, la population, la jeunesse et les partenaires sur la faune sauvage
- 5 Contribuer à la réalisation de recherches sur la faune sauvage, ses maladies et ses biotopes

## SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Révision de la loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages	31.12.26		● La nouvelle ordonnance d'application de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages n'ayant été mise en force que partiellement par la confédération et pour une durée temporaire; le chantier de la révision de la loi cantonale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages ne pourra débuter qu'après la mise en vigueur des nouvelles bases légales fédérales en la matière (01.02.2025).
	2 Développement de l'application e-Chasse pour smartphone, destinée à remplacer la saisie des données par les chasseurs sur le carnet de contrôle du gibier abattu sous format papier	31.12.24		■ Le développement de l'application e-Chasse s'est déroulé comme planifié et la phase test a été conduite durant l'exercice de la chasse 2023 avec des volontaires. L'application sera mise en service pour l'ouverture de la chasse 2024.
	3 Mise en application de la « Convention Programme OFEV 2020-2024 » et des dispositions de l'ordonnance fédérale destinées à réduire la pression du public dans les 12 zones de protection	31.12.24		■ La convention programme OFEV 2020-2024 a été appliquée selon les modalités prévues entre les parties.
	4 Mise en place d'un "Concept castor Valais"	31.12.23		▲ Le concept « Castor Valais » a été rédigé en interne au service. La traduction est prévue au printemps 2024 et le concept devrait être promulgué en juin 2024.
	5 Stabilisation des populations de cerfs et planification de réductions locales d'effectifs en vue d'assurer l'équilibre forêt/gibier et de garantir le rajeunissement naturel des forêts de protection	31.12.24		■ 5'467 cerfs ont été comptés au printemps 2023 dans le canton, en dessous de l'objectif limite fixé à 5'500 animaux. La planification des prélèvements a été arrêtée à 1'724 cerfs, soit globalement 31.5 % de l'effectif. Le nombre de cerfs prélevés durant la chasse s'est élevé à 1'415 dont 105 dans les zones protégées fédérales. 158 tirs complémentaires ont été effectués par le gardiennage professionnel. Cela porte le nombre total de cerfs abattus en 2023 à 1'573, soit 28.8 % de l'effectif. Les prélèvements élevés effectués en 2022, de 13 % en dessus de l'objectif fixé, l'exercice de la chasse 2023 proche des buts planifiés et l'équilibre forêt-gibier constaté en 2023 ont conforté le SCPF dans son choix de ne pas organiser de chasse complémentaire.
	6 Réalisation d'un projet d'étude sur l'impact des activités de loisirs et sportives sur la faune sauvage	31.12.25		● Le projet d'étude d'impact sur la faune des activités de loisirs et de sports n'a pas démarré comme prévu. Le SCPF a prévu d'attendre la fin de la consultation pour l'homologation des itinéraires VTT en lien avec la LIML pour commencer le projet en 2024.
	7 Renaturation de cours et plans d'eau en collaboration avec le SFCEP	31.12.23		■ Le détail complet des projets terminés en 2023 et planifiés figure sous l'indicateur no 5.
	8 Mise en service de l'application e-Pêche pour smartphone, destinée à remplacer la saisie des données par les pêcheurs sur le carnet de contrôle des prises sous format papier et à délivrer les permis de pêche par e-Administration	31.12.24		■ L'application e-Pêche a été développée en 2023 et le carnet de contrôle des prises de poissons a été digitalisé. La phase test sera réalisée entre janvier et juin 2024, l'application e-Pêche sera mise en service pour l'ouverture des rivières et lacs de montagne en juin 2024.
	9 Acquisition et pose de panneaux d'information et de balisage pour toutes les zones de protection et de tranquillité de la faune sauvage, par étapes sur 5 ans	31.12.25		▲ 1 zone de tranquillité homologuée a été balisée au moyen de 4 panneaux et 45 autres ont été posés dans toutes les zones de tranquillité recommandées du Haut-Valais. 2 districts francs fédéraux (Loèche les Bains et Turtmannntal) ont vu leurs panneaux d'information remplacés.

## SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad2</b> 10 Monitoring des grands prédateurs. Collaboration avec le service de l'agriculture dans le cadre des expertises liées à la prédation sur les animaux de rente par le loup. Diffusion d'une information publique annuelle sur les dégâts causés par les grands prédateurs aux animaux de rente et à la faune sauvage	31.12.23	31.12.23	■ 2'484 événements « loup » en 2023 (1'816 en 2022). 604 échantillons ADN (crottes, frottis, urine, cadavres) transmis au KORA ; l'Unil a procédé à 469 analyses génétiques (77.6%). 71 loups identifiés (34 femelles et 36 mâles et 1 indéterminé.). L'effectif des loups en Valais fin de l'année 2023 est estimé à environ 70 à 100 individus après les tirs de régulation proactive de 20 loups abattus en 2023. 13 meutes (dont 10 avec reproduction en 2023) ont été comptabilisées : Saint-Gingolph (1 jeune), Chablais (4 jeunes), Hauts-Forts, Posettes / Chamonix, Les Toules / Entremont (1 jeune), Mont-Brun (3 jeunes), Le Fou-Isérables (2 jeunes), Nendaz-Siviez (5 jeunes), Hérens-Mandelon (5 jeunes), Ferpècle-Arolla (4 jeunes), Augstbord (5 jeunes), Nanz (4 jeunes) et Simplon. 401 animaux de rente ont été tués par le loup, dont 248 dans le Haut-Valais (pour 92 attaques) et 153 dans le Valais romand (pour 58 attaques). L'indemnisation des animaux de rente représente un montant de CHF 211'592.90, dont CHF 42'318.60 à charge du canton. Les gardes-faune ont enregistré 229 cas de prédation sur du gibier : chevreuils 138 (60%), chamois 58 (25 %), cerfs 22 (10%), mouflons 6 (3 %), bouquetins 3 (1.3 %), sanglier 1 (0.5%). Ce nombre n'est pas exhaustif, de nombreuses proies demeurent introuvables. Quatre tirs réactifs de loup ont été réalisés en 2023 : 1 à Goms-Aletsch, 2 à Brigerberg-Ganter, 1 à Ferpècle-Arolla. L'OFEV a donné son accord pour la régulation proactive de sept meutes, à savoir celles de Nanz, Augstbord, Hérens-Mandelon, Le Fou-Isérables, Les Toules, Les Hauts-Forts et Le Chablais. Le 13 décembre 2023, à la suite d'un recours des organisations environnementales, le DSIS a ordonné l'arrêt de la régulation proactive pour les meutes de Nanz, Le Fou-Isérables et Les Hauts-Forts. Du 1er au 31 décembre 2023, 20 tirs de loups ont été réalisés dans le cadre de la régulation proactive selon la nouvelle OChP. En 2023, le SCPF a consacré 14'500 heures de travail pour la gestion du loup.
11 Stabilisation des effectifs de sangliers en vue de réduire les dégâts qu'ils provoquent aux cultures, au vignoble et aux alpages	31.12.23		■ Le montant des indemnités versées aux agriculteurs pour des dommages causés par l'espèce sanglier est de CHF 35'456.10 pour 15 cas traités. Les résultats de l'exercice de la chasse s'élèvent à 65 sangliers abattus. 8 sangliers ont été prélevés dans le cadre de tirs préventifs du gardiennage sur les cultures céréalières, maraîchères, aux prairies et au vignoble. Cela porte le total des tirs à sangliers à 73. 10 sangliers péris ont été retrouvés par les gardes-faune. Le total de sangliers prélevés et péris est de 83. L'évolution de l'espèce est bien maîtrisée avec des dégâts limités en comparaison avec d'autres cantons.

## SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad2 12 Conduite par le service de la phase opérationnelle du projet de suivi des meutes de loups au moyen de colliers GPS	31.12.24		▲ Le projet de suivi des meutes de loups au travers de la capture d'individus et de la pose de colliers émetteurs GPS a démarré en automne 2023. L'équipement nécessaire a été acquis (4 colliers) et les gardes-faune professionnels ont suivi les formations délivrées par les spécialistes en vue d'être habilités à la réalisation des captures des ongulés sauvages et des grands prédateurs (loups et lynx). Les ressources humaines du service ont cependant été mobilisées à 100 % dans le cadre du monitoring et des opérations de régulation proactive des meutes de loups. La reprise opérationnelle du projet est planifiée pour le printemps 2024.
ad3 13 Sauvegarde de l'espèce truite lacustre. Mise à l'eau de boîtes à éclosion et d'alevins, dans le Rhône et ses affluents. Accompagnement de la réalisation de la passe migratoire à poissons sur le Rhône au barrage d'Evionnaz	31.12.25		■ 40'000 alevins de truites lacustres ont été mis à l'eau, de plus 34'000 oeufs de cette espèce ont été placés dans des boîtes à éclosion. Concernant la passe migratoire à poissons sur le Rhône au barrage d'Evionnaz les services industriels de la ville de Lausanne (maîtres de l'ouvrage) sont sur le point de finaliser le dossier de construction pour la consultation publique et celle des services, en vue d'obtenir l'autorisation de construire. Le financement est garanti par l'OFEV. La montaison a été séparée de la dévalaison pour accélérer les travaux de construction de la passe de montaison qui sera finalement une passe technique. Ils ont réalisé des essais d'utilisation de sonar financé par l'OFEV pour la migration avale. Le dossier devrait être soumis en 2024 à l'enquête publique pour l'ouvrage de montaison et réalisé 2025-2026.
ad5 14 Suivi de 2 colonies de bouquetins au moyen de captures et marquages avec colliers GPS dans le but de mieux connaître la dynamique de leurs populations et l'utilisation spatiale de leur habitat transfrontalier.	31.12.25		■ Un mandat a été attribué à la ZHAW (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften) pour le pilotage externe du projet. Les objectifs du projet ont été définis comme suit : où se trouvent saisonnièrement les effectifs de bouquetins, quand et par quels corridors ont lieu les déplacements, où se trouvent les bouquetins durant la période des recensements de population et pendant la saison de la régulation de l'espèce, les nouvelles colonies de bouquetins sont-elles régulées de manière adéquate et quelle est l'importance des échanges intercantonaux et internationaux de l'espèce ? 160 bouquetins doivent être marqués dont 80 munis de colliers émetteurs GPS. Le projet durera 5 ans. Le rapport intermédiaire établi par la ZHAW définit le contexte et les objectifs du projet. Les prestations réalisées à ce jour sont les suivantes : contrat de collaboration entre le SCPF et la ZHAW, préparation conceptuelle des aspects détaillés et pratiques pour l'implémentation du projet, définition des besoins en matériel, commande et mise en œuvre, organisation de 2 séances de coordination avec le SCPF, rédaction des formulaires de protocoles de captures, développement des outils informatiques Online qui permettront le suivi des positions des bouquetins équipés de balises GPS.

## SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad1 1 🏰 Evolution des populations de faune sauvage (selon statistiques de la chasse et du gibier)	→	→	■ Selon la statistique annuelle de la chasse disponible sur le site Internet du SCPF.
2 🏰 Nombre de cerfs comptés au printemps (N 2021 = 5'288)	5'500	5'467	■ 5'467 cerfs comptés au printemps 2023 : en dessous de l'effectif planifié. L'exercice ordinaire de la chasse, les régulations dans les zones de protection fédérales et les tirs complémentaires du gardiennage professionnel ont permis d'atteindre les objectifs fixés.
3 🏰 Nombre de permis de chasse délivrés (N 2021 = 2'664)	2'700	2'556	■ L'on constate une baisse du nombre de preneurs de permis de chasse de l'ordre de 7 % sur les 10 dernières années. La tendance à la baisse des rentrées financières y relatives est identique en pourcentage.
4 🏰 Nombre de permis de pêche délivrés (N 2021 = 2'983)	2'650	2'573	■ 2'573 permis de pêche annuels et mi-mensuels vendus, contre 2'626 en 2022, l'évolution à la baisse est confirmée. A relever la vente de 3'755 permis journaliers et deux jours contre 3'764 en 2022, en baisse également. L'application par internet a permis la vente de 259 permis annuels, contre 234 en 2022 et 235 en 2021; 2'072 permis journaliers et deux jours en 2023 contre 1'982 en 2022, 2'067 en 2021 et 5'106 en 2020. Le nombre de permis lac Léman annuels se monte à 2 permis professionnels (2 en 2021), 2 permis 1ère classe spéciale (2 en 2022), 73 permis 2ème classe (71 en 2022), 172 permis 3ème classe annuelle (153 en 2022), 803 permis journaliers (681 en 2022), 5 permis mensuels (1 en 2022). L'application Internet ouverte pour toutes les classes du permis Léman a permis la vente de 30 permis annuels (24 en 2022) et 395 permis journaliers (262 en 2022). Les ventes de permis par Internet demeurent plutôt limitées par rapport aux objectifs fixés. Seuls 10 % des permis de pêche annuels Rhône, rivières et lacs de montagne sont commandés en ligne. La vente par Internet de permis de pêche journaliers fonctionne mieux quant à elle, avec 55 % des commandes totales.
5 Nombre de projets de renaturation de cours et plans d'eau réalisés (N 2021 = 6)	1	22	■ Les travaux de revitalisation de cours d'eau suivants ont été terminés en 2023. Revitalisations : Benna Port-Valais, canal des Ceintures Ardon, Torrent d'Ecône Saxon, canal des Glariers Collombey-Muraz, canal des Iles Massongex, la Lienne à St-Léonard, Plat de la Lée Navisence Anniviers, canal de la Rêche Sierre, Trient à Trient, Galdikanal Niedergesteln-Steg-Hohenn-Turtamman-Unterems, Giesskanal Agarn, Lonza Kippel, Niederbach Goms, Rufigrabu Brig-Glis et Turtmänna Turtmann-Unterems, R3 Valais. Protections avec parties environnementales : Dala Leukerbad (3 tronçons), la Fare Riddes, Navisence Chippis, Partichiou Lens, Tine Troistorrents et Vièze Monthey, R3 Valais. En outre 5 projets de protection avec parties environnementales et 2 projets de revitalisation sont en cours de réalisation. 285 projets de revitalisation, de protection sont en cours d'étude et/ou planifiés pour les années futures. Les projets sont pilotés par le SDNA avec la collaboration du SNFP, du SEFH et du SCPF. Données SDNA.

## SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
				■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes
ad1	6 Surface (en ha) des biotopes revitalisés ou entretenus sous la coordination des gardes-faune (N 2021 = 77 ha)	45	66.1	■ En parallèle aux travaux effectués au travers des catalogues de mesures forêt-gibier, les différents triages forestiers du canton ont traité des mesures touchant les domaines suivants : pâturages boisés (68 ha), habitats (62 ha), châtaigneraies (2 ha). Les mesures forêt-gibier ont quant à elles coûté CHF 656'409.00, à charge du SNP.
	7 Pourcentage de réalisation de l'avant-projet d'étude sur l'impact des activités de loisirs et sportives sur la faune sauvage	100%	0%	● Le début du projet a été reporté à 2024.
	8 Pourcentage de développement de l'application e-Chasse destinée à la saisie des données de tirs des chasseurs	50%	80%	■
	9 Subventions versées par l'OFEV en relation avec l'application de la convention-programme	400'000	439'978	■
	10 La première étape de balisage des zones de protection et de tranquillité pour la faune sauvage est réalisée selon le calendrier établi et selon l'évolution des pourcentages de réalisation planifiés.	25%	5%	● Le projet a démarré de façon réduite par rapport à la planification qui reste à établir formellement.
ad2	11 Coûts annuels liés aux dégâts aux cultures	150'000	111'572	■ Le coût annuel de l'indemnisation des dégâts aux cultures et animaux de rente causés par les espèces chassables est inférieur de 36 % par rapport au budget établi. Répartition : dégâts espèces non-protégées net canton CHF 58'523.90 ; dégâts espèces protégées CHF 237'712.40 (dont CHF 46'631.50 pour le loup, CHF 2'112.55 pour le castor et CHF 329.80 pour le bouquetin à la charge du canton. La participation de l'OFEV pour les dégâts d'espèces protégées se monte à CHF 188'638.55 (CHF 186'526.00 pour le loup soit 80 % et CHF 2'112.55 pour le castor soit 50 %). Les moyens de prévention : CHF 596.95 ; frais de taxation : CHF 3'260.20.
	12 Expertises d'animaux de rente victimes du loup effectués dans les délais, en %	100%	100%	■ Aucune observation ou indice de présence d'ours en Valais en 2023. Concernant le loup, le SCPF informe le public sur la situation du monitoring (loups identifiés génétiquement), les animaux de rente prédatés et sur les indices de présence de loups au moyen de cartes interactives. 342 observations de lynx ont été faites en 2023 dans le canton, contre 250 en 2022, soit une augmentation de 37 %.
	13 Nombre minimum de sangliers abattus au travers de l'exercice de la chasse	100	65	▲ 83 sangliers au total (chasse, régulation préventive et pérés). Pas de problème particulier lié à l'évolution des dégâts de l'espèce sanglier.
	14 Nombre d'opérations de monitoring intensif des grands prédateurs	20	26	■
	15 Nombre de loups équipés de colliers GPS pour le suivi des meutes	4	0	▲ Projet reporté à 2024, toutes les ressources humaines ont été concentrées sur les opérations de régulation proactive des meutes de loups.
ad3	16 Nombre d'alevins et d'oeufs de truites lacustres mis à l'eau dans le Rhône et ses affluents jusqu'à la mise en place de l'échelle à poissons d'Évionnaz	50'000	74'000	■

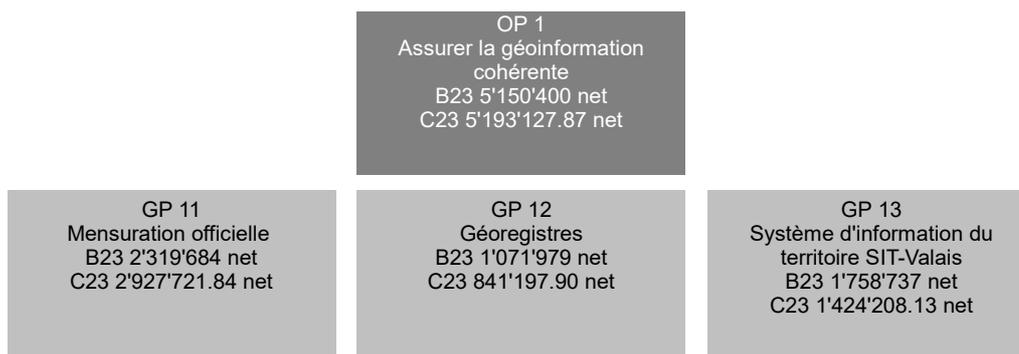
## SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad5</b> 17 Nombre de projets annuels de recherche auxquels participe le service.	5	15	■ Le SCPF participe à un grand nombre de projets de recherche scientifique et de recherche sur la faune sauvage et les épizooties, notamment : corégones et perches (INRA Lac Léman), reproduction œufs truites lacustres (ETV, rapport intermédiaire Maison de la Rivière), groupe national bécasse, peste porcine africaine, suivi tétras-lyre et lagopèdes dans les zones témoins à la période du chant, suivi des zones protégées pour l'OFEV, groupe de travail LIML (itinéraires à skis, raquettes et VTT), projet écrevisses Haut-Valais, relevé des frayères à truites, ADN espèce cerf, monitoring cerfs dans le Haut-Valais, monitoring grands prédateurs, captures et suivis bouquetins, projet Täschwang (suivi comportement des ongulés sauvages en situation d'avalanches).
18 La planification du projet de suivi de 2 colonies de bouquetins au moyen de marquages et de colliers GPS est établie dans les délais et les ressources financières et humaines acquises.	31.12.23	31.12.23	■

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Conservation diversité des espèces et biotopes</b>	<b>5'645'455.15</b>	<b>1'244'284.43</b>	<b>4'401'170.72</b>
P1101 Etat de la faune sauvage	2'824'590.95	268'274.19	2'556'316.76
P1102 Régulation chasse/pêche et assainissement	1'370'973.54	347'549.96	1'023'423.58
P1103 Sauvegarde des biotopes	586'190.33	189'283.21	396'907.12
P1104 Prévention et indemnisation des dégâts de la faune	863'700.33	439'177.07	424'523.26
<b>GP12 Gestion des régales de la chasse et de la pêche</b>	<b>1'473'792.54</b>	<b>4'055'189.93</b>	<b>-2'581'397.39</b>
P1201 Formation des chasseurs	346'229.45	286'995.69	59'233.76
310 Abonnement à la revue Diana Chasse Nature pour les preneurs de permis de chasse	116'401.00		116'401.00
310 Abonnement à la revue Schweizer Jäger pour les preneurs de permis de chasse	111'937.50		111'937.50
Solde dépenses/recettes du produit	117'890.95	286'995.69	-169'104.74
P1202 Statistiques	21'917.88	1'887.94	20'029.94
P1203 Permis de chasse et gestion tirs clients	120'562.77	2'796'506.88	-2'675'944.11
410 Vente de permis de chasse		2'651'413.50	-2'651'413.50
Solde dépenses/recettes du produit	120'562.77	145'093.38	-24'530.61
P1204 Permis de pêche et affermage des plans d'eau	176'408.79	884'395.46	-707'986.67
410 Vente de permis de pêche (Lac Léman)		31'856.00	-31'856.00
410 Vente de permis de pêche (Rhône, rivières et lacs de montagne)		298'035.50	-298'035.50
Solde dépenses/recettes du produit	176'408.79	554'503.96	-378'095.17
P1205 Repeuplements piscicoles	691'471.56	30'962.53	660'509.03
P1206 Infractions	117'202.09	54'441.43	62'760.66
<b>GP13 Information et recherche</b>	<b>635'931.64</b>	<b>39'839.70</b>	<b>596'091.94</b>
P1301 Information sur la faune et son milieu	173'980.56	14'062.67	159'917.89
P1302 Recherche sur la faune sauvage	461'951.08	25'777.03	436'174.05
<b>Total</b>	<b>7'755'179.33</b>	<b>5'339'314.06</b>	<b>2'415'865.27</b>

## SERVICE DE LA GÉOINFORMATION



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>8'199'877.73</b>	<b>6'886'900</b>	<b>6'658'875.20</b>	<b>-228'025</b>
30 Charges de personnel	2'412'510.25	2'625'100	2'369'077.79	-256'022
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'737'966.18	4'168'400	4'239'455.81	71'056
34 Charges financières	0.35	0	0.15	0
36 Charges de transferts	40'580.92	46'000	40'580.92	-5'419
39 Imputations internes	8'820.03	47'400	9'760.53	-37'639
<b>4 Revenus</b>	<b>4'797'517.53</b>	<b>1'736'500</b>	<b>1'481'944.88</b>	<b>-254'555</b>
42 Taxes et redevances	340'585.81	315'300	398'518.32	83'218
44 Revenus financiers	0.22	0	0.20	0
46 Revenus de transferts	2'678'164.80	1'421'200	1'035'241.91	-385'958
48 Revenus extraordinaires	1'428'034.25	0	16'197.55	16'198
49 Imputations internes	350'732.45	0	31'986.90	31'987
<b>Excédent de charges</b>	<b>3'402'360.20</b>	<b>5'150'400</b>	<b>5'176'930.32</b>	<b>26'530</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>359'268.60</b>	<b>0</b>	<b>240'093.40</b>	<b>240'093</b>
56 Propres subventions d'investissement	41'916.85	0	16'197.55	16'198
57 Subventions d'investissement redistribuées	317'351.75	0	223'895.85	223'896
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>317'351.75</b>	<b>0</b>	<b>223'895.85</b>	<b>223'896</b>
67 Subventions d'investissement à redistribuer	317'351.75	0	223'895.85	223'896
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>41'916.85</b>	<b>0</b>	<b>16'197.55</b>	<b>16'198</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>3'444'277.05</b>	<b>5'150'400</b>	<b>5'193'127.87</b>	<b>42'728</b>

## Explication des écarts financiers

30 : Adaptation des salaires au renchérissement. L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. L'utilisation dépend également du taux d'augmentation des collaborateurs dans les classes de salaires, et des fluctuations engendrées par les rotations (effet de noria).

46 : Une partie des subventions ont été utilisées pour finaliser les anciens lots (avant 2015) qui ont été considérés comme investissement (rubrique 67).

L'Office fédéral prévoit des versements selon un plan de paiement. Pour les travaux en relation avec le Registre fédéral des bâtiments et logements, il s'avère que les travaux sont moins avancés que les paiements prévus par la planification de la Confédération. Selon l'audit de l'IF pour l'exercice 2022, ce montant versé d'avance devrait apparaître dans les comptes au bilan comme une recette reçue d'avance. Cette demande a été exécutée au bouclage du compte 2023. C'est pour cette raison que le compte 46 a une différence importante.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	17.80	17.80	18.30

Nombre de postes à l'organigramme

## SERVICE DE LA GÉOINFORMATION

## Explication des écarts

0.5 EPT a été accordé pour l'exploitation de la base de données référentielles - bâtiments et logements.

## OBJECTIF POLITIQUE

**Assurer la géoinformation cohérente et adaptée aux besoins de l'administration, de l'économie, de la science et de la société**

## Sous-objectifs politiques

- 1 Piloter les travaux de réalisation de la mensuration officielle conformément à la convention-programme 2020 à 2023 entre la Confédération et le canton
- 2 Piloter, surveiller et coordonner les activités en relation avec les géoregistres, notamment la base de données de la mensuration officielle (BADOC), le cadastre des restrictions de droits publics à la propriété (cadastre RDPPF), le registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL), le répertoire officiel des adresses de bâtiments, la base de données référentielles - bâtiments et logement (BDR-B&L).
- 3 Piloter, coordonner et développer le système d'information du territoire SIT-Valais et assurer les flux d'informations vers les partenaires et les privés

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Poursuite du pilotage des travaux pour les renouvellements de la mensuration officielle (approbation standard MO93)	31.12.23		▲ 50 de 51 lots sont terminés. Il manque encore le lot de Sion. Fin prévue: 31.12.2024.
	2 Assurer le pilotage des travaux du premier relevé des zones alpestres	31.12.26		■ 7 de 68 lots de mensuration dans la zone alpestre ont pu être finalisés.
	3 Assurer la mise en cohérence des données du Registre fédéral des bâtiments et logement et celles de la mensuration officielle	31.12.23		▲ Le retard d'une année a été déjà été communiqué à l'Office fédéral. Fin prévue: 31.12.2024.
	4 Définir les périmètres de terrain en mouvement permanent	31.12.23		● Planification trop optimiste, besoin en coordination plus élevé que prévu: Fin prévue: 31.12.2026.
<i>ad2</i>	5 Optimisation de l'exploitation du cadastre RDPPF et mis en oeuvre des mesures selon la stratégie 2020-2023	31.12.23	31.12.23	■
	6 Introduction d'un concept de gestion de la qualité des géodonnées	31.12.23	31.12.23	■
<i>ad3</i>	7 Optimisation du processus technique de la mise à jour du géoportail	31.12.23	31.12.23	■

## SERVICE DE LA GÉOINFORMATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Pourcentage de la surface du Canton dans la zone à bâtir dont la mensuration officielle est approuvée selon le standard MO93	100%	99%	▲ Seul le lot de Sion doit être finalisé. Fin prévue: 31.12.2024.
	2 Pourcentage de la surface du Canton dont la mensuration officielle est approuvée selon le standard MO93	53%	53%	■
	3 Etat d'avancement des travaux de renouvellement	100%	95%	▲ 50 de 51 lots de renouvellement ont été terminés et approuvés par l'Office fédéral.
<i>ad2</i>	4 Pourcentage des données des zones réservées, des réserves forestières et de l'espace réservé aux eaux introduites au cadastre RDPPF	100	100	■
	5 Pourcentage des mutations réalisées sur la plateforme cantonale BADOCC	85%	95%	■
<i>ad3</i>	6 Nombre d'interruptions de l'infrastructure du SIT cantonal en Intranet	5	15	● Une solution est en phase d'analyse.
	7 Nombre d'interruptions des géoservices sur le géoportail	5	5	■
	8 Pourcentage de géodonnées en conformité avec les règles du data life cycle management (gouvernance des géodonnées)	95%	95%	■
	9 Pourcentage de géodonnées conforme aux modèles minimaux de géodonnées fixé par la Confédération	60%	70%	■
	10 Pourcentage des jeux de géodonnées contrôlées et validées selon le concept de gestion de qualité	35%	35%	■

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Mensuration officielle</b>	<b>3'907'135.23</b>	<b>979'413.39</b>	<b>2'927'721.84</b>
P1101 Réalisation de la mensuration officielle	3'907'135.23	979'413.39	2'927'721.84
<b>GP12 Géoregistres</b>	<b>1'216'929.81</b>	<b>375'731.91</b>	<b>841'197.90</b>
P1201 Base de données de la mensuration officielle	874'464.64	371'217.30	503'247.34
P1202 Adressage de bâtiments	149'924.61	1'976.42	147'948.19
P1203 Registre fédéral des bâtiments et logements RegBL	49'127.30	647.59	48'479.71
P1204 Cadastre des restrictions de droit public RDPPF	118'179.75	1'557.94	116'621.81
P1205 Base de données référentielle - bâti. et logements	25'233.51	332.66	24'900.85
<b>GP13 Système d'information du territoire SIT-Valais</b>	<b>1'774'903.56</b>	<b>350'695.43</b>	<b>1'424'208.13</b>
P1301 Exploitation SIT-VS	837'097.81	7'765.12	829'332.69
P1302 Projets géomatiques et coordination	937'805.75	342'930.31	594'875.44
<b>Total</b>	<b>6'898'968.60</b>	<b>1'705'840.73</b>	<b>5'193'127.87</b>

## SERVICE DU REGISTRE FONCIER

OP 1  
Assurer l'état des droits sur les  
immeubles  
B23 -80'667'100 net  
C23 -87'809'481.08 net

GP 11  
Droits réels  
B23 -80'667'100 net  
C23 -87'809'481.08 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>48'626'949.63</b>	<b>44'991'800</b>	<b>46'294'727.05</b>	<b>1'302'927</b>
30 Charges de personnel	11'503'951.60	12'350'800	11'870'667.45	-480'133
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'479'845.29	3'855'000	2'056'550.99	-1'798'449
34 Charges financières	129.06	1'000	179.60	-820
36 Charges de transferts	34'609'695.00	28'000'000	30'636'377.00	2'636'377
38 Charges extraordinaires	109'282.20	0	971'579.15	971'579
39 Imputations internes	924'046.48	785'000	759'372.86	-25'627
<b>4 Revenus</b>	<b>159'782'262.20</b>	<b>127'158'900</b>	<b>135'372'225.83</b>	<b>8'213'326</b>
40 Revenus fiscaux	131'922'333.45	101'500'000	110'712'886.60	9'212'887
42 Taxes et redevances	25'264'296.00	24'134'900	21'572'629.78	-2'562'270
43 Revenus divers	1'360'515.50	450'000	1'254'574.05	804'574
46 Revenus de transferts	1'196'573.20	1'074'000	1'092'538.55	18'539
48 Revenus extraordinaires	38'544.05	0	739'596.85	739'597
<b>Excédent de revenus</b>	<b>111'155'312.57</b>	<b>82'167'100</b>	<b>89'077'498.78</b>	<b>6'910'399</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>1'429'261.85</b>	<b>1'500'000</b>	<b>1'268'017.70</b>	<b>-231'982</b>
52 Immobilisations incorporelles	1'429'261.85	1'500'000	1'268'017.70	-231'982
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>1'429'261.85</b>	<b>1'500'000</b>	<b>1'268'017.70</b>	<b>-231'982</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>109'726'050.72</b>	<b>80'667'100</b>	<b>87'809'481.08</b>	<b>7'142'381</b>

## Explication des écarts financiers

30 : Adaptation des salaires au renchérissement et augmentation des EPT (si applicable). L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. L'utilisation dépend également du taux d'augmentation des collaborateurs dans les classes de salaires, et des fluctuations engendrées par les rotations (effet de noria).

31 : Certains projets planifiés en 2023 ont été repoussés en 2024.

36-40 : Le marché de l'immobilier toujours très actif a vu les valeurs des actes augmenter.

38 : Part du budget eRF Valais non utilisé et reporté pour les années 2024-2026.

42 : Le volume d'acte est en léger recul même s'il reste au-dessus de la moyenne qui prévalait avant la crise sanitaire. Contrairement aux impôts, les émoluments perçus sont plafonnés et l'augmentation des valeurs d'actes ne suffit pas pour compenser la diminution relative du volume d'actes.

43 : Compensation des salaires versés pour les EPT liés au programme eRF Valais via le crédit d'engagement dédié au programme.

48 : Part du budget eRF Valais reportée des années précédentes et utilisée en 2023.

**SERVICE DU REGISTRE FONCIER**

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	84.20	84.20	87.20

Nombre de postes à l'organigramme

<b>Explication des écarts</b>
<p>2 EPT ont été obtenus pour la reprise en interne de l'exploitation, de la maintenance et du support technique des applications métiers ainsi que la coordination avec les différentes parties prenantes dans les projets. Les tâches ont augmenté au fur et à mesure de l'avancement de la modernisation et de l'automatisation.</p> <p>1 EPT supplémentaire a été accordé pour faire face à l'explosion du volume de travail dans les registres fonciers.</p>

<b>OBJECTIF POLITIQUE</b>
<b>Assurer l'état des droits sur les immeubles</b>
<b>Sous-objectifs politiques</b>
<p>1 Assurer, coordonner et collaborer à l'application des lois en relation avec le territoire et la propriété foncière.</p> <p>2 Moderniser la gestion des registres au travers de nouvelles technologies de l'information (eRF Valais)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Introduire et informatiser le registre foncier fédéral</li> <li>b. Développer les technologies de l'information dans le domaine des droits réels</li> <li>c. Assurer la cohésion des systèmes informatiques</li> <li>d. Faciliter l'accès à l'information et sa transmission pour l'économie et la population</li> </ul> <p>3 Garantir une information fiable, cohérente, exhaustive et actuelle au sujet de la propriété foncière et la mettre à disposition du public selon des standards de qualité élevés et promouvoir la cyberadministration dans le domaine.</p> <p>4 Percevoir les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers</p>

## SERVICE DU REGISTRE FONCIER

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Définition du concept concernant le besoin d'épuration des données du registre foncier (impact sur différentes bases de données)	31.12.23		● La disponibilité des ressources et le volume de travail ont conduit au report de cet objectif.
ad2	2 ★ Introduction et informatisation du registre foncier fédéral et réalisation des travaux de mensuration officielle (projet Registre foncier 2020)	31.12.34		▲ La suppression de 4 EPT autofinancés au 31.12.23 a une incidence sur la livraison du projet selon la planification initiale. La planification adaptée à la nouvelle situation prévoit une livraison finale au 31.12.2037 avec des livraisons intermédiaires. Ainsi en 2027 tous les propriétaires et les immeubles seront livrés (hors zones alpestres) et les charges correspondantes seront livrées en 2033.
	3 Mise à disposition des citoyens des données publiques du registre foncier via le SIT (système d'information du territoire) selon les prescriptions de l'art 27 ORF	31.12.23		● La mise en disposition des données publiques du registre foncier aux citoyens entre dans le cadre de la réalisation d'un projet transverse relatif aux prestations numériques de l'Etat. Nous n'avons donc pas de date précise pour l'instant. Cependant, la plateforme sera prête au niveau technique au 30.06.2024.
	4 Mise à disposition d'un système de commande en ligne pour les extraits du registre foncier	31.12.23		▲ Le système de commande en ligne pour les extraits du registre foncier est en cours de finalisation et sera mis en place au premier trimestre 2024.
ad3	5 Optimisation de l'utilisation des places de travail par la mise en place du télétravail permettant d'intégrer les nouveaux EPT sans demander de surfaces de bureau supplémentaire	31.03.23	31.12.23	■ Aucune demande de locaux supplémentaires.
	6 Reprise en interne du support technique ainsi que la maintenance et l'exploitation des programmes tels que Capitastra, Intercapi, AtoM et SAP (applications métiers). Les missions ont augmenté avec la modernisation et l'automatisation des tâches	31.12.23	31.12.23	■ Avec l'aboutissement des projets de modernisation initiés par le programme eRF Valais, disposer d'un support technique compétent et structuré revêt une importance stratégique. Le projet d'administration numérique pour l'Etat du Valais confirme la nécessité de bénéficier de compétences solides en la matière.
	7 Harmonisation des divers supports administratifs à destination des citoyens	31.12.23	31.12.23	■ Les documents à disposition sur le site du Service ont été revus et adaptés. Ils correspondent aux pratiques actuelles.
	8 Mise en place de mécanismes d'échanges de pratiques entre les registres fonciers	31.03.23	31.12.23	■ Des groupes de travail inter-offices ont été créés facilitant les échanges et l'harmonisation des pratiques.
	9 Elaboration de propositions pour répondre à la complexification du domaine et aux attentes toujours plus élevées du public en termes de temps de traitement et de standard de service	31.12.23		▲ Cette question est traitée sous différents angles par les groupes de travail internes au service dans une démarche d'amélioration continue. Les potentiels d'amélioration détectés sont analysés et mis en place dès 2024 s'ils sont opportuns.
ad4	10 Poursuite du travail d'harmonisation des pratiques contenant la LDM	31.03.23		▲ Compte tenu de la masse de travail des affaires ordinaires, cet objectif a été poursuivi à un rythme moins soutenu que prévu. Poursuite à partir de 2024.
★ : Programme gouvernemental				

## SERVICE DU REGISTRE FONCIER

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad2</i>	1 Pourcentage de la mensuration officielle approuvée pour laquelle l'introduction et l'informatisation ont été réalisées (en termes d'immeubles)	83%	79.5%	▲ Pour répondre le plus rapidement possible aux besoins des parties prenantes, l'organisation du projet a été modifiée et prévoit des livraisons intermédiaires : 1ère étape « Propriétaires et Immeubles » planifiée en 2027, 2ème étape « Charges » planifiée en 2033 et 3ème étape « Zones alpestres » planifiée en 2034. Par conséquent, le pourcentage est ralenti afin de permettre de livrer la première étape qui répond à une majorité des besoins.
	2 Pourcentage des projets eRF Valais réalisés	94%	85%	▲ 46 projets ont été livrés sur 54, dont 2 en 2023. La livraison de 4 projets a été reportée en 2024. Les 4 projets restants seront livrés au-delà de 2024.
	3 Pourcentage des rapports hebdomadaires internes sur l'avancement de l'introduction et l'informatisation transmis dans les temps	95%	100%	■ L'outil de suivi permet un suivi détaillé et la réalisation de statistiques mensuelles.
<i>ad3</i>	4 Pourcentage des réquisitions inscrites au registre foncier dans les 20 jours ouvrables (hors suspens, expropriations et changement de taxes et natures)	92%	84%	▲ Le registre foncier de Brigue reste soumis à un volume de travail important. Compte tenu des ressources disponibles, le temps de traitement ne pourra être résorbé qu'à long terme. (Etat au 20.02.24)
	5 Pourcentage des personnes satisfaites de leur visite au guichet des registres fonciers	94%	94%	■ Le nombre de visites aux guichets est en baisse depuis la crise sanitaire.
	6 Degré de satisfaction générale des partenaires quant aux prestations du Service	90%	97.86%	■ Selon enquête de satisfaction clients 2023.
	7 Temps de traitement moyen dans les registres fonciers en termes de jours ouvrés	20	14	■ Cet indicateur permet de donner une vision plus complète du temps de traitement dans les registres fonciers.
	8 Pourcentage de recours prononcés en faveur du service	→	→	■ Statistique en cours d'élaboration.
<i>ad4</i>	9 Degré d'harmonisation des pratiques entre les registres fonciers	80%	80%	■ Le travail d'harmonisation des pratiques reste une priorité pour le service.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

**SERVICE DU REGISTRE FONCIER**

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

<b>Groupes de produits / Produits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net 2023</b>
<b>GP11 Droits réels</b>	<b>47'562'744.75</b>	<b>135'372'225.83</b>	<b>-87'809'481.08</b>
P1101 Registre Foncier	47'258'624.82	134'327'678.83	-87'069'054.01
361 Impôt additionnel communal LDM	30'636'377.00		30'636'377.00
402 Droit d'enregistrement RF		79'384'771.10	-79'384'771.10
402 Impôt additionnel communal LDM		30'636'377.00	-30'636'377.00
402 Timbre santé (viré au Service de la santé)		679'670.00	-679'670.00
421 Emolument RF		19'908'983.40	-19'908'983.40
Solde dépenses/recettes du produit	16'622'247.82	3'717'877.33	12'904'370.49
P1102 Vente aux étrangers (LFAIE)	287'899.37	885'753.69	-597'854.32
P1103 Centrale des testaments	16'220.56	158'793.31	-142'572.75
<b>Total</b>	<b>47'562'744.75</b>	<b>135'372'225.83</b>	<b>-87'809'481.08</b>

## OFFICE CANTONAL DU SPORT

OP 1  
Encourager les activités sportives  
et physiques  
B23 4'174'400 net  
C23 4'126'714.42 net

GP 11  
Jeunesse et Sport  
B23 4'174'400 net  
C23 4'126'714.42 net

GP 12  
Fonds du sport  
B23 0 net  
C23 0.00 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>13'330'480.98</b>	<b>13'464'400</b>	<b>14'305'212.45</b>	<b>840'812</b>
30 Charges de personnel	1'870'862.20	1'800'400	1'754'801.55	-45'598
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'702'897.11	2'069'500	1'973'068.01	-96'432
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	346'138.72	0	20'000.00	20'000
36 Charges de transferts	5'374'725.03	5'734'000	6'122'074.55	388'075
37 Subventions redistribuées	3'879'096.45	3'800'000	4'158'246.00	358'246
38 Charges extraordinaires	0.00	0	112'717.00	112'717
39 Imputations internes	156'761.47	60'500	164'305.34	103'805
<b>4 Revenus</b>	<b>10'691'896.70</b>	<b>10'790'000</b>	<b>11'545'780.03</b>	<b>755'780</b>
42 Taxes et redevances	695'216.55	975'500	665'790.43	-309'710
43 Revenus divers	3'600.00	0	0.00	0
44 Revenus financiers	0.00	6'500	49'999.00	43'499
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	0	388'796.52	388'797
46 Revenus de transferts	5'963'380.15	5'955'000	6'057'292.25	102'292
47 Subventions à redistribuer	3'879'096.45	3'800'000	4'158'246.00	358'246
49 Imputations internes	150'603.55	53'000	225'655.83	172'656
<b>Excédent de charges</b>	<b>2'638'584.28</b>	<b>2'674'400</b>	<b>2'759'432.42</b>	<b>85'032</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>1'500'000.00</b>	<b>1'500'000</b>	<b>1'387'283.00</b>	<b>-112'717</b>
56 Propres subventions d'investissement	1'500'000.00	1'500'000	1'387'283.00	-112'717
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>20'000.00</b>	<b>0</b>	<b>20'001.00</b>	<b>20'001</b>
64 Remboursements de prêts	20'000.00	0	20'000.00	20'000
65 Transferts de participations	0.00	0	1.00	1
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>1'480'000.00</b>	<b>1'500'000</b>	<b>1'367'282.00</b>	<b>-132'718</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>4'118'584.28</b>	<b>4'174'400</b>	<b>4'126'714.42</b>	<b>-47'686</b>

## OFFICE CANTONAL DU SPORT

Explication des écarts financiers
30 : Adaptation des salaires au renchérissement et augmentation des EPT (si applicable). L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. L'utilisation dépend également du taux d'augmentation des collaborateurs dans les classes de salaires, et des fluctuations engendrées par les rotations (effet de noria).
31 : Rénovation CSCO, pas de denrées alimentaires, coût de rénovation inférieur au budget.
35 : Attributions aux fonds & financements spéciaux. Ce montant correspond au résultat annuel du Fonds du sport.
36 : Subventions supérieures au budget compensées par un par de trop la fortune du Fonds du sport et une cohésion cantonale moindre par manque de projets.
37 : La subvention fédérale à redistribuer a été plus importante que prévue en raison d'une hausse du nombre d'annonces des cours J+S des clubs sportifs valaisans.
39 : Prestations en faveur Fonds du sport, ainsi que compensation avec la rubrique 47.
42 : Recettes non encaissées car fermeture du CSCO, finances d'inscription J+S encaissées en plus car plus de moniteurs ont participé aux formations.
44 : Vente des actions de Télé Ovronnaz (DCE 2023.02424).
49 : Prestations en faveur du Fonds du sport, intérêts rémunérateurs du Fonds du sport.
56 : Loi sur le sport : Solde du versement pour 2023 n'a pas pu être versé au Centre Nordique de Conches selon les directives.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	12.00	11.00	11.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
<b>Assurer un contexte favorable au développement harmonieux et pérenne des activités sportives et physiques en Valais, encourager les activités sportives et physiques, en termes de performance sportive, de bien-être, d'éducation, de santé, de sécurité et d'intégration, promouvoir le respect des valeurs du sport</b>	
Sous-objectifs politiques	
1	Mettre en valeur les activités des associations/fédérations sportives cantonales sur internet et dans les médias valaisans
2	Encourager et soutenir la pratique physique et sportive dans la société et le développement du sport pour tous [Agenda 2030]
3	Développer la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes de 5 à 20 ans
4	Recruter les cadres J+S (moniteurs, coachs et experts) et du sport des adultes (ESA) en collaboration avec les associations sportives cantonales, Pro Senectute et les organisations partenaires
5	Favoriser le recrutement des bénévoles et mettre en valeur le travail réalisé par ces personnes lors de leur engagement
6	Aider financièrement par le Fonds du sport les associations sportives cantonales, les espoirs et les sportifs/sportives valaisans/valaisannes, les infrastructures sportives, l'achat de matériel et d'équipements sportifs ainsi que l'organisation de manifestations sportives

## OFFICE CANTONAL DU SPORT

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Suivi de l'utilisation idoine des infrastructures sportives d'importance cantonale ou régionale de portée cantonale subventionnées via la loi sur le sport ( Centre nordique de Goms, Golf de Crans Montana, Stade de Tourbillon de Sion, Stade d'arrivée de Crans-Montana, Piste de ski Zermatt)	31.12.26		■ L'échelonnement des paiements, selon la planification, a été suivi. L'OCS a pu honorer toutes les factures qui lui ont été envoyées durant l'année.
ad2	2 ★ Soutien au développement des infrastructures sportives d'intérêt cantonal par la mise en oeuvre de la loi sur le sport	31.12.26		■ 12 projets d'importance cantonale ou régionale de portée cantonale ont été soutenus depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le sport.
	3 Rénovation du Centre sportif cantonal d'Ovronnaz selon un montant défini par le SIP à prélever sur le Fonds FIGI.	31.12.23	31.12.23	■ La rénovation du centre sportif, partie salles de gymnastique et hôtel, est terminée. Les délais ont été décalés de 4 mois. Les premiers clients ont pu être accueillis le 16 décembre 2023. Le terrain de football principal et les pistes d'athlétisme seront remis à neuf en 2027 et/ou 2028.
ad5	4 Contribution active à la dynamisation du site <a href="http://www.bénévoles.vs">www.bénévoles.vs</a> , faire connaître et utiliser le site par les organisateurs de manifestations et les associations/fédérations sportives valaisannes.	31.12.26		■ Le mandat de prestations liant Bénévoles-Valais et le Fonds du sport est réalisé à 100 %. Les associations/clubs, organisateurs de manifestations sportives sont toujours invités par l'Office cantonal du sport et par le Fonds du sport à faire appel à cette structure pour leur recherche active de bénévoles.
★ : Programme gouvernemental				

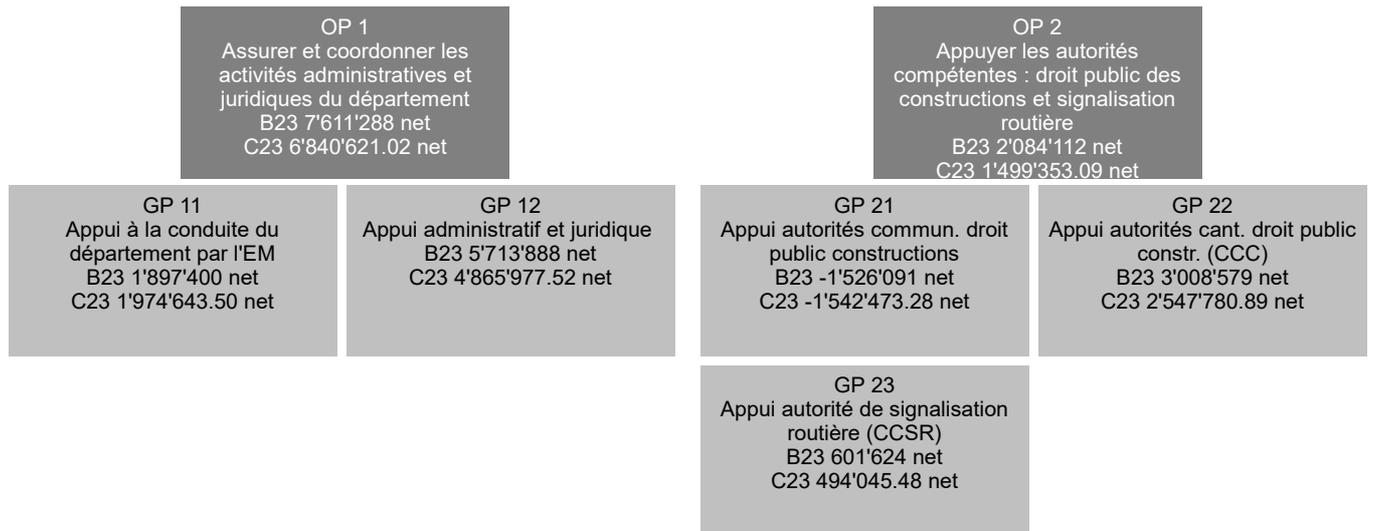
## OFFICE CANTONAL DU SPORT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre d'articles spécifiques édités et de capsules diffusées par les médias valaisans en relation avec les activités sportives	50	14	▲ Le projet Team Valais est en stand-by et par conséquent moins de contributions ont été réalisées.
	2 Nombre d'organiseurs de manifestations, d'associations/fédérations sportives, de communes, étant parties prenantes du contenu de la plate-forme du sport	122	217	■ 42 Manifestations, 53 Associations, 122 Communes.
ad2	3 Nombre de journées de formation/activité réalisées au Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	4'500	613	▲ Le centre sportif cantonal d'Ovronnaz devait reprendre son activité en août 2023, selon la première planification. Les travaux ont eu un peu de retard. Les premiers clients ont pu être accueillis au centre seulement en décembre 2023.
	4 Nombre de nuitées au Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	4'000	412	▲ Le centre sportif cantonal d'Ovronnaz devait reprendre son activité en août 2023, selon la première planification. Les travaux ont eu un peu de retard. Les premiers clients ont pu être accueillis au centre seulement en décembre 2023.
	5 Nombre de nouvelles infrastructures sportives traitées via la loi sur le sport	1	1	■ Cela est conforme à la planification prévisionnelle faite jusqu'en 2029.
	6 🏠 Nombre de membres affiliés aux associations sportives cantonales	110'000	115'858	■
ad3	7 🏠 Nombre d'enfants et de jeunes (5 à 20 ans) participant à une ou plusieurs activités J+S	45'000	41'905	▲ Nous arrivons à une différence de 6,87% par rapport à la planification 2022. Une progression linéaire de 7% avait été envisagée avec comme base les chiffres 2019. Elle sera finalement de 5,82% entre les chiffres 2022 (39'598 jeunes) et les chiffres 2023 (41'905).
ad4	8 🏠 Nombre de moniteurs et de coaches J+S formés ou perfectionnés durant l'année	2'200	2'221	■
ad6	9 Montant de la contribution globale annuelle allouée par le Fonds du sport au sport valaisan	5'500'000	5'879'258	■ Le Fonds du sport paie les dossiers qui sont réalisés et dont les factures sont transmises à l'Office cantonal du sport, en principe, au plus tard 12 mois pour les manifestations, les achats sportifs et les bourses pour jeunes espoirs sportifs et pour les infrastructures sportives 36 mois au plus tard après la demande.
	10 Nombre de compétitions sportives et courses populaires soutenues	80	133	■

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Jeunesse et Sport</b>	<b>9'601'100.75</b>	<b>5'474'386.33</b>	<b>4'126'714.42</b>
P1101 Formation des jeunes, moniteurs et cadres J+S	7'126'611.62	5'444'082.10	1'682'529.52
P1102 Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	2'474'489.13	30'304.23	2'444'184.90
<b>GP12 Fonds du sport</b>	<b>6'091'394.70</b>	<b>6'091'394.70</b>	<b>0.00</b>
P1201 Fonds du sport	6'091'394.70	6'091'394.70	0.00
<b>Total</b>	<b>15'692'495.45</b>	<b>11'565'781.03</b>	<b>4'126'714.42</b>

<b>Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)</b>		<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>VUE FINANCIERE</b>					
<b>TOTAL</b>					
<b>Charges et dépenses</b>		<b>699'950'982.93</b>	<b>725'697'100</b>	<b>649'024'488.96</b>	<b>-76'672'611</b>
<b>Revenus et recettes</b>		<b>465'069'419.73</b>	<b>518'807'600</b>	<b>444'477'188.20</b>	<b>-74'330'412</b>
<b>Insuffisance de financement</b>		<b>234'881'563.20</b>	<b>206'889'500</b>	<b>204'547'300.76</b>	<b>-2'342'199</b>
<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</b>					
Service administratif et juridique		6'725'691.88	9'695'400	8'339'974.11	-1'355'426
Service de la mobilité		165'703'175.78	125'256'700	128'840'663.51	3'583'964
Service Unité Territoriale III		678'905.37	1'320'700	613'425.35	-707'275
Service des forêts, de la nature et du paysage		18'461'777.66	20'103'600	18'992'306.46	-1'111'294
Service de l'environnement		11'214'969.68	12'214'300	12'209'394.15	-4'906
Service de la construction des routes nationales		3'823'046.73	4'840'600	4'882'270.22	41'670
Service du développement territorial		3'661'569.21	4'724'200	4'530'575.85	-193'624
Service des dangers naturels		24'612'426.89	28'734'000	26'138'691.11	-2'595'309
<b>Insuffisance de financement</b>		<b>234'881'563.20</b>	<b>206'889'500</b>	<b>204'547'300.76</b>	<b>-2'342'199</b>
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>					
30	Charges de personnel	87'690'231.67	93'065'700	91'973'363.79	-1'092'336
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	128'251'975.36	127'408'500	119'105'807.66	-8'302'692
34	Charges financières	18'997.18	200	23'116.61	22'917
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	43'900'520.42	34'417'300	34'628'116.89	210'817
36	Charges de transferts	102'767'854.36	81'005'000	75'080'222.17	-5'924'778
37	Subventions redistribuées	40'000.00	0	0.00	0
38	Charges extraordinaires	3'375'419.66	0	2'752'221.76	2'752'222
39	Imputations internes	12'994'411.88	16'636'000	14'265'746.64	-2'370'253
40	Revenus fiscaux	63'281.50	23'000	66'685.05	43'685
41	Patentes et concessions	1'431'515.52	1'375'000	1'294'418.55	-80'581
42	Taxes et redevances	39'516'653.95	39'702'000	43'748'741.43	4'046'741
43	Revenus divers	9'762'135.10	9'240'000	7'243'548.95	-1'996'451
44	Revenus financiers	1'516'705.13	1'177'500	1'309'429.74	131'930
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	95'315'635.28	116'699'500	69'003'248.15	-47'696'252
46	Revenus de transferts	122'897'762.73	131'880'200	132'173'054.31	292'854
47	Subventions à redistribuer	40'000.00	0	0.00	0
48	Revenus extraordinaires	5'720'029.06	3'500'000	3'794'127.55	294'128
49	Imputations internes	13'780'448.67	16'912'300	14'414'455.18	-2'497'845
	<b>Total charges</b>	<b>379'039'410.53</b>	<b>352'532'700</b>	<b>337'828'595.52</b>	<b>-14'704'104</b>
	<b>Total revenus</b>	<b>290'044'166.94</b>	<b>320'509'500</b>	<b>273'047'708.91</b>	<b>-47'461'791</b>
	<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>88'995'243.59</b>	<b>32'023'200</b>	<b>64'780'886.61</b>	<b>32'757'687</b>
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>					
50	Immobilisations corporelles	231'633'413.31	265'518'100	215'818'726.29	-49'699'374
52	Immobilisations incorporelles	46'849.55	320'200	203'639.20	-116'561
54	Prêts	4'000'000.00	5'274'800	4'957'740.00	-317'060
56	Propres subventions d'investissement	81'632'765.54	92'051'300	86'210'902.95	-5'840'397
57	Subventions d'investissement redistribuées	3'598'544.00	10'000'000	4'004'885.00	-5'995'115
63	Subventions d'investissement acquises	170'328'228.79	186'983'300	166'272'719.69	-20'710'580
64	Remboursements de prêts	1'098'480.00	1'314'800	1'144'052.00	-170'748
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	0.00	0	7'822.60	7'823
67	Subventions d'investissement à redistribuer	3'598'544.00	10'000'000	4'004'885.00	-5'995'115
	<b>Total dépenses</b>	<b>320'911'572.40</b>	<b>373'164'400</b>	<b>311'195'893.44</b>	<b>-61'968'507</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>175'025'252.79</b>	<b>198'298'100</b>	<b>171'429'479.29</b>	<b>-26'868'621</b>
	<b>Investissements nets</b>	<b>145'886'319.61</b>	<b>174'866'300</b>	<b>139'766'414.15</b>	<b>-35'099'886</b>

**SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**

**Total service B23 9'695'400 net C23 8'339'974.11 net**

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>10'532'229.90</b>	<b>13'028'400</b>	<b>11'920'693.13</b>	<b>-1'107'707</b>
30 Charges de personnel	8'974'713.50	10'039'700	9'518'688.45	-521'012
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'136'300.07	2'660'000	1'529'760.15	-1'130'240
36 Charges de transferts	34'248.00	39'000	41'686.00	2'686
38 Charges extraordinaires	200'670.00	0	630'000.00	630'000
39 Imputations internes	186'298.33	289'700	200'558.53	-89'141
<b>4 Revenus</b>	<b>4'605'867.20</b>	<b>3'963'000</b>	<b>3'967'655.68</b>	<b>4'656</b>
40 Revenus fiscaux	38'178.50	0	42'019.05	42'019
42 Taxes et redevances	4'053'858.70	3'841'000	3'376'509.97	-464'490
48 Revenus extraordinaires	400'000.00	0	386'936.66	386'937
49 Imputations internes	113'830.00	122'000	162'190.00	40'190
<b>Excédent de charges</b>	<b>5'926'362.70</b>	<b>9'065'400</b>	<b>7'953'037.45</b>	<b>-1'112'363</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>799'329.18</b>	<b>630'000</b>	<b>386'936.66</b>	<b>-243'063</b>
50 Immobilisations corporelles	799'329.18	630'000	386'936.66	-243'063
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>799'329.18</b>	<b>630'000</b>	<b>386'936.66</b>	<b>-243'063</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>6'725'691.88</b>	<b>9'695'400</b>	<b>8'339'974.11</b>	<b>-1'355'426</b>

**SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE****Explication des écarts financiers**

30: cf commentaire sous Remarque RH

31: Avec la priorisation des développements sur la complétude des demandes d'autorisation de construire en 2023, ceci afin de permettre d'initier le déploiement dès 2024, l'enveloppe budgétaire 2023 a été utilisée de la manière suivante :

Budget de fonctionnement de Fr. 966'300, utilisé Fr. 326'982.58 soit une différence de Fr. 639'317.42. Cette différence s'explique principalement sur les points suivants :

Le montant pour les mandats externes afin de compenser le manque de ressources humaines de Fr. 400'000 a été utilisé à hauteur de 70'466.95, soit une différence de Fr. 329'533.05.

Les ressources support pour 2023 ont été assurées au travers de reliquats de postes en CDD et ceci a permis d'économiser sur la prévision initiale.

Le budget communication relatif aux séances d'information des communes et sur la communication générale a été de Fr. 27'140.41 sur Fr. 40'000, soit une économie de Fr. 12'859.59

Le budget pour les séances avec les communes en lien avec le choix des scénarios a nécessité une dépense de Fr. 26'111.40 sur les Fr. 100'000 prévu au budget soit une économie de Fr. 73'888.60

Les adaptations évolutives suite aux changements LC-OC représentent une dépense de Fr. 137'209.80 sur les Fr. 160'000 prévus soit une économie de Fr. 22'790.20

Le solde de la différence est dû à des frais de maintenance moins élevés que prévu notamment des applications Sirout et Sichan ainsi que l'analyse du remplacement de D-JUR par exemple.

L'écart est réduit tenant compte des décisions du conseil d'Etat autorisant un dépassement budgétaire de Fr. 700'000 en faveur du SDM et de Fr. 90'000 pour le SEN. Le solde disponible de cette rubrique de Fr. 354'490.26 a été réservé afin de couvrir un manque de recettes (rub. 421)

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	57.80	59.20	67.60

Nombre de postes à l'organigramme

**Explication des écarts**

Par décision du Conseil d'Etat du 9 juin 2022, le SAJME s'est vu attribuer 8,4 EPT supplémentaires, soit 2 juristes pour la section Mobilité et dangers naturels, 2 juristes pour la section Biodiversité, territoire et environnement, 1,4 analystes métier eConstruction ainsi que 3 collaborateurs techniques et inspecteurs de la police des constructions. Ces nouveaux postes n'ont pu être repourvus qu'à partir du 2ème trimestre 2023. Malgré plusieurs mises au concours, à ce jour, un poste germanophone de collaborateur technique est toujours à repourvoir.

**OBJECTIF POLITIQUE 1****Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du Département****Sous-objectifs politiques**

- 1 Assurer l'appui administratif au département, notamment :
  - 1.1 la gestion administrative
  - 1.2 la traduction
  - 1.3 la gestion et l'accompagnement des projets informatiques initiés par le département
- 2 Assurer la gestion des dossiers juridiques du département, soit :
  - 2.1 garantir le conseil juridique aux requérants et l'instruction des dossiers d'approbation de plans sur mandat du Conseil d'Etat dans le domaine de la mobilité et des dangers naturels
  - 2.2 garantir l'appui juridique des services du département et d'autres départements sur la base de contrats de prestations dans le domaine de l'environnement au sens large (protection de l'environnement et des eaux, forêt, nature, paysage), des constructions, de l'aménagement du territoire, du patrimoine bâti et enfoui ainsi que de l'immobilier
  - 2.3 garantir le pilotage des processus des révisions législatives et /ou l'accompagnement des services du département dans ces processus

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Déploiement progressif du programme eConstruction avec les communes ayant opté pour le scénario 1	31.08.23	13.03.23	■ Depuis le 13.03.2023, 4 communes supplémentaires (Monthey, Naters, Nendaz, Val de Bagnes) ayant opté pour le scénario 1 ont rejoint la première phase pilote du Programme eConstruction. (total 9 communes avec environ 25% du volume des demandes annuelles pour le SeCC - Ausserberg, Lens, Martigny, Monthey, Naters, Nendaz, Termen, Troistorrens, Val de Bagnes). Le déploiement va débuter après la fin de la première phase pilote et ceci est prévu dès 2024 avec l'intégration de 33 communes utilisant l'entier de la plateforme eConstruction.
ad2	2 Accompagnement de la révision partielle de la loi sur la protection de la nature et des sites bâtis - Etablissement de l'avant-projet de loi et lancement de la procédure de consultation (1ère lecture prévue en juin 2024)	31.12.23		● Aucune action n'a été entreprise. L'avant-projet est en attente faute de ressources humaines en suffisance au sein des entités concernées.
	3 Accompagnement de la révision partielle de la loi sur les routes (LR)	31.12.23	17.03.23	■ La révision partielle de la loi sur les routes (LR) a été adoptée en lecture unique par le Grand Conseil le 17 mars 2023. Il est prévu de fixer son entrée en vigueur au 1er janvier 2025 par décision du Conseil d'Etat qui sera rendue courant de l'année 2024.
	4 Pilotage de la révision partielle de la loi et de l'ordonnance sur les constructions - Etablissement de l'avant-projet de loi (en intégrant toutes les interventions parlementaires acceptées par une commission extra parlementaire nommée par le Conseil d'Etat) 1ère lecture prévue en septembre 2025	31.12.23		■ L'avant projet de la LC et de l'OC sont en consultation jusqu'au 8 février 2024. La planification législative est respectée.
	5 Pilotage de la révision totale de la loi sur les mines et carrières (loi sur les géoressources) - Etablissement de l'avant-projet de loi et lancement de la procédure de consultation (1ère lecture prévue en septembre 2024)	31.12.23	30.11.23	● L'avant-projet de révision de la loi sur les géoressources, en collaboration avec le SEN, le SEFH et le SDANA, poursuit son développement. Un retard doit être relevé en raison d'un manque de ressources, tous services confondus. Toutefois, le groupe de travail a pu être réactivé dans le courant de l'année 2023 et les travaux ont repris. Dissolution du groupe de travail existant, recherche de membres pour le nouveau groupe de travail (à fonder), désignation d'une nouvelle juriste pour élaborer un avant-avant projet. Un nouveau calendrier est prévu pour le 1er trimestre 2024.

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Respect des délais du programme fixé par le Conseil d'Etat et le Copil du programme eConstruction	100%	100%	■ Avec la priorisation pour le développement des procédures de demande d'autorisation de construire avec les oppositions au format numérique et le suivi de réalisation des travaux, permis d'habiter/d'utiliser, les délais sont respectés. Le déploiement auprès de l'ensemble des communes du canton devrait être terminé à fin 2025 (dépend également des communes, en particulier pour celles voulant utiliser partiellement la plateforme eConstruction et réaliser des interfaçages).
ad2	2 Respect des délais de présentation au Conseil d'Etat des projets législatifs prévus par la PIP ou la planification semestrielle	100%	70%	▲ Les délais sont respectés pour la LC/OC et la LR. Ils ne le sont pas pour la loi sur les géoressources et la LcPN.

## OBJECTIF POLITIQUE 2

## Appuyer les autorités compétentes en matière de droit public des constructions et de signalisation routière

## Sous-objectifs politiques

- 1 Garantir la procédure de consultation pour les projets de construction en zone à bâtir transmis par les communes (compétence communale)
- 2 Assurer le secrétariat de la Commission cantonale des constructions (CCC) et la police des constructions pour les projets de construction hors zone à bâtir et pour les projets dont la commune est requérante ou partie (compétence cantonale) soit :
  - 2.1 la coordination de la consultation des organes cantonaux compétents avec les instances décisionnelles
  - 2.2 l'élaboration des décisions prises et leurs notifications
  - 2.3 les tâches de police des constructions
- 3 Garantir la procédure de consultation pour les projets de construction relevant de la compétence de la Confédération et les transmettre à l'autorité compétente (installations électriques, Gazoduc, CFF, armée, etc.)
- 4 Assurer le secrétariat de la CCSR pour les projets de signalisations routières et de chantiers

## Remarques

42 : Le manque de recettes constatées en 2023 est dû à une diminution du volume de dossiers de compétence communale. Cette diminution, non maîtrisable par le SeCC, est due à plusieurs facteurs, notamment au fait que le SEN a informé les communes, durant l'année 2022, qu'elles sont compétentes dans l'analyse environnementale de certains dossiers (pompes à chaleur bruit, gestion des déchets de chantier, etc). De facto, les communes ne devant plus consulter le SEN pour certains dossiers, il est possible qu'elles omettent de consulter le canton pour tout autre préavis (par exemple protection civile, archéologie).

A titre comparatif :

2021 : 2'185 dossiers communaux

2022 : 1'979 dossiers communaux

2023 : 1'799 dossiers communaux

Le déploiement du programme eConstruction devrait réguler cette tendance, car ce dernier rappelle à la commune dans quelle mesure elle doit consulter le canton en raison de quelle base légale.

38, 48 et 50 : Pour le budget d'investissement de Fr. 630'000.- pour le programme eConstruction, une dépense de Fr. 386'936.66 a été réalisée en 2023. Ce montant correspond au projet d'intégration principal, du projet d'archivage, le projet de reporting, les frais de maintenance corrective, adaptative et évolutive durant la première phase pilote sur les 9 communes. Au niveau de la comptabilisation de l'investissement, ledit montant de Fr. 386'936.66 a été couvert par l'utilisation des art. 22 de l'année 2020 et partiellement de celui de 2021. Ainsi, le budget d'investissement 2023 a fait l'objet de la création d'un compte de financement spécial (art. 22.) selon DCE du 31.01.2024. Ce solde de budget d'investissement provient du fait que dès le départ, le développement du programme eConstruction a accusé un an de retard environ, raison pour laquelle la consommation du budget d'investissement est décalée d'autant d'année en année.

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Démarrage du pilote 1 étendu du programme eConstruction (scénario1)	31.03.23	13.03.23	■ Depuis le 13.03.2023, 4 communes supplémentaires (Monthey, Naters, Nendaz, Val de Bagnes) ayant opté pour le scénario 1 ont rejoint la première phase pilote du Programme eConstruction. (total 9 communes avec environ 25% du volume des demandes annuelles pour le SeCC - Ausserberg, Lens, Martigny, Monthey, Naters, Nendaz, Termen, Troistorrens, Val de Bagnes).
	2 Démarrage du pilote 2 du programme eConstruction (scénarios 2 et/ou 3)	31.12.23		▲ Une préanalyse des interfaçages attendus pour les scénarios 2 et 3 a été effectuée avec l'intégrateur. Toutefois, compte tenu de la priorisation du développement des fonctionnalités des demandes d'autorisations de construire et du lancement du pilote 1 étendu, la réalisation du pilote 2 est prévue en 2024.
ad2	3 Réalisation des ordres de remises en état des lieux (OREL) entrés en force	31.12.24		● 12 constructions illicites sur 304 faisant l'objet d'un OREL en force ont été remises en état par l'auteur. Du 1 janvier - 31 décembre 2023: 12 dossiers sur 304, respectivement de cas de police des constructions ont été régularisés. Le nombre de dossiers traités est à relativiser par rapport au volume de dossiers en traitement (priorité 1), à l'augmentation du nombre de dénonciations et d'interpellations par téléphone/courriel, la priorisation des tâches en rapport avec le manque d'effectif et la formation des nouveaux EPT 2023 qui demande un accompagnement important. Il est important de relever qu'un travail conséquent pour le processus PoCo a été réalisé au premier semestre 2023 pour le programme eConstruction.
	4 Recrutement, engagement et formation du nouveau personnel	31.12.23		▲ La recherche de collaborateurs/trices germanophones s'est révélée infructueuse après 6 mises au concours. Les postes francophones sont pourvus.
	5 Adaptation de la gouvernance de la CCC (fonctionnement, structure, mode de nomination) en tenant compte de l'initiative parlementaire n° 2021.06203 et résultant de l'analyse de la gouvernance demandée par le Conseil d'Etat	31.12.23	31.12.23	■ L'initiative parlementaire relative à la structure de la CCC a été traitée par la commission ET du Grand Conseil et les discussions ont abouti à l'acceptation d'une motion urgente lors de la session de mai 2023 visant le maintien d'une commission externe des constructions. La mise en oeuvre de cette commission et de son secrétariat est prévue dans la révision de la LC/OC en cours.
ad3	6 Renforcement des interactions entre les entités fédérales et cantonales concernées par de tels projets via le Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions.	31.12.23	31.12.23	■ De nombreuses séances ont eu lieu avec les porteurs de grands projets tels que parcs solaires alpins ou grands événements sportifs.
ad4	7 Implémentation de l'outil informatique SIROUT (signalisation routière)	31.12.23		▲ L'outil informatique SIROUT est encore en phase de développement (90%). Les processus doivent s'adapter aux exigences légales requises pour son utilisation. La mise en production de SIROUT est tributaire de la révision législative de la LaLCR.

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Pourcentage des résultats des prises de position des organes cantonaux consultés notifiés dans le délai légal de 30 jours dès le dépôt d'un dossier complet auprès du SeCC (sous réserve que les services consultés respectent les délais impartis)	75%	51.43%	▲ Janvier - 31 décembre 2023 (1'608 cas): 51.43% (Pourcentage cumulé). Les délais de traitement des dossiers de construction sont tributaires des délais utilisés par les services spécialisés pour retourner leurs préavis au SeCC. Les délais accordés aux services sont de 15 jours dès les dossiers complets (décision du CE du 17 juin 1992). Le SeCC effectue régulièrement des rappels aux services ne respectant pas les délais accordés. Le délai moyen de réponse en 2023 des services est de 24.10 jours.
	2 Pourcentage de synthèses notifiées aux communes dans un délai de 7 jours dès réception de tous les préavis des services consultés (ce délai de 7 jours comprend les weekends, les jours chômés et fériés)	90%	96.22%	■ Cumul janvier - 31 décembre 2023 (1'666 cas): 96.22%
	3 Pourcentage des dossiers avec demandes de compléments	30%	27.47%	■ Du 1 janvier -31 décembre 2023: sur 1'722 dossiers de compétence communale, 473 dossiers ont fait l'objet d'une demande de complément.
	4 Nombre de communes utilisant la plateforme eConstructions selon le scénario 1	30	9	▲ Depuis le 13.03.2023, 4 communes supplémentaires (Monthey, Naters, Nendaz, Val de Bagnes) ayant opté pour le scénario 1 ont rejoint la première phase pilote du Programme eConstruction. (total 9 communes avec environ 25% du volume des demandes annuelles pour le SeCC - Ausserberg, Lens, Martigny, Monthey, Naters, Nendaz, Termen, Troistorrens, Val de Bagnes). Le déploiement va débuter après la fin de la première phase pilote et ceci est prévu dès 2024 avec l'intégration de 32 communes utilisant l'entier de la plateforme eConstruction.
ad2	5 Pourcentage des décisions élaborées et notifiées dans le délai légal de 30 jours dès la prise de décision de la CCC (ce délai de 30 jours comprend les weekends, les jours chômés et fériés)	85%	97.87%	■ Construction: Cumul du 1 janvier au 31 décembre 2023 (1'552 cas): 97.87% des décisions ont été élaborées et notifiées dans les délais impartis. Police de construction: Cumul du 1 janvier au 31 décembre 2023 (607 décisions): 100% des décisions ont été élaborées et notifiées dans les délais impartis.
	6 Pourcentage de décisions notifiées dans le délai légal (60 jours) dès le dépôt d'un dossier complet auprès du SeCC (sous réserve que les services consultés respectent les délais impartis)	75%	77.16%	■ Cumul janvier - 31 décembre 2023 (1'134 cas): 77.16% La complexité de certains dossiers ne permet pas toujours de tenir les délais notamment lorsqu'une analyse juridique plus approfondie est nécessaire ou lorsque des autorisations spéciales sont requises ou lorsque le dossier fait l'objet de plusieurs oppositions. D'autre part, les délais de traitement des dossiers de construction sont tributaires des délais utilisés par les services spécialisés pour retourner leurs préavis au SeCC Le délai moyen de réponse en 2023 des services est de 24.10 jours.

## SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad2 7	30	12	▲ Du 1 janvier - 31 décembre 2023: 12 dossiers sur 304, respectivement de cas de police des constructions ont été régularisés. Le nombre de dossiers traités est à relativiser par rapport au volume de dossiers en traitement (priorité 1), à l'augmentation du nombre de dénonciations et d'interpellations par téléphone/courriel, la priorisation des tâches en rapport avec le manque d'effectif et la formation des nouveaux EPT 2023 qui demande un accompagnement important. Il est important de relever qu'un travail conséquent pour le processus PoCo a été réalisé au premier semestre 2023 pour le programme eConstruction.
ad3 8	100%	100%	■ Dans le cadre de la procédure pour les projets relevant de la compétence de la Confédération, les délais ont été tous respectés (délais imposés par la Confédération selon le type de projet).
ad4 9	90%	94.37%	■ 94.37% des décisions de la CCSR ont été notifiées dans un délai de 10 jours maximum. Le délai de notification moyen est de 5.2 jours.
10	31.12.23		▲ L'outil informatique SIROUT est encore en phase de développement (90%). Les processus doivent s'adapter aux exigences légales requises pour son utilisation. La mise en production de SIROUT est tributaire de la révision législative de la LaLCR.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>OP1 Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du département</b>	<b>7'096'282.12</b>	<b>255'661.10</b>	<b>6'840'621.02</b>
<b>GP11 Appui à la conduite du département par l'EM</b>	<b>1'974'643.50</b>		<b>1'974'643.50</b>
P1101 Etat-major du département	1'974'643.50		1'974'643.50
<b>GP12 Appui administratif et juridique</b>	<b>5'121'638.62</b>	<b>255'661.10</b>	<b>4'865'977.52</b>
P1201 Gestion administrative, traduction et informatique	776'201.30	3'375.41	772'825.89
P1202 Gestion juridique mobilité et dangers naturels	1'873'901.26	233'272.73	1'640'628.53
421 Emoluments		105'896.50	-105'896.50
Solde dépenses/recettes du produit	1'873'901.26	127'376.23	1'746'525.03
P1203 Gestion juridique environnement et territoire	2'471'536.06	19'012.96	2'452'523.10
<b>OP2 Appuyer les autorités compétentes : droit public des constructions et signalisation routière</b>	<b>5'211'347.67</b>	<b>3'711'994.58</b>	<b>1'499'353.09</b>
<b>GP21 Appui autorités commun. droit public constructions</b>	<b>715'639.98</b>	<b>2'258'113.26</b>	<b>-1'542'473.28</b>
P2101 Coordination des prises de position des organes	715'639.98	2'258'113.26	-1'542'473.28
421 Emoluments		2'254'606.92	-2'254'606.92
Solde dépenses/recettes du produit	715'639.98	3'506.34	712'133.64
<b>GP22 Appui autorités cant. droit public constr. (CCC)</b>	<b>3'480'356.83</b>	<b>932'575.94</b>	<b>2'547'780.89</b>
P2201 Gestion du secrétariat de la CCC	2'750'215.41	846'759.89	1'903'455.52
421 Emoluments		421'451.50	-421'451.50
489 Prélèvements sur le capital propre		386'936.66	-386'936.66
509 Programme eConstruction	386'936.66		386'936.66
Solde dépenses/recettes du produit	2'363'278.75	38'371.73	2'324'907.02
P2202 Police des constructions	730'141.42	85'816.05	644'325.37
427 Amendes		19'500.00	-19'500.00
Solde dépenses/recettes du produit	730'141.42	66'316.05	663'825.37
<b>GP23 Appui autorité de signalisation routière (CCSR)</b>	<b>1'015'350.86</b>	<b>521'305.38</b>	<b>494'045.48</b>
P2301 Gestion du secrétariat de la CCSR	445'486.86	35'997.25	409'489.61
313 Développement et mise à jour des programmes de signalisation de chantiers (SICHAN) et de signalisation routière (SIROUT)	184'718.00		184'718.00
Solde dépenses/recettes du produit	260'768.86	35'997.25	224'771.61
P2302 Gestion des dossiers de signalisation routière	284'932.00	64'719.06	220'212.94
P2303 Gestion des dossiers de signalisation de chantier	284'932.00	420'589.07	-135'657.07
<b>Total</b>	<b>12'307'629.79</b>	<b>3'967'655.68</b>	<b>8'339'974.11</b>

## SERVICE DE LA MOBILITÉ

<b>OP 1</b> Compléter, améliorer, adapter, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal B23 63'827'816 net C23 66'421'885.05 net			<b>OP 2</b> Coordination, planification et financement TP B23 61'428'884 net C23 62'418'778.46 net
<b>GP 11</b> Construction & entretien du réseau routier cantonal B23 63'827'816 net C23 66'421'885.05 net	<b>GP 21</b> Transports publics B23 62'722'600 net C23 62'825'288.21 net	<b>GP 22</b> Transports à câble, obstacles aériens B23 143'884 net C23 254'683.81 net	
		<b>GP 23</b> Téléphériques gérés B23 -1'437'600 net C23 -661'193.56 net	

**Total service B23 125'256'700 net C23 128'840'663.51 net**

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>273'076'366.63</b>	<b>234'658'400</b>	<b>227'534'066.04</b>	<b>-7'124'334</b>
30 Charges de personnel	40'402'232.50	40'812'400	41'710'403.51	898'004
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	97'418'975.02	93'642'800	87'859'034.26	-5'783'766
34 Charges financières	4'626.73	0	5'646.66	5'647
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	38'977'872.61	32'500'000	31'874'995.80	-625'004
36 Charges de transferts	86'945'423.00	59'077'200	56'921'058.95	-2'156'141
37 Subventions redistribuées	40'000.00	0	0.00	0
38 Charges extraordinaires	0.00	0	157'572.00	157'572
39 Imputations internes	9'287'236.77	8'626'000	9'005'354.86	379'355
<b>4 Revenus</b>	<b>211'866'083.69</b>	<b>236'481'400</b>	<b>199'894'655.83</b>	<b>-36'586'744</b>
40 Revenus fiscaux	22'599.00	22'000	23'963.00	1'963
42 Taxes et redevances	2'932'761.47	2'987'800	3'529'138.55	541'339
43 Revenus divers	7'982'408.95	7'640'000	5'651'590.30	-1'988'410
44 Revenus financiers	559'677.34	506'000	505'526.44	-474
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	81'554'002.90	100'621'200	64'920'362.75	-35'700'837
46 Revenus de transferts	109'095'255.80	114'952'400	116'960'722.44	2'008'322
47 Subventions à redistribuer	40'000.00	0	0.00	0
48 Revenus extraordinaires	2'523'448.00	3'500'000	2'040'000.00	-1'460'000
49 Imputations internes	7'155'930.23	6'252'000	6'263'352.35	11'352
<b>Excédent de charges</b>	<b>61'210'282.94</b>	<b>-1'823'000</b>	<b>27'639'410.21</b>	<b>29'462'410</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>126'443'764.38</b>	<b>155'827'700</b>	<b>121'878'087.36</b>	<b>-33'949'613</b>
50 Immobilisations corporelles	94'814'516.14	114'211'000	90'817'299.56	-23'393'700
54 Prêts	4'000'000.00	4'700'000	4'700'000.00	0
56 Propres subventions d'investissement	24'561'800.24	27'516'700	24'070'674.80	-3'446'025
57 Subventions d'investissement redistribuées	3'067'448.00	9'400'000	2'290'113.00	-7'109'887
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>21'950'871.54</b>	<b>28'748'000</b>	<b>20'676'834.06</b>	<b>-8'071'166</b>
63 Subventions d'investissement acquises	18'134'193.54	18'608'000	17'479'919.06	-1'128'081
64 Remboursements de prêts	749'230.00	740'000	906'802.00	166'802
67 Subventions d'investissement à redistribuer	3'067'448.00	9'400'000	2'290'113.00	-7'109'887
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>104'492'892.84</b>	<b>127'079'700</b>	<b>101'201'253.30</b>	<b>-25'878'447</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>165'703'175.78</b>	<b>125'256'700</b>	<b>128'840'663.51</b>	<b>3'583'964</b>

**SERVICE DE LA MOBILITÉ**

Explication des écarts financiers
30 : le budget des salaires a été calculé avec un renchérissement de 1.5% alors que l'indexation accordée a été de 2.8%.
31 et 36: le Conseil d'Etat a autorisé un dépassement de Fr. 1.7 mios du budget ordinaire du Service de la mobilité, compensé par des reliquats budgétaires au Service des dangers naturels et au Service administratif et juridique du DMTE.
Les autres principaux écarts budgétaires sont commentés ci-après par objectif politique.

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	329.00	331.50	332.50

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
+ 1 EPT pour un ingénieur routier

<b>OBJECTIF POLITIQUE 1</b>
<b>Compléter, améliorer, adapter, sécuriser, exploiter, entretenir et maintenir le réseau routier cantonal dans le respect des priorités définies par le Grand Conseil, des objectifs de développement durable et du concept cantonal de la mobilité 2040.</b>
<b>Sous-objectifs politiques</b>
1 Réaliser les investissements planifiés sur le réseau routier cantonal
1.1 Préparer les bases techniques pour l'obtention des moyens nécessaires au financement des investissements
1.2 Améliorer les infrastructures cantonales dévolues à la mobilité douce
1.3 Créer un réseau cantonal de pistes cyclables entre les villes principales de la plaine du Rhône
2 Exploiter, entretenir et maintenir le patrimoine routier cantonal
2.1 Obtenir les moyens financiers nécessaires au financement de l'exploitation, de l'entretien et du maintien du patrimoine routier
2.2 Augmenter la sécurité routière en l'adaptant à la législation en vigueur
2.3 Adapter la taille du réseau routier cantonal
3 Augmenter la part modale de la mobilité douce quotidienne

**SERVICE DE LA MOBILITÉ**

Remarques			
Construction et correction des routes cantonales (P1101):			
35 : Dotations fédérales RPS inférieures au budget (Fr. -1.7 mio).			
50 : Les dépenses brutes atteignent Fr. 90.8 mios, soit Fr. -23.3 mios en-dessous du budget, principalement du fait de décalage dans les travaux des RPS (Fr. -19.5 mios, dont Fr. -9.5 mios pour le tunnel des Evouettes et Fr. -7.1 mios pour Deibfeils). Pour les autres routes, les aires de transit des gens du voyage n'ont pas pu être réalisées (Fr. -1.5 mios).			
57 et 67 : (Agglomérations) : mesures annoncées par les communes mais finalement pas réalisées ou alors reportées.			
63 : Participations communales dépendantes des investissements.			
Entretien des routes cantonales (P1102):			
31 : Fr. 4.85 mios du budget n'ont pas été utilisés afin de respecter certaines contraintes financières apparues dans le cadre de la préparation du budget 2024 et de la planification 2025-2027. Le service hivernal est inférieur au budget de Fr -2.3 mios.			
42 : Recettes supplémentaires pour l'affichage public et des récupérations de charges (Fr. +0.2 mio).			
43 : Changement de la méthode de calcul de la part des salaires de la construction refacturée aux communes.			
45 : Prélèvements inférieurs au budget sous le fonds FRPS (Fr. -18.7 mios : moins d'investissements). Dépenses plus basses sous les fonds RTEC (Fr. -5.6 mios) et RPLP (Fr. -7.3 mios).			
46 : Participations communales supérieures au budget (Fr. +5.3 mios), notamment pour les intérieurs de localité. Dotations fédérales moins élevées pour la RPLP (Fr. -0.9 mio) et les RPS (Fr. -1.7 mio).			
Etat des fonds (en mios de francs) :			
	2023	2022	2021
RPLP :	12.7	13.7	6.4
RTEC :	22.7	31.3	61.5
FRPS :	45.6	62.6	79.6

## SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Révision de la loi sur les routes (LR)	31.12.23	31.12.23	■ Révision de la loi adoptée en 2023.
	2 Poursuite des travaux du contournement de Stalden sur la route H212 (fin prévue des travaux : automne 2023)	31.12.23	31.12.23	■ Ouverture du contournement au trafic.
	3 Approbation des plans du tunnel de Deibfels sur la route H212 à Eisten (début prévu des travaux préparatoires : 2022 / fin probable des travaux : 2027)	31.12.23		▲ Approbation des plans le 30.11.2022. Travaux préparatoires en cours d'exécution à partir de 2022 (filets de protection contre les chutes de pierres, approvisionnement en eau). Appel d'offres des travaux de construction : lot principal remis en adjudication après revue de projet. Début des travaux à partir de 2024 ; fin des travaux prévue en 2028/2029.
	4 Approbation des plans de la galerie Schusslaui et Lüegeltig sur la route 13 à Zermatt (début prévu des travaux : 2022-2023 / fin probable des travaux : 2031)	31.12.23	31.12.23	■
	5 Début des travaux d'aménagement urbain intégrant la restructuration de la route T9 St-Maurice – Brig ainsi que certaines routes et places communales sur la traversée de Vétroz; première mesure du projet d'agglomération Valais central (fin prévue des travaux : automne 2025)	31.12.23	31.12.23	■ Travaux débutés.
	6 Poursuite et achèvement des travaux de construction du tunnel des pyramides d'Euseigne sur la route 54 Sion – Les Haudères – Arolla reliant Vex à Euseigne (fin prévue des travaux : automne 2023)	31.12.23	31.12.23	■ Travaux terminés.
	7 Poursuite et achèvement des travaux de prolongement de la galerie de Zano dans le cadre du projet de défense contre les avalanches du couloir éponyme sur la route 54 Sion – Les Haudères – Arolla reliant Les Haudères à Arolla (fin prévue des travaux : été 2023)	31.12.23		▲ Les travaux de prolongement de la galerie sont terminés. Les travaux de construction de la digue de guidage sur l'extrémité sud de l'ouvrage seront exécutés en 2024.
	8 Suite de la réalisation du réaménagement complet du tronçon Branson – Louye sur la route RC 71 (fin prévue des travaux : 2023)	31.12.23	31.12.23	■ Travaux terminés.
	9 Suite de la réalisation du tunnel de contournement des Evouettes sur la route H21 Bo (fin prévue des travaux : 2025)	31.12.23		▲ Percement réalisé. Les travaux seront terminés pour fin 2025.
	10 Réalisation de deux giratoires et aménagements routiers dans le secteur des Morands à Riddes (IKEA), sur la route T9 (fin des travaux : date en cours de discussion)	31.12.23		▲ Travaux routiers réalisés. Quelques aménagements restent à réaliser en 2024 (marquage, signalisation, etc.).
	11 Aménagement d'aires de transit pour les gens du voyage (budget 2023 : Fr. 1.5 mio)	31.12.23		● Développement du projet par la commune, reprise par le canton pour une mise à l'enquête publique en 2024. Il s'agit d'une tâche qui ne deviendra cantonale qu'à partir de 2025, soit lors de la mise en œuvre des modifications partielles de la Loi sur les routes.

**SERVICE DE LA MOBILITÉ**

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad2</b> 12 Campagne quadriennale de relevés de l'état des routes (relevés effectués en 2023 ; le résultat des analyses sera disponible en 2024)	31.12.23	31.12.23	■
<b>ad3</b> 13 Démarrage de l'étude du plan directeur cantonal de mobilité cycliste quotidienne	31.12.23	31.12.23	▲ Etudes de plans sectoriels de mobilité douce cycliste quotidienne : 3 secteurs achevés, 4 en cours, il reste une vingtaine de secteurs à étudier avant fin 2027.
14 Encouragement de la culture de la mobilité douce au sein des différents niveaux étatiques, cantons, régions, agglomérations et communes	31.12.23		● Pas de ressources humaines et financières en suffisance.

## SERVICE DE LA MOBILITÉ

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre d'ouvrages d'art dont l'état de la structure est jugé mauvais (C2019=31; C2020 = 26; C2021=24)	24	30	● En fonction des moyens à disposition. La situation s'est améliorée par rapport à 2022 qui comptait 34 ouvrages dont l'état est jugé mauvais. Les ouvrages d'art touchent aux limites de leur durée de vie, souffrent des sous-investissements récurrents et de l'augmentation des contraintes. Le nombre d'ouvrages d'art jugés mauvais reste important et la probabilité d'avoir des incidents/accidents demeure élevée.
	2 Nombre d'ouvrages d'art dont l'état de la structure est jugé alarmant (C2019 =3; C2020 =1; C2021=1)	0	0	■
	3 Pourcentage de km de routes cantonales de plaine adaptées à la mobilité douce selon les normes VSS (C2019 = 14%; C2020 = 15%; C2021 = 15%; B2022 revu = 17%)	19%	20%	▲ Travaux réalisés en 2023 : réalisation de bandes cyclables discontinues et suffisamment larges, sécurisation de trottoirs, traversées piétonnes de routes et arrêts de bus. La cyclabilisation du réseau reste de faible qualité.
	4 🏗️ Nombre de crédits complémentaires sollicités	0	8	▲ Les crédits complémentaires demandés dépendent des problèmes et particularités rencontrés lors de la réalisation des travaux.
	5 🏗️ Pourcentage du budget d'investissement global (rubr. 501) des chantiers de construction coûtant plus de Fr. 1 million durant l'année	75.6%	77.3%	■
ad2	6 Nombre de km de routes cantonales dont l'état est critique (= indice I1 entre 3 et 4). Lecture de l'indice I1 : 0 = bon; 3 à 4 = critique; 4 à 5 = mauvais. L'objectif indiqué est celui qui est visé lors de la prochaine campagne de mesures qui aura lieu en 2023. (C2019 = 325; C2020 = 319; C2021 = 312; B2022 revu = 306)	298.5	354	● Le réseau arrive au bout de sa durée de vie, souffre du sous-investissement passé et de contraintes en augmentation. Manque de moyens financiers et de ressources humaines.
	7 Nombre de km de routes cantonales dont l'état est mauvais (= indice I1 entre 4 et 5). Lecture de l'indice I1 : 0 = bon; 3 à 4 = critique; 4 à 5 = mauvais. L'objectif indiqué est celui qui est visé lors de la prochaine campagne de mesures qui aura lieu en 2023. (C2019=260; C2020 = 255; C2021 = 249; B2022 revu = 245)	205	261	● Le réseau arrive au bout de sa durée de vie, souffre du sous-investissement passé et de contraintes en augmentation. Manque de moyens financiers et de ressources humaines.
	8 Etat de l'assainissement des routes cantonales en matière de bruit, calculé sur la base du rapport entre les dépenses effectives et les coûts totaux planifiés (C2019 = 65%; C2020 = 69%; C2021 = 70%; B2022 = 82%)	84%	79%	▲ Assainissements effectués dans le cadre de chantiers de construction et d'entretien. L'avancement des dossiers est tributaire des disponibilités financières ainsi que du traitement par l'administration cantonale (préavis internes, pilotage des procédures d'homologation) et des communes pour les réalisations (coordination des chantiers). Les chiffres définitifs n'étant pas connus avant la fin mars de l'année suivante, le chiffre figurant sous Réalisé est une estimation. Situation à fin 2022 (chiffres définitifs): effectué = 76%.
	9 🏗️ Nombre de km de route déclassés durant l'année (C2019 = 47 km; C2020 = 43 km; C2021 = 17 km; B2020 = 15 km)	15	2	● Résulte d'une temporisation dans la stratégie, ainsi que des ressources financières limitées pour la poursuivre.

## SERVICE DE LA MOBILITÉ

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad3 10 Part des nouveaux projets routiers incluant des aménagements pour la mobilité douce	0%	74%	■ 14 projets routiers sur les 19 mis à l'enquête par le SDM en 2023 intègrent des aménagements pour la mobilité douce : améliorations de trottoirs et traversées piétonnes, création de pistes ou bandes cyclables. Les 5 autres projets concernent des situations actuelles déjà satisfaisantes, ou se situent en dehors des localités et des réseaux cyclables identifiés : réfection d'ouvrages, protection contre les dangers naturels, sécurisation routière.
11 Montant en CHF investi pour des mesures de promotion de la mobilité douce	0	75'777.5	■

## OBJECTIF POLITIQUE 2

**Garantir un réseau de transport performant et une offre de prestations en matière de transports publics qui soit suffisante en regard de l'économie, de la politique sociale et conforme au concept cantonal de la mobilité 2040. Promouvoir le transfert du trafic individuel et des marchandises vers les entreprises de transport public.**

## Sous-objectifs politiques

- 1 Soutenir et promouvoir la réalisation des infrastructures et des prestations des entreprises de transports concessionnaires (ETC) nécessaires à la mobilité des personnes et des marchandises
- 2 Contribuer à l'exploitation de transports publics adaptés aux besoins. Gérer, coordonner et planifier au niveau cantonal l'élaboration d'actions tendant au développement et à la promotion des transports publics. Soutenir et coordonner au niveau cantonal les investissements et les études visant à développer l'offre de transport et de mobilité douce nécessaire au canton du Valais. Valoriser les pôles de développement en renforçant leur accessibilité en transport public et en mobilité douce
- 3 Mener à bien la procédure de consultation relative à l'approbation des projets d'infrastructure de remontées mécaniques sur le territoire cantonal et délivrer les autorisations d'exploiter de compétence cantonale
- 4 Assurer la direction opérationnelle de l'exploitation des téléphériques gérés par le canton ainsi que le renouvellement technique de ces installations

## Remarques

Transports publics (GP 21 et GP 22):

36 : Le montant final des offres conclues avec les sociétés de transports publics est inférieur au budget (Fr. -2.1 mios).

45 : Le prélèvement du fonds RPLP est inférieur au budget (Fr. -4.1 mios) du fait de dépenses moins importantes.

46 : Participations communales inférieures au budget (Fr. -0.5 mio) du fait de dépenses moins élevées sous 36.

48 : Aucun prélèvement pour le projet ZEB (Fr. -3.5 mios), mais dissolution d'un fonds de financement spécial (Fr. +1.5 mio), ainsi qu'une écriture correctrice (Fr. +0.54 mio; ZEB pour les années antérieures).

56 : La contribution pour le FAIF a été sous-estimée lors de la préparation du budget (rubr. 560; Fr. +2.16 mios). La passerelle Campus n'a pas pu être réalisée (rubr. 562; Fr. -1 mio). Les sentiers pédestres des communes, dépendant des projets communaux, sont inférieurs au budget (rubr. 562; Fr. - 0.38 mio). Aéroport de Sion (rubr. 562; Fr. -0.4 mio). Passerelle A9 aggro (rubr. 562 : Fr. +0.07 mio). Le montant prévu pour le ZEB n'a plus besoin d'être versé (rubr. 564; Fr. -3.5 mios). Aucun aménagement de gare ou d'interface modale (rubr. 566 : Fr. -0.4 mio).

Etat du fonds RPLP (en mios de francs) :

2023	2022	2021
8.3	16.0	19.0

Téléphériques gérés (GP 23):

31 : Charges des biens et services inférieures au budget (Fr. -0.5 mio).

35 : Attribution des bénéfices (Fr. +1.1 mio).

## SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	<p>1 Participation aux études et projets d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), selon le programme en force PRODES 2030/35. Etudes, avec un financement partiellement pris en charge par l'OFT, pour la mise en oeuvre anticipée de haltes régionales CFF et TMR initiées avec les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires concernées. Mesures pour 2023 : - gare CFF de Collombey-Le Grand : finalisation des études préliminaires et préparation du dossier d'enquête publique (prévue pour fin 2023 ou 2024), nouveau point de croisement entre Vouvry et Les Evouettes (poursuite des études préliminaires). - halte TMR de Martigny-Expo : finalisation des études préliminaires et préparation du dossier d'enquête publique (prévue pour fin 2023 ou 2024).</p> <p>2 Préparation des réflexions liminaires avec les exploitants et les gestionnaires d'infrastructures concernées par le futur message du programme PRODES 2040/45. Mesures pour 2023 : Préparation avec les entreprises concernées (principalement TPC, TMR, MGBahn, CFF et RegionAlps) des avant-projets sommaires qui seraient éligibles à un financement par le FIF, évaluation de ces projets, coordination avec les autres cantons de la CTSO. Le message sera présenté par l'OFT vers fin 2023 ou plus probablement 2024.</p> <p>3 Participation aux projets d'étude et d'aménagement de l'infrastructure de projets d'innovation en matière de mobilité. Mesure pour 2023 : - Poursuite de la procédure de mise à l'enquête publique du projet de l'AlphaTube (situé à Collombey-Muraz). - Liaisons câblées plaine-montagne : poursuite d'analyses pour les projets qui répondent aux critères du transport régional de voyageurs.</p>	31.12.23	31.12.23	■
		31.12.23	31.12.23	■
		31.12.23	31.12.23	■
ad2	<p>4 Extensions prévues en 2023 de l'offre en matière de transports publics sur différentes lignes en raison d'une augmentation de la demande des voyageurs</p> <p>5 Financement de la passerelle Campus (budget 2023 : Fr. 1 mio)</p>	31.12.23	31.12.23	■ Ajout de 62 paires de courses sur 20 lignes régionales développées.
		31.12.23		● La planification du projet de la passerelle Campus, dont la ville de Sion a la conduite, a pris du retard. La mise en oeuvre du projet n'a pas encore démarré. Les disponibilités financières futures ne sont plus garanties.

## SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad3	6 Paiement final (Fr. 3 mios en 2023 et Fr. 1.2 mio en 2024) du financement visant à la rénovation complète du funiculaire Siere – Montana – Crans	31.12.24		■ Le montant de Fr. 3 mios a été versé en 2023 comme prévu. Le solde du montant de la convention sera versé en 2024.
ad4	7 Etude de la liaison plaine-montagne en vue du remplacement complet des installations du téléphérique Dorénaz - Alesse - Champex (nouvelles installations de téléphérique ou autres moyens de transport)	31.12.23		▲ Appel d'offres lancé auprès des constructeurs.
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 🏠 Subventions de fonctionnement (indemnités) versées pour les prestations de transports publics	59'057'200	56'913'281	■ Le montant final des offres conclues avec les sociétés de transports publics est inférieur au budget.
	2 🏠 Subventions d'investissement versées pour la réalisation d'infrastructures de transports publics	27'516'700	24'070'675	▲ Le montant de Fr. 3.5 mios prévu pour le ZEB (Développement de l'infrastructure ferroviaire) n'est désormais plus à verser.
ad2	3 Effets de la politique publique des transports (évolution d'année en année du nombre d'utilisateurs des moyens de transports publics)	↗	↗	■ Augmentation d'environ 6% de la fréquentation des lignes du trafic régional voyageurs.
	4 🏠 Subventions d'investissements accordées aux communes pour l'amélioration des sentiers et itinéraires de loisirs (conformément au Concept cantonal de la mobilité 2040)	3'000'000	1'688'557	▲ Les subventions versées dépendent des projets réalisés par les communes.
ad3	5 Procédures effectuées dans les délais usuels de la Commission cantonale des constructions CCC	100%	100%	■
	6 Traitement des projets déposés par les sociétés valaisannes de remontées mécaniques dans les délais légaux usuels, impartis aux services en fonction des thématiques concernées et des complexités avérées	100%	100%	■
	7 Réalisation des projets dans des délais raisonnables (4 mois de procédure cantonale, 12 mois pour la construction et la mise en service, 24 mois pour la remise en état des lieux)	90%	90%	■
ad4	8 Nombre de téléphériques gérés par le canton dont la perte reportée cumulée individuelle est supérieure à Fr. 100'000.-	2	1	■
	9 🏠 Nombre de voyageurs par année à maintenir sur l'ensemble des téléphériques gérés	345'000	383'293	■

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>OP1 Compléter, améliorer, adapter, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal</b>	<b>254'875'017.25</b>	<b>188'453'132.20</b>	<b>66'421'885.05</b>
<b>GP11 Construction &amp; entretien du réseau routier cantonal</b>	<b>254'875'017.25</b>	<b>188'453'132.20</b>	<b>66'421'885.05</b>
P1101 Construction, adaptation, correction, sécurisation	127'225'819.28	107'228'840.67	19'996'978.61
460 75% de la part RPLP revenant au Valais affectés aux routes cantonales		23'095'168.14	-23'095'168.14
463 Subventions fédérales (RPS)		21'296'513.07	-21'296'513.07
501 Investissements (construction, adaptation, correction, sécurisation, etc.)	90'817'299.56		90'817'299.56
572 Trafic d'agglomération	2'290'113.00		2'290'113.00
630 Subventions fédérales		406'662.01	-406'662.01
632 Participations communales		17'288'657.05	-17'288'657.05
670 Trafic d'agglomération		2'290'113.00	-2'290'113.00
Solde dépenses/recettes du produit	34'118'406.72	42'851'727.40	-8'733'320.68
P1102 Entretien et exploitation	127'649'197.97	81'224'291.53	46'424'906.44
310 Fournitures, carburant, service hivernal, etc	6'605'451.61		6'605'451.61
311 Véhicules et machines (section Logistique)	2'653'488.78		2'653'488.78
314 Entretien des routes, service hivernal, etc	62'636'071.34		62'636'071.34
460 75% de la part RPLP revenant au Valais affectés aux routes cantonales		6'992'423.21	-6'992'423.21
461 Participations des communes à l'entretien des intérieurs de localité		6'628'173.92	-6'628'173.92
463 Participations communales		29'943'243.67	-29'943'243.67
463 Subventions fédérales (RPS)		9'489'708.43	-9'489'708.43
Solde dépenses/recettes du produit	55'754'186.24	28'170'742.30	27'583'443.94
<b>OP2 Coordination, planification et financement TP</b>	<b>94'537'136.15</b>	<b>32'118'357.69</b>	<b>62'418'778.46</b>
<b>GP21 Transports publics</b>	<b>89'169'940.32</b>	<b>26'344'652.11</b>	<b>62'825'288.21</b>
P2101 Infrastructure des transports publics	89'169'940.32	26'344'652.11	62'825'288.21
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	56'711'499.45		56'711'499.45
451 Prélèvement sur le fonds RPLP		7'666'833.50	-7'666'833.50
460 10% de la part RPLP revenant au Valais affectée aux transports		4'011'678.85	-4'011'678.85
463 Subventions communales		11'509'709.15	-11'509'709.15
542 Téléphérique Stalden - Staldenried - Gspon	1'700'000.00		1'700'000.00
545 Funiculaire SMC (Sierre-Montana-Crans)	3'000'000.00		3'000'000.00
560 Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)	22'179'190.00		22'179'190.00
562 Aéroport de Sion	202'928.20		202'928.20
562 Mobilité douce (sentiers pédestres, passerelles, etc.)	616'535.40		616'535.40
562 Passerelle A9 Sion	1'072'021.20		1'072'021.20
Solde dépenses/recettes du produit	3'687'766.07	3'156'430.61	531'335.46
<b>GP22 Transports à câble, obstacles aériens</b>	<b>478'910.51</b>	<b>224'226.70</b>	<b>254'683.81</b>
P2201 Transports à câble, obstacles aériens	478'910.51	224'226.70	254'683.81
361 Subventions à des collectivités publiques	201'781.50		201'781.50
Solde dépenses/recettes du produit	277'129.01	224'226.70	52'902.31

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

<b>Groupes de produits / Produits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net 2023</b>
<b>GP23 Téléphériques gérés</b>	<b>4'888'285.32</b>	<b>5'549'478.88</b>	<b>-661'193.56</b>
P2301 Téléphériques gérés	4'888'285.32	5'549'478.88	-661'193.56
<b>Total</b>	<b>349'412'153.40</b>	<b>220'571'489.89</b>	<b>128'840'663.51</b>

## SERVICE UNITÉ TERRITORIALE III

OP 1  
Sécuriser et maintenir le réseau  
des routes nationales  
B23 1'320'700 net  
C23 613'425.35 net

GP 11  
Exploiter les routes nationales  
B23 1'320'700 net  
C23 613'425.35 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>34'044'775.40</b>	<b>31'674'900</b>	<b>36'240'970.94</b>	<b>4'566'071</b>
30 Charges de personnel	12'124'817.77	13'352'300	13'085'693.07	-266'607
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'743'421.20	17'576'800	21'398'857.89	3'822'058
34 Charges financières	385.45	0	0.00	0
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	3'245'039.31	0	866'862.84	866'863
39 Imputations internes	931'111.67	745'800	889'557.14	143'757
<b>4 Revenus</b>	<b>35'707'570.64</b>	<b>32'614'200</b>	<b>37'873'288.66</b>	<b>5'259'089</b>
42 Taxes et redevances	29'698'749.93	30'006'700	33'583'049.67	3'576'350
44 Revenus financiers	101'591.90	0	0.00	0
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	2'926'918.17	0	1'024'493.06	1'024'493
49 Imputations internes	2'980'310.64	2'607'500	3'265'745.93	658'246
<b>Excédent de revenus</b>	<b>1'662'795.24</b>	<b>939'300</b>	<b>1'632'317.72</b>	<b>693'018</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>2'341'700.61</b>	<b>2'260'000</b>	<b>2'245'743.07</b>	<b>-14'257</b>
50 Immobilisations corporelles	2'341'700.61	2'260'000	2'245'743.07	-14'257
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>2'341'700.61</b>	<b>2'260'000</b>	<b>2'245'743.07</b>	<b>-14'257</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>678'905.37</b>	<b>1'320'700</b>	<b>613'425.35</b>	<b>-707'275</b>

## Explication des écarts financiers

30 : Décalage dans le temps entre la validation des postes au 01.01.2023 et le processus de recrutement.

31 : Augmentation des charges liées aux mandats supplémentaires pour des travaux d'entretien demandés par l'OFROU. Ces coûts sont couverts par des recettes supplémentaires (rubr. 42). Par contre l'augmentation des prix de l'électricité en 2023 est supérieure au montant provisionné.

35 : Ecritures de régularisation du résultat. Ecritures techniques pour être conforme aux exigences de l'OFROU en termes de reporting. (voir 45).

42 : Recettes supplémentaires pour des travaux d'entretien demandés par l'OFROU.

45 : Ecritures de régularisation du résultat. Ecritures techniques pour être conforme aux exigences de l'OFROU en termes de reporting. (voir 35).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	74.10	74.10	74.10

Nombre de postes à l'organigramme

**SERVICE UNITÉ TERRITORIALE III**

Explication des écarts
Depuis le premier janvier 2020, les nouveaux postes font partie de l'inventaire des postes autofinancés (contrat de prestations de la Confédération).
A fin 2023, le SUTIII comptait 31.45 postes autofinancés (EPT).

**OBJECTIF POLITIQUE****Sécuriser et maintenir le réseau des routes nationales****Sous-objectifs politiques**

- 1 Garantir l'autofinancement du SUTIII
- 2 Améliorer le suivi des activités de maintenance des routes nationales et des équipements
- 3 Favoriser des investissements réguliers de la part de l'OFROU pour assurer la sécurité et l'ouverture des routes nationales
- 4 Assurer la reprise de l'exploitation des nouveaux tronçons autoroutiers

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Revue du contrat de prestations appelé "Globale" pour l'entretien des routes nationales entre le SUTIII et l'OFROU	31.12.23	30.11.23	■ Nouveau contrat signé avec un montant similaire
ad2 2 Mise en place de tableaux de bord pour améliorer le suivi des activités	31.12.23		▲ Projet encore en cours. Le ticketing est fonctionnel et il s'agit de finaliser les tableaux de bord
ad3 3 Investissements sur le tronçon Martigny-Croix / Grd St.-Bernard (N21) en faveur de la sécurité dans l'attente des mesures de rénovations globales du tronçon par l'OFROU (horizon 5 à 10 ans)	31.12.26		■ Plus de MCHF 5.5 (joints de pont; enrobé, dangers naturels)

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Ratio de couverture (recettes, dépenses, résultats reportés)	100%	100%	■ Légère utilisation des réserves
ad2 2 Proportion de demandes traitées	80%	80%	■ Le système permet un suivi des demandes
ad3 3 Montant investi sur le tronçon Martigny-Croix / Grd St.-Bernard (N21)	2'000'000	5'500'000	■ Nombreux chantiers et soutien de l'OFROU
ad4 4 Nombre de kilomètres repris	0	2.6	■ Tonçon Gampel Raron

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Exploiter les routes nationales</b>	<b>38'486'714.01</b>	<b>37'873'288.66</b>	<b>613'425.35</b>
P1101 Entretien et exploiter les routes nationales	38'486'714.01	37'873'288.66	613'425.35
424 Recettes pour l'entretien des routes nationales (contrat passé avec l'OFROU)		17'283'074.44	-17'283'074.44
426 Dédommagements, y compris les travaux commandés par l'OFROU		16'269'204.52	-16'269'204.52
Solde dépenses/recettes du produit	38'486'714.01	4'321'009.70	34'165'704.31
<b>Total</b>	<b>38'486'714.01</b>	<b>37'873'288.66</b>	<b>613'425.35</b>

#### Remarques

Le SUTIII est en service autofinancé.

Pour assurer son financement, le SUTIII doit garantir la couverture des coûts par des recettes dans le temps.

En 2023, le compte du SUTIII est légèrement déficitaire. Cette légère perte est absorbée par les réserves créées avec les bénéfices des années antérieures. En effet, ces derniers offrent une réserve qui garantit l'autofinancement du SUTIII à long terme.

Il est à noter que dans le contrat de prestations qui lie le SUTIII à l'OFROU, il est mentionné que les bénéfices servent à couvrir les éventuelles pertes futures du SUTIII et que ces montants ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins.

**SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE**

<b>OP 1</b> Protéger, conserver et gérer la forêt B23 14'501'918 net C23 14'147'266.93 net		<b>OP 2</b> Protéger et gérer la nature et le paysage B23 5'601'682 net C23 4'845'039.53 net	
<b>GP 11</b> Conservation des forêts B23 1'683'205 net C23 1'587'922.90 net	<b>GP 12</b> Gestion des forêts B23 12'818'713 net C23 12'559'344.03 net	<b>GP 21</b> Conservation et mise en valeur du paysage B23 1'708'650 net C23 1'706'314.09 net	<b>GP 22</b> Conservation et gestion des biotopes et espèces B23 3'893'032 net C23 3'138'725.44 net

**Total service B23 20'103'600 net C23 18'992'306.46 net**

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>17'401'110.96</b>	<b>19'389'700</b>	<b>18'835'480.21</b>	<b>-554'220</b>
30 Charges de personnel	3'465'049.20	3'934'800	3'741'624.85	-193'175
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'731'716.22	3'827'500	3'039'002.59	-788'497
34 Charges financières	0.00	200	15'850.80	15'651
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	0.00	4'000	134'962.65	130'963
36 Charges de transferts	9'537'682.40	11'584'100	10'761'898.50	-822'202
38 Charges extraordinaires	1'648'990.00	0	860'300.00	860'300
39 Imputations internes	17'673.14	39'100	281'840.82	242'741
<b>4 Revenus</b>	<b>7'252'771.20</b>	<b>9'106'100</b>	<b>8'891'349.20</b>	<b>-214'751</b>
40 Revenus fiscaux	240.00	0	320.00	320
42 Taxes et redevances	782'305.35	623'000	908'520.30	285'520
44 Revenus financiers	0.00	1'500	82'187.00	80'687
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	307'309.95	295'600	887.95	-294'712
46 Revenus de transferts	6'090'312.10	8'185'700	7'599'393.90	-586'306
48 Revenus extraordinaires	72'603.80	0	240'800.00	240'800
49 Imputations internes	0.00	300	59'240.05	58'940
<b>Excédent de charges</b>	<b>10'148'339.76</b>	<b>10'283'600</b>	<b>9'944'131.01</b>	<b>-339'469</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>20'348'730.10</b>	<b>22'591'800</b>	<b>20'168'493.45</b>	<b>-2'423'307</b>
52 Immobilisations incorporelles	46'849.55	320'200	203'639.20	-116'561
54 Prêts	0.00	574'800	257'740.00	-317'060
56 Propres subventions d'investissement	20'301'880.55	21'696'800	19'707'114.25	-1'989'686
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>12'035'292.20</b>	<b>12'771'800</b>	<b>11'120'318.00</b>	<b>-1'651'482</b>
63 Subventions d'investissement acquises	11'686'042.20	12'197'000	10'883'068.00	-1'313'932
64 Remboursements de prêts	349'250.00	574'800	237'250.00	-337'550
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>8'313'437.90</b>	<b>9'820'000</b>	<b>9'048'175.45</b>	<b>-771'825</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>18'461'777.66</b>	<b>20'103'600</b>	<b>18'992'306.46</b>	<b>-1'111'294</b>

**SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE**

Explication des écarts financiers
30: Reliquats de 0.7 sur des postes réduits provisoirement dont 0.4 mis au concours en 2024
31: Reliquat mandats direction (117'000) et nature (727'000), dépassement mandats forêt (268'000 compensé par reliquat en 36). Reliquat programme WIS (53'000), licences (50'000) loyers FIGI (59'000) et déplacements (38'000)
35: Attribution excédent de revenus au fonds nature
36: Reliquat nature 468'000 et forêt 354'000, NET 195'000 (38)
38: Le CE a accepté les affectations aux financements spéciaux: 266'000 mandat d'appui outils SIG & maintenance et applications de gestion administrative 52, 195'000 dégâts aux forêts 36, et 399'300 infrastructures forestières 56
39: Frais d'économat, déménagement de l'arrondissement de Brigue (185'000) et intérêts calculés sur fonds forestiers (58'000)
42: Recettes supérieures aux prévisions pour le fonds forestier (194'000) et le fonds nature (121'000)
45: Prélèvement de l'excédent de charges du fonds de compensation inférieure au budget
46: Recettes fédérales non atteintes (reliquats 31 et 36)
48: Prélèvements sur les comptes de financements spéciaux : 150'000 mandat d'appui outils SIG & maintenance et applications de gestion administrative et 90'800 infrastructures forestières
52: Reliquat mandat d'appui outils SIG & maintenance et applications de gestion administrative 266'000 (38)
54: Demandes et remboursements crédits forestiers en recul
56: Reliquat forêt 399'300 NET (38)
63: Recettes non atteintes (reliquat 56)
64: Remboursements crédits forestiers (lié à 54)
Le compte des investissements se présente ainsi :
2,5 mios de reliquat au brut dont :
0,7 mio en financement spécial pour la part nette, qui représentent
0,6 mio de parts fédérales non réalisées
1,2 mio de travaux non réalisés en gestion des forêts de protection et infrastructures, dont 672'000 brut non réalisés en forêt de protection, ce qui représente 306'000 NET non mis en financements spéciaux compte tenu du cadre fixe de 2000 ha à 9180.-/ha

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	44.30	22.10	23.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Le CE a adopté le 9 juin 2022 la décision concernant la réalisation des amendements du Grand Conseil dans le cadre du budget 2023, soit 1 EPT d'ingénieur forêt pour le SFNP. Ce nouveau poste, accordé à la section forêt, constitue une amélioration bienvenue des ressources allouées à la réalisation du mandat de prestations du service. Toutefois, cette dotation est insuffisante en regard des prestations que le service n'arrive pas à concrétiser pleinement et des tâches légales qui augmentent fortement, principalement en lien avec l'accompagnement des processus de révisions globales des plans d'aménagement des zones.

OBJECTIF POLITIQUE 1
<b>Protéger, conserver et gérer la forêt</b>
<b>Sous-objectifs politiques</b>
1 Assurer la conservation de l'aire forestière conformément aux bases légales (GP11)
2 Prévenir les dégâts aux forêts dans les domaines des incendies, du gibier et phytosanitaire, notamment dans le contexte du changement climatique (GP12)
3 Gérer les forêts de protection afin d'assurer durablement leur fonction (GP12)
4 Optimiser les structures et processus de gestion forestiers dans une perspective de gestion durable des forêts (GP12)
5 Acquérir les données de base et développer la planification forestière (GP12)
6 Soutenir les mesures d'amélioration de la filière bois (GP12)
7 Favoriser la biodiversité en forêt (GP12)

## SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Couverture de l'ensemble des communes valaisannes par un garde forestier de triage pour la police forestière	31.12.23	31.12.23	■
ad2	2 Réduction de l'abrutissement du gibier sur le rajeunissement naturel dans les forêts de protection	31.12.23		▲ L'abrutissement est en hausse dans certaines régions comme dans le Haut-Valais, Orsières et le Val d'Illeiez).
ad3	3 Financement et mise en oeuvre de l'adaptation des forêts valaisannes aux changements climatiques (motion Fässler-CH) via le plan climat VS	31.12.23		▲ La contrepartie financière cantonale n'a pas été mise au budget, raison pour laquelle le service a dû renoncer à une partie du financement fédéral issu de la motion Fässler.
	4 Adaptation de la desserte forestière en forêt de protection	31.12.23		▲ Ce processus est en cours. Les concepts régionaux de desserte sont terminés dans le Haut-Valais, mais pas encore dans les autres arrondissements.
ad4	5 Suivi des processus de fusion des triages forestiers	31.12.23	31.12.23	■ Ce processus est toujours en cours. Un projet de fusion est à l'étude dans le Bas-Valais.
ad5	6 Relancer le processus d'élaboration du Plan forestier cantonal (Plan directeur forestier) (report 2018)	31.12.23		▲ Le cahier des charges du plan directeur forestier cantonal doit être réalisé en 2024.
	7 Mise à jour et établissement des bases de planification forestière	31.12.23		▲ La mise à jour des bases de planification forestière est en cours.
ad6	8 Assurer les conditions cadres et le soutien à la promotion de l'utilisation du bois indigène	31.12.23		● Malgré nos efforts, le bois indigène n'est toujours pas promu dans les constructions financées par des fonds publics cantonaux.
ad7	9 Mise à jour de l'inventaire cantonal des pâturages boisés	31.12.23	31.12.23	■
	10 Mise en oeuvre des projets de réserves forestières et de biodiversité en forêt selon la convention programme avec la Confédération	31.12.23		▲ La convention-programme biodiversité en forêt est en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés.

## SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Contrats de police et de renseignement conclus avec les triages forestiers	34	30	■ Le nombre de contrats de police a été revu à la baisse suite à de récentes fusions de triages.
ad2	2 Nombre de régions de priorité de planification très élevée et élevée avec un concept régional de protection contre les incendies approuvés (état 2020 = 5 terminées (Coude du Rhône 1 + 2, Leuk, Visp, Lienne Morge) / 3 en cours de planification (Sierre, Naters, Raron))	8	8	■
	3 Intensité de l'abroustissement dû au gibier : niveau d'abroustissement sur les surfaces de relevés 2014 : 21%; 2016 : 18%; 2018 à 16 % et 2020 à 22 %. L'année 2018 est fortement influencée par les fortes couches de neige qui ont couvert les jeunes arbres	20%	15%	▲ L'intensité d'abroustissement reste trop élevée dans certaines régions comme dans le Haut-Valais, Orsières et le Val d'Illyez.
ad3	4 Surface de forêts de protection prioritaires traitées par an (39'400 ha prioritaires sur un total de 82'200 ha de forêt de protection)	2'000	1'803	■
	5 Périodicité de retour des interventions en forêt de protection par an (82'200 ha; optimum = 50 ans; pour permettre aux forêts de protection de s'adapter aux changements climatiques cet optimum est raccourci à 40 ans)	37	37	■
	6 Projets régionaux d'analyse du réseau de desserte (objectif = 34, situation 2020 = 6 en cours)	6	6	■ Ces projets sont en grande partie terminés. Il reste souvent le règlement d'utilisation à approuver, ce qui prend du temps.
	7 Nombre de kilomètres de routes forestières mis aux normes par an	10	10	■
ad4	8 Rapport sur le réseau d'entreprises pilotes	31.12.23	31.12.23	■
	9 Nombre de dossiers avec soutien du service (Stratégie d'entreprise, fusions, équipement, etc.)	1	1	■
ad5	10 Etablissement de la carte des stations forestières	6	6	■
	11 Mandat d'accompagnement au maître d'ouvrage pour le plan directeur forestier adjudgé	1	0	▲ Le projet a été lancé. Le mandat n'a pas encore été attribué.
ad6	12 Nombre de projets en faveur de l'utilisation du bois avec participation du service	1	1	■ Les rencontres romandes du bois 2023 ont été organisées à Martigny grâce au soutien du service.
ad7	13 Part de la surface forestière cantonale (123'000 ha) sous contrat comme réserve forestière; situation à fin 2020 = 7633 ha, soit 6.2 %	7%	7.6%	■ 9'301.8 ha au 31.12.2023
	14 Surface annuelle traitée en faveur des biotopes et espèces (ha)	40	62.9	■
	15 Surface annuelle de pâturages boisés et de châtaigneraies traitée (ha)	40	66.8	■
	16 Mandat attribué pour la mise à jour de l'inventaire cantonal des pâturages boisés	1	1	■ Le mandat est terminé.

**OBJECTIF POLITIQUE 2****Protéger et gérer la nature et le paysage****Sous-objectifs politiques**

- 1 Planifier et réaliser les mesures de protection et de mise en valeur du paysage (GP21)
- 2 Accompagner et orienter le programme des Parcs naturels régionaux (PNR) et du Patrimoine mondial de l'UNESCO Jungfrau Aletsch en veillant à la mise en oeuvre des principes du développement durable (GP21)
- 3 Planifier et réaliser les mesures de protection et de gestion des biotopes et de préservation des espèces (GP22)
- 4 Soutenir les agriculteurs pour leurs prestations particulières en faveur de la nature et du paysage (GP22)
- 5 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (GP22)
- 6 Assurer la formation et l'information dans le domaine de la nature et du paysage (GP22)
- 7 Réviser les bases légales en matière de nature et paysage

## SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Mise en oeuvre des premières mesures du plan d'action de la Conception paysage cantonale en coordination avec le Service de développement territorial et les autres services concernés	31.12.23	31.12.23	■ Un cahier des charges a été rédigé et un appel d'offre a été publié sur SIMAP pour la réalisation du plan d'action, en collaboration avec le SDT. Le premier projet modèle paysager a été lancé.
	2 Assurer une présence humaine pour la sensibilisation et le gardiennage dans les secteurs à haute fréquentation durant les périodes sensibles	31.12.26		▲ Le renforcement de la présence du garde site au vallon de Réchy montre des premiers résultats encourageants, à satisfaction notamment des randonneurs. Une remise à l'ordre de certaines entreprises sont nécessaires concernant le rafting à Finges. Des précisions concernant les règles à respecter sont nécessaires en parallèle des procédures pénales initiées.
ad2	3 Encadrement du nouveau projet de parc naturel régional de la Vallée du Trient en vue des votations populaires	31.12.24		■ Le cadre financier a été précisé pour la prochaine période RPT 25-28 et des scénarios ont été esquissés en fonction des montants de la part fédérale qui pourront être obtenus.
	4 Contrôle de la réalisation des prestations des parcs naturels et de l'UNESCO	31.12.26		■ La réalisation des prestations a été contrôlée essentiellement par des enquêtes auprès des responsables de projets, parfois par contrôle sur le terrain.
ad3	5 Finalisation de la délimitation précise des périmètres des prairies et pâturages secs d'importance nationale en vue de leur transmission aux communes pour intégration aux plans d'aménagement des zones	31.12.23		▲ Le processus suit son cours avec une augmentation du nombre de communes couvertes par une première proposition de délimitation précise. Le processus prend un peu de retard sur le planning initial en raison du nombre limité de ressources et de la complexité des coordinations. Quelques adaptations méthodologiques ont été nécessaires suite aux premiers retours de l'OFEV. Des clarifications plus importantes sont en cours avec le SDT concernant le processus de protection juridique via les PAZ et RCCZ.
	6 Transmission à l'OFEV de la planification des besoins en termes d'infrastructures écologiques selon les directives de la Confédération	30.04.23	30.04.23	▲ Une première version de la planification de l'infrastructure écologique, réalisée sur la base de l'aide de travail de l'OFEV, a été transmise dans les délais. Le résultat n'étant pas convaincant, des adaptations méthodologiques ont été proposées et validées par les instances fédérales pour mieux tenir compte de la situation particulière d'un canton alpin. De nouveaux résultats sont attendus pour 2024.
	7 Revitalisation, entretien régulier et surveillance des biotopes d'importance nationale et cantonale	31.12.26		■ Le programme a été respecté.
	8 Encourager et soutenir financièrement un maximum de communes pour réaliser l'inventaire des valeurs naturelles et paysagères de leur territoire en vue de la délimitation des zones à protéger selon l'art. 17 LAT	31.12.23	31.12.23	■ Le nombre de communes soutenues progresse conformément aux attentes.
	9 Initier les suivis et plans d'action relatifs aux espèces rares prioritaires sélectionnées dans le cadre de la stratégie de conservation de la flore du Valais et conformément aux objectifs fixés dans le cadre de la convention-programme conclue avec la Confédération dans le domaine de la protection de la nature.	31.12.23	31.12.23	■ 13 suivis ont été initiés, conformément à la stratégie de conservation mise en place et validée par le groupe d'accompagnement.
ad4	10 Assurer un entretien conforme aux ordonnances fédérales de protection des biotopes d'un maximum de surfaces concernées	31.12.26		■ Hors surfaces impliquant un entretien régulier par une exploitation agricole, la majorité des sites sont au bénéfice d'un entretien régulier ou de mesures périodiques.

## SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad4 11 Recherche de solutions pour les cas d'exploitation agricole inappropriée ou complexe, d'entente avec le Service cantonal de l'agriculture et les communes concernées	31.12.26		▲ La négociation de contrats d'exploitation selon la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN), révèle un nombre croissant de non-conformités qu'il faudra gérer au cours des prochaines années. Une procédure de gestion des cas litigieux a été élaborée d'entente avec le SCA.
ad5 12 Encadrement des communes de Monthey et de Brigue et toute nouvelle commune concernée par le moustique tigre, pour limiter sa prolifération et son expansion	31.01.23	31.12.23	■ Les mesures mises en place permettent de limiter l'expansion du moustique tigre dans les communes colonisées. Le nombre de cas suspects dans d'autres communes est en augmentation.
13 Sensibilisation continue de la population et des principaux protagonistes aux espèces exotiques envahissantes	31.12.26		■ Sensibilisation accrue au moyen des réseaux sociaux. Sollicitations élevées en début de saison par les médias conventionnels.
14 Maintien de la pression de lutte sur les principales espèces exotiques envahissantes prioritaires pour le Valais (ailante glanduleux, séneçon du Cap, impatientes, ambrosie)	31.12.26		▲ La situation continue de s'améliorer pour certaines espèces encore peu répandues et dans certains secteurs pour les espèces plus répandues. Le manque de possibilités d'implication de certains partenaires à l'instar des CFF, induira une augmentation de charges à l'avenir et des décisions à prendre quant à la pérennisation de la lutte contre le séneçon du Cap.
15 Lutte contre la présence de néophytes envahissantes dans les sites protégés	31.12.26		■ La lutte est efficace pour autant que la pression de colonisation depuis les milieux alentour puisse être réduite.
ad6 16 Organisation annuelle d'un événement majeur rassemblant les principaux acteurs de la promotion de la nature et du paysage en Valais	31.12.26		■ Très grand succès de la Fête de la nature au Vallon de Réchy.
17 Formation continue du personnel communal, forestier et étatique dans le domaine des néophytes et de la biodiversité	31.12.26		■ Participation satisfaisante aux cours dispensés, avec adaptation continue du contenu.

## SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Nombre de sites inscrits à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) au bénéfice d'une planification périodique validée : Tanay, Follatères, Montorge, Valère et Tourbillon, Derborence, Réchy, Binntal, Bergji - Platten, Pfynwald-Illgraben, Aletsch Bietschhorn -Gebiet	10	10	■ Nombre constant
	2 Nombre de sites IFP avec surveillance active (y compris sensibilisation, sur un total de 18 sites)	9	9	■ Pas de nouveaux besoins diagnostiqués.
ad2	3 Degré de réalisation de la convention-programme PNR Binntal	80%	80%	■ Selon le bilan intermédiaire effectué avec la direction du parc, l'avancement est conforme à la planification pluriannuelle convenue par mandat de prestations. Le rapport annuel est établi au mois de mars en coordination avec le reporting RPT pour l'OFEV.
	4 Degré de réalisation de la convention-programme PNR Pfyn-Finges	80%	80%	■ Selon le bilan intermédiaire effectué avec la direction du parc, l'avancement est conforme à la planification pluriannuelle convenue par mandat de prestations. Le rapport annuel est établi au mois de mars en coordination avec le reporting RPT pour l'OFEV.
	5 Degré de réalisation de la convention-programme UNESCO SAJA	80%	80%	■ Selon le bilan intermédiaire effectué avec la direction de l'UNESCO, l'avancement est conforme à la planification pluriannuelle convenue par mandat de prestations. Le rapport annuel est établi au mois de mars en coordination avec le reporting RPT pour l'OFEV.
	6 Degré de réalisation de la convention-programme candidat PNR Vallée du Trient	66%	53%	▲ Selon le bilan intermédiaire effectué avec la direction du parc, seule une partie des prestations a pu être effectuée. Le rapport annuel, établi au mois de mars en coordination avec le reporting RPT pour l'OFEV, permettra de préciser le retard et les possibilités de rattrapage à terme.
ad3	7 Pourcentage (surfaces) de biotopes d'importance nationale protégés soit par décision du Conseil d'Etat, soit par intégration conforme aux plans d'affectation des zones des communes	61%	60%	▲ Progression dépendante de l'homologation de nouveaux plans d'aménagement des zones.
	8 Degré de réalisation de la convention-programme protection de la nature	80%	54%	● Selon bilan financier. Les réalisations sont en légère progression, mais ne pourront pas être intégralement rattrapées au terme de la période de convention-programme (20-24), en raison du manque de ressources en personnel, auquel s'ajoute une augmentation des charges en matière de consultations et de coordination.
	9 Nombre d'espèces intégrées au tableau de bord de suivi des espèces floristiques prioritaires du Valais (statut: suivi initié)	20	29	■ La mise en place d'une collaboration étroite avec le Jardin alpin Flore-Alpe, porte ses fruits.
	10 Nombre de communes disposant d'un inventaire des valeurs naturelles et paysagères actualisé et validé par le SFNP (situation 2022: 11 en cours; 5 réalisés)	14	5	▲ Le nombre de communes ayant engagé un processus de recensement des valeurs naturelles et paysagères a fortement augmenté. Les approbations sont majoritairement attendues entre 2024 et 2025.
11 Surfaces (hectares) de prairies et pâturages secs d'importance nationale revitalisées en cours d'année	30	37	■ Résultats précis non encore connus, mais estimés dans les normes des années précédentes, à 37 ha.	

**SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE**

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad4 12 Part (surfaces) des biotopes d'importance nationale nécessitant un entretien régulier, au bénéfice d'un contrat d'exploitation (BM et PPS)	67%	52%	▲ Légère augmentation du nombre de surfaces sous contrat
ad5 13 Degré de réalisation des objectifs de la section nature et paysage relatifs au plan d'action néophytes ( à renouveler en 2022, période envisagée: 2022-2025)	50%	50%	■ Réalisation selon planification
ad6 14 Nombre de communications actives par an (communiqués de presse, articles thématiques, etc.)	5	11	■ Présence satisfaisante dans les médias, bien complétée par les médias sociaux
15 Nombre de jours de cours (néophytes, reptiles, entretien des talus, PPS, etc.) pour les professionnels (techniciens communaux, cantonniers, agriculteurs, etc.)	6	7	■ Dont 3 cours biodiversité dispensés pour les communes
16 Nombre de participants à des manifestations ou activités de sensibilisation à la nature et au paysage (Fête de la Nature, etc.)	300	800	■ Dont 700 personnes ayant participé à la Fête de la nature au Vallon de Réchy
ad7 17 Présentation du projet de loi au Grand Conseil	31.12.23		● En attente de clarification au niveau national et par manque de ressources en personnel

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>OP1 Protéger, conserver et gérer la forêt</b>	<b>28'882'095.75</b>	<b>14'734'828.82</b>	<b>14'147'266.93</b>
<b>GP11 Conservation des forêts</b>	<b>2'064'089.62</b>	<b>476'166.72</b>	<b>1'587'922.90</b>
P1101 Procédures forestières	2'064'089.62	476'166.72	1'587'922.90
363 Subventions accordées par le fonds forestier cantonal VS (PRC et autres)	289'372.35		289'372.35
363 Tâches de police : mandat de prestations avec les triages	388'091.00		388'091.00
429 Fonds forestier cantonal VS		293'794.00	-293'794.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'386'626.27	182'372.72	1'204'253.55
<b>GP12 Gestion des forêts</b>	<b>26'818'006.13</b>	<b>14'258'662.10</b>	<b>12'559'344.03</b>
P1201 Forêts de protection et infrastructures	21'114'755.36	11'883'638.11	9'231'117.25
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : infrastructures forestières	399'300.00		399'300.00
489 Prélèvement au fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : Infrastructures forestières		90'800.00	-90'800.00
542 Prêt accordé à une bourgeoisie	257'740.00		257'740.00
562 Subventions accordées: forêts de protection	17'650'386.00		17'650'386.00
562 Subventions accordées: routes forestières	1'966'150.25		1'966'150.25
630 Subventions acquises de la Conf.: forêts de protection		9'633'500.00	-9'633'500.00
630 Subventions acquises de la Conf.: routes forestières		1'222'639.00	-1'222'639.00
642 Remboursements de prêts accordés à des communes et des syndicats intercommunaux		187'250.00	-187'250.00
Solde dépenses/recettes du produit	841'179.11	749'449.11	91'730.00
P1202 Biodiversité en forêt	2'654'737.32	1'701'952.02	952'785.30
363 Subventions accordées: biodiversité	2'245'467.85		2'245'467.85
463 Subventions acquises de la Conf.: biodiversité		1'665'496.85	-1'665'496.85
Solde dépenses/recettes du produit	409'269.47	36'455.17	372'814.30
P1203 Protection de la forêt et gestion des dégâts	1'516'230.94	373'675.56	1'142'555.38
363 Subventions accordées: dégâts aux forêts, réparation	798'223.30		798'223.30
363 Subventions accordées: dégâts aux forêts, tâches de contrôle	215'898.00		215'898.00
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : dégâts aux forêts	195'000.00		195'000.00
463 Subventions acquises de la Conf. : dégâts aux forêts, réparation		343'056.40	-343'056.40
Solde dépenses/recettes du produit	307'109.64	30'619.16	276'490.48
P1204 Gestion des forêts, planification, bois, formation	1'532'282.51	299'396.41	1'232'886.10
313 Mise en place de plantations test	144'037.70		144'037.70
313 Révision de la carte des associations forestières de 8 triages du Canton du Valais	297'485.60		297'485.60
361 Ecole de gardes de Lyss	94'368.85		94'368.85
363 Formation Forêt Valais et formation forestière	173'918.10		173'918.10
Solde dépenses/recettes du produit	822'472.26	299'396.41	523'075.85

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>OP2 Protéger et gérer la nature et le paysage</b>	<b>10'121'877.91</b>	<b>5'276'838.38</b>	<b>4'845'039.53</b>
<b>GP21 Conservation et mise en valeur du paysage</b>	<b>4'561'043.03</b>	<b>2'854'728.94</b>	<b>1'706'314.09</b>
P2101 Paysage	750'871.61	429'735.52	321'136.09
363 Subventions accordées: mise en valeur IFP	398'758.05		398'758.05
463 Subventions acquises de la Conf.: subventions mise en valeur IFP		278'404.95	-278'404.95
Solde dépenses/recettes du produit	352'113.56	151'330.57	200'782.99
P2102 Parcs naturels et UNESCO	3'810'171.42	2'424'993.42	1'385'178.00
363 Subventions accordées: parc naturel Binntal	966'795.00		966'795.00
363 Subventions accordées: parc naturel Finges	1'612'320.50		1'612'320.50
363 Subventions accordées: parc naturel Trient	588'127.25		588'127.25
363 Subventions accordées: Unesco	400'000.00		400'000.00
463 Subventions accordées: Unesco		275'000.00	-275'000.00
463 Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Binntal		682'445.00	-682'445.00
463 Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Finges		1'067'320.50	-1'067'320.50
463 Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Trient		392'084.85	-392'084.85
Solde dépenses/recettes du produit	242'928.67	8'143.07	234'785.60
<b>GP22 Conservation et gestion des biotopes et espèces</b>	<b>5'560'834.88</b>	<b>2'422'109.44</b>	<b>3'138'725.44</b>
P2201 Biotopes	2'010'698.52	896'129.65	1'114'568.87
313 Mandats mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale	769'954.25		769'954.25
363 Subventions accordées: mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale	577'327.15		577'327.15
463 Subventions acquises de la Conf.: mandats et subventions mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale		865'500.35	-865'500.35
Solde dépenses/recettes du produit	663'417.12	30'629.30	632'787.82
P2202 Contrats d'exploitation	1'638'826.67	927'237.63	711'589.04
P2203 Espèces	1'546'189.91	529'865.21	1'016'324.70
P2204 Formation et information	365'119.78	68'876.95	296'242.83
<b>Total</b>	<b>39'003'973.66</b>	<b>20'011'667.20</b>	<b>18'992'306.46</b>

#### Remarques

Le nouveau SFNP né au 1er janvier 2022 boucle son deuxième exercice dans sa nouvelle organisation qui a exigé un engagement important de toute l'équipe avec des ressources réduites et des absences significatives pour raison de santé au niveau de la direction du service. Cette situation à laquelle se rajoute les intempéries de novembre 2023 prétérite l'avancement des projets internes et la concrétisation des moyens budgétaires engagés sur les domaines métiers du service, faute de temps et de ressources humaines en suffisance. Les moyens liés aux conventions-programme avec la Confédération non dépensés à ce jour sont réservés dans des fonds de financement spéciaux.

## SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

OP 1  
Protéger l'homme et  
l'environnement  
B23 12'214'300 net  
C23 12'209'394.15 net

GP 11 Pollution atmosphérique, bruit et rayonnement B23 2'879'690 net C23 3'060'024.34 net	GP 12 Sites pollués, sols et eaux souterraines B23 3'323'174 net C23 1'595'689.97 net	GP 13 Gestion des eaux de surfaces et des déchets B23 4'845'805 net C23 6'185'586.14 net	GP 14 Evaluation et suivi des projets de construction B23 1'165'631 net C23 1'368'093.70 net
---	--	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>10'376'369.23</b>	<b>11'082'400</b>	<b>11'130'774.87</b>	<b>48'375</b>
30 Charges de personnel	7'443'098.25	7'660'400	8'151'666.65	491'267
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'646'731.40	3'178'900	2'721'693.96	-457'206
34 Charges financières	13'985.00	0	1'619.15	1'619
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	53'678.00	3'000	22'126.00	19'126
36 Charges de transferts	164'390.58	155'600	144'225.36	-11'375
39 Imputations internes	54'486.00	84'500	89'443.75	4'944
<b>4 Revenus</b>	<b>2'379'699.35</b>	<b>1'868'100</b>	<b>1'979'390.97</b>	<b>111'291</b>
40 Revenus fiscaux	2'264.00	1'000	383.00	-617
42 Taxes et redevances	1'266'416.05	1'460'100	1'404'275.97	-55'824
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	20'000	0.00	-20'000
46 Revenus de transferts	375'952.00	377'000	403'952.00	26'952
48 Revenus extraordinaires	671'676.00	0	126'720.00	126'720
49 Imputations internes	63'391.30	10'000	44'060.00	34'060
<b>Excédent de charges</b>	<b>7'996'669.88</b>	<b>9'214'300</b>	<b>9'151'383.90</b>	<b>-62'916</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>3'749'395.80</b>	<b>3'600'000</b>	<b>4'772'782.25</b>	<b>1'172'782</b>
56 Propres subventions d'investissement	3'218'299.80	3'000'000	3'058'010.25	58'010
57 Subventions d'investissement redistribuées	531'096.00	600'000	1'714'772.00	1'114'772
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>531'096.00</b>	<b>600'000</b>	<b>1'714'772.00</b>	<b>1'114'772</b>
67 Subventions d'investissement à redistribuer	531'096.00	600'000	1'714'772.00	1'114'772
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>3'218'299.80</b>	<b>3'000'000</b>	<b>3'058'010.25</b>	<b>58'010</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>11'214'969.68</b>	<b>12'214'300</b>	<b>12'209'394.15</b>	<b>-4'906</b>

## Explication des écarts financiers

30 : L'écart s'explique par la compensation du renchérissement de 2.8% décidée par le Conseil d'Etat, le transfert temporaire de 0.7 EPT en provenance du SCRN et par un dépassement de 90'000.- compensé au SAJMTE et autorisé par le Conseil d'Etat pour des postes à durée déterminée.

31 : Ecart qui s'explique par des dépenses inférieures pour les consommables et le matériel pour le laboratoire, par la non-utilisation du montant budgétisé pour le fonds d'exécution par substitution (le SEN a toujours un montant au budget, il n'y a pas eu de besoin en 2023) et par un reliquat sur les mandats externes (environ 232'000.-) dû à un manque de ressources permettant de lancer et suivre des mandats externes mais aussi dû un manque de ressources chez les mandataires pour réaliser les mandats attribués.

48 : Prélèvement du compte de financement spécial selon art. 22 LGCAF de 2020 arrivé à échéance à fin 2023. 126'720.- ont été prélevés dont 58'010.- ont été utilisé pour l'assainissement des stands de tir de Betten, Hobiél et Ausserberg (rubrique 56). Le solde de 68'622.- a été prélevé pour dissolution sans contrepartie au SEN car le montant des subventions s'est avéré moins élevé que prévu lors de la constitution du fonds en 2020.

57 et 67 : Subventions de la Confédération redistribuées aux communes (stands de tir, sites pollués et STEP)

**SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	47.10	47.60	50.30

Nombre de postes à l'organigramme

<b>Explication des écarts</b>
La différence de 2.7 EPT s'explique par 1 EPT reçu pour le poste de délégué à l'eau, 1 EPT reçu pour les eaux de surface et 0.7 EPT transféré temporairement au SEN par le SCRN dans le domaine des sites pollués.

<b>OBJECTIF POLITIQUE</b>
<b>Veiller à la protection de la population et des ressources naturelles contre les atteintes nuisibles ou incommodantes en s'appuyant sur les dispositions fédérales et cantonales en matière de protection de l'air, des eaux, du sol, de protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant ainsi qu'en matière d'élimination des déchets</b>
<b>Sous-objectifs politiques</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Surveiller et évaluer la qualité de l'air, des eaux et du sol</li> <li>2 Contrôler la conformité des installations stationnaires et des chantiers en matière de pollution atmosphérique, de bruit, de rayonnement non ionisant, de gestion des déchets, de protection des eaux et du sol</li> <li>3 Coordonner la planification et assurer le subventionnement de l'assainissement des sites contaminés</li> <li>4 Informer et conseiller les communes, la population, les exploitants et les maîtres d'oeuvre, collaborer avec les organisations économiques pour assurer une protection adéquate de l'environnement</li> <li>5 Coordonner la planification et assurer le subventionnement de l'assainissement des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées, ainsi que des installations de traitement de déchets</li> <li>6 Veiller, en collaboration avec les communes et les autres services cantonaux concernés, à l'établissement des différents cadastres, registres, plans de gestion et d'assainissement</li> <li>7 Procéder, en collaboration avec les juristes du Département, aux adaptations de la réglementation cantonale requises par le Grand Conseil et par l'évolution de la législation fédérale</li> <li>8 Evaluer les rapports d'impact sur l'environnement en coordination matérielle avec les autres services concernés et, à la demande de l'autorité compétente, vérifier la conformité des projets de construction aux aspects de la protection de l'homme et de l'environnement de la compétence du SEN</li> </ol>

## SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Renforcement du suivi qualitatif des eaux souterraines dans les zones identifiées "à risque", poursuite de la surveillance biannuelle et gestion des données y relatives	31.12.23	31.12.23	■ La surveillance de la qualité des eaux souterraines a été poursuivie avec différentes campagnes de prélèvement d'eaux souterraines et de détermination de leurs concentrations en polluants. Les données issues de cette surveillance sont intégrées dans la base de données qui permet un affichage cartographique pour chaque polluant analysé et la mise en évidence des tendances au fil des années. Ces données ont permis de délimiter des secteurs de plaines problématiques où la surveillance est renforcée.
	2 Réalisation des mesures prioritaires définies par le centre cantonal de compétences sols en collaboration avec les services concernés. Réalisation 2023 pour le SEN : Mise en place d'une BD centralisée et récupération des données pédologiques des bureaux. Suite de la publication de l'aide à l'exécution pour les remblais	31.12.23		▲ Le CCS-VS a décidé d'utiliser la base de données nationale NABODAT comme base de données cantonale. Les données dont le canton est propriétaire ont été transférées dans NABODAT. Ces données cantonales ont aussi été adaptées et publiées sur le portail SIT cantonal. La récupération des données provenant des bureaux est en cours. L'aide à l'exécution sur les remodelages et rehaussement de terrain a été publiée ainsi qu'une brochure synthétique et une fiche technique. Ces documents sont accessibles sur les sites internet du SEN et du SCA.
ad2	3 Surveillance systématique des antennes de téléphonie mobile afin de répondre aux préoccupations de la population, notamment avec l'introduction et le déploiement de la 5G	31.12.23		▲ Les opérateurs ont l'obligation de notifier à l'attention du SEN toute construction ou modification d'antenne de téléphonie mobile, ainsi que son incidence en termes de RNI. La surveillance systématique par le SEN s'effectue par le biais de la vérification du respect des exigences de l'ORNI en amont, dans le cadre des demandes d'autorisation de construire, mais également via le contrôle du système d'AQ dont dispose chaque opérateur, par la vérification des rapports de mesures de réception (effectuées à la demande du SEN), par des contrôles sur site en cas de doute, et par la vérification systématique du respect de l'ORNI pour toute modification, même mineure, apportée aux antennes. Les contrôles et vérifications montrent globalement que les normes de l'ORNI sont respectées. Des demandes pour de nombreuses installations sont cependant encore en attente de vérification, par manque de ressources (autorisations de construire, activations de facteurs de correction, rapports de mesures etc.). Une aide à l'exécution pour les communes a été publiée en mars 2023 afin de clarifier les procédures applicables dans ce domaine.
ad3	4 Assainissement final des sols pollués au mercure dans les zones habitées de Raron et Viège et en zone agricole (quartiers prévus pour 2023 : Raron camping Simplon Blick et Visp Kleegärten fin des travaux, Camping Brigerbad démarrage de l'étape 3, zone agricole poursuite des travaux s'étalant de 2022 à 2026)	31.12.26		■ En zone habitée de Rarogne et Viège ainsi que sur les campings de Turtig et Brigerbad, les assainissements sont quasiment terminés, avec 139 parcelles dont les sols pollués au-delà de 2 ppm de mercure ont été remplacés et remis en état. À Viège, dans le quartier de Kleegärten, les derniers jardins seront réaménagés en 2024. En zone agricole, 17'900 m <sup>2</sup> de sols ont d'ores et déjà été assainis et font actuellement l'objet d'une remise en culture échelonnée sur deux ans.

## SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad3	5 Réalisation des premières mesures d'assainissement sur l'ancienne décharge de Gamsenried	31.12.25		▲ La planification de la construction d'une paroi étanche pour renforcer la barrière de confinement hydraulique autour de l'ancienne décharge de Gamsenried a pris du retard en raison du changement de tracé et de l'ampleur des travaux nécessaires. Des essais de traitement des matériaux fortement pollués ont débuté en 2023 avec la mise en concurrence de différentes entreprises. Ils devront permettre d'évaluer la faisabilité d'un assainissement sur site des très importants volumes de matériaux à excaver, voire réaliser en partie un traitement in situ de la pollution.
	6 Mise en oeuvre des mesures de confinement des pollutions aux PFAS dans le Chablais en aval de l'ancienne raffinerie	31.12.23	31.12.23	■ Une barrière de confinement hydraulique fondée sur le pompage des eaux souterraines dans 9 puits placés en aval de l'ancienne raffinerie a été construite en 2023.
ad4	7 Conseil, suivi et subventionnement des ouvrages d'évacuation et de traitement des eaux. Projets 2023 : Extension Collombey-le-Grand, St-Niklaus. Réhabilitation Vétroz&Conthey. Raccordement Wiler-Kippel-Ferden. Autres projets : PGEE, STEP Sion-chandoline, Anniviers	31.12.23	31.12.23	■ Les travaux d'extension pour la STEP de Sion-Chandoline avec le raccordement de Ayent-Voos ont été finalisés en 2023. De même, le raccordement de Ferden à la STEP de Wiler-Kippel a aussi été finalisé en 2023. L'extension du traitement de la biologie de la STEP de Vétroz-Conthey s'est terminée en 2023 et des études d'extension de la filière boues sont en cours. Les travaux liés aux STEP de Collombey-Muraz, St-Niklaus et Anniviers sont également terminés. Le projet d'extension de la STEP de Granges a été autorisé en septembre 2023 et devrait démarrer en début 2024. Des études pour l'extension et le traitement des micropolluants des STEP de Brig et de Martigny sont en cours. Les essais pilotes sur la STEP de Monthey-CIMO ont débuté à l'automne 2023 et permettront d'identifier les procédés à mettre en place pour le traitement biologique et le traitement des micropolluants au niveau de la future STEP régionale. Des études pour des extensions, rénovations ou régionalisations sont en cours sur les STEP de Leukerbad, de Leytron ainsi que de Port-Valais. 15 PGEE ont été reçus en 2023 et sont en cours d'évaluation. Aucun n'a pu être approuvé pour le moment, car une nouvelle stratégie d'évaluation des PGEE est en cours de développement.
	8 Conseil, contrôle et suivi des installations d'éliminations des déchets soumises à l'OLED et/ou à l'OMoD. 2023 : régularisation des installations de valorisation de déchets minéraux, poursuite de la régularisation des déchetteries et des décharges	31.12.23		▲ 88 installations en matière d'élimination des déchets ont fait l'objet d'une visite sur place pour conseil ou contrôle. Concernant les installations de valorisation de déchets minéraux (IVDM), la stratégie de régularisation sera formalisée dans le cadre du plan cantonal de gestion des décharges et des IVDM qui sera publié en 2024.
ad5	9 Information de la population sur l'état de l'environnement par le biais des médias. Principaux sujets planifiés en 2023 : sites pollués, sols, qualité de l'air, épuration des eaux, autres sujets en fonction de l'actualité	31.12.23		■ 17 communications ont été publiées : sites pollués > 8 (dont 4 suite à l'incendie de Vétroz) – eaux souterraines > 3 – Air > 1 – eaux de surface > 1 – déchets > 1 – sol > 2 – rayonnement non ionisant > 1. Ces communications ont généré 91 articles dans la presse.
	10 Mise à disposition des cartes d'admissibilité des eaux souterraines	31.12.23	31.12.23	■ Des cartes interactives sont disponibles sur <a href="http://www.vs.ch/web/sen/carte-d-admissibilite">www.vs.ch/web/sen/carte-d-admissibilite</a> . Elles permettent d'évaluer sur chaque parcelle l'admissibilité de nouveaux ouvrages enterrés d'infiltration des eaux pluviales, de sondes géothermiques verticales et de pompes à chaleur eau-eau.

## SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad5</b> 11 Publication du plan cantonal de gestion des déchets  12 Mise en place et pilotage d'un groupe de travail afin de régulariser les droits d'eau immémoriaux	31.12.23  31.12.23	08.08.23	■ Le nouveau plan cantonal de gestion des déchets a été publié le 8 août 2023.  ▲ Un formulaire concernant les prélèvements d'eau a été transmis à toutes les communes dans le but de les aider dans leur utilisation des eaux de surface. Ces informations seront disponibles à fin 2024 (délai donné aux communes).
<b>ad6</b> 13 Soutien technique au Service de la mobilité et aux communes pour l'assainissement du bruit routier	31.12.23		▲ Les moyens dédiés au traitement des dossiers d'assainissement du bruit routier au sein du groupe "Bruit et RNI" du SEN ont été augmentés depuis l'automne 2020. Une amélioration du rythme de traitement des dossiers a pu être constatée depuis. La consultation du SEN se fait en 3 étapes; à chaque étape, le SEN propose un avis, consulte le SAJMTE puis établit une synthèse des avis des 2 services. En 2023, la proportion de dossiers traités "en premier tour" (chronophage) a été plus importante que l'année précédente, d'où un nombre de prises de position rendues un peu plus faible (39, dont 59% dans les délais convenus). Le nombre de dossiers en attente de traitement ou de compléments demeure important (46). L'assainissement du bruit des routes tend à devenir une tâche permanente, si bien qu'il ne faut pas s'attendre à une baisse du nombre de demandes y relatives, ce d'autant plus que la commission fédérale de lutte contre le bruit a émis des recommandations tendant à rendre plus sévères les valeurs limites pour le bruit routier.
14 Stratégie d'amélioration continue et information pour lutter contre les micropolluants dans les domaines agricoles, industriels et d'usage domestique. 2023 : mise à jour de la stratégie micropolluants avec les industries, poursuite de la collaboration avec le SCA et poursuite de la campagne "doucement la dose"	31.12.23		▲ En 2023, la révision du concept de communication de la campagne "doucement la dose" s'est poursuivie avec pour objectif de l'étendre à toute la Suisse romande. La collaboration avec le SCA sur le suivi des stations de lavage ainsi que le respect des bandes tampons se poursuit. La stratégie micropolluants avec les industries n'a pas été mise à jour, elle fait toujours l'objet de réflexions internes.
<b>ad7</b> 15 Lancement de la révision de la LcPE et de la LcEaux	31.12.23		▲ La révision de la LcPE a débuté. A l'heure actuelle, la consultation publique est prévue cet automne. Les travaux sur la LcEaux devraient débuter fin 2024.
<b>ad8</b> 16 Assurer le traitement et suivi dans les délais des dossiers non soumis à étude d'impact transmis pour évaluation	31.12.23		■ Plus de 2400 prises de position ont été rédigées. 82% l'ont été dans les 30 jours suivant la réception du dossier complet. L'implémentation de eConstruction dans les communes permettra au SEN de traiter les dossiers de constructions de manière simultanée par plusieurs collaborateurs. Cette modification devrait avoir un impact positif sur le délai de traitement des dossiers.
17 Assurer le traitement et suivi de qualité et dans les délais des enquêtes préliminaires, des cahiers des charges et des rapports d'impact	31.12.23		■ 95% des évaluations ont été réalisées dans les délais.

## SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Qualité de l'air dans la plaine du Rhône, quantifiée à l'aide de l'indice annuel de pollution de l'air (IPL) à proximité industrielle (1 = faible, 2 = modérée, 3 = significative, 4 = marquée, 5 = élevée et 6 = très élevée)	2	2	■
	2 Nombre d'échantillons analysés pour quantifier l'état de l'environnement (poussières en suspension, eaux souterraines, eaux de surface, sédiments et sols)	1'200	1'356	■ Au total 1'356 échantillons ont été analysés pour quantifier l'état de l'environnement : 16 analyses de métaux dans les poussières, 730 échantillons d'eaux de surface et sédiments, 282 échantillons d'eaux usées, 189 échantillons d'eaux souterraines (correspondant à 7 campagnes de surveillance), 139 échantillons de sols (correspondant à 4 campagnes de surveillance).
	3 🏠 Quantité de produits phytosanitaires d'origine agricole et domestique mesurée dans les eaux du Rhône (2018: 293 kg, 2019: 231 kg; 2020: 222 kg)	190	220	▲ La quantité de produits phytosanitaires (pesticides) a été estimée à partir des concentrations mesurées à la Porte du Scex en 2023 et des débits mesurés à cette station de mesure. La quantité annuelle des produits phytosanitaires issus de l'agriculture et de l'utilisation domestique (p.ex : jardins) s'élève à 220 kg pour l'année 2023 (149 kg en 2022; 206 kg en 2021).
	4 Etat d'avancement de la mise en place d'une base de données centralisée et de la récupération et intégration des données pédologiques	30%	30%	■ La base de données est en place. La récupération des données est en cours d'implémentation et sera réalisée courant 2024.
	5 Nombre de documents (aides, directives) publiés et événements organisés pour sensibiliser à la valeur du sol et sa multi-fonctionnalité en fonction du type d'utilisation du sol (affectation)	5	7	■ Stand CCS-VS lors d'une session parlementaire, News site Etat VS, Kit pédagogique pour le cycle d'orientation valais romand, diverses représentations auprès des communes, diffusion capsules vidéos AG2030 VS sur la plateforme plan climat, site SEN, site AG2030, interview du pédologue cantonal (SCA) dans le magazine de l'AVE
ad2	6 Nombre de contrôles/inspections et mesures effectués par le SEN	600	812	■ Le SEN a procédé à 297 visites en matière de protection de l'air, 16 en matière de bruit, 41 en matière de RNI, 88 en matière de déchets, 5 en matière de protection des eaux souterraines, 154 en matière d'eau de surfaces, 59 visites de conseil auprès des communes, 88 installations en matière d'élimination des déchets, 2 chantiers application OLED et 22 chantiers pour suivi environnemental de réalisation. De plus 40 exploitations agricoles ont été contrôlées par le SEN (protection des eaux de surface).
	7 Nombre de contrôles/inspections effectués sur mandat du SEN (chauffages, installations industrielles ou artisanales avec rejets dans l'air, citernes, garages et chantiers, bruit et RNI)	8'000	7'705	▲ 4'960 chauffages, 102 stations-service (476 pistolets), 183 garages, 101 installations industrielles ou artisanales avec rejets dans l'air, 1'645 citernes, 23 installations d'élimination des déchets, 12 installations de chantiers ont été contrôlés par des tiers avec un suivi administratif du SEN, 59 contrôles de rapports de mesures exigées Bruit/RNI contrôlées par le SEN. De plus 620 exploitations agricoles ont été contrôlées sous mandat du SEN (protection des eaux de surface).

## SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad2	8 Nombre de lieux à utilisation sensible (LUS) exposés à un dépassement des valeurs d'installations de téléphonie mobile et de radiodiffusion	0	17	▲ 17 LUS identifiés, lors des mesures de réception, comme potentiellement en dépassement de la valeur limite d'installation fixée à titre de précaution (dépassement potentiel car n'intervenant que si la puissance d'exploitation effective atteint le maximum autorisé, ce qui n'est pas toujours le cas). De plus, selon le système AQ interne des opérateurs, 7 sites ont présenté des non-conformités de courte durée (< 1 jour), par rapport aux paramètres autorisés. Dans chaque cas, l'opérateur a rapidement mis en oeuvre les mesures nécessaires, si bien qu'aucun dépassement durable des limites légales n'est à constater (le chiffre de l'indicateur à la fin de l'année pourrait être mis à 0).
	9 Nombre de dossiers ayant engendré un suivi pénal de la part du service	50	23	▲ 6 dossiers pour les eaux de surface, 1 dossier pour l'air, 15 dossiers pour les déchets dont 9 concernant les feux de déchets en plein air et 1 dossier pour atteinte au sol.
	10 🏭 Quantité (kg) de pesticides et de résidus médicamenteux rejetés au Rhône par les usines chimiques valaisannes (Agenda 21)	180	198	▲ En 2023, les quantités de produits phytosanitaires d'origine industrielle retrouvés dans le Rhône à la Porte du Scex sont estimées actuellement à 6 kg (19 kg en 2022, 39 kg en 2021, 28 kg en 2020, 49 kg en 2019, 10 kg en 2018). Les charges des principes actifs pharmaceutiques (API) d'origine industrielle représentent en 2023 environ 192 kg, en augmentation par rapport aux dernières années (84 kg en 2022, 59 kg en 2021, à 127 kg en 2020, 132 kg en 2019, 540 kg en 2018). La somme des quantités de substances industrielles trouvées dans le Rhône est ainsi de 198 kg en 2023.
ad3	11 Nombre de prises de position, de décisions et de sommations du Service relatives à l'investigation, la surveillance ou l'assainissement de sites pollués	70	83	■
	12 Nombre total de parcelles fortement polluées au mercure assainies en zone habitée (y.c. campings) de Viège, Rarogne et Brigerbad	135	139	■ Les assainissements des sols pollués au mercure dans les zones habitées de Viège, Rarogne et Brigerbad sont terminés. Seuls restent quelques réaménagements de parcelles.
	13 Avancement des assainissements en zone agricole des sols pollués par du mercure (hectares assainis)	4	1.8	● Fin 2023, 1.8 ha de surface de sol agricole ont d'ores et déjà été assainis. Après assainissement et renforcement de la piste d'entretien qui longe le Grossgrundkanal, les assainissements pourront se poursuivre sur de grandes surfaces en zone agricole.
	14 Proportion de sites assainis par rapport au total des sites ayant été classés à assainir dans le cadastre des sites pollués (2018: 36%; 2019: 38%; 2020: 46%)	59%	63%	■ 111 sites contaminés, dont 65 buttes pare-balles, doivent encore être assainis, alors que 171 sites sont totalement assainis et 16 sites sont en cours d'assainissement, comme l'Étang de la STEP à Monthey qui a été assaini par excavation dès 2009 (62'500 tonnes éliminées) et qui fait encore l'objet d'une dégradation biologique améliorée par injection d'air sur 3 ha depuis 2014.
	15 Nombre de sites assainis (décharges, aires industrielles, stands de tir et lieux d'accident) (2018: 86; 2019: 101; 2020: 117)	166	171	■ 171 sites contaminés sont totalement assainis, dont 71 buttes pare-balles, 38 sites avec du sol contaminé par du mercure ou des HAP, 37 anciennes décharges, 22 aires d'exploitation et 3 lieux d'accident.

## SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad4</b> 16 Projets des communes: pourcentage des dossiers de subventionnement et d'adjudication traités et transmis à l'autorité compétente dans les 2 mois pour les décisions du Département ou du Conseil d'Etat, respectivement 4 mois pour les décisions du Grand Conseil	80%	77%	▲ 10 décisions sur 13 réalisées dans les délais, soit 77%.
17 Nombre d'installation en matière d'élimination des déchets (décharges, installations OMoD, déchetteries, installation de valorisation des déchets minéraux, UVTD, installations de compostage et de méthanisation) ayant fait l'objet d'une visite sur place pour conseil ou contrôle	120	88	▲ 88 installations en matière d'élimination des déchets ont fait l'objet d'une visite sur place pour conseil ou contrôle.
<b>ad5</b> 18 Nombre d'informations / communications réalisées par le Service (communiqué de presse, newsletter, ateliers et bonnes pratiques afin de réduire l'impact humain sur l'environnement)	20	20	■ Dans le cadre des 17 communications officielles du SEN et de sa newsletter, le service a profité de rappeler ou de mettre l'accent sur les bonnes pratiques en matière de réduction des micropolluants et de préservation du sol. Le changement de paradigme en vue d'une gestion améliorée des déchets a été annoncé et l'obligation de contrôle des citernes à mazout a été rappelée. Une vidéo explicative apportant des informations et conseils pour tout futur projet de forage a été produite (cartes d'admissibilité). Le SEN a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux avec l'ouverture d'une page LinkedIn. Le service a entièrement refondu son site web. Une exposition a été réalisée à la salle des pas perdus pour le CCS - Valais (lead SEN), qui a également soutenu une exposition sur ce thème à la Maison de la Forêt à la Tzoumaz. Des actions internes ont été réalisées pour la journée mondiale du recyclage. Le SEN a également participé activement aux festivités du 60e anniversaire de la CIPEL avec une classe de CO.
19 Elaboration d'un rapport annuel sur le fonctionnement des stations d'épuration en Valais et présentation aux communes	30.07.23	30.10.23	■ Le rapport a été publié sur le site internet du Service de l'environnement le 30.10.2023. Il a fait l'objet d'une news le même jour.
20 Etat d'avancement des cartes d'admissibilité des eaux souterraines	70%	80%	■ La carte d'admissibilité des nouveaux ouvrages enterrés d'infiltration des eaux pluviales est disponible en ligne, comme les deux autres cartes interactives, mais doit encore faire l'objet de corrections en fonction des retours des communes.
21 Elaboration du plan cantonal de gestion des déchets	28.02.23	21.06.23	■ Le plan cantonal de gestion des déchets a été approuvé par le Conseil d'Etat le 21 juin 2023.
22 Etat d'avancement de la mise en place de groupe de travail sur les droits d'eau immémoriaux et définition des objectifs	70%	10%	▲ Un formulaire concernant les prélèvements d'eau a été transmis à toutes les communes dans le but de les aider dans leur utilisation des eaux de surface. Dès que ces informations seront disponibles (délai à fin 2024 pour les communes), un groupe de travail pourra être mis en place.
<b>ad6</b> 23 Elaboration d'un rapport annuel sur la qualité de l'air et d'un bilan sur la mise en oeuvre du plan cantonal pour la protection de l'air	30.06.23	07.09.23	▲ Le 7 septembre le rapport et ses annexes étaient publiés sur le site web de l'Etat accompagnés d'une News.

## SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
<b>ad6</b> 24 Nombre de communes exploitant des captages d'eau potable dont les zones de protection ne sont pas intégralement approuvées	2	3	● Trois communes exploitent des captages d'eau potable dont les zones de protection ne sont pas encore approuvées. Les zones de protection y relatives figurent cependant sur la carte cantonale de protection des eaux accessible en ligne ( <a href="http://www.vs.ch/web/sen/protection-des-eaux-souterrain">www.vs.ch/web/sen/protection-des-eaux-souterrain</a> )
25 Nombre de décharges ne disposant pas des autorisations nécessaires	0	5	● 5 décharges accueillant uniquement des matériaux d'excavation non pollués (type A) ne disposent pas des autorisations nécessaires et sont encore en activité (sur 46 décharges de types A, B, C et D au total). 20 décharges dont l'autorisation d'exploiter est arrivée à échéance sont en cours de prolongation d'autorisation ou de régularisation.
<b>ad7</b> 26 Etat d'avancement de la révision de la LcPE et LcEaux	10%	10%	▲ La révision de la LcPE a débuté. A l'heure actuelle, la consultation publique est prévue pour l'automne 2024. Les travaux sur la LcEaux devraient débuter fin 2024.
<b>ad8</b> 27 Pour les projets soumis à étude d'impact, pourcentage des évaluations traité dans les délais administratifs prévus (2 mois pour l'enquête préliminaire, le cahier des charges et le rapport d'impact dès réception des évaluations des services consultés)	80%	95%	■
28 Pour les projets non soumis à étude d'impact, pourcentage des évaluations transmis dans les 30 jours suivant la réception du dossier complet au SEN (y compris dossiers transitant par la section EEC mais traités par la section Eaux ou le groupe RNI)	80%	82%	■

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Pollution atmosphérique, bruit et rayonnement</b>	<b>3'763'225.66</b>	<b>703'201.32</b>	<b>3'060'024.34</b>
P1101 Evaluation de la qualité de l'air ambiant	1'331'717.66	463'634.38	868'083.28
315 Entretien RESIVAL et autres stations	217'354.30		217'354.30
424 Contrôles des émissions dans l'air		110'218.56	-110'218.56
425 Vente formulaires chauffage		101'513.15	-101'513.15
463 Remboursement par l'OFROU surveillance air		248'952.00	-248'952.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'114'363.36	2'950.67	1'111'412.69
P1102 Surveillance des rejets et mesures curatives	1'253'139.22	171'496.93	1'081'642.29
463 Remboursement pour personnel OCOV		155'000.00	-155'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'253'139.22	16'496.93	1'236'642.29
P1103 Bruit et rayonnement non-ionisant	1'178'368.78	68'070.01	1'110'298.77
<b>GP12 Sites pollués, sols et eaux souterraines</b>	<b>3'199'169.87</b>	<b>1'603'479.90</b>	<b>1'595'689.97</b>
P1201 Sites pollués	1'054'481.45	1'263'218.71	-208'737.26
424 Facturation des prestations prévues par la LPE et la LCPE		413'516.65	-413'516.65
562 Subventions cantonales	254'010.25		254'010.25
572 Subventions fédérales à redistribuer aux communes	711'086.00		711'086.00
670 Subventions fédérales à redistribuer aux communes		711'086.00	-711'086.00
Solde dépenses/recettes du produit	89'385.20	138'616.06	-49'230.86
P1202 Sols et matériaux terreux	124'254.39	13'916.13	110'338.26
P1203 Protection des eaux souterraines et des captages	1'637'011.69	316'307.19	1'320'704.50
421 Autorisations de forages		151'200.00	-151'200.00
425 Vente formulaires citernes		134'312.12	-134'312.12
Solde dépenses/recettes du produit	1'637'011.69	30'795.07	1'606'216.62
P1204 Evaluation qualité eaux souterraines	383'422.34	10'037.87	373'384.47

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP13 Gestion des eaux de surfaces et des déchets</b>	<b>7'553'091.71</b>	<b>1'367'505.57</b>	<b>6'185'586.14</b>
P1301 Evaluation qualité eaux de surface	1'128'758.03	147'146.55	981'611.48
313 Analyses micropolluants et réseau d'observation	391'669.62		391'669.62
Solde dépenses/recettes du produit	737'088.41	147'146.55	589'941.86
P1302 Protection des eaux de surface	1'175'774.79	66'271.07	1'109'503.72
P1303 Planif. et subv. ouvrages eaux usées et STEP	4'148'280.28	1'109'319.95	3'038'960.33
424 Contrôles analytiques des STEP		104'160.00	-104'160.00
562 Raccordement STEP Gueuroz	230'147.00		230'147.00
562 STEP Anniviers	257'511.00		257'511.00
562 STEP Chandoline	830'831.00		830'831.00
562 STEP Collombey-Muraz	153'198.00		153'198.00
562 STEP Leuk	194'323.00		194'323.00
562 STEP Martigny	622'649.00		622'649.00
562 STEP Vétroz Conthey	164'299.00		164'299.00
562 STEP Wiler-Kippel	351'042.00		351'042.00
572 Subvention redistribuées aux communes	1'003'686.00		1'003'686.00
670 Subvention redistribuées aux communes		1'003'686.00	-1'003'686.00
Solde dépenses/recettes du produit	340'594.28	1'473.95	339'120.33
P1304 Déchets	1'100'278.61	44'768.00	1'055'510.61
<b>GP14 Evaluation et suivi des projets de construction</b>	<b>1'388'069.88</b>	<b>19'976.18</b>	<b>1'368'093.70</b>
P1401 Coordination et évaluation des projets EIE	425'022.95	2'367.85	422'655.10
P1402 Préavis de synthèse des projets non soumis à EIE	939'075.36	5'249.35	933'826.01
P1403 Suivi des chantiers et conseil	23'971.57	12'358.98	11'612.59
<b>Total</b>	<b>15'903'557.12</b>	<b>3'694'162.97</b>	<b>12'209'394.15</b>

**SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES**

OP 1  
 Construire la route nationale A9,  
 achever le réseau des routes  
 nationales  
 B23 4'840'600 net  
 C23 4'882'270.22 net

GP 11  
 Constr. A9 Sierre Est à Viège Est  
 B23 4'840'600 net  
 C23 4'882'270.22 net

<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>6'903'584.79</b>	<b>6'681'300</b>	<b>6'813'512.57</b>	<b>132'213</b>
30 Charges de personnel	4'915'676.50	5'661'000	4'714'996.30	-946'004
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	416'066.80	627'800	402'457.90	-225'342
36 Charges de transferts	112'768.85	48'200	65'703.15	17'503
38 Charges extraordinaires	939'998.66	0	839'349.76	839'350
39 Imputations internes	519'073.98	344'300	791'005.46	446'705
<b>4 Revenus</b>	<b>7'888'107.65</b>	<b>6'640'700</b>	<b>6'356'189.48</b>	<b>-284'511</b>
42 Taxes et redevances	105'898.90	60'700	57'526.32	-3'174
44 Revenus financiers	129'242.15	90'000	73'583.65	-16'416
46 Revenus de transferts	5'843'501.39	6'430'000	5'661'653.32	-768'347
48 Revenus extraordinaires	1'754'934.21	0	502'835.19	502'835
49 Imputations internes	54'531.00	60'000	60'591.00	591
<b>Excédent de charges</b>	<b>-984'522.86</b>	<b>40'600</b>	<b>457'323.09</b>	<b>416'723</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>119'310'029.63</b>	<b>120'000'000</b>	<b>109'766'414.81</b>	<b>-10'233'585</b>
50 Immobilisations corporelles	119'310'029.63	120'000'000	109'766'414.81	-10'233'585
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>114'502'460.04</b>	<b>115'200'000</b>	<b>105'341'467.68</b>	<b>-9'858'532</b>
63 Subventions d'investissement acquises	114'502'460.04	115'200'000	105'341'467.68	-9'858'532
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>4'807'569.59</b>	<b>4'800'000</b>	<b>4'424'947.13</b>	<b>-375'053</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>3'823'046.73</b>	<b>4'840'600</b>	<b>4'882'270.22</b>	<b>41'670</b>

**SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES**

Explication des écarts financiers
30 : différence due aux des postes vacants au 31.12.2023
31 : moins de services que prévu ont été utilisés. (p. ex. mandats/experts externes, etc.)
38 : un compte de financement spécial de CHF 839'349.76 selon art. 22 LGCAF a été constitué pour les cinq tronçons suivants (montants nets) : Tronçon Sion Est – Sierre : CHF 140'000.00 Tronçon Sierre – Loèche : CHF 286'393.03 Tronçon Loèche – Gampel : CHF 89'657.48 Tronçon Gampel – Viège : CHF 313'299.25 Tronçon Viège O – Viège E : CHF 2'000.00 Participation R3 : 8'000.00
46 : calculé en fonction des salaires effectifs et des prestations fournies aux autres services.
48: des financements spéciaux selon l'art. 22 LGCAF créés en 2021 et 2022 ont été dissous pour un total de CHF 502'835.19.
50 : le Service de la construction des routes nationales (SCRN) a prévu un budget de CHF 120 millions pour 2023. Les dépenses effectives s'élevaient à CHF 109.766 millions. Les écarts les plus importants sont dus aux projets suivants : Centre d'entretien de Sierre : CHF 4.0 millions (retard dans la construction) Fouilles archéologiques : CHF 2.8 millions (retard des travaux) La demande de financement spécial selon l'art. 22 a été faite et approuvée.
63 : la rubrique 63 est directement liée à la rubrique 50. La participation de la Confédération correspondante est comptabilisée sur ce compte. C'est pourquoi le montant indiqué dépend des investissements réalisés sous rubrique 50.

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	37.30	37.30	36.60

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
0,7 EPT a été transféré temporairement au SEN

<b>OBJECTIF POLITIQUE</b>
<b>Construire la route nationale A9, achever le réseau des routes nationales sur le territoire du canton du Valais</b>
<b>Sous-objectifs politiques</b>
1 Construire l'autoroute A9 entre Sierre-est et Brigue-Glis par étapes, en conformité avec les objectifs du développement durable, dans le budget alloué et la planification des coûts à long terme de la Confédération au taux de subventionnement fédéral de 96%.

## SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Décision obtenue du Tribunal administratif fédéral au sujet des recours déposés contre l'approbation des plans du « Projet définitif de la route nationale 9 » délivrée par le Secrétariat général du DETEC (P1101 Sierre Est à Loèche)	31.03.23		● En décembre 2023, le Tribunal fédéral a rejeté les deux recours concernant la gravière. Deux recours sont encore ouverts. En janvier 2024, le Tribunal Fédéral a encore demandé des documents à la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP). Il ne faut donc pas s'attendre à un jugement avant printemps 2024.
	2 Projet de détail du tunnel de la Souste établi à 100 % (P1101 Sierre Est à Leuk)	31.12.23	31.12.23	▲ La première version du projet de détail a été remise à l'OFROU en novembre 2023. L'approbation de la part de l'OFROU devrait intervenir fin mars 2024.
	3 Aménagement intérieur du tunnel de Riedberg réalisé à raison de 30 % (P1102 Leuk à Gampel)	31.12.23	31.12.23	■
	4 Jonction complète de Rarogne réalisée à raison de 60 % (P1103 Gampel à Viège Ouest)	30.09.23	30.06.23	■
	5 Aménagement intérieur du tunnel à ciel ouvert, appelé tranchée couverte de Rarogne (GERA) à raison de 60 % (P1103 Gampel à Viège Ouest)	31.12.23	31.10.23	■
	6 GERA, réalisation de 30 % des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) (P1103 Gampel à Viège Ouest)	31.12.23	31.12.23	■
	7 Tracé A9 trémie Est GERA – Viège Ouest ; 60 % du remblai et de l'infrastructure A9 réalisés (P1103 Gampel à Viège Ouest)	30.09.23	30.09.23	■
	8 Approbation des plans du projet « Place de stockage des poids lourds et cases de stationnement à Steineja, Rarogne » délivrée par le Secrétariat général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (P1103 Gampel à Viège Ouest)	31.03.23	30.06.23	▲ Deux oppositions ont été déposées suite à l'approbation des plans (Tribunal administratif fédéral).
	9 Transformation du tunnel du Vispताल réalisé à 100 %. (P1104 Viège Ouest à Viège Est)	30.06.23	30.11.23	■ Ce léger retard n'a aucune incidence sur l'ouverture prévue pour l'été 2025.
	10 Transformation du tunnel du Vispताल, 80 % des équipements d'exploitation et de sécurité installés (P1104 Viège Ouest à Viège Est)	31.12.23	31.12.23	■

## SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Etat d'avancement de l'autoroute A9 complète entre Sierre Est et Viège Est selon le plan de pilotage général du projet	73.1%	72.6%	■ Le tronçon Gampel/Steg – Turtig, long de 2,8 km, a pu être ouvert à la circulation le 18 août 2023 ; un peu plus de 50% de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais était donc en service fin 2023. La mise en service complète de l'autoroute de Loèche / La Souste Est se fera par étapes jusqu'à fin 2026 environ.
	2 Etat d'avancement du tronçon partiel Loèche – Gampel (L-G), faisant partie du tronçon Loèche/La Souste Est – Viège Ouest	90.9%	90.8%	■ Le tube nord du tunnel de Riedberg est bétonné. Dans le tube sud, les deux tiers de la voûte du radier sont déjà bétonnés.
	3 Etat d'avancement du tronçon partiel Steg/Gampel Est – Viège Ouest (G-V), faisant partie du tronçon Loèche/La Souste Est – Viège Ouest	72.9%	73.1%	■ Pour la tranchée couverte de Rarogne (GERA), les travaux principaux sont terminés avec la pose du revêtement. L'équipement technique des deux centrales et de la station de pompage est en cours.
	4 Etat d'avancement du tronçon Viège Ouest - Viège Est (V-V)	97%	97%	■ L'ambitieux ouvrage II de la bifurcation souterraine marque la fin de la transformation du tunnel de Vispéral en tube sud de l'autoroute A9. La pose de la couche de roulement est terminée et les parois et plafonds en béton sont protégés par un enduit de surface.
	5 Mise en service de l'autoroute A9 entre Sierre Est et Viège Est	52%	52%	■

**Informations complémentaires portées à la connaissance du  
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Constr. A9 Sierre Est à Viège Est</b>	<b>116'579'927.38</b>	<b>111'697'657.16</b>	<b>4'882'270.22</b>
P1101 Construction de la A9 de Sierre Est à Leuk	8'162'165.18	7'480'584.52	681'580.66
501 Routes et voies de communication	6'662'376.81		6'662'376.81
630 Confédération		6'396'191.93	-6'396'191.93
Solde dépenses/recettes du produit	1'499'788.37	1'084'392.59	415'395.78
P1102 Construction de la A9 de Leuk à Gampel	25'858'211.29	25'288'378.41	569'832.88
501 Routes et voies de communication	24'911'818.48		24'911'818.48
630 Confédération		23'916'103.96	-23'916'103.96
Solde dépenses/recettes du produit	946'392.81	1'372'274.45	-425'881.64
P1103 Construction de la A9 de Gampel à Viège Ouest	46'766'900.22	43'316'241.15	3'450'659.07
501 Routes et voies de communication	43'981'869.93		43'981'869.93
630 Confédération		42'185'242.54	-42'185'242.54
Solde dépenses/recettes du produit	2'785'030.29	1'130'998.61	1'654'031.68
P1104 Construction de la A9 de Viège Ouest à Viège Est	35'792'650.69	35'612'453.08	180'197.61
501 Routes et voies de communication	34'210'349.59		34'210'349.59
630 Confédération		32'843'929.25	-32'843'929.25
Solde dépenses/recettes du produit	1'582'301.10	2'768'523.83	-1'186'222.73
<b>Total</b>	<b>116'579'927.38</b>	<b>111'697'657.16</b>	<b>4'882'270.22</b>

**Remarques**

La construction de l'autoroute A9 entre Sierre et Brigue s'effectue en 4 tronçons (S-L, L-G, G-V, V-V).  
 Sur le plan organisationnel, ceux-ci ont été regroupé en 3 tronçons (S-L, L-V, V-V).  
 Dans le cadre du développement organisationnel, le Service de la construction des routes nationales (SCRN) examine régulièrement son organisation structurelle et fonctionnelle.

## SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

OP 1  
Assurer une utilisation rationnelle  
et mesurée du sol et coordonner  
les activités territoriales  
B23 4'724'200 net  
C23 4'530'575.85 net

GP 11  
Assurer une utilisation rationnelle  
du sol  
B23 2'729'777 net  
C23 2'886'579.39 net

GP 12  
Coordonner les activités  
territoriales  
B23 1'994'423 net  
C23 1'643'996.46 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>3'818'980.26</b>	<b>5'248'000</b>	<b>4'543'782.35</b>	<b>-704'218</b>
30 Charges de personnel	2'586'645.55	2'940'200	3'034'235.40	94'035
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	315'647.44	773'500	286'151.20	-487'349
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	0.00	250'000	0.00	-250'000
36 Charges de transferts	704'750.68	1'276'500	1'209'137.40	-67'363
38 Charges extraordinaires	200'000.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	11'936.59	7'800	14'258.35	6'458
<b>4 Revenus</b>	<b>265'069.80</b>	<b>523'800</b>	<b>13'206.50</b>	<b>-510'594</b>
42 Taxes et redevances	22'312.30	273'800	2'500.00	-271'300
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	250'000	10'706.50	-239'294
48 Revenus extraordinaires	242'757.50	0	0.00	0
<b>Excédent de charges</b>	<b>3'553'910.46</b>	<b>4'724'200</b>	<b>4'530'575.85</b>	<b>-193'624</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>107'658.75</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
56 Propres subventions d'investissement	107'658.75	0	0.00	0
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>107'658.75</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>3'661'569.21</b>	<b>4'724'200</b>	<b>4'530'575.85</b>	<b>-193'624</b>

## Explication des écarts financiers

30 : Transfert de 0.4 EPT du SDANA et de 0.1 EPT du SCA.

31: Les honoraires pour les externes ainsi que le financement pour les travaux préparatoires en lien avec la mise en œuvre de la LAT/LcAT et du PDC ont été inférieurs aux montants budgétés. Le fonds cantonal n'a pas été sollicité en 2023.

36 : Les subventions destinées aux Communes ont été inférieures aux montants budgétés. 96 Communes et 8 Plans directeurs intercommunaux ou projets d'agglomérations bénéficient d'une décision de subventionnement pour un montant total de CHF 5'358'241.33. Les paiements des soldes de ces subventions (pour un montant total de CHF 3'844'550.03) interviendront dans les années à venir et dépendront de l'avancement des procédures de révision des PAZ/RCCZ menées par les communes accompagnées par le SDT. En 2023, un montant de CHF 693'123.65 a été versé aux communes. A l'heure actuelle, 9 demandes de subventionnement sont en cours de traitement.

31, 35, 42 et 45 : Les rubriques relatives au fonctionnement du fonds cantonal de compensation ont été introduites pour la première fois dans le budget 2019 (le règlement cantonal y relatif est entré en vigueur en avril 2019). Suite à une demande de post-financement, le fonds cantonal a été sollicité en 2023 afin de payer les mandats du collège d'experts en matière d'expropriation (CHF 10'706.50) afin d'estimer les montants liés à la plus-value.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	16.90	18.90	19.40

Nombre de postes à l'organigramme

**SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

## Explication des écarts

Transfert de 0.4 EPT du SDANA et de 0.1 EPT du SCA.

**OBJECTIF POLITIQUE****Assurer une utilisation rationnelle et mesurée du sol et coordonner les activités territoriales****Sous-objectifs politiques**

- 1 Assurer la qualité de vie de la population
- 2 Favoriser le maintien de la population dans son lieu d'habitat
- 3 Valoriser l'espace rural en sauvegardant les terres productives et les mayens et éviter l'abandon d'exploitations traditionnelles
- 4 En collaboration avec les communes, promouvoir l'économie et le tourisme par des outils adéquats d'aménagement du territoire
- 5 Observer et analyser le développement territorial, élaborer les bases pour la planification et coordonner à temps les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire en conformité avec les objectifs d'aménagement du territoire et le plan directeur cantonal
- 6 Sensibiliser les acteurs économiques aux exigences de l'aménagement du territoire
- 7 Promouvoir une politique d'hébergement durable
- 8 Accompagner les communes dans l'élaboration des plans d'affectation de zones et les responsabiliser aux tâches qui leur incombent (GP11)
- 9 Concentrer le développement dans les zones déjà urbanisées, conserver les terres agricoles et préserver les paysages naturels, tant en plaine qu'en montagne [Agenda 2030]
- 10 Mettre en place le système de prélèvement de la plus-value au sens des art. 10h al. 1 LcAT et 16 alinéa 2 du Règlement (GP11)
- 11 Développer les villes et villages de manière coordonnée en dépassant les frontières administratives [Agenda 2030]

## SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Sensibilisation des communes pour le développement vers l'intérieur, la densification et la requalification urbaine et identification du potentiel de développement vers l'intérieur	31.12.26		■ Rapports finalisés "Densification des zones villas" et "aide de travail pour le programme d'équipement de la zone à bâtir" en cours de traduction. Différentes aides de travail pour les communes en cours d'élaboration et sensibilisation effectuée lors des contacts bilatéraux avec les communes.
ad2	2 Finalisation de l'aide de travail pour le développement vers l'intérieur et pour les plans d'affectation spéciaux (y compris centres de village)	31.12.23		● Reporté (date à redéfinir) dans la mesure où cette aide de travail n'est pas indispensable pour les révisions globales des PAZ et RCCZ qui doivent être traitées prioritairement.
ad3	3 ★ Adaptation et adoption de la Fiche A.5 "Zone des mayens, des hameaux et de maintien de l'habitat rural" du Plan directeur cantonal, sur la base de la future Conception Paysage cantonale	31.12.25		■ Elaboration de deux fiches A.5a Constructions protégées caractéristiques du paysage et A.5b Hameaux en cours d'élaboration.
	4 Finalisation de l'inventaire des surfaces d'assolement (SDA)	31.12.23	31.12.23	■ Actualisation annuelle de l'inventaire SDA.
ad4	5 Accompagnement des communes, en collaboration avec les autres services cantonaux, dans la planification de leurs "itinéraires de mobilité de loisirs" conformément à la LIML	31.12.25		■ Nombreux dossiers traités sur la base de la LIML et la directive technique de 2018. Pour le surplus, le SDT participe au CoPIL "Vélo-VTT" et a mis en ligne une nouvelle brochure explicative "Mesures constructives, organisationnelles ou d'entretien" selon art. 7 RIML.
ad5	6 Edition annuelle du rapport de monitoring des zones à bâtir	31.12.23		● Reporté afin d'être intégré au rapport 9 OAT de la modification partielle du PDc en cours (envoi à la Confédération du rapport 9 OAT prévu au printemps 2025).
ad7	7 Accompagnement des communes dans la mise en oeuvre de la législation sur les résidences secondaires, en particulier dans le cadre de la révision de leurs PAZ/RCCZ	31.12.26		■ Contact avec les communes dans le cadre du centre de compétence (CCR2). Pour le surplus, le SDT préavise les dossiers liés aux résidences secondaires situées hors zone à bâtir.
ad9	8 ★ Accompagnement des communes dans leurs démarches de mise en oeuvre des révisions de la loi sur les constructions et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (principaux domaines concernés : dimensionnement des zones à bâtir, définition des options communales et intercommunales de développement territorial)	31.12.26		■ Contact actif avec les communes dans le cadre des révisions des PAZ/RCCZ. Aides de travail (rapport 47 OAT / équipement / RCCZ-type / etc.) soit finalisées soit en cours d'élaboration.
ad10	9 Taxation de la plus-value liée aux mesures d'aménagement	31.12.26		● Premières décisions de taxation prises en 2023 pour un cas de plus-value.
ad11	10 Accompagnement des communes dans les démarches de planification intercommunale (projets d'agglomération, plans directeurs intercommunaux (PDi), parcs naturels régionaux, etc.) et renforcer la collaboration avec les Antennes régionales	31.12.26		■ Renouvellement des accords-cadres avec les Antennes régionales pour 2024 à 2027 et participation aux organes des projets d'agglomérations et des plans directeurs intercommunaux (PDi). Le PDi "Coude du Rhône" a été approuvé par le Conseil d'Etat.
★ : Programme gouvernemental				

## SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad3	1 Surfaces d'assolement du Canton du Valais (quota selon plan sectoriel: 7'350 ha)	7'500	7'462	▲ Maintien des SDA existantes et augmentation due à des adaptations mineures de la couche SDA.
ad5	2 Nombre de projets du plan directeur (introduction de nouveaux projets et adaptation de projets existants)	25	30	■ Adaptations de projets existants. Approbation par la Confédération de 8 projets hydroélectriques visant à accroître la production hydroélectrique hivernale.
	3 Nombre de projets d'itinéraires de mobilité de loisirs mis en préconsultation auprès du SDT	10	14	■ Dont 11 concernant la pratique du VTT et 3 les chemins pédestres (dont 3 dans le Haut-Valais et 11 dans le Valais romand).
ad8	4 Nombre de jours de cours dispensés par les collaborateurs du SDT	4	2	▲ Cours à l'intention des stagiaires avocat-notaires.
	5 Degré de satisfaction des communes	90%	91%	■ Enquête réalisée en 2018.
	6 Pourcentage de communes qui ont un plan de zone conforme à la LAT de 1980	100%	90.98%	▲ 111/122 communes considérées comme conformes à la LAT 1980 (Dorénaz homologué en 2023).
	7 Pourcentage de communes qui ont un plan de zone conforme à la fiche C.1 du plan directeur (délai prévu à fin 2026)	20%	21.31%	■ 26/122 communes ont un PAZ conforme à la fiche C.1 du PDC 23/122 communes en catégorie A du PDC + les communes de Ferden, Kippel et Dorénaz.
ad9	8 Evolution de la surface de la zone à bâtir dévolue à l'habitat (avec l'objectif de se rapprocher du périmètre d'urbanisation cantonal fixé dans le plan directeur, soit 12'050 ha en 2045)	12'650	12'717.5	▲ Sous réserve du contrôle des données de base et après finalisation de la digitalisation des géodonnées liées aux PAZ (état fin 2023) (PAZ de Nendaz et Fully homologués mais pas en force).
ad10	9 Nombre de parcelles concernées par la plus-value	2'000	147	● 21 cas de plus-value en traitement suite à des demandes d'homologation de révisions partielles de PAZ/RCCZ.
ad11	10 Pourcentage de communes participant à une démarche de planification intercommunale (PDi, projets d'agglomération, parcs naturels régionaux).	50%	60.65%	■ 74 Communes participent à un plan directeur intercommunal (PDi) et /ou à un projet d'agglomération (PA) dont : - 38 communes participent à un PDi et à un PA - 34 communes participent uniquement à un PDi - 2 communes participent uniquement à un PA 24 communes participent à des parcs naturels régionaux et 15 communes au patrimoine mondial de l'UNESCO 91 communes, soit 75% des communes, participent à un PDi et/ou à un parc naturel ou au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Assurer une utilisation rationnelle du sol</b>	<b>2'897'285.89</b>	<b>10'706.50</b>	<b>2'886'579.39</b>
P1101 Législation	103'286.39		103'286.39
P1102 Plans d'affectation, préavis et attestations	2'793'999.50	10'706.50	2'783'293.00
363 Subventions PAZ & RCCZ + PDi	693'123.65		693'123.65
Solde dépenses/recettes du produit	2'100'875.85	10'706.50	2'090'169.35
<b>GP12 Coordonner les activités territoriales</b>	<b>1'646'496.46</b>	<b>2'500.00</b>	<b>1'643'996.46</b>
P1201 Etudes de base et plans sectoriels, équipements	562'709.49		562'709.49
313 Mandat EB (Etudes de base)	62'068.97		62'068.97
Solde dépenses/recettes du produit	500'640.52		500'640.52
P1202 Plan directeur cantonal et controlling territorial	719'015.41		719'015.41
P1203 Projets d'agglomération et coopération	364'771.56	2'500.00	362'271.56
<b>Total</b>	<b>4'543'782.35</b>	<b>13'206.50</b>	<b>4'530'575.85</b>

#### Remarques

Les mandats de prestations ont été révisés dès 2024.

## SERVICE DES DANGERS NATURELS

OP 1  
Protéger les personnes et les  
biens contre les dangers naturels  
B23 28'734'000 net  
C23 26'138'691.11 net

GP 11 Appui gestion intégrée des risques B23 6'237'103 net C23 4'807'002.72 net	GP 12 Avalanches et dangers glaciaires B23 3'125'655 net C23 4'048'105.58 net	GP 13 Dangers géologiques et ressources du sous-sol B23 5'701'796 net C23 5'447'194.66 net	GP 14 Cours d'eau latéraux B23 13'669'446 net C23 11'836'388.15 net
GP 15 Rhône 3 B23 0 net C23 0.00 net			

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>22'885'993.36</b>	<b>30'769'600</b>	<b>20'809'315.41</b>	<b>-9'960'285</b>
30 Charges de personnel	7'777'998.40	8'664'900	8'016'055.56	-648'844
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'843'117.21	5'121'200	1'868'849.71	-3'252'350
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	1'623'930.50	1'660'300	1'729'169.60	68'870
36 Charges de transferts	5'268'590.85	8'824'400	5'936'512.81	-2'887'887
38 Charges extraordinaires	385'761.00	0	265'000.00	265'000
39 Imputations internes	1'986'595.40	6'498'800	2'993'727.73	-3'505'072
<b>4 Revenus</b>	<b>20'078'997.41</b>	<b>29'312'200</b>	<b>14'071'972.59</b>	<b>-15'240'227</b>
41 Patentes et concessions	1'431'515.52	1'375'000	1'294'418.55	-80'581
42 Taxes et redevances	654'351.25	448'900	887'220.65	438'321
43 Revenus divers	1'779'726.15	1'600'000	1'591'958.65	-8'041
44 Revenus financiers	726'193.74	580'000	648'132.65	68'133
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	10'527'404.26	15'512'700	3'046'797.89	-12'465'902
46 Revenus de transferts	1'492'741.44	1'935'100	1'547'332.65	-387'767
48 Revenus extraordinaires	54'609.55	0	496'835.70	496'836
49 Imputations internes	3'412'455.50	7'860'500	4'559'275.85	-3'301'224
<b>Excédent de charges</b>	<b>2'806'995.95</b>	<b>1'457'400</b>	<b>6'737'342.82</b>	<b>5'279'943</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>47'810'963.95</b>	<b>68'254'900</b>	<b>51'977'435.84</b>	<b>-16'277'464</b>
50 Immobilisations corporelles	14'367'837.75	28'417'100	12'602'332.19	-15'814'768
56 Propres subventions d'investissement	33'443'126.20	39'837'800	39'375'103.65	-462'696
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>26'005'533.01</b>	<b>40'978'300</b>	<b>32'576'087.55</b>	<b>-8'402'212</b>
63 Subventions d'investissement acquises	26'005'533.01	40'978'300	32'568'264.95	-8'410'035
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	0.00	0	7'822.60	7'823
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>21'805'430.94</b>	<b>27'276'600</b>	<b>19'401'348.29</b>	<b>-7'875'252</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>24'612'426.89</b>	<b>28'734'000</b>	<b>26'138'691.11</b>	<b>-2'595'309</b>

**SERVICE DES DANGERS NATURELS****Explication des écarts financiers**

30 : écart dû au décalage des engagements et 3 EPT libres section R+L.  
 31 : écart dû à entretien Rhône (-1 Mio) ; extourne du ducroire 2022 (-2.7 Mios) et nouveau ducroire 2023 (1.1 Mios) ; sections GEOL et AGIR + direction (-580 kCHF) ont dépensé moins que prévu.  
 35 : attribution du SEFH au fonds CEL.  
 36 : écart dû aux subv. aux communes entretien CEL (-1.8 Mios sur 2.4 Mios amendement B23), AGIR (-800 kCHF) et Rhône (-140 kCHF) + rétrocession à l'OFEV des locations (-110 kCHF).  
 38 : écart dû attrib. aux fonds de fin. spéciaux.  
 39 : les rubriques 39/49 répartissent les frais de pers. sur les bons produits/centres de coûts ; prélèv. fonds CEL moindre.  
 41 : écart : recettes d'extraction matériaux moindres.  
 42 : écart : facturat. des prest. de service plus élevée.  
 43 : activation des frais personnel sur les mesures sectorielles R3.  
 44 : recettes de location terrains et immeubles R3.  
 45 : écart : prélèvement sur le fonds R3 pour mettre à zéro le centre de coûts R3 qui doit être 100% financé ainsi (-9.2 Mios) et prélèv. dans le fonds CEL (-3.2 Mios) inférieur (cf. NC 31, amendement).  
 46 : écart : subv. fédérales liées aux mandats de la 31, les subv. de la 36 (-487 kCHF) + subv. frais personnel préfinancés R3 (= budget). Subv. via convention programme entretien Rhône (+100 kCHF).  
 48 : prélèvement sur fds fin spéc. pour divers projets (CEL 0.4 Mio).  
 49 : voir rubrique 39.  
 50 : écart dû aux investi. R3 < budget (dossiers complexes) : -15.7 Mios, -135 kCHF barrage bois flottant, +55 kCHF plage.  
 56 : écart dû aux dépenses de l'acc. agric. R3 gérées par le SCA (-600 kCHF) et subventions aux communes pour les dangers naturels conformes au budget (+ 3 Mios AVA/GEOL et CEL - 2.9 Mios).  
 63 : écart : recettes de subv. fédérales pour R3 (-10.4 Mios) et pour les cours d'eau latéraux (- 0.4 Mio) ; AVA/GEOL : + 1.6 Mios ; cf. proportion rubriques 50 et 56 ci-dessus. Recette non prévue au budget : participation tiers à une mesure sectorielle R3 (+1.275 Mios).

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Employés à durée indéterminée	29.30	51.10	51.70

Nombre de postes à l'organigramme

**Explication des écarts**

L'effectif du nouveau SDANA est composé de 51.7 EPT en 2023 (0.4 EPT a été prêté au SDT courant 2023) et est conforme au budget 2023 qui était de 52.1 EPT (avant transfert du 0.4 EPT au SDT).

Les effectifs du SDANA sont quasiment au complet avec l'arrivée, pour la section AGIR, en mars 2023 d'une spécialiste SIG et d'un hydrogéologue principalement dédiés à R3. En avril 2023 un ingénieur cours d'eau latéraux a débuté également son activité sur le Valais Central.

Côté R3, il y a deux postes à repourvoir dans le Haut-Valais, un chef de groupe et un chef de chantier ainsi qu'un poste à définir.

**OBJECTIF POLITIQUE**

**Protéger les personnes et les biens contre les dangers naturels de manière intégrée, entretenir et aménager les cours d'eau**

**Sous-objectifs politiques**

- 1 Assurer un appui technique transversal pour la gestion intégrée des risques (GP11)
- 2 Assurer la protection des personnes et des biens contre les avalanches et les dangers glaciaires (GP12)
- 3 Assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers géologiques (GP13)
- 4 Assurer la gestion des ressources du sous-sol (GP13)
- 5 Assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers liés aux cours d'eau latéraux (GP14)
- 6 Revitaliser les cours d'eau latéraux et en assurer les espaces réservés (GP14)
- 7 Revitaliser le Rhône et le Léman et en assurer les espaces réservés (GP15)
- 8 Assurer la protection des personnes et des biens contre les crues du Rhône (GP15)

## SERVICE DES DANGERS NATURELS

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Développement et maintien du réseau d'observation et de surveillance	31.12.23	31.12.23	■
	2 Implantation des observateurs dangers naturels dans les état-majors communaux de tout le canton	31.12.23		▲ Des conventions sont conclues avec les communes ou les régions pour les prestations d'observation. Les contrats concernaient par le passé presque exclusivement l'observation du danger d'avalanches ; aujourd'hui des contrats séparés pour les dangers géologiques et hydrologiques ont également été conclus pour la majorité des régions. Le SDANA a pour objectif de faire signer des conventions à l'entier des communes du canton pour les dangers précités, ce qui n'est pas encore le cas à fin 2023.
	3 Elaboration des plans d'alarme et d'intervention dans les communes et au niveau régional	31.12.26		■
ad2	4 Révision des cartes de danger et des cartes indicatives de danger	31.12.26		▲ L'objectif de révision des cartes de dangers tous les 20 ans n'a pas été atteint en 2023. Forte dépendance de la volonté des communes.
	5 Suivi de la construction des ouvrages de protection et la mise en œuvre de systèmes de surveillance et contre les avalanches selon convention programme	31.12.24		▲ Selon les objectifs fixés, la part de réalisation de la convention-programme et des projets individuels réalisés selon la planification 2020-2024 n'a atteint que 70% des 80% visés sur la période ; le retard était déjà constaté à fin 2022, il n'a pas encore été rattrapé. 2023 s'est déroulé selon les objectifs planifiés.
ad3	6 Révision des cartes de danger	31.12.26		■
	7 Suivi de la construction des ouvrages de protection et la mise en œuvre de systèmes de surveillance et contre les dangers géologiques selon convention programme	31.12.24		▲ La part de réalisation de la convention-programme et des projets individuels réalisés selon la planification 2020-2024 n'a atteint que 70% des 80% visés sur la période ; le retard était déjà constaté à fin 2022, il n'a pas encore été rattrapé malgré une année 2023 fidèle à la planification.
	8 Elaboration des cartes de microzonage sismique et de sols de fondation sur la base de la nouvelle Loi sur les dangers naturels et les aménagements de cours d'eau	31.12.23		● Priorité modifiée. Le SED (service sismologique suisse) a conseillé d'élaborer les cartes des classes de sols de fondation avant d'envisager un microzonage.
ad4	9 Rédaction de la loi sur les mines et carrières (loi sur les géoressources)	31.12.24		● Ressources insuffisantes au SAJ.
	10 Mise en application du concept cantonal de gestion des ressources du sous-sol	31.12.24		● Le concept est à finaliser en fonction de la loi encore en cours de rédaction. La mise en application suivra.
ad5	11 Révision des cartes de danger	31.12.26		▲ L'objectif de prise de contact avec les communes concernées a été atteint, cependant le nombre de cartes de danger révisées n'a pas été suffisant en 2023. Le Canton continue de faire pression sur les communes afin que les objectifs ne restent pas vains.
	12 Suivi de l'élaboration et de la construction des aménagements de cours d'eau et la mise en œuvre de systèmes de surveillance et contre les dangers liés aux cours d'eau selon convention programme	31.12.24		▲ Le SDANA a continué son travail de fond. Il s'agit de plusieurs actions qui incluent entre autres des rencontres systématiques avec les autorités communales, le traitement des exigences écologiques pour chaque projet d'aménagement, le soutien dans la détermination des espaces réservés aux eaux (ERE) et la planification de la revitalisation des rives lacustres. En 2023, 1.0 EPT supplémentaire a été attribué dans ce domaine et un renfort est encore prévu courant 2024.
	13 Mise en œuvre de la directive d'entretien des cours d'eau	31.12.24		■

## SERVICE DES DANGERS NATURELS

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème    ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs    ● non atteint / problèmes			
ad6 14 Planification de la revitalisation des cours d'eau latéraux et des lacs en collaboration avec les communes	31.12.24		▲ Un travail d'incitation aux communes à développer les projets de revitalisation prévus dans la planification a continué et est en cours. De plus, le SDANA élabore un rapport annuel d'avancement de la revitalisation qui sera remis à la COTHEM.
ad7 15 Mise à l'enquête des espaces réservés (ERE) pour le Rhône	31.12.23		▲ Sur les 165 km de linéaire concernés par la 3e correction du Rhône, environ 45 km (27%) ont fait l'objet de mise à l'enquête des ERE. Le travail se poursuit.
16 Gestion du renouvellement des concessions pour l'utilisation des rives du Léman (avec le SAJ)	31.12.23		▲ L'inventaire des concessions est terminé (115 concessions). Le travail de renouvellement des concessions est encore en cours en collaboration avec le SAJ, qui requiert également une modification du règlement d'application.
ad8 17 Mise à jour de la planification de la 3ème correction du Rhône conformément à la nouvelle loi sur les dangers naturels et les aménagements de cours d'eau	31.12.23		▲ Lancement parallèle de l'analyse du projet R3
18 Mise à l'enquête des zones de danger Rhône	31.12.23		● 3 communes sur un total de 58 ont mis à l'enquête leurs zones de dangers. Ici également, dépendance de la volonté des communes
19 Gestion homogène du projet de la 3ème correction du Rhône sur tout le linéaire	31.12.23		▲ Lancement parallèle de l'analyse du projet R3

## SERVICE DES DANGERS NATURELS

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Pourcentage des capteurs problématiques réparés	100%	100%	■
	2 Part des communes avec une cellule dangers naturels définie et implantée dans leur état-major	100%	61%	▲ Le SDANA dépend de la volonté des communes de mettre en place leur cellule de dangers naturels
	3 Part des communes avec un plan d'alarme et d'intervention pour tous les types de dangers naturels	20%	22%	■
ad2	4 Part de réalisation des cartes de danger et cartes indicatives de danger contre les avalanches à mettre à jour	15%	10%	▲ Dépendance de la volonté des communes.
	5 Part de réalisation de la convention-programme et des projets individuels LFo-Avalanches réalisés selon planification 2020-2024	80%	70%	▲ Objectif 2023 atteint, retard pris en 2022 (objectif sur la période 2020-2024)
ad3	6 Part de réalisation des cartes de danger contre les dangers liés géologiques à mettre à jour	15%	15%	■
	7 Part de réalisation de la convention-programme et des projets individuels LFo-Géologie réalisés selon planification 2020-2024	80%	70%	▲ Objectif 2023 atteint, retard pris en 2022 (objectif sur la période 2020-2024)
	8 Inventaire de cartes à élaborer	100%	100%	■
ad4	9 Degré d'avancement de la rédaction de la loi sur les géoressources	80%	10%	● Le projet avance, pas assez de ressources au SAJ.
	10 Degré d'avancement de la mise en application du concept cantonal de gestion des ressources du sous-sol	40%	0%	● Pas d'avancement avant finalisation de la loi.
ad5	11 Part de réalisation des cartes de danger contre les dangers liés aux cours d'eau à latéraux à mettre à jour	15%	10%	▲ L'objectif sera atteint lorsque les communes seront à même de réaliser les révisions.
	12 Part de réalisation de la convention-programme et des projets individuels LACE réalisés selon planification 2020-2024	80%	70%	▲ Dépendance de la volonté des communes.
	13 Planification et réalisation des contrôles	50%	50%	■
ad6	14 Degré d'avancement de la révision de la planification de la revitalisation pour les cours d'eau latéraux	80%	70%	▲ Mesures d'incitation aux communes effectuées
	15 Degré d'avancement de la planification de la revitalisation pour les lacs	100%	80%	▲ Projet déposé à l'OFEV.
ad7	16 Inventaire des concessions sur les rives du Léman	31.12.23	31.12.23	■ Inventaire effectué. 115 concessions existantes.
	17 Pourcentage d'ERE terminé sur le linéaire du Rhône	100%	27%	▲
ad8	18 Degré d'avancement de la révision de la planification à jour des mesures de la 3ème correction du Rhône	100%	50%	▲ Analyse du projet R3 terminée, finalisation en cours.
	19 Pourcentage de zones de danger mises à l'enquête sur le linéaire du Rhône	30%	6%	● 3 communes sur 58. Dépendance de la volonté des communes
	20 Outil unique pour la planification et la gestion de la 3ème correction du Rhône	31.12.23		● Manque de ressources.

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Appui gestion intégrée des risques</b>	<b>5'713'955.57</b>	<b>906'952.85</b>	<b>4'807'002.72</b>
P1101 Réseau de monitoring des dangers naturels	1'127'908.45	215'041.64	912'866.81
313 Mandats et acquisition de données (météo, hydrologiques, satellitaires, etc...)	415'279.30		415'279.30
314 Entretien stations IMIS	302'109.45		302'109.45
315 Entretien réseau de surveillance	74'886.33		74'886.33
389 Attribution financements spéciaux 2023	170'000.00		170'000.00
463 Subventions fédérales relatives aux mandats 313-315		214'656.30	-214'656.30
Solde dépenses/recettes du produit	165'633.37	385.34	165'248.03
P1102 Outils informatiques pour la gestion des dangers naturels	833'083.77	42'070.36	791'013.41
313 Mandats divers (e.g. Guardaval)	379'144.75		379'144.75
463 Subventions fédérales relatives aux mandats 313-315		40'342.50	-40'342.50
Solde dépenses/recettes du produit	453'939.02	1'727.86	452'211.16
P1103 Plans d'alarme cantonaux et d'intervention, interv	83'602.73	335.95	83'266.78
P1104 Observateurs dangers naturels	575'433.63	207'270.83	368'162.80
363 Service de sécurité (observateurs)	406'825.75		406'825.75
463 Subventions fédérales relatives aux mandats 313-315		206'715.50	-206'715.50
Solde dépenses/recettes du produit	168'607.88	555.33	168'052.55
P1105 Préavis	514'588.21	1'181.34	513'406.87
313 Mandats d'appui pour la gestion des préavis	222'035.95		222'035.95
Solde dépenses/recettes du produit	292'552.26	1'181.34	291'370.92
P1106 Etudes générales, projets de recherche DANA hors R3	311'685.61	-25'897.57	337'583.18
313 Mandats d'études et d'expertises	242'705.85		242'705.85
463 Remboursement subventions fédérales		-49'244.85	49'244.85
463 Subventions fédérales relatives aux mandats 313-315		23'129.30	-23'129.30
Solde dépenses/recettes du produit	68'979.76	217.98	68'761.78
P1107 Gestion et entretien du Rhône et du Léman	2'267'653.17	466'950.30	1'800'702.87
313 Relevés bathymétriques	74'569.85		74'569.85
314 Entretien du Rhône et du Léman	529'511.29		529'511.29
363 Subventions aux communes pour l'entretien du Rhône et du Léman + forfait entretien du port	938'663.70		938'663.70
389 Report sur financement spéciaux pour le renouvellement du barrage pour bois flottant	95'000.00		95'000.00
391 Part des frais de personnel AGRI et R3 pour l'entretien du Rhône et du Léman	236'057.00		236'057.00
424 Recettes taxe d'amarrage commune de Port-Valais		29'379.85	-29'379.85
447 Recettes de facturation de l'utilisation privée du domaine public des berges du Léman		86'458.60	-86'458.60
463 Recettes OFEV selon convention programme pour les frais de réfection du Rhône + intempéries bois flottant		100'122.70	-100'122.70
491 Part des frais de personnel correspondant aux prestations de la section AGIR pour l'entretien du Rhône et du Léman		109'467.00	-109'467.00
491 Transfert de la part des frais de personnel R3 dédié à l'entretien du Rhône et du Léman		126'590.00	-126'590.00
502 Etudes aménagement de la plage Rive Bleue à Port-Valais	54'995.95		54'995.95
Solde dépenses/recettes du produit	338'855.38	14'932.15	323'923.23

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP12 Avalanches et dangers glaciaires</b>	<b>8'842'089.27</b>	<b>4'793'983.69</b>	<b>4'048'105.58</b>
P1201 Cartes de danger avalanche	498'930.14	210'305.54	288'624.60
313 Mandats en relation avec la prévention des avalanches	76'202.00		76'202.00
463 Subventions fédérales en relation avec les mandats (313)		35'474.75	-35'474.75
562 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	314'355.40		314'355.40
630 Subventions fédérales acquises pour les projets convention-programme		174'641.90	-174'641.90
Solde dépenses/recettes du produit	108'372.74	188.89	108'183.85
P1202 Ouvrages de protection avalanches et dangers gla.	8'343'159.13	4'583'678.15	3'759'480.98
363 Entretien des ouvrages de protection	211'695.20		211'695.20
424 Prestations de service en relation avec les projets d'investissement 56		183'342.05	-183'342.05
463 Subventions fédérales en relation avec l'entretien des OP (363)		103'347.60	-103'347.60
489 Prélèvement sur le fonds de financement spécial : Digue de Crettex		125'161.00	-125'161.00
562 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	7'580'908.25		7'580'908.25
564 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	141'657.00		141'657.00
565 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	86'478.80		86'478.80
630 Subventions fédérales acquises pour les projets convention-programme		4'171'288.05	-4'171'288.05
Solde dépenses/recettes du produit	322'419.88	539.45	321'880.43

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP13 Dangers géologiques et ressources du sous-sol</b>	<b>8'581'310.72</b>	<b>3'134'116.06</b>	<b>5'447'194.66</b>
P1301 Cartes de danger géologiques	910'431.36	261'894.94	648'536.42
313 Appui géologue	129'914.41		129'914.41
562 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	470'221.00		470'221.00
630 Subventions fédérales acquises pour les projets convention-programme		261'234.10	-261'234.10
Solde dépenses/recettes du produit	310'295.95	660.84	309'635.11
P1302 Ouvrages de protection dangers géologiques	7'347'693.52	2'871'704.50	4'475'989.02
424 Prestations de service en relation avec les projets d'investissement 56		122'469.90	-122'469.90
491 Prestations de service des géologues pour le SDM		114'700.00	-114'700.00
561 Subventions (VS+CH) au SDM	35'019.60		35'019.60
562 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	5'896'090.05		5'896'090.05
564 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	118'693.55		118'693.55
565 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	325'975.95		325'975.95
630 Subventions fédérales acquises pour les projets convention-programme		2'625'032.50	-2'625'032.50
Solde dépenses/recettes du produit	971'914.37	9'502.10	962'412.27
P1303 Danger tectonique	110'041.69	158.25	109'883.44
P1304 Gestion des ressources du sous-sol	213'144.15	358.37	212'785.78

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP14 Cours d'eau latéraux</b>	<b>33'598'049.40</b>	<b>21'761'661.25</b>	<b>11'836'388.15</b>
P1401 Cartes de danger des cours d'eau latéraux	963'063.46	337'368.75	625'694.71
562 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	637'929.45		637'929.45
630 Subventions fédérales acquises pour les projets convention-programme		337'368.75	-337'368.75
Solde dépenses/recettes du produit	325'134.01		325'134.01
P1402 Aménagements, revitalisation et projets de suveill	25'340'628.39	18'825'775.60	6'514'852.79
313 Mandats concernant la revitalisation des rives des lacs et le cadastre des ouvrages de protection contre les crues	120'114.30		120'114.30
398 Financement projets d'investissement cours d'eau	420'000.00		420'000.00
424 Prestations de service		523'000.80	-523'000.80
451 Prélèvement dans le fonds CEL pour les projets d'investissement cours d'eau		420'000.00	-420'000.00
489 Prélèvements dans le fonds de financements spéciaux		356'742.55	-356'742.55
498 Prélèvement dans le fonds cours d'eau		1'280'000.30	-1'280'000.30
562 Subventions (VS+CH) versées pour les projets convention-programme	23'848'628.15		23'848'628.15
630 Subventions fédérales acquises pour les projets convention-programme		16'162'360.00	-16'162'360.00
Solde dépenses/recettes du produit	951'885.94	83'671.95	868'213.99
P1403 Gestion et entretien des cours d'eau latéraux	7'294'357.55	2'598'516.90	4'695'840.65
351 Attribution au fonds cours d'eau	1'729'169.60		1'729'169.60
363 Entretien des torrents et canaux	4'197'072.30		4'197'072.30
398 Financement projets d'entretien des torrents et canaux	860'000.30		860'000.30
451 Prélèvement dans le fonds CEL pour les projets d'entretien des torrents et canaux		860'000.30	-860'000.30
498 Alimentation du fonds cours d'eau en provenance du SEFH		1'729'169.60	-1'729'169.60
Solde dépenses/recettes du produit	508'115.35	9'347.00	498'768.35

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP15 Rhône 3</b>	<b>16'051'346.29</b>	<b>16'051'346.29</b>	<b>0.00</b>
P1501 Cartes de danger du Rhône	37'697.26	-3'364.84	41'062.10
502 Investissements en lien avec les études des mises à l'enquête des zones de danger Rhône	20'784.10		20'784.10
Solde dépenses/recettes du produit	16'913.16	-3'364.84	20'278.00
P1502 Aménagements du Rhône (R3)	13'788'864.37	15'091'425.43	-1'302'561.06
313 Mandats analyse R3 du DMTE + mandats divers et redevances agricoles	263'351.39		263'351.39
318 Annulation du Ducroire (comptabilisée en 2022) liées aux extractions de gravier (recette)	-2'670'831.55		-2'670'831.55
318 Ducroire 2023 (charge)	1'083'935.20		1'083'935.20
361 Rétrocession à l'OFEV des recettes de location terrains et immeubles subventionnés lors de leur acquisition	170'347.36		170'347.36
391 Part des frais de personnel correspondant aux prestations de la DIR pour R3	183'497.00		183'497.00
391 Part des frais de personnel correspondant aux prestations de l'acquisiteur terrains du service des routes nationales pour R3	60'591.00		60'591.00
412 Recettes des extractions des matériaux du Rhône		1'294'418.55	-1'294'418.55
431 Activation de la part des frais de personnel des ingénieurs R3 sur les mesures sectorielles et communication		1'591'958.65	-1'591'958.65
447 Recettes de location des terrains et des immeubles, propriétés de R3, à des tiers		561'674.05	-561'674.05
451 Extourne Ducroire 2022 du fonds R3		-2'670'831.55	2'670'831.55
451 Prélèvement dans le fonds R3 pour mettre à zéro le cc		3'337'159.94	-3'337'159.94
451 Prélèvement dans le fonds R3 pour transfert facture au contentieux		1'083'935.20	-1'083'935.20
463 Subventions attendues de la Confédération pour le personnel préfinancé AGIR, DIR et FINA		805'650.90	-805'650.90
491 Transfert de la part des frais de personnel de la Direction vers le projet R3		183'497.00	-183'497.00
502 Investissements en lien avec les études et travaux des mesures sectorielles R3	11'695'407.00		11'695'407.00
565 Correction des dépenses des exercices précédents liées à l'accompagnement agricole et qui concernent les prestations du SCA pour les taxations et acquisitions de terrains - transfert sur la NC 502	-104'598.10		-104'598.10
630 Subventions attendues de la part de la Confédération pour les investissements R3 des mesures sectorielles		6'615'364.69	-6'615'364.69
631 Participations attendues de la part du canton de Vaud pour les investissements liés aux mesures sectorielles R3 (Chablais)		292'443.95	-292'443.95
632 Contributions attendues de la part des communes pour les investissements liés aux mesures sectorielles R3		199'719.37	-199'719.37
635 Participation d'une entreprise tierce aux investissements d'une mesure sectorielle R3		1'274'513.16	-1'274'513.16
Solde dépenses/recettes du produit	3'107'165.07	521'921.52	2'585'243.55
P1503 Etudes générales, projets de recherche liés à R3	2'224'784.66	963'285.70	1'261'498.96
391 Part des frais de personnel correspondant aux prestations de la section AGIR pour R3	394'881.00		394'881.00

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
491 Part des frais de personnel correspondant aux prestations de la section AGIR pour R3		394'881.00	-394'881.00
502 Investissements en lien avec les études générales du projet R3 (mandas d'appui, nappe, charriage, aménagement du territoire, nature etc)	816'212.99		816'212.99
630 Subventions attendues de la part de la Confédération pour les investissements R3 des études générales		421'493.96	-421'493.96
631 Participations attendues de la part du canton de Vaud pour les investissements liés aux études générales R3		4'749.95	-4'749.95
632 Participations attendues de la part des communes pour les investissements liés aux études générales R3		25'277.57	-25'277.57
Solde dépenses/recettes du produit	1'013'690.67	116'883.22	896'807.45
<b>Total</b>	<b>72'786'751.25</b>	<b>46'648'060.14</b>	<b>26'138'691.11</b>

#### Remarques

Le Canton est maître de l'ouvrage du projet R3. il finance les dépenses nettes via le fonds R3.

Ecart financiers du Service (SDANA), remarques :

Projet R3 : le budget 2023 a été réalisé en 2022, année de la création du SDANA, sans l'expérience requise pour la considération d'éléments stabilisés. Les dépenses effectives se sont révélées bien inférieures aux prévisions budgétaires.

Les grands écarts du SDANA hors projet R3 - autofinancé - peuvent être résumés ainsi :

#### 1. Charges

- entretien du Rhône: -0.9 Mio
- autre entretien (stations IMIS et réseau surveillance): -0.2 Mio
- ducroire : extourne d'une charge (extraction de matériaux) de 2022 suite au transfert au Contentieux -1.6 Mios
- subventions aux communes: -1.8 Mios CEL (anciens taux de subv.) et -0.8 Mio AGIR (observateurs), -0.2 Mio divers
- une attribution à un fds de fin. spécial a été fait pour 0.3 Mio (AGIR et bois flottant).

#### 2. Revenus

- recettes de prestations de service : facturation en hausse de +0.5 Mio (tous secteurs)
- prélèvement fds CEL inférieur au budget -3.2 Mios suite aux charges plus basses (ancien taux)
- subv. fédérales inférieures au budget -0.4 Mio (parallèle aux charges)
- prélèvement fds de fin. spéciaux plus élevés +0.5 Mio (dont CEL pour 0.4 Mio)

#### 3. Investissements

- dépenses compensées entre AVA/GEOL (+) et CEL (-)
- recettes inférieures au budget pour CEL -0.4 Mio mais supérieures pour AVA/GEOL de 1.6 Mios (suite au transfert de dépenses)

#### Glossaire :

- OFEV: Office fédéral de l'environnement
- SEFH: Service des forces hydrauliques
- SCA : Service cantonal de l'agriculture
- SDT: Service du développement territorial
- R+L: Section Rhône et Léman
- AVA: Section avalanches
- GEOL: Section géologie
- CEL : Section cours d'eau latéraux
- AGIR: Section appui gestion intégrée des risques
- FINA: Section finances et administration
- PAI: plan d'alarme et d'intervention
- ERE: espaces réservés aux eaux

<b>Amortissements, réévaluations et report à l'actif des investissements nets</b>		<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b><u>AMORTISSEMENTS, REEVALUATIONS ET REPORT A L'ACTIF DES INVESTISSEMENTS NETS</u></b>					
330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	60'554'911.84	54'028'300	52'079'770.01	-1'948'530
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	7'268'254.16	11'123'800	8'950'466.97	-2'173'333
364	Réévaluations prêts PA	4'035'556.00	3'760'000	4'516'980.00	756'980
365	Réévaluations participations PA	4'997.50	0	0.00	0
366	Amortissements des subventions d'investissement	84'986'670.86	73'861'800	85'807'030.13	11'945'230
383	Amortissements supplémentaires	78'159'194.43	98'450'200	73'343'100.72	-25'107'099
387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement	14'890'771.07	25'443'200	15'959'698.04	-9'483'502
690	Report au bilan	226'341'507.39	290'278'300	217'610'879.96	-72'667'420
	<b>Amortissements, réévaluations</b>	<b>249'900'355.86</b>	<b>266'667'300</b>	<b>240'657'045.87</b>	<b>-26'010'254</b>
	<b>Report à l'actif des investissements nets</b>	<b>226'341'507.39</b>	<b>290'278'300</b>	<b>217'610'879.96</b>	<b>-72'667'420</b>

**Variation des financements spéciaux et  
fonds sous capital propre**

	Compte 2022 Fr.	Budget 2023 Fr.	Compte 2023 Fr.	Ecart B/C Fr.	
<b><u>VARIATION DES FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS SOUS CAPITAL PROPRE</u></b>					
351	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	141'526'561.84	133'359'000	178'570'187.91	45'211'188
389	Attributions au capital propre	63'075'827.96	583'700	10'113'055.71	9'529'356
451	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capital propre	110'838'565.32	151'246'900	100'730'914.37	-50'515'986
489	Prélèvements sur le capital propre	46'311'759.59	68'302'300	42'768'969.87	-25'533'330
	<b>Total</b>	<b>47'452'064.89</b>	<b>-85'606'500</b>	<b>45'183'359.38</b>	<b>130'789'859</b>

## Résultats

Compte 2022  
Fr.Budget 2023  
Fr.Compte 2023  
Fr.Ecart B/C  
Fr.**COMPTE DE RESULTATS**

Total des charges	3'997'538'528.66	4'033'287'600	4'108'893'097.92	75'605'498
Total des revenus	4'303'693'215.90	4'293'126'400	4'383'695'228.86	90'568'829
<b>Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations</b>	<b>306'154'687.24</b>	<b>259'838'800</b>	<b>274'802'130.94</b>	<b>14'963'331</b>

Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	306'154'687.24	259'838'800	274'802'130.94	14'963'331
Amortissements et réévaluations	249'900'355.86	266'667'300	240'657'045.87	-26'010'254
<b>Excédent de revenus</b>	<b>56'254'331.38</b>	<b>-6'828'500</b>	<b>34'145'085.07</b>	<b>40'973'585</b>

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS**

Total dépenses	483'661'275.07	583'324'500	466'747'097.13	-116'577'403
Total recettes	257'319'767.68	293'046'200	249'136'217.17	-43'909'983
<b>Investissements nets</b>	<b>226'341'507.39</b>	<b>290'278'300</b>	<b>217'610'879.96</b>	<b>-72'667'420</b>

**COMPTE DE FINANCEMENT**

Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	306'154'687.24	259'838'800	274'802'130.94	14'963'331
Investissements nets	226'341'507.39	290'278'300	217'610'879.96	-72'667'420
<b>Excédent de financement</b>	<b>79'813'179.85</b>	<b>-30'439'500</b>	<b>57'191'250.98</b>	<b>87'630'751</b>

**EVOLUTION DE LA FORTUNE**

Total du compte de résultats	56'254'331.38	-6'828'500	34'145'085.07	40'973'585
Variation des financements spéciaux et fonds sous capital propre	47'452'064.89	-85'606'500	45'183'359.38	130'789'859
<b>Augmentation (+) / Diminution (-) du capital propre</b>	<b>103'706'396.27</b>	<b>-92'435'000</b>	<b>79'328'444.45</b>	<b>171'763'444</b>

<b>Résultats</b>		<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b><u>COMPTE DE RESULTATS</u></b>					
<b>Charges</b>		<b>3'894'314'422.84</b>	<b>3'966'364'800</b>	<b>4'010'271'658.70</b>	<b>43'906'859</b>
30	Charges de personnel	1'044'878'222.06	1'103'565'900	1'115'672'830.82	12'106'931
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	411'052'192.93	455'508'900	443'801'842.27	-11'707'058
33	Amortissements du patrimoine administratif	67'823'166.00	65'152'100	61'030'236.98	-4'121'863
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	143'873'316.03	137'249'800	180'783'529.59	43'533'730
36	Charges de transferts	2'023'565'494.22	2'001'325'100	2'000'356'136.38	-968'964
37	Subventions redistribuées	203'122'031.60	203'563'000	208'627'082.66	5'064'083
<b>Revenus</b>		<b>4'034'055'728.19</b>	<b>4'002'623'300</b>	<b>4'049'243'256.22</b>	<b>46'619'956</b>
40	Revenus fiscaux	1'557'287'966.51	1'458'775'400	1'608'944'944.40	150'169'544
41	Patentes et concessions	207'530'632.47	150'290'000	45'302'583.93	-104'987'416
42	Taxes et redevances	262'260'672.57	270'579'100	278'367'123.42	7'788'023
43	Revenus divers	11'218'836.49	9'614'600	23'564'409.06	13'949'809
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	111'039'293.73	151'246'900	101'126'862.61	-50'120'037
46	Revenus de transferts	1'681'596'294.82	1'758'554'300	1'783'310'250.14	24'755'950
47	Subventions à redistribuer	203'122'031.60	203'563'000	208'627'082.66	5'064'083
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>139'741'305.35</b>	<b>36'258'500</b>	<b>38'971'597.52</b>	<b>2'713'098</b>
34	Charges financières	67'034'419.53	67'002'400	63'796'761.28	-3'205'639
44	Revenus financiers	93'361'479.43	80'090'200	115'617'133.43	35'526'933
<b>Résultat financier</b>		<b>26'327'059.90</b>	<b>13'087'800</b>	<b>51'820'372.15</b>	<b>38'732'572</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>166'068'365.25</b>	<b>49'346'300</b>	<b>90'791'969.67</b>	<b>41'445'670</b>
38	Charges extraordinaires	156'125'793.46	124'477'100	99'415'854.47	-25'061'246
48	Revenus extraordinaires	46'311'759.59	68'302'300	42'768'969.87	-25'533'330
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>-109'814'033.87</b>	<b>-56'174'800</b>	<b>-56'646'884.60</b>	<b>-472'085</b>
<b>Excédent de revenus</b>		<b>56'254'331.38</b>	<b>-6'828'500</b>	<b>34'145'085.07</b>	<b>40'973'585</b>
<b><u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u></b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>483'661'275.07</b>	<b>583'324'500</b>	<b>466'747'097.13</b>	<b>-116'577'403</b>
50	Immobilisations corporelles	252'425'597.16	300'832'900	240'447'051.49	-60'385'849
52	Immobilisations incorporelles	11'645'246.21	18'639'900	14'560'884.51	-4'079'015
54	Prêts	35'887'078.00	53'709'800	27'958'815.00	-25'750'985
55	Participations et capital social	1'000.00	0	0.00	
56	Propres subventions d'investissement	171'079'874.95	191'141'900	172'061'755.28	-19'080'145
57	Subventions d'investissement redistribuées	12'622'478.75	19'000'000	11'718'590.85	-7'281'409
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>257'319'767.68</b>	<b>293'046'200</b>	<b>249'136'217.17</b>	<b>-43'909'983</b>
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	109'966.00	0	2'935'747.50	2'935'748
63	Subventions d'investissement acquises	209'616'355.51	239'179'500	199'816'435.77	-39'363'064
64	Remboursements de prêts	34'239'549.27	34'134'700	33'913'396.50	-221'304
65	Transferts de participations	501.50	0	2.00	2
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	730'916.65	732'000	752'044.55	20'045
67	Subventions d'investissement à redistribuer	12'622'478.75	19'000'000	11'718'590.85	-7'281'409
<b>Investissements nets</b>		<b>226'341'507.39</b>	<b>290'278'300</b>	<b>217'610'879.96</b>	<b>-72'667'420</b>
<b><u>COMPTE DE FINANCEMENT</u></b>					
Total du compte de résultats		56'254'331.38	-6'828'500	34'145'085.07	40'973'585
Amortissements et réévaluations		249'900'355.86	266'667'300	240'657'045.87	-26'010'254
./. Investissements nets		226'341'507.39	290'278'300	217'610'879.96	-72'667'420
<b>Excédent de financement</b>		<b>79'813'179.85</b>	<b>-30'439'500</b>	<b>57'191'250.98</b>	<b>87'630'751</b>

Aperçu général	Compte 2022 Fr.	Budget 2023 Fr.	Compte 2023 Fr.	Ecart B/C Fr.
<b>VUE FINANCIERE</b>				
<b>TOTAL</b>				
Charges et dépenses	4'481'199'803.73	4'616'612'100	4'575'640'195.05	-40'971'905
Revenus et recettes	4'561'012'983.58	4'586'172'600	4'632'831'446.03	46'658'846
Excédent de financement	79'813'179.85	-30'439'500	57'191'250.98	87'630'751
<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</b>				
Pouvoir législatif	7'167'240.15	6'593'300	6'469'039.85	-124'260
Pouvoir exécutif	2'927'720.35	3'011'700	3'156'809.10	145'109
Pouvoir judiciaire	45'156'443.06	43'112'500	43'874'058.55	761'559
Autorité de surveillance	250'838.89	394'700	321'643.34	-73'057
Autorité de recours	5'437.25	7'000	2'809.95	-4'190
Présidence	11'582'517.55	13'417'900	12'887'966.69	-529'933
Finances et énergie	-2'098'760'350.47	-2'092'733'500	-2'104'080'265.58	-11'346'766
Santé, affaires sociales et culture	932'717'550.35	987'126'400	954'632'494.51	-32'493'905
Economie et formation	829'145'807.95	863'737'200	836'537'046.60	-27'200'153
Sécurité, institutions et sports	-44'887'948.13	-1'117'200	-15'540'154.75	-14'422'955
Mobilité, territoire et environnement	234'881'563.20	206'889'500	204'547'300.76	-2'342'199
Excédent de financement	79'813'179.85	-30'439'500	57'191'250.98	87'630'751
<b>COMPTE DE RESULTATS</b>				
30 Charges de personnel	1'044'878'222.06	1'103'565'900	1'115'672'830.82	12'106'931
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	411'052'192.93	455'508'900	443'801'842.27	-11'707'058
34 Charges financières	67'034'419.53	67'002'400	63'796'761.28	-3'205'639
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	143'873'316.03	137'249'800	180'783'529.59	43'533'730
36 Charges de transferts	1'934'538'269.86	1'923'703'300	1'910'032'126.25	-13'671'174
37 Subventions redistribuées	203'122'031.60	203'563'000	208'627'082.66	5'064'083
38 Charges extraordinaires	63'075'827.96	583'700	10'113'055.71	9'529'356
39 Imputations internes	129'964'248.69	142'110'600	176'065'869.34	33'955'269
40 Revenus fiscaux	1'557'287'966.51	1'458'775'400	1'608'944'944.40	150'169'544
41 Patentes et concessions	207'530'632.47	150'290'000	45'302'583.93	-104'987'416
42 Taxes et redevances	262'260'672.57	270'579'100	278'367'123.42	7'788'023
43 Revenus divers	11'218'836.49	9'614'600	23'564'409.06	13'949'809
44 Revenus financiers	93'361'479.43	80'090'200	115'617'133.43	35'526'933
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	111'039'293.73	151'246'900	101'126'862.61	-50'120'037
46 Revenus de transferts	1'681'596'294.82	1'758'554'300	1'783'310'250.14	24'755'950
47 Subventions à redistribuer	203'122'031.60	203'563'000	208'627'082.66	5'064'083
48 Revenus extraordinaires	46'311'759.59	68'302'300	42'768'969.87	-25'533'330
49 Imputations internes	129'964'248.69	142'110'600	176'065'869.34	33'955'269
<b>Total charges</b>	<b>3'997'538'528.66</b>	<b>4'033'287'600</b>	<b>4'108'893'097.92</b>	<b>75'605'498</b>
<b>Total revenus</b>	<b>4'303'693'215.90</b>	<b>4'293'126'400</b>	<b>4'383'695'228.86</b>	<b>90'568'829</b>
<b>Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations</b>	<b>306'154'687.24</b>	<b>259'838'800</b>	<b>274'802'130.94</b>	<b>14'963'331</b>
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>				
50 Immobilisations corporelles	252'425'597.16	300'832'900	240'447'051.49	-60'385'849
52 Immobilisations incorporelles	11'645'246.21	18'639'900	14'560'884.51	-4'079'015
54 Prêts	35'887'078.00	53'709'800	27'958'815.00	-25'750'985
55 Participations et capital social	1'000.00	0	0.00	0
56 Propres subventions d'investissement	171'079'874.95	191'141'900	172'061'755.28	-19'080'145
57 Subventions d'investissement redistribuées	12'622'478.75	19'000'000	11'718'590.85	-7'281'409
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	109'966.00	0	2'935'747.50	2'935'748
63 Subventions d'investissement acquises	209'616'355.51	239'179'500	199'816'435.77	-39'363'064
64 Remboursements de prêts	34'239'549.27	34'134'700	33'913'396.50	-221'304
65 Transferts de participations	501.50	0	2.00	2
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	730'916.65	732'000	752'044.55	20'045
67 Subventions d'investissement à redistribuer	12'622'478.75	19'000'000	11'718'590.85	-7'281'409
<b>Total dépenses</b>	<b>483'661'275.07</b>	<b>583'324'500</b>	<b>466'747'097.13</b>	<b>-116'577'403</b>
<b>Total recettes</b>	<b>257'319'767.68</b>	<b>293'046'200</b>	<b>249'136'217.17</b>	<b>-43'909'983</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>226'341'507.39</b>	<b>290'278'300</b>	<b>217'610'879.96</b>	<b>-72'667'420</b>

## Récapitulation générale

Compte 2022  
Fr.Budget 2023  
Fr.Compte 2023  
Fr.Ecart B/C  
Fr.**CHARGES ET REVENUS PAR NATURE****COMPTE DE RESULTATS****CHARGES****Charges de personnel**

300	Autorités, commissions et juges	19'120'437.70	19'602'900	19'355'802.90	-247'097
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	414'148'983.65	445'143'500	449'290'703.09	4'147'203
302	Salaires des enseignants	415'169'317.50	429'061'400	437'760'613.40	8'699'213
304	Allocations	37'494.45	25'000	23'212.30	-1'788
305	Cotisations de l'employeur	184'987'521.91	194'403'600	197'187'031.43	2'783'431
306	Prestations de l'employeur	7'114'333.55	9'527'000	7'400'572.60	-2'126'427
309	Autres charges de personnel	4'300'133.30	5'802'500	4'654'895.10	-1'147'605
	<b>Total</b>	<b>1'044'878'222.06</b>	<b>1'103'565'900</b>	<b>1'115'672'830.82</b>	<b>12'106'931</b>

**Charges de biens et services et autres charges d'exploitation**

310	Charges de matières et de marchandises	33'754'087.16	37'244'000	42'283'292.36	5'039'292
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	30'371'152.15	30'711'100	30'077'331.22	-633'769
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	4'400'458.98	4'764'100	5'599'773.68	835'674
313	Prestations de service et honoraires	100'669'257.76	122'789'300	114'979'102.88	-7'810'197
314	Gros entretien et entretien courant	90'582'032.84	91'835'800	87'043'164.69	-4'792'635
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	16'728'387.61	19'826'300	19'511'250.26	-315'050
316	Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	86'003'161.91	91'329'000	97'536'815.86	6'207'816
317	Dédommagements	8'001'029.74	9'163'800	8'583'470.30	-580'330
318	Réévaluations sur créances	30'222'176.72	39'417'300	29'224'577.37	-10'192'723
319	Autres charges d'exploitation	10'320'448.06	8'428'200	8'963'063.65	534'864
	<b>Total</b>	<b>411'052'192.93</b>	<b>455'508'900</b>	<b>443'801'842.27</b>	<b>-11'707'058</b>

**Amortissements du patrimoine administratif**

330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	60'554'911.84	54'028'300	52'079'770.01	-1'948'530
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	7'268'254.16	11'123'800	8'950'466.97	-2'173'333
	<b>Total</b>	<b>67'823'166.00</b>	<b>65'152'100</b>	<b>61'030'236.98</b>	<b>-4'121'863</b>

**Charges financières**

340	Charges d'intérêts	65'314'273.22	62'946'100	62'879'081.51	-67'018
341	Pertes réalisées sur PF	11'899.31	20'100	5'718.55	-14'381
342	Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	913'354.76	1'919'400	873'943.43	-1'045'457
344	Réévaluations immobilisations PF	43'825.19	0	7'940.36	7'940
349	Autres charges financières	751'067.05	2'116'800	30'077.43	-2'086'723
	<b>Total</b>	<b>67'034'419.53</b>	<b>67'002'400</b>	<b>63'796'761.28</b>	<b>-3'205'639</b>

**Attributions aux financements spéciaux et fonds**

350	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	2'346'754.19	3'890'800	2'213'341.68	-1'677'458
351	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	141'526'561.84	133'359'000	178'570'187.91	45'211'188
	<b>Total</b>	<b>143'873'316.03</b>	<b>137'249'800</b>	<b>180'783'529.59</b>	<b>43'533'730</b>

**Charges de transferts**

360	Parts de revenus destinées à des tiers	80'217'327.16	44'513'000	80'307'362.08	35'794'362
361	Dédommagements à des collectivités publiques	173'160'046.18	172'768'300	171'057'258.98	-1'711'041
362	Péréquation financière et compensation des charges	65'783'313.00	66'371'100	65'667'123.00	-703'977
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'615'377'583.52	1'640'050'900	1'593'000'382.19	-47'050'518
364	Réévaluations prêts PA	4'035'556.00	3'760'000	4'516'980.00	756'980
365	Réévaluations participations PA	4'997.50	0	0.00	0
366	Amortissements des subventions d'investissement	84'986'670.86	73'861'800	85'807'030.13	11'945'230
	<b>Total</b>	<b>2'023'565'494.22</b>	<b>2'001'325'100</b>	<b>2'000'356'136.38</b>	<b>-968'964</b>

<b>Récapitulation générale</b>		<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>Subventions redistribuées</b>					
370	Subventions redistribuées	203'122'031.60	203'563'000	208'627'082.66	5'064'083
	<b>Total</b>	<b>203'122'031.60</b>	<b>203'563'000</b>	<b>208'627'082.66</b>	<b>5'064'083</b>
<b>Charges extraordinaires</b>					
383	Amortissements supplémentaires	78'159'194.43	98'450'200	73'343'100.72	-25'107'099
387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement	14'890'771.07	25'443'200	15'959'698.04	-9'483'502
389	Attributions au capital propre	63'075'827.96	583'700	10'113'055.71	9'529'356
	<b>Total</b>	<b>156'125'793.46</b>	<b>124'477'100</b>	<b>99'415'854.47</b>	<b>-25'061'246</b>
<b>Imputations internes</b>					
390	Approvisionnement en matériel et marchandises	9'981'293.45	3'992'800	6'527'939.84	2'535'140
391	Prestations de service	27'977'845.44	32'149'400	33'691'015.40	1'541'615
392	Baux à ferme, loyers, frais d'utilisation	65'081.78	49'100	51'673.85	2'574
393	Frais administratifs et d'exploitation	404'022.04	661'700	155'479.44	-506'221
394	Intérêts et charges financières théoriques	0.00	0	4'978'323.62	4'978'324
398	Transferts	91'411'031.18	104'732'800	130'566'507.68	25'833'708
399	Autres imputations internes	124'974.80	524'800	94'929.51	-429'870
	<b>Total</b>	<b>129'964'248.69</b>	<b>142'110'600</b>	<b>176'065'869.34</b>	<b>33'955'269</b>

## Récapitulation générale

Compte 2022  
Fr.Budget 2023  
Fr.Compte 2023  
Fr.Ecart B/C  
Fr.**COMPTE DE RESULTATS****REVENUS****Revenus fiscaux**

400	Impôts directs, personnes physiques	974'807'522.08	950'820'000	994'946'197.45	44'126'197
401	Impôts directs, personnes morales	122'105'482.61	129'750'000	141'486'165.36	11'736'165
402	Autres impôts directs	294'985'844.07	209'085'400	276'990'525.19	67'905'125
403	Impôts sur la propriété et sur les charges	165'389'117.75	169'120'000	195'522'056.40	26'402'056
	<b>Total</b>	<b>1'557'287'966.51</b>	<b>1'458'775'400</b>	<b>1'608'944'944.40</b>	<b>150'169'544</b>

**Patentes et concessions**

410	Patentes	5'991'421.05	6'145'000	6'307'010.05	162'010
411	Banque nationale suisse	160'688'730.00	107'300'000	0.00	-107'300'000
412	Concessions	40'850'481.42	36'845'000	38'995'573.88	2'150'574
	<b>Total</b>	<b>207'530'632.47</b>	<b>150'290'000</b>	<b>45'302'583.93</b>	<b>-104'987'416</b>

**Taxes et redevances**

420	Taxes de compensation	2'954'344.00	3'132'000	3'042'655.50	-89'345
421	Emoluments pour actes administratifs	99'083'103.70	99'747'500	98'896'345.80	-851'154
423	Frais d'écolage et taxes de cours	8'217'843.85	8'683'900	9'427'005.00	743'105
424	Taxes d'utilisation et prestations de service	24'752'889.94	25'474'800	26'633'351.05	1'158'551
425	Recettes sur ventes	12'158'019.06	12'118'300	13'089'030.46	970'730
426	Remboursements	88'144'103.14	92'147'500	96'994'273.09	4'846'773
427	Amendes	16'033'240.71	18'025'500	17'259'878.79	-765'621
429	Autres taxes	10'917'128.17	11'249'600	13'024'583.73	1'774'984
	<b>Total</b>	<b>262'260'672.57</b>	<b>270'579'100</b>	<b>278'367'123.42</b>	<b>7'788'023</b>

**Revenus divers**

431	Transferts au compte des investissements	10'647'360.60	9'050'000	7'984'638.80	-1'065'361
432	Variations de stocks	-90'776.35	-120'000	-200'561.83	-80'562
439	Autres revenus	662'252.24	684'600	15'780'332.09	15'095'732
	<b>Total</b>	<b>11'218'836.49</b>	<b>9'614'600</b>	<b>23'564'409.06</b>	<b>13'949'809</b>

**Revenus financiers**

440	Revenus des intérêts	16'881'437.88	13'590'300	27'909'534.59	14'319'235
441	Gains réalisés PF	13'937'409.96	8'140'100	25'189'725.70	17'049'626
442	Revenus participations PF	0.00	1'000	6'093.75	5'094
445	Revenus financiers de prêts et de participations PA	232'479.34	608'200	243'798.55	-364'401
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	46'762'054.95	42'768'000	47'449'976.85	4'681'977
447	Produits des immeubles PA	15'396'097.18	14'882'600	14'818'003.99	-64'596
449	Autres revenus financiers	152'000.12	100'000	0.00	-100'000
	<b>Total</b>	<b>93'361'479.43</b>	<b>80'090'200</b>	<b>115'617'133.43</b>	<b>35'526'933</b>

**Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds**

450	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	200'728.41	0	395'948.24	395'948
451	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capital propre	110'838'565.32	151'246'900	100'730'914.37	-50'515'986
	<b>Total</b>	<b>111'039'293.73</b>	<b>151'246'900</b>	<b>101'126'862.61</b>	<b>-50'120'037</b>

<b>Récapitulation générale</b>		<b>Compte 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Compte 2023</b>	<b>Ecart B/C</b>
		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>Revenus de transferts</b>					
460	Parts à des revenus de tiers	160'274'867.86	179'906'600	169'160'420.75	-10'746'179
461	Dédommagements des collectivités locales	129'535'040.20	138'079'500	162'272'543.15	24'193'043
462	Péréquation financière et compensation des charges	801'853'075.00	846'551'000	846'550'325.00	-675
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers	589'236'319.96	593'017'200	604'752'808.19	11'735'608
469	Autres revenus de transferts	696'991.80	1'000'000	574'153.05	-425'847
	<b>Total</b>	<b>1'681'596'294.82</b>	<b>1'758'554'300</b>	<b>1'783'310'250.14</b>	<b>24'755'950</b>
<b>Subventions à redistribuer</b>					
470	Subventions à redistribuer	203'122'031.60	203'563'000	208'627'082.66	5'064'083
	<b>Total</b>	<b>203'122'031.60</b>	<b>203'563'000</b>	<b>208'627'082.66</b>	<b>5'064'083</b>
<b>Revenus extraordinaires</b>					
489	Prélèvements sur le capital propre	46'311'759.59	68'302'300	42'768'969.87	-25'533'330
	<b>Total</b>	<b>46'311'759.59</b>	<b>68'302'300</b>	<b>42'768'969.87</b>	<b>-25'533'330</b>
<b>Imputations internes</b>					
490	Approvisionnement en matériel et marchandises	9'981'293.45	3'992'800	6'527'939.84	2'535'140
491	Prestations de service	27'977'845.44	32'149'400	33'691'015.40	1'541'615
492	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	65'081.78	49'100	51'673.85	2'574
493	Frais administratifs et d'exploitation	404'022.04	661'700	155'479.44	-506'221
494	Intérêts et charges financières théoriques	0.00	0	4'978'323.62	4'978'324
498	Transferts	91'411'031.18	104'732'800	130'566'507.68	25'833'708
499	Autres imputations internes	124'974.80	524'800	94'929.51	-429'870
	<b>Total</b>	<b>129'964'248.69</b>	<b>142'110'600</b>	<b>176'065'869.34</b>	<b>33'955'269</b>

## Récapitulation générale

Compte 2022  
Fr.Budget 2023  
Fr.Compte 2023  
Fr.Ecart B/C  
Fr.**COMPTE DES INVESTISSEMENTS****DEPENSES****Immobilisations corporelles**

500	Terrains	0.00	10'000'000	0.00	-10'000'000
501	Routes et voies de communication	214'088'545.77	234'111'000	200'583'714.37	-33'527'286
502	Aménagements des cours d'eau	14'353'516.05	28'267'100	12'587'400.04	-15'679'700
504	Bâtiments	18'262'099.52	15'985'400	15'054'113.96	-931'286
506	Biens meubles	3'846'828.85	7'239'000	6'399'171.05	-839'829
509	Autres immobilisations corporelles	1'874'606.97	5'230'400	5'822'652.07	592'252
	<b>Total</b>	<b>252'425'597.16</b>	<b>300'832'900</b>	<b>240'447'051.49</b>	<b>-60'385'849</b>

**Immobilisations incorporelles**

520	Logiciels	1'479'288.83	4'215'300	2'800'417.09	-1'414'883
529	Autres immobilisations incorporelles	10'165'957.38	14'424'600	11'760'467.42	-2'664'133
	<b>Total</b>	<b>11'645'246.21</b>	<b>18'639'900</b>	<b>14'560'884.51</b>	<b>-4'079'015</b>

**Prêts**

541	Cantons et concordats	357'844.00	235'700	170'268.00	-65'432
542	Communes et associations intercommunales	438'600.00	2'774'800	3'104'940.00	330'140
544	Entreprises publiques	-2'000'000.00	0	0.00	0
545	Entreprises privées	30'899'805.00	46'899'300	21'757'705.00	-25'141'595
546	Organisations privées à but non lucratif	3'800'000.00	200'000	630'000.00	430'000
547	Ménages privés	2'390'829.00	3'600'000	2'295'902.00	-1'304'098
	<b>Total</b>	<b>35'887'078.00</b>	<b>53'709'800</b>	<b>27'958'815.00</b>	<b>-25'750'985</b>

**Participations et capital social**

555	Entreprises privées	1'000.00	0	0.00	0
	<b>Total</b>	<b>1'000.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>

**Propres subventions d'investissement**

560	Confédération	22'444'330.00	23'798'900	25'957'847.90	2'158'948
561	Cantons et concordats	0.00	0	35'019.60	35'020
562	Communes et associations intercommunales	78'041'905.30	88'268'900	81'810'140.12	-6'458'760
564	Entreprises publiques	8'677'980.67	10'096'400	7'663'870.09	-2'432'530
565	Entreprises privées	34'553'338.29	29'586'000	24'274'746.20	-5'311'254
566	Organisations privées à but non lucratif	10'973'260.14	10'202'900	8'037'600.37	-2'165'300
567	Ménages privés	16'389'060.55	29'188'800	24'282'531.00	-4'906'269
	<b>Total</b>	<b>171'079'874.95</b>	<b>191'141'900</b>	<b>172'061'755.28</b>	<b>-19'080'145</b>

**Subventions d'investissement redistribuées**

572	Communes et associations intercommunales	7'387'443.75	15'336'800	8'707'040.85	-6'629'759
575	Entreprises privées	5'235'035.00	3'663'200	3'011'550.00	-651'650
	<b>Total</b>	<b>12'622'478.75</b>	<b>19'000'000</b>	<b>11'718'590.85</b>	<b>-7'281'409</b>

## Récapitulation générale

Compte 2022  
Fr.Budget 2023  
Fr.Compte 2023  
Fr.Ecart B/C  
Fr.**COMPTE DES INVESTISSEMENTS****RECETTES****Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF**

600	Transferts de terrains	7'318.00	0	2'309'619.50	2'309'620
604	Transferts de bâtiments	102'648.00	0	626'128.00	626'128
	<b>Total</b>	<b>109'966.00</b>	<b>0</b>	<b>2'935'747.50</b>	<b>2'935'748</b>

**Subventions d'investissement acquises**

630	Confédération	181'329'207.51	210'948'800	173'922'970.32	-37'025'830
631	Cantons et concordats	317'122.05	385'000	297'193.90	-87'806
632	Communes et associations intercommunales	20'721'048.14	22'696'500	20'234'768.52	-2'461'731
635	Entreprises privées	6'878'017.61	4'749'200	4'887'841.08	138'641
636	Organisations privées à but non lucratif	370'960.20	400'000	473'661.95	73'662
	<b>Total</b>	<b>209'616'355.51</b>	<b>239'179'500</b>	<b>199'816'435.77</b>	<b>-39'363'064</b>

**Remboursements de prêts**

641	Cantons et concordats	123'000.00	0	0.00	0
642	Communes et associations intercommunales	2'116'382.00	2'149'600	1'992'586.00	-157'014
644	Entreprises publiques	541'535.00	391'600	509'107.00	117'507
645	Entreprises privées	26'404'712.10	25'549'400	26'191'766.35	642'366
646	Organisations privées à but non lucratif	1'967'955.00	2'042'000	2'275'055.00	233'055
647	Ménages privés	3'085'965.17	4'002'100	2'944'882.15	-1'057'218
	<b>Total</b>	<b>34'239'549.27</b>	<b>34'134'700</b>	<b>33'913'396.50</b>	<b>-221'304</b>

**Transferts de participations**

655	Entreprises privées	500.50	0	2.00	2
658	Etranger	1.00	0	0.00	0
	<b>Total</b>	<b>501.50</b>	<b>0</b>	<b>2.00</b>	<b>2</b>

**Remboursements de propres subventions d'investissement**

662	Communes et associations intercommunales	299'172.65	327'000	334'822.55	7'823
665	Entreprises privées	6'000.00	15'000	3'600.00	-11'400
667	Ménages	425'744.00	390'000	413'622.00	23'622
	<b>Total</b>	<b>730'916.65</b>	<b>732'000</b>	<b>752'044.55</b>	<b>20'045</b>

**Subventions d'investissement à redistribuer**

670	Confédération	12'622'478.75	19'000'000	11'718'590.85	-7'281'409
	<b>Total</b>	<b>12'622'478.75</b>	<b>19'000'000</b>	<b>11'718'590.85</b>	<b>-7'281'409</b>

**Report au bilan**

690	Report au bilan	226'341'507.39	290'278'300	217'610'879.96	-72'667'420
	<b>Total</b>	<b>226'341'507.39</b>	<b>290'278'300</b>	<b>217'610'879.96</b>	<b>-72'667'420</b>





**Fonds FIGI**





## Bilan, comptes et annexes



## Bilan du Fonds FIGI

en francs suisses	31.12.2022	31.12.2023	Ecart
<b>10 Patrimoine financier (PF)</b>	<b>81'661'766.18</b>	<b>42'991'946.44</b>	<b>-38'669'819.74</b>
101 Créances	258'126.35	19'137'129.14	18'879'002.79
104 Actifs de régularisation	68'103'464.00	10'761'382.95	-57'342'081.05
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	1'211'937.33	1'005'195.85	-206'741.48
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF	12'088'238.50	12'088'238.50	-
<b>14 Patrimoine administratif (PA)</b>	<b>146'163'279.82</b>	<b>218'849'929.14</b>	<b>72'686'649.32</b>
140 Immobilisations corporelles PA	145'805'659.67	218'671'118.99	72'865'459.32
142 Immobilisations incorporelles PA	357'620.15	178'810.15	-178'810.00
<b>Total de l'actif</b>	<b>227'825'046.00</b>	<b>261'841'875.58</b>	<b>34'016'829.58</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>214'196'381.53</b>	<b>253'138'393.63</b>	<b>38'942'012.10</b>
200 Engagements courants	53'578'898.35	13'437'215.09	-40'141'683.26
204 Passifs de régularisation	14'454'203.36	20'851'249.40	6'397'046.04
206 Engagements financiers à long terme	146'163'279.82	218'849'929.14	72'686'649.32
<b>29 Capital propre</b>	<b>13'628'664.47</b>	<b>8'703'481.95</b>	<b>-4'925'182.52</b>
299 Excédent ou découvert du bilan	13'628'664.47	8'703'481.95	-4'925'182.52
<b>Total du passif</b>	<b>227'825'046.00</b>	<b>261'841'875.58</b>	<b>34'016'829.58</b>

## Compte de résultats du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart 2023-B23
Charges d'exploitation	68'689'967.96	79'842'400.00	83'898'209.06	4'055'809.06
31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.	67'309'388.96	77'378'200.00	82'076'414.06	4'698'214.06
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'380'579.00	2'464'200.00	1'821'795.00	-642'405.00
Revenus d'exploitation	65'535'969.56	71'903'900.00	72'610'989.50	707'089.50
42 Taxes et redevances	34'309'182.76	37'710'300.00	38'678'298.95	967'998.95
43 Revenus divers	31'475'691.00	34'190'100.00	33'836'069.60	-354'030.40
46 Revenus de transferts	-248'904.20	3'500.00	96'620.95	93'120.95
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-3'153'998.40</b>	<b>-7'938'500.00</b>	<b>-11'287'219.56</b>	<b>-3'348'719.56</b>
Résultat financier	3'412'709.89	2'092'400.00	6'362'037.04	4'269'637.04
34 Charges financières	614'772.44	943'100.00	1'111'364.70	168'264.70
44 Revenus financiers	4'027'482.33	3'035'500.00	7'473'401.74	4'437'901.74
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>258'711.49</b>	<b>-5'846'100.00</b>	<b>-4'925'182.52</b>	<b>920'917.48</b>
Résultat extraordinaire	-	-	-	-
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>258'711.49</b>	<b>-5'846'100.00</b>	<b>-4'925'182.52</b>	<b>920'917.48</b>

## Compte des investissements du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart 2023-B23
<b>5 Dépenses</b>	<b>70'319'189.21</b>	<b>102'700'000.00</b>	<b>91'101'790.52</b>	<b>-11'598'209.48</b>
50 Immobilisations corporelles	70'319'189.21	102'700'000.00	91'101'790.52	-11'598'209.48
<b>6 Recettes</b>	<b>11'305'629.25</b>	<b>17'366'400.00</b>	<b>16'593'346.20</b>	<b>-773'053.80</b>
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	-	-	397'589.45	397'589.45
63 Subventions d'investissement acquises	11'305'629.25	17'366'400.00	16'195'756.75	-1'170'643.25
<b>Investissements nets</b>	<b>59'013'559.96</b>	<b>85'333'600.00</b>	<b>74'508'444.32</b>	<b>-10'825'155.68</b>

## Compte de financement du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart 2023-B23
<b>Compte de résultats</b>				
Charges	69'304'740.40	80'785'500.00	85'009'573.76	4'224'073.76
Revenus	69'563'451.89	74'939'400.00	80'084'391.24	5'144'991.24
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>258'711.49</b>	<b>-5'846'100.00</b>	<b>-4'925'182.52</b>	<b>920'917.48</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	70'319'189.21	102'700'000.00	91'101'790.52	-11'598'209.48
Recettes	11'305'629.25	17'366'400.00	16'593'346.20	-773'053.80
<b>Investissements nets</b>	<b>59'013'559.96</b>	<b>85'333'600.00</b>	<b>74'508'444.32</b>	<b>-10'825'155.68</b>
<b>Compte de financement</b>				
Total du compte de résultats	258'711.49	-5'846'100.00	-4'925'182.52	920'917.48
Amortissements et réévaluations	1'380'579.00	2'464'200.00	1'821'795.00	-642'405.00
Investissements nets	-59'013'559.96	-85'333'600.00	-74'508'444.32	10'825'155.68
<b>Excédent (+) / Insuffisance (-) de financement</b>	<b>-57'374'269.47</b>	<b>-88'715'500.00</b>	<b>-77'611'831.84</b>	<b>11'103'668.16</b>

## Explicatifs concernant le Fonds FIGI

---

### 1. Base légale

---

L'établissement du compte du Fonds FIGI se base sur l'article 6 de la loi sur le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI) du 17.05.2018.

La loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) est applicable à titre subsidiaire.

### 2. Principes MCH2 appliqués

---

Le compte se base sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation. Les divergences à ces recommandations pour l'année publiée doivent être indiquées dans l'annexe au compte.

### 3. Divergences

---

#### 3.1 Divergences de la LGCAF et du MCH2

L'article 15b de la LGCAF ainsi que la recommandation n° 14 du MCH2 stipulent, qu'un tableau des flux de trésorerie doit être établi et publié. Etant donné que le Fonds FIGI ne dispose pas de liquidités, il est renoncé à la publication du tableau des flux de trésorerie.

#### 3.2 Divergences du MCH2

L'amortissement comptable ordinaire d'un bien du patrimoine administratif se calcule en général soit sur la valeur d'acquisition, soit sur le total des dépenses au 31 décembre de l'année concernée. Etant donné que les amortissements sont refacturés aux Services utilisateurs, ils sont calculés sur la base de la valeur de l'investissement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée durant la phase de la mise en service et du décompte définitif du bien.

La nature de la dépense doit être prise en compte pour décider d'inscrire ou pas l'immobilisation à l'actif. Les coûts de rénovation et d'assainissement des bâtiments sont comptabilisés généralement dans le compte de résultats sauf lorsqu'il y a un changement d'affectation ou lors d'une importante transformation des volumes.

### 4. Principes de tenue des comptes

---

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'exhaustivité, de la véracité, de la ponctualité et de la traçabilité.

### 5. Principes de présentation des comptes

---

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables.

Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et ceux du compte des investissements figurent dans le message du Conseil d'Etat. Il en va de même pour certains éléments de l'exercice sous revue expliqués dans la présente brochure, sous la partie traitant du mandat de prestations politique du Fonds FIGI.

## 6. Principes d'évaluation du bilan

### 6.1. Actif

#### 6.1.1. Patrimoine financier (PF)

##### Créances

Les créances à court terme comprennent toutes les créances envers des tiers facturées et qui sont impayées, ainsi que le compte courant entre l'Etat du Valais et le Fonds FIGI dont le solde s'élève à Fr. 19'125'882.64 au 31.12.2023.

##### Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

##### Marchandises, fournitures et travaux en cours

Les articles de commerce, les matières premières et auxiliaires, les produits semi-finis et finis, et les travaux en cours sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

#### 6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Le patrimoine administratif du Fonds FIGI se présente de la manière suivante dans le tableau des immobilisations :

en francs suisses	Investissements sans amortissements			Amortissements			Investissements après amortissements	
	cumulés au 31.12.2022	2023	Mise en service 2023	cumulés au 31.12.2022	Taux	2023	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023
<b>Immobilisations corporelles</b>								
1400 - Terrains	4'901'216	3'535'600	-	-	0%	-	4'901'216	8'436'816
1404 - Bâtiments <sup>1</sup>	51'490'049	-	43'095'071	1'748'560	2.5%	1'642'985	49'741'489	91'193'575
1407 - Installations en construction	91'162'955	70'972'844	-43'095'071	-	0%	-	91'162'955	119'040'728
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
1429 - Autres Immobilisations incorporelles	894'047	-	-	536'427	20%	178'810	357'620	178'810
<b>Total des immobilisations</b>	<b>148'448'267</b>	<b>74'508'444</b>	<b>-</b>	<b>2'284'987</b>		<b>1'821'795</b>	<b>146'163'280</b>	<b>218'849'929</b>

<sup>1</sup> Selon la DCE du 22.12.2021, les bâtiments gérés par le Fonds FIGI ont été repris au 01.01.2022 avec une valeur comptable à Fr. 1.00 par objet (soit pour un montant total de Fr. 328.00). Les valeurs résiduelles continuent d'être amorties dans les comptes de l'Etat du Valais.

Les amortissements sont comptabilisés lors de la mise en service de l'objet (méthode linéaire sur 40 ans) et les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire sur 5 ans.

## 6.2. Passif

### 6.2.1. Capitaux de tiers

#### Engagement courants

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

#### Engagements financiers à long terme

Selon l'article 10 de la loi sur le Fonds FIGI, les emprunts sont à contracter auprès de l'Etat et peuvent atteindre au maximum 500 millions de francs. Le montant de l'emprunt correspond au total des immobilisations.

La situation au 31.12.2023 est la suivante :

<b>Emprunt au 31.12.2022</b>	<b>146'163'279.82</b>
Investissements nets	74'508'444.32
Amortissements	1'821'795.00
<b>Emprunt au 31.12.2023</b>	<b>218'849'929.14</b>

### 6.2.2. Capital propre

Apport initial de l'Etat du Valais	10'000'000.00
Résultats reportés	3'628'664.47
<b>Capital propre au 31.12.2022</b>	<b>13'628'664.47</b>
Total du compte de résultats	-4'925'182.52
<b>Capital propre au 31.12.2023</b>	<b>8'703'481.95</b>

## 7. Crédits d'engagement

La totalité des crédits d'engagement du Fonds FIGI sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

en francs suisses	Crédits d'engagement décidés		Crédits d'engagement réalisés		Soldes des crédits d'engagement	Montants nets payés par FIGI	Soldes nets à charge de FIGI
	Crédits d'engagement	Parts nettes à charge du Canton	Paiements années précédentes	Paiements de l'année			
<b>Bâtiments décidés avant LFIGI</b>							
Reprise bilan Etat	-	-	328.00	-	-	324.00	-
ECCG Construction Sierre	49'745'000.00	44'029'800.00	48'994'163.50	-	-	9'385'670.40	-
EPTM Ateliers-école Sion	24'750'000.00	22'500'000.00	24'909'589.00	-	-	480'299.49	-
Terrain HES-SO Loèche-les-Bains	1'503'600.00	619'500.00	1'503'600.00	-	-	619'500.00	-
Terrain centre d'entretien Sierre	1'058'488.00	1'058'488.00	1'022'649.50	3'200.00	-	1'025'849.50	-
Transformation palais justice Sion	5'046'000.00	4'996'000.00	5'013'911.30	-	-	4'705'181.10	-
Etudes diverses et digitalisation	-	-	1'891'469.74	-	-	894'047.15	-
<b>Crédits d'engagements avant LFIGI</b>	<b>82'103'088.00</b>	<b>73'203'788.00</b>	<b>83'335'711.04</b>	<b>3'200.00</b>	-	<b>17'110'871.64</b>	-
<b>Bâtiments décidés depuis LFIGI</b>							
Collège Brigue Singesaal	1'425'000.00	1'425'000.00	1'459'985.85	-	-	1'459'985.85	-
Centre de contrôle véhicules Sion	23'969'000.00	23'969'000.00	23'840'955.70	91'308.50	36'735.80	23'572'412.00	36'735.80
Bâtiment cellulaire Crêtelongue Granges	48'003'900.00	31'778'200.00	35'850'880.97	10'213'987.79	1'939'031.24	29'988'922.06	1'053'234.84
Terrain HES-SO Sion	1'138'000.00	1'138'000.00	1'142'839.65	-	-	1'142'839.65	-
ES Santé bâtiment Les Marmettes Monthey	2'000'000.00	2'000'000.00	1'288'750.15	-	-	1'159'875.15	-
Bâtiment administratif Sierre	2'000'000.00	2'000'000.00	397'585.45	-	-	-	-
Ecole professionnelle Viège	17'750'600.00	15'975'540.00	8'262'210.65	7'951'853.85	1'536'535.50	14'592'658.05	1'382'881.95
Centrale chauffage Brigue	24'662'965.00	19'938'113.00	1'706'447.90	726'273.60	22'230'243.50	1'846'787.45	18'091'325.55
Centre de compétences mutualisé ETERPYS Conthey	24'630'200.00	24'630'200.00	1'481'716.50	2'675'933.80	20'472'549.70	4'157'650.30	20'472'549.70
Pôle muséal Sion et restauration ancien pénitencier	570'000.00	570'000.00	138'668.57	19'405.35	411'926.08	158'073.92	411'926.08
Centre Indivis Police Charrat	2'197'000.00	2'197'000.00	-	-	2'197'000.00	-	2'197'000.00
Centrale d'alarme Sierre	52'933'100.00	52'933'100.00	12'258'304.36	4'882'651.50	35'792'144.14	16'844'567.71	35'792'144.14
Modernisation La Castalie Monthey	85'888'000.00	85'888'000.00	22'088'239.90	12'847'680.05	50'952'080.05	34'935'919.95	50'952'080.05
Halle machines Grand Brûlé Leytron	2'023'253.00	2'023'253.00	1'817'605.80	74'996.85	130'650.35	1'892'602.65	130'650.35
Bâtiment CFF douane Brigue	550'000.00	550'000.00	553'864.30	-	-	553'864.30	-
Extension prison des Iles Sion	16'342'600.00	11'542'600.00	5'962'672.70	5'172'998.30	5'206'929.00	7'554'439.20	3'988'160.80
Nouveau collège Sion	95'392'900.00	85'454'010.00	12'780'157.93	14'522'838.58	68'089'903.49	24'573'293.11	60'880'716.89
Installation de tir indoor Sion	36'175'900.00	11'687'900.00	3'435'325.35	12'505'141.35	20'235'433.30	5'122'794.20	6'565'105.80
OMS combles 3ème étape Brigue	3'000'000.00	3'000'000.00	3'333'333.35	11'916.65	-	3'010'725.00	-
Ateliers Crêtelongue Granges	17'297'300.00	11'768'950.00	802'769.40	9'485.45	16'485'045.15	552'333.30	11'216'616.70
Terrain Fondation Valais de Cœur Martigny	2'100'000.00	2'100'000.00	2'116'226.40	-	-	2'116'226.40	-
Bâtiment administratif Viège	2'560'000.00	1'980'000.00	2'259'607.30	20'491.55	279'901.15	1'699'506.90	280'493.10
Dépôt Les Haudères/Evolène	3'000'000.00	3'000'000.00	304'823.95	173'419.60	2'521'756.45	478'243.55	2'521'756.45
HEMU Valais-Wallis pôle musical Sion	5'794'992.00	5'232'371.00	-	2'063'000.00	3'731'992.00	1'862'682.70	3'369'688.30
Collège St-Maurice	11'240'000.00	10'116'000.00	10'357'084.80	563'596.50	319'318.70	9'828'613.15	287'386.85
Bâtiment administratif Les Marmettes	180'000.00	180'000.00	181'664.35	-	-	181'664.35	-
Centre logistique Ronquoz Sion	3'500'000.00	3'500'000.00	21'609.30	175'313.75	3'303'076.95	196'923.05	3'303'076.95
Terrain bâtiment administratif Monthey	1'200'000.00	1'200'000.00	-	-	-	-	-
Manufacture des Iles Sion	7'418'000.00	7'418'000.00	-	7'441'651.50	-	7'441'651.50	-
Achat Gästehaus St. Ursula Brigue	4'928'150.00	4'928'150.00	-	4'944'327.50	-	4'944'327.50	-
Ecole La Cordée Castalie Monthey	750'000.00	750'000.00	-	134'098.85	615'901.15	134'098.85	615'901.15
Dépôt Orsières	3'200'000.00	3'200'000.00	-	-	3'200'000.00	-	3'200'000.00
Collège St-Maurice Zone sportive	525'000.00	472'500.00	-	340'619.65	184'380.35	306'557.70	165'942.30
Dépôt Niedergesteln	300'000.00	300'000.00	-	-	300'000.00	-	300'000.00
Terrain Gästehaus St. Ursula Brigue	1'071'850.00	1'071'850.00	-	1'071'850.00	-	1'071'850.00	-
Terrain Manufacture des Iles Sion	782'000.00	782'000.00	-	782'000.00	-	782'000.00	-
Terrain Viège	1'681'750.00	1'681'750.00	-	1'681'750.00	-	1'681'750.00	-
<b>Crédits d'engagements FIGI</b>	<b>508'181'460.00</b>	<b>438'381'487.00</b>	<b>153'843'330.58</b>	<b>91'098'590.52</b>	<b>260'172'534.05</b>	<b>205'845'839.50</b>	<b>227'215'373.75</b>
<b>Total</b>	<b>590'284'548.00</b>	<b>511'585'275.00</b>	<b>237'179'041.62</b>	<b>91'101'790.52</b>	<b>260'172'534.05</b>	<b>222'956'711.14</b>	<b>227'215'373.75</b>
					Amortissements	4'106'782.00	
					<b>Engagements nets FIGI au 31.12</b>	<b>218'849'929.14</b>	

<sup>1</sup> Les paiements effectués avant l'année 2019 ont été faits par l'Etat du Valais.

## 8. Valeurs comptables des immobilisations gérées par le Fonds FIGI

en francs suisses	Comptabilité Fonds FIGI		Comptabilité Etat du Valais		Total	
	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023
<b><u>Patrimoine financier (PF)</u></b>						
1080 - Terrains PF	7'568'693	7'568'693	-	-	<b>7'568'693</b>	<b>7'568'693</b>
1084 - Bâtiments PF	4'519'546	4'519'546	-	-	<b>4'519'546</b>	<b>4'519'546</b>
<b><u>Patrimoine administratif (PA)</u></b>						
1400 - Terrains PA	4'901'216	8'436'816	9'014'187	6'704'568	<b>13'915'403</b>	<b>15'141'383</b>
1404 - Bâtiments PA <sup>1</sup>	49'741'489	91'193'575	179'846'027	163'994'032	<b>229'587'516</b>	<b>255'187'607</b>
1407 - Installations en construction PA	91'162'955	119'040'728	-	-	<b>91'162'955</b>	<b>119'040'728</b>

<sup>1</sup> Selon la DCE du 22.12.2021, les bâtiments gérés par le Fonds FIGI ont été repris au 01.01.2022 avec une valeur comptable à Fr. 1.00 par objet (soit pour un montant total de Fr. 328.00). Les valeurs résiduelles continuent d'être amorties dans les comptes de l'Etat du Valais.



Mandat de prestations politique



## FONDS FIGI

OP 1  
Assurer l'organisation et le  
financement de la politique  
immobilière de l'Etat du Valais  
B23 88'715'500 net  
C23 77'611'831.84 net

GP 11  
Gestion du Fonds FIGI  
B23 88'715'500 net  
C23 77'611'831.84 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Ecart B/C
<b>3 Charges</b>	<b>69'127'400.65</b>	<b>79'578'600</b>	<b>84'163'423.41</b>	<b>4'584'823</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	67'309'388.96	77'378'200	82'076'414.06	4'698'214
34 Charges financières	614'772.44	943'100	1'111'364.70	168'265
39 Imputations internes	1'203'239.25	1'257'300	975'644.65	-281'655
<b>4 Revenus</b>	<b>70'766'691.14</b>	<b>76'196'700</b>	<b>81'060'035.89</b>	<b>4'863'336</b>
42 Taxes et redevances	34'309'182.76	37'710'300	38'678'298.95	967'999
43 Revenus divers	31'475'691.00	34'190'100	33'836'069.60	-354'030
44 Revenus financiers	4'027'482.33	3'035'500	7'473'401.74	4'437'902
46 Revenus de transferts	-248'904.20	3'500	96'620.95	93'121
49 Imputations internes	1'203'239.25	1'257'300	975'644.65	-281'655
<b>Excédent de charges</b>	<b>-1'639'290.49</b>	<b>3'381'900</b>	<b>3'103'387.52</b>	<b>-278'512</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>70'319'189.21</b>	<b>102'700'000</b>	<b>91'101'790.52</b>	<b>-11'598'209</b>
50 Immobilisations corporelles	70'319'189.21	102'700'000	91'101'790.52	-11'598'209
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>11'305'629.25</b>	<b>17'366'400</b>	<b>16'593'346.20</b>	<b>-773'054</b>
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	0.00	0	397'589.45	397'589
63 Subventions d'investissement acquises	11'305'629.25	17'366'400	16'195'756.75	-1'170'643
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>59'013'559.96</b>	<b>85'333'600</b>	<b>74'508'444.32</b>	<b>-10'825'156</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>57'374'269.47</b>	<b>88'715'500</b>	<b>77'611'831.84</b>	<b>-11'103'668</b>

**FONDS FIGI****Explication des écarts financiers**

- 31 : Augmentation des dépenses suivantes:  
 + 210'000 pour les fournitures d'entretien d'immeubles  
 + 280'000 pour les machines, les véhicules et le mobilier  
 + 590'000 pour l'énergie (électricité, gaz, mazout)  
 + 740'000 pour les frais du SIP (salaires et divers frais)  
 + 210'000 pour les impôts et taxes  
 + 3'180'000 pour les assainissements et les rénovations des immeubles  
 + 170'000 pour les loyers  
 Baisse des frais de développement IT de 290'000 et des frais d'honoraires de 390'000
- 34 : Intérêts sur prêts facturés par l'ACF moins élevés que prévus (-142'000)  
 Travaux d'entretien du patrimoine financier plus élevés que prévus (+52'000)  
 Amortissement des frais d'études sur le terrain de Sierre qui est au PF (+258'000)
- 42 : Augmentation de la facturation des charges suite à de nouveaux bâtiments (SAS, Gästehaus, Manufacture, etc.)  
 Diminution de la facturation des charges suite au report de la mise en service de bâtiments (LMC, Crêtelongue, etc.)
- 43 : Augmentation de la facturation des indemnités d'utilisation des nouveaux bâtiments (SAS, Gästehaus, Manufacture)  
 Diminution de la facturation des indemnités d'utilisation, des amortissements et des intérêts suite au report de la mise en service de bâtiments (LMC, Crêtelongue, etc.)
- 44 : Ventes de 4 parcelles à Sion, Vouvry, Collombey et Bourg-St-Pierre
- 46 : Subventions des communes pour les travaux d'entretien (non budgétisé)
- 50 : Retard dans la réalisation de certains objets (Etherpys, Centrale 144)  
 Projet reporté (Ateliers de Crêtelongue)
- 60 : Transfert des frais d'honoraires du bâtiment administratif de Sierre suite à la vente du terrain au CFF
- 63 : Baisse des recettes en lien avec la baisse des investissements

**OBJECTIF POLITIQUE****Assurer l'organisation et le financement de la politique immobilière de l'Etat du Valais****Sous-objectifs politiques**

- 1 Administrer le Fonds FIGI
- 2 Assurer la mise à disposition d'immeubles pour l'Administration cantonale et promouvoir une architecture exemplaire et durable
- 3 Assurer l'exemplarité du parc immobilier de l'Etat du Valais
- 4 Assurer l'adaptation et l'entretien du parc immobilier de l'Etat [Agenda 2030, PIP]
- 5 Respecter la loi FIGI en privilégiant la propriété en lieu et place de la location

## FONDS FIGI

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Certification ISO 9001 : 2015 et 14001 : 2015	31.12.23		● Certification ISO reportée en 2025 suite à un manque de ressources
	2 Implémentation d'un outil-métier informant sur l'état de vétusté et l'état énergétique du parc immobilier	31.12.23	31.12.23	■ Outil métier implémenté au sein du service
<i>ad2</i>	3 Présentation du dossier au Grand Conseil : Construction d'un bâtiment administratif, Viège	30.06.23		● Report de la présentation du dossier au GC
	4 Présentation du dossier au Grand Conseil : Transformation du Collège de St-Maurice	31.12.23		● Report de la présentation du dossier au GC par manque de financement
	5 Construction : Pénitencier de Crêtelongue, Granges	31.12.23	30.09.23	■ Mise en service en septembre 2023
	6 Extension et transformation : Ecole professionnelle, Viège	31.07.24		■ Mise en service prévue en août 2024
	7 Construction : Centrale d'engagement 112-117-118-144, Sierre	31.12.24		▲ Mise en service prévue en avril 2025
	8 Extension : Prison des Îles, Sion	31.12.24		■ Avancement des travaux selon planning
	9 Construction : Installation de tirs indoor, Sion	31.12.24		■ Avancement des travaux selon planning
	10 Construction : Ateliers du pénitencier de Crêtelongue, Granges	31.12.24		● Report des travaux afin de trouver des solutions plus économiques
	11 Construction : Centre Etherpys, Conthey	31.12.25		■ Avancement des travaux selon planning
	12 Modernisation et extension : La Castalie, Monthey	31.12.25		■ Avancement des travaux selon planning
	13 Construction : Nouveau collège, Sion	31.07.26		■ Avancement des travaux selon planning
	14 Promotion de l'utilisation de matériaux de construction recyclés dans les rénovations et nouvelles constructions de l'Etat.	31.12.23	31.12.23	■ Intégration de ces notions dans les appels d'offres et sensibilisation des mandataires. Principe de durabilité introduit dans l'accord intercantonal sur les marchés publics
	15 Promotion de l'utilisation de matériaux de construction locaux dans les rénovations et nouvelles constructions de l'Etat.	31.12.23	31.12.23	■ Intégration de ces notions dans les appels d'offres et sensibilisation des mandataires en cours. Principe de durabilité introduit dans l'accord intercantonal sur les marchés publics
<i>ad3</i>	16 Mise en place d'un système de monitoring énergétique	31.12.23		▲ Retard dans l'installation des smart compteurs
	17 Installation de panneaux solaires pour une puissance totale de 10 MW	31.12.26		▲ L'installation des panneaux solaires sur les toits existants prend du temps et des ressources financières car nous devons souvent refaire les toitures
<i>ad4</i>	18 Mise aux normes et transformation : Oberwalliser Mittelschule St. Ursula (OMS), Brigue	31.12.24		■ Avancement des travaux selon planning
	19 Mise aux normes et transformation : Palais du Gouvernement, Sion	31.12.25		■ Avancement des travaux selon planning
	20 Mise aux normes et transformation : Collège de Brigue, Brigue	31.12.26		▲ Retard dans l'avancement des travaux
<i>ad5</i>	21 Construire des bâtiments administratifs afin de diminuer les surfaces louées	31.12.27		▲ Uniquement la construction du bâtiment administratif de Viège est prévue dans les 500 millions.

## FONDS FIGI

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre d'audits internes par année	2	0	● Aucun audit réalisé vu que la certification ISO n'est pas effective.
ad2	2 Nombre d'objets présentés à l'approbation du Grand Conseil	3	1	▲ Présentation du Pôle musical à Sion. Report du dossier bâtiment administratif de Viège et du dossier Collège de St-Maurice
	3 Respect des coûts	90%	90%	■ Forte inflation des coûts de construction
	4 Respect des délais	75%	80%	■ Retards isolés consécutifs à des procédures ou à des difficultés dans l'approvisionnement.
	5 Etat d'avancement de la construction des installations de tir indoor, Sion	50%	48%	■
	6 Etat d'avancement de la construction du Centre Etherpys, Conthey	35%	13%	▲ Retard dans l'avancement des travaux
	7 Etat d'avancement de la construction du nouveau collège, Sion	30%	26%	■
	8 Pourcentage de béton recyclé RC-C ou RC-M selon SIA 2030 dans les nouvelles constructions.	10%	10%	■ Intégration de ce composant (<15%) dans les bétons ordinaires. Recommandations inscrites dans les soumissions de béton armé.
	9 Pourcentage de matériaux pierreux, hors spécialités, provenant d'un rayon inférieur à 70km	60%	50%	▲ Recommandations inscrites dans les soumissions de béton armé. La traçabilité de l'origine des graviers est difficile.
	10 Etat d'avancement de la modernisation et extension de La Castalie, Monthey	40%	40%	■
	11 Pourcentage de bois labellisé Bois Suisse utilisé dans les nouvelles constructions en bois de l'Etat.	10%	0%	▲ Plusieurs objets en cours d'étude (phase de planification)
	12 Etat d'avancement de l'extension et transformation de l'école professionnelle, Viège	70%	72%	■
	13 Etat d'avancement de la construction du Pénitencier de Crêtelongue, Granges	100%	100%	■
	14 Etat d'avancement de la construction de la centrale d'engagement 112-117-118-144, Sierre	55%	27%	▲ Retard dans l'avancement des travaux
	15 Etat d'avancement de l'extension de la prison des îles, Sion	85%	68%	▲ Retard dans l'avancement des travaux
	16 Etat d'avancement de la construction des ateliers du pénitencier de Crêtelongue, Granges	45%	5%	● Report des travaux afin de trouver des solutions plus économiques
ad3	17 Indice moyen de consommation énergétique (nouvelle échelle dès 2022)	98	98	■ Diminution de la consommation d'énergie due à diverses mesures d'assainissement et de rénovation concernant l'enveloppe du bâtiment
	18 Indice moyen de production de gaz à effet de serre lié à la consommation d'énergie des bâtiments en [kg/m2] selon la norme SIA 2031: 2016 (Une valeur sera transmise lors de la mise en place de l'outil stratégique)	↘	↘	■ Lors des rénovations nous remplaçons systématiquement les chaudières à gaz et à mazout par des pompes à chaleurs ou des chaudières à bois. Nous nous connectons aussi aux CAD.
	19 Panneaux photovoltaïques : surface posée en m2 (m2 cumulés avec objectif à 50'000 m2)	20'000	10'250	▲ D'importantes installations PV seront prévues en 2024 et 2025 si le budget nous le permet
ad4	20 Indice de l'état de vétusté des bâtiments (ex. Indice Schröder)	71.3	71.3	■ Assainissement et rénovation de bâtiments existants. Mise en service de nouveaux bâtiments
ad5	21 Nombre de surfaces louées en m2	75'000	77'000	▲ Salles de classes supplémentaires non prévues comme l'Ecole AMAD à Sion et celles pour les réfugiés supplémentaires

## FONDS FIGI

### Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2023
<b>GP11 Gestion du Fonds FIGI</b>	<b>175'265'213.93</b>	<b>97'653'382.09</b>	<b>77'611'831.84</b>
P1101 Centre de compétence	796'834.65	975'644.65	-178'810.00
310 Charges de matières et de marchandises	26'272.65		26'272.65
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	146'295.65		146'295.65
313 Prestations de service et honoraires	513'982.51		513'982.51
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	110'283.84		110'283.84
491 Prestations de service		975'644.65	-975'644.65
P1102 Construction	91'101'790.52	16'593'342.20	74'508'448.32
500 Terrains	3'535'600.00		3'535'600.00
504 Bâtiments	87'566'190.52		87'566'190.52
604 Transferts de bâtiments		397'585.45	-397'585.45
630 Confédération		13'583'729.60	-13'583'729.60
632 Communes et associations intercommunales		2'612'027.15	-2'612'027.15
P1103 Gérance et entretien	82'586'848.21	73'851'487.59	8'735'360.62
310 Charges de matières et de marchandises	946'860.42		946'860.42
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	414'145.20		414'145.20
312 Alimentation et élimination bien-fonds PA	8'963'326.11		8'963'326.11
313 Prestations de service et honoraires	13'333'340.23		13'333'340.23
314 Gros entretien et entretien courant	46'593'925.95		46'593'925.95
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	10'942'506.65		10'942'506.65
340 Charges d'intérêts	331'632.80		331'632.80
391 Prestations de service	975'644.65		975'644.65
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		10'451'507.11	-10'451'507.11
426 Remboursements		28'226'791.84	-28'226'791.84
430 Revenus d'exploitation divers		33'836'069.60	-33'836'069.60
447 Produits des immeubles PA		1'240'494.09	-1'240'494.09
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		96'620.95	-96'620.95
Solde dépenses/recettes du produit	85'466.20	4.00	85'462.20
P1104 Gestion du patrimoine financier	779'740.55	6'232'907.65	-5'453'167.10
341 Pertes réalisées sur PF	258'286.95		258'286.95
343 Charges pour bien-fonds PF	521'376.60		521'376.60
441 Gains réalisés PF		5'398'064.00	-5'398'064.00
443 Produits immeubles PF		834'843.65	-834'843.65
Solde dépenses/recettes du produit	77.00		77.00
<b>Total</b>	<b>175'265'213.93</b>	<b>97'653'382.09</b>	<b>77'611'831.84</b>

## Résultats

	Compte 2022 Fr.	Budget 2023 Fr.	Compte 2023 Fr.	Ecart B/C Fr.
--	--------------------	--------------------	--------------------	------------------

**COMPTE DE RESULTATS**

Total des charges	69'127'400.65	79'578'600	84'163'423.41	4'584'823
Total des revenus	70'766'691.14	76'196'700	81'060'035.89	4'863'336
<b>Excédent de charges avant amortissements et réévaluations</b>	<b>-1'639'290.49</b>	<b>3'381'900</b>	<b>3'103'387.52</b>	<b>-278'512</b>

Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	-1'639'290.49	3'381'900	3'103'387.52	-278'512
Amortissements et réévaluations	1'380'579.00	2'464'200	1'821'795.00	-642'405
<b>Excédent de charges</b>	<b>-258'711.49</b>	<b>5'846'100</b>	<b>4'925'182.52</b>	<b>-920'917</b>

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS**

Total dépenses	70'319'189.21	102'700'000	91'101'790.52	-11'598'209
Total recettes	11'305'629.25	17'366'400	16'593'346.20	-773'054
<b>Investissements nets</b>	<b>59'013'559.96</b>	<b>85'333'600</b>	<b>74'508'444.32</b>	<b>-10'825'156</b>

**COMPTE DE FINANCEMENT**

Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	-1'639'290.49	3'381'900	3'103'387.52	-278'512
Investissements nets	59'013'559.96	85'333'600	74'508'444.32	-10'825'156
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>57'374'269.47</b>	<b>88'715'500</b>	<b>77'611'831.84</b>	<b>-11'103'668</b>

**EVOLUTION DE LA FORTUNE**

Total du compte de résultats	-258'711.49	5'846'100	4'925'182.52	-920'917
Variation des financements spéciaux et fonds sous capital propre	0.00	0	0.00	0
<b>Diminution du capital propre</b>	<b>-258'711.49</b>	<b>5'846'100</b>	<b>4'925'182.52</b>	<b>-920'917</b>